



HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS LA FONDATION DE ROME;

AVEC DES NOTES HISTORIQUES, Geographiques, & Critiques; des Gravûres en Taille-douce; des Cartes Geographiques, & plusieurs Médailles authentiques.

Par les RR. PP. CATROU *&* ROUILLE' *de la Compagnie de* JESUS.

TOME SECOND.

Depuis l'année de Rome 244. jusqu'à l'année 286.

M. j. Chavignac

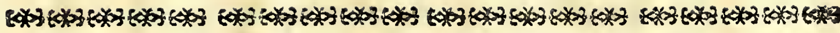


A PARIS,

Chez
- JACQUES ROLLIN, Quay des Augustins, à la descente du Pont S. Michel, au Livre d'or.
- JEAN-BAPTISTE DELESPINE Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à S. Paul.
- JEAN-BAPTISTE COIGNARD Fils, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, au Livre d'or.

M D C C X X V.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



SOMMAIRE

DU LIVRE CINQUIEME.

L'Exil des Tarquins délivre Rome de ses tyrans domestiques, mais il accroît au dehors le nombre de ses ennemis. Tous ses Alliés profitent de cette occasion pour secoüer le joug de l'obéïssance. La plûpart se liguent pour remettre Tarquin sur le Trône. Les Consuls pour s'assurer du Peuple & du Sénat, font renouveller avec de grandes cérémonies l'arrêt du bannissement contre les Tarquins. Les Tarquiniens envoyent des Ambassadeurs à Rome, pour solliciter le rappel du Roi éxilé. Le Sénat rejette leurs demandes. Les Consuls pensent à rendre au Sénat son premier lustre. Tarquin engage les Tarquiniens à envoyer une seconde Ambassade à Rome. Le prétexte de la Députation étoit de redemander les biens des éxilés; le vrai motif étoit de fomenter les mécontentements d'une jeunesse libertine, & de renverser par leurs mains l'ouvrage des Consuls. Brutus s'oppose dans le Sénat à la restitution des biens; Collatinus son Collégue est d'avis qu'on les restituë, & son avis l'emporte. Brutus choqué de se voir contredit, porte l'affaire devant le Peuple, & renouvelle contre Collatinus les anciens soupçons de trahison dont on étoit déja prévenu. Les Comices cependant décident en faveur de Collatinus. Les Ambassadeurs profitent du tems que leur donne le cours de cette affaire, pour former une puissante Ligue en faveur du Roi. Quels furent les Chefs de cette conspiration? Comment elle fut découverte. Valerius force la maison des Ambassadeurs, & surprend chés-eux des

Lettres qui contenoient tout le myſtére de la conjuration. Les coupables ſont arrêtés. Le Peuple s'aſſemble au lieu des Comices pour y décider de leur châtiment. Brutus commence par l'interrogatoire de ſes propres fils. Leur crime eſt avéré, il leur fait trancher la tête ſans faire paroître la moindre foibleſſe. Après cette éxécution ſi cruelle pour un pere, il ſe dérobe à l'Aſſemblée, laiſſant à ſon Collégue le ſoin de faire le reſte. Collatinus ſe déshonore dans l'eſprit du Peuple, par une indigne compaſſion pour de coupables neveux. En vain tente-t'il de les ſouſtraire à la ſévérité des loix; Valerius s'y oppoſe, tout le Peuple ſe joint à lui, on réclame Brutus. A peine a-t'il le tems de donner en ſecret quelques larmes à ſon malheur. Brutus reparoît, renvoye l'affaire à la déciſion des Curies. Les coupables ſont punis. Le droit des gens reſpecté dans les Ambaſſadeurs; le Délateur récompenſé; le Décret des Curies touchant la reſtitution des biens des Tarquins révoqué. Quel uſage fait-on de ces biens? Naiſſance de l'Iſle des Deux-Ponts. Brutus profite de la mauvaiſe diſpoſition du Peuple à l'égard de ſon Collégue, pour le faire dépoſer du Conſulat. Diſcours de Brutus. Collatinus ſe donne d'inutiles mouvemens pour détourner la tempête. Diſcours de Sp. Lucretius. Collatinus abdique le Conſulat, & ſe retire à Lavinium. Valerius eſt élû Conſul à la place de Collatinus. Caractére de Valerius. Son origine. Les deux Conſuls accordent une amniſtie générale à tous ceux qui avoient ſuivi les intérêts des Tarquins; mais à quelles conditions? L'artifice ayant mal réüſſi à Tarquin, il a recours à la force. Les Etruſques, les Véïens, & les Tarquiniens prennent les armes en ſa faveur. L'armée de ces Alliés commandée par Tarquin entre en campagne. Les Conſuls vont au devant. La bataille ſe donne. Mort de Brutus. Achar-

nement des deux partis. Valerius fait pancher la victoire de son côté. Triomphe de Valerius. Magnifiques funerailles de Brutus. L'affection du Peuple Romain & des Dames en particulier, paroît dans les honneurs extraordinaires qu'on rend à cet illustre mort. Son Oraison Funébre est l'époque de ces éloges, dont les Héros de Rome furent honorés à leur mort. Valerius forcé par les injustes défiances des Romains, convoque les Comices pour l'élection d'un Consul plûtôt qu'il ne l'avoit projetté. Sp. Lucretius pere de Lucréce est élevé au Consulat. Mort de ce Consul. Le Peuple revenu de ses soupçons à l'égard de Valerius, lui fait bâtir une maison aux frais du Public, & lui accorde le glorieux surnom de Poplicola. Valerius pour remplir toute l'étenduë de ce surnom, porte plusieurs loix favorables au Peuple. Institution des Questeurs. Leurs fonctions. M. Horatius est élû Consul. Nouvelle élection. Poplicola est confirmé dans le Consulat : Raisons de cette distinction. On lui donne pour Collégue T. Lucretius frere de la fameuse Lucréce. Les Consuls rétablissent toutes les institutions de Servius Tullius abolies par Tarquin. Récension du Peuple. Cinquiême lustre. Les Consuls font fortifier toutes les Places Frontiéres, pour se mettre en état de soutenir la guerre dont ils étoient menacés de la part des Latins & des Etrusques. Porséna fait solliciter à Rome le retour des Tarquins, ou la restitution de leurs biens. Sa demande est rejettée. Valerius Poplicola est confirmé Consul pour la troisiéme fois ; on lui donne pour Collégue Horatius Pulvillus. Plusieurs cantons des Latins se declarent aussi bien que les Etrusques pour les Tarquins. Les armées entrent en campagne. Sage précaution des Consuls. Porséna paroît devant Rome à la tête d'une armée formidable. Il attaque le Janicule, & l'emporte. Consternation des

Romains. La bataille ſe donne ; les deux Conſuls y ſont bleſſés ; cet accident répand l'allarme dans l'armée Romaine. Rien ne peut rallier les Légions épouventées. Dans ce deſordre affreux, un jeune Heros nommé Horace, prend un parti digne de l'immortalité. Lui troiſiéme, il ſoutient l'effort de toute l'armée ennemie, pendant autant de tems qu'il en fallût à l'armée Romaine, pour rentrer dans Rome & rompre le pont. Enfin, percé d'un dard à la cuiße & tout couvert de bleßures, il ſe jette dans le Tybre, & regagne à la nâge l'autre rive, à la vûë de toute l'armée ennemie. Cette action de valeur plus qu'humaine, lui merite les diſtinctions les plus flatteuſes & les plus honorables. Porſéna forme le blocus de la Ville. La famine y devient extrême. Les aſſiégeans font une ſortie qui leurs réüſſit. Mucius Cordus touché du malheur de ſa Patrie, forme le généreux deſſein de terminer lui ſeul une guerre, qui ne pouvoit lui être que funeſte. Quel eſt ce deſſein ; quel en fut le ſuccês. Rare exemple de conſtance. Ces prodiges ſurprenants de la vertu Romaine déterminent Porſéna à la paix. Il envoye des Députés à Rome. Leurs propoſitions ſont acceptées par le Sénat. Le Peuple remet l'article de la reſtitution des biens du Roi exilé à l'arbitrage de Porſéna. Le Sénat lui envoye les ôtages qu'on lui avoit promis pour la garantie du Traité, & des Députés pour ſoutenir les intérêts de la République contre les Tarquins. Pendant la diſcuſſion de cette affaire, toutes les filles qui faiſoient partie des ôtages, animées par Valerie & Clelie leurs compagnes, paſſent le fleuve à la nâge, & rentrent dans Rome. Cette action téméraire donne de l'admiration aux Etruſques, & de l'inquiétude aux Conſuls. On remene les fugitives au camp ; elles ſont inſultées par les Tarquins. Aruns fils de Porſéna, vole à leur ſecours, & les délivre.

Cette perfidie des Tarquins indispose Porséna contre-eux. Ils perdent leur cause. Porséna renonce à l'Alliance avec les Tarquins. Il accorde la paix aux Romains ; & leur renvoye par générosité tous leurs ôtages. Porséna trouve le secret de soulager la misere des Romains, & d'épargner à leur fierté la honte de recevoir. On lui dresse des statuës dans Rome. Le siége levé, on pense à récompenser ceux qui s'étoient distingués dans la guerre, & à remercier les Dieux de leur protection. Consécration du Capitole. Sp. Lartius & T. Herminius sont élûs Consuls. Mort d'Aruns. Générosité des Romains à l'égard des Etrusques. Guerre des Sabins. Les armées entrent en campagne. Une aventure imprévûë engage le combat. Défaite des Sabins. Triomphe des deux Consuls. Distinctions honorables accordées aux deux Consuls après leur Triomphe, en considération de leurs importans services. Election des Consuls. P. Valerius Poplicola est élevé au Consulat pour la quatriême fois, & T. Lucretius pour la seconde. Par les intrigues des Tarquins, les Sabins malgré leur échec se disposent à recommencer la guerre. Poplicola réüssit à mettre dans les intérêts des Romains Clausus, l'homme le plus accredité d'entre les Sabins. On fait un crime à Clausus dans la Diéte des Sabins de son amour pour le bien commun. Clausus pour se vanger des injustes soupçons de ses Citoïens, pense à prendre les armes, & à les faire prendre à tous ses clients. Poplicola malgré la grande utilité que Rome pouvoit retirer d'une guerre civile entre les Sabins, conseille à Clausus & l'engage à se vanger de sa Patrie autrement que par un crime. Clausus sur les offres de Poplicola se retire Rome avec tous ses amis & tous ses clients. Rome n'oublie rien pour marquer de la distinction à ces nouveaux venus. Les Sabins plus irrités que jamais con-

tre les Romains depuis le départ de Clausus, se déterminent enfin à la guerre. Les armées se trouvent en présence sous les murailles de Fidénes. Dispositions des deux armées. Les Sabins veulent surprendre le camp ennemi. Poplicola informé de leur dessein, donne ses ordres pour les bien recevoir. Effroyable carnage des Sabins. Poplicola profite de sa victoire pour former le siége de Fidénes. La Ville est prise d'assaut. Les seuls chefs de la rebellion sont mis à mort. Triomphe de Poplicola. P. Posthumius & Menénius Agrippa sont élûs Consuls. Mort de l'illustre Poplicola. Son caractére. Priviléges accordés à la Maison des Valerius. Les Dames Romaines lui donnent à la mort des marques de leur reconnoissance.

SOMMAIRE DU LIVRE SIXIE'ME.

L*A mort de Poplicola reléva le courage des Sabins. Ils se trouvent sous les murailles de Rome avant qu'on eût appris qu'ils avoient pris les armes. Le Consul Posthumius fait une sortie sur l'ennemi avec une troupe de soldats tumultuairement rassemblés. Il donne dans le piége que les Sabins lui avoient tendu. Il est défait. Cet échec met l'allarme dans Rome. Le Consul Ménénius vole au secours de son Collégue assiégé dans des défilés de montagnes, & le délivre. La République des Sabins fiére de ses premiers succês, envoye à Rome des Ambassadeurs chargés d'ordres insolens. Réponse du Sénat à leurs demandes. On se prépare de part & d'autre à la guerre. Présage heureux, qui semble annoncer aux Romains la victoire. Bataille sanglante. Posthumius y fait des prodiges de valeur. Déroute des Sabins. Le butin suffit à enrichir les sol-*

dats, & à dédommager la République des frais de la guerre. Distinction humiliante pour Posthumius, entre les honneurs qui lui furent décernés par le Sénat, & ceux que l'on décerna à son Collégue. Raison de cette distinction. En quoi elle consista. Différence de l'Ovation & du Triomphe. Sp. Cassius & Virginius sont élûs Consuls. Continuation de la guerre des Sabins. Sp. Cassius porte l'effroi & la désolation dans leur païs. Défaite des Sabins. Ils ont recours à la clemence du vainqueur; il les renvoye au Sénat. Le Sénat leurs accorde la paix; à quelles conditions. Virginius assiége Camérie, qui après avoir secoüé le joug, avoit refusé du secours aux Romains dans des besoins pressants. Pour profiter de la surprise des assiégés, le Consul présente l'escalade à la Ville avant même que d'avoir dressé son camp. Les sentimens opposés divisent les Habitans, & la division favorise la bravoure des assiégeans. La Ville est emportée d'assaut. Punition exemplaire des Camérins. Ces deux expéditions toutes glorieuses qu'elles étoient, ne procurent point une gloire égale aux deux Consuls. Cassius Triomphe seul. L'union des Romains & des Sabins pensa être rompuë dês les premiers jours. Quelle en fut l'occasion. Mamilius gendre de Tarquin employe tout le crédit qu'il a sur les Latins, pour porter ces Peuples à rétablir son beaupere sur le Trône. Premiéres hostilités des Latins. La Diéte des Latins se tient à Ferentine. Détail de ce qui se traita dans cette Diéte. On rejette toutes les propositions que Valerius fait de la part des Romains. Le parti de Tarquin & de Mamilius l'emporte. La Diéte fait annoncer à Valerius, que les Latins pour plusieurs raisons rompoient tout commerce avec la République Romaine. Cette nouvelle répand le trouble dans Rome. Pour comble de malheur, un grand nombre d'esclaves conspire contre l'Etat. Le suppli-

ce des conjurés n'empêche pas que leur exemple ne soit contagieux. Servius Sulpitius & Manius Tullius sont élûs Consuls. Fidénes prend le parti de Tarquin. Fidénes est investie par l'armée Romaine. Nouvelle Assemblée des Latins, où l'on délibére si l'on donnera du secours aux Fidenates, & si l'on rompra avec les Romains. Les Seigneurs de la Nation sont pour l'affirmative. Les riches Bourgeois s'opposent à leur résolution. Grandes contestations. Les Seigneurs obtiennent enfin, que l'on envoyera prier les Romains de recevoir les Tarquins, & de lever le siége de Fidénes. Tarquin profite de cette Ambassade, pour tenter quelque soulevement dans Rome. Les Ambassadeurs sur le plan que leur avoit donné Tarquin, réüssissent parfaitement dans leur dessein. Arrangement pris pour l'éxécution. Admirable secret des conjurés malgré leur multitude. Les Chefs de la conspiration prête à éclore, effrayés par les remords de leur conscience, revelent tout le mystére au Consul Sulpitius. Sur leur déposition le Consul assemble le Sénat, & le Sénat congédie les Ambassadeurs avec une réponse mêlée de politesse & de fierté. Le Sénat donne commission au Consul d'imaginer un moyen sûr de punir les conjurés, sans causer de trouble dans la Ville. Stratagême du Consul; comment il réüssit? Supplice des conjurés. Récompense des délateurs. On ordonne des sacrifices & des jeux, pour remercier les Dieux de leur protection. Mort de Tullius. Son Collégue reste seul Consul. On leur donne pour successeurs dans le Consulat T. Ebutius, & P. Valerius. Ce dernier est chargé de continuer le siége de Fidénes. L'autre demeure à Rome, pour contenir le Peuple Romain toujours prêt à remuer. Les Latins jettent du secours dans Fidénes. Ce renfort enhardit les assiégés à risquer un combat en raze campagne. Le Consul les force de

rentrer

rentrer dans leurs murs avec précipitation. Les Latins rebuttés de ce mauvais ſuccês abandonnent Fidénes. Le blocus continuë. Le Conſul qui ne trouvoit point aſſés d'occupation devant Fidénes, ſe détacha pour aller prendre Cruſtumerie. Cette heureuſe expédition engage la Ville de Préneſte à ſe donner aux Romains. Les Tarquins tentent de ſurprendre Signie, mais inutilement. Les nouveaux Conſuls T. Lartius & Q. Clelius penſent à finir le ſiége de Fidénes. La Ville eſt réduite aux abois. Elle ſe rend à diſcrétion. Punition des Fidénates. Le malheur de Fidénes réveille l'eſprit de révolte parmi les Latins. Les Tarquins & leurs Partiſans profitent de ces heureuſes diſpoſitions des Peuples, pour les engager à s'unir contre Rome, & à lui faire une guerre cruelle. Ambaſſade des Latins envoyée à Rome. Leurs propoſitions ſont fiérement rejettées. On ſe prépare de part & d'autre à la guerre. Quel ordre on obſervoit à Rome dans les levées d'hommes qui s'y faiſoient. Les Conſuls trouvent de grandes difficultés de la part du Peuple pour les enrôlemens. Prétextes de ceux qui refuſoient de prendre les armes. Le Sénat eſt partagé ſur les différens moyens propoſés pour regagner le Peuple, & l'amener à ce qu'on vouloit. Tout eſt inutile. Le ſeul expédient que l'on juge capable de calmer les eſprits, & de prévenir de plus grands déſordres, eſt de créer un Dictateur. Inconveniens qu'il y avoit à craindre d'une Magiſtrature dont l'autorité devoit être ſans bornes. Prérogatives de cette Charge. Nouvel embarras du Sénat ſur l'élection du Dictateur. On en laiſſe le choix aux deux Conſuls, mais à une condition; qu'ils ne l'éliroient que d'entre-eux. Caractére des Conſuls Lartius & Clelius. Rare exemple de déſintereſſement & de modeſtie dans ces deux Rivaux. Tous deux veulent nommer le Dictateur; ni l'un ni l'au-

tre ne ſe croit digne de l'être par préference à ſon Collégue. Fin de cette conteſtation auſſi admirable que nouvelle. Lartius eſt forcé d'accepter la Dictature. Le nouveau Dictateur choiſit Sp. Caſſius pour Colonel Général de la Cavalerie. Il ordonne une récenſion, qui eſt ſuivie d'un luſtre. Meſures priſes pour la guerre. L'armée Romaine ſe met en campagne. Défaite d'un détachement des Troupes Latines. On continuë les négociations pour la paix. On obtient une tréve pour un an. Le Dictateur plus charmé de voir par ſes ſoins la République paiſible, que s'il eut reçû les honneurs du Triomphe, abdique la Dictature. La nouvelle année qui eut pour Conſuls Sempronius & Minutius, ne fut remarquable que par deux choſes; l'une fut la loi, qui permettoit aux jeunes Latines établies à Rome, & aux jeunes Romaines établies dans le Latium, de quitter leurs maris, pour retourner dans leur Patrie: L'autre fut la dédicace du Temple de Saturne ſur le Mont Capitole. Poſthumius & Virginius en entrant dans le Conſulat voyent expirer la tréve. On fait de grands préparatifs de guerre. Poſthumius eſt élû Dictateur par ſon Collégue. Il prend pour Colonel Général de la Cavalerie Ebutius Elva. Les armées entrent en campagne. Priſe de Corbion par les Latins. Les Volſques ſe déclarent pour les Latins. Situation des deux armées. La crainte d'une jonction détermine Poſthumius à préſenter la bataille aux Latins. Il harangue ſon armée. On en vient aux mains. Bataille ſanglante. Mort des Tarquins. Déroute des Latins. L'armée Auxiliaire des Volſques, cherche à ſurprendre le Dictateur. L'artifice eſt inutile aux Volſques. Fuite des Volſques. Soumiſſion des Latins. La paix leur eſt accordée, mais à quelles conditions? Le vieux Roy Tarquin reſté ſeul de ſa famille, ſe retire chés Ariſtodéme dans la Cam-

panie. Triomphe de Posthumius. On lui accorde le surnom de Regillensis, en memoire de la grande victoire qu'il avoit remportée. Il fait bâtir des Temples à Bacchus, à Cerés, à Castor & à Pollux. Il abdique la Dictature avant le tems.

SOMMAIRE DU LIVRE SEPTIEME.

L'Abdication de Posthumius est suivie de l'élection des Consuls App. Claudius, & P. Servilius. Le caractére de Claudius, & la mort du vieux Tarquin, font esperer au Sénat de réduire le Peuple. Le Peuple est opprimé par les Patriciens. Les Volsques instruits des divisions de Rome, pensent à les mettre à profit. Le Sénat pour faire diversion aux mutineries du Peuple, saisit l'occasion des mouvemens des Volsques, pour l'occuper à la guerre. On refuse de s'enrôler. Division des Consuls. Elle se communique jusqu'aux membres du Sénat. Servilius est chargé de la guerre; App. Claudius du Gouvernement de Rome. Servilius oblige les Volsques à demander la paix. Nouvelle marque de l'attachement des Latins pour les Romains. Quelle en fut la récompense? Le Sénat ordonne qu'on porte la guerre chés les Volsques, dont on avoit découvert la trahison. Nouvel incident qui déconcerte toutes les mesures du Sénat, & qui augmente le tumulte & la division dans Rome. La sédition croît à chaque moment. Tous les débiteurs brisent leurs chaînes, sortent de leur prison, & s'attroupent dans la place, où tout le Peuple étoit accouru. Le Consul Claudius & le Sénat effrayé se dissipent. Servilius seul est capable d'empêcher les séditieux de se porter aux derniéres extrêmités. Les Sénateurs sont partagés de

ſentiment. Sur ces entrefaites une Députation des Latins vient annoncer aux Romains, que les Volſques approchent dans le deſſein d'aſſiéger Rome. Le Peuple refuſe de prendre les armes. Diſcours de Servilius pour fléchir le Peuple, & l'engager à défendre la Patrie. Ce diſcours, & la défenſe de pourſuivre pendant la guerre les débiteurs à l'excluſion de tout autre, calme les eſprits. Tout le monde accourut pour s'enrôler. Servilius marche à grandes journées, atteint les Volſques dans le Païs Latin, & les met en déroute. Le Conſul aſſiége Sueſſa Ville Capitale des Volſques, & l'emporte d'aſſaut. Les Habitans ſont paſſés au fil de l'épée. Les ôtages des Volſques, qui étoient à Rome depuis la derniére tréve ſubiſſent le même ſort. Les Eretrans Peuple des Volſques, viennent à Rome demander la paix. A quel prix ils l'obtiennent? Appius s'oppoſe au Triomphe de ſon Collégue. Servilius aſſemble le Peuple hors des murs, & de ſon conſentement il ſe décerne à lui-même les honneurs du triomphe. Funeſte exemple qui n'a depuis été que trop imité. On fixe le nombre des Tribus à vingt & une; & l'on fortifie la Colonie de Signie. Les Sabins ſe revoltent & ſont taillés en pieces par Poſthumius & Servilius. Les Aurunces déclarent la guerre à Rome. Prétextes de cette guerre. Défaite des Aurunces. Le Peuple fier de ſes victoires demande l'abolition de ſes dettes, conformément à ce qu'on lui avoit fait eſperer avant la guerre. On rejette ſes demandes. Appius porte des ordres ſévéres contre les débiteurs. Le Peuple a recours à Servilius. Foibleſſe de Servilius. Il s'attire le mépris du Peuple. Le Peuple pour marquer aux Conſuls ſon mécontentement, les fruſtre tous deux de l'honneur de conſacrer le Temple de Mercure, pour le déférer à un Centurion. Les Conſuls outragés ne gardent plus aucun ménagement avec le Peuple. Le

Peuple secouë le joug de l'autorité. Le désordre croît de jour en jour. Mort de Pythagore. A. Virginius & T. Véturius sont élûs Consuls. Les divisions & les assemblées secrettes du Peuple continuent. Révolte des Sabins & des Médulliens. Le Peuple refuse de prendre les armes, & se souleve contre les Officiers de la Justice. Révolte des Eques & des Volsques. Le Sénat s'aßemble pour chercher un remede à tant de maux. Réponse du Sénat aux Ambassadeurs des Volsques. Le Sénat de l'avis de Claudius, se détermine à créer Dictateur Manius Valerius. Valerius choisit Q. Servilius pour Colonel Général de la Cavalerie. Discours de Valerius au Peuple assemblé. Les enrôlemens se font sans peine. Le Dictateur donne à Veturius le commandement de l'armée destinée contre les Eques. Il laisse T. Lartius à Rome avec quelques troupes pour y commander. Il envoye Virginius avec un corps d'armée contre les Volsques. Pour lui il part avec le reste des troupes, pour aller combattre les Sabins. Défaite des Eques. Déroute des Volsques. Prise de Velitres. Les Sabins sont taillés en pieces, & leur Païs abandonné au pillage Triomphe de Valerius. On lui accorde une distinction qu'on rendit héréditaire dans sa famille, une place honorable dans le Cirque, où l'on plaça une chaire Curule. Valerius requiert que l'on tienne au Peuple les paroles dont il avoit été porteur de la part du Sénat. Il est refusé avec outrage. Il se justifie devant le Peuple, & il abdique la Dictature. Affection du Peuple pour Valerius. Le Sénat pour prévenir de nouvelles séditions, ordonne aux Consuls de faire marcher l'armée en campagne. Le remede au mal en devient la cause. Les deux armées abandonnent d'un commun consentement leurs Généraux, & se retirent sur le mont Sacré. Les Consuls abandonnés envoyent inutilement

ſommer Sicinius Chef des Rebelles de rentrer dans le devoir. La nouvelle de cette ſéparation jette la conſternation dans Rome. Les Plébéïens qui y étoient reſtés font violence aux Sénateurs pour en ſortir, & pour aller rejoindre les deux armées. Nouveau genre de frayeur; les Eques & les Volſques ſe répandent ſur les terres de Rome. Le Sénat entre en négociation avec les Rebelles. Mauvais ſuccês de cette négociation. Le mépris où étoient tombés les Conſuls, oblige le Sénat de hâter l'élection. On leurs donne pour ſucceſſeurs Poſthumius Cominius, & Sp. Caſſius. Les nouveaux Conſuls aſſemblent le Sénat, pour déliberer ſur les moyens de ramener le Peuple. Avis de Menénius Agrippa. Avis de Valerius. Avis de Claudius. Ces divers ſentimens partagent tout le Sénat. Il s'éleve un grand tumulte dans l'Aſſemblée. Les Conſuls congédient le Sénat, aprês une ſévére réprimande ſur l'emportement des jeunes Sénateurs. Les Tribus de la campagne ont ordre de ſe trouver à Rome au jour marqué. Le Sénat eſt convoqué pour le même jour. Menénius eſt prié de redire ſon avis. La plus grande partie des Sénateurs ſe range de ſon parti. Le ſeul Claudius refuſe d'y ſouſcrire. Le Sénat choiſit dix Conſulaires pour traiter avec le Peuple ſéparé. Ils ſont reçus avec honneur par les Révoltés. Diſcours de Valerius au Peuple. Réponſe de Brutus au diſcours de Valerius. T. Lartius veut juſtifier les Patriciens. Sicinius profite de cette juſtification, pour engager le Peuple à prendre ſes ſûretés. Diſcours de Menénius Agrippa. Le Peuple frappé du diſcours de Menénius, demande qu'on le reméne à Rome. Brutus ſuſpend cette ardeur, & demande pour condition qu'on accorde au Peuple des Magiſtrats Plébéïens. Sp. Valerius & quelques autres Députés partent du camp, pour aller conſulter le Sénat ſur la

proposition de Brutus. Le Sénat accorde tout, malgré les représentations de Claudius. Valerius retourne au camp pour porter cette agréable nouvelle. On procéde dans le camp même à l'élection des premiers Tribuns. Sicinius & Brutus sont élûs. La personne de ces nouveaux Magistrats est déclarée sacrée. On fait dans le camp des sacrifices à Jupiter Terrible. L'armée retourne à Rome ayant à sa tête les Députés du Sénat. Création des Ediles. Leur fonction. La paix rétablie dans Rome, laisse aux Consuls la liberté d'aller punir leurs anciens ennemis. Posthumius porte la guerre chés les Volsques. Prise de Longule, & de Polusca; siége de Corioles. Les Romains en un jour remportent deux victoires signalées. Corioles est prise par la valeur de Cn. Marcius. Les Antiates qui étoient venus au secours de Corioles, sont battus. Marcius remporte encore lui seul presque tout l'honneur de cette seconde action. Honneurs extraordinaires accordés à Cn. Marcius. Sa modestie & son désintereßement calme ses Rivaux. Le Consul lui donne le glorieux surnom de Coriolan. Le Dictateur fait bâtir un Temple à Bacchus, à Cérés, & à la Déesse Libera. La dédicace s'en fait par un Consul. La fidelité des Latins est récompensée. Mort de Menénius Agrippa. Son caractére; son éloge. La Nobleße & le Peuple se disputent l'honneur de fournir aux frais de ses funerailles. Récension du Peuple. T. Geganius & P. Minutius sont élûs Consuls. Rome est affligée de la famine & de cruelles maladies. Quelle en fut la cause. Les Volsques qui pensoient à profiter de l'extrêmité où étoient réduits les Romains, sont affligés à leur tour d'une peste effroyable. Vélitres dépeuplée par cette maladie, est obligée de demander à Rome de nouveaux Habitans. Le Sénat veut envoyer une Colonie à Vélitres, & ordonne la levée d'une armée

pour aller contre les Antiates. Les Tribuns y forment opposition. Coriolan soutenu de la Noblesse resiste en face à ces Magistrats séditieux. Il obtient du Sénat le commandement des troupes qui voudront bien le suivre, & avec une poignée de volontaires, il porte la désolation chés les Antiates. Il rentre à Rome chargé de gloire & de butin. Le Sénat encouragé par les succês de Coriolan, ordonne sous de griéves peines la Colonie de Vélitres. Le Peuple obéït. Les Tribuns profitent d'une seconde Colonie envoyée à Norba, pour soulever le Peuple contre la Noblesse. Contestation entre les Tribuns & les Consuls. Artifices & politique des Tribuns. Ils obtiennent du Peuple une loi, qui leur assure le droit d'assembler le Peuple & de le haranguer sans aucune opposition. La haine des Tribuns & du Peuple commence à éclater contre Coriolan. Sa prétention au Consulat, est une nouvelle occasion de division entre le Peuple & le Sénat. M. Minutius Augurinus, & Aulus Sempronius Atratinus sont élûs Consuls. Coriolan chagrin de cette préférence, s'oppose avec tout son parti aux largesses que l'on vouloit faire au Peuple. Discours de Coriolan. Les Tribuns demandent justice au Sénat des invectives, dont Coriolan venoit de charger le Peuple. Ils menacent de le faire juger par les Curies assemblées, si on n'a point égard à leurs plaintes. On délibére dans le Sénat, si l'on abolira le Tribunat. Les Tribuns se retirent frémissans de rage & de colére. Ils convoquent les Curies. Coriolan est cité à comparoître devant elles. Coriolan refuse d'obéir. Les Tribuns veulent le faire arrêter. Ils sont repoussés. Les Consuls suspendent la fureur des deux partis. Le trouble recommence le lendemain. Les Tribuns réveillent la fureur du Peuple par des harangues séditieuses. Le Consul Minutius harangue le Peuple pour le porter à la paix. Le

Tribun Sicinius répond au Conſul d'une maniére artificieuſe, & propre à irriter l'humeur altiére de Coriolan. L'effet répond à ſes eſperances. Coriolan acheve par ſa fierté d'indiſpoſer le Peuple contre lui. Il eſt condamné à être précipité. Les Ediles veulent le ſaiſir, & les Patriciens s'y oppoſent. L'émeute devient générale. Les Conſuls appaiſent le tumulte. Les Tribuns s'obſtinent à la perte de Coriolan. Tout ce que peuvent en obtenir les Conſuls, c'eſt un délai. Le Sénat uſe d'artifice pour éloigner le jugement de Coriolan. Guerre des Antiates. Motifs de cette guerre. Quel en fut le ſuccês ? Nouvelle aſſignation donnée à Coriolan pour comparoître. Nouvelle rumeur. Les Tribuns conſentent que le Sénat délibére, ſi l'affaire doit être portée devant le Peuple ; mais à quelle condition. Le Sénat renvoye l'affaire au Peuple. Les Sénateurs & les Conſuls ſe donnent d'inutiles mouvemens pour empêcher la condamnation de Coriolan. Il eſt condamné au banniſſement. Cet Arrêt jette les Patriciens dans la derniére conſternation. Coriolan ſeul y paroît inſenſible. Deſeſpoir de ſa famille ; caractére de ſa mere Véturie. Départ de Coriolan. Il ſe retire chés les Volſques. Quel motif lui fait préférer cette retraite. Q. Sulpitius & Sp. Lartius ſont élûs Conſuls. Rome tranquille devient le joüet des ſuperſtitions les plus frivoles. Coriolan profite de l'inaction de Rome, pour avancer ſes négociations. Il concerte avec Tullus Général des Volſques, le deſſein d'un ſoulevement de toute la Nation contre Rome. Stratagême dont on ſe ſervit pour amener les Romains à être les premiers infracteurs du traité. Il réüſſit. La Diéte générale des Volſques opine à déclarer la guerre à la République. Tullus propoſe de faire chercher Coriolan, pour lui donner le commandement de l'armée. Coriolan eſt introduit dans l'Aſſemblée ; diſcours

de Coriolan. Son avis est suivi de point en point. Les Volsques envoyent des Ambassadeurs à Rome. Réponse fiére du Sénat. On se prépare à la guerre. La Diéte nomme Tullus & Marcius Généraux de l'armée des Volsques. Déférence de Tullus pour Coriolan. Conquêtes de Coriolan. Ses premiers succês augmentent dans Rome le trouble & la division. Il trouve le secret de la fomenter. Rien ne résiste à la valeur de ce jeune Conquérant. Les Romains pensent à l'appaiser, au lieu de penser à s'opposer à la rapidité de ses exploits. Le Sénat s'oppose au rappel de Coriolan, que le Peuple demandoit avec empressement. Coriolan marche à Rome pour en former le siége. Rome lui envoye diverses Députations pour lui demander la paix. Le Sénat refuse d'accepter les propositions de Coriolan. Le vainqueur irrité menace de commencer l'attaque. Cette résolution répand le trouble dans Rome. Les Dames Romaines forment le dessein d'une nouvelle Députation. Elles n'obtiennent qu'avec peine de Véturie mére de Coriolan, qu'elle se mettra à leur tête, avec sa bru & ses petits-fils. Cette troupe de nouveaux Députés part de Rome, pour se rendre auprês de Coriolan. Honneurs extraordinaires rendus à Véturie à son arrivée au camp. Discours de Véturie. Coriolan attendri laisse espérer à sa mére tout ce qu'elle souhaittoit. Conférence secrette de Véturie & de Coriolan, où l'on régle toutes les conditions du traité. Retour de Véturie à Rome. Son désinteressement. Elle ne demande pour tonte récompense, que la permission d'élever un Temple à la Fortune des femmes. Coriolan leve le siége de Rome. Tullus en fait un crime à Coriolan, & l'oblige de se justifier dans une Aßemblée d'Antiates. Coriolan est assassiné par les partisans d'Accius Tullus. Les soldats de Coriolan signalent leur attachement pour leur illustre Gé-

néral, par les obseques magnifiques qu'ils lui font faire. Les Dames Romaines obtiennent la permission de le pleurer. Eloge de Coriolan. Les Eques & les Volsques Confédérés se désunissent. Motif de cette désunion. Ils en viennent à un sanglant combat. Lâcheté des Consuls. Ils sont reçus à Rome avec les marques du dernier mépris.

SOMMAIRE DU LIVRE HUITIEME.

ELection des Consuls Aquilius Tuscus, & Sicinius Sabinus. Guerre des Volsques & des Herniques. Aquilius qui cherchoit les Herniques, les trouve à deux cens stades de Rome, & leur livre bataille. Opiniâtreté des combattans. La victoire aprês avoir balancé long-tems, se déclare enfin pour les Romains. Aquilius se rend maître du camp ennemi. Sicinius chargé de la guerre des Volsques, remporte sur eux une victoire encore plus complette. Mort de Tullus Général des Volsques. Les Volsques destitués de Commandans succombent sous l'effort des Romains. Leur camp est forcé. Triomphe de Sicinius; le Peuple & le Sénat concourent à décorer la pompe de son triomphe. On n'accorde que l'Ovation à Aquilius. Raison de cette distinction. Ces heureux succês déterminent les Romains à faire un peu plus de choix de leurs Consuls. Sp. Cassius & Proculus Virginius sont élûs Consuls. Continuation de la guerre des Volsques & des Herniques. Révolte des Eques. Les Eques se réfugient dans leurs villes à l'approche des troupes Romaines. Virginius qui n'étoit pas en état de faire des siéges, ramene son armée à Rome. Les Volsques & les Herniques se réconcilient avec les Romains; on leur impose des conditions bien différentes. Distinction accordée à Sp.-

Cassius. Son ambition lui en fait esperer de plus grandes; son traité avec les Herniques est réformé. Contestation entre les Consuls au sujet de la division des terres enlevées aux Herniques. Quels étoient les deßeins cachés de Cassius qui l'éloignoient si fort des vûës de son Collégue. Harangue séditieuse de Cassius. Son ambition le trahit. Le Sénat commence à prendre ombrage de la conduite de Cassius. Cassius propose une loi qui divise tout Rome. Expédient proposé par Rabuléïus pour terminer toutes les disputes. Cassius irrité de la proposition de ce Tribun dissout l'Assemblée. Les broüilleries continuent. Le Sénat s'assemble pour chercher les moyens de prévenir les désordres qui en pouvoient arriver. Avis d'Appius Claudius. Avis de Sempronius. La loi du Sénat rétablit le calme dans Rome. Q. Fabius & Servius Cornelius sont élûs Consuls. La République se choisit en même-tems pour Questeurs Cæso Fabius, & Lucius Valerius. La premiére fonction que firent les Questeurs, fut d'ajourner à comparoître devant le Peuple le Consulaire Sp. Cassius. Chefs d'accusation. Nouvel incident qui aggrave le crime de Cassius. Condamnation de Cassius & de ses complices. Le Sénat à son occasion défend par une loi expresse d'étendre aux enfans innocens la punition dûë aux crimes de leur pere. Les divisions & le trouble renaißent dans Rome par la mort de Cassius. Quelle en est l'occasion. Assemblées factieuses. Les Consuls pour faire diversion à cet esprit de révolte, cherchent à amuser le Peuple par une guerre. Le Peuple refuse de prendre les armes. Artifice des Consuls pour ranger le Peuple à son devoir. Il réüssit. Guerre des Véïens. Succês de cette expédition. Guerre des Eques & des Volsques. L'armée rentre à Rome chargée de butin. Election des Consuls. Cæso Fabius tout odieux qu'il étoit

au Peuple obtient le Conſulat ; on lui donne pour Collégue Æmilius Mamercinus. Les Volſques qui comptoient ſur les troubles domeſtiques de Rome ſe diſpoſent à recommencer la guerre. Les Conſuls levent deux armées pour oppoſer aux deux armées des Volſques. Le commandement de celle qu'on deſtinoit à aller porter la guerre dans le païs des Volſques tombe au Conſul Æmilius ; celle qu'on devoit envoyer au ſecours des Alliés tombe à Fabius. Echec des Romains. Les Volſques encouragés par ces premiers ſuccês oſent hazarder une ſeconde action. Ils attaquent le camp d'Æmilius : ils ſont repouſsés avec perte. Æmilius reçoit un renfort de troupes. Les Volſques reviennent une troiſiême fois à l'aſſaut. On en fait un horrible carnage. Conſécration du Temple de Caſtor & Pollux. En l'abſence des Conſuls, l'honneur de cette cérémonie eſt déféré à Poſthumius. Election des Conſuls. M. Fabius frere des deux Conſuls précedens, & L. Valerius ſont honorés de cette dignité. Le Tribun Mœnius s'oppoſe à la levée des recruës. Les Véïens reprennent les armes. Expédient des Conſuls pour ſe débarraſſer des oppoſitions des Tribuns. Il leur réüſſit ; & les deux armées ſe trouvent prêtes à marcher, l'une contre les Véïens, l'autre contre les Volſques. Les deux Conſuls conviennent entre-eux de tenir une conduite uniforme, de ſe tenir renfermés dans leur camp, & de demeurer ſur la défenſive. Valerius obſerve mal ſa parole. Le Général des Volſques offre la bataille aux Romains. Valerius l'accepte. Acharnement des combattans. La victoire demeure indéciſe. Les deux armées épuiſées ſe retirent comme de concert chacun en ſon camp. Des prodiges effrayans annoncent aux Romains que le Ciel eſt irrité. On en cherche la cauſe. On la trouve dans l'incontinence de la Veſtale Opimia. Supplice de cette Veſtale

& de ses complices. Division de Rome sur le choix des Consuls. Interregne. Les Comices assemblées par Lartius choisissent pour Consuls C. Julius affectionné au Peuple, & Q. Fabius tout dévoüé à la Noblesse. Ainsi les deux partis furent d'accord. Pendant les troubles de la République, les Eques & les Vëiens avoient fait des courses sur les terres des Romains. Les deux Consuls partent à la tête de leurs troupes rëunies pour en aller tirer vangeance. Cette expédition se réduisit au ravage de leurs terres. Election des Consuls. On donne atteinte à l'ancienne forme des élections. Le Sénat nomme au Consulat Cæso Fabius, le Peuple choisit Sp. Furius. Les Tribuns sous prétexte de la loi Agraire, s'opposent à la levée des troupes. Rome avoit de formidables ennemis sur les bras. Toute la Nation des Etrusques étoit en armes, & ne se proposoit rien moins que de former le siége de Rome. Les Eques fiers d'avoir emporté Artonne, se preparoient à pousser encore plus loin leurs conquêtes. Appius Claudius propose au Sénat un expédient pour rendre inutiles les oppositions du Tribun Licinius. Il rëussit. Les enrôlemens se font sans peine. Furius ramene son armée à Rome, aprês avoir cherché vainement l'ennemi. Fabius trouve les Volsques, les bat & les met en déroute; c'en étoit fait, si l'armée Romaine n'eut préféré le plaisir de la vangeance au plaisir de vaincre; & n'eut mieux aimé par haine pour son Général renoncer à sa gloire, que de lui procurer celle d'un triomphe. Sédition de l'armée. Elle décampe sans l'ordre du Général. Son arrivée imprévûë jette l'allarme dans Rome. Les Vëiens se contentent de piller le camp & de faire des courses sur les terres des Romains. M. Fabius est élû Consul par les Patriciens, & Cn. Manlius Cincinnatus par le Peuple. Continuation de la guerre des Vëiens.

On fait de part & d'autre des préparatifs extraordinaires. Les armées se trouvent en présence. Une avanture assés particuliére oblige Manlius de décamper, & d'aller joindre son Collégue. Les Consuls pour s'aßurer des dispositions de leurs troupes, les retiennent par des ordres sévéres dans le camp. Les Véïens en prennent occasion d'insulter aux Romains. Les bravades de l'ennemi irritent l'ardeur des soldats. Les Consuls sont obligés de leurs faire enlever leurs armes, pour les empêcher de sortir de leurs retranchemens. Les soldats accourent en foule à la tente des Consuls. Discours des Consuls. L'armée fait serment de ne rentrer à Rome que triomphante. Bataille sanglante & opiniâtre. Les Romains plient. La mort de Fabius frere du Consul ranime le courage des soldats. Les Etrusques cedent à leur tour. Manlius est blessé & mis hors de combat. Les Véïens font diversion, & vont attaquer le camp des Romains. Manlius y vole pour le secourir. Le nombre accable la valeur. Manlius épuisé de sang & de fatigue expire les armes à la main. Le camp est emporté. Fabius quitte le combat & vient avec une partie de son armée assiéger son camp, tandis que l'autre partie continuoit à se battre. Le camp est repris sur les Etrusques, & la victoire si long-tems incertaine commença enfin par là à se déclarer pour les Romains. Le Consul aprês cette heureuse expédition revole à son armée, & force enfin l'ennemi à abandonner le champ de bataille. Le Consul distribuë les prix. On lui décerne les honneurs du triomphe. Manlius le refuse; il rentre dans Rome à pié & en habit de deüil, conduisant le corps de son frere & de son Collégue; & sans parler de ses exploits, il se contente de faire l'éloge des illustres morts de son armée. Cette modestie achéve de lui gagner tous les cœurs. Il ab-

dique le Conſulat. Election des Conſuls. Le Peuple par reconnoiſſance & par eſtime pour les Fabius, éleve au Conſulat Cæſo Fabius. On lui donne pour Collégue T. Virginius. Fabius entreprend de réconcilier les Patriciens avec les Plébéïens ; ſon zéle eſt déſapprouvé. Les deux Conſuls partagent entre-eux l'armée ; & vont porter le ravage, l'un ſur les terres des Eques, l'autre ſur les terres des Véïes. T. Virginius eſt aſſiégé par l'armée des Véïens. Fabius vole à ſon ſecours & les délivre. Les Véïens continuent leurs brigandages. Le Sénat s'aſſemble pour délibérer ſur les barrieres qu'on pourroit oppoſer aux courſes de ces pillards. La famille des Fabius ſe charge elle ſeule des frais & de la conduite de cette guerre. Quelle admiration s'attirent les Fabius par une réſolution ſi généreuſe. Succês de leurs premieres expéditions. L. Æmilius & C. Servilius ſont élûs Conſuls. Cæſo Fabius obtient du Sénat la liberté d'aller rejoindre ſa famille. En ſa faveur on crée une nouvelle charge dont on le revêtit, & on l'envoye avec le titre de Proconſul. Prérogatives de cette nouvelle dignité, qui dans la ſuite devint ſi ordinaire. Les Véïens ſoulevent toutes les Lucumonies des Etruſques contre l'armée des Fabius. Les Eques & les Volſques ſe révoltent. La République met trois armées ſur pié pour faire tête à ces trois ennemis. Serv. Furius eſt honoré du titre de Proconſul & du commandement d'une armée. Il oblige les Eques de ſe réfugier dans leurs villes. Mauvais ſuccês du Conſul Servilius. Les Volſques le contraignent à reſter en ſon camp dans l'inaction. Le Conſul Æmilius préſente la bataille aux Etruſques, & les défait à platte couture. On déſapprouve à Rome le traité qu'Æmilius avoit fait avec les Véïens ; & par cette raiſon on lui refuſe les honneurs du triomphe. Æmilius irrité de ce refus licentie

ſes

troupes, rappelle celles de Furius, & se répand en invectives contre le Sénat. Les Tribuns entrent dans ses mécontentemens, & en prennent occasion de renouveller leurs prétentions au sujet de la loi Cassia. C. Horatius & T. Ménénius sont élûs Consuls. La Diéte générale des Etrusques fait un crime aux Vëiens de leur réconciliation avec Rome. Ils se révoltent contre Rome. Les Fabius tombent dans une embuscade où ils succombent, aprês avoir fait des prodiges de valeur, & soutenu pendant plusieurs jours tous les efforts d'une armée entiére. Les Volsques font des préparatifs extraordinaires pour se mettre en état de profiter des avantages de la derniére campagne. Les Vëiens continuent leurs hostilités. Menénius est chargé de la guerre des Etrusques, Horatius de celle des Volsques. Imprudence de Menénius. Il est battu & son camp forcé; Les Etrusques s'avancent jusques sur le Mont Janicule. Rome est bloquée. Horatius est rappellé. Les Etrusques sont battus. A. Virginius & Pub. Servilius sont élûs Consuls. Les Etrusques malgré l'échec qu'ils avoient reçû, n'abandonnent point le dessein d'assiéger Rome. Les Romains preßés de la famine se déterminent à sortir tous en armes de leurs murs pour en éloigner l'ennemi auteur de leur misére. Il ne leur restoit que ce seul parti à prendre. Il se donne un combat sanglant, qui se termine cependant à l'avantage des Romains. La fuite des Etrusques redonne de la tranquillité & de l'abondance à la ville. Les deux Consuls refusent les honneurs du triomphe. Les plaintes pour la distribution des campagnes se renouvellent. Le Sénat use d'artifice pour détourner l'orage qui le menaçoit. Menénius est cité pour comparoître. Accusation portée contre Menénius. Condamnation de Menénius. Il en meurt de douleur. P. Valerius Poplicola & C. Nautius sont

élûs Consuls. Les Tribuns intentent procês à Servilius. Quel étoit le veritable sujet de la haine des Tribuns contre ce grand homme ; quels prétextes ils saisissent pour le perdre. Discours de Servilius au Peuple assemblé. Virginius se déclare hautement pour lui. Il est absous. Les Etrusques & les Sabins s'unissent contre Rome. Valerius prévient les ennemis, & se trouve avec son armée dans le Païs Véïen avant que les Alliés eussent rassemblé leurs forces. Le camp des Sabins est surpris ; ils sont taillés en piéces. Le Consul victorieux vole au camp des Etrusques. Les Etrusques prennent le parti de donner bataille. Ils sont forcés de chercher un azyle dans leurs retranchemens. Valerius les y assiége. Les Etrusques abandonnent leur camp & se débandent. Servilius reçoit tout l'honneur de cette heureuse expédition. Valerius sans perdre de tems porte le ravage & la désolation dans le Païs des Véïens & des Sabins. Triomphe de Valerius. Nautius part pour aller combattre les Volsques & les Eques, qui s'étoient répandus sur les terres des Latins & des Herniques. La présence du Consul dissipa les ennemis ; il fallut se contenter de ravager leurs terres. A. Manlius & L. Furius sont élevés au Consulat. Manlius conduit ses troupes dans le Païs Véïen ; Les Véïens sont forcés de demander la paix. A quelles conditions ils l'obtiennent. On accorde l'Ovation à Manlius. La fin de cette guerre, comme il arrivoit presque toujours, est le commencement de nouveaux troubles. L. Æmilius & Vopiscus Julius prennent possession du Consulat. Manlius & Furius sont cités par les Tribuns à comparoître devant le Peuple. Avant la décision de ce procês qui intéressoit tous les Patriciens, les Tribuns fiers de leur crédit portent l'insolence jusqu'à sommer les nouveaux Consuls de nommer des Décem-virs pour

la répartition des terres. Les Consuls éludent la demande des Tribuns; ceux-ci pour intimider les Consuls & tous ceux qui leurs succéderoient recommencent leurs procédures contre Manlius & Furius. La mort subite de Génucius leur accusateur, les retire de toute inquiétude. L'indiscrétion des Consuls réveille la fureur du Peuple. Sédition du Peuple. Quelle en fut l'occasion. Les Consuls étonnés assemblent le Sénat pour chercher un remede au mal. L. Pinarius & P. Furius sont élûs Consuls. Tout étoit disposé à voir recommencer les troubles. Une peste effroyable suspendit pour un tems l'animosité des esprits. Les Devins & les Pontifes consultés attribuent cette calamité au crime d'une Vestale. Supplice d'Urbinia convaincuë d'inceste. La peste cesse. Voléro la cause de tous les troubles précédens devenu Tribun du Peuple, met tout en œuvre pour ruïner le parti Patricien. Artifice des Sénateurs pour éluder la loi de Voléro. La peste recommence plus furieuse qu'auparavant. Voléro obtient le Tribunat pour la seconde fois. Le Sénat ne trouva qu'un seul expédient pour déconcerter les mesures du Tribun Voléro, qui est de faire nommer Consul Appius Claudius. On lui donne pour Collégue T. Quinctius. Caractére des deux Consuls. La division se met entre les Consuls. Les Tribuns pensent à en profiter pour faire passer la loi de Voléro. Les Sénateurs délibérent sur les moyens de parer un coup si funeste à leur autorité. Les Consuls haranguent le Peuple pour le détourner de donner son approbation à la loi proposée. Appius Claudius détruit par ses invectives à contre-tems tout ce que son Collégue avoit fait. Discours de Lætorius. Le Tribun insolent ose en venir jusqu'à ordonner à Appius de se retirer de l'Assemblée. La résistance d'Appius augmente le tumulte & le trouble. Il fallut la présence de Quinctius

pour suspendre l'acharnement des séditieux. Quinctius obtient des Tribuns & de son Collégue, qu'ils soumettront la décision de leurs griefs à l'arbitrage du Sénat. Le Sénat, de l'avis de Quinctius consent de bonne grace à laisser passer la loi de Voléro, pour s'épargner la honte de la voir accepter par le Peuple, malgré ses oppositions. Les Volsques & les Eques instruits des broüilleries de Rome s'étoient approchés autant qu'ils avoient pû pour être plus à portée d'en profiter. Appius marche contre les Volsques, Quinctius contre les Eques. Succês de ces deux expéditions; Quinctius ne trouve point d'ennemis à combattre; Appius ne trouve point au contraire de troupes à opposer aux Volsques. L. Valerius & Tibere Æmilius sont élûs Consuls. Les Tribuns sûrs de l'affection des Consuls pour le Peuple, presentent une Requête pour obtenir l'éxécution de la loi Cassia. Avis d'Æmilius pere du Consul. Avis d'Appius. Le Sénat de l'avis d'Appius rejette la Requête des Tribuns. La fureur des Tribuns se tourne contre Appius. Sa perte est résoluë. Il est cité devant le Peuple. Appius soutient cette insulte avec une fermeté qui déconcerte ses ennemis mêmes. Ils sont forcés de différer la décision de cette affaire. Appius pour en prévenir les suites se donne la mort. Caractére d'Appius. Les Sabins prennent les armes, Æmilius est chargé de les aller combattre; Son Collégue part avec le reste des troupes pour aller achever de dompter les Eques. Une vaine superstition fait manquer au Consul l'occasion d'asservir cette Nation importune. L'expédition d'Æmilius ne fut pas beaucoup plus heureuse. A. Virginius & T. Numicius sont élevés au Consulat. Les Eques s'approchent jusqu'aux portes de Rome. Virginius conduit son armée contre les Eques & Numicius contre les Volsques. Succês de cette campagne. Les Consuls portent

le ravage & la désolation dans la Sabinie. Leur retour à Rome y produit de nouveaux troubles. Le Peuple refuse de se trouver à l'Assemblée pour l'élection des nouveaux Consuls. Les Sénateurs prennent le parti de se passer des suffrages du Peuple; T. Quinctius & Q. Servilius sont choisis Consuls. Le Peuple continuë de faire instance pour la loi Cassia. Les guerres du dehors obligent encore de remettre à un autre tems la décision de cette affaire. Servilius porte la guerre chés les Sabins, Quinctius chés les Eques & les Volsques. Les Sabins se retirent dans leurs Places & abandonnent leurs campagnes au pillage. Les Eques & les Volsques acceptent la bataille que Quinctius vint leurs offrir. Les Alliés malgré la superiorité de leurs nombres & leur généreuse résistance sont battus. Les ennemis se rallient & viennent assiéger le Consul dans son camp. Cette tentative est inutile. La sage prévoyance du Consul avoit mis ordre à tout. Ils sont obligés de se retirer sur une montagne escarpée. Le Consul va les y attaquer; ils sont battus & taillés en pieces. Leur camp est pris d'emblée. Le Consul profite de cette victoire pour aller assiéger Antium. La mésintelligence de la Garnison oblige les Antiates à éprouver la clemence du vainqueur. Ils se rendent à Quinctius. Triomphe de Quinctius.

HISTOIRE

1 la GrandePlace de Rome.
2. la Veye Sacrée.
3. les Carines.
4. le Grand Cirque.
5. le Marché aux Bœufs.
6 le Velabre... rue des Tusques
7 la rue Neuve.
8 Temple de vesta.
9 Curia Hostilia.
10 Temple de Jupiter Stateur.
11 Temple de Quirinus.
12 Temple Dédié à la. Fortune.
13 Temple Dédié à la. Fortune Virile.
14 Temple de Jupiter. Capitolin.



15 Temple de Fidius
16 Temple de Quirinus.
17 Temple du Salut.
18 Temple de Saturne.
19 Palais d'Hostilius.
20 Temple de Junon Lucine
21 Palais de Servius. Tullius.
22 Temple de la Paix.
23 Temple de Jupiter. Férétrien.
24 Temple de Diane.
25 Temple de la Victoire.
26 Temple de Junon Reine
27 Champ Scelerat.
28 Temple de Venus. Erycine.

29 Temple d'Apollon.
30 Temple de Cérès, de Bacchus et de Proserpine.
31 Temple de Castor et Pollux.
32 Temple de la Foy.
33 Temple de la Fortune la Bonne.
34 Temple de la Fortune l'aînée.
35 Temple de la Fortune Obéissante.
36 Temple d'Hercule.
37 Temple de Janus.
46 Temple de Vulcain.
47 Temple de Carmenta.
48 Temple de la Déesse Carna.

Humblot In

38 Temple de Jupiter garant ou Sponsor
39 Temple de Libitine
40 Temple de Mars.
41 Temple de Mercure
42 Temple de Murcia.
43 Temple de Neptune Equestre.
44 le Comice.
45 le Temple de Vénus. Chacune Bâti par Tatius
49 Temple de la Concorde.
50 la Fontaine de Mercure.
51 Tribu Palatine. 52 la Roche Tarpeia.



HISTOIRE ROMAINE

LIVRE CINQUIEME.

L'Exil des Tarquins délivra Rome de ses tyrans domestiques ; mais il accrut au dehors le nombre de ses ennemis, & lui fit perdre ses Alliés. En changeant de Gouvernement, cette Ville destinée à devenir la maîtresse du Monde, se trouva, ou peu s'en faut, au même point, où elle s'étoit vûë au tems de sa première fondation. Presque réduite

De Rome l'an 243.

à elle ſeule, & à un territoire fort borné, à peine pouvoit-elle compter deux où trois Villes, qui fuſſent proprement de ſa dépendance. Dans l'eſpace de deux cents quarante-trois ans, par cent combats, & par bien du ſang répandu, les ſept Rois qui l'avoient gouvernée, toûjours victorieux de leurs voiſins, n'avoient pas conquis aſſés de terrain, pour faire ſubſiſter Rome de la récolte de ſes campagnes. Reſſerrés donc dans d'étroites limites, les Romains, à leur premiére révolution, étoient environnés des mêmes Nations indépendantes, que du tems de Romulus. Les Etruſques, les Latins, les Sabins & les Volſques, qui les preſſoient de différens côtés, quoique vaincus tant de fois, étoient encore libres, & leur aſſerviſſement paſſager n'avoit guéres produit aux Rois de Rome, que les honneurs d'un vain triomphe. Il eſt vrai que la Ville s'étoit autant augmentée au dedans, que ſa domination s'étoit peu étenduë au dehors. On y comptoit dès-lors un nombre prodigieux d'habitans, tranſportés à Rome de toutes les Villes conquiſes. En cela ſeul conſiſtoit toute la force de l'Etat Romain. Auſſi les ſeuls Citoyens de Rome, par leur multitude & par leur valeur, furent en état de donner la loi à ce grand nombre de Nations voiſines & jalouſes, dont la moins conſidérable avoit plus d'étenduë, que tout le païs Romain. A la vérité les Rois de Rome avoient commencé de ſuppléer à la petiteſſe de leur Etat, par les utiles confédérations, qu'ils avoient faites avec les Latins, & avec les Etruſques. Ces Alliés leur tenoient lieu d'un plus grand territoire. Par les conventions, qu'on les avoit réduits à accepter, ils s'étoient obligés de

lever dans leur païs, au premier ordre, autant de troupes auxiliaires, que les Romains en exigeroient. Par là Rome, ſous le gouvernement même de ſes Rois, s'étoit facilitée la conquête des Nations voiſines. On reconnoiſſoit Tarquin le ſuperbe, pour le principal auteur de la ligue des Latins avec Rome; mais on s'apperçût, bien-tôt après ſon exil, qu'il n'avoit travaillé que pour ſes propres intérêts. Toutes les Nations confédérées avec les Romains ſe rangérent à ſon parti. Ainſi Rome devenuë République, mais reſtée ſeule & ſans appui, ſous les nouveaux Conſuls, eut tout à la fois, & à ſoutenir la liberté qu'elle s'étoit donnée, & à s'ouvrir une nouvelle carriére de conquêtes, qu'elle pouſſa dans la ſuite juſqu'aux extrémitez du monde connu. C'eſt depuis cette renaiſſance de Rome, retombée, pour ainſi dire, dans une autre enfance, qu'il faut ſuivre ſes progrês, pour la faire admirer enfin au comble de ſa grandeur.

De Rome l'an 244.

Conſuls M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

La joïe que l'on goûtoit à Rome, après le recouvrement de la liberté publique, ne fut pas exempte d'inquiétudes, & de ſoupçons. Les deux Conſuls Junius Brutus, & Tarquinius Collatinus, quoique nommez au Conſulat dès le 24. de Février de l'année 243. de Rome, ne commençérent à exerçer d'importantes [a] fonctions de leur Charge, qu'au 24.

[a] Je trouve dans cet endroit de la variété entre les Auteurs. Cependant de cette époque doit dépendre la chronologie des années Romaines, que nous allons parcourir au reſte de cette Hiſtoire. A la vérité, l'ancien Calendrier des Romains devroit fixer nôtre incertitude; mais il marque deux fêtes différentes du *Regifugium*, l'une le ſeptiême jour d'avant les Calendes de Mars, l'autre le neuviême jour d'avant les Calendes de Juin. A quoi s'en tenir ? Je croy, pour moi, qu'il faut attribuer ces deux fêtes à deux différentes

De Rome l'an 244.

Consuls M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

de May a de l'année 244. Les Romains dès-lors avoient établi toute leur confiance sur le seul Bru-

circonstances de l'expulsion des Tarquins. Ce fut, vrai-semblablement, au mois de Février que les portes furent fermées à Tarquin le superbe, & ce fut, je croy, au mois de May, que la conspiration des Tarquins, pour rentrer dans Rome, fut découverte & punie. De-là les deux fêtes fixées à deux jours différens, sous le nom de *Regifugium*. Depuis la derniére de ces deux époques, on compte proprement la fonction des Consuls. Il est vrai que Brutus, & que Collatinus furent nommés au Consulat, avant le mois de May. Mais après tout, ce fut alors, que l'expulsion des Tarquins fut consommée, & qu'on leur ôta, pour toûjours, l'espérance de remonter sur le thrône, autrement que par la voye des armes. Depuis ce jour du mois de Mai, jusqu'au commencement d'Octobre, qui fut d'abord le terme des années Consulaires, il restoit encore quatre mois. Sans doute qu'ils ne furent pas contés à Brutus, ces quatre mois, dans son année de Consulat, aussi-bien que les trois mois qui les avoient précédés. Il paroît qu'il fut encore destiné à être Consul toute l'année 244. à la commençer depuis le mois d'Octobre. En voici la preuve. Il fut tué, dit Plutarque, dans un combat, la veille des Calendes de Mars. On ne peut dire sensément, que ce fut au dernier jour du mois de Février de l'année 243. A ce compte il n'auroit été Consul que six jours; & par tout ce qu'il fit, pendant son Consulat, il est aisé de juger qu'il fut plus longtems en place. Il ne mourut donc qu'au dernier de Février de l'année suivante, qui fut l'année 244. Sur ce pié là, il sera aisé de concevoir, que dans les sept mois de Consulat, qui lui restoient encore jusqu'au mois d'Octobre, on aura pû lui nommer de suite deux successeurs, dont le premier mourut, peu de jours après avoir pris la place de Brutus. Au reste ce que nous avançons ici est conforme au sentiment des plus habiles Chronologistes. Le silence des anciens Auteurs, & les variations de ceux qui les ont suivis, ne donnent lieu qu'à des conjectures arbitraires. Celle que nous avons embrassée nous a paru la plus raisonnable. Elle est appuyée sur l'autorité de Macrobe, qui dit au livre I. des Saturnales, que le mois de Juin fut appellé *mensis Junius*, parce que Brutus, après avoir chassé Tarquin, s'acquitta, dans le même mois, des vœux, qu'il avoit faits à la Déesse *Carna*. C'est le nom que les Romains donnoient à une Divinité, dont la fonction étoit de présider à la conservation des parties nobles du corps humain.

a Tite-Live & Denys d'Halicarnasse s'accordent à fixer le Consulat de Brutus, & de Collatinus à l'année 245. de Rome. Nous le fixons, après d'autres Auteurs, à l'année 244. car nous ne comptons pas les mois, où ils commençérent à prendre possession du Consulat, en l'année 243. En cela nous

tus. Son collégue Collatinus ne conservoit plus, parmi le peuple, ce crédit qui lui avoit attiré les suffrages des Centuries assemblées au Champ de Mars. Dans la premiére émotion des esprits, que causa la mort de la généreuse Lucréce, on s'étoit pressé d'élever au Consulat le mari d'une femme, dont on honoroit la vertu. On comptoit que l'affront qu'il avoit reçû d'un infame parent, l'emporteroit dans son cœur sur l'affection pour ses proches.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

On réfléchit ensuite sur le nom qu'il portoit, & la haine qu'on avoit conçûë contre la branche royale des Tarquins, retomba, en partie, sur le petit-fils d'Egerius Tarquinius, frere du premier Tarquin. Cette aversion des Romains ne s'exprima d'abord que par des murmures secrets; mais elle se réveilla dês les premiers signes d'un reste d'attachement, que Collatinus donna pour le sang, dont il étoit issu.

Tit. Liv. lib. 2
Dion. Halicarn.

Dans les premiers jours de la nouvelle administration, sous les deux Consuls, tout fut paisible à Rome. Ceux des citoyens qui composoient l'armée de Tarquin devant Ardea, revinrent à la Ville. Après leur retour, les Consuls crurent devoir prévenir les dissentions, que cette Milice de Bourgeois pourroit semer parmi le Peuple. Il étoit à présumer que des Soldats employés à servir sous Tarquin, conservoient encore quelque inclination pour leur

nous sommes conformés aux Fastes Capitolins, dont nous ne nous départirons pas. Ce sentiment est aussi de Messala, d'Orosius, de Rufus, d'Eutrope, de Jornandes & de Solin. Comme Tite-Live & Denys d'Halicarnasse ont donné au vieux Tarquin 38. ans de regne, au lieu de 37. leur premiére méprise en cause ici une seconde, que nous corrigeons par de bonnes autorités, & sur-tout par l'arrangement des Fastes Capitolins.

De Rome l'an 244.

Consuls M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Général. On les assembla donc au [a] Champ de Mars; on les exhorta à la concorde, on renouvella, en leur présence, l'Arrêt de bannissement perpétuel, qu'on avoit déja porté contre les Tarquins. Ce ne fut pas assés. Après avoir expié la Ville par le sang des victimes, les Consuls debout, en présence des autels où l'on avoit offert les entrailles des animaux égorgés, firent serment, au nom de leurs enfans & de toute leur postérité, qu'ils ne remettroient jamais en place, ni Tarquin, ni ses fils, ni aucun de sa race; qu'ils n'éliroient point de Roy dans Rome, & qu'ils ne souffriroient jamais qu'on en élût. On procéda ensuite au choix [b] d'un *Roy des Sacrifices*. Cet emploi

a Il est vrai que les Historiens ne marquent point le lieu, où cette assemblée se tint; mais il est aisé de deviner, par les paroles de Denys d'Halicarnasse, que ce fut au Champ de Mars. Le Roi des Sacrifices, *Rex Sacrificulus*, ne s'élisoit jamais que dans des Comices par Centuries. Or les Comices du peuple assemblé par Centuries, ne se tenoient point ailleurs, que dans le Champ de Mars.

b Les Romains ne conservérent de la Royauté qu'une vaine ombre, en établissant un Roi des Sacrifices. Tite-Live trouve l'origine de cette dignité sacerdotale dans la superstition du Peuple, qui considéra que ses Rois, ayant souvent fait l'office de Sacrificateurs, il étoit de la décence du culte, qu'on étoit obligé de rendre aux Dieux, de préposer aux sacrifices un Prêtre, qui portât le nom de Roi, dont néanmoins l'autorité se bornât précisément aux choses qui concernoient la religion. Dans la crainte même que ce nouveau Roi ne se prévalût d'un titre si pompeux, il fut reglé que, dans l'exercice de sa charge, il seroit soumis au souverain Pontife. Denys d'Halicarnasse prétend, qu'en considération des biens dont la ville de Rome étoit redevable à ses Rois, les Romains crurent devoir en conserver le nom, dans la personne d'un Sacrificateur. L'élection de ce Roi appartenoit au Peuple assemblé par Centuries. Les Augurs & les Pontifes le consacroient. Celui qui étoit revêtu de cet honneur, joüissoit de plusieurs prérogatives, avec cette réserve, qu'il ne lui étoit pas permis de briguer, & d'exercer la Magistrature. Il lui étoit même défendu de se trouver aux Comices. C'est pour cela, comme nous l'apprenons de Plutarque, qu'il s'enfuïoit avec précipitation, après avoir présidé au sacrifice, qui précédoit la tenuë des

fut déféré [a] à Manius Papirius. C'étoit un homme d'une naissance Patricienne ; mais d'un esprit doux & tranquille. Sa qualité de *Roi* bornée à des emplois de religion, ne parut pas devoir tourner au désavantage de la liberté naissante. On rétablit ensuite la Loy de Servius Tullius, sur les Contrats. On remit le Peuple en possession de décider, par ses suffrages, des affaires importantes. Enfin on lui rendit le pouvoir de sortir de Rome, pour se trouver aux Assemblées des fêtes de la campagne. De si favorables loix rappellérent aux jeunes Romains ces heureux tems, si vantez par leurs peres, & ils goûtérent avec délices les premiéres douceurs de leur affranchissement.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Les Consuls n'avoient plus rien à craindre du Peuple. Ils songérent à s'assûrer du Sénat. Valerius y tenoit un rang de distinction. Son équité & sa sagesse étoient relevées par un amour tendre pour le Peuple, & par l'affection de tous les indigens, qu'il soulageoit dans leurs besoins. Comme il avoit eu part à l'exclusion des Tarquins, & qu'il étoit un des quatre vangeurs de la liberté de Rome, il avoit espéré d'être nommé Consul, à la premiere élection. La préférence que le Peuple avoit donnée à Collatinus, remplit son cœur d'amertume. Il marqua son mécontentement par sa longue absence du Sénat, & par son éloignement des affaires publiques. Ses

Plutarch.

Comices. La femme de ce Prêtre portoit le nom de Reine. Elle partageoit avec son mari les fonctions du sacerdoce. Ceci est confirmé par une ancienne inscription, que Gruter nous a conservée : REX. SACRORUM. AUGUR. CUM. MANLIA. L. F. FADILLA. REGINA. SACRORUM.

[a] Nous aimons mieux en croire Denys d'Halicarnasse que Festus, qui donne le nom de *Sicinnius Bellutus* à celui, qui le premier fut élû Roi des Sacrifices.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

chagrins commençoient à le rendre suspect, & l'on craignoit qu'ils n'eussent tourné son cœur du côté des Rois, qu'il avoit persécutés avec tant de zéle. L'appréhension publique cessa, lorsqu'on le vit reparoître au Sénat, au jour marqué où les Sénateurs devoient prêter le même serment, que le Peuple, pour l'extirpation des Rois, & pour l'abolition de la Royauté. Valerius signala de nouveau son amour pour la liberté. Il jura plus d'une fois, qu'il n'auroit jamais ni de liaison avec les Tarquins, ni d'indulgence pour leurs prétentions. Sa probité rassûra les esprits, & son amour pour le bien commun augmenta, pour lui, l'estime & la considération du public.

Dion. Halic.

Rome étoit calme au dedans; mais les Tarquins, au dehors, s'efforçoient de mettre en mouvement, contre-elle, ses anciens ennemis, & ses nouveaux alliés. Le Roy exilé erroit de Villes en Villes, tantôt chez les Latins, tantôt chez les Etrusques. Rebuté par les uns, bien reçû des autres, il jetta enfin les yeux sur l'ancienne patrie de ses peres. Tarquinie étoit alors une des plus florissantes Villes de l'Etrurie, & la capitale d'une des douze Lucumonies, qui composoient le corps des Etrusques. Là Tarquin vint chercher un azyle, & fit de ce lieu le centre de ses négociations. D'abord il commença par s'affectionner les Tarquiniens. Il les fit ressouvenir que leur Ville étoit le berçeau de sa famille en Italie; que son bisaieul, sorti de leurs murs, avoit porté le nom de leur Ville sur le thrône des Romains, & qu'il l'avoit illustré; que ce cinquiême Roi de Rome avoit conclu avec les Etrusques un traité avantageux aux Lucumonies;

enfin

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

enfin, qu'il ſeroit ravi de voir leur reconnoiſſance, égaler les bienfaits de ſes peres, & l'inclination qu'il avoit toûjours euë à leur faire plaiſir. Ces paroles diſpoſérent les cœurs en ſa faveur ; mais le récit de ſes malheurs les attendrit. Il expoſa aux Tarquiniens l'état où Rome l'avoit réduit. *Chaſſé*, dit-il, *ſans avoir été entendu, condamné ſans aucun crime perſonnel, je traîne à ma ſuite, de contrée en contrée, de malheureux fils, que leur proſpérité rendit l'objet de la jalouſie, & que leur indigence rend dignes de compaſſion.*

Ces mots furent ſuivis des larmes du Roi, & de l'attendriſſement de l'aſſemblée. Les Tarquiniens conclurent donc qu'il falloit envoyer à Rome une Ambaſſade, avec une Lettre de Tarquin, adreſſée au Peuple Romain.

Les Députés arrivérent à Rome, & préſentérent au Sénat la Lettre du Roi exilé. Ils demandérent qu'elle fût luë au Peuple aſſemblé dans les Comices. Tarquin avoit chargé les Ambaſſadeurs d'expoſer au Sénat ſes humbles ſupplications. On n'y reconnoiſſoit plus le faſte d'un Roi ſuperbe, qui s'étoit autrefois rendu indépendant des Sénateurs & des Curies. *L'affliction*, dirent les Députés, *a remis Tarquin ſur le pié, où Rome l'eût voulu voir ſur le thrône. Ses demandes ſont juſtes, & ſa requête eſt modérée. Il vous ſupplie de lui permettre de revenir à Rome en ſûreté, de ſe préſenter d'abord au Sénat, qui jugera, s'il eſt à propos de le laiſſer paroître devant le Peuple, pour lui rendre compte de ſon Gouvernement. S'il trouve à Rome des accuſateurs, il s'offre à ſubir le Ju-*

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

gement des Curies assemblées. Si le Peuple le juge assés peu coupable, pour reparoître sur le thrône, il n'y remontera que du gré de ses Sujets, & aux conditions qu'on voudra lui prescrire. Enfin, si la brigue, ou son mauvais destin, l'emporte sur son innocence, & sur le souvenir de ses exploits, il borne ses desirs à mener une vie privée, dans sa patrie, exempt des risques, & de l'opprobre d'un exil injurieux. Que vous demandons-nous, ajoûtérent les Députés, *que ce que l'équité commune, & le droit des gens, ne permettent pas aux Nations les plus barbares, de refuser? Coupable ou innocent, vôtre Roi vous supplie de le condamner, ou de l'absoudre par vos suffrages. Romains, il y va de vôtre gloire. Publiera-t'on chés les Nations voisines, que Rome a condamné son Chef, sans l'entendre, & qu'elle l'a puni, sans l'avoir jugé? Trop de sagesse vous détermine, à prendre de trop iniques précautions. Des résolutions outrément sévéres, & des haines irréconciliables, ne sont conformes, ni à la vertu dont vous faites profession, ni à la justice, qui fait l'ame du Gouvernement, ni à la prudence, qui doit prévenir les maux d'un avenir incertain.*

Plutarch. in vit. Popl.

Le discours des Ambassadeurs, & la crainte d'attirer, sur Rome, une longue & dangereuse guerre, faisoient pancher les Consuls, à produire les Tarquiniens au Peuple, & à rendre les Comices maîtres de la décision. [a] Valérius eut honte de la foiblesse des

[a] C'est de Plutarque que nous tenons ce récit. Denys d'Halicarnasse au contraire, sans faire ici aucune mention de Valerius, assûre, que Brutus n'eut aucun égard aux remontrances des Ambassadeurs.

premiers défenseurs d'une liberté mal affermie. Il s'opposa au sentiment des Consuls, & remontra au Sénat, qu'une populace naturellement timide, & moins jalouse de sa liberté, qu'amie du repos, se laisseroit infailliblement, ou toucher de compassion, ou intimider par les menaces des Etrusques. Il conclut à ne permettre, ni le retour des Tarquins à Rome, ni l'assemblée des Curies, pour écouter les Ambassadeurs. Son avis fut suivi, & la première tentative de l'artificieux Tarquin fut renversée, par un homme, qu'on avoit soupçonné de le favoriser.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Le Sénat venoit de marquer, avec éclat, son attachement pour la liberté. Aussi ce prémier Corps de la nouvelle République, avoit le principal intérêt à ne plus souffrir de Rois, qui le tinssent dans la dépendance, & souvent dans l'oppression. Les Consuls jugérent, qu'il falloit rétablir le Sénat dans tout son lustre. Tarquin le superbe s'étoit efforçé de l'avilir, en le réduisant à un petit nombre de Sénateurs. Les uns étoient péris, ou par des proscriptions, ou par les embûches secretes du Roy. Les autres s'étoient condamnés à un exil volontaire. Enfin, ceux que la mort avoit enlevés d'une maniére naturelle, n'avoient point été remplacés. Il parut important de donner au Sénat son ancienne majesté, & de le rendre respectable au Peuple, par le nombre des Sénateurs, aussi-bien que par leur dignité. Ce fut donc parmi les Chevaliers, qui tenoient comme un rang mitoïen entre le Sénat, & le Peuple, qu'on chercha des hommes sages, & accrédités, pour remplir les places

Tit. Liv. liv. 2.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

vacantes. [a] Comme ils furent aggrégés à ce qui restoit de Sénateurs à Rome, pour en composer l'ancien nombre de trois cents, on les appella [b] *Conscripts.* Pour le nom de *Peres*, il resta aux Sénateurs de l'ancienne institution. Mais parce que les derniers reçûs avoient été inscripts récemment, sur la liste des prémiers Sénateurs, on les nomma seulement *Conscripts.*

Cependant les Tarquins, qui désespérérent de fléchir jamais la rigidité du Sénat, crurent au moins pouvoir exciter dans Rome une tempête, capable de renverser l'ouvrage des Consuls. Il est vrai que Tarquin le pere s'étoit ménagé peu d'amis, pendant un regne également odieux au Peuple, & aux Patriciens. Mais ses fils s'étoient attachez à la Ville quel-

a Tacite, Tite-Live & Plutarque rendent témoignage, que ces *Peres Conscripts* furent ajoutés au Sénat, sous le Consulat de Brutus. Mais Tite-Live & Plutarque ne conviennent pas du tems, où cette nouvelle addition fut faite. Le premier la place au tems, que Brutus & Collatinus étoient encore Consuls ensemble. Le second veut qu'elle ne se fit, que quand Brutus eut Valerius Poplicola pour collégue. J'ai suivi Tite-Live, dont il m'a paru que l'arrangement convenoit mieux à l'histoire.

b Ces Peres Conscripts furent appellés le nouveau Sénat, *novus Senatus.* Il paroît même, par les paroles de Tite-Live entenduës exactement, que les anciens Sénateurs furent seuls appellés *Patres*, & que les nouveaux reçûs furent distingués des premiers, par le nom de *Conscripti.* Il est vrai que Denys d'Halicarnasse donne le même nom de *Patres Conscripti,* aux Sénateurs de la premiere création, qui fut faite sous le regne de Romulus. Mais cette formule, *qui Patres, quique Conscripti essent,* prouve contre l'Historien Grec, en faveur de l'Historien Latin. Elle étoit emploïée quand il s'agissoit de convoquer le Sénat. Ainsi lorsque, dans les Auteurs Latins, on lit *Patres Conscripti,* pour marquer tout le Sénat en général, il faut les entendre comme si elles étoient liées de la sorte, par une conjonction, *Patres* & *Conscripti*, c'est à dire, les Peres, & ceux qui leur ont éte aggrégés. Festus favorise nôtre sentiment, lorsqu'il dit qu'on appelloit *Conscripti,* ceux qui de l'ordre des Chevaliers passoient à celui des Sénateurs.

ques jeunes débauchés, de la plus illuſtre Nobleſſe. Ceux-ci regrettoient des compagnons, & des ſoutiens de leur débauche, que la conformité de mœurs, & que des parties de plaiſir, leur avoient unis dans une même ſociété. Ils regardoient la liberté publique, comme un frein à leur libertinage. *Sous les Rois*, diſoient-ils, *nous avions des reſſources, dans le dérangement de nos affaires. Les fils du Roi, & ſes Courtiſans, nous ſervoient de patrons & d'interceſſeurs, qui nous tenoient lieu de boucliers, contre la rigueur des Loix. Aujourd'hui, ſoumis à un Sénat inexorable, qu'avons-nous à eſpérer de la faveur, & que n'avons-nous pas à craindre de ces rigoureux vangeurs du bon ordre?*

De Rome l'an 244.

Conſuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Tit. Liv. lib. 2.

Ce fut ſur ces hommes, que la diſſolution, & que l'incontinence avoit perdus d'honneur, que les Tarquins établirent leur principale eſpérance.

Pour faire réüſſir leur deſſein, ils obtinrent des Tarquiniens, qu'ils envoyeroient à Rome une ſeconde Ambaſſade. Le prétexte de la députation fut de redemander aux Romains les biens des exilés, qu'on laiſſoit périr de miſére, dans l'azyle qui les avoit reçûs. Au fond, ils n'avoient en vûë, que d'armer une troupe de jeunes factieux, contre la vie des Conſuls. Ils chargérent donc les Ambaſſadeurs de lettres, pour ceux de leurs amis & de leurs alliez, qui naturellement devoient prendre part à leur éloignement. L'Ambaſſade fut admiſe à Rome, & les propoſitions des Tarquins furent examinées dans le Sénat. Rien de plus modeſte, que la demande du Roi exilé. Il promettoit de renoncer, pour jamais, à pourſuivre, par les armes, ſes droits ſur la Couronne, ſi

Plutarch. in vitâ Popl.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

on lui rendoit les biens, qu'il avoit reçûs de ses peres, & qu'on lui retenoit à Rome. La requête des Tarquins partagea les Consuls, & le Sénat, en deux sentimens opposez. Brutus, qu'un amour farouche de la patrie, faisoit pancher vers la sévérité, fut d'avis de refuser, à une famille proscrite, des biens dont elle abuseroit contre les intérêts de Rome. Collatinus, d'un esprit plus modéré, & peut-être animé d'un reste d'affection pour ses proches, fut pour restituer les biens aux exilez, & donna à son opinion les couleurs de la justice. *Ce n'est point par leur opulence*, disoit-il, *que les Tarquins nous sont devenus odieux. C'est par leur orgüeil, & par leur incontinence. Nous nous sommes défaits, avec justice, de leurs personnes. Ne retenons pas injustement leurs biens. La nouvelle République se soûtiendra-t'elle contre le reproche des Nations, d'avoir pallié une indigne avarice, des motifs de la liberté? Rendre aux Tarquins leurs biens, c'est leur ôter les prétextes de nous faire la guerre, c'est donner, aux Peuples voisins, une raison nouvelle de nous estimer.* Brutus ne relâchoit point des sentimens, dont il s'étoit entêté. Vif jusqu'à l'emportement contre ceux qui s'opposoient à ses desirs, il tourna en accusation, contre Collatinus, le parti modéré qu'il avoit pris. [a] L'affaire long-tems balancée au Sénat, fut portée devant le Peuple. On convoqua les Curies, & Brutus y renouvella contre son

a Plutarque ajoûte une circonstance à ce récit. Il dit que Brutus outré contre son collégue courut à la place publique, en criant avec fureur, que Collatinus trahissoit les intérêts de Rome. Aux cris du Consul irrité, continuë Plutarque, Caius Minucius parla vivement au Peuple contre les Tarquins.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. Junius Brutus, & Tarquinius Collatinus.

Collégue, les anciens soupçons de trahison, dont elles étoient déja prévenuës. Cependant le Jugement des Comices autorisa celui de Collatinus. Il est vrai qu'il ne l'emporta que d'une voix; mais enfin, il fut arrêté, qu'on remettroit les Tarquins en possession des biens de leurs peres.

Dionis. Halic. lib. 5.

Tandis qu'on étoit occupé à charger, sur des voitures, les meubles & les effets des exilez, & à vendre ce qu'on ne pouvoit emporter, les Ambassadeurs prennent leur tems, pour former une brigue en faveur du Roi. Deux illustres Familles, sur-tout, conservoient de l'attachement pour les Tarquins. La premiére étoit celle des Aquilius, qui comptoit trois Sénateurs; & la seconde, celle des Vitellius, qui en comptoit deux. Chacune de ces Maisons tenoit, par des alliances, aux deux Consuls. Brutus avoit épousé la sœur [a] des deux Vitellius, jeunes Patriciens, en âge alors de pouvoir entrer dans les Charges. Pour les Aquilius, ils étoient neveux de Collatinus, & les fils de sa sœur. Leur jeunesse, l'espérance de l'impunité, & leurs anciennes liaisons avec les fils du Roi, les avoient rendus susceptibles des impressions, que les Ambassadeurs de Tarquinie leur donnérent. Les Vitellius osérent même faire entrer dans la conjuration, les deux fils du Consul Brutus, leurs neveux, jeunes Romains à peine entrez dans l'adolescence. Sans doute qu'ils espérérent se servir de la défection des fils du Consul, comme d'un rempart, qui les préserveroit de la punition, dont ils étoient mena-

a Denys d'Halicarnasse les nomme Marcus, & Manius Gellius. Plutarque, Tite-Live, & Aurelius Victor s'accordent à leur donner le nom de Vitellius.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS & TARQUINIUS COLLATINUS.

cés, si leur trame étoit découverte. Les assemblées des Conspirateurs se tinrent, d'ordinaire, chés les Aquilius, qui n'avoient plus de pere, & dont la mere étoit du sang des Tarquins. Là le dessein fut pris, en présence des Ambassadeurs, de donner la mort aux Consuls, & de faire entrer les Tarquins, de nuit, dans la Ville. Le serment, qu'en firent les Conjurés, fut accompagné de cérémonies barbares. Après un grand soupé, les Convives, au nombre desquels furent les deux fils de Brutus entraînés par la séduction de leurs oncles, renvoyérent leurs gens, & s'enfermérent [a] dans un appartement vaste, & isolé. Ce fut par un détestable sacrifice, qu'on s'assûra de la fidélité des Conjurés. Un homme, qu'on égorgea, en fut la victime, & de son sang on fit des libations aux Dieux. Sur ses entrailles palpitantes, tous jurérent de faire périr les Consuls, & de rétablir les Rois. Les Tarquiniens conduisoient l'intrigue. Ils persuadérent à ces jeunes indiscrets, d'écrire chacun sa lettre aux exilés, & de s'assûrer, par un témoignage autentique de leur attachement, l'éternelle reconnoissance du Roi. Les lettres furent écrites au lieu même de l'assemblée, & remises aux Ambassadeurs, qui logeoient chés les Aquilius. La providence veilloit à la conservation d'une République, qu'elle devoit rendre maîtresse de l'univers. Le complot, dont

Plutarch. in vit. Poplic.

a Les Historiens ne conviennent pas du lieu, où se donna le soupé, & où se fit l'assemblée. Tite-Live fixe le rendés-vous & le repas des Conjurés, chés les Vitellius. Plutarque & Denys d'Halicarnasse mettent la scéne, chés les Aquilius. Leur sentiment est préférable, & s'accorde mieux avec le reste de l'histoire. L'appartement où les conspirateurs jurérent le rétablissement des Tarquins, étoit séparé de celui des femmes. Denys d'Halicarnasse l'appelle ἀνδρών. Plutarque ajoûte qu'il étoit obscur, & peu fréquenté.

le

le secret, qui paroissoit devoir être inviolable, fût découvert par une de ces avantures, que le ciel ménage, & que les hommes attribuent au hazard.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Quelque précaution qu'eussent pris les conjurés, pour dérober leur secret à leurs domestiques, un esclave plus pénétrant que les autres, soupçonna les desseins de ses maîtres. Son nom étoit [a] Vindicius. Né à Cénine, il avoit été pris en guerre, & pour lors il faisoit l'office d'Echanson dans la maison des Aquilius. L'attention qu'on eut à l'écarter après le repas, & peut-être des demi-mots échapés aux conviés, lui donnérent de la défiance, & irritérent sa curiosité [b]. Il resta seul à la porte de l'appartement, &, par une fente, il vit tous les mystéres de la conspiration, & il entendit les discours des conspirateurs. Alors surchargé d'un secret si important, & dont la révélation pouvoit lui rendre la liberté, en assûrant celle de Rome, il balança entre la crainte & l'espérance. Il prévit les suites d'une déposition si intéressante, pour l'un & pour l'autre Consul, & il craignit que Brutus, pour sauver ses fils, & que Collatinus, pour mettre à couvert la vie de ses neveux, ne fissent périr le seul témoin de leur crime. Ce fût donc à P. Valérius, ce défenseur constant de la liberté, qu'il alla décharger son cœur. Le logis de

Dionis. Halic. lib. 5.

a Denys d'Halicarnasse écrit que ce Vindicius, à qui Plutarque donne le nom de Vindex, avoit été fait esclave à la prise de Cénine. Cependant les Historiens ne nous ont point appris que, depuis Romulus, cette Ville eût été assiégée par les Romains.

b Selon Plutarque, Vindicius se cacha derriere un grand coffre, & fut témoin du complot sans être apperçû. Dans la nécessité de choisir entre ces menuës circonstances, je m'en suis tenu à la plus vraisemblable.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. Junius Brutus, & Tarquinius Collatinus.

Plutarch. in vita Pop. & Dion. Halic. lib. 5.

Valerius étoit, en tout tems, ouvert à la plus vile populace. Vindicius fût reçû avec bonté de cet illustre Sénateur, & en présence de sa femme, & de M. Valerius son frere, il lui fit le récit de ce qu'il avoit vû, & de ce qu'il avoit entendu. Dès-lors Valerius prit l'esclave sous sa protection ; mais il l'enferma dans une chambre, sous la garde de sa femme. Son premier soin fut de surprendre les lettres des conjurés. Le lendemain elles devoient partir pour Tarquinie, avec les Ambassadeurs. Valerius prévint le jour, & sortit de son logis, accompagné de ses amis, de ses clients, & de ses domestiques. Il partagea sa troupe en deux bandes, posta l'une, sous la conduite de son frere, au vestibule de la maison des Tarquins, pour surprendre des lettres, s'il en sortoit. Pour lui, suivi d'une escorte, il entra, sans résistance, dans l'appartement des Ambassadeurs. Il y trouva les lettres que les conjurés avoient écrites la veille, & s'en saisit. A peine étoit-il sorti, qu'il vit venir à lui les Aquilius. Après une course de nuit, ils retournoient à leur logis. En ce moment ils soupçonnérent que leurs lettres venoient d'être surprises. Les efforts qu'ils firent pour les arracher à Valerius, furent inutiles. Le brave Sénateur, & sa troupe, se défendirent avec courage, enveloppérent les Aquilius de leurs robes, les jettérent à leur cou, & les entraînérent par force jusqu'à la place publique. Le bonheur voulut, que M. Valerius interceptât aussi d'autres lettres, cachées dans des hardes, que l'on transportoit du logis des Tarquins. Enfin, nul des chefs de la conspiration n'échapa, & tous furent mis en arrêt chés les Consuls.

Dès le matin le Peuple fût convoqué au lieu des Comices. Brutus, avec son Collégue, s'assit sur le Tribunal, d'où l'on rendoit la Justice. Les coupables conduits devant leurs Juges, furent attachés de suite à des pieux, les mains liées derriere le dos. Pendant un si triste spectacle, à peine osa-t'on jetter les yeux sur les deux fils de Brutus. A la vérité leur âge, & l'affection qu'on avoit pour leur pere, excitoient, dans les cœurs, quelque sorte de compassion; mais l'atrocité de leur crime, le parricide qu'ils avoient juré, & la nouvelle servitude où ils avoient voulu replonger Rome, diminuoient, pour eux, la tendresse du public. On détourna donc sur Brutus, toute l'attention, & toute la pitié. Les esprits étoient en suspens sur l'arrêt que les Consuls alloient prononcer, l'un contre ses enfans, l'autre contre ses neveux. Brutus ne parût point s'attendrir sur le sort de ses coupables fils. Par eux il commença l'interrogatoire. On leur produisit Vindicius. Son témoignage parût sans replique. Les deux accusés n'y répondirent que par des larmes, dont l'infléxible Brutus ne parut point touché. Il ordonna fiérement au Greffier de lire les lettres, que ses fils avoient écrites aux Tarquins. Leur seing, leur écriture, leur cachet, tout parût convaincant à un pere, qui reconnut sans peine la main de ses enfans. *Titus*, dit-il froidement aux deux accusés, sans leur donner le nom de fils, *& vous, Tiberius, qu'avés-vous à répondre?* Leur silence fût un aveu de leur crime. On les somma jusqu'à trois fois de se défendre. Ils n'employérent, ni excuses, ni supplications. Leurs pleurs furent la seule éloquence qu'ils mirent en usage. Le

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Dion. Halic. lib. 5. Plutarch. ibid.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

plus grand nombre des Sénateurs en fût ébranlé, & de leurs places on entendît partir ces paroles confusément prononcées, *à l'exil, à l'exil.* Pour Collatinus, ses yeux étoient baignés de larmes; & Valerius, tout rigide qu'il étoit, s'étoit réduit au silence, sans oser condamner de si jeunes enfans, & sans vouloir les absoudre. Une si favorable disposition fit naître un rayon d'espérance dans le cœur des deux coupables. Cependant toute l'assemblée frémissoit, & attendoit la décision avec horreur. Enfin Brutus se leva pour prononcer. A l'instant il se fit un profond silence. Chacun des assistans s'intéressoit pour les coupables, comme pour ses fils, tandis que leur pere paroissoit indifférent sur l'affaire qu'il alloit décider. Personne n'ignore, qu'à Rome les peres étoient les premiers Juges de leurs enfans. On peut dire qu'ici Brutus fit seul l'arrêt qui condamna ses fils à la mort. D'une voix ferme, & qui ne fût pas même entrecoupée d'un soupir, on lui entendit dire : *Licteurs, je vous les abandonne, accomplissés le ministére des Loix.* A ces paroles l'assemblée jetta un cry, dont le cœur du Consul dût être percé. On ne voyoit qu'avec effroy un malheureux pere s'arracher, par un excês de vertu, l'unique espoir de sa postérité. *Nous les redonnons à la Patrie & à leur Famille*, crioient les spectateurs. D'un autre côté, les deux criminels poussoient de pitoyables gémissemens, & s'efforçoient de fléchir leur pere, par les noms les plus tendres. Le Consul ferma son cœur à la compassion, & oublia qu'il étoit pere. Il n'épargna pas même à ses enfans un seul des supplices destinez aux plus grands criminels. Il les fit fustiger en sa présence,

sans détourner les yeux ailleurs, tandis qu'on les frappoit. Enfin, d'un regard fixe & arrété, il leur vît trancher la tête, & ne fût point émû à la vûë de son sang, dont on arrosoit la terre. Exemple que Rome a toûjours admiré, que les Historiens Grecs ne rapportent qu'en tremblant, dans la crainte de n'être pas crûs de leurs Concitoyens ! Action que les uns blâment de nos jours, & que les autres célébrent, comme le plus glorieux sacrifice, que l'amour paternel ait pû faire à la patrie & à la liberté !

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Brutus avoit assés vû répandre de sang, & les efforts qu'il s'étoit faits, demandoient qu'il se tranquillisât. [a] Il descendit donc du Tribunal, quitta les Comices, & laissa faire le reste à son Collegue. Ici parût le contraste du foible Collatinus, & du géné-

Plutarch.

a Denys d'Halicarnasse raconte la chose autrement que Plutarque, dont le récit nous a paru plus vraisemblable, & plus conforme au génie de Brutus. Le premier Historien prétend, que Brutus, incontinent après l'exécution de ses enfans, se fit amener les Aquilius; qu'aïant fait lire leurs lettres à haute voix, il permit aux coupables de se défendre; que ceux-ci, ne pouvant rien alléguer pour leur justification, eurent recours aux larmes & aux priéres; mais inutilement, continuë Denys d'Halicarnasse. Brutus, toûjours infléxible, donne ordre aux Licteurs de les saisir, & de les conduire au supplice. Collatinus fait surséoir l'exécution; il emploïe auprès de son collegue, les plus vives instances en faveur des conjurés: enfin, picqué de n'avoir pû fléchir la dureté de Brutus, Collatinus use de son pouvoir, en faisant grace aux coupables. Brutus, alors outré de dépit, fait mettre en prison les Aquilius, malgré les oppositions de l'autre Consul, qu'il accuse devant le Peuple de trahison & de perfidie. Collatinus voit, avec douleur, tous les esprits réünis contre lui, & contre ceux dont il prenoit la défense. Il conçut qu'il ne pouvoit plus exercer, avec dignité, les fonctions du Consulat. Ainsi il prit le parti d'abdiquer la Magistrature, à la persuasion de Spurius Lucrétius son beau-pere. Publius Valérius aïant été substitué à Collatinus, aussi-tôt Brutus, de concert avec son nouveau Collégue, fit mourir tous ceux qui avoient trempé dans la conspiration.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

reux Brutus. Le Peuple n'avoit vû, qu'avec douleur, le ſupplice de deux jeunes enfans, que la ſéduction ſeule avoit rendus coupables; mais il attendoit, avec impatience, la condamnation des Aquilius, ces chefs, ces auteurs de la conſpiration. Par les délais du Conſul, par ſon air embaraſſé, & par ſes paroles, on jugea qu'il alloit être favorable à ſes neveux. On ne fût point ſurpris; mais on fût indigné, de lui voir accorder un jour aux criminels, pour ſe purger de l'accuſation, dont ils étoient chargez. On fût plus étonné encore, lorſqu'il ordonna que l'eſclave Vindicius ſeroit rendu à ſes maîtres, & qu'il ne reſteroit pas entre les mains de leurs accuſateurs. Alors le zéle de Valerius ſe réveilla. Il avoit promis, avec ſerment, de protéger le délateur; il lui tint parole. En vain les Licteurs tâchérent de l'enlever d'entre ſes bras. Les clients de Valerius, & ſes amis qui l'environnoient, défendirent ce témoin important, qu'on eût fait périr, pour le faire diſparoître. Ce ne fût pas aſſés. Tout le Peuple réclama Brutus, & demanda qu'il revînt aux Comices. Ce pere infortuné n'eût que de courts inſtants, pour ſe recüeillir un peu, & pour pleurer, en ſecret, ſes malheurs domeſtiques. Il reparût avec la même conſtance, qu'il avoit montrée d'abord. Sa préſence fit frémir les criminels, & rendit le calme à l'aſſemblée. Remonté ſur le Tribunal, il fit faire ſilence, & ne prononça que ces courtes paroles. *Peuple Romain, l'autorité que j'eus ſur mes enfans me les a fait ſacrifier au bien public. Celle que les Loix vous donnent, ſur tous les membres de l'Etat, vous rend maîtres des accuſés. Jugés-en par vos ſuffrages. Ou condamnés ma dureté par des exemples de dou-*

ceur, ou autorisés ma fermeté par des exemples de justice.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. Junius Brutus, & Tarquinius Collatinus.

Les Curies eurent alors à décider sur trois articles importans à la République naissante. 1°. Sur la punition du reste des conspirateurs. 2°. Sur le traitement que les Ambassadeurs de Tarquinie avoient mérité. 3°. Sur la récompense qui seroit décernée au délateur de la conjuration découverte. On jugea sur les trois chefs. Premiérement, que les conjurés seroient punis sans exception, du supplice destiné aux Citoyens rebelles. L'arrêt fut exécuté. Après avoir été flagellés, ils eurent la tête tranchée par les haches des Licteurs. Secondement, pour les Ambassadeurs, leur sort fût long-tems balancé. Enfin, les égards qu'on eût pour le droit des gens, l'emportérent sur l'horreur d'une trahison concertée contre un Gouvernement légitime. Troisiémement, Vindicius [a] fût jugé digne de la liberté, qu'il avoit conservée aux Romains, & le droit de Bourgeoisie parût une récompense qu'on ne pouvoit refuser au libérateur de

a On croit communément, avec assés de vrai-semblance, que ces termes latins *vindicare in libertatem*, furent tirés du nom de Vindicius, qui fut affranchi par le Consul. D'autres soûtiennent qu'il vient du mot *vindicta*, qui signifie une baguette, dont le Préteur, chargé dans la suite de faire les affranchissemens, frappoit l'esclave que son maître vouloit mettre en liberté. Pour accorder ces sentimens, on peut dire que la baguette elle-même prit son nom de Vindicius. Dans la cérémonie de ces affranchissemens publics, [car il y en avoit de particuliers qui se faisoient par testament, ou en présence de témoins] le maître présentoit son esclave au Préteur. D'abord il le tenoit par la main, ensuite il le laissoit aller, de là le mot latin *manu missio*; enfin, après lui avoir donné un petit soufflet sur la jouë, il le présentoit au Consul ou au Préteur, qui le frappoit doucement de sa baguette, en prononçant cette formule : *Aio te liberum esse more Quiritium*. Cette cérémonie achevée, l'esclave étoit inscrit sur le rôle des affranchis. Alors il se faisoit raser, & se

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Tit. Liv. lib. 2.

la Ville. On ajoûta, à ces gratifications, [a] une somme de vingt-cinq mille As d'airain, tirée du trésor public. Le Peuple avoit décerné autrefois que les biens des Tarquins leur seroient rendus. Le Sénat crut alors, que sans donner atteinte aux Decrets respectables des Curies, on devoit refuser à des ennemis déclarez, les moyens dont ils se serviroient pour perdre Rome. Voici le partage qui fut fait de leurs biens. Le Palais des Tarquins fut détruit, aussi-bien que le beau vestibule qui lui servoit d'entrée. Leurs terres furent distribuées à ceux des Citoyens indigens, qui n'avoient point en propre de campagnes à cultiver. Le Public ne se retint que la portion du

Plutarch. & Dion. Halic. lib 5.



de Bronze

couvroit la tête d'un bonnet appellé *pileus*, qui étoit en usage, à certains jours, parmi les Romains. Pour se mettre en possession de cette espéce de chapeau avec plus de solemnité, ils le prenoient dans le Temple de Féronie, Déesse des affranchis. Dans un de ces Temples il y avoit un siége de pierre, où étoit cette inscription : *Bene meriti servi sedeant, surgant liberi.* Personne n'ignore que le *pileus*, chez les anciens Romains, étoit le signe & le symbole de la liberté. A la mort de Néron le Peuple parut dans les ruës, avec ce bonnet en tête. Dans une Medaille d'Antonin on voit la liberté tenant le *pileus* en main, avec ces mots LIBERTAS. COS. IIII.

a Tite-Live s'est contenté de dire qu'on donna une somme d'argent à Vindicius. Nous l'avons fait monter à vingt-cinq mille As d'airain. En effet Tite-Live lui-même, au livre 9. de la 1. Décade, dit que la récompense ordonnée par les Loix, pour les esclaves délateurs des conspirations, étoit fixée à pareille somme. On donnoit cent mille As aux personnes de condition libre.

terrain

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

terrain situé entre la Ville & le Tibre, qui touchoit au Champ de Mars. L'avide Roi l'avoit autrefois usurpée sur la Ville, en avoit fait une partie de son Domaine, & la faisoit cultiver à son profit. Cette plaine étoit entourée d'arbres. On la consacra de nouveau à Mars, on en fit un pâturage commun, & la jeunesse Romaine en profita, comme d'un lieu commode pour les exercices de la course & de la lutte. Depuis la consécration du Champ, Rome [a] se fit un scrupule d'en serrer les grains. Ils étoient déja coupez, mais [b] les javelles moissonnées étoient encore étenduës sur la terre. On les jetta, avec les arbres, dans le fleuve, dont l'eau étoit basse. Ce monceau d'arbres & de gerbes, arrêté par hazard dans un endroit vaseux, y commença [c] cette belle Isle du

a Les Romains se firent scrupule de profiter de cette récolte, ou parce que le champ avoit été consacré à Mars, ou parce que Tarquin l'avoit profané, en le faisant cultiver à son profit.

b Il est évident par les paroles de Plutarque, qu'on faisoit la moisson, lorsque les biens des Tarquins furent partagés. Ainsi ce ne fut, au plûtôt, que pendant le mois de Juin. Il est vrai que la seconde fête du *Regifugium* fut fixée au neuviéme jour d'avant les Calendes de Juin, c'est à dire au vingt-quatre de May. Nous avons conjecturé de là, que ce jour-là même le dernier Arrêt des Curies fut prononcé contre les Tarquins. Rien n'empêche cependant que l'exécution du partage de leurs biens ne se soit faite, qu'à la fin du mois de Juin, où l'on commençoit à faire la récolte. Collatinus étoit encore Consul alors, & il ne se déposa que quelque tems après. On peut croire même, qu'il ne se démit qu'au mois d'Octobre, par où commença proprement l'année du Consulat de Brutus.

c Les anciens Romains construisirent plusieurs Temples dans cette Isle; trois entre-autres, l'un dédié à Esculape, l'autre à Jupiter, & le troisiéme à Faunus. Tite-Live conjecture qu'on fit, dans la suite, des jettées autour de l'Isle, pour donner plus de consistance au terrain. L'Isle fut jointe à la Ville & au Janicule, par deux ponts, qui lui firent donner le nom de l'*Isle des deux Ponts*. On l'appella aussi l'*Isle Sacrée*, depuis que les Romains y eurent fait ériger plusieurs Temples, en l'honneur de leurs Divinités.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

Tybre, qui fit, dans ces premiers tems, une partie des Fauxbourgs de Rome. Accruë par le limon que la riviére entraîne, & par les vidanges de la Ville, elle eut dans peu un fonds si solide, qu'on put y bâtir, sur pilotis, le fameux Temple d'Esculape.

Les soupçons, que le Peuple avoit conçûs de Collatinus, s'étoient changez en haine, depuis la mollesse qu'il avoit fait paroître dans la condamnation des conjurés. Brutus, soit par aversion contre toute la race des Tarquins, soit par des défiances bien fondées, soit par antipathie pour un Collégue, dont l'humeur ne compatissoit pas avec la sienne, profita de la disposition publique, pour le faire déposer du Consulat [a]. Brutus étoit franc. Avant que de rien entreprendre contre Collatinus, il l'en avoit menacé. Il parla donc de la sorte dans une assemblée du Peuple. *Romains, mes vœux seroient parfaitement remplis, & le nouveau Gouvernement seroit sans défaut, si vôtre choix avoit pû réünir les affections des deux Consuls. Lors qu'on nous a fait asseoir ensemble sur le même Tribunal, par un malheur qu'on n'auroit pû prévoir, il s'est trouvé autant de différence entre Collatinus & moy, qu'il s'en trouve entre la haine de la Tyrannie, & l'amour des Tyrans. L'attachement à une famille détestée, fait tout oser à l'un, pour rétablir nos oppresseurs, & fait prodiguer à l'autre jusqu'à son propre sang, pour préserver*

a Les Historiens, qui nous ont raconté l'abdication de Collatinus, la placent diversement, & n'en arrangent pas les circonstances dans le même ordre. Leurs variations font assés sentir leur incertitude. Nous avons crû pouvoir donner au fait, & à ses circonstances, l'ordre le plus conforme à la suite de l'Histoire. On est fort embarassé, lorsqu'on trouve tant de diversité, entre ceux qui rapportent le même événement.

Consuls, M. Junius Brutus, & Tarquinius Collatinus.

la Patrie. L'un craint les Dieux vangeurs des ſermens qui nous lient, l'autre leur préfére des intérêts domeſtiques, & des liaiſons que la naiſſance a formées. Tous les ſentimens de Collatinus, & tous les efforts de ſon crédit, n'ont-ils pas eu pour but de détruire la liberté, que ſon honneur attaqué l'engageoit à défendre? Vous l'aviez eſpéré, Romains; mais les biens qu'il vous a ſollicitez à faire rendre aux ennemis de Rome, & l'impunité qu'il étoit prêt de procurer à de barbares conſpirateurs, ont démaſqué un partiſan des Rois, caché ſous les apparences d'un Conſul. Quoi? Collatinus, je n'ai pas épargné mes enfans, & j'épargnerois un coupable, dont le corps eſt reſté parmi-nous, & dont le cœur a paſſé parmi les proſcrits? J'aurois des ménagemens pour un Collégue, qui conſentoit à ma mort, en favoriſant ceux qui l'avoient jurée? Prévenons, Romains, prévenons les maux, qu'un ennemi domeſtique nous prépare. Avec la dignité, dont il abuſe, arrachons-lui le fer dont il nous menace. J'opine à ſa dépoſition. Pour vous, Romains, aſſemblés-vous par Curies; c'eſt moi qui les convoque. Décidés par vos ſuffrages, s'il eſt à propos que Collatinus ſoit ſeul à la tête de la République. Brutus renonce dès maintenant au Conſulat, s'il doit encore partager le Gouvernement avec Collatinus.

Ces paroles excitérent de grandes émotions parmi le Peuple. A peine daigna-t'on écouter les défenſes de Collatinus. Il eut beau reprocher à Brutus de trahir ſon ami, & de diffamer ſon Collégue. On n'eut point d'égard à ſes invectives. Enfin, par l'autorité que lui donnoit ſa dignité de Conſul, Collatinus défendit au Peuple de tenir l'aſſemblée, que ſon Collégue avoit indiquée. Cette défenſe fut un nouveau trait, qui

De Rome l'an 244.

Consuls, M. JUNIUS BRUTUS, & TARQUINIUS COLLATINUS.

retomba sur lui. Le Peuple en fut vivement piqué. Déja il couroit au lieu, où l'on donnoit les suffrages, & tout tendoit à une déposition violente de Collatinus. Alors Sp. Lucrétius osa monter sur la Tribune aux Harangues. On dit qu'il fut le premier d'une condition privée, qui obtint des Consuls la permission de haranguer dans les Comices. Son âge, & le souvenir de la vertueuse Lucréce sa fille, lui conciliérent de l'attention. Il adressa d'abord la parole à Collatinus son gendre. *En vain*, lui dit-il, *vous vous obstinés à conserver, malgré le Peuple, un rang où il vous a fait monter. C'est de lui que vous l'avés reçû; c'est entre ses mains qu'il faut le remettre. Dans une tempête soudaine, la sagesse est de sçavoir se dérober à l'orage. Ne luttés pas contre les flots, tandis qu'ils sont irrités. La vie privée vous offre un port, entrés-y de vôtre gré, sans attendre que le vent vous y pousse, au péril de faire naufrage. Dans la retraite, vous donnerés à Rome des preuves plus sûres de vôtre fidélité, qu'ici par vos discours & par vos protestations. Pour vous, Brutus, ne portés pas à l'extrême le transport qui vous anime contre un Collégue, qui fut, avec vous, un des principaux auteurs de la liberté. Epargnés-lui l'affront d'être chassé de Rome sur des soupçons, comme ses proches le furent pour de véritables crimes. Et vous, Romains, adoucissés les chagrins de sa déposition volontaire par vos libéralités. Rendés-lui ses biens, & suppléés de vôtre épargne à ce qui lui manque, pour soûtenir ailleurs, avec dignité, la gloire d'un Consul Romain.*

Le conseil de Lucrétius fut reçû de l'Assemblée avec applaudissement. Pour lors Collatinus n'eut

De Rome l'an 244.

Consul, M. Junius Brutus.

plus d'autre parti à prendre, que celui de l'abdication. [a] Il se démit du Consulat, après avoir pris les Dieux à témoin de son innocence, & les hommes, de l'ingratitude de ses amis, & de ses proches. Brutus, qui l'avoit mis à la raison, fit l'éloge de sa sagesse, & l'exhorta de conserver, pour la République, le même attachement, qu'elle auroit toûjours pour lui. Enfin, il lui procura un présent [b] de vingt talens, tirés du thrésor public; & pour montrer qu'il n'étoit animé contre lui d'aucune inimitié personnelle, il y ajoûta cinq talens du sien. Ainsi le dernier rejetton d'une branche des Tarquins, en quittant Rome, la délivra de ses craintes. Collatinus choisit Lavinium pour le lieu de son séjour. Il y vécut paisible, & y mourut de vieillesse.

Brutus ne laissa pas longtems aux Romains le pré-

a Tite-Live ne garde pas la vrai-semblance, dans le récit qu'il fait de la déposition de Collatinus. Celui de Plutarque, & de Denys d'Halicarnasse, est plus suivi & plus sensé, en ce qu'il fournit une raison plausible de l'abdication du Consul. Pour l'Historien latin il n'apporte d'autre motif de cette disgrace, que le malheur qu'eut Collatinus d'être issu du sang des Tarquins. Nous n'avons pas eu plus d'égard à la maniére dont Tite-Live dispose les circonstances de la conspiration des Vitellius & des Aquilius. Il place ce fait après la déposition de Collatinus, sous le Consulat de Brutus & de Valérius. En cela il est contredit par les deux Historiens Grecs.

b Ces vingt talents, à raison de cent mines, & de six mille drachmes par talent, & de dix sols par chaque drachme, feroient la somme de vingt mille écus. Mais, à dire le vrai, il est presque impossible d'estimer, au juste, la valeur des anciennes monnoyes, sur le pié de nos espéces courantes. Ces sortes de réductions ne peuvent se faire, qu'en supposant dans les métaux, une valeur intrinséque & absoluë; mais ce seroit une supposition chimérique; puisque cette valeur a toûjours été arbitraire & rélative aux tems, aux mœurs, aux usages des peuples, & à la volonté des Législateurs, ou des Princes, qui ont prescrit la valeur des monnoyes, selon les besoins de l'état.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. Junius Brutus, & P. Valerius.

texte de soupçonner, qu'il vouloit gouverner seul, & que sous le nom de Consul, il aspiroit à toute l'autorité des Rois. Il ne tarda pas de faire assembler [a] le Peuple par Centuries au Champ de Mars. Ce fut pour procéder à l'élection d'un nouveau Consul, qui prît la place de Collatinus. Les suffrages tournérent en faveur de P. Valerius, qui, dans la premiére élection, avoit souffert impatiemment, qu'on lui eût préféré un compétiteur du sang des Tarquins. A l'ambition prês, on peut dire que Valerius fût un des plus vertueux Citoiens, que Rome ait vû naître dans son sein. Originaire des Sabins, il avoit conservé l'austérité de mœurs, dont on faisoit profession dans son ancienne patrie. Le premier de ses Ancêtres, qui vint à Rome, avoit ménagé la paix entre Romulus & Titus Tatius, & avoit laissé à ses enfans l'art de concilier les esprits, comme un bien de famille. Le nouveau Consul, issu de Valerius Volesus, en avoit hérité de grands biens. Sous les Rois, il employa la meilleure partie de ses revenus à soulager les indigens, & l'on ne peut dire, que dans ces tems de désordre, sa libéralité fût animée par des espérances d'aggrandissement. Plus éloquent que ne le comportoit alors la grossiéreté Romaine, jamais il ne se servit du don de persuader, que pour défendre les opprimés. Sévere à lui seul, & compatissant aux miséres d'autrui, il étoit tempérant jusqu'à l'excês. Enfin, par l'inspiration seule de la nature, & d'une raison saine, il fit voir à Rome un sage accompli, avant

a C'est à dire, qu'en suivant l'ordre des différentes classes établies par Servius Tullius, alors les suffrages du plus grand nombre des Centuries avoient force de loy.

que la Philoſophie des Grecs y eût réduit la ſageſſe en art.

De Rome l'an 244.

Le concert des deux Conſuls fut parfait ; parce que dans eux l'amour de la vertu, & du bien public, fut égal. Ils commencérent leur adminiſtration, par porter une Loy, qui rendit à Rome grand nombre d'excellens ſujets. Elle accordoit une amniſtie générale à tous ceux, qui avoient ſuivi le parti & les intérêts des Tarquins. Elle étendoit le pardon ſur ceux des Citoyens, qui ſe ſentans coupables de certains crimes, que l'indulgence du Gouvernement paſſé avoit laiſſés impunis, s'étoient exilés d'eux-mêmes. Elle leur permettoit de retourner à la Ville en ſûreté, dans l'eſpace de vingt jours. S'ils n'y paroiſſoient pas dans le tems preſcrit, leurs biens devoient être confiſquez, & leur exil déclaré perpétuel, ſans eſpérance de retour. Une ſi ſage précaution enleva bien des amis, & des ſoldats au Roi exilé. L'union des Conſuls, l'attachement du Peuple pour eux, & la déſertion des Romains retournés en leur patrie, ne déconcertérent point l'ambitieux Tarquin. Il ne déſeſpéra pas d'exécuter par la force, ce qu'il n'avoit pû faire réüſſir par artifice. Au défaut des Romains, il crut pouvoir trouver des reſſources parmi leurs ennemis. Il parcourut donc les diverſes Lucumonies des Etruſques. Par tout il exagéra ſa miſére, & celle de ſes enfans. Les Véïens parurent auſſi faciles à l'écouter, que l'avoient été les Tarquiniens. Il réchauffa leur ancienne jalouſie contre Rome. Il leur promit le rétabliſſement de leur gloire, & le recouvrement de leurs campagnes enlevées par les Romains. Enfin, il leur fit naître l'eſpérance de dominer un jour dans

Conſuls, M. Junius Brutus, & P. Valerius.

Plutarch. & Dion. Halic. ibid.

Tit. Liv. lib. 2.

De Rome l'an 244.

Consuls, M. Junius Brutus, & P. Valerius.

Rome, & d'y occuper les premiers rangs. La confiance qu'ils prirent en un Général illustré par plus d'une victoire, les engagea dans une nouvelle guerre, contre leurs anciens ennemis. Par la jonction des Véïens & des Tarquiniens, le Roi eut une armée égale à celle des Romains. Les Royalistes parurent les premiers en campagne. A peine étoient-ils entrés sur le Territoire de Rome, que les Consuls firent sortir leurs Troupes, & marchérent à la rencontre de l'ennemi. Brutus commandoit une des aîles, & Valerius l'autre. Cependant Brutus se mit, pour quelques heures, à la tête de la Cavalerie, & marcha à la découverte de l'ennemi.

Dionys. Halicarn. Tit. Liv. Val. Max. Plutarch.

De son côté Tarquin, accoûtumé à ranger ses Troupes à la Romaine, gardoit le même ordre de bataille, que ses ennemis. On peut dire, qu'ici ce fut plûtôt une espéce de guerre civile, qu'une guerre étrangere. On voyoit des alliés opposés à leurs alliés, & des Généraux Romains, à des Généraux Romains. Pareille valeur, & pareille habileté des deux parts. Enfin l'Armée Romaine passa le Tybre, & vint se poster dans une prairie bordée [a] d'une forêt consacrée à un Heros, dont le nom étoit *Arsius*. Lorsqu'on fût en présence, tous les corps s'ébranlérent, pour commençer le premier choc. Brutus, avec sa Cavalerie, marcha vers l'ennemi, afin d'engager le

[a] Cette forêt consacrée à *Arsius*, ou à *Horatus*, selon Denys d'Halicarnasse, est appellée par Tite-Live, *Sylva Arsia*. Le Champ où se livra la bataille, étoit situé entre le Janicule, & l'endroit qui porte à présent le nom de *Borghetto*. Les Romains placérent leur Camp dans les prés de Junius, ou de Vinius; c'est ainsi que les nomme l'Auteur des Antiquités. Plutarque les appelle les prés *Esuriens*.

combat

De Rome l'an 244.

Consuls, M. Junius Brutus, & P. Valerius.

combat par des escarmouches. Aruns, un des fils de Tarquin, suivi des Cavaliers de son parti, s'avançoit avec fierté, lorsque les Escadrons de Brutus parurent à la portée du trait. Quand les deux Généraux se furent reconnus; *Le voilà donc*, cria Aruns, *cet ennemi de ma race, cet usurpateur du Thrône de mon pere!* A ces mots, il poussa son cheval. Brutus vole à sa rencontre. C'étoit encore l'usage alors de faire des combats singuliers, à la tête des Armées. La haine & la fureur eurent plus de part à celui des deux Champions, que l'amour de la gloire. La passion ne laissa plus de lieu, de part ni d'autre, à l'adresse, & à la précaution. La javeline baissée, les deux tenans coururent l'un à l'autre, & s'enfilérent mutuellement de leurs armes. Leurs chevaux, qui se heurtérent, renversérent les deux cavaliers mourans; & la perte de deux Généraux fut le prélude de la bataille.

Pour lors, cavalerie contre cavalerie, & bataillons contre bataillons, tout combattit à la fois. L'aîle que Brutus devoit commander, étoit destituée de son chef. Le Roi Tarquin, & ses fils, commandoient le corps de Tarquiniens qui lui étoit opposé. De ce côté-là les Romains furent défaits, & mis en fuite. On leur fit perdre du terrain, puis on les poussa vivement jusqu'à leur camp, [a] qu'un corps de réserve des

[a] Selon Denys d'Halicarnasse, les *Triarii* formoient le corps de réserve. En effet, toutes les Légions Romaines étoient composées de quatre sortes de Soldats. Les premiers & les moins estimés étoient ceux qu'on appelloit *Velites*. Ceux-ci n'avoient point de rang marqué parmi les lignes de la Légion. Ils voltigeoient dans les intervalles des lignes. La premiére ligne donc de la Légion Romaine, étoit de ceux qu'on appelloit *Hastati*. Leur maniére de combattre étoit de lancer des javelots à l'ennemi; & du genre de leurs armes, qu'on appelloit *Hasta*, ils avoient pris le nom

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS.

meilleures troupes Romaines, défendit avec une valeur insurmontable. Du côté où combattoit Valerius, les Véïens furent mis en déroute. Poussés jusqu'à leur camp, ils couvrirent la terre de leurs corps. Ainsi jamais le succès d'un combat ne fût plus partagé, & le nombre des morts plus égal. La nuit, qui seule mit fin à une action si disputée, laissa les deux camps dans l'incertitude de la victoire, ou de la défaite. Chaque parti voyoit les campagnes, dont il étoit environné, remplies des morts de sa Nation. On en fût effraïé de part & d'autre, & chacun se crût vaincu. Cependant, si l'on en croit la fable qui se répandit alors, une voix sortie du Bois d'Arsius, rassûra les Romains, & leur apprit qu'ils étoient vainqueurs. Ce fût peut-être un artifice du sage Valerius, ou qui fit entendre la voix, ou qui feignit qu'on l'avoit entenduë. Quoi qu'il en soit; les Romains eurent plus de persévérance, que les Etrusques. Ceux-ci, Tarquiniens & Véïens, pêle-mêle, abandonnérent leur camp, se débandérent, & retournérent en leur païs. Ainsi Valerius, resté seul maître du champ

d'*Hastati*. La seconde ligne étoit de ceux qu'on appelloit *Principes*. Rien de plus incertain que l'origine du nom qu'ils portoient. On croit néanmoins qu'ils furent appellés ainsi, parce qu'autrefois ils composoient la prémiére ligne, où ils combattoient avec l'epée; mais que cet ordre fut changé, & que ceux qu'on nomme *Hastati*, furent mis en leur place aux premiers rangs. Enfin, à la derniére ligne étoient postés ceux qu'on nommoit *Triarii*, comme si l'on eût dit *Tertiarii*; parce qu'ils formoient la troisiéme ligne. Ceux-ci n'étoient jamais que six cent, de quelque nombre que la Légion fût composée. C'étoit les meilleurs hommes, les plus vieux soldats, les plus braves, & l'élite de la Légion. Ainsi, dans un combat, ils étoient une ressource toûjours prête au moindre signal, & un corps de réserve pour les occasions importantes. Ces *Triarii* préservérent alors le Camp des Romains du pillage, aprês la défaite d'une des aîles.

de bataille, fit dépoüiller, & compter les morts. Il en trouva onze mille trois cent du côté des Etrusques, & autant, à un prés, du parti Romain. Dés le matin Valerius alla piller le camp abandonné par les Etrusques. Comme le nombre de leurs blessés étoit grand, plusieurs d'entre-eux furent retardés dans leur fuite. Les Romains attaquérent cette arriére-garde de traîneurs, & en firent environ cinq mille prisonniers. La bataille s'étoit donnée la veille des Calendes de Mars.

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS.

Ce succês ne consola pas Rome de la perte du généreux Brutus. Plus la République étoit affermie par la déroute des Tarquins, plus elle regretta la mort de celui, qui l'avoit établie. Les premiers honneurs funébres, lui furent rendus dans le camp. On lui ceignit la tête d'une [a] couronne de laurier. Ensuite on transporta son corps à Rome. Toute la Ville partagée entre le deüil de la perte qu'elle avoit faite, & la joie de la victoire, donna successivement des marques de l'un, & de l'autre [b]. Le premier jour de Mars fût célébré par le triomphe de Valerius. Tout le Peuple alla au-devant du vainqueur. On dressa des tables aux portes, dans toutes les ruës. Les soldats trouvoient partout des rafraichissemens. Le vainqueur, monté sur un char tiré par quatre chevaux,

a Ce fut Romulus, qui le prémier introduisit à Rome la coûtume de couronner les victorieux de laurier. Depuis ce tems-là, cette couronne devint la marque & le symbole de la victoire & des triomphes.

b La bataille fut donnée la veille des Calendes de Mars, ou le dernier jour de Février, selon le témoignage de Plutarque. Le lendemain, c'est à dire, le prémier du mois de Mars, fut célébre par le triomphe de Valérius. Les Fastes Capitolins placent ce triómphe au même jour, sous l'année 244. depuis Romulus.

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS.

entra dans la Ville aux acclamations du Peuple & de l'Armée. La pompe eut assés d'éclat, pour exciter l'émulation des Généraux Romains, & n'eut pas assés de faste, pour attirer au Triomphateur, la haine des Citoiens. On consacra aux Dieux, les dépoüilles des vaincus. Enfin, tout le jour se passa en sacrifices, & en réjoüissances.

Le lendemain la Ville changea de face. Le Consul se couvrit d'habits lugubres; & après avoir fait porter dans la place publique, sur un brancart fort orné, le corps de Brutus, il monta sur la Tribune. Valerius donna pour lors à Rome, l'exemple nouveau de ces éloges funébres, qu'on y fit toûjours depuis en l'honneur des grands hommes. On prétend même, que les Romains [a] prévinrent sur cela les Grecs, quoi qu'ils ayent toûjours été depuis, des Panégyristes outrés de leurs Héros. L'éloquence de Valerius se signala sur les loüanges de son Collegue. Sa harangue fut reçûë avec les applaudissemens de tout le Peuple. Les Dames sur-tout se distinguérent, par les marques d'affection qu'elles donnérent au vangeur de la pudicité du sexe. Comme si elles avoient tou-

[a] Dans la Gréce, les Oraisons funébres ne furent en usage, qu'après la bataille de Marathon, c'est à dire, seize ans depuis la mort de Brutus. Avant ce tems-là, les Grecs honoroient les funérailles, des grands Hommes, par des jeux publics, & des carrousels. Il est vrai, qu'on lit dans les Poëtes tragiques, que Thésée prononça publiquement l'éloge des sept Capitaines, qui périrent devant Thébes; mais cette circonstance est de l'invention de la poësie. Diodore de Sicile assûre, que l'usage des Oraisons funébres fut établi, par une loy expresse, que portérent les Athéniens, à l'occasion de ceux qui furent tués dans la guerre contre les Perses. Le Rhéteur Anaximéne, cité par Plutarque dans la vie de Poplicola, attribuë faussement cette loy à Solon.

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS.

tes perdu leur pere [a], elles prirent le deüil pour dix mois, & s'honorérent elles-mêmes, par les honneurs qu'elles rendirent à l'incomparable Brutus. On peut dire, que dans le peu de mois, qu'il fit éclater ſa ſageſſe, il remplaça les longues années, qu'il fut obligé de la diſſimuler. Il rendit la liberté à ſa patrie, il la cimenta du ſang de ſes propres fils, il lui ménagea un Conſul plein de ſon eſprit & de ſes vertus, il périt en la défendant contre un uſurpateur, enfin, il la laiſſa, à ſa mort, dans un état à n'avoir plus beſoin de ſon zéle. On diſoit à Rome, que Brutus avoit établi la République avec plus de travaux, & plus de riſques, que Romulus n'en avoit eſſuïé, à fonder la Ville. Enfin, dans une année de Gouvernement, il mérita d'être conſidéré, par les qualités du cœur & de l'eſprit, comme le plus illuſtre Citoien que Rome, ſi féconde en Héros, eût jamais produits. Il paroît certain, qu'il ne laiſſa point de poſtérité. Sa branche étoit Patricienne ; cependant la famille Junia ne fut plus, longtems après lui, que [b] Plébéïenne dans Rome. Marque indubitable, qu'elle n'étoit iſ-

a Nous avons déja dit, que l'année de deüil, pour les femmes Romaines, n'étoit que de dix mois. Elles retinrent, dans leur deüil, l'ancien uſage de l'année de Romulus, & pleurérent Brutus auſſi longtems, que ſi elles avoient perdu leurs maris. Ovide rend témoignage à cette coûtume :

Per totidem menſes à funere conjugis uxor
Suſtinet in viduâ triſtia ſigna domo. L. I. Faſt.

b Cicéron fait cependant l'honneur à Lucius Brutus, le meurtrier de Jule Ceſar, d'être iſſu en ligne directe, du premier Conſul. Brutus, lui-même, s'en faiſoit honneur ; mais le témoignage de l'Orateur Romain eſt contredit par la foule des Auteurs, ſi l'on en excepte Plutarque, & Eutrope. D'ailleurs il eſt conſtant, que le premier Brutus ne laiſſa point de poſtérité.

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS.

ſuë que d'une branche collatérale du Conſul [a] Junius Brutus.

Cependant Valerius joüiſſoit tranquillement de ſa gloire. Soit par négligence ; ſoit par déſeſpoir de pouvoir redonner ſi-tôt à Rome un Conſul, qui remplaçât Brutus avec dignité ; ſoit peut-être par une envie ſecrette, d'être ſeul à procurer dans quelques jours le bien de ſa patrie, il différa quelque tems à convoquer le Peuple, pour une nouvelle élection. Les Romains portoient alors l'amour de la liberté juſqu'à une extrême défiance. Ils donnérent donc de ſiniſtres interprétations au retardement de Valerius. *C'eſt un ambitieux*, diſoient-ils, *qui eſſaye la tolérance du Peuple, & qui aprês l'avoir accoûtumé au joug, uſurpera ſeul un Empire, qu'il nous aura rendu ſupportable. Que n'imite-t'il Brutus, dont il a ſi fort relevé la gloire ! Ce grand homme, aprês le banniſſement de Collatinus, ne tarda pas un jour à ſe donner un Collégue.* Ces mur-





a Les Romains érigérent, dans la ſuite, une ſtatuë à Brutus dans le Capitole. Il y étoit placé, l'épée nuë en main, au milieu des Rois de Rome. Il nous en eſt reſté deux Médailles, qu'on croit avoir été frappées, aprês le meurtre de Jule Céſar. Dans l'une, on voit une tête de l'ancien Brutus. L'autre repréſente la Liberté, avec ce mot, LIBERTAS. Sur le revers, on voit les Licteurs armés de haches & de faiſceaux, dont Brutus ſe fit eſcorter le premier, en qualité de Conſul, depuis l'expulſion des Tarquins, conformément à ce vers de Virgile :

Conſulis imperium hic, ſævaſque ſecures accipiet. L. 6. Æneid.

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS.

mures sembloient autorisés par une circonstance, que Valerius n'avoit pas prévûë. Il faisoit bâtir une assés belle maison [a] sur la croupe du Mont-Palatin, du côté où cette montagne domine le Marché de Rome, & les Comices [b]. Cet endroit de la montagne étoit escarpé, & l'on ne pouvoit y aborder, qu'avec peine. La situation de ce logis, le fit regarder comme une Citadelle, d'où le nouveau Monarque commanderoit à la Ville, sans qu'on le pût investir. Ces discours faisoient du progrês, & le seul intéressé les ignoroit. C'est dans ces momens, qu'il est avantageux d'avoir des amis sincéres, & d'être docile à les écoûter! Comme les intentions du Consul étoient droites, il ne croyoit pas pouvoir être soupçonné. Aussi-tôt qu'il eût appris ce que le Peuple pensoit de lui, sans donner aucun signe d'émotion, il prit un parti, qu'il ne découvrit à personne. Ce fût de faire venir chés lui, dès la nuit suivante, un grand nombre d'ouvriers, & de faire abbattre sa maison. Il fit plus. Aussi-tôt qu'il fût jour, il convoqua le Peuple, & lui parla de la sorte : *Que le sort de Brutus est pour moy digne d'envie! Il est mort au service de sa patrie, les armes à la main, & avec lui il a emporté sa gloire toute entiére. Vos injustes soupçons, Ro-*

Tit. Liv. lib. 2.

a C'est à dire, sur cette partie du Mont Palatin, que Tite-Live, entre autres, appelle *summa Velia*, pour la distinguer de la vallée, qui étoit appellée *ima Velia*; la haute & la basse Vélie. Varron donne le mot latin *vellere*, pour l'origine de *Velia*. Les Bergers, dit cet Auteur, avoient coûtume d'y mener paître leurs moutons, dont ils *arrachoient* la laine, avant qu'on eût trouvé l'usage de les tondre.

b De là les injustes soupçons des Romains contre Valerius, qui fut depuis nommé *Poplicola*. Son prénom fut *Publius*. L'étymologie la plus naturelle de ce prénom *Publius*, est qu'on appelloit ainsi ceux qui, dans l'enfance, avoient été élevés aux dépens du public.

Da Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS.

mains, ne l'ont pas ſallie de ſon vivant. Pour moy, ne lui ai-je ſurvécu, que pour voir mon nom mêlé à celui des Vitellius & des Aquilius? Comment vos défiances ont-elles pû s'attacher aux vertus les plus éprouvées, & aux plus fermes appuis de la liberté? Mes délais ont-ils donc pû faire croire, que le plus grand adverſaire de la Royauté, ait prétendu l'uſurper? Aurois-je eu mon logis ſur le Capitole même, ma conduite paſſée eût dû vous raſſûrer. Quoi! la confiance que vous avés dû avoir en moy, étoit-elle attachée à la ſituation de mon logis? L'ai-je dû perdre pour une frivole circonſtance? Ne conſidérés-vous dans ma perſonne, que le lieu où j'habite, & non pas ce Conſul ſi vif ſur vos intérêts? Allés, Romains, voyés les ruines de cet édifice, qui vous a fait tant d'ombrage. J'ai changé de demeure, & j'ai préféré la vallée, afin que du haut de la montagne, où je logeois, vous puſſiés m'accabler de pierres, ſi je ſuis encore l'objet de vos défiances.

Quand il eût fini de haranguer, il indiqua les Comices. Le Peuple s'aſſembla dans le Champ de Mars, au jour marqué. Valerius laiſſa la liberté des ſuffrages pour élire un nouveau Conſul. Ici Rome marqua encore ſa reconnoiſſance pour les prémiers auteurs de la liberté. Des quatre Patriciens, qui s'étoient les premiers dévoüés, par ſerment, à la délivrer de la ſervitude, [a] Sp. Lucrétius, pere de Lucréce, reſtoit ſeul à récompenſer. Tout vieux qu'il étoit, il fût choiſi pour ſuccéder à Brutus dans le Conſulat. Rome ne perçût pas longtems les fruits, qu'elle avoit eſpérés du gou-

Conſuls, P. VALERIUS, & Sp. LUCRETIUS.

[a] Les Auteurs récens donnent encore à ce Conſul le ſurnom de *Tricipitinus*; quoi que ce ne fût pas le nom de ſa famille. On dit qu'il étoit ordinaire aux Lucrétius, de porter ce ſurnom. Du moins, dans Cuſpinien, le pere de Lucrece eſt ſurnommé *Tricipitinus*. Ce ſentiment eſt fort conteſtable.

vernement

De Rome l'an 244.

Consul, P. Valerius Poplicola.

vernement d'un ſi ſage vieillard. La mort l'enleva peu de jours aprês ſon élection.

Au ſortir des Comices, le Peuple Romain eut honte des injuſtes ſoupçons qu'il avoit pris de la probité du Conſul Valerius. On fut également ſurpris, & de la prompte démolition de ſa maiſon, & de ſon deſintéreſſement à la ſacrifier aux inquiétudes du Peuple. Le Public ne ſouffrit pas, qu'un ſi grand homme logeât dans une maiſon d'emprunt. On lui choiſit un terrain ample, dans une agréable ſituation, où on lui fit conſtruire un logis: à la vérité [a] moins élevé, mais auſſi commode, que celui qu'il avoit fait abbatre.

Dans l'intervalle depuis la mort de Lucrétius, juſqu'à l'élection d'un ſucceſſeur, Valerius donna au Peuple des marques ſi ſenſibles de ſon dévouëment, qu'on ne pût lui refuſer le glorieux [b] ſurnom de Poplicola. Dês lors il n'en prit plus d'autre, & c'eſt par là que nous le déſignerons pendant le cours d'une

a Tite-Live ajoûte, que ce logis fut ſitué à l'endroit, où l'on voïoit, de ſon tems, un Oratoire, ou un petit Temple, dédié à la Déeſſe *Vicæpota* ou *Vicepoca*, ſelon l'ancienne leçon rétablie par Rhénanus; ou *viriplaca*, comme on lit encore dans quelques deſcriptions anciennes de la Ville de Rome. Sigonius s'eſt perſuadé, qu'il s'eſt gliſſé une erreur dans le texte, & qu'il faut lire, *ubi nunc via publica*, où eſt maintenant le chemin public. Pour le prouver, il emprunte l'autorité de Plutarque & de Frontin. Juſte-Lipſe s'en tient à *Vicæpota*, nom ſous lequel les anciens Romains honoroient la Victoire. Les Grammairiens donnent pour étymologie de *Vicæpota*, les mots latins *vincere*, *& potiri*. Le ſentiment de Lipſe paroît le plus raiſonnable; car les Auteurs anciens, & Tite-Live lui-même, nous parlent d'un Temple érigé à la Victoire, ſur le penchant du Mont-Palatin, où fut conſtruite la maiſon de Poplicola.

b Dans quelques éditions des Hiſtoriens Latins, on lit *Publicola*, au lieu de *Poplicola*. C'eſt une faute qu'il faut corriger. Les Faſtes Capitolins, Denys d'Halicarnaſſe, Plutarque & Dion, l'appellent *Poplicola*. Ce ſurnom eſt un abregé de *populicola*.

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS POPLICOLA.

Plutarch. in vit. Poplic.

vie illustrée par tant de Consulats. D'abord il mit du changement aux faisceaux, qu'on avoit toûjours portés devant les Rois, & devant les Consuls. Il en fit ôter les haches, si propres à imprimer de la terreur. Il voulût même, que les Licteurs baissassent les faisceaux, dont ils étoient armés, en présence du Peuple assemblé. Ce fût, sans doute, pour préparer les voies à cette Loy si pleine d'humanité, qu'il porta, tandis qu'il fût seul Consul, [a] que tout criminel pourroit appeller au Peuple, & que nul ne pourroit être jugé en dernier ressort, que par un Arrêt des Curies. Il en fit une autre en faveur des artisans. Poplicola les délivra de tout tribut, aussi-bien que les veuves, & les vieillards, destitués d'enfans capables de les soulager. A la vérité, par une troisiéme Loy, il prescrivit une soumission parfaite aux Ordonnances des Consuls; mais il borna l'amende des contrevenans [b] à la valeur de cinq bœufs, & de deux beliers. Il

a Cette loy fut populaire; mais dans la suite, elle produisit bien des maux à la République. Elle fut cause de la diminution de l'autorité Consulaire, & du transport du gouvernement à d'autres, qu'à des Consuls, comme le remarque Tite-Live au livre 4. Souvent les Consuls y donnérent atteinte, & Cicéron fut envoïé en exil, pour l'avoir violée. Les Dictateurs furent exceptés de cette loi. On n'appelloit point au peuple des Arrêts de vie & de mort qu'ils prononçoient. Plutarque ajoûte, sans citer aucun garant de ce qu'il avance, que *Poplicola* permit à tous les Romains, sans distinction de Patriciens & de Plébéiens, de briguer le Consulat vacant par la mort de Spurius Lucrétius. Pour peu qu'on soit versé dans l'histoire de la République Romaine, on sçait, que dans les prémiers siécles, les seuls Patriciens avoient droit d'aspirer aux honneurs du Consulat.

b Il n'est pas hors de vrai-semblance, que l'amende décernée contre ceux, qui désobéïroient aux Consuls, fût de cinq de ces monnoyes, qu'on avoit marquées de l'empreinte d'un Taureau, & de deux de ces monnoyes, qui portoient la figure d'un Belier. Pollux l. 9. parle d'une piéce de monnoye, qui anciennement avoit cours à Athenes sous le nom de

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS POPLICOLA.

en fit promulger une quatriême, que les Historiens même ont blâmée, mais qui fut au goût du Peuple qu'il avoit alors à gouverner. Il permit à tous ceux, qui auroient la connoissance d'un dessein formé d'envahir la Royauté, d'en tuer l'auteur par voye de fait, & sans attendre la condamnation des Juges. Il promit l'impunité au meurtrier, pourvû qu'il prouvât, que celui qu'il avoit mis à mort, étoit coupable d'un attentat contre la liberté publique. Enfin, il décerna la même peine à l'égard de tous ceux, qui usurperoient une Charge publique contre le gré du Peuple.

Des Loix si populaires conciliérent à Poplicola l'affection de tout Rome ; mais la démission, qu'il fit de la partie la plus odieuse de son administration, acheva de lui gagner les cœurs. Il trouvoit les Consuls surchargés du maniment des deniers publics. *C'est toûjours*, disoit-il, *la matiére de mille soupçons, de la part d'une populace, qui ne porte qu'avec chagrin le poids des contributions.* Poplicola fit donc choisir, par le Peuple, deux hommes fidéles, sous le nom de Questeurs, qui prissent le soin du Trésor public. Il le fit transporter de chés lui au [a] Temple de Saturne, où il fut toûjours en dé-

βοῦς, soit, comme il le prétend, parce qu'on y imprimoit la figure d'un bœuf, soit, comme le veut Sperling, parce que cette piéce étoit le prix fixé pour la valeur d'un bœuf. Plutarque veut ici, que l'amende fut de cinq bœufs, & de deux beliers réels, ou du moins de l'équivalent. Il ajoûte, qu'alors la monnoye étoit fort rare, & que les marchés ne se faisoient guéres que par des échanges.

a Le Trésor public s'appelloit *ærarium*, parce qu'on n'y mit d'abord que de l'airain pris au poids & sans marque, qu'on appelloit *æs rude*. Ensuite on y mit des piéces d'airain marquées, qu'on appella *æs grave*, ou *æs leve*, selon la différente pesanteur des diver-

De Rome l'an 244.

Consul, P. VALERIUS POPLICOLA.

pôt. Les a premiers Questeurs, qu'on élut, furent P. Véturius, & M. Minutius.

Un démembrement si considérable du Consulat, qui dans la suite fut suivi de bien d'autres démembremens qu'on en fit, procura plus de loisir à Poplicola, & réprima la vivacité de ses envieux. Comme les Loix qu'il avoit portées, tandis qu'il étoit seul Consul, n'avoient pour but que l'intérêt du Peuple, on ne le soupçonna plus d'aspirer à la Royauté. Alors il ne craignit pas de s'associer un Collégue. Il n'avoit differé de s'en donner un, que par l'appréhension qu'il ne s'opposât à ses desseins, sur la diminution de l'autorité Consulaire. Il fit donc assembler le Peuple au Champ de Mars. Pour successeur

ses monnoyes. Ce Trésor avoit été en dépôt chés les Rois & chés les Consuls, jusqu'à Poblicola, qui s'en débarassa, & qui le fit transporter dans le Temple de Saturne, situé au bas du Mont Saturnien, ou du Capitole. Il choisit le Temple de Saturne, ou parce que la monnoye d'Italie, avant la fondation de Rome, portoit une tête de Saturne, ou parce qu'il crut, que le trésor public seroit plus en sûreté dans un lieu sacré, & posté proche de la citadelle de Rome. Dans la suite, on fit deux masses de cet argent public, l'une qu'on appella le trésor commun, *ærarium vulgare*, l'autre qu'on appella le trésor secret, *aurum vicesimarium*, réservé pour les besoins extraordinaires de la République. Nous en parlerons en son lieu.

a Je dis ici, sur la garantie de Plutarque, qu'il n'y eut des Questeurs à Rome, que du tems de Poplicola, & que cette Charge fut un démembrement de celle des Consuls. Ulpien, qui cite divers Auteurs, prétend au contraire, qu'il y eut des Questeurs, dés le tems de Tullus Hostilius. Le nom de Questeurs a deux différentes significations chés les Romains. Tantôt il veut dire des Commissaires chargés des informations sur les affaires capitales, tantôt des Magistrats commis pour le recouvrement des deniers publics. Ulpien a pû parler du premier genre de Questeurs, qui furent dés le tems des Rois; & Plutarque de la seconde espéce, qui ne fut introduite dans la République, que par Poplicola. Ces derniers Questeurs étoient choisis par le Peuple assemblé en Comices.

De Rome l'an 244.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

de Sp. Lucrétius, on y choisit M. Horatius, surnommé Pulvillus. Ce fut le cinquiéme Consul qui gouverna Rome pendant les dix-neuf mois ou environ, qui suivirent la déposition de Tarquin [a]. Il est vrai que quelques Historiens ont retranché le nom de Sp. Lucrétius, de la liste qu'ils ont donnée des Consuls, de cette premiére année. Sans doute, parce que son Consulat fut court, & qu'il ne fut marqué par aucun événement considérable. A l'égard d'Horatius Pulvillus [b], il est incertain s'il fit la Dédicace du Temple de Jupiter Capitolin, pendant ce petit reste d'année, qu'il fut en Charge, ou pendant l'année entiére de Consulat, que nous le verrons bien-tôt remplir avec honneur.

[c] Lorsque le tems des premiers Consuls fut écou-

a Tite-Live nous assûre, qu'il ne trouvoit point le nom de Sp. Lucrétius en de certaines Annales, parmi les Consuls. Cependant il le met au nombre des cinq Consuls de cette prémiére année, & sur cela il est d'accord avec Plutarque, & Denys d'Halicarnasse. Sans doute que Lucrétius a été omis dans ces Annales, pour la raison que nous avons rapportée au corps de l'Historie.

b Plutarque & Tite-Live conviennent, qu'Horatius Pulvillus dédia le Temple de Jupiter Capitolin; mais ils semblent l'un & l'autre, placer cette dédicace à la prémiére année du Consulat d'Horatius Pulvillus. Denys d'Halicarnasse la différe jusqu'au second Consulat de ce Romain. Certainement la circonstance, où elle fut faite, convient mieux à l'année, où Denys d'Halicarnasse a placé cette cérémonie. Nous avons préféré l'arrangement de celui-ci, & emprunté des deux prémiers quelques circonstances du fait.

c Nous avons fixé le commencement du Consulat de Brutus, au second Regifugium, que les Fastes d'Ovide placent sous le neuviéme d'avant les Calendes de Juin, ou le vingt-quatriéme de May. Celui-ci, au témoignage de Denys d'Halicarnasse, ne gouverna que quatre mois. A ce compte, il faut que le tems de la déposition de Collatinus, concoure à peu prês avec les Calendes d'Octobre. Valerius Poplicola, qui lui fut substitué, partagea le gouvernement de la République avec Brutus, jusqu'à la mort de ce dernier, qui arriva, selon Plutarque, la veille des Ca-

De Rome l'an 244.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

lé, Rome songea d'en faire un nouveau choix. Poplicola étoit trop agréable au Peuple, pour être oublié dans la nouvelle promotion. Il paroissoit même, qu'il étoit necessaire à la République, qu'on chargeât encore du Gouvernement un Héros, également ami du Peuple, & ennemi des Tarquins. En effet, le Roi exilé n'avoit pas encore épuisé toutes ses ressources, & perdu toutes ses espérances. On sçavoit à Rome, que Mamilius son gendre, lui formoit un parti chés les Latins, & que Tarquin, en personne, s'étoit réfugié à Clusium chés Porsena, qui en étoit Roi; enfin, que cette formidable Lucumonie des Etrusques panchoit en sa faveur. On jugea donc Poplicola plus capable que tout autre, ou de déconcerter les projets de Tarquin, ou d'en soûtenir les attaques. Ces considérations le firent nommer Consul, pour la seconde fois. Le Collégue qu'on lui donna fut, T. Lucrétius[a], fils, à ce qu'on croit, du vieux Sp. Lucrétius, mort dans le Consulat, & frere de la fameuse Lucréce. Quoi qu'il en soit; ce fut une récompense duë à une famille, dont la vertu s'étoit signalée, & qui faisoit tout espérer de son zéle pour la liberté. Il arriva que son année ne fut

De Rome l'an 245.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

Dion. Halic. lib. 5.

lendes de Mars. Après quoi, pendant les sept mois qui restoient pour consommer l'année Consulaire, Valerius gouverna en partie seul, depuis la mort de Brutus, en partie avec deux Collégues consécutifs, Spurius Lucrétius, & Horatius Pulvillus, jusqu'aux Calendes d'Octobre de l'année suivante qui finirent le premier Consulat de Valerius.

a A la vérité, on n'a point de certitude, que Titus Lucrétius, qui dans le second Consulat, fut Collégue de P. Valerius, ait été frere de Lucréce. On se l'est seulement imaginé sur de très-foibles conjectures. Du moins deux choses sont certaines. 1. Qu'il étoit de la famille Lucrétia, illustrée par la mort de la généreuse Lucréce. 2. Que celui-ci fut grand-pere d'un autre Lucrétius, qui fut aussi Consul l'année 291. de Rome.

gueres marquée que par des ouvrages de paix, ou par des préparatifs pour la guerre. Les Consuls commencérent par rappeller les anciennes Institutions du Roi Servius Tullius, que Tarquin le superbe avoit abolies pendant son Regne. Ils ordonnérent une Récension du Peuple, & l'on trouva [a] dans Rome

De Rome l'an 245.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

a Les sentimens sont partagés sur le nombre de têtes, qui se trouve dans les Auteurs, à la suite de chaque Récension. Les uns veulent, que dans cette multitude, tous les Citoyens Romains aïent été compris, sans exception des femmes & des enfans, des veuves, des orphelins & des pupilles. Mais est-il croïable, que la République, lorsque Rome fut devenuë la Capitale du Monde, n'eût conté que trois cents, quatre cents, & moins de cinq cents mille Citoyens, non seulement dans le Territoire Romain, mais encore dans toute l'étenduë des Villes Municipales ? Car nous ne lisons point, que les plus nombreuses Récensions aïent monté au-delà de cinq cents mille, dans l'espace de plus de sept cents ans. Quelques autres croïent, que le nombre marqué par les Auteurs Grecs & Latins, comprenoit uniquement les chefs de famille. Ce sentiment est insoûtenable. Outre qu'il ne peut s'accorder avec le récit des Historiens, on ne se persuadera jamais, que sous le Consulat de Valerius, par exemple, l'Etat Romain, resserré dans des bornes très-étroites, & presque réduit à la seule Ville de Rome, eût conté cent trente mille chefs de famille, & par conséquent plusieurs millions d'ames, y compris les enfans, les esclaves, les veuves, les orphelins, les pupilles, les étrangers, &c. qui n'étoient point inscrits dans le Cens. Il est donc plus raisonnable de dire, avec Fabius Pictor cité par Tite-Live, que dans ce dénombrement, on ne comprenoit que ceux qui étoient en état de porter les armes, c'est à dire, depuis dix-sept ans, jusqu'à quarante-cinq ans accomplis. C'est ainsi qu'on doit entendre Denys d'Halicarnasse, lorsqu'il dit de cette cinquiéme Récension du Peuple Romain, que le nombre de ceux, qui étoient parvenus à l'âge de puberté, ἐν ἥβῃ, montoit à cent trente mille hommes. Il s'explique à peu près de la même sorte, toutes les fois qu'il parle du Cens, dont il excepte les femmes, les enfans, les orphelins, les manœuvres, les esclaves, les gens de métier & de condition vile, qui dans les prémiers tems de la République, étoient exclus de la Milice Romaine, si nous en croïons des Auteurs dignes de foi. Au reste, pour peu qu'on fasse réflexion, qu'à la fin du Regne de Romulus, l'Armée Romaine étoit de quarante-six mille hommes d'Infanterie, & d'un peu moins de mille hommes de Cavalerie, il ne doit pas paroître surprénant, que Rome devenuë

De Rome l'an 245.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

cent trente mille hommes, qui avoient atteint, ou qui passoient l'âge de puberté. Comme le Cens Romain étoit presque toûjours suivi du Lustre, ou de l'expiation des Centuries assemblées par classes dans le Champ de Mars, on peut compter celui-ci [a] pour le cinquiéme Lustre des Romains.

On craignoit, surtout alors, la guerre du côté des Latins. Pour la prévenir, les Consuls munirent un poste, qui pût tenir leurs ennemis en bride. Ils envoyérent des troupes à Sinquirin, qui peut-être fût la même Ville, que Plutarque appelle [b] *Sigliuria*. On fortifia la Ville de bonnes murailles, & bâties à grands frais. Par là Rome voulut faire sentir, que son Thrésor n'étoit pas épuisé, & par là elle opposa une barriére aux courses des Latins, & des Herniques. Rome éprouva, que la précaution n'avoit pas été inutile. En effet, Porsena envoya aux Romains une Ambassade fiére & menaçante, pour exiger d'eux, ou le rétablissement des Tarquins sur le thrône, ou du moins

plus puissante & plus peuplée, ait pû fournir cent trente mille combattans : sur tout depuis que les Habitans d'Albe, & des autres Villes conquises, y eurent été transférés.

a Le Lustre suivoit ordinairement la Récension du Peuple. Ainsi, comme Denys d'Halicarnasse met en cette année le Cens Romain, les Commentateurs des Fastes Capitolins, y placent aussi le Lustre, quoi qu'il soit effacé sur le marbre. Ce fut donc le cinquiéme Lustre, puisque Servius Tullius n'en fit que quatre ; que du tems de Tarquin le superbe il ne s'en fit aucun, & qu'on n'en fit point la prémiére année des Consuls.

b Les différentes éditions de Denys d'Halicarnasse, varient sur le nom de cette Ville, que Plutarque appelle *Sigliuria*. On lit *Syncérion* dans Gélénius, *Tisionyrion* dans le Manuscrit Vatican, & *Signia* dans l'édition de Lapus. Denys d'Halicarnasse dit, que cette Place, par sa situation, étoit comme la clef du païs des Latins, & de celui des Herniques ; ce qui a donné lieu à Cluvier, de conjecturer, que *Sigliuria* n'étoit point différente de *Signia*, qui se trouve effectivement sur les frontiéres de ces deux Peuples.

la

la restitution de leurs biens. Rome refusa absolument le premier article, & s'excusa sur le second. Elle prétexta la consécration qu'on avoit faite, d'une partie de ces biens, au Dieu Mars, à qui l'on ne pouvoit les enlever que par un sacrilége, & l'impossibilité d'en arracher le reste à ce grand nombre d'indigents, qui se les étoient partagés.

De Rome l'an 245.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA.

Les Romains ne songeoient donc plus, qu'à faire une généreuse résistance, lorsqu'il fallut assembler les Centuries, & se donner de nouveaux Consuls. La crainte, & les besoins publics, parlérent encore en faveur de Poplicola. On n'eut point d'égard au danger, qu'il pourroit y avoir, à la naissance d'une République, d'en faire tomber, trois années consécutives, le Gouvernement sur la même tête. Poplicola fut nommé Consul pour la troisiême fois, & un choix si judicieux sauva Rome du plus grand péril, où elle eût jamais été. Lui [a], & ce même Horatius Pulvillus, qui déja pendant quelques mois avoit géré le Consulat, entrérent en Charge, dans l'année la plus critique de Rome. Leur sagesse, & leur va-

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

a Nous avons préféré ici le sentiment de Denys d'Halicarnasse, à celui des autres Historiens. Plutarque ne donne point de Collégue à Poplicola, pendant ce troisiéme Consulat. Je n'en suis pas surpris. Il n'écrivoit pas une Histoire Romaine, il se proposoit seulement, de faire le récit des actions de Poplicola, auxquelles son Collégue n'eut pas beaucoup de part. Tite-Live donne à Valérius, dans cette année, un Publius Lucrétius pour adjoint. Mais cet Auteur a si fort broüillé les premiers Consuls, que ses propres Commentateurs l'abandonnent. Je me suis donc attaché à Denys d'Halicarnasse, qui range, sous cette troisiême année de la République, Poplicola Consul pour la troisiéme fois, & Horatius Pulvillus pour la seconde. Son rapport est jugé le plus fidele par Onuphrius, par Sigonius, &c. Cassiodore n'a point marqué les Consuls de cette année. Sans doute que la dissention des Auteurs l'a laissé dans l'incertitude.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

leur, la soutinrent par la voie des armes, & lui ménagérent enfin une paix glorieuse, qui la laissa en possession de sa liberté. On peut appeller, par excellence, ce tems de la République, le siécle de la probité, de la constance, & de l'intrépidité Romaine.

Tit. Liv. lib. 2. Plutarch. in vit. Popl. Dionis. Halic.

Porsena, à qui les uns donnent [a] le prénom de Lars, & les autres celui de Claras, étoit parti de Clusium avec la plus formidable armée, que Rome eût jamais euë à combattre. [b] Les richesses de ce Lucumon étoient immenses, pour son tems, & l'on auroit crû, qu'il n'étoit venu devant Rome, que pour en faire l'étalage. Plus d'un motif l'animoit à cette entreprise. Il ne desespéroit pas, ou de se faire lui-même Roi de Rome, ou d'y rétablir un Roi du nom Etrusque, ou du moins d'obtenir la gloire d'avoir vangé la cause commune des Rois. L'Etrurien conduisoit avec lui son fils, nommé Aruns, jeune Prince, dont l'esprit & la valeur étoient supérieurs à son âge. Les Tarquins suivoient le Roi leur protecteur, & par leur expérience dans l'art militaire, ils l'aidoient à régler les marches & les combats, &

a On peut douter, si le mot *Lars*, ou *Lartes*, fut, pour Porsena, un prénom, ou un nom de dignité. Quelques-uns on prétendu, que *Lars* est un ancien mot Etrusque, qui signifie un Monarque. En effet, Porsena étoit le plus puissant Roi des douze Lucumonies, & les autres Lucumons avoient, sous lui, quelque sorte de dépendance. Si la chose est ainsi, Plutarque, qui lui donne le prénom de *Claras*, lui aura donné son véritable prénom; & ceux qui l'appellent *Lars*, l'ont marqué par le titre, qui convenoit à sa dignité. Quelques Auteurs modernes croïent, que le mot *Claras*, est une erreur de copiste, qui l'aura transcrit ainsi, au lieu de *Lars*.

b On peut juger des richesses de Porsena, par le fameux labyrinthe, que ce Roi fit construire pour sa sépulture. Pline nous assûre, d'après Varron, que cet ouvrage égaloit les plus somptueux édifices de l'Orient.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

à discipliner cette multitude prodigieuse, mais un peu confuse, d'Etruriens. D'une autre part Mamilius étoit prêt à joindre un corps considérable de Latins, aux troupes du Lucumon. A la verité toute la Nation Latine ne s'étoit pas liguée en faveur des Tarquins; mais les Cantons [a] de Tusculum, de Camérie, & d'Antemne, avoient pris parti pour eux, & suivoient les étendarts de Mamilius. Les autres Cantons étoient demeurez dans la neutralité.

Le premier soin des Consuls fut alors de préserver la campagne du ravage, que cette inondation d'Etrusques, & de Latins, alloit y faire, chacun de son côté. Ils ordonnérent aux païsans de transporter leurs effets dans des Forts bien munis, & situés en divers lieux sur des roches escarpées. Ensuite leur principale application fut de garantir le Janicule, ce poste important, d'où l'on découvroit toute la Ville. La montagne du Janicule, n'étoit séparée de Rome, que par le Tybre, & l'on passoit de l'une à l'autre par un pont de bois, dont les piéces enclavées l'une dans l'autre, se soutenoient par leur union, sans qu'il y entrât un seul clou, ou une seule barre de fer, pour en lier les pilottis & les traverses. En un mot, le Janicule étoit l'unique fortification de Rome, en delà du fleuve. La Ville n'en étoit séparée que par un foible mur, bâti à quelque distance du Tybre, afin de laisser aux inondations de l'espace, pour s'étendre sur une gréve assés large.

a Tusculum étoit une Ville de l'ancien Latium, à 13. ou 14. milles de Rome, célébre autrefois par la bonté de ses eaux, la fertilité de son terroir; & l'agrément de ses côteaux. A quelque distance des ruines de Tusculum, on trouve la Ville de *Frascati*.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Au dedans de la Ville, les Consuls, pour contenir la populace, prirent avec elle des maniéres populaires, & portérent en sa faveur des Loix conformes à la nécessité présente. Ils établirent, qu'à jamais le menu Peuple seroit exempt de ces pénibles corvées, dont Tarquin l'avoit surchargé, & qu'il ne payeroit plus certain tribut, qu'on avoit toujours exigé en tems de guerre, pour les frais de la Milice. On ne leva plus de droits d'entrée, & les denrées furent franches dans la Ville. Il fut permis à tous d'y vendre publiquement du sel, & le Fisc n'en fut plus le seul marchand. Enfin, l'on envoya chercher du bled chés les Volsques, & l'on fit partir des barques pour en transporter de [a] Cumes, & de la Campanie. De si bons ordres firent sentir aux moindres Bourgeois, la différence du gouvernement présent, & du gouvernement passé. Tous parurent aussi animés, que les Patriciens, à éviter l'ancienne servitude; & la concorde regna dans Rome, au tems même de la famine, qui la pressa durant le siége.

Tout étoit arrangé à la Ville, & à la Campagne, lorsque Porsena déploya ses pavillons le long du Tybre. Le premier poste qu'il attaqua, fut le fort du Janicule. Le nombre des assaillants y accabla la garnison Romaine, & l'en chassa. Obligée de céder

a Cumes, Ville de la Campanie, passoit pour être une Colonie des Peuples de l'Eubée, qui en devinrent les fondateurs, & les maîtres. Dans la suite, ils en furent chassés par les naturels du païs. Cumes étoit élevée sur une haute colline, dont les flots de la mer venoient baigner le pié. Les ruines de cette Ville portent encore le même nom. A quatre milles de là, proche le Lac d'Averne, on voit un antre, qui passe dans le païs, pour avoir été la Grotte de la Sybille de Cumes, *Grotta della Sybilla*.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

aux efforts de l'ennemi, elle regagna la Ville, en hâte, pardessus le pont. Ce premier échec jetta la consternation parmi les Romains ; mais l'intrépidité des Consuls les rassura. En diligence ils firent passer la Riviére à toutes leurs troupes, & rangérent leurs Romains en bataille, au-delà du pont, pour en défendre la tête. A l'instant Porsena fit avancer son armée en bon ordre, & se prépara à livrer un combat, d'où dépendoit le renversement de Rome, disoit-il, s'il venoit à le gagner. L'aîle droite de son armée étoit commandée par Mamilius, qui menoit au combat les Latins. L'aîle gauche par les Tarquins à la tête d'un petit nombre de Romains restés dans leur parti, & des Gabiens qui leur étoient encore fidéles. Enfin Porsena, suivi de ses Etrusques, donnoit des ordres au corps de bataille. Du côté des Romains, Sp. Lartius, & T. Herminius, à l'aîle droite, faisoient tête aux Tarquins. A l'aîle gauche M. Valerius, frere de Poplicola, & T. Lucrétius [a], Consul de l'année précédente, étoient opposez à Mamilius & à ses Latins. Poplicola & son collégue, au corps de bataille, devoient agir contre Porsena. On combattit longtems, sans que le plus grand nombre l'emportât sur la valeur, & sur l'habileté. Enfin le malheur voulut que [b] Valerius & Lucrétius fussent blessés en même tems.

Dionis. Halic. lib. 5.

a Plutarque, & Tite-Live placent sous le second Consulat de Poplicola, cette expédition de Porsena contre les Romains. Par conséquent, selon ces mêmes Auteurs, Titus Lucrétius étoit alors Consul. Mais Denys d'Halicarnasse nous paroît mériter la préférence, sur-tout quand il s'agit de l'ordre des années Consulaires.

b Ce n'est point Poplicola, comme l'a prétendu Plutarque, mais Marcus Valérius, qui fut blessé avec Titus Lucrétius. Il n'en faut point d'autre preuve, que la déroute de l'Armée Romaine, qui commença par l'aîle gauche destituée de ses deux chefs, qui avoient été transportés hors du champ de bataille.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Tandis qu'on les transportoit tous deux à la Ville, on s'en apperçût à l'aîle gauche, & l'épouvante y fut générale. Cette aîle, qui fut la premiére à lâcher pié, prit la route du pont, & revint à la Ville. Une fuite si précipitée attira celle de l'aîle droite, & du corps de bataille. Enfin toute l'armée Romaine se vit entraînée par un si mauvais exemple.

Le pont fut, en un moment, rempli de fuyards. On s'empresse à le gagner, on y accourt en foule, on s'y culbutte, on s'y étouffe. En vain un généreux Romain, nommé Horace a, issu du même sang que les trois braves, qui autrefois avoient combattu & vaincu les Curiaces, s'efforça de rallier les legions épouvantées, & de leur faire changer une fuite honteuse, en une retraite honorable. Sa voix ne fut point écoutée. Le parti qu'il prit est digne de l'immortalité. Il laissa passer toute l'armée Romaine, &, puisque la fuite étoit nécessaire, il se résolut du moins, d'être le dernier à fuir. Les deux Chefs de l'aîle droite, Sp. Lartius, & T. Herminius, qui déja avoient enfoncé l'aîle des Tarquins, se joignent au généreux



d'Argent

a Denys d'Halicarnasse ajoûte, qu'Horace étoit fils du frére de Marcus Horatius, l'un des deux Consuls. L'antiquité nous a conservé une tête de Cocles sur une Médaille frappée apparemment par quelqu'un de la famille *Horatia*, & ensuite renouvellée sous l'Empire de Trajan, comme le porte la légende, qui est sur le revers.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Horace. Immobiles, ils attendent que les fuyards se soient écoulés sur le pont, & que l'ennemi qui les poursuivoit, vint se présenter, pour le passer à leur suite. Alors ce généreux *Borgne* (car c'étoit le surnom qu'il portoit, pour avoir autrefois perdu un œil dans un combat,) occupe, avec les deux braves Officiers, le défilé qui conduisoit au pont. Cependant il crie aux Romains de le rompre sans différer. La démolition en étoit facile, puisqu'on n'avoit qu'à déjoindre des morceaux de bois rassemblés. Les trois Héros soutiennent, en attendant, toute la furie d'une armée qui les presse. Ils reçoivent, dans leurs boucliers, les fléches qu'on leur tire de loin, & de près; ils se défendent avec l'épée. Ils cédent néanmoins, par intervalles, un peu de terrain à l'ennemi, en reculant au petit pas, sans tourner le dos. Le pont étoit presque achevé de rompre, lorsque les deux compagnons d'Horace le quittérent, à sa priére, pour passer sur un petit reste de planches. Alors Horace resté seul au combat, fit des efforts au-dessus de la valeur humaine. Il avoit prié Herminius de dire aux Consuls, qu'on achevât de démolir le pont, & que pour lui il trouveroit un passage, pour retourner à la Ville. Le monceau de corps entassés, que les trois braves avoient étendus sur la terre, dans le défilé, faisoit à Horace, comme un rempart, qui le mettoit à couvert de l'épée. De loin, on lui lançoit des pierres, des traits, & les boucliers qu'on arrachoit aux morts, pour l'en accabler. Il para tout avec une dextérité inconcevable. Pour lui, nul des javelots, qu'il lança, ne fut inutile, dans un lieu serré & rempli d'ennemis. Enfin, percé d'un dard à la cuisse, & tout

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

couvert de blessures, lorsqu'il apperçût qu'on lui faisoit signe de l'autre rive, que le pont étoit rompu, il se lança, avec ses armes, dans la riviére. Nouveau péril à essuyer dans l'eau. Le fleuve resserré par les piles du pont, avoit de rapides courants sous chaque arche, qu'un homme, essouflé par un long combat, & perdant son sang, ne franchit qu'avec peine à la nage. Il arriva néanmoins au bord, après avoir essuyé une grêle de flêches, que les ennemis lui lancérent de la rive opposée [a]. Action de valeur, que la postérité n'oubliera jamais, qui répara la honte des Romains, & qui sauva leur République! Aussi toute la Ville s'empressa de lui marquer sa reconnoissance. On le couronna à son arrivée, on le porta sur les bras, comme un Héros, depuis la gréve jusques dans les murs, & dans la suite on lui érigea [b] une Statuë

a Ici les Historiens ont tous décrit, avec art, la belle action d'Horace, qui eut le surnom de *Cocles*, parce que, selon les uns, il avoit perdu un œil dans un autre combat, & selon les autres, parce qu'il avoit le nés si fort écrasé, & les yeux si proches l'un de l'autre, que comme un Cyclope, il sembloit n'en avoir qu'un. Les circonstances en détail du mémorable exploit, qu'il fit à la tête du Pont *Sublicius*, sont ici rassemblées de différents Auteurs, sur-tout de Plutarque, de Tite-Live, & de Denys d'Halicarnasse. Nous avons crû devoir retrancher les divers discours étudiés, que Tite-Live lui met à la bouche, au plus fort d'une action si vive. Nous les avons crûs peu vrai-semblables.

b Tite-Live dit, que cette Statuë fut érigée à Horace, dans le lieu où se tenoient les Comices. Gellius la place dans le Champ de Mars, Plutarque dans le Temple de Vulcain. Aule-Gelle nous apprend, à quelle occasion elle fut transportée dans ce Temple. La Statuë, dit ce dernier Auteur, aïant été frappée de la foudre, les Aruspices d'Etrurie furent consultés, & rendirent une réponse contraire à l'arrêt porté par les Dieux. Ils persuadérent donc aux Romains, de poser la Statuë dans le lieu le plus bas de la place publique, en sorte qu'elle ne pût être éclairée des raïons du Soleil. Mais on reconnut l'imposture des Aruspices. Ils en furent punis, & cette Statuë fut placée dans le Temple de Vulcain. Aule-Gelle donne pour garants de ce récit, les grandes Annales, & le premier livre des Histoires mémorables de Verrius Flaccus.

de

de bronze, qui fut dreſſée dans la place publique. Tandis qu'il garda le logis, juſqu'à la guériſon de ſes bleſſures, ſa maiſon ne déſemplit point. Le Sénat lui aſſigna autant de terre en propre, qu'on pourroit, en un jour de labourage, en enfermer d'un ſeul ſillon tracé en rond. Enfin, quoique la diſette fut grande à Rome, tous ſe cottiſérent à lui donner par tête, hommes, femmes, & enfans, autant que chacun dépenſoit par jour, & le nombre de ceux qui contribuérent à lui faire une groſſe ſomme [a], monta à trois cents mille têtes. Enfin, l'inquiétude fut générale, que ſes playes ne lui cauſaſſent la mort. Horace en fut quitte pour reſter borgne & boiteux le reſte de ſa vie; mais ſa difformité l'empêcha d'être jamais Conſul. Tant on avoit ſoin alors, que nulle perfection du corps & de l'eſprit ne manquât à ceux, qu'on mettoit à la tête de la République!

De Rome l'an 246.

Conſuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Si la valeur d'Horace étonnoit Porſéna, la honteuſe fuite des Romains l'encourageoit à continuer la guerre. Il établit ſon quartier ſur le Janicule, & fit paſſer Mamilius, & les Tarquins, avec leurs troupes, dans des barques, ſur le rivage, où Rome étoit ſituée. Ceux-ci formérent un camp, d'où ils envoyérent ravager le païs aux environs de la Ville. Comme l'ennemi étoit maître de la campagne, en deça & en

a Les trois cent mille hommes, qui ſe cottiſérent en faveur d'Horace, forment une preuve ſans replique, contre ceux qui prétendent, que chaque Récenſion repréſentoit tous les Citoiens de Rome, ſans exception. Selon Denys d'Halicarnaſſe, & les Auteurs Anciens, le dernier Cens fut de cent trente mille hommes. Cependant ici Denys d'Halicarnaſſe, lui-même, en conte trois cents mille à Rome. On ne peut donc le concilier avec lui-même, qu'en diſant, que le dernier dénombrement ne comprenoit que ceux, qui étoient en âge de porter les armes.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

delà du fleuve, les vivres n'y entrérent plus qu'avec peine. Pour les batteaux chargés de bled, il en échapoit peu à la vigilance des ennemis, postés aux deux bords du Tybre. Ainsi la famine commençoit à se faire sentir dans Rome. Alors les esclaves, qui toujours en souffrent les premiers, aussi-bien que la populace indigente, allérent chercher du pain dans le camp des Tarquins. Les Consuls soutinrent la constance des meilleurs bourgeois, par l'espoir d'un convoy de grains attendu incessamment de Pométie. Leur attente ne fut pas trompée. Les batteaux arrivérent à tems; & pendant la nuit, à la faveur des ténébres, ils entrérent dans le port de Rome. Ces rafraichissements ne durérent pas longtems, & la Ville se vit bien-tôt replongée dans la même disette. Porséna qui l'apprit des transfuges, envoya dire aux Romains, que s'ils vouloient reçevoir leurs anciens Maîtres, il les délivreroit de la faim qu'ils souffroient. L'aversion qu'ils avoient conçûë contre les Tarquins, les rendit intraitables. Malgré leur misére, ils répondirent, que la faim étoit un moindre mal, que la servitude & l'oppression.

Tit. Liv. liv. 2.

Les Consuls n'envoyoient guéres en campagne de partis Romains, pour combattre ceux des ennemis, qui s'y répandoient impunément par pelotons. Ils jugérent plus à propos d'attirer les Royalistes, en grand nombre, dans une embuscade, où l'on pourroit aisément les tailler en piéces. On fit donc courir le bruit dans Rome, que le lendemain [a], par la porte

[a] La Porte Esquiline conduisoit dans le champ Esquilin. Par là, on menoit les coupables au supplice, & l'on transportoit les

Esquiline, la moins à portée de l'ennemi, on feroit sortir de la Ville, ce grand nombre de bestiaux, qu'on y avoit rassemblés de la campagne, & qu'on les envoyeroit dans un pâturage avec une escorte. Ce bruit rapporté aux ennemis, par les esclaves, qui leurs servoient d'espions, fut une amorce pour les attirer aux environs de Rome. La résolution fut donc prise, dans le conseil des ennemis, de venir enlever aux Romains, ce reste de leur subsistance. Le détachement que l'espoir d'une si belle proye attira du camp de Porséna, fut considérable. Cependant Poplicola fit sortir, en secret, T. Herminius avec une troupe de Romains, qui se tapit sur le chemin de Gabies. D'une autre part, il ordonna à Sp. Lartius, de se tenir prêt à faire une sortie [a] par la porte Colline; & à T. Lu-

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

cadavres & les immondices:

Post insepulta membra different lupi
Et Esquilinæ alites, dit Horace l. 9. Epod.

Il est croïable, que cette Porte s'appelloit autrefois *Porta Mæcia;* du moins Plaute parle de cette derniére, dans des termes qui conviennent à la premiére:

Illum ædepol videre ardentem extra portam Mæciam
Credo ecastor velle. Casin.

Une tête de taureau représentée au dessus de cette porte, lui fit donner le nom de *Porta Taurina.* Quelques Auteurs la nomment *Porta Labicana*, & *Porta Prænestina;* parce qu'elle donnoit, disent-ils, sur deux chemins, dont l'un aboutissoit à Labice, & l'autre à Præneste. Plusieurs prétendent, que ces différents noms désignoient autant de Portes différentes. Tous se sont épuisés en recherches, sur la situation, & le nombre des Portes de l'ancienne Rome. Ils n'en ont rapporté que des conjectures, qui font presque regretter les efforts qu'elles ont couté.

a La Porte Colline fut ainsi appellée, parce qu'elle joignoit le Mont Quirinal, & le Mont Viminal. Elle eut aussi le nom de *Porta Quirinalis*, ou du Mont Quirinal même, ou d'un petit Temple voisin dédié à Quirinus. Elle conduisoit dans la voye *Salaria.* De là le nom de *Porta Salaria*, qu'on lui donna dans la suite. Près de cette Porte étoit un Temple consacré au *Salut*, aussi est-elle appellée, par quelques Auteurs, *Porta Salutaris.* Son premier nom fut celui de *Porta Agonensis*, à cause

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

crétius de faire sortir sa troupe [a] par la porte Nævia. Pour lui, il se réserva de commencer l'attaque par le côté du Mont Cælius. Lors donc que l'ennemi parut, Poplicola vint fondre sur lui avec de grands cris. Herminius, qui les entendit, partit de son embuscade, & les autres Généraux Romains sortirent par diverses portes. Ainsi les Etrusques, enveloppés de toutes parts, périrent tous dans le combat. On leur tua cinq mille hommes. Porséna perdit depuis l'envie d'inquiéter Rome de ce côté-là, & d'envoyer des partis sur leurs terres.

Plutarch. in vit. Poplic.

Quoique la Ville ne fût pas entiérement investie, & qu'elle eût quelques avenuës libres, il étoit difficile d'y faire subsister ce grand nombre d'habitans, qui n'y vivoient qu'à peine en tems de paix. Rome s'ennuyoit d'un si long siége, lorsque Mucius Cordus, jeune Romain, d'une illustre naissance, d'une grande innocence de mœurs, & d'une valeur éprouvée, conçut un dessein, qui raffermit les courages abbatus. Il le fit agréer aux Consuls, & le communiqua aux Sénateurs, dans la crainte que sa sortie de Rome ne fût prise pour une désertion. *Le projet que j'ai formé,* leur dit-il, *n'est ni supérieur à mon courage, ni impraticable à mon industrie. Il est difficile que je n'y perde la vie. Rome, c'est à ta délivrance que je la sacrifie! Si la mort, dont je vas être menacé à chaque instant, prévient la réüs-*

des jeux Agonaux, qu'on célébroit devant cette Porte, lorsque le Cirque étoit inondé par les débordements du Tybre, ou, selon Festus, parce que les Montagnes étoient anciennement appellées *Agones*.

a Les uns placent la Porte *Nævia*, entre la Porte Capene & le Tybre. Dautres croyent, qu'elle étoit située à l'Orient, proche la Porte Esquiline. Dans ce conflict de sentiments, il est difficile de prononcer. Les Auteurs anciens ne nous ont rien laissé d'assés précis pour fixer nos incertitudes.

ſite de mon projet, du moins que la gloire n'en ſoit pas enſevelie dans l'oubli! Le Peuple, qui doit ignorer mon entrepriſe, & à qui je ne puis la confier ſans imprudence, quel gré m'en ſçaura-t'il, ſi vous n'avez ſoin de la publier aprês ma mort? C'eſt-là l'unique récompenſe que j'attens d'une action hazardeuſe, qui peut affranchir Rome pour jamais. Dieux, protecteurs de ma patrie, ſecondés les deſſeins que vous m'inſpirés!

De Rome l'an 246.

Conſuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Les Conſuls & le Sénat encouragérent le jeune Héros à tout entreprendre, dans le déplorable état où ſe trouvoit Rome. Il ſort de la Ville, cache un poignard ſous ſa robe, & ſe mêle avec les transfuges. Il s'habille à l'Etrurienne. Dés l'enfance il avoit appris la langue des Etruſques. Arrivé au camp des ennemis, il ſe confond parmi les Soldats Etruriens, & pénetre juſques dans la tente du Roy. Par hazard on faiſoit ce jour là une revûë générale, & l'on diſtribuoit la paye aux troupes. Un Sécrétaire d'Etat ſuperbement vétu, & pour lors aſſis ſur le même Tribunal, que le Roi, donnoit audiance, & recevoit les Requêtes. Mucius héſita quelque tems, incertain qui des deux étoit Porſéna, ou ſon Sécretaire. Cependant il n'oſa éclaircir ſon doute, crainte que ſon ignorance ne le rendît ſuſpect. Dans cette incertitude, il ſe gliſſe vers l'Officier, qui faiſoit les fonctions du Roi, & il prend pour le Maître, celui qu'on s'empreſſoit le plus d'aborder. Cordus alors plein de cette fureur, qu'il portoit depuis longtems dans ſon ſein, les yeux étincelans, & le poignard à la main, ſaute ſur le Tribunal, & du premier coup qu'il porte à la tête du Miniſtre, il le renverſe mort aux piés du Roi. Deſcendu enſuite, avec viteſſe, du Tri-

Tit. Liv. lib. 2. Plutarch. in vit. Popl.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Dion. Halicarn. lib. 5.

Plutarch. in vita Poplic.

bunal, & armé de son poignard, il se fait jour à travers la multitude épouvantée d'un attentat imprévû. Enfin investi par la Garde, qui veilloit à l'entrée de la tente, il fût remené au lieu même qu'il venoit d'ensanglanter. Conduit donc aux piés du Thrône, il y porta une contenance fiére & menaçante, & parût plus capable de donner de la crainte, que d'en reçevoir. *Exécrable assassin*, lui dit Porséna, *ta main t'a trompé. C'étoit contre moi que ta fureur dirigeoit tes coups. Qui es-tu? D'où viens-tu? Quels sont tes complices?* A ces mots Mucius, moins effrayé que son Juge, *Je suis Romain*, lui dit-il, *& mon nom est Mucius Cordus. Tout mon crime est d'avoir voulu délivrer Rome, de son plus cruel ennemi. Décharge contre moi ta fureur. Tu viens d'être témoin de mon courage, éprouve ma constance dans les tourments. Peut-être avoüeras-tu que la vertu Romaine, m'a rendu également capable, & de tout entreprendre, & de tout souffrir.* Ce discours remplit Porséna d'étonnement. Il fut plus surpris encore de voir le Romain exécuter sans contrainte, ce qu'il venoit de promettre avec fierté. On venoit d'apporter un brasier ardent, sans doute par l'ordre de Porséna, qui voulut sacrifier aux Dieux ses libérateurs, & leur rendre graces de la vie, qu'ils lui avoient sauvée. Mucius s'en approche, & tenant fiérement les yeux attachés sur le Roi, comme pour lui témoigner du dépit d'avoir manqué son coup, il étend sa main sur le feu. Alors, d'un regard assuré, sans marquer sa douleur par aucun signe, il donne son bras en proye à la flamme, & le laisse longtems griller. Un spectacle si nouveau changea le couroux du Roi en admiration pour le Romain. Porséna le jugea digne de

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA & M. HORATIUS PULVILLUS.

la vie, & de la liberté tout ensemble. Pour lui marquer encore plus l'estime qu'il faisoit de son courage, il rendit à ce brave ennemi le fer, dont il s'étoit servi, dans la vûë de lui ôter la vie. Mucius, qui n'étoit pas en état de faire usage de sa main droite, le prit de la main gauche. De là lui vint le surnom de *Scævola*, c'est à dire de *Gaucher*, dont il se fit toûjours honneur. Admirables exemples, [a] s'ils sont exactement vrais, d'une intrépidité plus qu'humaine d'une part, & d'une étonnante modération de l'autre!

Mucius, à son tour, parût charmé du bienfait de son ennemi. Dans ce moment de joie, il eut assés de présence d'esprit pour marquer sa reconnoissance par un mensonge, qu'il crut innocent, parce qu'il ne l'employoit qu'au bien de sa patrie. Il fit au Roi la fausse confidence d'un complot tramé dans Rome contre sa vie. *Non, Seigneur*, lui dit-il, *je ne puis vous refuser par gratitude, la connoissance d'un secret, que la violence des tourments n'eût jamais pu m'arracher. Trois cents jeunes Romains, aussi déterminés que moi, ont conjuré de vous ravir le jour. Semés dans vôtre camp, & confondus parmi vos soldats, ils viendront, tour à tour, essayer leurs bras, contre le chef des ennemis de Rome. Nous nous y sommes engagés par les plus irrévocables serments. Le sort m'a fait tenter les premiers périls; hélas! combien vous en reste-t'il à courir? Ce que ma main n'a pû faire, peut-être qu'une main plus hardie poura l'exécuter. Vôtre*

a Le torrent des Historiens Latins, & Plutarque avec eux, rendent témoignage, que Mucius mit la main droite sur un brasier ardent. Il est étonnant, que Denys d'Halicarnasse ait omis cette circonstance, lui qui ne refuse point aux Romains la gloire qui leur est dûë. N'est-ce point un préjugé, qu'il n'a point trouvé ce fait si vanté, dans les anciens mémoires, sur lesquels il travailloit?

L'an de Rome 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Dion. Halic. lib. 5.

garde ; vôtre armée, Seigneur, vous garantiront-ils du malheureux coup que je crains ? Ce que vos bienfaits me font regretter d'avoir attenté, quelqu'autre poura l'oser, & tous imagineront de nouveaux artifices pour vous surprendre. Ciel ! préservés un Roy que ses vertus ont rendu digne de devenir l'ami & l'allié des Romains !

Un discours de la sorte remplit Porséna de fraïeur. Lorsque Mucius se fut retiré, il tint conseil, pour délibérer sur les moïens de se préserver des attentats, dont il se croïoit menacé. Chacun lui suggéra de vaines précautions, qui ne calmérent pas son inquiétude. Son fils Aruns fut le seul, dont l'avis lui parût sage. Aussi partoit-il d'un cœur tendre pour son pere, & d'un esprit prévenu d'estime pour les Romains. *A quoi bon*, dit-il, *tant de précautions ? Le plus sûr est de nous mettre en état de n'être pas obligés d'en prendre. Avoir Rome, la généreuse Rome, pour amie, & préférer son alliance à celle de quatre indignes exilés, c'est rompre, d'un seul coup, les trames dont nous appréhendons les suites.* Ce discours fit impression sur Porséna, & dèslors son cœur sembla pancher vers la paix. Ce fut moins, dit-on, par l'appréhension des trois cents conjurés, que par admiration pour la vertu Romaine. Quoiqu'il en soit ; déja les Etrusques murmuroient publiquement de la longueur d'un siége ennuïeux, & des pertes qu'ils venoient de faire à l'attaque d'un convoy de bestiaux. La circonstance fut favorable aux Romains. Le Roi des Etrusques [a] leur envoïa des

[a] Tite-Live écrit, que Porséna laissa la liberté à Mucius de retourner à Rome, avant que les Ambassadeurs Etrusques s'y rendissent, pour traiter de la paix. Denys d'Halicarnasse rapporte, que ce Romain fut garotté, & resserré dans une étroite prison, & qu'ensuite il fut retenu en ôtage dans le camp jusqu'à la conclu-

Députés.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Députés. Leurs instructions étoient capables de faire sentir au Sénat combien Porséna avoit rabbatu de ses prétentions. Il ne demandoit plus le rétablissement des Tarquins ; mais seulement la restitution de leurs biens, soit en essence, soit en équivalent. En faveur de sa Nation, il vouloit, que les Romains remissent les Véïens en possession [a] de sept Bourgades, qu'ils leur avoient enlevées, en d'autres guerres.

Dionis. Halic. lib. 4.

La députation fut reçûë dans Rome avec joie. On fit entrer les Envoyés au Sénat, & quand ils eurent exposé les propositions, dont ils étoient chargés, Poplicola amena les Sénateurs à les accepter toutes. Toujours compatissant aux miséres du Peuple, il n'aspiroit qu'à l'en voir bien-tôt délivré. Les Centuries assemblées, prirent un parti plus digne de la magnanimité Romaine. Quoique le plus intéressé à conclure la paix, le Peuple ne consentit à rendre aux Tarquins les biens, dont on les avoit dépoüillés, qu'après en avoir soumis la décision à l'arbitrage de Porséna lui-même. Pour les Etrusques, on ne fit nulle difficulté de leur rendre les Bourgades qu'ils redemandoient. On s'offrit même à leur envoïer des ôtages, qui seroient les garants de la fidélité Romaine, jusqu'à l'entiére restitution.

sion de la paix. D'anciens Ecrivains cités par l'Auteur Grec, prétendent que Mucius n'obtint congé d'aller à Rome, qu'après avoir promis, avec serment, de se représenter.

a C'étoit apparemment le terrain, que Romulus avoit autrefois exigé des Véïens, pour prix de la paix qu'il leur avoit accordée. Ce terrain, qui s'étendoit jusqu'à la mer, entre le Tybre & l'Arne, contenoit sept Bourgades, comme nous l'apprenons de Plutarque & de Denys d'Halicarnasse. Cependant Tite-Live assûre, que Porséna retint pour lui cette petite contrée, & la rendit dans la suite aux Romains.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

Ces pour-parlers de paix, & la tréve qui les ſuivit, & dont on convint de part & d'autre, laiſſérent reſpirer Rome pendant quelques jours [a]. Les Etruſques avoient quitté le poſte du Janicule, parce qu'il incommodoit la Ville, & s'étoient campés à quelque diſtance du Tybre. Alors les Romains firent partir, pour le camp de Porſéna, des Députés pour plaider leur cauſe contre les Tarquins, & ils envoyérent les ôtages qu'ils avoient promis. C'étoit dix jeunes garçons, & dix filles de la plus illuſtre Nobleſſe. Le fils du Conſul Horatius étoit du nombre, & parmi les jeunes Romaines on comptoit Valérie, fille de Poplicola, déja nubile, & la fameuſe Clélie. La réception que Porſéna fit aux Envoyés de Rome, donna de la jalouſie aux Tarquins. Ils portoient impatiemment, que le Roi ſe fût relâché ſur leurs prétentions, & qu'il n'éxigeât plus leur rétabliſſement ſur le thrône. Superbes juſques dans leur malheur, ils récuſérent Porſéna même, pour Juge dans l'affaire de leurs biens. Le Roi des Etruſques n'eut point d'égard à leurs oppoſitions. Il voulut s'aſſûrer, par une exacte diſcuſſion, ſi la protection, qu'il avoit donnée aux exilés, étoit juſte, ou ſi c'étoit moins la cauſe commune des Rois, qu'il défendoit, que l'injuſtice de Tarquin. Comme la déciſion étoit importante, Porſéna aſſocia ſon fils pour la faire avec lui. La préſence d'Aruns, aſſis ſur le même Tribunal que ſon pere, donna de grandes eſpérances aux Romains. On étoit prêt de plaider, & déja les Sénateurs de la députation Romaine étoient aſſemblés, lorſqu'on vint

Plutarch. in vita Poplic.

Dion. Halic. lib 5.

a Nous apprenons de Plutarque, que ſur la foy du traité, Porſéna avoit déja congédié la plus grande partie de ſon armée.

annoncer que les filles données en ôtage [a] avoient osé repasser le fleuve à la nage. On eût de la peine à en croire le premier rapport ; mais la vérité du fait, qui fut bien-tôt éclairci, augmenta la surprise de Porséna, & l'estime qu'Aruns avoit pour la vertu Romaine. Ils admirérent le courage des personnes les plus délicates, même parmi le sexe le plus foible. En effet, ces jeunes filles, qui ne se quittoient point, étoient venuës ensemble pour se baigner dans un endroit écarté, où le Tybre faisoit une anse, & où elles ne devoient être vûës de personne. Le fleuve étoit calme, & pas un soufle de vent ne l'agitoit. Tandis qu'elles étoient dans l'eau, Clélie jetta les yeux sur Rome, & la vûë de sa patrie lui fit naître l'envie d'y retourner. Elle se met donc à la nage, & invite ses compagnes à la suivre. Elle les encourage, & leur apprend à rompre les flots à sa suite. A son exemple elles traversent toutes le fleuve, & renduës à l'autre bord, sans accident, elles reparoissent chés leurs parens. Il faut croire, qu'alors l'usage fréquent du bain, avoit rendu l'habitude de nager commune aux deux sexes.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

La vûë de ces ôtages, revenuës sans ordre à la Ville,

[a] Les Auteurs varient sur les circonstances de ce fait. Tite-Live, sans aucune vrai-semblance, dit, que ces filles passérent le fleuve à la vûë des Etrusques, qui bordoient le rivage, & au milieu des traits qu'on leur lançoit de toutes parts. Aurelius Victor, & Florus, apparemment pour orner leur récit, ajoûtent un incident, dont les autres Historiens ne font aucune mention. Ils disent, que Clélie traversa le fleuve à la nage, montée sur un cheval, dont elle s'étoit saisie, & qui se trouva, par hazard, sous sa main. Polyen, *Stratagem. l.* 8. & Plutarque, *de virtutibus Mulierum*, ajoûtent, qu'elles avoient lié leurs habits sur leurs têtes, afin de s'en revêtir, avant que de se montrer à Rome. Ce dernier fait a de la vrai-semblance.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

donna de l'inquiétude au Consul Poplicola. Il craignit qu'on n'imputât à la mauvaise foy de Rome, une action si téméraire. Les Tarquins, en effet, s'en prévalurent, pour rendre suspecte aux Etrusques la probité des Romains. *Ce ne peut être qu'à l'aide de leurs Concitoiens*, disoient-ils, *& par leurs conseils, que de si foibles personnes ont repassé l'eau. Jugés, par la perfidie présente, de la fidélité que vous devés attendre des Romains pour la suite.* Poplicola prévit ces soupçons, & s'empressa de les effaçer. Il envoïa, au camp des Etrusques, faire des protestations au Roi, que l'équipée des jeunes Romaines, n'étoit que l'effet d'un caprice pardonnable à leur âge, & que Rome n'y avoit point eu de part. Pour marque de sa sincérité, il fit promettre que les fugitives seroient incessamment ramenées dans le camp, qu'elles avoient abandonné. Porséna ne fut pas difficile à calmer ; mais la nouvelle du prompt retour des dix ôtages, fit prendre aux Tarquins une résolution conforme à leur mauvais esprit. Sans respecter la tréve, & à l'insçû du Roi leur protecteur, ils dressérent une embuscade, pour surprendre la jeune troupe à son passage. Poplicola lui-même, s'étoit mis à la tête de la foible escorte, qui reconduisoit les Romaines. Il n'étoit pas éloigné de la porte du nouveau camp de Porséna, lorsque Mamilius & les Tarquins, suivis d'un gros de cavalerie, vinrent fondre sur l'escadron Romain, & jettérent l'allarme parmi de jeunes filles, que le seul nom de Tarquin fit frémir. Valérie en fut si fort épouvantée, qu'accompagnée seulement de deux personnes de sa suite, elle courut avec tant de vitesse, sur le cheval qu'elle montoit, qu'elle alla porter au

Plutarch. & Dionis. Halic. lib. 5.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

camp des Etrusques la nouvelle du péril, dont son pere, & ses compagnes étoient menacés. Cependant Poplicola soutenoit, avec une valeur extrême, l'attaque imprévûë des Tarquins ; lorsque le généreux Aruns vole à son secours, avec un bon corps de cavalerie. Il joint, à sa troupe, la garde avancée du camp. Cette infanterie Etrusque obéït avec promptitude aux ordres du fils de son Roi. Pour lors les Tarquins furent bien-tôt dissipés, & ils perdirent l'espérance de s'assûrer, par ces ôtages, la restitution de leurs biens.

Une perfidie si criante des Tarquins, que Porséna prit pour une infraction du droit des gens, mit dans son esprit de violens préjugés contre la cause qu'ils soûtenoient. Il se hâta de convoquer les principaux chefs des Etrusques, & en leur présence il entendit les plaintes des Romains, & la justification de leurs procédés contre les Tarquins. Depuis l'assassinat du Roi Servius, & l'usurpation illégitime d'une Couronne élective, dont ils s'étoient emparés sans le consentement du Peuple & du Sénat, on exposa les miséres dont ils avoient accablé Rome, & l'on en poursuivit le détail, jusqu'à la violence qu'ils avoient faite à la chaste Lucréce. Le récit de tant de crimes fit horreur aux Etrusques, & la conduite des Romains fut approuvée d'un consentement unanime. Dés le même jour donc, Porséna envoïa signifier aux Tarquins, & à Mamilius, qu'il renonçoit à l'alliance qu'il avoit faite avec eux, & à l'hospitalité qu'il leur avoit accordée. Il leur ordonna de partir incessamment de son camp, & de ne reparoître plus en sa présence. C'est ainsi que la constance de Rome, &

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

que la sagesse d'un Roi équitable, la préservérent de sa ruïne. C'est ainsi que le caractére impérieux & perfide des Tarquins, dégoûta jusqu'à leurs protecteurs. Enfin, c'est ainsi que la vertu des Romains, ne brilla jamais tant, qu'au milieu de leurs infortunes. La Providence attendit, que les Romains fussent à la veille de leur perte, pour les en délivrer. Par la protection qu'elle donna à leur République naissante, elle récompensa leur amour pour la continence, & leur aversion pour la débauche.

Cependant Porséna fit venir, en sa présence, les jeunes Romaines, dont il admiroit le courage. Surtout il s'empressa de connoître la premiére auteur, & le chef de l'entreprise. Toutes craignirent pour Clélie, & gardérent le silence. L'Héroïne seule, d'un air intrépide, avoüa qu'elle étoit la seule coupable, & qu'elle avoit enhardi ses compagnes par ses conseils. Le Roi, aussi surpris de sa fermeté, qu'il l'avoit été de son courage, la gracieusa, releva son action audessus de la bravoure d'Horace, & de l'intrépidité de Mucius; & lui fit présent d'un magnifique cheval superbement équippé. De là peut-être a pris son origine la fable rapportée par bien des Auteurs, qu'elle avoit passé le fleuve à cheval. De là encore [a] la Statuë équestre qu'on lui dressa, disent les uns, dans la ruë Sacrée, & qui fut fonduë dans la suite par un

[a] Qui en croire, ou de Denys d'Halicarnasse, qui dit, que cette Statuë fut consumée par le feu; ou de Plutarque, qui écrit, dans la vie de Poplicola, que de son tems on voyoit encore ce monument? L'autorité du premier semble devoir l'emporter. Pline paroît être d'accord avec le second. C'est ainsi qu'il s'exprime, *l. 34. Equestrium tamen origo pervetus est, cum fœminis etiam honore communicato. Clæliæ enim Statua est equestris.*

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

incendie; Statuë, qui, selon d'autres, fut érigée à Valérie, fille de Poplicola, en mémoire, sans doute, de la vitesse dont usa cette excellente cavaliére, pour donner avis du péril de son pere & de ses compagnes. Le Roi des Etrusques ne s'en tint pas à de simples loüanges. [a] Il rendit à Rome tous les ôtages qu'il avoit exigés, & il dit au Consul, que sa probité lui tenoit lieu de la meilleure garantie. Enfin, il fit un Traité de Paix avec les Romains, & ne songea plus qu'à partir pour Clusium.

Dion. Halic. Tit. Liv. Plutarch.

Toute l'antiquité a rendu un témoignage en faveur de Porséna, qui égale sa gloire à celle des Romains. Il signala, dit-on, son départ par une libéralité, qui fut d'autant plus estimable, qu'elle parut moins affectée. Porséna connoissoit la disette du Peuple Romain; mais il craignoit de lui faire injure, en la soulageant d'une maniére directe. Il inventa donc un moyen de pourvoir à ses besoins, sans presque qu'il semblât y avoir fait attention. Son camp abondoit en provisions de toutes les sortes. Il ordonna à ses Etrusques de ne transporter que leurs armes, & d'y laisser leurs tentes, & leurs munitions. Comme s'il eût été forcé à faire un décampement subit, il abandonna tous les effets de son armée à ses nouveaux amis. Rome en profita dans son indigence. La République

[a] Tite-Live n'est pas, sur cela, d'accord avec Denys d'Halicarnasse. Il dit, que Porséna ne remit aux Romains, qu'une partie des ôtages, au choix de Clélie, par considération pour le courage de cette Romaine. Quelque judicieuse que paroisse Clélie, dans la préférence qu'elle donna à celles, dont la pudeur sembloit courir plus de risques dans un camp, le silence des autres Ecrivains nous fait croire, que ce trait est de l'invention de l'Historien Latin, pour donner plus de brillant à son récit. La générosité de Porséna, dans tout le reste, ne donne point lieu à ce partage.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

vendit à l'encan, aux particuliers, les meubles & les grains des Etrusques. Aussi Rome, pour marquer combien elle étoit sensible à un présent fait si à propos, & avec tant de politesse, fit passer en coûtume, que toutes les fois qu'on mettroit en vente des biens appartenants au public, le héraut prononçeroit cette formule : *Ce sont les biens de Porséna*. Par là Rome voulût faire entendre, & que les biens de la République étoient à Porséna, & qu'elle lui étoit redevable de tous ses biens. D'ailleurs le héraut annorçoit par là, que les effets, qu'il alloit vendre, seroient à bon marché. Le Sénat fit plus. Il érigea au Roi des Etrusques une Statuë, tout joignant le lieu des Assemblées ; & par une Ambassade, il lui fit présent d'un Thrône orné d'yvoire, d'un Sceptre, d'une Couronne d'or, & d'une Robe triomphale. On peut juger de là, si ce que rapporte le seul Tite-Live est vrai-semblable. Un peu jaloux de la gloire de ce Roy étranger, il l'affoiblit autant qu'il peut. Il prétend même que Porséna fit encore une fois de nouveaux efforts, pour rétablir les Tarquins sur le thrône.

Les Romains, aprês leur délivrance, ne songérent plus qu'à récompenser les services de ceux, qui s'étoient distingués pendant le siége. Mucius Sçævola ne fut pas oublié. La République lui donna, de ses fonds, un grand terrain, qui prit son nom, & qu'on appella depuis, [a] *les Prés de Mucius*. La vertu & les

Tite-Liv. lib. 1.

a La coûtume des Romains fut anciennement, de faire aux Soldats, qui s'étoient distingués au combat, un présent de froment. Cette récompense s'appelloit *adorea*. A d'autres on assignoit un champ, qui leur restoit en propre. C'étoit là, dans ces premiers tems, toutes les richesses des plus illustres Romains. On regardoit, comme un Citoïen dangereux, celui qui n'étoit pas content de sept arpens de terre, au plus.

grands

grands biens que Rome en avoit perçus, méritérent bien la Statuë qu'on lui dressa. Il restoit à Rome de témoigner aux Dieux sa reconnoissance, par un acte signalé de Religion. Les Romains alors s'en piquoient autant que de bravoure, & leur culte, tout superstitieux qu'il étoit, les contenoit dans l'ordre, & contribuoit à leur probité. Le Temple de Jupiter Capitolin, commencé par le vieux Tarquin, fort avancé par les soins de Tarquin le Superbe, étoit alors achevé. Il ne manquoit plus, que de l'ouvrir à la dévotion publique, après en avoir fait la Dédicace. Comme c'étoit à la République de le consacrer, les Consuls furent chargés de sa consécration. Ce devoit être une époque glorieuse pour celui des deux Consuls, à qui l'on déféreroit l'honneur d'en faire la cérémonie. Certainement, si le choix du Consécrateur eût été laissé au Peuple, Poplicola l'eût emporté sur son Collégue; [a] mais le Sénat se trouva maître de l'élection. Depuis longtems les Patriciens étoient jaloux de la gloire que Poplicola s'étoit acquise, dans ses trois Consulats. Ils se lassoient de voir tous les genres d'honneurs rassemblés sur une même tête. En effet, la supériorité de mérite, dans le premier Consul, avoit réduit ses Collégues à n'être sous lui que des subalternes. Le Sénat donc se fit un plaisir malin d'enlever à Poplicola une distinction, dont on pouvoit le frustrer, sans faire tort au bien public.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

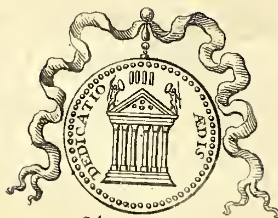
Plutarch. Tit. Liv. Dion. Halic.

a Tite-Live, & quelques Auteurs dont parle Plutarque, prétendent que la chose fut remise à la décision du sort. Mais si cela est ainsi, cette décision eût été regardée, comme un arrêt irrévocable de la volonté des Dieux, & le frére de Poplicola n'eût pas osé troubler Horace, dans l'exercice de sa commission, comme il le fit effectivement.

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

On prit son tems pour faire tomber, comme naturellement, sur Horatius Pulvillus, la commission de consacrer le Temple. Il arriva pour lors, qu'un reste de troupes Latines, sous la conduite de Mamilius, vint faire du ravage dans le païs Romain. Poplicola fut chargé de marcher à l'ennemi. Le jeune Horatius, fils du second Consul, se mit à la suite de Poplicola, sans doute pour apprendre la guerre sous un si grand Maître. Le Sénat donc saisit l'intervalle d'une absence si favorable à ses desseins. Il se hâta d'ordonner la Dédicace du Temple[a], & nomma Horatius Pulvillus, pour en être le Consécrateur. Les



d'Argent

a L'honneur de faire la dédicace d'un Temple, étoit une marque de distinction, que les Grands de Rome briguoient avec empressement. Cette fonction, dans les premiers tems, appartenoit à celui des Consuls, qui étoit choisi par le Sénat. Ensuite cette élection fut remise à l'arbitrage du Peuple assemblé par Tribus. Enfin la disposition en fut laissée au Sénat, même sous les Empereurs Romains. La dédicace d'un Temple, étoit une fête solemnelle, accompagnée de réjoüissances extraordinaires. Alors on décoroit les Autels de fleurs, & de bandelettes, on faisoit des Sacrifices, on chantoit des hymnes au son des instrumens. Le Magistrat, qui devoit présider à la cérémonie, annonçoit, au Collége des Pontifes, le jour de la dédicace. Il sommoit le souverain Pontife, de se rendre au Temple, & de prononcer la Formule de la consécration. Le Magistrat la répétoit mot à mot, aïant la main appuïée sur le jambage de la porte du Temple. Son attention alloit jusqu'au scrupule. Une syllabe oubliée, ou mal articulée, étoit un sujet d'allarme, & le Peuple en conçevoit un préjugé désavantageux au Consécrateur. Aussi le grand Pontife Métellus, qui avoit un empêchement de lan-

amis de Poplicola s'opposérent fortement à la brigue, qui favorisoit le second Consul ; mais le plus grand nombre l'emporta. Sans délay, tout fut préparé pour la cérémonie, & Horatius monta au Capitole avec toute la pompe qui convenoit à une si grande action. A l'entrée du Temple, il devoit lire une Formule, qui portoit que *le Sénat & le Peuple Romain mettoient Jupiter en possession du magnifique Edifice, qu'ils avoient construit en son honneur, & pour servir à son culte.* Déja le Consul, touchant de la main un des linteaux qui soutenoient la porte du Temple, commençoit à prononçer les paroles qu'on croyoit essentielles à la Dédicace, lorsqu'un partisan de Poplicola l'interrompit. *Je vous annonce*, lui cria-t'il, *que vôtre fils a perdu la vie dans un combat. Ainsi, par le droit des Pontifes* [a], *la fonction que*

De Rome l'an 246.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & M. HORATIUS PULVILLUS.

gue, s'exerça plusieurs mois à bien articuler le mot *opifera*. Dans cette solemnité, il n'étoit pas permis de paroître en habit de dueil; on ne devoit s'y montrer qu'en habit blanc. Ciceron, *Orat. pro domo suâ*, nous a transmis une maniére d'inviter les Pontifes à la cérémonie d'une dédicace. *Ades, ades Luculle, Servili, dum dedico Ædem hanc, ut mihi præeatis, postemque teneatis.* Tite-Live, & plusieurs monuments antiques, nous ont conservé différentes Formules de consécration, que Brisson a recueillies, *l.* 1. *de Formulis.* Ces Formules ne se prononçoient point sans quelque action extérieure, comme nous l'apprenons de Ciceron, *l.* 1. *de Legibus. Bene vero quod Pietas, Virtus, Fides consecratur manu, quarum omnium Romæ dedicata templa sunt.* Ovide rend le même témoignage:

Sacra vocant augusta Patres, augusta vocantur
Templa sacerdotum rite dicata manu.

Sur le frontispice des Temples, on avoit coutume d'inscrire le nom du Magistrat, qui avoit fait la cérémonie de la dédicace.

a Les Romains distinguoient de deux sortes de présages, qu'ils appelloient *oblativa*, & *impetrativa*. Les premiers étoient ceux, qu'on demandoit aux Dieux avant l'exécution de quelque entreprise. Alors on étoit obligé de s'y conformer. Les autres, qui étoient imprévûs, & qui se présentoient au hazard, ne tiroient point à conséquence, & chacun à son gré pou-

De Rome l'an 246.

Consuls, P. Valerius Poplicola, & M. Horatius Pulvillus.

vous exercés est interdite au Chef d'une famille en deüil. Alors Horatius, soit qu'il sentit la fraude, soit par magnanimité Romaine, *qu'on le mette au tombeau*, répondit-il froidement, en parlant de son fils; & sans s'émouvoir, il acheva la consécration. Après la cérémonie, il apprit que la mort du jeune Horatius avoit été faussement annoncée par un ami de Poplicola, pour gagner du tems, jusqu'à son retour de l'armée. C'est ainsi que M. Valérius Poplicola, finit la brillante année de son troisiéme Consulat, par reçevoir une mortification, qui dut lui être sensible.

La République se vit tranquille, après les agitations de l'année précédente. Nul besoin public n'engageoit le Peuple à retenir Poplicola en Charge. Aussi dans l'élection qu'on fit des nouveaux Consuls, on ne songea plus à lui, & l'on n'eut d'attention qu'à récompenser le mérite des deux hommes, qui s'étoient le plus signalés dans la guerre contre Porséna. [a] Sp. Lartius, & T. Herminius y avoient joüé les pre-

voit s'y soumettre, ou n'y avoir aucun égard, selon qu'il y trouvoit son avantage. Telle fut la nouvelle que l'on apporta à Horace de la mort de son fils. Si cette sorte de présage étoit favorable, on l'acceptoit, & l'on en remercioit les Dieux. Sinon, on en rejettoit l'idée avec horreur, & l'on n'épargnoit rien pour en détourner les effets.

a C'est une contestation, si le nom du premier Consul de cette année fut *Largius* ou *Lartius*. Je m'en suis tenu aux Historiens Grecs, qui le nomment toujours λάρκιος. Un point plus important est de sçavoir, si en effet ce furent là les deux Consuls de la quatriéme année, après l'expulsion des Tarquins. Leurs noms, il est vrai, ne se trouvent plus sur le marbre des Fastes Capitolins; & d'ailleurs Tite-Live les a omis dans son Histoire. A l'égard des Fastes Capitolins, ce qui est effacé sur cet ancien monument, ne préjudicie point à la vérité. L'ordre des Consulats, qu'on y trouve inscrits, fait bien voir que le tems en a effacé deux. Pour Tite-Live, il omet les deux Consuls

De Rome l'an 247.

Consuls, Sp. Lartius, & T. Herminius.

miers rôles après Poplicola. Tous deux à la tête de l'aîle opposée à celle des Tarquins, ils l'avoient enfoncée, & tous deux, après la déroute inopinée de leurs troupes, ils s'étoient joints à Horatius Cocles, pour défendre le pont. Des services si considérables, & des preuves si marquées de valeur, firent jetter les yeux sur eux. On les déclara Consuls, pendant une année, qui ne fut signalée ni par aucune guerre, ni par aucun triomphe.

Dionis. Halic. lib. 5.

Du moins ils ne perdirent pas l'occasion qui se présenta, de marquer aux Etrusques une partie de la reconnoissance que Rome devoit à Porséna. A peine ce Roi avoit-il levé le siége de devant Rome, qu'il eût honte de remener en son païs une si nombreuse armée, sans qu'elle se fût signalée par quelque exploit. La gloire de son fils le touchoit encore plus, que sa propre gloire. Il donna donc le commandement de ses troupes au jeune Aruns, Prince aimable, & formé à l'héroïsme sur les modéles de la vertu Romaine.

Aruns partit pour une nouvelle guerre, & laissa retourner son pere à Clusium. Pour lui, il vint tomber

de cette année, soit par inattention, soit par la faute de ceux qui nous ont donné les éditions de cet Auteur, ou qui en ont copié les Manuscrits. Il faut donc s'en rapporter à Denys d'Halicarnasse, qui marque pour successeurs de Poplicola, & d'Horatius Pulvillus, Spurius Lartius, & Titus Herminius. Il est suivi par Cassiodore, & par Cuspinien. Ce dernier Auteur marque ici, dans la suite des Consuls, un *Rufus* & un *Aquilinus*. Ce sont justement les deux surnoms de Lartius & d'Herminius. Lartius étoit blond, mais d'un blond qui tiroit sur le roux. Pour cette raison les Fastes Capitolins le surnomment *Flavus*, lors qu'ils en parlent à son second Consulat. Aquilinus étoit, sans doute, le *sobriquet* qu'on donnoit à Herminius, parce qu'il avoit le nés aquilin.

De Rome l'an 247.

Consuls, SP. LARTIUS, & T. HERMINIUS.

à l'improviste [a], sur Aricie, Ville du païs Latin, dont il voulut s'emparer, pour se faire, par sa conquête, un appanage, dont il ne fût redevable qu'à sa valeur. Une attaque si imprévûë déconcerta d'abord les Aricins; mais s'étant recueillis ensuite, ils firent venir des secours du Latium, & de la Campanie. Cumes sur-tout leur prêta ses troupes, & de tous ces renforts ils composérent une armée capable de tenir la campagne. Le généreux Aruns ne tarda pas à livrer bataille. Au premier choc il enfonça les Aricins opposés au corps qu'il commandoit. Pour les Cumans, comme ils étoient bien conduits, ils firent un mouvement, qui redonna la victoire à leur parti. En s'éloignant peu à peu du corps de bataille vivement attaqué par le Général des Etrusques, ils lui laissérent le terrain libre. Aruns s'acharna donc contre les Aricins mis en déroute, & vit ses troupes se débander à la poursuite des fuyards. Les Cumans alors profitent d'un instant si favorable, fondent sur les Etrusques, les chargent en queuë, les culbutent, & les taillent en piéces. Cependant Aruns, emporté par l'ardeur d'une premiére victoire, périt malheu-

a Aricie fut autrefois une Ville considérable du Latium, à un mille au-delà de l'ancienne Ville d'Albe. Ce n'est plus qu'un Bourg, qu'on appelle aujourd'hui *la Riccia.* Elle étoit située dans la voye Appienne, non pas à 60. stades de Rome, comme le prétend Strabon, mais à 120. stades, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse, c'est-à dire, à quinze mille pas, ou environ de distance. Près de cette Ville étoit le Lac d'Aricie, à présent *Lago di Nemi*, une forêt, & une fontaine de même nom, devenuë célébre, dans l'antiquité, par les entretiens secrets de Numa avec la Nymphe Egérie. Aricie devint, dans la suite, une Ville Municipale. Au reste, il ne faut pas confondre le bois & la fontaine d'Egérie, que Numa avoit consacrée à Rome proche la Porte Capéne, avec la forêt & la fontaine d'Aricie.

reuſement dans le combat. Jeune Héros, digne d'un meilleur ſort, & dont Rome, qui l'aimoit autant qu'elle en étoit aimée, regretta la perte ! De Rome l'an 247.

Le débris de ſon armée ſe réfugia dans les Bourgades répanduës aux environs de Rome, & y chercha un azyle, comme dans un païs ami. Pour lors les Conſuls ne ſouffrirent pas que les Etruſques y reſtaſſent, au péril d'y être attaqués, ſans défenſe contre leurs ennemis. Ils leurs envoyérent des voitures, & les firent tranſporter à Rome. Là ils furent reçûs avec toute la cordialité, que la reconnoiſſance inſpire. On les logea par étapes, on les nourrit aux frais du public, & l'on penſa leurs bleſſures. Rome charmée d'avoir payé, par ſes ſoins, une partie des obligations qu'elle avoit à Porſéna, permit à ceux des Etruſques, qui le ſouhaitérent, de retourner en leur patrie, pour rendre à leurs compatriotes le témoignage, qu'on ſe reſſouvenoit à Rome de leurs bienfaits. Enfin les Romains aſſignérent un quartier à ceux des Etruſques, qui voulurent s'établir dans leur Ville. On appella toujours depuis l'endroit où ils ſe fixérent a, *la Ruë des Tuſques*, ou des Etruriens.

Conſuls, SP. LARTIUS, & T. HERMINIUS.

a Denys d'Halicarnaſſe dit, que le Sénat donna aux Etruſques une eſpéce de vallée, longue d'environ quatre ſtades, pour s'y établir, entre le Mont Palatin, & le Capitole. On paſſoit par cette ruë, pour aller de la Place publique au grand Cirque. Tacite, *Annal.* 4. donne une autre origine du nom de cette ruë. Il dit que *Cœles Vibenna*, Chef des Etruſques, aïant amené du ſecours à l'ancien Tarquin, obtint ce quartier là pour lui, & pour ceux de ſa ſuite. Si l'on en croit Varron, ce fut ſous le regne de Romulus, que ce même Vibenna, à qui il donne le prénom de Cœlius, s'établit ſur une des ſept collines de Rome, qui depuis porta le nom de *Mons Cœlius*. Après la mort de Romulus, ajoûte le même Auteur, Vibenna fut obligé d'habiter dans un quartier plus bas, parce que la hauteur, qu'occupoient ſes Etruſques, commandoit la Ville, & donnoit de l'ombrage aux Romains.

De Rome l'an 247.

Consuls, SP. LARTIUS, & T. HERMINIUS.

Ainsi deux des plus braves guerriers qu'ait eus Rome, ne recueillirent d'autre gloire, pendant leur Consulat, que celle d'avoir marqué aux Nations voisines, que Rome n'étoit point ingrate, lorsqu'on l'avoit obligée. Encore les Latins firent-ils, dans la suite, aux Romains, un crime de l'humanité, dont ils avoient usé à l'égard d'une Nation fiére, & vaincuë.

La République subsistoit, après les premiéres atteintes qu'elle avoit reçûës de Porséna ; mais dans l'état où elle étoit, on auroit pu augurer sa ruine prochaine. Les Sabins, Nation de tout tems jalouse de l'élevation Romaine, songeoient à profiter de son affoiblissement, pour réduire cette Ville impérieuse à ne donner plus de loix à ses voisins. Autrefois vaincus & tranquilles, les Sabins étoient devenus fiers & remuants. D'ailleurs Rome se trouvoit destituée de ces alliances forcées, qu'elle avoit contraint les Etrusques, & les Latins, de prendre avec elle. Après qu'elle eut changé de gouvernement, tous les cœurs, ou étoient devenus indifférents pour elle, ou avoient conçû le desir de l'envahir, ou sentoient une joie maligne de son humiliation. Les Tarquins, de leur côté, répandus en diverses Nations, excitoient tous les esprits contre-elle, & sans donner beaucoup de compassion pour eux, ils tournoient toutes les haines contre Rome. Réduite donc à ses propres forces, sans secours à espérer, sans pouvoir compter un seul Peuple qui fût resté dans sa confédération, elle avoit encore à craindre au dedans, le feu mal-éteint du parti Royaliste, toujours à la veille d'exciter un incendie.

Telle

De Rome l'an 248.

Consuls, M. VALERIUS, & P. POSTHUMIUS.

Telle étoit la situation des Romains, lorsque M. Valerius [a], & P. Posthumius, furent nommez Consuls. Valerius étoit frére de l'illustre Poplicola ; & la croyance qu'on eût alors qu'il seroit dirigé par les conseils de son frére, ne contribua pas peu à son élection.

En effet la guerre qu'on appréhendoit du côté des Sabins, se manifesta bien-tôt par leurs courses sur le païs Romain, & par les ravages qu'ils y firent. Les Laboureurs ne paroissoient plus impunément à la campagne, & souvent ils étoient enlevés par le nouvel ennemi, à leur retour du travail. Les Consuls ne précipitérent point la vengeance de Rome ; le temps ne le comportoit pas. Ils envoyérent une Ambassade aux Sabins, pour demander le dédommagement de leurs pertes, & la punition des Brigands, auteurs du ravage qu'on avoit fait sur leurs Terres. Lorsque les Sabins eurent répondu avec mépris aux Envoyés de Rome, M. Valerius, l'un des Consuls, marcha contre les aggresseurs, les surprit tandis qu'ils étoient répandus par pelotons à la campagne, & en fit un grand carnage. La guerre fut donc déclarée par les prémices du sang Sabin, qui fut répandu dans la plaine. Enfin les deux Nations ennemies parurent en campagne. Les Sabins avoient à leur tête un habile Général, dont l'histoire nous a dérobé

a On ne conteste point les noms de ces deux Consuls, & tous conviennent qu'ils furent en Charge la même année. Mais quelques-uns changent, mal à propos, en *Publius* le prénom de Marcus, que tous les bons Auteurs donnent à Valérius. Le surnom de Posthumius fut Tubertus. C'est de lui que Ciceron, *de Legibus*, parle en ces termes : *Tuberto virtutis causâ tributum est, ut in urbe sepeliretur, quod ejus posteri tenuerunt.*

De Rome l'an 248.

Consul, M. VALERIUS, & P. POSTHUMIUS.

le nom. Pour les Romains, ils firent de leurs troupes deux corps d'armées, commandés, l'un par le premier Consul, & l'autre par le second. La crainte qu'on avoit alors, que les Tarquins ne profitassent des intelligences qu'ils avoient dans Rome, pour venir fondre sur elle, tandis que ses troupes en seroient éloignées, fit prendre aux Consuls la résolution, de tenir toujours une armée postée au voisinage de la Ville. Posthumius établit donc son camp sur les montagnes qui l'environnent, & son collégue M. Valerius vint camper sur les bords de [a] l'Anio, dont les Sabins occupoient déja l'une des rives. L'Anio, qu'on nomme aujourd'hui le *Tévérone*, servoit [b] alors de limites à l'Etat Romain, & le séparoit du païs Sabin. Ce fut à [c] Tibur, dans l'endroit où l'Anio se [d] précipite avec fracas du haut d'un rocher, que M. Valerius campa. Les ennemis s'étoient postés à l'autre bord, sur une éminence, qui n'étoit pas éloignée de la Riviére. Tandis qu'on s'observe de part & d'au-

a L'Anio prend sa source dans les montagnes de Trébia.

b On peut juger de là combien le territoire de Rome étoit borné, du côté même où il avoit le plus d'étenduë. On ne conte que dix-huit milles de Rome à Tivoli, où se donna la bataille contre les Sabins, sur les confins de la Sabinie, & de l'Etat Romain. Il est étonnant, qu'après tant de victoires remportées sous les Rois, Rome n'eût pas plus étendu son domaine.

c La Ville de Tibur, aujourd'hui Tivoli, étoit renommée parmi les anciens Peuples de l'Italie, par la douceur de son climat, arrosé d'un grand nombre de fontaines.

d La Cascade de l'Anio, ou du Tévérone, fait, encore aujourd'hui, un aspect des plus agréables. Les voyageurs modernes rapportent, que la riviere forme, dans cet endroit, une belle nappe d'eau, dont la chûte n'est pas cependant fort haute. Apparemment que le rocher, miné peu à peu par les eaux, a beaucoup perdu de sa hauteur, depuis les tems de Denys d'Halicarnasse & de Strabon, qui dit la même chose que le premier.

tre dans les deux camps, & qu'on délibére à qui passera l'eau, pour commençer l'attaque, une avanture imprévûë engagea le combat. Le fameux Poplicola n'abandonnoit point son frere, & sans autorité dans l'armée, il étoit l'ame de l'entreprise.

De Rome l'an 248.

Consuls, M. VALERIUS, & P. POSTHUMIUS.

Plutarch. in vita Popl.

Il arriva donc, que des Soldats, ou Romains, ou Sabins, car la chose est indécise, menérent leurs chevaux à la riviére, pour les abreuver. L'Anio, à l'endroit de l'abreuvoir, n'étoit pas profond, & les neiges fonduës ne l'avoient pas encore grossi. Ils passérent donc jusqu'à la rive opposée, & à peine eurent-ils de l'eau jusqu'aux genoux. Ceux qui campoient sur le bord où l'on avoit pénétré, accoururent en foule, pour en chasser ces téméraires, & commencérent le combat. Des deux côtés on s'empresse de venir en desordre, donner du secours aux premiers combattans, &, comme il arrive toûjours dans ces sortes de mêlées tumultuaires, celle-ci fut sanglante, & la rive, en un instant, fut couverte de morts. Cependant le Consul rappelle ses soldats, & se résout à traverser la riviére dans l'endroit, où un hazard avoit appris qu'elle étoit gayable. Il la passe avec toutes ses troupes, qu'il range en bataille du côté où les Sabins campoient. Ceux-ci, qui furent surpris de la hardiesse imprévûë du Romain, n'étoient pas encore armés, lorsqu'ils virent l'ennemi s'avançer à eux, en bon ordre. Les Sabins donc se hâtérent de prendre leurs armes, &, sans s'être donné le tems de développer leurs bataillons, ils firent tête aux Romains.

Dion. Hal. l. 3.

L'armée Sabine méprisoit les forces Romaines, parce qu'elles étoient séparées, & qu'on n'apper-

De Rome l'an 248.

Consuls, M. Valerius, & P. Posthumius.

çevoit qu'un des deux corps de leur armée, conduit seulement par un Consul. Alors le combat se donna avec toute l'ardeur qui convenoit aux deux Peuples les plus belliqueux de l'Italie, & avec toute l'habileté de deux Généraux expérimentés. D'ailleurs le Consul Romain étoit guidé par de sages conseils [a]. Valerius, accompagné de son frere, poussoit vivement les ennemis à l'aîle droite, où il commandoit. Mais l'aîle gauche de son armée perdoit du terrain, & pressée par l'ennemi, elle reculoit jusqu'à la riviére, où bien-tôt elle alloit être précipitée. Posthumius, qui commandoit le second corps de l'armée Romaine, fut averti à tems, & s'avança pour partager les périls & la gloire de l'action. Lorsqu'il eut appris, dans sa marche, le désordre de l'aîle gauche, à l'instant il fit avancer Sp. Lartius Consul de l'année précédente, à la tête de la Cavalerie. Elle passa le gué sans peine, & vint prendre en flanc la Cavalerie ennemie, avec une célérité inconçevable. La présence de Lartius, qui combattit longtems de loin avec le trait les escadrons Sabins, suspendit pour un tems, à l'aîle droite, leur ardeur à pousser l'Infanterie Romaine. Cependant Posthumius arrive avec ses Légions. Le combat devint alors plus furieux qu'auparavant.

a Ici Denys d'Halicarnasse est tombé dans une grande méprise. Il attribuë à Posthumius ce premier combat, qui certainement fut l'ouvrage de Valérius son Collégue. Il semble qu'il a oublié, ce qu'il avoit dit peu auparavant, que Posthumius étoit resté proche de Rome, avec son corps d'armée, & que le seul Valérius étoit venu camper sur les bords de l'Anio. Pour moi, je ne puis attribuer cette faute à un Auteur si judicieux. Je la rejette sur les copistes, ou sur les éditeurs de son ouvrage. Il faut donc rétablir dans le texte ὀυαλέριος, au lieu de ποστέμιος, & le reste deviendra clair, & vraisemblable.

L'Infanterie Sabine, jusques-là victorieuse d'un côté, plie, recule, est mise en déroute, & si la nuit n'eut fait cesser le combat, la défaite des Sabins eut été complette. Déja la Cavalerie Romaine, supérieure à celle des ennemis, avoit enveloppé l'armée Sabine; mais les ténébres de la nuit favorisérent la fuite des vaincus. Quelques-uns échapérent sans armes; &, sans prendre le chemin du camp, ils retournérent dans leurs Villes natales. Les Romains s'emparérent du camp ennemi sans résistance. Ceux qu'on avoit laissés pour le défendre, s'étoient retirés d'eux-mêmes. Ainsi le camp abandonné, fut laissé au pillage du soldat, qui revint à Rome chargé de butin. Victoire mémorable, qui fut la premiére que la République eût remportée, qui redonna aux Romains leur ancienne confiance, & qui leur fit prendre sur leurs voisins le même ascendant, qu'ils avoient eu autrefois sous les Rois! La prospérité constante d'une seule Ville, maîtresse d'un si petit terrain, & toujours victorieuse, même après la défection de tous ses Alliés, remplit ses voisins de terreur. On sentit que la valeur de Rome n'étoit point altérée, quoi qu'on y eût changé de Gouvernement. Enfin la vertu, qui s'étoit augmentée dans Rome, depuis que la licence des Tarquins avoit cessé de la corrompre, fut déslors un présage de sa grandeur future. Les deux Consuls avoient mérité les honneurs du Triomphe. La République fit, en leur honneur, quelque chose de plus que de les laisser triompher. A la vérité, elle ordonna, qu'ils entreroient tous deux dans Rome, portés sur le même char; mais elle ajouta de nouveaux dons à la gloire

De Rome l'an 248.

Consuls, M. VALERIUS, & P. POSTHUMIUS.

De Rome l'an 248.

Consuls, M. VALERIUS, & P. POSTHUMIUS.

Plutarch. & Plin. lib. 36. cap. 15.

de leur Triomphe [a]. Comme dans la même année M. Valerius avoit gagné deux batailles sur les Sabins, & que la premiére avoit été si heureuse, qu'il en avoit défait treize mille, sans perdre un seul homme, dit-on : l'on récompensa ses services selon leur mérite. Rome fit ériger une maison à M. Valerius aux frais du Public, & par distinction, elle voulut que les battans de sa porte s'ouvrissent en dehors sur la ruë [b], tandis que les autres maisons s'ouvroient



d'Argent

a Quoi que le premier Tarquin, de l'aveu de la plûpart des Auteurs, eût commencé d'introduire à Rome de la somptuosité, dans les entrées triomphantes des victorieux ; cependant la pompe de cette cérémonie répondit encore à la pauvreté d'une République naissante. On ne vit point alors ce superbe & nombreux cortége, ni cet appareil auguste, qui dans la suite décora les triomphes, à mesure que les Romains, en étendant leurs limites, faisoient passer à Rome le luxe & le faste, avec les richesses des Provinces conquises. Sous les Consuls suivans, le Triomphateur s'offrira en spectacle au Peuple, porté sur un char à quatre chevaux, la couronne triomphale en tête, un sceptre d'yvoire à la main, vêtu d'une robbe & d'une tunique ouvragées d'or, assis sur la chaise curule, & accompagné de Licteurs avec leurs haches & leurs faisceaux. Le revers d'une médaille, tirée de la Famille Manlia, représente un ancien triomphe. On y voit une Victoire aîlée, qui couronne la tête du victorieux.

b La coûtume des Romains, pour les portes de leurs logis, étoit bien différente de celle des Grecs. Ceux-ci n'ouvroient jamais leurs portes, qu'en dehors, dit Plutarque, & les battants donnoient sur la ruë. On en juge, continuë cet Auteur, par les anciennes Comédies grecques, où celui qui vouloit sortir de sa maison, frappoit à la porte en dedans, pour avertir les passants de s'éloigner. A Rome c'étoit tout le contraire. Les por-

toutes en dedans. A l'égard de Posthumius, on lui accorda [a] un privilége inconnu jusqu'alors. On lui

De Rome l'an 248.

Consuls, M. VALERIUS, & P. POSTHUMIUS.

tes s'ouvroient sur le dedans des maisons. L'honneur qu'on fit à M. Valérius, de le dispenser de cette coutume, étoit symbolique. C'étoit pour le faire souvenir, soit qu'il entrât dans sa maison, soit qu'il en sortit, qu'il la tenoit du Public. Denys d'Halicarnasse voïoit encore, de son tems, un taureau de bronze, qu'on avoit érigé devant cette maison.

a La Loy qui défendoit d'enterrer personne dans l'enceinte des Villes, étoit expresse: ***Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito.*** C'est Cicéron qui la rapporte au livre 2. des Loix. On observoit si religieusement cette coutume, que les Rois mêmes de Rome, avoient été enterrés hors des Villes, sur la cime, ou au pié des montagnes. Il est vrai que, pendant un certain tems, cet usage souffrit quelque interruption, soit par la négligence, soit par la condescendance des Magistrats; mais il fut rétabli par les Décemvirs. L'Empereur Adrien statua une amende considérable, tant contre ceux qui enterreroient les morts dans la Ville, que contre les Magistrats, qui auroient toléré cet abus. Il ordonna de plus, que le lieu de la sépulture seroit confisqué au profit du Public, & que le corps du défunt seroit exhumé, & transporté hors de la Ville. C'est ainsi que le rapporte Ulpien. Les Empereurs Antonin, Dioclétien, & Maximien, portérent des Loix à peu prês semblables, sous des peines tres griéves. Cette coutume d'inhumer hors de l'enceinte des Villes, étoit un réglement de Police, pour les garantir de la corruption de l'air, causée quelquefois par l'infection des cadavres. Selon Cicéron, ***de legib.*** 2. Il n'étoit pas permis de brûler les corps dans l'enceinte des Villes, ***propter ignis periculum.*** Cette précaution étoit nécessaire contre les incendies. La même Loy avoit aussi sa source dans la superstition des Payens, qui s'imaginoient que les lieux saints, & que les cérémonies de la religion étoient profanées, par le voisinage d'un corps mort. En conséquence de cette Loy générale, chaque famille Romaine choisissoit le lieu de sa sépulture à la campagne, dans son propre héritage. A cela on réservoit un jardin, ou un champ, exposé à la vûë des voyageurs, & sur le bord des grands chemins. De là l'ancien style des Epitaphes: *Asta viator. Cave viator. Aspice viator.* Nous trouvons cet usage dans l'Epigramme suivante de Martial:

Hoc sub marmore Glaucias humatus
Juncto Flaminiæ jacet sepulchro.
Quid fles talia? nil fleas viator.
Epig. VI.

Ce fut donc un privilége considérable en faveur de Posthumius Tubertus, que d'avoir le droit de sépulture dans l'enceinte des murs. Il est vrai que les Vestales eurent de tout tems cette distinction; mais on ne l'accorda que rarement aux autres, & qu'en considération d'un grand mérite.

De Rome l'an 248.

Consuls, M. VALERIUS, & P. POSTHUMIUS.

Cicero de Legibus l. 2.

donna droit d'avoir, pour lui & pour sa famille, la sépulture dans l'enceinte des murs. C'est ainsi, que par des marques d'honneur, plus encore que par des récompenses utiles, les premiers Romains entretenoient de l'émulation parmi leurs Généraux. Sans augmenter trop leurs biens, on leur apprenoit à préférer la gloire qui suit une belle action, à une opulence souvent suspecte, & toujours odieuse à des Républicains.

Les Sabins, quoi que vaincus à la bataille de Tibur, faisoient de nouvelles ligues, & songeoient à s'unir contre Rome en corps de Nation, & à soulever les Latins contre elle. Poplicola étoit devenu la resource de la République dans ses besoins pressants. Le Peuple Romain n'ignoroit pas les services qu'il en avoit reçûs dans la guerre précédente. On lui attribuoit d'avoir conduit la valeur & la prudence de son frere, dans une campagne glorieuse, & utile au nom Romain. On voulut donc qu'en personne il gouvernât Rome pour la quatriême fois. Le Collégue, que les Centuries assemblées lui donnérent, fut ce même T. Lucrétius, qui pendant le siége de Rome, Consul avec Poplicola, avoit toujours agi de concert avec lui, & avoit partagé, avec son Collégue, la gloire d'avoir délivré la Ville. Sous l'administration de ces deux grands hommes, la République crut n'avoir rien à craindre des attaques du dehors, & des mouvements du dedans.

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

En effet, Poplicola étoit également habile à manier les esprits des Citoiens de Rome, à négocier au dehors avec les Nations voisines, & à vaincre l'ennemi par adresse, & par la force des armes. Cependant

Plutarch. in vit. Poplic.

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

dant la superstition s'empara tout à coup des esprits, & sembla devoir rendre la quatriéme année de ses Consulats, une année d'oisiveté, & de découragement. Il étoit arrivé, par hazard, que quelques femmes avoient fait des couches monstrueuses, & qu'elles n'avoient mis au monde, que des enfants mutilés. On dit même que la plûpart mouroient avant terme. Il n'en fallut pas davantage à certains ennemis secrets du Consul, & de la Patrie, pour faire courre le bruit, qu'une année marquée par de si mauvais présages, seroit funeste à la République. Le sage Poplicola eut bien-tôt dissipé de si pernicieux soupçons. Il fit interroger les Livres de la Sybille, dont il interpréta les réponses selon ses vûës. [a] Il ordonna des Sacrifices à Pluton, fit revivre certaines Fê-

a Valére Maxime, au ch. 1. du l. 2. rapporte les particularités de ce Sacrifice, que Poplicola fit à Pluton, & il en tire l'origine de loin. Un certain Valesius, dit-il, étoit prêt de perdre ses trois enfants, par une maladie populaire. Il pria ses Dieux domestiques, de détourner sur lui la mort, dont ses enfants étoient menacés. Alors il entendit une voix, qui lui ordonnoit de mener les trois malades, par le Tybre, jusqu'à Tarente, & de leur faire boire de l'eau chauffée au foyer de l'autel de Pluton & de Proserpine. Quoi que le voyage, jusqu'à Tarente, lui parût long & difficile dans l'état où étoient les malades, il obéït. Il s'embarque sur le Tybre, s'avance vers Ostie, & s'arrête dans un champ dédié à Mars, pour faire chauffer de l'eau, à l'usage de ses malades. N'y trouvant pas de feu, il demande, s'il n'en trouvera point dans le voisinage. On lui dit d'aller jusqu'à Tarente. C'étoit un champ tout proche, qu'on nommoit ainsi. Valésius comprit, que la réponse des Dieux l'addressoit en ce lieu là, pour y trouver la guérison de ses enfans. Il puise donc de l'eau dans le fleuve, puis étant arrivé à ce lieu, d'où il voïoit s'élever de la fumée, il y trouva la terre échaufée, comme si l'on eût allumé dessous un grand brasier. Il y assemble du bois sec, souffle longtems, lui fait prendre feu, fait chauffer son eau, & la fait boire à ses enfants. A l'instant ils se trouvérent guéris, & passérent une nuit tranquille. Pendant leur sommeil, ils entendirent une voix, qui les avertit d'immoler des victimes noires à Pluton, &

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

tes, a & certains Jeux négligés, à cause des embarras de la République naissante, quoique l'oracle d'Apollon les eût prescrits. Par ces industries, Poplicola remit la confiance au cœur des Romains, & les remplit d'une nouvelle espérance de vaincre, & de conquérir.

Dion. Halic. lib. 5. Tit. Liv. lib. 2. Plutarch. in vit. Popl.

L'orage ne cessoit point de menacer Rome du côté des Sabins. Dans les Assemblées de cette Nation, le nombre des esprits remuants & inquiets l'emportoit sur celui des esprits tranquilles, & pacifiques.

à Proserpine leurs libérateurs, & de faire de nuit, en leur honneur, toutes les cérémonies d'un Sacrifice solemnel, au lieu nommé Tarente. Le pere des trois enfants court promptement à la Ville, pour y acheter les matériaux propres à construire un Autel; & jusqu'à son arrivée, il ordonna qu'on en creusât les fondements. En foüissant la terre, on trouva, à la profondeur de vingt piés, un autel avec cette inscription : A PLUTON & à PROSERPINE. Valésius, averti de la découverte, n'acheta que des victimes à la Ville, & vint les immoler à Tarente, sur l'autel nouvellement déterré. La cérémonie continua pendant trois nuits, en action de graces. Ainsi, le lieu de Tarente, & l'autel de Pluton & de Proserpine, devinrent fameux. Ce fut en ce lieu là même, continuë Valere Maxime, que Poplicola vint faire, pendant trois nuits, pour le Peuple Romain, des Sacrifices de victimes noires, avec la cérémonie de dresser des lits en l'honneur de ces Divinités. Il y ordonna même des jeux. Ensuite de quoi il fit recouvrir l'autel de terre. Le même Auteur a crû, que de là les jeux Séculaires ont pris leur origine. Mais il est vrai-semblable, qu'ils commencérent plus tard, que sous Poplicola. Tout ce narré de Valére Maxime est omis par les Historiens sensés, qui, sans doute, l'ont regardé comme une fable.

a Les Jeux & les Spectacles, soit du Cirque, soit du Théatre, faisoient une partie de la Réligion des Romains. On les célébroit toûjours en l'honneur de quelque Divinité. Souvent même, on faisoit vœu de donner ces spectacles au Peuple, pour appaiser la colére du ciel. On les appelloit *ludi votivi*. Dans les maladies populaires, lorsqu'on étoit menacé d'une sédition, ou épouvanté par des prodiges, qu'on croïoit les avant-coureurs de quelque désastre, on faisoit représenter des Jeux. La politique y avoit part. Ces réjouissances publiques calmoient la fraïeur & les agitations du Peuple. Elles étoient, pour l'esprit, un divertissement, qui pouvoit contribuer à la santé du corps.

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

Un des Tarquins, dit-on, y mettoit tous les factieux en mouvement. Poplicola s'efforça, par ses négociations, d'y balançer le crédit du Roi exilé. Il commença par mettre dans le parti de Rome, l'homme le plus accrédité d'entre les Sabins; c'étoit Actius Clausus. Né en Sabinie, [a] à Régille, où il tenoit le premier rang, il joignoit de grandes richesses, & un grand nombre de vassaux, à des qualités personnelles, qui le rendoient le premier homme de son païs. Une fermeté de courage supérieure, même à celle des Sabins, un esprit pénétrant, une éloquence vive, une grande force de corps, de la valeur & de la prudence, tout cela le distinguoit assés dans son païs, pour lui faire une réputation, qui effaçoit celle de tous les Seigneurs de sa Nation. Tel fut le Héros que Poplicola sçut amener, par ses sollicitations, à prendre hautement le parti de Rome, dans les Diétes des Sabins. Il est à croire que Clausus étoit également touché des vrais intérêts de sa Patrie. Avec ces dispositions d'esprit & de cœur, il parla, dans les Assemblées, contre le projet de recommençer la guerre, & s'efforça de calmer ses Compatriotes, dont les Tarquins n'allumoient les haines, que pour les entraîner avec eux dans le précipice. Le mérite de celui qui parloit, étoit trop brillant, pour ne trouver pas de la contradiction. Les jaloux du crédit, & des grandes richesses de Clau-

[a] Aujourd'hui il ne reste pas même de vestiges de cette Ville, que les anciens ont appellée, tantôt *Regilla*, tantôt *Regillum*. Ce que l'on en peut conjecturer, par les descriptions qui nous en restent dans les Ecrivains de l'antiquité, c'est qu'elle étoit distante de Rome, d'environ vingt milles, & d'environ cinq milles du Tybre. Cluvier la place au-delà d'Erete & de Nomente.

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

ſus, tournérent à mal les intelligences qu'il avoit priſes avec Rome. *C'étoit un ambitieux*, diſoient-ils, *qui comptant ſur la protection des Romains, vouloit uſurper la tyrannie ſur une Nation libre, & en devenir le maître à la faveur des Légions Romaines.* Ces défiances furent répanduës avec artifice dans toutes les contrées de la Sabinie, & l'on ne ſongeoit à rien de moins, qu'à citer Clauſus devant les Etats du Païs, & à le condamner comme un traître à ſa Patrie. L'injuſtice des Sabins irrita le généreux Clauſus. Il ſouffrit impatiemment qu'on lui fit un crime de ſon amour pour le bien commun; & ſon dépit ſe changea bientôt en couroux. Il compta le nombre de ſes Clients & de ſes amis, & crut qu'à leur aide, il pouvoit commençer une guerre inteſtine, dont l'embraſement ſe communiqueroit de Ville en Ville.

Plutarch. in vita Popl. ſub finem.

Rien, ce ſemble, ne tournoit plus au profit des Romains, qu'un incendie allumé parmi leurs ennemis. Poplicola étoit inſtruit des mouvements de cette guerre civile; mais, qui le croiroit? la probité Romaine en fut allarmée. Le vertueux Conſul ſe ſervit du commerce qu'il entretenoit avec Clauſus, pour le détourner de ſoüiller ſes mains dans le ſang de ſes compatriotes. Il aima mieux voir la vertu de ſon ami exempte d'une tache qui la flétriroit, que de perçevoir les émoluments de ſon crime. Poplicola fit donc dire à Clauſus, qu'il n'ignoroit pas de quels maux ſa colére pouvoit préſerver Rome; mais qu'il lui conſeilloit de la calmer, & de quitter un deſſein fatal à ſa gloire, & pernicieux à ſa patrie; qu'il lui reſtoit un moyen de ſe vanger noblement de ſes envieux; qu'en les privant de ſa perſonne, il leur feroit

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

un tort plus marqué, qu'en les punissant par les armes ; que Rome lui offroit un azyle, & à ceux de ses amis, qui voudroient y passer avec lui ; qu'enfin un homme de sa sorte laisseroit, dans la Sabinie, un grand vuide, qui la feroit repentir un jour d'avoir été jalouse de son mérite, & ingratte du zéle qu'il avoit eu pour elle.

Clausus balança quelques tems entre les deux genres de vangeance, qu'il pouvoit tirer des Sabins. Enfin il résolut d'abandonner sa patrie chancelante, & qu'un mauvais gouvernement de gens aveugles & passionnés entraîneroit bien-tôt à sa ruine. Il change donc sa fureur en fierté, prend un parti modéré, & se transporte à Rome. Il fut suivi, dans sa retraite, de tous ses amis, & de tous ses Clients, au nombre [a] de sept mille ménages, femmes, enfans, & domestiques. Rome regarda, comme une conquête, ce grand nombre de familles, qu'elle venoit d'enlever à ses ennemis. C'étoit un nouveau renfort qu'elle s'étoit donnée, & une diminution de la force de ses rivaux. Aussi n'épargna-t'elle rien pour marquer de la distinction aux nouveaux venus. On leur donna à tous, avec le droit de Bourgeoisie, deux Journaux de terre à cultiver, entre Fidénes [b] & Piculie. Le terrain

a Denys d'Halicarnasse dit, que Clausus vint se réfugier à Rome, avec ses parents, ses amis, ses Clients, & toutes leurs familles, au nombre de cinq mille hommes, en état de porter les armes.

b Cette Ville est nommée Picétie, dans le Manuscrit Vatican des Antiquités Romaines de Denys d'Halicarnasse. Lapus & Gélénius lui donnent le nom de Péculie. Glarean conjecture que c'est Ficule ou Ficulnée, Ville située autrefois à peu de distance de l'endroit, qu'on appelle aujourd'hui *S. Fœlice*. Cette situation de Ficule s'accorde avec le récit de Denys d'Halicarnasse, de Tite-Live, & de Plutarque. Les deux derniers placent au delà, ou le long de l'Anio, le terrain qu'on abandon-

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

qu'ils occupérent, s'appella dans la suite [a] la Tribu Claudia, du nom de Clausus leur conducteur, qui prit celui d'Appius Claudius, en arrivant à Rome. Pour lui, d'abord déclaré Patrice, il eut place au Sénat. On le dédommagea des biens qu'il avoit quittés, en lui assignant en propre vingt-cinq Journaux de terre, & un emplacement dans la Ville, pour lui & pour ses amis. Toutes ces donations devinrent irrévocables par un Arrêt du Sénat, confirmé par les suffrages du Peuple Romain. Le mérite du nouveau Patrice, brilla bien-tôt au Sénat, & dans une Ville, où l'on se piquoit alors de le récompenser. On le verra dans peu s'élever par degrés jusqu'au Con-

na aux Sabins de la suite de Clausus. On lit dans d'autres éditions Picence au lieu de Piculie, ou de Ficule ; mais l'erreur est manifeste, puisque les Romains n'avoient point alors pénétré dans la Campanie, dont le territoire de Picence étoit une petite contrée.

a Il y eut dés le tems de Servius Tullius des Tribus de la Ville, & des Tribus de la campagne. Rome, comme nous l'avons dit, fut partagée en quatre Tribus, qui prirent leur nom des quatre quartiers de la Ville. La premiére fut la Tribu *Suburrana*. La seconde, la Tribu Palatine. La troisiême, la Tribu Esquiline. La quatriême, la Tribu Colline. La Campagne Romaine étoit aussi divisée en Tribus, qui pour la pluspart, portoient le nom de quelque Famille illustre de Rome. Dans le Territoire où l'on plaça les Clients de Clausus, ou de Claudius, il est à croire, qu'il y avoit dés-lors une Tribu ; mais qu'elle prit le nom de *Tribus Claudia*, pour faire honneur aux nouveaux venus, qui s'y établirent. Quelques-uns veulent, que leur district fût sur le bord de l'Anio. D'autres, que ce fût entre Fidenes & Ficule. Il ne faut pas croire, au reste, que les Tribus de la Campagne fussent inférieures à celles de la Ville. Au contraire, les plus illustres Romains, qui avoient du bien à la campagne, & leur logement à Rome, se faisoient plûtôt inscrire dans la Tribu de leur campagne, que dans la Tribu, ou dans le quartier de leur maison en Ville. Pline nous l'assûre l. 18. c. 3. Par là ils étoient exempts de la jurisdiction incommode des Censeurs, & leur droit de Bourgeoisie n'en souffroit aucun dommage.

ſulat. a Par lui la Famille Claudia, déja illuſtre dans le païs Sabin, fut encore plus illuſtrée à Rome. Poplicola eut toute la gloire de l'avoir donnée à ſa Patrie, d'avoir ſacrifié à la vertu les intérêts d'une politique ſanguinaire, & pourtant d'avoir rangé au parti Romain, cinq mille combattants, ſous un Chef capable de procurer de la gloire à la République.

De Rome l'an 249.

Conſuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

Les Sabins, outrés du départ de Clauſus, devinrent, pour Rome, des ennemis irréconciliables. Depuis ſon abſence, ceux qui vouloient la guerre, l'emportérent par leurs cris. *Ne ſeroit-il pas honteux*, diſoient-ils, *que le ſentiment du fugitif Clauſus, fût ſuivi aprês ſon départ ? Lui qui n'a pû prévaloir étant préſent, l'emportera t'il durant ſon abſence?* On arma donc en diligence, on ſe mit en campagne, & le bon deſtin de Rome permit que ſes ennemis s'obſtinaſſent à la combattre, ſur la fin de la derniére année des Conſulats de Poplicola. L'armée Sabine ſe partagea en deux corps, dont l'un campa en raze campagne, aſſés proche de Fidénes, l'autre s'enferma dans Fidénes même, pour garder la Ville, pour être à portée de ſecourir le premier corps, & pour lui aſſûrer une retraite en cas d'échec. Les Conſuls, de leur côté, tirérent de leur petit état, tout ce qu'ils avoient de ſujets capables de porter les armes. Il ne reſta dans Rome, que celles des Centuries, que leur âge exemptoit des travaux militaires. Les marches ne devoient

Dioniſ. Halic. lib. 5.

a Il y eut à Rome deux Familles de Claudius. L'une Patricienne, dont apparemment Appius Claudius fut la ſouche ; l'autre Plébéienne, qui donna de grands hommes à la République. L'une & l'autre viendra ſouvent ſur les rangs, dans le cours de cette Hiſtoire.

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

pas être longues pour atteindre l'ennemi. Fidénes n'étoit éloignée de Rome que de cinq milles. Poplicola y vint en diligence, prit ses postes vis à vis les ennemis, & à une petite distance de leur camp. Pour Lucrétius, il campoit à portée de son Collégue, sur une éminence, d'où l'on apperçevoit les mouvements du premier camp. Les Romains brûloient d'ardeur d'entrer au plûtôt en action. Comme il ne s'agissoit point de ruser, pour occuper des défilés, ou pour surprendre des postes avantageux, ils souhaitoient d'en venir incessamment aux mains, & de donner [a], sans retardement, une bataille décisive. Au contraire, les Sabins effraïés de la contenance

[a] Cette bataille est décrite tout différemment dans les trois Historiens, qui nous l'ont transmise. Tite-Live n'en dit que peu de choses, & n'en fait pas un combat de nuit. Plutarque expose le fait autrement que Denys d'Halicarnasse. Voici ce qu'il en rapporte. Les Sabins commençérent à user de stratagême. Ils postérent deux mille hommes dans des endroits creux & couverts. Le lendemain un gros de Cavalerie Sabine devoit s'avancer jusqu'aux portes de Rome, & enlever du bétail, avec ordre cependant de céder à la poursuite de l'ennemi, & de reculer, jusqu'à ce qu'ils eussent attiré les Romains dans le lieu de l'embuscade. Poplicola informé par des transfuges des desseins de l'armée Sabine, dés le soir même, détache trois mille hommes de pié, sous la conduite de Posthumius Albus, pour se saisir des hauteurs, qui couvroient l'embuscade. De son côté, le Consul Lucrétius, à la tête de l'élite des troupes, qui étoient restées à Rome, se dispose à donner la chasse aux fourageurs. Le lendemain matin, vers la pointe du jour, à la faveur d'un broüillard fort épais, Posthumius, du haut des côteaux dont il s'étoit emparé, fond brusquement sur les Sabins embusqués dans la vallée, tandis que Lucrétius tombe sur les coureurs, qui furent tous enveloppés. En même tems Poplicola attaquoit vivement le camp des ennemis, qui battus de toutes parts, cherchérent leur salut dans la fuite, & regagnérent Fidenes. La défaite fut générale, tant par le nombre des morts, que par celui des prisonniers. Comme les circonstances de cette action sont plus marquées dans Denys d'Halicarnasse, c'est lui que nous avons suivi préférablement aux deux autres.

qu'ils

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

qu'ils remarquoient dans l'armée Romaine, ne pouvoient se hazarder à livrer le combat en plein jour. Ils résolurent donc de faire une attaque imprévûë du camp ennemi au fort de la nuit. Ils firent de grands préparatifs de fascines, pour en combler le fossé, & d'échelles, pour en escalader les remparts. On dit, [a] qu'un des fils de Tarquin fut auteur de cette entreprise, & qu'il la fit approuver aux Officiers de l'armée Sabine, qu'il commandoit alors en chef. Quoi qu'il en soit; le Général Sabin donna ordre au corps de Troupes laissé à la garde de Fidénes, d'en sortir au premier signal, de s'armer à la légére, &, par de longs circuits, de venir s'embusquer derriére le camp de Lucrétius. C'étoit pour le surprendre, lorsqu'il en sortiroit, & qu'il iroit donner du secours à son Collégue. Alors ce corps de Sabins devoit le charger en queuë, ou du moins l'épouvanter par des cris. Il ne manqua que l'exécution à un stratagême si bien concerté.

Le sage Poplicola entretenoit des intelligences dans le camp ennemi. A l'entrée de la nuit même que l'attaque se devoit faire, on lui rapporta le des-

[a] Denys d'Halicarnasse assure, que ce fut l'infame Sextus Tarquinius, qui avoit deshonoré Lucréce. Nous n'avons pas osé l'insérer dans le corps de l'Histoire. Tite-Live le fait mourir à Gabie, quoi qu'il ne détermine pas le tems de sa mort. Il dit seulement, que Sextus, aprês l'expulsion de son pere, se retira dans cette Ville, comme dans le lieu de sa domination, où quelque tems aprês il fut assassiné par une troupe de Gabiens, qui n'avoient pas perdu la mémoire des cruautés & des brigandages, qu'il avoit exercés contre eux, sous le regne de son pere. Il paroît cependant, que la mort de Sextus a dû précéder cette derniére entreprise des Sabins contre les Romains. On en croira néanmoins ce que l'on voudra. Il est difficile de décider pour ou contre, sur un fait dont la datte paroît incertaine.

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

sein de l'armée Sabine. Il y eut plus, ses coureurs lui amenérent quelques Sabins, qu'on avoit investis dans une forêt, tandis qu'ils y coupoient du bois, pour en faire des fascines, des ponts, & des échelles. Sur ces rapports, & sur ces indices, Poplicola prit des mesures justes, pour rendre fatal à ses ennemis, l'artifice qu'ils avoient dressé contre lui. A l'instant même il envoya son frere Marcus, porter à Lucrétius, dans le second camp, la nouvelle de l'expédition nocturne, que les ennemis alloient tenter. Il l'avertit de l'embuscade qu'on devoit lui dresser derriére son camp. Alors les Consuls, après avoir pris leurs précautions, attendirent l'ennemi, sans marquer par aucun signe, que leurs troupes fussent dans la défiance. Dés le commencement de la nuit on éteignit tous les feux dans les deux camps, & la sécurité y parut aussi grande qu'à l'ordinaire.

[a] Dés-lors les Romains avoient un peu perfectionné l'art des Campements. N'eût-ce été que pour une nuit, ils fortifioient leur camp d'un fossé large de douze pieds géométriques, ils laissoient un intervalle depuis le fossé jusqu'au rempart, en maniére de

[a] Frontin, au chap. 1. du livre 4. prétend que les Romains n'apprirent l'art de camper, que pendant la guerre, qu'ils firent à Pyrrhus, & qu'après avoir pris son camp, ils en observérent l'ordre & la construction. Sur cela Frontin s'est manifestement trompé. Nous voyons, par toute la suite de l'Histoire, que, du moins aussitôt après les Rois, les armées Romaines fortifioient leur camp avec beaucoup d'industrie. Pyrrhus lui-même, dit Tite-Live, fut charmé de la maniére de camper des Romains. Au reste, cette fausse braye, dont nous parlons ici, sur la garantie de Denys d'Halicarnasse, est un membre des fortifications du camp Romain, qui a échapé aux recherches de Juste-Lipse. Je croi que cet intervalle depuis le fossé, jusqu'au rempart, servoit de logement aux Marchands, aux Vivandiers, & aux Goujats de l'armée.

fauſſe-braye, & ils élevoient un rempart de gazon, ſoutenu par des paliſſades, à la hauteur de quatre piés géométriques. Tel étoit, ou à peu près, le camp que les Sabins ſe préparérent d'attaquer. Avant la moitié de la nuit, lorſque la lune ne luiſoit pas encore, ils ſortirent de leur camp en ſilence. Nul inſtrument militaire ne ſe fit entendre, & nul bruit des armes. Les Sabins admirérent la tranquillité de leurs ennemis. Ils furent plus ſurpris encore, & de n'entendre pas la voix des ſentinelles, & de n'apperçevoir aucun feu dans le camp Romain. Ils contérent de s'en rendre bien-tôt les maîtres, & ils eſpérérent d'y être entrés, avant que l'ennemi ſe fût apperçû de leur arrivée. A l'inſtant ils jettérent leurs ponts dans un endroit favorable, & ils comblérent le foſſé de faſcines. Ils ne s'attendoient pas de trouver, dans l'avant-mur, des Cohortes Romaines, que l'obſcurité ne leur avoit pas laiſſé apperçevoir. Sans faire de bruit, elles perçoient les Sabins, à meſure qu'ils s'avançoient proche du rempart, & les laiſſoient étendus dans la fauſſe-braye. De nouveaux ennemis ſuccédoient aux premiers, & trouvoient le même ſort. Enfin, les Romains ne ceſſérent le carnage, que quand la lune, qui ſe montra, eut découvert aux Sabins, & les cadavres de leurs compagnons entaſſés au pié du rempart, & les Troupes Romaines, qui, ſans être apperçûës, en avoient jonché la terre. Alors la fraïeur les ſaiſit. Tous prirent la fuite; mais les Romains ſortirent ſur eux avec de grands cris. On les entendit du camp de Lucrétius, qui, à ſon tour, alla fondre ſur les ennemis embuſqués. Sa Cavalerie marcha la premiére, & vint attaquer les Sabins du

De Rome l'an 249.

Conſuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

camp de Fidénes. L'Infanterie, qui la ſuivit, eut bon marché de ces hommes épouvantés, & preſque ſans armes. Enfin les deux corps de l'armée Sabine, également repouſſez, également diſperſés, ſe débandérent, & laiſſant le camp au pillage, ils allérent porter dans leur païs la nouvelle de leur défaite. Le jour n'éclaira les Romains, que pour leur faire contempler avec joie, la glorieuſe victoire qu'ils avoient remportée, à la faveur des ténébres. Ils comptérent treize milles Sabins reſtés ſur la place, & ils avoient fait quatre milles deux cent priſonniers.

On ſentit alors, que Rome étoit invincible, dans tous les genres de combats.

[a] Il reſtoit d'aſſervir Fidénes à la République. Souvent aſſujettie, ſous les Rois, & ſouvent rebelle, elle avoit de nouveau ſecoüé le joug, & s'étoit donnée aux Sabins. Poplicola, à qui, ce ſemble, il étoit réſervé de commencer à rétablir Rome dans ſes anciennes conquêtes, vint mettre le ſiége devant cette Ville ſi voiſine, & ſi fort à la bien-ſéance des Romains. La réſiſtance des Fidénates ne fut ni longue, ni marquée par des exploits. L'habileté du Général Romain ne leur laiſſa pas le tems de ſignaler leur valeur, ou leur conſtance. Il fit donner un aſſaut général à la Ville, & prit ſur lui perſonnellement de tenter l'eſcalade, du côté qu'on jugeoit la Ville im-

[a] Il eſt étonnant que Tite-Live, & que Plutarque, dans la vie de Poplicola, n'ayent point parlé du ſiége de Fidénes. Seroit-ce un préjugé contre le récit qu'en fait Denys d'Halicarnaſſe? Les omiſſions des uns ne préjudicient point à la narration d'un Auteur, ſurtout, lorſqu'il a le mérite de l'exactitude & de la fidélité. C'eſt une régle de critique, que nous avons ſouvent obſervée ; particuliérement lorſqu'il s'agit de faits conſidérables.

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

prenable. Poplicola profita de la négligence des assiégés à garnir d'hommes cet endroit, assés défendu par lui-même. Par là il entra dans Fidénes, & y arbora les étendarts Romains. Les Consuls, également pleins d'humanité & de valeur, n'abusérent pas de leur avantage, pour tirer une vengeance cruelle des rebelles Fidénates. On ne raza pas leur Ville, on ne les réduisit point en servitude; enfin peu d'entre-eux périrent, hors des combats. On se contenta d'abandonner les maisons & les esclaves, au pillage du soldat. Cependant on ne pût se dispenser de punir les auteurs de la révolte. C'étoit une coûtume des Romains, sur laquelle on ne crut pas devoir se relâcher. Tout le Peuple de Fidénes fut assemblé dans la place publique. Un des Consuls lui reprocha sa perfidie, & lui fit craindre le châtiment qu'il méritoit. On leur fit entendre, qu'après tant d'ingratitude, & de si fréquentes défections, ils s'étoient rendus dignes d'être livrés, avec leurs femmes & leurs enfants, au glaive des vainqueurs. Cependant on leur annonça, qu'en faisant grace à la multitude, on ne mettroit à mort que les chefs de leur rebellion. L'arrêt fut exécuté sur le champ. Quelques-uns des plus notables Bourgeois, après avoir été frappés de verges, eurent la tête tranchée. On permit au reste des Habitans de demeurer dans leur Ville; mais on y laissa des Troupes Romaines, avec qui l'on contraignit les Fidénates de partager leurs terres, pour faire subsister la garnison. C'est ainsi que Rome, devenuë République, commençoit à réünir l'ancien domaine, qu'elle avoit eu au tems des Rois. Elle devoit la meilleure partie de ses nouveaux progrês, à la va-

De Rome l'an 249.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & T. LUCRETIUS.

leur, & à la sagesse de Poplicola. A son retour à la Ville, il [a] reçût les honneurs du Triomphe, ou seul, comme il est plus vrai-semblable, ou avec son Collégue. Les Fastes Capitolins le font aussi triompher des Véïens dans la même année de son dernier Consulat. [b] Il n'y a guéres d'apparence. Ce qui paroît certain, c'est qu'il ne joüit pas longtems de sa gloire.

A peine Poplicola eut-il remis le Consulat aux

a Le sentiment de ceux qui veulent, que les deux Consuls triomphérent ensemble, est appuïé sur de grandes autorités; sur celle de Tite-Live, & de Denys d'Halicarnasse. Cependant l'opinion contraire paroît plus vrai-semblable; pourquoi? Quand il n'y auroit que la seule raison des Fastes Capitolins, qui ne font triompher que Poplicola, elle seroit préférable. Le but de ces Fastes est uniquement de marquer les Consuls & les Triomphateurs. Il faut y ajoûter Plutarque, qui ne parle que du triomphe de Poplicola. Il en apporte même la raison. C'est, dit-il, que les Soldats rendoient cette justice à Poplicola, qu'il leur avoit livré l'ennemi *piés & poings liés*, ou comme porte le texte grec, *aveugles & boiteux pour les tuer à l'aise*.

b Non, malgré l'autorité des Fastes Capitolins, auxquels je me rapporte presque toûjours, pour les triomphes sur-tout, je ne puis croire que Poplicola ait, cette année, triomphé aussi des Véïens. Il paroît évident qu'il ne leur fit point la guerre. Ni Denys d'Halicarnasse, ni Tite-Live, ni Plutarque, n'en ont parlé. D'ailleurs, est-il vrai-semblable que Rome, dans une même année, ait eu à soutenir deux guerres différentes, l'une contre les Véïens Etrusques, l'autre contre les Sabins, donner deux batailles sous le même Consulat, & vaincre des deux côtés, malgré sa foiblesse & son épuisement? L'Auteur de la Vie des Hommes illustres va cependant encore plus loin, que les Fastes Capitolins. Il donne trois triomphes à Poplicola, dans cette derniére année, l'un pour avoir vaincu les Véïens, le second pour avoir vaincu les Sabins, le troisiéme pour avoir vaincu les uns & les autres réünis ensemble. Ne donnons qu'un triomphe à Poplicola, pour avoir défait dans une même action, les Véïens & les Sabins liguez contre Rome. Alors nous conviendrons, avec les Fastes Capitolins, qui portent ces mots équivoques *de Sabineis & Véientibus*. Ce qui signifie que Poplicola triompha, non pas des Sabins & des Véïens séparément en deux batailles; mais des Sabins & des Véïens réünis dans un même corps d'armée.

De Rome l'an 250.

Consuls, P. Posthumius, & Menenius Agrippa.

mains de P. Posthumius, qui fut nommé Consul pour la seconde fois, [a] & de Ménénius Agrippa mis en place pour la premiére fois, qu'il se vit attaqué de la maladie dont il mourut. Rome sentit, comme elle dut, la perte du plus vertueux Citoien, du plus grand Capitaine, & du Consul le plus sage & le plus populaire qu'elle ait eu. Ses vertus publiques éclatérent, & dans les Traités qu'il fit avec les Etrangers, & dans les conseils désinteressés qu'il leur donna. La bonne foy, la probité, & la droite raison, furent toûjours les uniques mobiles de sa conduite. Dans le domestique, content d'un bien au-dessous du médiocre, qu'il ne chercha point à augmenter pendant quatre Consulats, par deux Triomphes, & par les dépoüilles des Ennemis qu'il vainquit, il menoit une vie frugale, plus occupé de communiquer ses vertus à ses enfans, qu'à les enrichir. Aussi rempli de gloire, qu'il étoit destitué des biens de la fortune, il ne laissa guéres à sa postérité, qu'un grand nom à soutenir. Pour de l'argent, on en trouva si peu chés lui, après sa mort, qu'il n'y en eût pas assés

Dion. Halic. Tit. Liv. Plutarch.

a La question est indécise, s'il faut dire Ménénius Agrippa, ou bien Agrippa Ménenius; c'est à dire, si Ménenius fut le nom de famille de ce Consul, ou bien si ce fut Agrippa. Je ne me suis pas rangé au sentiment de Sigonius, qui de Ménenius ne fait qu'un prénom, & d'Agrippa, un nom propre, sur l'autorité de Tite-Live, & de l'Auteur de la Vie des Hommes illustres. On lit, dans les Fastes Capitolins, Agrippa Ménenius. Denys d'Halicarnasse leur est conforme. Cet Auteur donne à Agrippa le surnom ou le sobriquet de *Lanatus*, sans doute parce qu'il avoit les cheveux crêpus, à peu prês comme la toison des moutons. Le même Ecrivain l'appelle ailleurs *Ménenius Agrippa Caii Filius.* Valére Maxime s'est trompé, lorsqu'il l'appelle *M. Ménenius Agrippa.* Festus dit, qu'on donnoit le nom d'Agrippa à ceux qui étoient enfantés avec douleur, *ab ægro partu.* D'autres disent, que ce nom étoit commun à ceux, qui avoient peine de se soûtenir sur leurs piés, *ab ægris pedibus.*

De Rome l'an 250.

Consuls, P. POSTHUMIUS, & MENENIUS AGRIPPA.

pour faire les frais de ses obséques. Moins par distinction, que par disette, le grand Poplicola [a] fut inhumé aux frais du Public. On ne crut pas pouvoir lui refuser un lieu de sépulture dans la Ville [b]. Son tombeau fut érigé près de la Place publique, & sa

a Plutarque rapporte, que chaque Citoien contribua par tête une petite piéce de monnoye appellée *quadrans*, c'est à dire, la quatriême partie d'un *as* Romain. Denys d'Halicarnasse fait entendre, que le thrésor public fournit les frais de la sépulture de Poplicola.

b Le corps de Poplicola fut inhumé, selon Plutarque, près d'un quartier de Rome appellé Vélie, situé au Mont Palatin, à l'extrémité de la place publique. En cela il est d'accord avec Denys d'Halicarnasse, qui place le lieu de son tombeau, tout auprès de la place publique. Mais l'un & l'autre ne conviennent point sur la maniére, dont on rendit les honneurs funébres à Poplicola. Si nous en croïons l'Auteur des Antiquités Romaines, le corps fut brûlé sur un bucher. Il fut mis en terre, selon Plutarque. C'étoit effectivement un usage assés commun, parmi les Grecs & les Romains, de brûler les corps morts. Cependant il est certain, qu'ils étoient quelquefois inhumés, sans avoir passé par le feu. Plusieurs exemples font foi de cet usage. Dans l'antiquité la plus reculée, l'inhumation étoit universellement reçûë à Athenes & ailleurs; suivant la loy de Cécrops, citée par Cicéron, *Mortuum terræ humato*. C'est ainsi qu'il s'en explique au *livre* 2. *de Legibus*. *Antiquissimum sepulturæ genus id fuisse videtur, quo apud Xenophontem Cyrus utitur. Redditur enim terræ corpus, & ita locatum ac situm quasi operimento matris obducitur.* Nous apprenons de Pline, l. 7. qu'anciennement on ne brûloit point les corps morts. *Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti.* Cet usage fut établi, au rapport du même Auteur, lorsque les Romains se furent apperçûs, que les corps de leurs Concitoiens inhumés en païs éloigné, pendant le cours d'une guerre étrangére, étoient souvent exposés à l'insulte des Nations barbares, qui les déterroient. Pline ajoûte, que la famille *Cornelia* se maintint en possession de l'ancien usage, jusqu'au Dictateur Cornelius Sylla. *Primus Sylla è Patriciis Corneliis voluit cremari*, dit Cicéron, l. 2. *de Legib.* La coûtume de brûler les corps, se perpétua, jusqu'au tems du grand Théodose, selon la remarque de Godefroi, sur le Code Théodosien. Aussi Macrobe, qui écrivoit sous Théodose le jeune, dit que, de son tems, l'usage des buchers funéraires étoit entiérement aboli. Au reste, que les cérémonies de l'inhumation ayent été observées à Rome dans tous les tems, Grutter, & Fabretti le prouvent par les monuments & les inscriptions antiques.

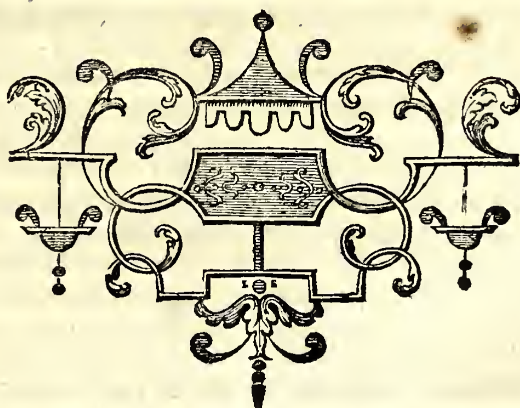
famille

De Rome l'an 250.

Consuls, P. POSTHUMIUS, & MENENIUS AGRIPPA.

famille eût depuis le droit de s'y faire enterrer. Comme elle affecta toujours d'être populaire, elle n'usa pas de la distinction qu'on lui avoit décernée. Elle se contenta de faire porter les corps des Valerius, qui mouroient à Rome, au sépulcre du Chef de leur Maison a. De là on les transportoit hors des murs, pour y être consumés par le feu du bucher mortuaire, & leurs os étoient enfermés dans un tombeau hors de Rome. Famille illustre, qui toujours y fut considérée, & qui se signala sur-tout par sa modestie, & par une popularité héréditaire ! Poplicola avoit été un des quatre défenseurs de la pudicité des Dames Romaines ; elles lui marquérent leur reconnoissance, même après sa mort. Elles prirent pour lui le même deüil, qu'elles avoient pris pour Brutus. Après tout, sa principale gloire est renfermée dans le surnom de Poplicola, que lui donna Rome, & que sa tendresse pour le Peuple lui avoit mérité.

a Plutarque ajoûte, qu'un homme portoit à la main une torche allumée, jusqu'au lieu de leur sépulture.



De Rome l'an 250.

Consuls, P. Posthumius, & Menenius Agrippa.

Dion. Halic. lib. 5.

LIVRE SIXIEME.

LA mort de Poplicola releva le courage des Sabins. Il leur sembloit que des victoires complettes, & sans mélange de mauvais succès, n'étoient dûës qu'à la valeur, & qu'à la sagesse de ce grand homme. Ils le firent éprouver aux Romains dans l'année même qu'ils le perdirent. [a] En effet, la Sabinie rassembla des forces plus formidables que les années précédentes. Elles s'avançérent du côté de Rome, avant que les Consuls songeassent à se mettre en campagne. Il étoit ordinaire aux Sabins de prévenir leurs ennemis. Cependant ils ne montrérent pas d'abord aux Romains toutes leurs forces. Le principal corps de leur armée se cacha derriére une forêt, & n'envoïa que des détachements faire le dégât, jusqu'aux portes de Rome. L'insolence du Sabin irrita le Con-

a Tite-Live ici nous fait voir un tout autre païs, que Denys d'Halicarnasse. Selon lui, ce ne fut pas contre les Sabins, que Ménénius Agrippa, & que son Collégue, combattirent, ce ne fut pas des Sabins qu'ils triomphérent. Ce fut des Aurunces, Nation Latine, à l'occasion des deux Villes, Pométie & Cora, qu'ils avoient enlevées aux Romains, & qu'ils avoient fait passer dans leur parti. Cette défection fut le sujet de la guerre, que la République fit aux Aurunces. Ceux-ci avoient pénétré jusqu'aux portes de Rome, dit l'Historien Latin. Les Consuls allérent au-devant de l'armée ennemie, & livrérent un combat où les Aurunces furent taillés en piéces. Ceux qui d'abord échapérent à la fureur du soldat, tombérent presque tous entre les mains du victorieux. La plûpart des prisonniers furent passés au fil de l'épée. Rome ne crut pas devoir épargner trois cents ôtages, qui répondoient de la fidélité de Pométie & de Cora. Ils les firent tous périr par le fer. Nous abandonnons ce récit de Tite-Live, pour nous attacher à Denys d'Halicarnasse. Outre qu'il est, en tout, un Ecrivain & plus exact, & plus sûr, son sentiment est suivi par l'Auteur de la Vie des Hommes illustres.

De Rome l'an 250.

Consuls, P. POSTHUMIUS, & MENENIUS AGRIPPA.

sul Posthumius. Avec un assés bon nombre d'hommes rassemblés tumultuairement, il sortit brusquement sur l'ennemi, qui en fuïant prit le chemin de la forêt. Les Romains mépriſérent une troupe allarmée, quittérent leurs rangs, & en desordre poursuivirent les Sabins. Vers l'orée du bois, les fuyards se rallièrent, firent face à l'ennemi, & poussants de grands cris, ils attirérent sur les troupes du Consul, l'armée Sabine entiére, qui sortit de la forêt. Alors Posthumius, qui se vit sur les bras toutes les forces Sabines, fit la résistance qu'il pouvoit faire avec des gens hors d'haleine, & en désordre. Pour comble de malheur, il fut coupé, dans sa retraite, par un corps de Sabins, postés sur une colline, qu'il falloit franchir pour retourner à Rome. La nuit, qui survint à propos, lui donna dû répit. Il la passa en pleine campagne, avec sa troupe investie de toutes parts par les escadrons ennemis. Dés qu'on sçut à Rome la déroute de Posthumius, l'effroy y fut général. Dans une Ville, où lon comptoit autant de soldats aguerris, que de bourgeois, tous accoururent sur les remparts. On s'attendoit de voir l'ennemi profiter de sa victoire, & tenter une escalade nocturne. On n'étoit pas moins touché de l'état où Posthumius, & sa suite, étoient réduits dans un défilé de montagnes, où il leur faudroit périr par la faim, ou par le fer. Dés le matin donc Ménénius fit un choix de la plus brave jeunesse de Rome, & marcha en bon ordre à la délivrance de son Collégue. Il arriva assés à tems, pour dégager les Romains du péril, où l'imprudence de leur Chef les avoit conduits. La seule vûë de l'armée Romaine contraignit les Sa-

De Rome l'an 250.

Consuls, P. POSTHUMIUS, & MENENIUS AGRIPPA.

bins à ſe retirer dans leur ancien poſte, bien glorieux de leur victoire, enrichis de la dépoüille des Romains tués la veille au combat, des beſtiaux qu'ils avoient enlevés à la campagne, du butin qu'ils avoient remporté des Fermes, & des eſclaves qu'ils y avoient faits. Rome étoit trop fiére, pour laiſſer impunie l'inſulte qu'elle avoit reçûë. A ſon tour elle ſe prépare à porter le ravage dans le païs ennemi. Les Sabins lui parurent plus que jamais une Nation orgueilleuſe, qu'un léger ſuccês avoit dautant plus enflée, qu'il lui étoit moins ordinaire d'avoir quelque ſupériorité. En effet, auſſi-tôt après la déroute de Poſthumius, la République Sabine envoïa citer celle de Rome, à recevoir le Roi qu'elle avoit exilé, à céder aux Sabins la domination ſur elle, & à prendre d'eux la loy. La réponſe du Sénat & du Peuple fut, qu'ils ordonnoient à la Nation Sabine, de ſe ranger, comme autrefois, à ſon devoir, ſous l'Empire de la Ville dominante, qui tant de fois les avoit aſſujettis. Enfin, que ſi elle vouloit la paix, & l'amitié des Romains, elle vint ſuppliante demander grace de ſes attentats contre l'autorité de ſes Maîtres.

Ces bravades réciproques furent ſuivies d'expéditions ſérieuſes, où il entra de la pique du côté des Romains, & de l'obſtination Sabine du côté de leurs ennemis. Les Conſuls raſſemblérent donc toutes les forces de leur Etat, pour avoir leur revanche, avant que l'année de leur Conſulat fut expirée. Ils dépeuplérent la campagne de Laboureurs, ils tirérent les garniſons des Châteaux, qui ſervoient de refuge aux païſans, & ils firent marcher les Légions de la Ville,

De Rome l'an 250.

Consuls, P. Posthumius, & Menenius Agrippa.

& des Tribus de la campagne. Il ne resta dans les murs que des Centuries de vieillards, & à la garde des Châteaux, que des compagnies d'Esclaves. D'un autre côté les Sabins levérent dans toutes leurs Villes, & dans leurs Bourgades, l'élite de leur plus florissante jeunesse. Elle sortit en campagne vétuë de fort beaux habits. Rien de plus leste que l'armée Sabine, rien de plus formidable que l'armée Romaine. Elles campérent, l'une & l'autre, proche d'Eréte, Ville du païs Sabin, à dix milles de Rome. A ne juger des Sabins que par le nombre, & par la décoration de leurs troupes, on leur eût promis la victoire; mais les Romains, quoi qu'en plus petit nombre, étoient exercés aux combats par des guerres continuelles, & grand nombre de leurs soldats eut pû conduire des armées. La superstition augmentoit encore leur confiance. En effet, la veille du combat, on vit, dit-on, pendant la nuit, des flammes briller au sommet de cette sorte d'armes, qui étoit particuliére aux Romains, [a] & qu'ils appel-

a La forme du *Pilum* a été longtems un sujet de contestation entre les Commentateurs. Le peu de concert des anciens Ecrivains, a fait naître cette diversité de sentiments parmi les Critiques modernes. Polybe distingue deux sortes de *Pilum*, le grand & le petit. La hampe du premier *Pilum* étoit ou arrondie, ou quarrée, d'un palme de diamétre, & de trois coudées en longueur. Cette hampe à l'extrémité supérieure, étoit terminée par un fer quadrangulaire de pareille longueur, dont la moitié se perdoit dans la hampe même, où il étoit enclavé avec des tenons & des cercles. Le fer du *Pilum*, selon la description qu'en fait Polybe, étoit recourbé par intervalles en forme de crochets, βέλος σιγηρὸν ἀγκιστρωτόν. Appien donne une forme quarrée au *Pilum* des Anciens. Il ajoute, que le fer en étoit tellement façonné, qu'il se recourboit après le premier coup porté. Ainsi le *Pilum* ne pouvoit plus être d'aucun usage à l'ennemi, contre lequel il avoit été une fois lancé. Le petit *Pilum*, qu'il plaît à Végéce seul de confondre avec le *verutum*, ne dif-

De Rome l'an 250.

Consuls, P. Posthumius, & Menenius Agrippa.

loient *Pilum*. Ces armes étoient toutes fichées en terre, à la porte de chaque tente. Comme le fer du bout en étoit poli, la réverbération de quelque lu-

féroit du grand, qu'en ce que le manche, ou le fust, en étoit plus dégrossi & moins long. Tel étoit, selon Polybe, l'ancien *venabulum* des chasseurs. Végéce, en parlant du *Pilum* en général, dit que le fer en étoit triangulaire. Denys d'Halicarnasse nous décrit cette sorte d'arme un peu différemment. *C'est*, dit-il, *une espéce de dard, que les Romains ont coûtume de lancer au commencement du combat*. Le bois ou le fust en est long, & assés gros pour remplir la main. Par les deux bouts il est armé d'une pointe de fer longue au moins de trois piés. Plutarque parle d'une sorte de *Pilum*, de l'invention de Marius, dont le fer étoit en partie arrêté dans la hampe par une charniére, & en partie soutenu seulement par une cheville de bois, qui par l'impétuosité du coup, ne manquoit point de se casser. D'où il arrivoit que la hampe du *Pilum* retomboit, de son propre poids vers la terre en ligne perpendiculaire, & faisoit rentrer le fer dans le bouclier, ou dans les chairs. De ces diverses idées, sous lesquelles les Historiens nous ont figuré le *Pilum*, il résulte que sa forme a varié selon la différence des tems. Sans faire un long commentaire sur les textes des Auteurs, qui ont parlé de ce genre d'armes offensives, je dirai en un mot l'idée qui m'en reste, après les avoir lûs avec beaucoup d'attention. Je suis persuadé que le *Pilum* des Romains étoit presque tout semblable à nos hallebardes d'aujourd'hui. Je n'y trouve guéres qu'une différence, qui consiste plus dans l'usage qu'on en faisoit, que dans leur figure. C'est que les Romains, au premier choc, les lançoient avec le bras, au lieu qu'on ne se sert présentement de la hallebarde, que pour se défendre de près, & non pas pour attaquer d'un peu loin. Les armes à feu y ont suppléé. Quoi qu'il en soit, il est constant, 1. que le *Pilum* étoit long du moins d'environ sept piés, aussi servoit-il d'appui aux soldats qui le portoient. *Stabant innixi Pilis exercitus omnis*. Sil. l. 13. 2. Le fer en étoit large & acerré, de sorte qu'il faisoit une grande ouverture dans les corps qu'il atteignoit. Pour concevoir combien cette arme étoit meurtriére, il ne faut que lire ce que dit Florus de la premiére bataille des Romains contre Philippe Roi de Macédoine. *Nihil terribilius fuit ipso vulnerum aspectu, quæ non spiculis, neque sagittis . . . sed ingentibus pilis.... ultra morem patebant*. 3. Ce fer étoit garni, à certaine distance, de petites dents recourbées en forme de hameçons, qui s'embarassoient dans le corps ou dans le bouclier, qui en étoit percé. 4. Chaque soldat en avoit deux, l'un plus petit, pour atteindre de loin; l'autre plus grand, pour être lancé de plus prês.

miére, soit du ciel, soit de la terre, les fit luire pendant la nuit. C'en fut assés aux Romains, pour en tirer un heureux présage. *Le feu consume tout*, disoient-ils, *nos armes en sont échauffées; nos ennemis en sentiront l'ardeur.* On éprouva le lendemain l'efficace d'un si favorable préjugé.

De Rome l'an 250.

Consuls, P. POSTHUMIUS, & MENENIUS AGRIPPA.

L'armée Romaine sortit donc de son camp, & parut dans la plaine. Posthumius prit pour lui l'aîle gauche, afin d'avoir en tête l'aîle droite des Sabins. Ménénius commandoit l'aîle droite des Troupes Romaines. On peut dire que Posthumius fit, dans le combat, des prodiges de valeur. La honte de l'échec qu'il avoit reçû, & l'envie de l'effacer, le rendit prodigue de sa vie. Il se jette en désespéré à travers les ennemis. Par tout il marque son passage par le massacre de tout ce qui s'y oppose. Il pénetre dans les bataillons les plus serrés, il les rompt & les met en fuite. Ménénius cependant agissoit plus mollement à l'aîle droite. Il commençoit même à y avoir du désavantage, lorsque la crainte d'être surpassé par son Collégue, & de recevoir une flétrissure, qu'il ne seroit bien-tôt plus en état de réparer, ranima son courage, & le rendit égal à celui de Posthumius. Il fond sur l'ennemi, avec une ardeur, dont il suffisoit de donner l'exemple aux Romains, pour être suivie. Tout plie du côté des Sabins, rien ne résiste. Les champs sont couverts de morts, ou remplis de fuiards. Comme le combat s'étoit donné dans le païs Sabin, les vaincus profitérent de la connoissance qu'ils avoient des défilés, pour s'y refugier. Ce fut là l'unique ressource qui leur resta après leur défaite. Leurs deux camps furent pris & pillés. Les Consuls em-

De Rome l'an 250.

Consuls, P. Posthumius, & Menenius Agrippa.

ployérent le jour, qui suivit leur victoire, à brûler les morts de leur parti, & à dépoüiller ceux du parti Sabin. Parmi les armes, qu'on ramassa sur le champ de bataille, on en trouva quelques-unes de certains Romains encore vivants, qui les avoient quittées, pour être plus légers à la course. Ce ne fut pas des monuments pour leur gloire. Enfin, outre le butin que chaque soldat avoit fait à son profit; ce qu'on vendit pour le public de la dépoüille des vaincus, suffit à dédommager Rome des frais de la guerre.

La nouvelle d'une si glorieuse journée n'eut pas plûtôt été annoncée au Sénat, qu'on y délibéra sur la réception qu'on feroit aux Consuls à leur retour. Il ne parut pas juste d'égaler les honneurs de Posthumius, aux honneurs de son Collégue. La mauvaise conduite de sa premiére action n'étoit pas entiérement effacée, par la bravoure qu'il avoit montrée à la seconde. Du moins la valeur sans tache de Ménénius Agrippa, paroissoit mériter une distinction qui n'étoit pas dûë à son Collégue. On inventa donc un second genre de Triomphe, inconnu jusqu'alors aux Romains. On lui donna [a] le nouveau nom d'*Ovation*.

[a] On ne convient pas de l'origine du mot ovation. Denys d'Halicarnasse qui donne, tant qu'il peut, aux mots latins une étymologie grecque, tire celle-ci du mot ἐυάστης ou ἔυασμος, qui signifie les cris de joie qu'on poussoit à ces sortes de fêtes. Les autres la dérivent du mot *ohé!* o! o! qui marquoient l'admiration du Peuple dans ces cérémonies. Quelques-uns rapportent cette origine aux cris ἐυοῖ, ἐυὰν, dont les Grecs faisoient retentir leurs Bacchanales. De là le mot latin *evari*, *evantes orgia circum ducebat phrygias*. Je me range plus volontiers au sentiment de Plutarque, qui, dans la vie de Marcellus, prend ce mot de l'espéce de victime qu'on immoloit aux Dieux, dans la cérémonie de l'Ovation. Lorsqu'on avoit obtenu l'honneur d'un triomphe complet, on sacrifioit au Capitole un taureau. Mais dans un triomphe imparfait, on ne sacrifioit qu'une brebis. Ainsi du mot *ovis* s'est fait *ovatio*.

De Rome l'an 250.

Consuls, P. POSTHUMIUS, & MENENIUS AGRIPPA.

d'*Ovation*. Celui qui en seroit honoré, devoit n'entrer dans Rome qu'à pié, [a] où, tout au plus, à cheval. Il ne devoit être accompagné, à son entrée [b], que du seul Sénat. Sa Couronne ne devoit être que [c] de myrthe, & non pas de laurier. Enfin pour

a Il est certain que dans la suite, quelques-uns de ceux qui obtinrent l'honneur de l'Ovation, entrérent à Rome à cheval. L'ambition des honneurs croît avec le tems, & l'ancienne simplicité s'altére, jusques dans les plus sages Républiques. Dion, Cassiodore, & Symmachus font entendre que de leur tems, l'ovation se faisoit à cheval. Suétone ajoûte même, que Tibére, quoi qu'il n'eût reçû pour lors que l'honneur de l'ovation, entra dans Rome porté sur un char. Pour le tems dont nous parlons, il paroît que Posthumius n'entra dans la Ville qu'à pié. Denys d'Halicarnasse l'assûre expressément. Cette coûtume paroît avoir duré jusqu'aux Empereurs, qui corrompirent les anciens usages.

b Dans les grands Triomphes, l'Armée & le Sénat précédoient, ou suivoient le Triomphateur. A l'égard de l'ovation, le Sénat seul y marchoit, c'est Aule-Gelle qui nous l'apprend. Cependant ici, au rapport de Denys d'Halicarnasse, Posthumius parut à la tête de l'armée. Je croi que les cérémonies de l'ovation variérent, & que le Sénat accordoit plus ou moins d'honneurs, selon que le mérite de l'action avoit été plus ou moins grand.

c Pline nous l'assûre, l. 15. ch. 29. en ces termes. *Bellicis se quoque rebus myrthus inseruit, triumphansque de Sabinis Posthumius Tubertus in Consulatu .... myrtho Veneris victricis coronatus incessit, &c.* Cependant Denys d'Halicarnasse lui donne une couronne de laurier. En cela Pline s'est trompé, aussi-bien que dans la raison qu'il apporte, pourquoi Posthumius ne reçut que l'ovation. C'est, dit-il, parce que la victoire ne lui avoit pas beaucoup coûté, & qu'il n'avoit point versé de sang. *Quoniam rem leviter sine cruore gesserat.* Je conviens que d'ordinaire celui qui recevoit l'ovation, n'étoit couronné que de myrthe, arbrisseau consacré à Vénus. Aussi l'ovation n'étoit pas toujours accordée pour des batailles gagnées. On en décernoit les honneurs à ceux qui, par des négociations prudentes, avoient engagé les ennemis à mettre bas les armes, ou les Villes à se rendre, sans répandre du sang. Alors ils ne portoient dans leur ovation, que des couronnes de myrthe, & au lieu de trompettes, ils n'étoient accompagnés que de flutes, & d'autres instruments de paix. Lorsque l'Ovation s'accordoit pour des batailles gagnées, ou sur des Peuples peu célébres, ou sur des Pyrates, ou sur des Esclaves rebelles, la couronne de myrthe, & les instruments de paix ne convenoient point en ces occasions. Aussi

De Rome l'an 250.

Consuls, P. Posthumius, & Menenius Agrippa.

habit, il ne devoit porter que la Prétexte, vêtement ordinaire des Magiſtrats. L'*Ovation* fut donc l'honneur qu'on décerna à Poſthumius. Le modeſte Conſul l'accepta ; car dans ces tems de la premiére vertu de Rome, on déféroit aveuglément aux Arrêts du Sénat, & du Peuple. Dans la ſuite nous verrons des Généraux [a] refuſer la Couronne de myrthe par fierté.

Poſthumius retourna donc à la Ville deux jours avant ſon Collégue, & y entra avec la même Couronne qu'on lui avoit preſcrite. Ce fut le troiſiême d'avant les Nones d'Avril, marqué dans les Faſtes Capitolins, pour la premiere *Ovation* qu'on ait vûë à Rome. Deux jours aprês, c'eſt à dire la veille des Nones du même mois, Ménénius Agrippa parut dans toute la magnificence d'un Triomphateur. Monté ſur un char, aſſis ſur une chaiſe curule, & revêtu de la robe ſemée de palmes, il fut conduit au Capitole, aux acclamations de l'armée & du peuple, & au ſon des trompettes. Ménénius avoit plus d'un genre de mérite, qui ſe développera mieux dans la ſuite. Imitateur de Poplicola, il ſembloit l'avoir rendu à la République. Ainſi la vertu ſe conſervoit dans Rome, & s'y perpétuoit de Héros en Héros.

Denys d'Halicarnaſſe donne-t'il à Poſthumius une couronne de laurier dans ſon Ovation. D'un ſeul exemple, ou même d'un certain nombre d'exemples, il ne faut pas faire des régles générales, comme ont fait ici tous les Antiquaires. Elles ſont ſouvent démenties par des exemples contraires. Encore une fois, il n'y eut rien de ſtatué en général, par le Sénat, ſur les Ovations. Toutes les fois qu'il en accordoit, il en diminuoit, ou il en étendoit les honneurs, ſelon le mérite de l'action qu'il vouloit récompenſer.

a Nous verrons, en ſon tems, Marcus Craſſus vainqueur dans la guerre des fugitifs, refuſer la couronne de myrthe, & la faire changer, par un Arrêt du Sénat, en une couronne de laurier. Tant il eſt vrai, qu'il n'y eut rien de fixé ſur les cérémonies de l'Ovation!

De Rome l'an 251.

Consuls, SP. CASSIUS USCELLINUS, & OPITER VIRGINIUS TRICOSTUS.

La guerre contre les Sabins continua sous les nouveaux Consuls, qui succedérent à Posthumius, & à Ménénius Agrippa. Le Peuple choisit, pour remplir leurs places a, Sp. Cassius Uscellinus, & Opiter Virginius Tricostus. Ce ne fut plus dans la même armée, que les deux Collégues combattirent. Ils se séparérent pour porter la guerre en divers lieux. La Commission de Sp. Cassius, fut d'aller donner le dernier coup à la République des Sabins, déja fort affoiblie par la perte d'un si grand nombre de batailles. Il entra donc dans le païs ennemi, & pénétra jusqu'à Cures Capitale de la Sabinie. Alors les Sabins firent un dernier effort, & se présentérent de nouveau au Romain, pour le combattre en bataille rangée. Le sort des armes ne leur fut pas plus avantageux, au cœur de leur païs, que quand ils combattoient aux portes de Rome. Le Peuple Romain n'a-

Dion. Halicarn. lib. 5.

a On ne disconvient point, que dans la présente année Cassius & Virginius n'aïent été Consuls. Seulement on révoque en doute, 1. Si le surnom de Cassius fut *Uscellinus*, que Denys d'Halicarnasse lui donne. On lui trouve dans d'autres Auteurs, le surnom de *Viscellinus*, dans d'autres celui de *Vitellinus*, & enfin dans *le Lælius* de Cicéron, celui de *Becillinus*. Il paroît que c'est une faute des Editeurs. 2. On doute si le surnom de Virginius fut *Tricostus*. Quelques-uns lisent *Tricastus*; mais sans raison. *Tricostus* étoit un surnom général à la Famille des Virginius. 3. Le prénom du même Virginius est *Opiter*. Personne n'ignore que ces prénoms avoient d'ordinaire une signification prise des circonstances de la naissance de celui, à qui on les donnoit, comme le prénom de *Caius*, vouloit dire, que cet enfant avoit donné bien de la joie à sa famille en naissant; celui de *Spurius* marquoit que l'enfant étoit né après la mort de son pere, & l'on écrivoit ce prénom S. P. qui vouloit dire *sine patre*. Pour le prénom *Opiter*, il signifioit quelque chose de plus que le S.P. On marquoit par là, & que le pere de l'enfant étoit mort lorsqu'il nâquit, & que son grand-pere vivoit encore. C'est Festus & Valerius qui nous apprennent cette signification.

De Rome l'an 251.

Consuls, SP. CASSIUS USCELLINUS, & OPITER VIRGINIUS TRICOSTUS.

voit envoyé contre-eux, que la moitié de ses forces. Cependant leur armée fut encore taillée en piéces. Sp. Cassius fit périr dans le combat qu'il livra, dix mille trois cents des ennemis, & fit quatre mille prisonniers. Pour lors l'obstination des Sabins ne tint pas contre la valeur Romaine. Humiliez enfin, aprês tant de pertes, ils n'attendirent pas pour se soumettre, que leur Capitale eut été razée, ou réduite en cendres. Ils eurent recours à la clémence du vainqueur. L'ambassade qu'ils envoyérent au Consul, fut modeste & respectueuse, sans avoir rien de bas & de rampant. Ils firent offre à Cassius de leur amitié. Le Consul ne se méconnut point; il renvoya leur Requête au Sénat de Rome. Là les Ambassadeurs Sabins furent bien payés de l'ancien orgueil de leur Nation. On leur fit acheter, par bien des soumissions, la paix qu'on feignit de ne leur accorder qu'avec peine. Cependant la guerre, dont Rome étoit menacée, du côté du Latium, lui faisoit encore mieux sentir la joie d'être débarrassée d'un ennemi aussi importun, que les Sabins. On se contenta donc de les punir foiblement. D'abord Cassius exigea d'eux autant de froment, qu'il en voulut, pour la subsistance de ses Troupes. Ensuite on imposa à toute la Nation une somme d'argent, qui seroit levée par tête. Enfin on les contraignit à céder aux Romains dix mille Journaux de Terres labourables.[a] Ainsi finit

[a] Rien peut-être ne fait mieux sentir combien Tite-Live est un Auteur défectueux, que l'omission qu'il a faite de cette guerre des Sabins. Il ne conduit point l'esprit pas à pas, pour le faire entrer dans la suite des progrês qu'a fait Rome. Il écrit plûtôt l'Histoire en Rhéteur, qu'en Ecrivain exact & critique. Denys d'Halicarnasse lui fait une grande ombre dans le morceau d'histoire qu'il a traitté. Que n'avons-nous le reste d'une si bonne main!

De Rome l'an 251.

Consuls, SP. CASSIUS USCELLINUS, & OPITER VIRGINIUS TRICOSTUS.

la premiére conquête, que Rome, devenuë République, ait faite d'une Nation entiére, autrefois subjuguée par ses Rois. Sa domination s'agrandissoit; mais qu'il lui restoit encore de combats à rendre, pour étendre son Empire de l'Orient à l'Occident !

Tandis que Cassius signaloit ses armes dans la Sabinie, Virginius étoit occupé au siége de Camérie. Cette Ville du Latium, dans le voisinage d'Albe, avoit été soumise aux Romains, presque depuis la fondation de Rome. Romulus, vers la cinquiéme année de son regne, en avoit fait une Colonie Romaine. Depuis la révolution, qui changea la Monarchie en République, Camérie avoit suivi l'ébranlement général de tous les païs autrefois soumis aux Rois. Ainsi dans les besoins pressants du Peuple Romain, elle venoit de lui refuser des secours, & affranchie du joug, elle se regardoit comme une Ville exempte des anciennes conditions de son alliance. [a] C'étoit pour la ramener au devoir, que Virginius y avoit

a Ici Tite-Live veut que Pométie fut la Ville assiégée par un des Consuls, qui essuia d'abord une fâcheuse avanture devant la place, qui y fut griévement blessé, qui fut transporté à Rome, & qui revint ensuite avec de nouvelles recruës, se rendre maître de la Ville, qu'on reçut à composition, & cependant qu'on détruisit. Tite-Live ne prévoit pas, qu'il doit dire, neuf ans après, que Pométie subsistoit encore, & qu'elle devoit contraindre les Romains à sortir du païs des Volsques. Il a oublié même, que Pométie étoit déja détruite, & que Suessa Pométia, qui en avoit reçû les habitans, & qui avoit ajoûté son nom à celui de Suessa, qu'elle portoit auparavant, avoit été rasée par Tarquin le Superbe. Cet Historien a tout mêlé ici, il a tout confondu. Double contradiction, & pour le passé, & pour l'avenir. Aussi ne l'avons-nous pas suivi. Le même Ecrivain ajoûte, que les Aurunces accourus au secours de Pométie, furent taillés en piéces, que leurs principaux chefs furent punis de mort, & passérent par le tranchant de l'épée; enfin que le reste des prisonniers fut vendu à l'encan.

De Rome l'an 251.

Consuls, SP. CASSIUS USCELLINUS, & OPITER VIRGINIUS TRICOSTUS.

conduit la moitié des Troupes Romaines. Leur marche avoit été tenuë secrette par le Consul. Elles étoient parties de nuit, sans que ni les Nations voisines, ni les Camérins en fussent avertis. Il surprit donc la Ville, qui ne s'attendoit point à un siége, & dés le matin il parut au pié de ses remparts. Avant même que d'avoir dressé son camp, Virginius [a] fit agir le Belier, rompit la muraille, & y présenta l'escalade.

a Le Belier étoit une grosse poutre de bois ferrée par le bout, ou armée d'une tête de fer, qui représentoit celle d'un Belier. Les anciens s'en servoient pour battre les murailles d'une Ville. Vitruve attribuë l'invention du Belier aux Carthaginois. Ils emploïérent, dit-il, cette piéce de batterie au siége de Cadis. Dans sa premiére origine, ce ne fut qu'une simple poutre, ou une espece de levier, que les assiégeants firent agir contre le mur, à force de bras, & à coups redoublés. Péphasménos Charpentier de Tyr, instruit par le premier essay, qui fut fait alors de cette machine, planta un mast de Navire, auquel il suspendit, avec des cables & des chaînes de fer, une énorme piéce de bois en traverse. Cette lourde masse poussée avec violence, par un mouvement de libration, renversa les murs de la Ville assiégée. C'est de cette maniére, comme nous l'apprenons de Joseph, l. 3. que les Romains dressérent le Belier contre Jérusalem. Pour mettre cette machine en sûreté, & pour garantir ceux qui la faisoient agir, des attaques de l'ennemi, Cétras de Chalcédoine fit le premier un logement en forme de mantelet ou de gallerie, revêtuë de cuirs trempés dans l'eau, de peur du feu. Elle portoit sur des rouës, afin de faciliter les approches du Belier suspendu en dedans à un ou deux chevrons. Ce logement, couvert d'un toit, reçut depuis le nom de *Tortuë à Belier*, ou parce que l'action en étoit lente, au rapport de Vitruve, ou parce que la machine représentoit la figure d'une tortuë, qui porte la tête hors de son écaille, & qui la retire en dedans, de même que la tête du Belier s'avançoit en dehors, ou se retiroit en dedans, selon le besoin, comme Végece l'a remarqué. Au dessus de la Tortuë on élevoit quelquefois une guérite en forme de tourelle, ou deux soldats étoient postés pour observer la manœuvre des assiégés. Vitruve assûre que Polydus de Thessalie perfectionna la Tortuë pendant le siége, que Philippe de Macédoine fils d'Amyntas, mit devant Bysance. Telle fut sa maniére pour la fabrique & pour la disposition de cette machine. Il fit une gallerie couverte, large de trente coudées, & haute de quinze, sans le toit qui en avoit sept, depuis la platte forme jusqu'au sommet. Au dessus du toit, il

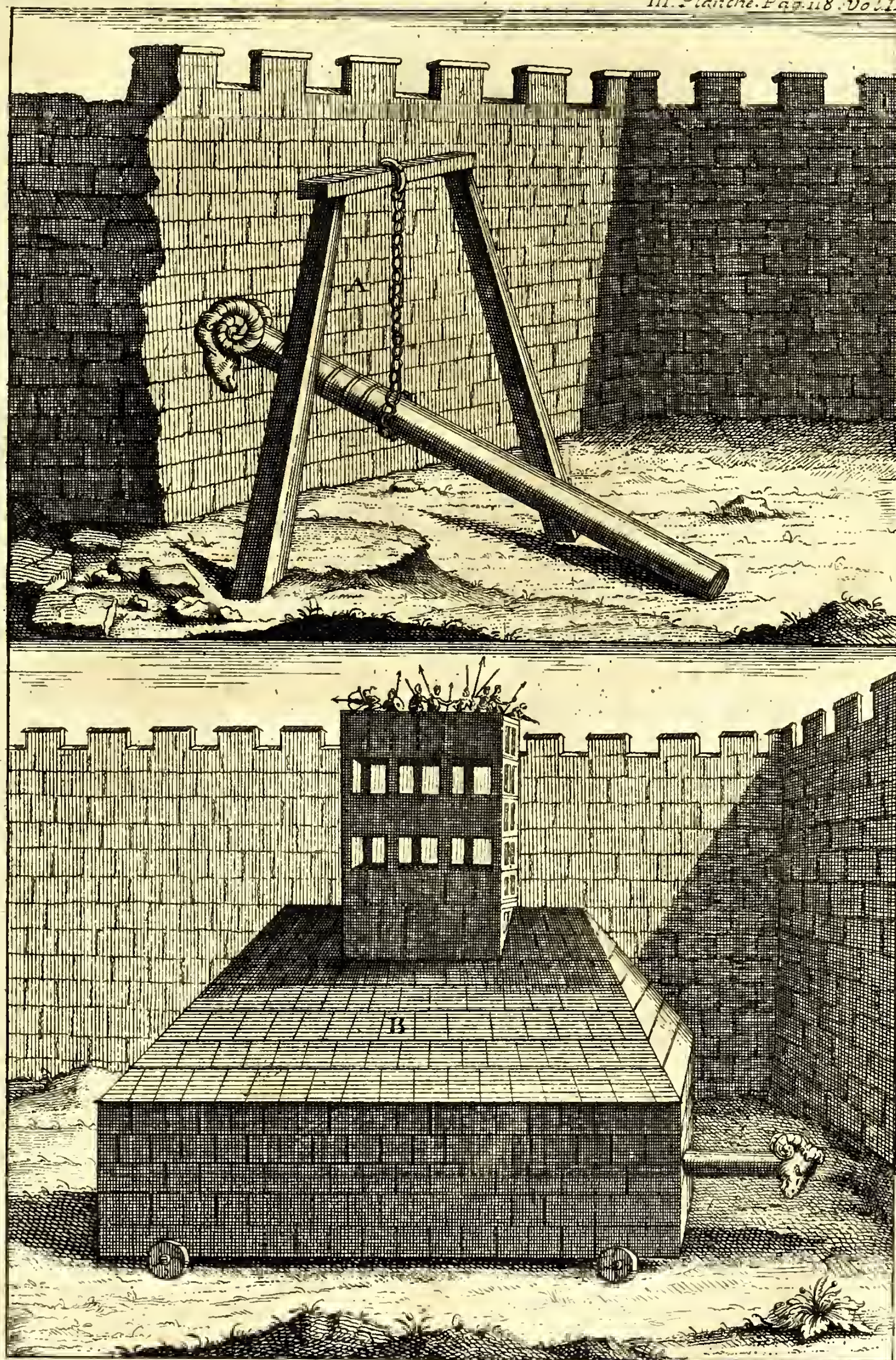


Figure d'un Bellier que des Soldats font Agir á force de Bras, contre les murs d'une Ville Assiégée.

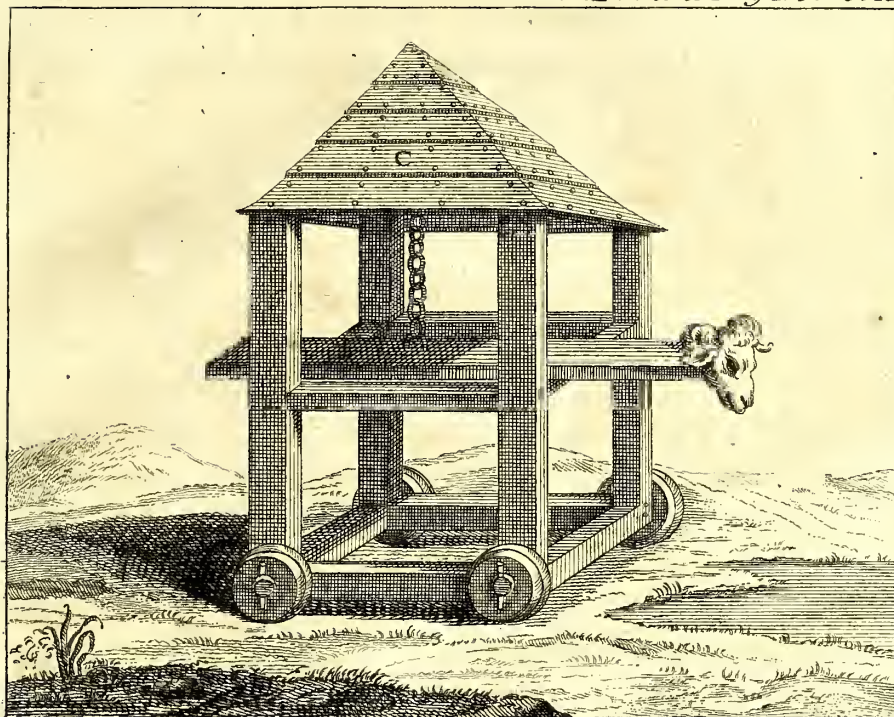


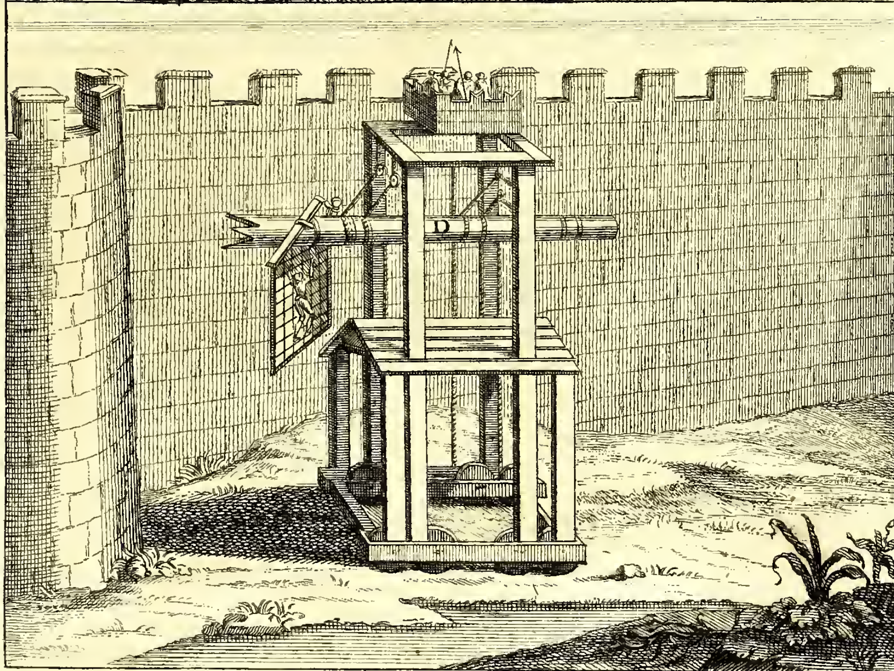


Cette Figure Représente deux especes de Belier, et deux Situations Différentes de cette Machine.



A autre maniére de Suspendre le Belier. B Tortue. à Belier, de l'invention de Polidus de Thessalie.





C. Belier couvert d'un toit et porté sur des Roulettes. D. Belier qu'on Elevoit et qu'on Abbaissoit selon le besoin, par les Forces Mouvantes, ou par le moyen des Cordes et des Poulies Conformement á la d'Escription qui en à esté faitte par Héron.

De Rome l'an 251.

Consuls, Sp. Cassius Uscellinus, & Opiter Virginius Tricostus.

La crainte de la mort, & l'espérance du pardon, partagérent les Camérins en deux sentiments bien opposés. Les uns vouloient qu'on appaisât le Consul par des soumissions; les autres, qu'on soutint ses attaques, & qu'on risquât tout pour se conserver la liberté. On délibéroit encore, lorsque le Consul assaillit la Place, par l'endroit le plus foible. On fit bréche à la muraille, on rompit les portes, on escalada le rempart, & l'épée à la main, on se rendit maître de la Ville. Tout le jour de sa prise, & toute la nuit qui le suivit, les maisons furent abandonnées au pillage du soldat. Le lendemain on assembla les Bourgeois en un même lieu, & après avoir soumis les plus coupables aux haches des Licteurs, on vendit le reste à l'encan. Pour la Ville, elle fut razée.

Les expéditions des deux Consuls étoient glorieuses, mais elles ne procurérent pas aux deux Chefs une gloire égale. [a] Cassius triompha seul, quoi qu'en

fit ériger une petite tour large, pour le moins, de douze coudées. Elle comprenoit quatre étages, dans le dernier desquels on plaçoit les scorpions & les catapultes. Dans les étages d'en-bas, on amassoit grande quantité d'eau, pour éteindre le feu, qui pouvoit étre lancé du haut des remparts. Vitruve donne cent six piés de longueur au Belier. Plutarque le réduit à quatre-vingt. La Tortuë à Belier est exprimée dans ces vers de Properce :

Dumque Aries cornu murum pulsabat aheno
Vineaque inductum longa tegebat opus, l. 4.

Nous donnons, d'après Héron, une autre maniére de dresser le Belier. Vitruve, Végece & Juste Lipse se sont étendus sur les différentes formes de cette ancienne machine de guerre. Elles reviennent toutes à la même ; & celles que nous figurons ici peuvent faire juger de toutes les autres.

a Tite-Live assûre, que le triomphe fut décerné aux deux Consuls; *Consules, magis ob iras graviter ultas, quam ob magnitudinem perfecti belli, triumpharunt*. Denys d'Halicarnasse ne fait triompher que le seul Cassius. Ce seroit autorité pour autorité ; mais les Fastes Capitolins, plus croïables en cela que l'un & l'autre, confirment le récit de l'Historien

De Rome l'an 252.

Consuls, POSTUMUS COMINIUS, & T. LARTIUS.

dise Tite-Live. Sans doute que le Sénat ne jugea pas qu'un avantage remporté, avec peu de risque, sur de rebelles sujets, fût comparable à une victoire décisive, qui rangeoit une Nation formidable, sous la loy des Romains.

L'union qui venoit de se renouveller entre la République Romaine, & celle des Sabins, pensa être rompuë dés les premiers mois des deux nouveaux Consuls [a], Postumus Cominius, & T. Lartius. On fit des jeux à Rome. Les Sabins s'y trouvérent, & vinrent goûter les fruits d'une nouvelle amitié, & de l'hospitalité rétablie. Cependant une troupe de jeunes Sabins, fit un complot d'enlever aux Romains [b] quelques-unes de ces filles déréglées, qui se livrent aux plaisirs du public, & qui s'étoient familiarisées avec les étrangers, pendant leur séjour. C'étoit peut-être en dérision du fameux enlevement des Sabines, fait autrefois par Romulus, au tems d'un spectacle. Quoi qu'il en soit, la jeunesse Romaine ne pût souffrir, ou qu'on lui ravit les objets de ses passions, ou qu'on usât, après plus de deux siécles,

Tite-Liv. lib. 1.

Grec. Ils ne font mention, sous l'annee 251. que du triomphe de Sp. Cassius. C'est une suite des erreurs de Tite-Live, qui sans doute n'avoit consulté, sur cette année, que de mauvais mémoires.

a Tous conviennent que ces deux Consuls furent en charge l'année dont nous parlons. On trouve dans Cuspinien, & dans Valere Maxime, que le surnom de *Cominius* étoit *Auruncus*. Celui de *T. Lartius* fut *Rufus* ou *Flavus*, selon les Fastes Siciliens & Denys d'Halicarnasse, sans doute parce qu'il étoit du même poil que son frere Sp. Lartius, qui avoit déja été Consul.

b Juste-Lipse & Bulenger ont crû faussement, que par ces filles de débauche, Tite-Live a prétendu parler de celles qui étoient destinées à faire sur le théatre un personnage lascif, dans des piéces cyniques. Cet anachronisme n'est pas pardonnable, puisque, selon la remarque de Grutter, les jeux scéniques n'étoient point encore en usage chés les Romains.

d'une

d'une repréſaille injurieuſe. On courut aux armes, & peu s'en fallut qu'on n'en vint aux mains. Les eſprits néanmoins ſe calmérent, & les plus ſages ne crurent pas qu'on dût ſe broüiller pour une légére échappée. Cependant les Sabins prirent quelque défiance de leurs nouveaux amis, qu'on n'inſultoit pas impunément.

De Rome l'an 252.

Conſuls, POSTUMUS COMINIUS, & T. LARTIUS.

Les Romains avoient alors ſur les bras une affaire plus ſérieuſe, que de tirer vangeance d'un petit nombre de débauchés. Mamilius, ce gendre de Tarquin, également zélé pour le rétabliſſement de ſon beau-pere, & accrédité parmi les Latins, faiſoit des efforts, pour les ſoulever contre Rome. On ſe ſouvient, que ſous les Rois, les Latins avoient fait divers Traités avec elle, qu'ils s'étoient engagés à lui fournir autant de Troupes auxiliaires, qu'elle en demanderoit; & que dans les Féries Latines, c'eſt à dire dans les Aſſemblées générales de la Nation, les Romains devoient tenir le premier rang. Elles ſe tenoient ordinairement, ces Aſſemblées, à Férentine, dans le Temple de Jupiter Latialis. Depuis que Rome eût changé de Gouvernement, les Latins s'étoient aſſés bien ménagés avec elle. S'ils ne s'étoient pas déclarés en ſa faveur, du moins ils avoient tenu la balance égale entre la République, & les Tarquins. La neutralité des Latins, ne pouvoit leur être imputée à défection. Mamilius ſongeoit alors à les engager ouvertement au parti des éxilés. Il avoit ſollicité les principaux Députés dans la Diéte derniére, & par des promeſſes, ou par des priéres, il avoit obtenu d'eux, qu'ils s'entremettroient pour le rétabliſſement du Roy Tarquin. En vain M. Valérius, ce

Dioniſ. Halic. lib. 5.

De Rome l'an 252.

Consuls, POSTUMUS COMINIUS, & T. LARTIUS.

frere de Poplicola, qui autrefois avoit été Consul, parcourut les Villes Latines, & tâcha d'opposer de plus fortes négociations, à celles de Mamilius. Il prévit dés-lors, que les intérêts de sa République, ne l'emporteroient pas sur ceux des Tarquins, dans une Assemblée, où Rome n'avoit pas même été invitée d'envoyer ses Députés. Il y avoit plus. Déja quelques Latins, armés sous main, par les Seigneurs du païs, avoient fait du ravage dans le Territoire Romain. Ces légéres hostilités, & la disposition générale, où Valérius trouvoit les esprits, ne lui firent rien augurer de favorable, pour le parti de Rome. On tint la Diéte à Férentine. Valérius s'y donna pour Député de Rome, & demanda d'y tenir la premiére place. Il fit souvenir les Latins de leurs anciennes conventions, leur rappella les bienfaits, qu'ils avoient reçûs des Romains, & se plaignit des infractions d'une alliance écrite sur le bronze, & consacrée par la Religion. Les Aricins opposérent à ces plaintes, l'infraction que Rome avoit faite, en leur personne, de ces Traités si respectables. A les en croire, Aricie, Ville Latine, n'avoit été attaquée par le fils de Porsena, qu'à l'instigation des Romains. *C'est par vos intrigues*, disoient-ils, *qu'il s'en est peu fallu, que toute la Nation Latine ne soit devenuë la proïe de l'Etrurie.* D'une autre part les partisans des Tarquins demandoient, qu'on s'en tint aux Traitez faits avec lui, & par lui. Enfin ils soûtenoient, que la confédération Latine s'étoit concluë avec le Roi, & non pas avec la République. D'ailleurs les Habitants de Camérie & de Fidénes se plaignoient à la Diéte, les uns du saccagement de leur Ville, les autres de la servitude

où Rome avoit réduit leurs Concitoiens. Tout étoit en feu dans l'Assemblée. Mamilius l'allumoit par ses discours, & par ses cris. Valérius tâchoit en vain de l'éteindre. La bonté de sa cause, & l'exposé de ses raisons, ne firent que prolonger la décision. De tout le jour on ne détermina rien, & l'Assemblée fut remise au lendemain. Ce fut alors qu'on ne garda plus de mesures avec Rome. On ne souffrit pas que Valérius entrât à la Diéte. On ne permit qu'aux Tarquins, & qu'à Mamilius d'exposer leurs griefs. On entendit les Aricins, & leurs conjectures furent prises pour des convictions. Les Romains donc furent jugés coupables d'avoir enfraint la Confédération. Enfin on statua, qu'il seroit plus amplement délibéré sur la maniére d'en tirer vangeance. Ainsi on annonça à Valérius, qu'il eut à dire à sa République, que les Latins renonçoient à tout commerce avec elle, & que les liens, qui les attachoient à Rome sous les Rois, avoient été rompus, par le changement qu'elle avoit introduite dans son Gouvernement.

De Rome l'an 252.

Consuls, POSTUMUS COMINIUS, & T. LARTIUS.

L'émotion fut générale à Rome, lorsqu'on apprit, que la République alloit être replongée dans une nouvelle guerre. Elle se voyoit obligée d'avoir sans cesse les armes à la main. Chaque ennemi vaincu en faisoit renaître un autre, plus formidable encore. Pour surcroît de chagrin, l'esprit de mutinerie commençoit à s'introduire dans l'enceinte de la Ville, sans doute par la foiblesse des Consuls de l'année. Il ne se produisit d'abord que par la conspiration des membres les plus vils de la République. Certain nombre d'Esclaves s'étoit ligué, pour s'em-

De Rome l'an 252.

Consuls, POSTUMUS COMINIUS, & T. LARTIUS.

parer de la Citadelle, & des Tours de la Ville, & pour y mettre le feu en divers quartiers. Leur trame fut découverte, mais l'exemple qu'ils donnérent fut contagieux. On verra bien-tôt la Bourgeoisie de Rome tenter des séditions, & se promettre un plus heureux sort que leurs Esclaves. En effet, ceux-ci furent prévenus. On posta de la Cavallerie dans les lieux dont ils devoient s'emparer. Pour les coupables, on les enleva des maisons de leurs maîtres, & des places publiques, [a] & tous ils furent mis en croix, après avoir été battus de verges.

Dans ces circonstances, que le Sénat regarda comme critiques, [b] il lui vint en pensée de créer un Dic-

Tit. Liv. liv. 2.

a Personne n'ignore qu'à Rome la croix étoit le supplice des Esclaves. Toute l'Antiquité en convient, & Juvenal le dit expressément en ces termes:

Pone crucem servo. Meruit quo crimine servus
Supplicium ?

Cependant il n'étoit pas permis aux maîtres, de faire mettre en croix leurs Esclaves, de leur propre autorité. Il falloit une Sentence du Juge. A Rome les Magistrats, qu'on appelloit *Trium-viri capitales*, condamnoient les Esclaves. En Province ce droit appartenoit aux Presidents, comme l'étoit Ponce-Pilate à Jérusalem. Ceux qu'on devoit crucifier étoient conduits hors de la Ville, portants à leur cou une inscription, où la cause de leur mort étoit marquée. On les attachoit à la croix avec quatre cloux, comme on le lit dans Plaute en ces termes:

Ego dabo ei talentum, primus qui in crucem excucurrerit,
Sed eâ lege, ut affigantur bis pedes, bis brachia. Most.

b C'est une question fort controversée, si dés-lors on créa effectivement un Dictateur, ou si l'on attendit trois ans après. Denys d'Halicarnasse ne reconnoît de Dictateur à Rome, qu'en l'année 255. Tite-Live doute s'il n'y en eût pas dés l'année 253. Eusebe, Eutrope & Cassiodore suivent ce dernier sentiment de Tite-Live; mais, comme il arrive souvent, ils disent affirmativement, ce que leur guide n'a dit qu'en doutant. J'ai pris un sentiment mitoïen. J'ai crû que la pensée vint alors au Sénat de faire un Dictateur, & que le bruit en courut. Cette opinion, au reste, est conforme aux expressions de Tite-Live: *Dictatoris primùm creandi mens est orta.* Il en fut mention, dit-il; mais à l'égard de l'exécution, il n'en est pas certain; *Sed nec quo anno, nec quibus Consulibus, nec quis primus Dictator creatus sit, satis*

Consuls, POSTUMUS COMINIUS, & T. LARTIUS.

tateur. Ce devoit être un Magiſtrat, dont l'autorité ſeroit abſoluë, & différente de celle des Rois en ce ſeul point, qu'elle ſeroit paſſagére, & ſeulement pour ſix mois. Le bruit du projet ſe répandit chés les Nations voiſines [a]. Les Sabins en prirent l'allarme, & ſongérent efficacement à la paix. A l'égard des Romains, ils laiſſérent mûrir leur deſſein [b], & ils en réſervérent l'éxécution pour des tems encore plus

conſtat. Ce que Tite-Live ignoroit, Denys d'Halicarnaſſe paroît l'avoir ſçû. Il place, ſans douter, la premiére Dictature de Rome, ſous l'année 256. de Rome, ſelon ſa maniére de compter : ce qui revient à la 255. année, ſelon la ſupputation que nous ſuivons, & dont nous avons rendu raiſon.

a A la nouvelle d'un Dictateur, ſelon Tite-Live, les Sabins furent allarmés, dans la perſuaſion que Rome ſe diſpoſoit à vanger l'inſulte commiſe, pendant les Jeux publics, dans la perſonne de ces filles déréglées, que la jeuneſſe Sabine avoit réſolu d'enlever aux Romains. Ils crurent que la République alloit réünir contre eux toutes ſes forces, pour tirer raiſon de cet attentat. Ils penſérent donc ſérieuſement à prévenir l'orage, & envoyérent des Députés, qui, au nom de tous, implorérent la clémence du Dictateur & du Sénat, en faveur des coupables. On répondit, que Rome en vouloit moins à de jeunes gens emportés par le feu de la jeuneſſe, qu'aux Magiſtrats de leur Nation, qui ſans ceſſe faiſoient naître des ſemences de diviſion ; qu'au reſte on accordoit la paix aux Sabins, à condition qu'ils dédommageroient la République des frais de la derniére guerre. La condition ne fut point acceptée, & dés-lors on ſe diſpoſa de part & d'autre à ſe mettre en campagne. Cependant les hoſtilités ne commencérent qu'un an aprês. Cet événement eſt ſi mal préparé dans Tite-Live, & ſi douteux dans ſa principale circonſtance, qui concerne le fait de la Dictature de Titus Lartius, qu'on n'a pas jugé à propos de le haſarder dans le corps de cette Hiſtoire. Auſſi Denys d'Halicarnaſſe ne nous en a-t'il rien appris.

b Quelque indécis que paroiſſe Tite-Live, quand il s'agit de fixer au juſte le commençement de la Dictature, cependant, ſur la foy des anciens Mémoires, qu'il avoit entre les mains, il eſt porté à croire, que Titus Lartius, alors Conſul, fut revêtu de la dignité de Dictateur, & non pas Manius Valérius, comme quelques-uns, & entre autres Feſtus, l'ont avancé ſans fondement. Manius Valérius n'étoit point encore parvenu au Conſulat. Or par une loy expreſſe, qui fut en vigueur pendant plus de cent cinquante ans, il fut ordonné, que les ſeules perſonnes Conſulaires & Patriciennes ſeroient élevées à la Dictature. Juſqu'à ce

De Rome l'an 253.

difficiles a. Les Consuls Postumus Cominius, & T. Lartius, achevérent, très vrai-semblablement, leur année sans avoir de supérieur.

Consuls, SERV. SULPITIUS, & MANIUS TULLIUS.

Les principaux Chefs des Latins avoient pris des liaisons trop étroites avec Tarquin, pour demeurer longtems dans l'inaction. Sous les Consuls de l'année suivante b, qui furent Serv. Sulpitius, & Manius Tullius, les Princes de la Nation Latine proposérent une expédition capable d'engager une guerre. Ils y trouvérent de la résistance du côté du Peuple. En effet, quoique l'Assemblée des Seigneurs Latins eût renoncé à l'alliance de Rome, les plus riches Bourgeois n'agréoient pas une rupture, dont ils pré-

Dion. Halic. lib. 5.

tems-là, les Plébéïens n'y eurent aucune part. Quoi qu'en dise Tite-Live, la Dictature de Titus Lartius paroît aussi chimérique, pour le tems où nous sommes, que celle de Manius Valérius.

a Ici Tite-Live, dans la supposition d'un Dictateur, créé dès l'an 253. de la fondation de Rome, nous assûre que le Peuple fut saisi de crainte, à la vûë des Licteurs armés de haches & de faisceaux, qui escortoient Titus Lartius. Le pouvoir presque souverain réüni dans un seul homme, leur parut formidable, en comparaison de l'autorité Consulaire, dont il étoit difficile qu'un Consul pût abuser, sans aucune opposition de la part de son Collégue. C'est ainsi que Tite-Live s'en explique. On ne peut disconvenir, que l'incertitude sur le tems de la création d'un premier Dictateur, ne forme un doute raisonnable, sur la vérité du récit qui l'accompagne.

b Le surnom de Sulpitius fut *Camerinus*, & celui de Tullius fut *Longus*. Pour le prénom de Tullius ce fut *Manius*. Ciceron en parle, dans son Brutus, & il avouë, qu'il n'a pas l'honneur de descendre de cette famille *Tullia*, qui fut Patricienne, dit-il, & qui donna un Consul à la République en la dixiéme année d'après l'expulsion des Rois. Ce Consul Tullius eut donc pour prénom celui de *Manius*. Comme on ne marquoit souvent les prénoms que par une lettre initiale, comme M. dans celui de Tullius, & que d'ailleurs cette initiale M. eût pû également signifier *Marcus* & *Manius*, les Fastes Capitolins, & divers Manuscrits joignent une apostrophe à l'M, qui signifie *Manius*, en cette maniére, M', & n'en mettent point aux initiales du prénom *Marcus*. On donnoit le prénom de *Manius* aux enfants qui étoient nés le matin, du mot *manè*.

De Rome l'an 253.

Consuls, SERV. SULPITIUS, & MANIUS TULLIUS.

voyoient les suites. Ils sçavoient que la Noblesse de leur païs ne s'étoit jointe aux Tarquins, que dans l'espérance de se donner du relief pendant la guerre, d'occuper les premiéres Charges de l'Armée, & de se faire les tyrans de leurs Cantons, aprês avoir rétabli la tyrannie dans Rome. Le Peuple Latin murmuroit donc du nouvel embarquement, où l'on alloit s'exposer contre une ville alliée, & invincible. La politique des Seigneurs fut de commençer par entamer l'Etat Romain,en faisant un coup d'éclat, qui donnât de la confiance au Peuple, & qui diminuât ses craintes.

Les Fidénates avoient un furieux penchant pour la révolte. Souvent châtiez par les Romains, malgré la garnison qui les tenoit en bride, plusieurs d'entre-eux ne songeoient qu'à secoüer le joug. Tarquin, & les Chefs des Latins, connurent la disposition des Fidénates, & résolurent de la mettre à profit. S'emparer de Fidénes, c'étoit s'établir aux portes de Rome. Ils se ménagérent donc des intelligencesdans cette Ville, & ils convinrent que les Bourgeois de leur faction s'empareroient des principaux postes, & qu'à l'aide des Troupes qu'on leur envoyeroit, ils chasseroient la garnison Romaine, & les gens affectionnés au parti de la République. Les mesures furent si bien prises, que le dessein réüssit. En vain les Députés de Rome tâchérent de fléchir les rebelles. Les plus séditieux Bourgeois étoient pour leur ôter la vie, ou la liberté. Les plus modérés n'opinérent qu'à les chasser de la Ville. Des procédés si violents leur attirérent la colere de Rome. Tullius marcha contre les Fidénates avec une grosse armée. Le pillage de leurs

De Rome l'an 253.

Consuls, SERV. SULPITIUS, & MANIUS TULLIUS.

campagnes, fut la moindre punition qu'ils avoient méritée. On les investit, & par l'exacte circonvallation qu'on fit autour de leurs murs, on les réduisit à de si grandes extrémités, que sans un secours extraordinaire de Latins, il étoit difficile qu'ils s'en délivrassent. Cependant leurs Alliés étoient aussi lents à les servir, que les Fidénates avoient été promts à se donner à eux. On assembla de nouveau un Conseil général, non seulement des Seigneurs, mais encore des Délégués de toutes les Villes Latines. On y examina s'il étoit à propos d'enfreindre les anciens Traités faits avec Rome, & s'il falloit donner du secours aux Fidénates. La Noblesse opina en faveur de la Ville assiégée, & des Tarquins. Les riches Bourgeois se déclarérent pour Rome. Enfin après bien des contestations, les Seigneurs obtinrent au moins, qu'on envoyeroit une Ambassade à la République, pour y faire deux propositions. La premiére, qu'elle eût à recevoir les Tarquins, après les avoir obligés, par serment, d'accorder une amnistie générale des attentats commis contre l'autorité Royale. La seconde, de lever le siége de Fidénes. Le Conseil accordoit aux Romains un an pour délibérer.

Dionys. Halicarn. lib. 5.

Tarquin étoit trop habile, pour établir toutes ses espérances sur de simples pour-parlers. Il prévoyoit que le Sénat refuseroit, avec hauteur, de recevoir la loy d'un Peuple, à qui il avoit pris l'habitude de la donner. La principale vûë de Tarquin, fut de saisir l'occasion de l'Ambassade, pour tramer une sédition dans Rome. Il joignit donc aux Ambassadeurs Latins quelques-uns de ses émissaires, & entre-autres, deux de ses parents, qui portoient le même nom que

lui,

De Rome l'an 253.

Consuls, Serv. Suspicius, & Manius Tullius.

lui, & qui étoient issus d'une branche de Tarquins, établie à Laurence. Publius & Marcus, c'étoit le nom des deux freres, se mirent à la suite de l'Ambassade, & se pourvûrent d'une grosse somme d'argent. [a] A leur arrivée, ils trouvérent dans Rome deux sortes de gens capables d'entrer dans leurs desseins. Tout le corps des Esclaves étoit irrité du rigoureux supplice, que, l'an passé, on avoit fait subir à leurs camarades. Rome se défioit d'eux, & les éclairoit. Ils ne parurent pas suffire seuls à l'exécution du projet, dont les deux Tarquins avoient dressé le plan. A la vérité on y fit entrer les Esclaves ; mais on ne leur laissa que l'exécution de l'action tragique, qu'on méditoit. Les deux chefs de la conspiration cherchérent donc, dans la plus vile Bourgeoisie, de ces hommes factieux, & téméraires, que des largesses modiques, & que de belles promesses, peuvent aisément engager dans les entreprises hazardeuses. Quoique Citoiens de Rome, & de condition libre, ceux-ci ne différoient guéres des Esclaves, par les qualités du cœur. Voilà les conspirateurs, dont on fit choix ; mais voici l'arrangement qu'on prit avec eux. Dans un tems marqué, ces Bourgeois séditieux devoient, pendant la nuit, se rendre maîtres des remparts, & des portes de la Ville. Aux cris éclatants qu'ils devoient pousser ensemble, de toute l'enceinte de Rome, les Esclaves qui couchoient autour de leurs

[a] Tite-Live ne nous apprend rien autre chose des Consuls Servius Sulpicius, & Manius Tullius, sinon, qu'il ne se passa rien de mémorable, pendant l'année de leur Consulat. On pourra juger de l'inéxactitude de l'Historien Latin, par les faits importants, que nous plaçons d'après Denys d'Halicarnasse, sous cette même année. Tite-Live, où les passe sous silence, où les déplace.

De Rome l'an 253.

Consuls, SERV. SULPICIUS, & MANIUS TULLIUS.

Dion. Halic. lib 5.

maîtres, s'étoient engagés de les égorger au même instant; & les Tarquins, qui seroient en embuscade à diverses portes, qu'on leur ouvriroit, devoient entrer dans Rome, fumante encore du sang des Sénateurs, & des autres Magistrats Républicains.

Qui le croiroit? Le secret ne fut point trahi par un si grand nombre d'hommes vils, & mercénaires. Un Auteur payen attribuë ici le salut de Rome *à la providence de Dieu, qui jusqu'à son tems*, dit-il, *s'étoit faite la protectrice d'un Peuple vertueux.* Il ajoûte, que par des visions nocturnes, & par des songes effraïants, elle épouvanta si fort les deux Chefs du complot, qu'elle les força à devenir eux-mêmes les délateurs d'un crime, dont ils étoient les auteurs. Il faut avoüer, que la conscience a des effets bien surprenants, sur le cœur des plus audacieux scélérats. Elle remplit leur ame d'effroy, & les impressions qu'elle y a faites de jour, se retraçent dans l'imagination pendant la nuit. Les allarmes, qu'elle cause, sont souvent plus fortes, que les plus violentes passions, & elles les étouffent, jusqu'à faire sacrifier les intérêts les plus pressants. Tel fut l'ascendant que la conscience prit sur les deux freres Tarquins. Ils se crurent investis de Furies, & ils eurent recours au Devin. En l'interrogeant, en général, sans lui découvrir le mystére de la conspiration: *Que devons-nous attendre*, lui dirent-ils, *du projet que nous méditons?* Il est à croire qu'à l'air effaré & timide des deux Etrangers, il ne fut pas difficile de conjecturer, qu'ils étoient troublés par des pensées effraïantes. *C'est à vôtre perte*, leur répondit le Devin, *qu'aboutiront vos projets. Déchargés-vous d'un fardeau si pesant.*

Il n'en fallut pas davantage aux deux Tarquins, pour trahir le parti qu'ils avoient formé. Dans la crainte d'être prévenus par la dénonciation de quelqu'un des conjurés, ils ne tardérent pas de se transporter chés Serv. Sulpicius, le seul Consul qui fut resté à Rome. Sulpicius reçut leur déposition avec de grands témoignages de bien-veillance, y joignit des promesses, les retint chés lui, fit des perquisitions secrettes, & garda un profond silence. Lorsqu'il eut des connoissances certaines de la vérité du rapport, le Consul se hâta d'assembler le Sénat. On y fit entrer les Ambassadeurs des Latins, pour leur donner leur audiance de congé. La réponse du Sénat à leurs propositions, fut mêlée de politesse, & de fierté. *Il est étonnant*, leur dit-on, *que les Latins, nos amis, nos confédérés, & liés avec nous par tant de mariages réciproques, attaquent la liberté d'une Ville qui leur est attachée, & demandent, avec menaces, le rétablissement de ses Tyrans. Que de sang n'avons-nous pas répandu, pour nous conserver la liberté recouvrée? Quelles extrémités n'avons-nous point souffertes, pour ne pas retomber sous une domination détestée? Porséna, & ses Etrusques, en ont été touchés, & l'équité de la cause a prévalu sur leurs engagements. Demander d'ailleurs la délivrance de Fidénes, l'exiger en dénonçant la guerre, Latins, c'est un prétexte frivole, pour autoriser vos haînes. Qu'elles éclatent! qu'elles se déclarent! Rome sçaura en détourner les effets contre ses aggresseurs.* Après cette réponse, les Ambassadeurs furent reconduits hors de la Ville, & le Sénat continua ses délibérations.

De Rome l'an 253.

Consuls, SERV. SULPICIUS, & MANIUS TULLIUS.

La matiére la plus importante qu'on y traita, fut

De Rome l'an 253.

Consuls, SERV. SULPICIUS, & MANIUS TULLIUS.

celle de la conspiration. Le Consul en fit, pour la premiére fois, le rapport aux Sénateurs. L'atrocité du crime les frappa ; mais pour se débarasser d'un Jugement capital, qui, par la Loy de Poplicola, n'appartenoit qu'au Peuple en dernier ressort, ils laissérent au Consul la difficile commission, de chercher les voies de punir les coupables. Sulpicius, dans une affaire si délicate, se conduisit avec sagesse. Enlever les conjurés du sein de leurs familles, en faire la recherche par les divers quartiers de Rome, çût été mettre les armes à la main de toute la Ville, & allumer un incendie, dont les suites auroient pû devenir funestes. D'ailleurs, quelle autre conviction avoit-on du crime, que le témoignage de deux étrangers, récusables à des Citoiens de Rome ? L'attentat étoit certain ; mais il étoit difficile d'en faire la preuve ; sur-tout devant des Bourgeois, portés à soutenir les intérêts de la Bourgeoisie. Un innocent artifice remédia aux inconvénients. Hors le Sénat, dont le secret étoit impénétrable, personne ne sçavoit à Rome, qu'on y eût tramé une sédition. D'ailleurs les conjurés ignoroient que leur complot eût été découvert. Sur ce pié là, Sulpicius crut pouvoir employer le ministére des délateurs, pour donner de l'évidence au crime de leurs complices. Il engagea [a] les deux freres à convoquer les Chefs de la révolte, com-

[a] Il est difficile de deviner de quelle branche des Tarquins, étoient issus les deux freres Publius & Marcus. Tarquin le superbe n'eut point d'autre frere qu'Aruns. Tous les Ecrivains de Rome lui donnent, au plus, quatre enfans, Sextus, Aruns, Lucius & Titus. Il se peut faire que Publius & Marcus aient été fils d'Aruns, frere du Roi Tarquin le Superbe, & qu'après la mort de leur pere, ils se soient retirez à Laurence, pour éviter la persécution de leur Oncle.

De Rome l'an 253.

Consuls, Serv. Sulpicius, & Manius Tullius.

me pour prendre avec eux les derniéres mesures, sur l'exécution de l'entreprise. Le rendés-vous qu'ils leur donnérent, fut dans la place publique, précisément à minuit. Cependant les Sénateurs furent priés d'attrouper leurs amis, & leurs Clients, chacun dans son quartier, & d'occuper ensuite les boulevards de la Ville. La Cavalerie eut ordre de se rendre, au premier signal, à l'entrée des ruës, qui aboutissoient à la place publique. Ce ne fut pas assés. Le Consul écrivit à son Collégue, au camp de Fidénes, de venir secrettement à Rome, avec un détachement de ses Troupes, & d'y entrer avant minuit, en silence. De si bons ordres furent exécutés. De leur côté les plus considérables des factieux accoururent au lieu de l'assignation. Le zéle du mauvais parti est souvent empressé. A l'instant les conspirateurs se rendirent dans la place des Comices, & à l'instant ils se trouvérent investis de toutes parts. Nul azyle, nul moyen d'échaper. Dés qu'il fut jour, les deux Consuls parurent sur leur Tribunal, & sans retardement, le Peuple fut convoqué par Curies, dans le lieu des Assemblées. Tandis qu'on s'attroupe, le Sénat porte un Arrêt, par lequel le droit de Bourgeoisie est accordé aux deux délateurs. On leur assigne cent mille as de récompense, & vingt Journaux de terre en propre. Enfin les séditieux sont condamnés à la mort, si le Peuple l'agrée. La conviction des coupables étoit sans replique, & nul d'entre-eux n'avoit eu l'audace de nier son crime. Le Peuple confirma donc, par ses suffrages, l'Arrêt du Sénat. Alors la multitude eut ordre de se retirer. Aussi-tôt les factieux furent livrés à l'épée du soldat, qui fit main-basse sur d'indignes Citoyens,

De Rome l'an 253.

Consuls, SERV. SULPICIUS, & MANIUS TULLIUS.

& sur de barbares Esclaves, qui par la mort de leurs Maîtres, devoient rétablir la Roïauté dans Rome. Service considérable rendu par Sulpicius, qui fut jugé important à la Patrie! Sans doute il avoit mérité par là les honneurs du Triomphe; mais la belliqueuse Rome n'avoit guére alors d'attention, qu'aux vertus militaires. C'étoit principalement d'elles qu'elle attendoit sa gloire, & son aggrandissement.

Il s'en fallut bien que tous les conspirateurs eussent été punis de mort. Cependant on ne crut pas devoir pousser les recherches plus loin. La tranquillité de Rome parut suffisamment assûrée, par ce seul exemple de sévérité. Il ne restoit plus que de marquer sa reconnoissance aux Dieux, de la protection dont on croïoit leur être redevable. Le Sénat fit un Decret, par lequel il étoit ordonné de purifier la Ville par des Expiations, d'immoler des Victimes en actions de graces, & de célébrer des Jeux. On décerna donc trois jours de fêtes, pour ces trois différentes cérémonies de Réligion; mais un accident troubla le plaisir des Jeux, & les changea en un spectacle affligeant. Tullius étoit porté sur un char dans le Cirque, & le Peuple le reconduisoit en pompe à son logis, lorsqu'il tomba de son char, & mourut trois jours après. L'année de son Consulat étoit presque expirée. Ainsi son Collégue resta seul en place. Sulpicius avoit récemment signalé son zéle pour la République, on ne le soupçonna point d'être capable de former contre-elle des desseins ambitieux.

[a] Sous les nouveaux Consuls T. Ebutius, &

[a] Il y a toûjours quelque chose à observer sur les noms, les prénoms, & les surnoms des Consuls. Ils ne sont pas toujours rapportés

De Rome l'an 254.

Consuls, T. Ebutius, & P. Veturius.

P. Véturius [a], le blocus de Fidénes continua. P. Véturius [b] fut envoïé à l'armée tenir la place de M. Tullius, tandis qu'Ebutius resteroit à Rome, pour y contenir une populace facile à être séduite, & toujours prête à remüer. Les Romains, dans le choix de leurs Consuls, eurent alors égard à l'état présent de leurs affaires. Ils en élurent un populaire & pacifique, pour gouverner Rome, encore ébranlée par la derniére sédition ; & l'autre belliqueux, pour finir les guerres commencées, & pour soutenir les nouvelles guerres. Véturius arrivé au camp devant Fidénes, tenta quelques entreprises sur la place ; mais enfin il se réduisit à l'investir. Malgré ses précautions, & sa vigilance, un corps considérable de Latins, avec un convoy de vivres, entra dans la Ville, fort à propos pour les Fidénates, pressés par la faim, & presque réduits au désespoir. La confiance qu'ils prirent dans ce renfort, leur fit croire qu'ils pouvoient sortir de leurs murs,

uniformément par les Auteurs Grecs, ou Latins. Par exemple, la liste de Cassiodore donne pour prénom *Titus* à Ebutius, & Denys d'Halicarnasse le change en *Publius*. Le nom de Veturius se change dans Cassiodore en *Vetusius*. C'est qu'anciennement l'R, dans la prononciation, & en écrivant, sur-tout lorsqu'il se trouvoit entre deux voïelles, se changeoit en S. C'est ainsi qu'on disoit *Auselius* & *Papisius*, au lieu d'Aurelius, & de Papirius. Pour le surnom de Veturius, ce fut *Geminus*, & celui d'Ebutius, ce fut *Elva*. La signification du prénom *Titus* vient, dit-on, de *Titulus* ou de *Tutelus*, qui signifioit, en vieux latin, un soldat. Pour la signification du surnom *Elva*, elle m'est entiérement inconnuë.

a Tite-Live jusqu'ici n'avoit rien dit du siége de Fidénes, persuadé, contre le sentiment de Denys d'Halicarnasse, que ce siége ne fut formé, que sous le Consulat de Titus Ebutius, & de Publius Véturius.

b Il est très-vraisemblable que ce Consul fut le même, qui fut fait le premier Questeur de Rome, avec M. Minucius, sous le premier Consulat de Poplicola. Plutarque l'appelle Publius Veturius. Dans les mauvaises éditions de Tite-Live, il est appellé Cajus.

De Rome l'an 254.

Consuls, T. Ebutius, & P. Veturius.

& tenir la campagne. C'étoit donner tout l'avantage aux Romains. Ceux-ci avoient une valeur & une expérience dans les combats, qui les rendoient insurmontables. Le Consul attaqua donc, au pié de leurs remparts, les Fidénates joints aux Latins, & les contraignit à se réfugier dans leurs murailles. Le voisinage de la place empêcha que la bataille ne fût sanglante. Du moins elle causa la désertion des Latins. Ces Troupes auxiliaires ne furent pas d'humeur à s'enfermer dans une Ville, & à souffrir les fatigues, & la disette d'un siége. Fidénes se vit donc replongée dans ses premiers malheurs. La place tint encore quelque tems, parce que l'activité du Consul fut détournée ailleurs. [a] Il alla prendre Crustumérie, Ville située entre le Tybre & l'Anio. Pour comble de bonheur, [b] Préneste quitta le parti Latin, & se donna aux Romains. Les Tarquins alors, par représailles, tentérent de surprendre Signie, nouvelle Colonie

Tit. Liv. lib. 2.

Dion. Halicarn. lib. 5.

a Le narré de ce Siége est de Tite-Live. Il ne dit pas, à la vérité, que la Ville fut prise par l'un des Consuls; mais toutes les expéditions militaires se faisoient alors par leur moïen. D'ailleurs, on trouveroit de l'inaction dans l'armée du Consul, après la bataille qu'il gagna. A parler franchement, je révoque fort en doute cette invasion du Crustumérie, que Tite-Live rapporte seul, & dont il n'est point parlé dans Denys d'Halicarnasse. Crustumérie étoit une Ville des Sabins. Est-il vrai-semblable que les Romains, à la veille d'avoir une grosse guerre contre les Latins, de l'aveu de Tite-Live, ayent voulu révolter les Sabins en prenant leurs Places?

b Préneste étoit une Ville de l'ancien Latium. Elle portoit auparavant le nom de Stéphané, selon le témoignage de Pline. Elle s'étendoit depuis le sommet d'une haute montagne, jusqu'à la vallée. On y voit encore les vestiges de ce fameux Temple, dédié à la Fortune, où les Oracles se rendoient par les sorts. Florus & Appien la mettoient au nombre des plus belles Villes d'Italie. Préneste étoit distante de Rome d'environ vingt & un milles. Palestrine, qui porte le titre d'Evêché, a été construite sur les ruines de l'ancienne Préneste.

Romaine ; mais repoussés par la garnison qui la défendoit, & par les secours que le Consul y envoïa, ils furent obligés de lever le siége.

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

Le premier soin de la République, après l'élection [a] des deux nouveaux Consuls T. Lartius, & Q. Clélius, fut de finir le long siége, qui retenoit ses troupes autour de Fidénes. Lartius, bon politique, étoit aussi grand homme de guerre ; & Clélius paroissoit né pour les exercices de la paix. Le premier fut donc envoïé au camp, & le second resta dans Rome, avec une partie des Troupes. Alors le blocus de Fidénes se changea en un siége, que T. Lartius pressa avec toute l'ardeur, & toute l'habileté d'un grand Général. Jour & nuit il tenoit en haleine les Habitans, fatigués de travaux, & consumés par la disette. Tantôt il dressoit des machines, qu'il égaloit à la hauteur des tours ; tantôt il élevoit des cavaliers, d'où il dominoit la Ville ; tantôt il creusoit des mines sous le rempart. Les assiégeants n'avoient rien à craindre du côté des Latins. Nulle de leurs Villes n'étoit en état de sécourir suffisamment Fidénes, & le corps de la Nation ne s'étoit pas encore déclaré contre Rome. Cependant les assiégés se flattoient toujours d'une promte délivrance. Dans leur extrémité, ils formérent deux projets, dont aucun ne réüssit. Pour hâter le secours, ils députérent vers le Païs Latin des hommes agréables à la Nation, & ils envoyérent au Con-

[a] Tous les Historiens, & toutes les listes Consulaires, conviennent à mettre ensemble, pour Collégues du Consulat, ceux que nous avons nommés. Denys d'Halicarnasse donne le surnom de *Flavus*, & Cassiodore celui de *Rufus*, qui revient au même, à T. Lartius. L'un & l'autre Auteur coucourent à donner le surnom de *Siculus* à Q. Clélius.

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

ſul demander une Tréve de quelques jours, pour délibérer, diſoient-ils, ſur les conditions de leur capitulation. Lartius étoit informé de leurs menées auprès des Latins. Il refuſa d'entrer en traité avec les Fidénates, qu'ils n'euſſent ouvert leurs portes, & qu'ils ne ſe fuſſent ſoumis à leurs anciens Maîtres. Cependant les Députés ne revenoient point à Fidénes. Le Conſul en avoit fait fermer toutes les avenuës. Il ne reſta plus aux aſſiégés, que d'avoir recours à la clémence des Romains. Il fut donc arrêté qu'ils ſe rendroient à diſcrétion.

Lartius, devenu maître de la Place, ne prononça point ſur le ſort des rebelles. Il reſpecta la République en vrai Citoien Romain, & lui déféra le jugement des vaincus. Le Sénat, à ſon tour, charmé d'un exemple de modération, qui dans la ſuite ſerviroit de loy aux Généraux Romains, jugea ſeulement, qu'il falloit punir de mort les Chefs de la défection. Pour le reſte, il l'abandonna à la ſageſſe du Conſul. Lartius uſa modérément de ſon pouvoir. Un petit nombre de Fidénates eut la tête tranchée. Les autres demeurérent dans leur Ville natale, & ne perdirent qu'une portion de leurs Terres, qui fut donnée aux Soldats Romains, qu'on laiſſa dans la Ville pour la contenir.

La reddition de Fidénes jetta la conſternation parmi les Latins. Ils avoient différé de la ſecourir, & ils regrettérent ſa perte, quand elle fut priſe. Il s'en falloit bien que la République Latine, égalât en ſageſſe celle de Rome. Toute la Nation fut au déſeſpoir d'avoir négligé les Fidénates, utiles Alliés, qui ſervoient de barriére aux Romains, & qui mettoient

De Rome l'an 255.

Consuls, T. Lartius, & Q. Clelius.

le Païs Latin à couvert de leurs irruptions. [a] Les Tarquins, Mamilius, & les Aricins, tous ennemis irréconciliables de Rome, se prévalurent de ces moments de terreur, pour réünir, une bonne fois, les Latins contre la République dominante. Dans la Diéte de Férentine, ils maniérent les esprits avec tant de dextérité, que [b] tous les Cantons Latins se rangérent à leur parti. On fit jurer aux Députés des Villes une confédération universelle, contre les Romains. Tous s'engagérent, par serment, à ne faire jamais de paix avec eux. D'ailleurs on convint, que quiconque contreviendroit à un article si intéressant, seroit séparé du corps de la Nation, & re-

a Nous avons déja averti, que Denys d'Halicarnasse fait vivre Sextus Tarquinius, cet infame ravisseur de la pudicité de Lucréce, jusqu'à cette guerre, & qu'il lui en donne la conduite. Si cependant on en croit Tite-Live, il fut tué à Gabies, dés l'an 244. de la fondation de Rome. Dans ce partage de sentiments, nous nous sommes servis du mot général, *les Tarquins*.

b Tite-Live se contente de dire, que trente Villes Latines se confédérérent contre Rome. Denys d'Halicarnasse, toujours éxact dans ses récits, fait le dénombrement de ces Villes. On ne l'a pas rapporté dans le corps de l'Histoire, pour ne pas fatiguer le Lecteur. On a cru devoir l'insérer dans les Notes, afin qu'on ne perde rien de cette antiquité, & qu'on sçache du moins, à peu prês, quelle étoit l'étenduë du païs Latin. Ceux donc qui signérent le Traité, furent les Députés d'Ardée, d'Aricie, de Boville, de Bubente, de Cora, de Corvente, de Circée, de Coriole, de Corbinte, de Cabane, de Fortinée, de Gabie, de Laurente, de Lanuvium, de Lavinium, de Labique, de Nomente, de Norba, de Préneste, ville cependant, qui, selon Tite-Live, s'étoit donnée aux Romains, de Péda, de Corcotule ou Querquétule, de Satrique, de Scaptia, de Sétie, de Telléne, de Tibur ou Tivoli, de Tusculum, de Tolérie, de Tricrine, & de Vélitres. Pline l. 3. c. 5. compte cinquante-trois Villes Latines, qui de son tems ne subsistoïent plus. Bubete ou Bubente étoit de ce nombre, aussi-bien que Tolérie, Querquétule & Scaptia. Les Villes de Corvente, de Corbinte, de Fortinée, de Cabane & de Tricrine, sont absolument inconnuës aux Géographes. Celles dont nous n'avons point encore parlé, trouveront leur place dans la suite.

De Rome l'an 255.
Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

gardé comme un ennemi commun. Enfin l'on régla, que chaque Canton fourniroit, pour son contingent, autant d'hommes armés, que Tarquin & Mamilius en exigeroient. Ce fut là les Chefs que la Diéte donna à ses Armées. Cependant la Nation Latine garda encore quelques mesures avec Rome. Elle y envoya une Ambassade, composée des principaux Chefs de ses divers Cantons. Admis au Senat, les Ambassadeurs se plaignirent des procédés de Rome contre les Aricins. C'étoit elle, disoit-on, qui avoit détourné, contre Aricie, le furieux orage des Etrusques, après qu'il eut longtems grondé sur ses murs. A les entendre, il n'avoit pas tenu à Rome, qu'il ne ravageât tout le Païs Latin. Ils ajoûtoient, que si les Romains vouloient soumettre le Procès qu'ils avoient avec Aricie, à la décision de l'Assemblée Latine, ils s'épargneroient l'affreuse guerre dont ils étoient menacés.

Il faut avoüer que Rome ne fut jamais dans une plus terrible perplexité. Se soumettre au Jugement des Latins, c'étoit décheoir de cet empire qu'elle s'étoit acquise, par les armes, sur les Nations voisines. Le refuser, c'étoit courir les risques de succomber sous les efforts d'une Nation entiére, bien plus puissante, que n'étoit Rome. Elle pouvoit compter sur sa valeur; mais elle avoit à craindre la multitude des Confédérés. La fiére République rejetta cependant la proposition des Latins, & ne songea plus qu'à se faire ailleurs des Alliés. Ces négociations des Romains furent traversées en tous lieux [a]. Les Herni-

[a] Le païs des Herniques comprenoit autrefois ce que nous appellons aujourd'hui les Territoires d'Anagnie & d'Alatro, dans la Champagne de Rome.

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

ques demandérent du tems, pour délibérer, & ne voulurent prendre d'engagement avec Rome, qu'après avoir examiné l'équité des deux partis. Les Rutules se déclarérent pour les Latins. Ils promirent seulement à la superbe Rome, que si elle se rangeoit à la raison, ils se rendroient ses intercesseurs auprès de ses ennemis [a]. Les Volsques insultérent à ses Ambassadeurs, & leur reprochérent leur confiance à demander du secours à un Peuple, outragé par ses invasions. Les Etrusques balancérent entre une alliance avec Rome, & la protection qu'ils devoient aux Tarquins, originaires de leur païs. La neutralité fut le résultat de leur Délibération. Cependant la République, abandonnée à elle-même, ne se découragea pas. Rome se promit d'autant plus de gloire, qu'elle auroit moins d'Alliés à la partager. Elle n'eût pas été à plaindre, si dans son sein elle n'eût pas trouvé des enfants rebelles, qui refusérent de prêter leurs bras à la défense de leur Patrie.

Les levées d'hommes, pour la guerre, se faisoient à Rome avec un grand ordre. C'étoit aux Consuls d'y présider, & c'étoit d'ordinaire dans la place du Capitole, qu'elles se faisoient. A parler en général, les deux Armées Consulaires étoient composées alors de quatre Légions, chacune au moins de quatre mille deux cents hommes de pié, & de trois cents Cavaliers. Ainsi ces deux Armées Romaines, dans les premiers tems, étoient environ de dix-huit mille combattants. *Polyb. l. 6.*

a Les Volsques occupoient une grande partie de la Champagne de Rome, depuis *Pasiano*, *Vélitri*, *capo d'Anzo*, & quelque peu de la Terre de Labour.

De Rome l'an 252.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

[a] Après que les Consuls avoient choisi vingt-quatre Tribuns; [b] quatorze d'entre les Chevaliers Romains, & dix des Familles Plébéïennes: on attribuoit six de ces Tribuns à chaque Légion, pour en être les Conducteurs, & les Chefs. C'étoit à eux de faire le choix de leurs Soldats, en cette maniére. On faisoit entrer chaque Tribu du Peuple Romain dans la place du Capitole, l'une après l'autre, selon le rang qu'il avoit plû au sort de les y faire appeller.

a Dans le tems où nous en sommes, une partie des Tribuns légionaires, n'étoit point encore chosie par les suffrages du Peuple Romain. Ce fut d'abord aux Rois & aux Consuls, que ce choix appartint tout entier. Vers l'an 392. le Peuple s'arrogea le pouvoir d'en nommer six, & ensuite seize. Pendant quelque tems le Peuple déchut de son droit, par un Arrêt du Sénat, jusqu'à ce qu'il eût décidé, que les Consuls & le Peuple nommeroient les Tribuns légionaires, moitié par moitié. Le nombre de ces Officiers varia, selon que les Légions furent plus ou moins nombreuses. Une Légion de trois mille hommes ne comprenoit que trois Tribuns; c'est ainsi qu'ils furent appellés, parce qu'ils étoient tirés du corps des Tribus. Une Légion de 4. de 5. & de 6000. hommes, étoit commandée par 4. 5. & 6. Tribuns, qui avoient, à tour de rôle, le commandement de la Légion toute entiére, conformément à ce vers d'Horace:

Quod mihi parverit Legio Romana Tribuno.

Les Tribuns de la création du Peuple furent appellés *Tribuni Comitiati*. Ceux qui étoient de la nomination des Consuls, eurent le nom de *Rutili* & *de Rufuli*, depuis la Loy que porta Rutilius Rufulus, pour attribuer aux Consuls le droit d'élire les Tribuns légionaire.

b Il faut remarquer ici, que les Chevaliers Romains, comme étants d'un rang plus illustre, parvenoient plûtôt au Tribunat, que les Plébéïens. Les uns & les autres ne pouvoient être choisis Tribuns dans les Armées, qu'ils n'eussent servi la moitié de leur tems, prescrit par les Loix. Ainsi les Chevaliers, qui étoient obligés à dix ans de service, pouvoient être élevés au Tribunat, après cinq campagnes; au lieu que les Plébéïens n'y pouvoient parvenir, qu'après dix années de Milice, parce que leur engagement étoit de vingt ans accomplis. Ceux-ci s'appelloient *Seniores Tribuni*, & les premiers étoient nommés *Juniores Tribuni*. On voit par cette distinction, que la Noblesse avoit une prérogative considérable, pour les emplois militaires.

Alors cette Tribu étoit diviſée ſelon l'ordre des Claſſes, eu égard à leur ſupériorité, c'eſt à dire à leurs richeſſes. Enſuite on citoit, à haute voix, quatre perſonnes de ces Claſſes, qui étoient en âge de ſervir, & chaque Tribun en choiſiſſoit un, des quatre, pour ſa Légion. Le premier Tribun de la premiére Légion, faiſoit le choix du premier homme, ſelon ſon gré. On en appelloit enſuite quatre autres, dont le premier Tribun de la ſeconde Légion, faiſoit à ſon tour le premier choix. Il en étoit ainſi de tous les autres Tribuns, l'un aprês l'autre. Ainſi chaque Légion étoit, à peu prês, également fournie de bons hommes. Lorſque d'une Tribu on avoit choiſi certain nombre de Soldats, on faiſoit entrer une autre Tribu, dans laquelle on faiſoit une élection toute ſemblable, juſqu'à ce que les Légions fuſſent ſuffiſamment remplies.

De Rome l'an 255.

Conſuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

Les Conſuls & les Tribuns trouvérent, dans l'année dont nous parlons, de grandes difficultés pour les enrôlements. Dans les Claſſes inférieures, bien des gens refuſérent d'entrer dans la Milice, & de prêter les ſerments Militaires. Lorſqu'on les appelloit dans leurs Tribus, ils ne répondoient point, & ne paroiſſoient pas, pour être incorporés dans les Légions. Le ſujet de leur révolte étoit leur pauvreté. *Accablés de dettes*, diſoient-ils, *par les uſures des plus riches Bourgeois, & des Patriciens avares, irons-nous encore prodiguer nos vies, pour les uſurpateurs de nos biens? Qu'en récompenſe de nos ſervices paſſés, & pour en obtenir de nouveaux, la République nous affranchiſſe de nos dettes, nous partagerons alors les périls dont elle eſt menacée! Quel profit tirons-nous d'une Ville ingratte, qui nous fait ſouf-*

Dion. Halic. lib. 5.

De Rome l'an 255.
Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

frir la disette dans ses murs, & qui nous contraint d'aller chercher la mort en campagne ? Quittons une République odieuse à ses voisins, & infructueuse à ceux qui la servent ! Il est à croire, que dans l'abandon de ses Alliés, Rome voulut alors multiplier ses Légions, ou les grossir de ce nombre de petites gens [a], qu'on nommoit *Capite censi*, & qui n'étoient pas assés riches pour être incorporés dans les Légions, ou chaque Romain servoit à ses dépens, selon la coûtume de ces premiers tems.

La révolte se communiquoit à tous ceux des Citoiens, qui se sentoient obérés, & dont les créanciers éxigeoient le payement avec rigueur. Ces murmures des pauvres, contre les riches, allérent si loin, qu'on craignit un soulévement universel. C'étoit, au dedans de la Ville, un nouveau danger, pour le moins aussi à craindre pour elle, que ses ennemis du dehors.

Les Consuls songérent à pacifier ces troubles domestiques, pour être plus en état de faire tête à toutes les forces des Latins. L'affaire fut portée au Sénat,

a Denys d'Halicarnasse, qui nous a fait ce récit de la révolte du Peuple pour n'être point enrôlé, ne dit pas qu'il s'agît alors des derniéres classes, c'est à dire, de ceux qu'on appelloit *Proletarii*, & *Capite censi*; mais ses paroles nous le font conjecturer. Voici ce qu'Aule Gelle, l. 16. ch. 9. nous apprend des *Proletarii*, & de ceux à qui l'on donnoit le nom de *Capite censi*. On verra que c'étoit les plus petites gens du Peuple Romain. *Qui in plebe Romanâ tenuissimi, pauperrimique erant, neque amplius quam mille quingenum æris in censum deferebant, Proletarii appellabantur, qui vero nullo aut per quam exiguo ære censebantur, capite censi vocabantur.* Il est vrai que d'ordinaire on n'emploïoit point ces sortes de gens dans les Armées, mais ici c'étoit un besoin extraordinaire. *Nam asperis Reipublicæ temporibus, cum juventutis inopia esset, in militiam tumultuariam legebantur.* Alors la République leur fournissoit des armes, & tout ce qui étoit nécessaire pour le service.

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

qui chercha des expédients pour appaiser une populace irritée, & obstinée à se refuser aux besoins publics. On se partagea en divers sentiments, selon qu'on avoit plus de dettes à éxiger sur le Peuple, ou plus de desintereſſement. Les uns vouloient, que les mutins fussent traités à la rigueur; les autres jugeoient, qu'il étoit à propos de relâcher à de pauvres, mais braves Citoiens, une partie de leurs dettes, & de racheter, à vil prix, l'affection de ces Bourgeois, qui revaudroient à la République, par leur valeur, les sacrifices qu'on leur feroit d'un léger intérêt. M. Valérius, frere du grand Poplicola, se mit à la tête de ceux qui opinérent en faveur du Peuple. Des sentiments populaires étoient, ce semble, gravés dans tous les cœurs de sa Famille. Il les exprima vivement dans une longue harangue, dont voici le précis.

Non, dit-il aux Sénateurs, *tous les manques de soumission ne sont pas également odieux, & tous les refractaires à nos coûtumes ne sont pas également coupables. Ce ne sont pas les plus lâches de nos Citoiens, qui demandent du soulagement à leur pauvreté, avant que de s'engager dans nos Troupes. Il y a, jusques dans leur faute même, une noblesse de courage, qui fait tout attendre d'eux, dans les combats. Ceux que la timidité a rendus les plus soumis, seront-ils les plus vifs dans l'action? Nous entendons les discours de ceux qui se sont soustraits aux Réglements, faits pour la levée de nos Troupes. Ce n'est point en secret qu'ils trament des complots contre l'Etat; c'est tête levée, c'est dans la place publique, qu'ils font entendre leurs plaintes. Que nous servira-t'il, disent ces infortunés, d'avoir préservé Rome de l'esclavage, si nos efforts ne doivent être*

De Rome l'an 255.
Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

payés que de la ſervitude ? Languir dans les fers de nos impitoyables créanciers, eſt ce un moindre mal pour nous, que d'avoir de nouveaux Maîtres ? Juſqu'ici le déſeſpoir de cette pauvre Bourgeoiſie ne s'eſt exprimé que par des paroles, que ſera-ce ſi, les armes à la main, elle exige des affranchiſſements, ou ſi, mécontente de la République, elle redemande l'ancien Gouvernement ? Peres Conſcripts, nous ſommes menacés d'un péril encore plus grand, que celui d'être deſtitués des plus forts appuis de nos armées. Tiendrons-nous contre des ennemis domeſtiques, & contre la multitude des Etrangers ? C'eſt dans ces occaſions qu'il faut rabattre de la hauteur de nos déciſions, & croire qu'un peu d'indulgence ne déshonore pas la majeſté du Sénat. Ainſi Solon en uſa-t'il dans Athenes. Au tems d'un beſoin moins preſſant que le nôtre, ſon Sénat fit remettre au Peuple, les dettes dont il étoit ſurchargé. N'avons nous pas appris nous-mêmes à ſoumettre le faſte Romain à la néceſſité des tems ? Par combien de ſoumiſſions, juſqu'alors inoüies, n'avons-nous pas détourné le couroux de Porſéna ? Des ôtages donnés, des Bourgades renduës à ſes Etruſques, l'équité de nos procédés contre Tarquin ſoumiſe à la déciſion d'un Roy étranger, ſont moins des monuments de nôtre honte, que des preuves de nôtre ſageſſe. Rome ne ſeroit plus, ſi Rome avoit toûjours été fiére. Nous n'avons pas rougi d'accorder tout à nos ennemis, & nous rougiſſons de céder quelques légers intérêts à nos Concitoiens. Ce ſont des hommes mépriſables ; mais leurs bras, mais leur courage eſt-il à mépriſer ? Nos Rois s'en ſont ſervis dans leurs victoires. Nos Conſuls les ont employés pour mériter des triomphes, & les Tarquins les ont éprouvés funeſtes à leur rétabliſſement. La pauvreté cauſe leur deſobéïſſance ; mais elle les rend formidables. Moins ils ont à perdre, plus la

nécessité les rendra entreprenants, & prodigues d'une vie insoutenable dans la misére. Soulagés-là, Peres Conscripts, & que l'avarice, ou des particuliers, ou du public, ne devienne pas le seul obstacle à la réünion des cœurs au dedans, & à la défaite des ennemis au dehors! Achetons la liberté à un prix si modique. Que la compassion se joigne à l'amour de la patrie. Un léger effort de libéralité calmera bien des malheureux, & remplacera le défaut des Alliés.

Appius Claudius étoit à la tête du parti opposé au sentiment de Valérius. Venu récemment de Sabinie à Rome, il conservoit encore l'austérité de mœurs, & l'inflexibilité propre de sa Nation. Il parla donc de la sorte. *S'il ne s'agissoit que de l'intérêt des pauvres, nous pourrions abandonner nos cœurs à la compassion. Mais serons-nous moins touchés des pertes, que vont faire tant d'honorables Bourgeois? Les biens qu'ils ont acquis, par une sage œconomie, & qu'ils ont conservés par leurs travaux; aussi-bien que les prêts qu'ils en ont fait en faveur des moins aisés, vont donc être livrés aux prétentions d'une populace insolente? Elle n'aura donc épuisé les riches, par ses emprunts, que pour les ruiner, par ses débauches? Que deviendront les Contrats, qui sont l'ame de la sûreté publique? Que deviendra le négoce? que deviendra l'agriculture, lorsque l'oisiveté & la profusion trouveront des ressources dans vos Arrêts, & qu'il sera égal, ou de travailler pour vivre, ou de faire des dettes pour subsister? Qui se souciera de mettre à profit son industrie & sa frugalité, d'arroser la terre de ses sueurs, ou de courir les mers au péril de ses jours? Cependant la Ville sera dépourvûë, & nos campagnes demeureront en friche. Ainsi le Citoien paresseux sera égalé au mercénaire laborieux, ou à l'industrieux artisan. L'inaction sera récompensée comme le travail, &*

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

l'injustice l'emportera, par la force, & sur l'équité. Vous craignés les séditions? Détruisés-en les veritables causes, en proscrivant la paresse. Rome sera-t'elle tranquille, tandis que les desirs des plus mutins seront exauçés, & qu'il suffira de la voir dans le besoin, pour exiger d'elle le renversement de ses Loix, & de tous les fondements de la société? Une premiére condescendance, pour des demandes hazardées, sera un degré pour s'en attirer d'autres. Tel est l'esprit de la populace, quand elle a pris le dessus. Combien de Villes Grecques, par de trop faciles égards pour les cris du Peuple, ont-elles vû la licence s'introduire dans leur sein, & leur renversement entier causé par l'immensité des prétensions? C'est laisser les passions maîtriser la raison, & le corps donner la loy à l'esprit. Laissons, laissons une poignée d'indigents, refuser de prendre les armes. Quelles armes encore? La fronde: car c'est là le seul genre de trait que nous avons permis à la derniére Classe, dont la révolte nous effraie. Si nous compatissons à sa misére, que les causes de son indigence nous irritent! N'est-ce pas sur elle que nous avons fait tomber nos largesses? N'a-t'elle pas profité de la dépoüille des Tarquins? Elle en a consumé les biens en débauches. Faudra-t'il sans cesse réparer les désordres de leur prodigalité? Que l'innocente pauvreté de quelques familles frugales soit soulagée aux frais du public, j'y consens. Mais qu'on fomente le vice, au détriment des plus honorables Citoiens, qu'on les frustre, par Arrêt, des droits qu'ils ont acquis sur leurs débiteurs, qu'ils en soient privés, sans même qu'on leur en sçache gré, c'est une condescendance indigne de l'équité Romaine. Quels justes ressentiments les riches n'auront-ils pas, au sujet des biens que nous leur ravirons? Avec quel courage serviront-ils une République, qui sacrifiera leurs intérêts à ceux d'une mul-

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

titude insolvable par sa faute ? La désertion de nos plus utiles Soldats, ne sera-t'elle pas plus à craindre, que l'opiniâtreté d'une troupe obstinée à nous refuser ses services? N'attirons pas, Peres Conscripts, sur la République, le dépit des Classes supérieures, en déférant aux murmures d'une Classe méprisable par sa gueuserie, par son incontinence, & par le genre de ses armes. A mettre les choses au pis, ne vaudroit-il pas mieux encore être assujettis par les Latins, que dominés par la lie du Peuple Romain? Je conclus donc à n'enrôler, pour la guerre Latine, que ceux de nos Citoiens, qui, de leur gré, voudront se prêter à la défense publique. Par là vous verrés ceux mêmes qui se refusent à nos besoins, venir s'offrir lors qu'on ne les recherchera plus.

Dionis. Halicarn. lib. 5.

D'autres Sénateurs opinérent différemment. Les uns furent pour ne relâcher les dettes, qu'à ceux là seulement, qui n'avoient jamais eu de terres en propre. Les autres, pour ne permettre aux créanciers d'action que sur les biens, & non pas sur la personne des débiteurs. Quelques-uns furent d'avis d'acquitter toutes les dettes du menu peuple, aux dépens du Trésor public. Enfin d'autres encore jugérent, qu'il falloit délivrer[a] de l'esclavage ceux des Citoiens,

[a] Lorsque le débiteur étoit insolvable, le créancier avoit droit de le mettre aux fers, ou de le vendre comme un esclave. Quelquefois même il portoit la dureté jusqu'à le faire fustiger cruellement. Aprês certaines sommations, la Loy accordoit au débiteur 32. jours de délay, pour lui donner le tems de trouver la somme, dont il étoit comptable. Voici les termes de cette Loy. *Æris confessi, rebusque jure judicatis triginta dies justi sunto. Post dein manum endo jacito . . . .vincito aut nervo aut compedibus . . . .* Aprês les trente-deux jours expirés, si le débiteur n'avoit pas acquité sa dette, il étoit conduit au Préteur, qui le livroit à la merci des créanciers. Ceux-ci le faisoient garotter, & le tenoient aux fers l'espace de soixante jours. Ensuite, pendant trois jours consécutifs de

De Rome l'an 255.
Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

qui, pour dettes, ou avoient été vendus, ou devoient être vendus à l'encan, & rendre aux créanciers d'autres Esclaves en la place des Citoiens, qu'on enleveroit à leur domination. Le Sénat ne suivit, pour le présent, aucun de ces avis. Il jugea plus à propos, sans décider sur le fond, de suspendre toute action pour dettes, jusqu'à la fin de la guerre contre les Latins. Cet Arrêt, quand il fut publié, calma quelques esprits; mais il ne leva pas tous les prétextes de la sédition. On entendit les plus factieux s'écrier, qu'on leur faisoit illusion, en suspendant leur misére, sans la guérir; qu'il étoit aisé aux riches de se passer, pour un tems, du provenu de leurs créances, mais qu'il seroit onéreux aux pauvres, d'être chargés d'une obligation continuelle de payer un jour des arrérages, qui se multiplieroient à leur ruine; qu'enfin, pour tout dire en un mot, ils demandoient un Arrêt, qui les affranchît de leurs dettes: sans quoi ils ne s'engageroient point sous les étendarts de Rome.

Il est incontestable, que l'enrôlement du menu Peuple étoit plus important à la République, qu'Ap-

marché, ce débiteur étoit conduit au Tribunal du Préteur. Alors un Crieur public proclamoit, dans la grande place, la dette qui faisoit le sujet de la détention. Souvent il se trouvoit des personnes riches, qui obtenoient la délivrance du prisonnier, en s'offrant de payer la somme en question. Mais si personne ne réclamoit le débiteur, après le troisiême jour de marché, le créancier avoit droit de lui faire subir la peine décernée par la Loy, *Tertiis nundinis capite pœnas dato, aut trans Tiberim peregrè venumduito, &c.* En conséquence d'une Loy si rigoureuse, lorsqu'il se rencontroit plusieurs créanciers, il leur étoit permis de diviser le corps du coupable en différentes parties, & de les partager entre-eux, à proportion de la somme qu'ils éxigeoient. Mais, au rapport de Quintilien, & de Cæcilius, l'humanité & la coûtume prescrivirent contre une Loy si barbare, & jamais elle ne fut mise en pratique.

pius Claudius ne l'avoit représenté. Le Sénat fut si persuadé, que la derniére Classe étoit nécessaire dans la guerre, du moins pour faire paroître l'Armée Romaine plus nombreuse, qu'il mit tout en œuvre pour la réduire. On fit réflexion, que l'autorité du Gouvernement partagée entre les Consuls, le Sénat, & le Peuple, n'étoit pas suffisante, en certaines circonstances, pour calmer les émotions populaires. Les mutins n'avoient pour Juges, en dernier ressort, que des Bourgeois comme eux, dont ils espéroient l'impunité. On se souvint, que sous certains Rois, maîtres sans appel de la vie & de la mort des coupables, le Peuple s'étoit toujours contenu dans le devoir. Enfin cette République, si charmée de sa liberté, fut obligée, dés les premiéres années de son établissement, de regretter l'état Monarchique. Elle fit plus. Son Sénat jugea, qu'il étoit du bien public de remettre, au moins pour un tems, sur une seule tête, toute l'autorité Royale. Pour en venir là, il falloit [a] donner atteinte à la Loy de Poplicola, & enlever au Peuple la souveraineté de décision dans les affaires criminelles, pour la transporter à un Magistrat supérieur à toutes les Loix. On craignit l'opposition des Curies. Il fallut les tromper par un sage artifice. Le Sénat fit un Décret, par lequel il régla, que les

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

a Poplicola, comme nous l'avons dit, fit plusieurs Loix qu'on appella *Leges Valeriæ*. Voici les termes de celle dont il s'agit ici : *Utique adversus Magistratum quemvis, ad populum à cive provocari possit.* C'étoit pour les causes criminelles, qui alloient à la mort. Il faut les distinguer des affaires capitales. On appelloit aussi de la sorte, celles où il s'agissoit de punir quelqu'un de l'esclavage, comme pour avoir manqué de porter son nom, & l'état de ses biens, dans les Récensions du Peuple, & pour n'avoir pas comparu, lorsqu'on étoit cité pour les enrôlements dans la Milice.

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

Dionis. Halic. lib. 5. Tit. Liv. liv. 2.

Consuls, & que tous les Magistrats de la présente année, se déposeroient eux-mêmes, & que le Sénat auroit le pouvoir de choisir [a], du nombre de ceux qui auroient été Consuls, un homme, [b] à qui, pendant six mois, on déféreroit une autorité supérieure à celle du Consulat. Le Peuple, qui ne prévit pas où tendoit cette altération du Gouvernement, approuva le Decret en Comices, & permit aux Sénateurs de procéder à l'élection d'un seul Chef indépendant, pour régir la République pendant six mois.

Avant tout le reste, le Sénat délibéra, & sur l'étenduë de pouvoir qu'on accorderoit à celui, qu'on alloit charger d'une Commission si importante, & sur le nom qu'on lui donneroit. Il fut résolu de ne point mettre de bornes à son autorité. On le con-

a La Loy primordiale pour la Dictature, portoit qu'il falloit avoir été Consul, avant que de pouvoir être nommé Dictateur. Cette Loy, que Tite-Live admet, nous servira de régle pour réformer une méprise considérable où il est tombé. Une autre Loy imposée au Dictateur, étoit qu'il ne montât à cheval, pendant son administration, que pour aller à la guerre, encore devoit-il en demander la permission au Sénat, & au Peuple. C'est Plutarque qui nous l'apprend.

b La Loy qui bornoit la Dictature à six mois, ne fut pas gardée dans tous les tems. Sylla fut fait Dictateur perpétuel. Cependant elle fut renouvellée, & il fut statué que le Dictateur, sous le nom de Maître du Peuple, *Magister Populi*, ne gouverneroit que pendant six mois. Voici les termes de la Loy, rapportée par Cicéron. *Ast quando duellum gravius, discordiæ ve civium crescunt; unus ne amplius sex menses, nisi Senatus creverit, idem juris quod duo Consules teneto, isque, ave sinistrâ, dictus populi Magister esto.* On voit qu'alors l'autorité du Dictateur étoit diminuée; & que ce nom, devenu odieux, avoit été changé. On fit encore d'autres altérations à son pouvoir, & l'on lui égala en autorité, celui qu'il choisiroit pour son grand Maître, ou son Commandant général de la Cavalerie; en telle sorte, que l'un n'avoit plus de souveraineté que sur le Peuple, & que l'autre l'avoit sur les Chevaliers Romains. Marc-Antoine le Triumvir, cassa enfin la Dictature par une Loy.

stitua

ſtitua l'Arbitre ſouverain de la Guerre, & de la Paix, [a] de l'employ des Finances, & des Jugements en matiéres capitales. Quoi qu'il dût avoir toutes les prérogatives de la Royauté, on ne lui attribua pas le nom de Roi. L'uſurpation & les procédés du dernier Tarquin, l'avoient rendu trop odieux. [b] On préféra le titre de *Dictateur* à tous les autres. Ce nom n'étoit pas inconnu aux Romains, & il avoit été en uſage chés les Albains, dés le tems de Romulus. Aprês la mort de Numitor, qui ne laiſſa point, en mourant, d'autre fils pour lui ſuccéder, que le Fondateur de Rome, l'Etat des Albains fut adminiſtré par un *Dictateur*, que Romulus établiſſoit, ou dépoſoit à ſon gré. Il parut au Sénat, que ce même nom conviendroit à la puiſſance empruntée, & paſſagére, dont il alloit revêtir un membre de la République. La difficulté fut plus grande, lorſqu'il fallut ſe fixer ſur un ſujet capable de ſoutenir, ſans ambition de ſa part, & ſans jalouſie de la part de ſes Compétiteurs, tout le poids de la nouvelle Dignité. Que de qualités devoient ſe trouver dans ce ſeul homme! de la modération dans les deſirs, pour ne pas aſpirer à ſe maintenir au poſte, où on l'alloit placer; de l'a-

De Rome l'an 255.

Conſuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

Licinius apud Dion. Halic. lib. 5.

a Il paroît que les Dictateurs ne pouvoient diſpoſer du Tréſor public, que de l'avis du Sénat; mais ce ne fut que dans la ſuite. Au tems dont nous parlons, il n'y eut point de bornes à l'autorité du Dictateur.

b On diſpute de l'étymologie du nom de Dictateur. Varron la tire du mot latin *dictus* ou *dictatus*; parce qu'il étoit nommé, non pas par le Peuple, non plus que par le Sénat; mais par l'un des Conſuls: à peu prês comme Romulus nommoit le Dictateur d'Albe. Cette origine me paroît la plus ſenſée, & la plus conforme à l'Hiſtoire. Quelques-uns la trouvent dans le verbe *dicto*; parce que le Dictateur avoit le pouvoir de faire des Loix, ou de les dicter. Cette derniére étymologie eſt plus conforme à la grammaire.

De Rome l'an 255.

Consuls, T. Lartius, & Q. Clelius.

mour pour la liberté publique, dans une élévation, qui lui fourniroit cent moyens de l'opprimer; de la valeur, & de l'expérience au métier des armes, pour commander seul dans la guerre; de la sagesse à manier les esprits d'une populace mutinée; de la fermeté, pour ne pas condescendre aveuglément aux prétentions des séditieux; de la douceur, pour ne pas aigrir, par des réponses dures, ou par des airs fastueux, un peuple, qu'il falloit ménager; enfin, une économie fidelle, pour ne disposer pas du Trésor public, ou en faveur de ses proches, ou pour des desseins ambitieux. Le seul Titus Lartius, un des Consuls d'alors, parut ne manquer d'aucune des qualités nécessaires au nouvel employ. Pour son Collégue Clélius, formé dés l'enfance aux vertus civiles, il étoit moins propre aux exercices militaires. Sa douceur dégénéroit souvent en indulgence, & par trop de timidité, il cédoit aux premiéres approches de la tempête. D'une autre part, plus il avoit d'humanité, & de complaisance, plus il étoit cher au Sénat. On craignoit de l'offenser par la préférence, qu'on souhaitoit donner à son Collégue. Voici donc l'expédient, qu'un des plus vieux Sénateurs proposa, pour faire tomber la Dictature sur Lartius, sans offenser Clélius. Ce fut d'accorder aux deux Consuls le pouvoir, de convenir ensemble du choix du Dictateur, & de ne l'élire que d'entre eux. Ainsi l'un auroit l'honneur d'être choisi, & l'autre d'avoir fait le choix. L'avis fut suivi, & l'on en fit un Decret. On s'attendoit bien que Clélius se feroit justice, & que content d'avoir fait un Dictateur, il en céderoit les fonctions à son Collégue.

De Rome l'an 255.

Consuls, T. LARTIUS, & Q. CLELIUS.

Dyon. Hal. l. 5.

Ce fut alors que le caractére de la vertu Romaine, parut dans tout son lustre. L'ambition d'un rang sublime, & l'émulation de la préférence, ne rendirent point les deux Consuls rivaux de la gloire. Leur unique contestation fut, à qui se préféreroit mutuellement, l'un à l'autre. Ce n'étoit point au reste une déférence de pure civilité, c'étoit une expression de l'estime mutuelle, dont l'un étoit prévenu, pour l'autre. Tout le jour marqué pour le choix, qui se devoit faire en présence du Sénat, se passa en loüanges, que Clélius donna à Lartius, & que Lartius rendit à Clélius. Chacun trouvoit en soy des défauts, incompatibles avec l'employ, dont on vouloit l'honorer, & trouvoit, dans son Collégue, les qualités nécessaires à la Dictature. Enfin, comme la délibération traînoit en longueur, le Sénat fut congédié, & remis au lendemain. Nouvelles scénes chés les Consuls. Leur logis ne desemplit point de leurs parents, & de leurs amis, venus pour les prier de s'accorder ensemble. Les meilleures têtes de Rome s'attroupérent chés Lartius, & lui reprochérent de négliger les intérêts de sa Patrie, par une modestie funeste au bien public. On ne pût tirer de lui d'autre consentement, qu'en faveur de Clélius. La même constance parut dans lui, le jour suivant, au Sénat, où il persista de nommer son Collégue pour Dictateur. L'affaire ne se termina que par une brusque saillie de Clélius, qui se levant tout à coup de sa place, abdiqua le Consulat, & descendit du Tribunal. A l'instant l'Assemblée proclama Titus Lartius [a] Dic-

[a] On voit ici que Denys d'Halicarnasse, & Tite-Live, ne s'accordent, ni sur le tems, ni sur l'occasion, de la nouvelle Dicta-

De Rome l'an 255.

Dictateur, T. LARTIUS.

tateur, qui, sans pouvoir s'en défendre, prit, malgré lui, le Gouvernement de la République. Evenement mémorable, qui égala la gloire du Consul, à celle du Dictateur, & qui fit tout espérer à Rome du grand homme, qu'elle avoit mis à sa tête !

En effet, Lartius se donna autant de dignité après sa prise de possession, qu'il avoit eu de modestie à refuser l'honneur, qu'on lui déféroit. Il commença d'abord par créer un Colonel Général [a] de la Cavalerie Romaine, Charge qui ne subsista que pendant la Dictature, & que tous les Dictateurs suivants renouvellérent, aussi-tôt après leur élection. Ce fut Sp. Cassius, autrefois Consul, & illustré par un Triomphe, qui prit ce second rang dans la République. Assûré par là des Chevaliers Romains, Lartius songea à imprimer du respect, & de la crainte au Peuple. Il ne parut plus en public qu'accompagné de vingt-quatre Licteurs. Il fit remettre aux faisceaux les hâches, que Poplicola en avoit fait ôter, lors que,

ture. Celui-ci, tout incertain qu'il est sur le tems précis de la création d'un Dictateur, semble la rapporter à la dixiéme année, qui suivit l'expulsion des Tarquins. Le premier prononce avec plus d'assûrance, & la recule à trois ans au-delà, sous le Consulat de T. Lartius, & de Q. Clélius. Quant à l'occasion qui fit naître le dessein de créer un Dictateur, l'Historien Latin la trouve dans la guerre, que les Romains eurent à soûtenir contre les Sabins, & les Peuples confédérés du Latium. L'Ecrivain Grec donne à la République un motif plus pressant, & plus vrai-semblable : à sçavoir l'insolence d'une populace mutinée, qui la menaçoit au dedans, tandis qu'elle avoit des ennemis formidables à combattre au dehors. Les deux Historiens ne conviennent entre-eux, que sur le choix qu'on fit de Titus Lartius, pour éxercer la Dictature.

a Comme on renouvelloit, dans la personne du Dictateur, la Majesté Royale, on lui permit de créer un premier Officier des Armées, sous le nom de *Magister Equitum*, qui répondît à la Charge de *Tribunus Celerum*, qui subsista sous les Rois. C'étoit la seconde dignité de l'Etat Romain; mais elle n'étoit que passagére.

par conſidération pour les Curies, il s'étoit démis, en leur faveur, du droit de vie & de mort ſur les coupables. La nouveauté du ſpectacle ſuffit ſeule, pour contenir les plus ſéditieux. Lartius ne ſe ſervit point de cet appareil de terreur, pour répandre du ſang. Sa Dictature fut exempte de proſcriptions, & d'exécutions cruelles. Cependant elle verſa, dans tout Rome, la conſternation. Lorſque les Claſſes inférieures furent réduites au ſilence, le Dictateur ordonna une Récenſion du Peuple, ſur le plan que le Roy Servius en avoit dreſſé. Perſonne ne ſe diſpenſa d'apporter ſon nom, ſon âge, le détail de ſes biens, auſſi-bien que le nom de ſa femme, & les noms de ſes enfants. On trouva dans Rome cent cinquante mille ſept cents hommes, qui paſſoient l'âge de puberté. Le Luſtre ſuivit la Récenſion, & l'on doit compter celui-ci pour le ſixiême, depuis l'inſtitution des Luſtres.

De Rome l'an 255.

Dictateur, T. LARTIUS.

Ce nouveau dénombrement ſervit à compoſer les Armées Romaines. On ſépara les vieillards, de ceux qui avoient l'âge preſcrit, pour ſervir dans les Troupes, & ceux-ci furent rangés ſous des Centuries, en partie de gens de cheval, & en partie de gens de pié. De ce grand nombre de combattants, on forma quatre corps d'Armées. Le Dictateur prit le commandement du premier corps, mit le ſecond ſous Clélius ſon ancien Collégue, donna le troiſiême à Sp. Caſſius Général de la Cavalerie, & laſſa le quatriême dans Rome, ſous le commandement de Sp. Lartius ſon frere, pour la défenſe de la Ville. Ces levées ſe firent ſans murmure, & perſonne n'oſa contrevenir à ſon enrôlement. Avec des forces ſuffiſantes, pour

De Rome l'an 255.

Dictateur, T. LARTIUS.

résister à l'ennemi, Titus Lartius sortit en campagne. Les Troupes Romaines se séparérent alors en trois camps, chacun sous son Général, & occupérent les trois postes, par où les Latins pouvoient entrer dans l'Etat Romain ; mais la célérité de leurs Généraux ne fut pas égale à leurs menaces. Celui des fils de Tarquin, qui gouvernoit leurs marches, avec Mamilius, s'arrêta longtems aux environs de Tusculum. Ce fut, disoit-on, ou parce que les Villes Latines n'avoient pas encore fourni leur contingent, ou parce que des présages funestes les retardoient. Quoi qu'il en soit ; toutes les hostilités des Latins contre Rome, se réduisîrent à faire entrer, dans le païs Romain, un détachement, pour y causer du dégât. A l'instant le Dictateur fit partir Clélius, avec de la Cavalerie, & quelque Infanterie légére. Ce Général coupa les pillards dans leur marche, les combattit, en tüa quelques-uns, & fit le reste prisonniers de guerre. Le Dictateur usa de ce premier avantage avec politesse. Il fit penser les blessés, & renvoïa les prisonniers au camp de Tusculum. Par là, l'habile Romain prétendoit se concilier la Nation Latine, en traitant les Latins, plûtôt en alliés, qu'en ennemis. En effet, quoi qu'il eut les armes à la main, il n'interompit point les négociations, que Rome avoit commencées dans le Latium. Il députa des gens non suspects, aux Villes Latines, & à la Diéte générale de la Nation, & par leur entremise, il diminua beaucoup l'ardeur & le nombre, des ennemis de Rome. Les Latins commençoient même à se dégoûter de leurs Généraux, & les Tarquins étoient un peu déchûs de leur crédit. Tout cela facilita aux Envoyez du Dictateur vers

l'Armée Latine, un pourparler avec les principaux Officiers Latins. Dans cette conférence on conclut avec eux une tréve d'un an. Alors le Dictateur se sçut plus de gré de sa conduite, que s'il eût mérité, par un combat, les honneurs du Triomphe. Il étoit plus touché du bien public, que de sa propre gloire. Son armée rentra donc dans Rome, qu'elle avoit renduë plus heureuse, par son inaction, que si elle avoit remporté une victoire. Lartius, qui vit la République paisible, ne différa pas à déposer la Dictature. Le tems qu'on lui avoit prescrit, pour regner, n'étoit pas encore fini. Ce grand homme aima mieux donner à la postérité, l'exemple d'une prompte abdication, que de laisser aux Dictateurs futurs un prétexte de se conserver, au-delà des besoins publics, dans une brillante dignité. Exemple illustre de la probité Républicaine, que [a] les Historiens Latins n'ont pas assés célébré.

De Rome l'an 255.

Dictateur, T. LARTIUS.

Les Consuls, pour l'année suivante, avoient été nommés, avant que le Dictateur se démît. C'étoit Sempronius Atratinus, & M. Minutius Augurinus. Leur année ne fut pas fertile en gloire. Rome alors n'avoit point d'autres ennemis, que les Latins; mais les hostilités, entre l'une & l'autre République, étoient sursises pour un an. L'arrangement des affaires, & certaines occurrences fortuites, donnoient à Rome du lustre aux Consulats. Telle est la fatalité des administrations passagéres! On peut dire néan-

De Rome l'an 256.

Consuls, SEMPRONIUS ATRATINUS, & M. MINUTIUS AUGURINUS.

a Il est étonnant que Tite-Live, & les autres, qui l'ont abrégé, n'ayent parlé, ni de ce que Lartius fit dans sa Dictature, ni de la maniére noble & désintéressée, dont il s'en démit, avant que son tems fût expiré. Les Historiens Grecs ont-ils donc dû avoir plus de soin de sa gloire, que les Auteurs Latins?

De Rome l'an 256.

Consuls, SEMPRONIUS ATRATINUS, & M. MINUTIUS AUGURINUS.

Dion. Halic. lib 6.

moins, que le Gouvernement, en général, ne souffroit point à Rome de ce changement continuel de Consuls. Il restoit dans la République un fond immuable d'autorité, d'où dépendoit la continuation des entreprises, & qui suffisoit à les soutenir, quand elles étoient commencées. Elle résidoit dans le Sénat, & le Peuple. Les Consuls n'étoient guéres que les exécuteurs des projets que ceux-ci avoient formés.

Pour revenir à l'année présente: Sempronius & Minutius n'eurent presque rien à exécuter. La populace dont on n'éxigeoit point les dettes, étoit tranquille, & toutes les factions du dedans étoient assoupies. Le Sénat ne s'occupa donc que de sa compassion, pour les Romaines mariées dans le païs Latin. L'union, qui, depuis longtems, s'étoit maintenuë entre les Villes Latines, & l'Etat Romain, avoit produit bien des mariages réciproques, des filles Latines avec les Romains, & des filles Romaines avec les Latins. On avoit lieu de craindre, que ces femmes infortunées, ne souffrissent de la rupture de deux Nations, qui autrefois sembloient n'en composer qu'une. On fit donc une Loy à Rome, sans doute de concert avec les Latins, que les femmes Latines qui voudroient en sortir, pour retourner en leur païs, & que les Romaines, qui voudroient revenir à Rome du païs Latin, auroient la liberté de quitter leurs maris, & de revenir en leur patrie. A l'égard des enfans, qu'elles avoient eûs au lieu de leur mariage, il fut réglé, que les garçons resteroient avec leurs peres, & que les filles suivroient leurs meres. Il parut alors, à l'avantage des Romains, combien le séjour de Rome avoit de charmes, pour leurs femmes. Dans ce grand nombre de Latines mariées

riées à des Romains, on n'en vit que deux partir pour le Latium ; & de cette multitude de Romaines répanduës au païs Latin, presque toutes renoncérent au lieu de leur établissement, & à leurs maris, pour retourner dans leur Ville natale. Ce n'étoit pas, au reste, l'attrait du libertinage, qui les rappelloit à Rome. Dans ces premiers tems, on ne trouve nul monument, qui rende suspecte la régularité des Romaines. On ne voit dans elles, que de l'horreur pour l'incontinence, & que de l'attachement à leurs devoirs. C'est qu'à parler en général, les Romains étoient vertueux, & que la probité qui les rendoit bons maris, étoit un charme pour leurs femmes.

De Rome l'an 256.

Consuls, SEMPRONIUS ATRATINUS, & M. MINUTIUS AUGURINUS.

Ce court intervale de tranquillité publique fut employé en des cérémonies de Réligion. On dédia un Temple à Saturne, sur le penchant du Capitole, [a] & l'on institua un jour de fête en l'honneur de ce Dieu. On assûre, que dans l'endroit, où le Sanctuaire fût bâti, Hercule avoit autrefois érigé un Autel à Saturne. Les uns disent, que Tarquin le Superbe avoit jetté les premiers fondements du Temple. D'autres, que l'érection n'en avoit éte commençée, que sous le Consulat de Titus Lartius. Quoi qu'il en soit;

Dionis. Halic. Lib. 6. & Tit. Liv. lib. 2.

a Il est constant que cette année, c'est à dire sous le Consulat de Sempronius Atratinus, & de Minucius Augurinus, on dédia un Temple à Saturne au bas du Capitole, & qu'on institua une Fête en l'honneur de ce Dieu, comme l'assûrent Tite-Live, & Denys d'Halicarnasse. Cependant ce nouveau Temple de Saturne, quoi que placé aussi sur le panchant du Capitole, ne paroît pas avoit été le même, que celui, où l'on enferma le Trésor public. Celui-ci étoit déja construit, & dédié à Saturne, dés le tems du grand Poplicola. A l'égard de la Fête de Saturne, qui fut établie cette année 256. depuis Romulus, ce ne fut pas celle qu'on appelloit, par excellence, *Saturnalia.* Celle-ci, selon Macrobe, qui en a recherché soigneusement l'origine, avoit été instituée par Tullus Hostilius.

De Rome l'an 257.

Consuls, Aulus Posthumius, & T. Virginius.

la Dédicace s'en fit, par un Arrêt du Sénat, en l'année 256. de Rome, & Postumius Cominius en fut le Consécrateur.

L'année de la Tréve avec les Latins finit, lorsqu'Aulus [a] Posthumius, & T. Virginius prirent possession du Consulat. Alors le renouvellement de la guerre fournit aux nouveaux Consuls une ample moisson de gloire. Pendant les premiers jours de leur administration, Rome & ses ennemis ne songérent, qu'à des préparatifs de guerre. Cependant la confiance, & l'allégresse n'étoient pas égales des deux côtés. Les Romains sembloient ne s'armer que pour vaincre. Le retour de tant de Romaines à la Ville, & la constance des femmes Latines à rester à Rome, étoient pour eux un favorable présage. Du côté des Latins, Octavius Mamilius, & les Tarquins, trouvoient bien des difficultés à rassembler leurs Troupes. A la vérité les Seigneurs de la Nation, gagnés par des présents, & par des promesses, étoient presque tous pour le Roy exilé ; mais le Peuple ne consentoit, qu'avec peine, à la guerre contre Rome. Aussi avoit-on écarté, avec adresse, la Bourgeoisie, des assemblées Latines, & la Noblesse s'y étoit renduë maîtresse des décisions. De là vint la nombreuse défection des Latins, qui passoient tous les jours dans le païs, & dans le

a Ces deux Consuls sont reconnus universellement ; mais leurs surnoms ne sont pas également marqués dans les Historiens de Rome. Denys d'Halicarnasse donne le surnom d'Albus à Posthumius. Plutarque l'appelle βάλβος. C'est une faute qu'on doit moins attribuer à l'auteur, qu'à ses copistes. Il est à croire que Plutarque avoit écrit ἄλβος. Aussi le surnom commun dans la Famille Posthumia est *Albus*, ou *Albinus*. Pour T. Virginius il a deux surnoms, *Tricostus*, & *Cœlimontanus*.

De Rome l'an 257.

Consuls, AULUS POSTHUMIUS, & T. VIRGINIUS.

parti Romain. Ceux qui venoient à Rome avec leurs femmes & leurs enfants, y étoient reçûs avec joie. Aprês les avoir enrôlés dans la Milice Romaine, on les incorporoit dans les Centuries. Les autres étoient envoyés à la campagne, dans les garnisons des Châteaux, où ils étoient observés avec soin.

Quoi que nulle sédition ne divisât alors les Romains, & que le concert fut parfait entre le Peuple, les Consuls, & le Sénat, on jugea néanmoins, qu'il falloit remettre toute la conduite de la guerre entre les mains d'un seul Dictateur. Rome s'étoit si bien trouvée de la souveraineté passagére de Lartius, qu'elle revint au même genre de Gouvernement. On donna aux deux Consuls le pouvoir, de se choisir d'entre-eux un Dictateur. Virginius, quoi que le plus vieux, déferа sans peine cet honneur à Posthumius son Collégue. L'ambition ne fascinoit pas alors les esprits, jusqu'à se donner une préférence de mérite, contre le bien public. Posthumius étoit un grand homme de guerre, & Rome avoit sur-tout besoin alors d'un Général d'une valeur, & d'une expérience connuë. Virginius fit justice à Posthumius [a], & le nomma Dictateur.

[a] Tite-Live confond, à son ordinaire, la Chronologie, en plaçant la Dictature de Posthumius, sous le Consulat de Publius Véturius, & de Titus Æbutius. C'est un mécompte de trois ans, selon le calcul de Denys d'Halicarnasse, dont l'autorité nous a paru préférable, à celle de l'Historien Latin. De plus, à s'en tenir même au récit de Tite-Live, & à l'ordre des années Consulaires, Posthumius auroit été élevé à la Dictature, avant que d'avoir été Consul; puisqu'il ne parvint au Consulat, que trois années aprês celui de Publius Véturius, & de Titus Æbutius. Dans ces premiers tems, il n'étoit pas permis de donner la moindre atteinte à la Loy qui ordonnoit, que les Dictateurs fussent choisis, parmi les person-

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

Le nouveau Souverain ne crut pas s'avilir, en se réglant sur le modéle de Titus Lartius. Comme lui, il créa un Colonel général de la Cavalerie, & donna cet emploi à Ebutius Elva, autrefois Consul, & comme Lartius, il partagea les forces de Rome en quatre armées. Il se donna donc pour Chef au premier corps. Il confia le second à Virginius son ancien Collégue. Le commandement du troisième fut pour Ebutius, & il laissa le quatrième dans Rome, sous les ordres de Sempronius, qu'il établit Gouverneur de la Ville.

Dion. Halic. lib. 6.

Le Dictateur n'eut pas plûtôt fait ses arrangements, que le bruit de l'approche de l'ennemi se répandit à Rome. Peu de jours après cette premiére nouvelle, on rapporta que les Latins avoient forcé le poste de [a] Corbion. C'étoit un de ces Châteaux, que les Romains fortifioient d'espace en espace, pour servir de retraite aux gens de la campagne, & où ceux-ci transportoient leurs effets. La garnison de Corbion étoit peu nombreuse; elle fut passée au fil de l'épée. Cependant la campagne en souffrit peu. Les Païsans, qui se trouvoient les plus exposés, s'étoient réfugiés ailleurs, & avoient conduit, en d'autres lieux, leurs meubles, & leurs bestiaux. Rome en

nes Consulaires. Il est vrai que Tite-Live reconnoît avoir trouvé, dans quelques Mémoires, la Dictature de Posthumius, sous l'année 257. mais ce qu'ils disent est revêtu d'une circonstance, qui ne s'accorde point avec le récit de Denys d'Halicarnasse : à sçavoir que Posthumius abdiqua le Consulat, avant que d'être Dictateur; parce que son Collégue lui étoit suspect, & ne lui paroissoit pas avoir des intentions droites.

[a] Etienne de Byzance place ce Château, ou cette Ville des Eques, au-delà du Mont Algide, près de la voie Lavicane. Kirker & Cluvier assûrent, qu'elle étoit placée dans le lieu même, où est présentement *Monfortino*.

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

fut quitte, de ce côté-là, pour l'incendie de quelques maisons, & pour le dégât des biens de la terre. Cependant ce premier avantage détermina une partie des Volsques, à joindre leurs troupes à celles des Latins. Les Volsques, d'Antium sur-tout, signalérent leur haine contre Rome, prévinrent leurs compatriotes, & firent espérer à Tarquin, que toute leur Nation viendroit bien-tôt prendre part à sa conquête. Il faut avoüer, que le Roi exilé avoit réservé aux Romains, pour la fin, les plus formidables de leurs ennemis. La confédération Latine fut bien plus terrible à la République, que celle des Etrusques, & des Sabins, dont il avoit déja essaïé la valeur contre Rome. Certainement Tarquin fit paroître autant d'habileté, pour la négociation, que les Romains montrérent de bravoure, & de constance, à résister à tant d'ennemis, qu'il leur attira.

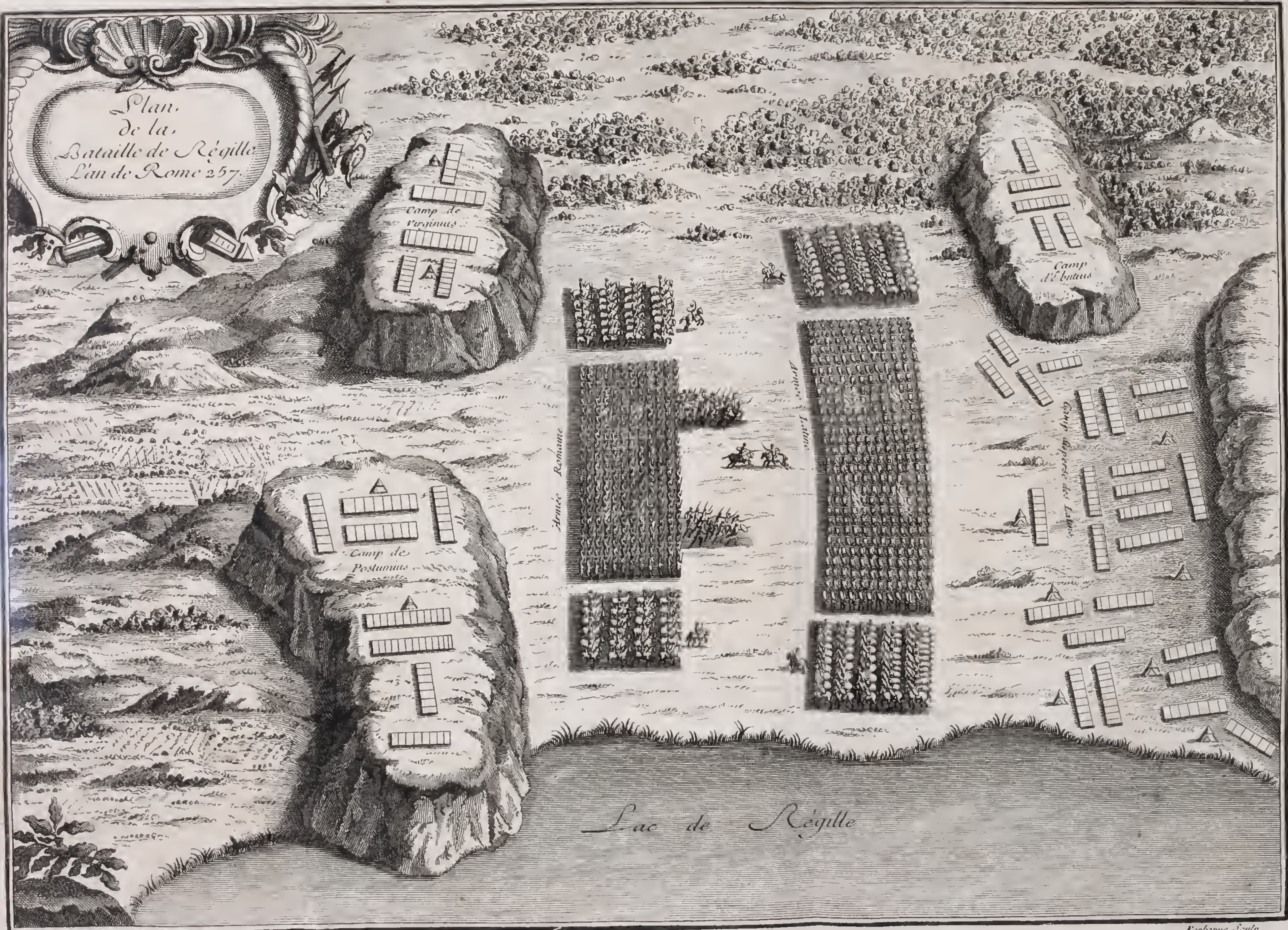
Aprês la prise de Corbion, Posthumius ne tarda plus à se mettre en campagne. Le corps qu'il commandoit sortit le premier de Rome, & vint, de nuit, camper prês [a] du Lac de Régille, sur une montagne escarpée, & de tous côtés inabordable. Du haut de

a Il y eut une Ville & un Lac du nom de Régille. La Ville a, dans les Auteurs, tantôt le nom de *Regillus*, tantôt celui de *Regillum*, & tantôt celui de *Regilla.* Pour moy je ne puis croire, que le Lac de Régille ait eu son nom de la Ville même, & qu'il en fût assés proche, pour en prendre la dénomination. La Ville étoit dans la Sabinie, & le Lac dans le Latium, vers Tusculum, selon Cluvier, qui croit, aussi-bien que Ferrarius, que ce Lac est celui, qui est appellé aujourd'hui, *Lago di S. Prassede.* D'autres conjecturent que c'est le Lac qu'on nomme *Lago di Castiglione.* Holsténius de ces deux Lacs n'en fait qu'un, qu'il croit avoir anciennement été dans le voisinage de Gabie. A plus de distance de là, près de la Ville de Colonne, il trouve un petit Lac, qui lui paroît être l'ancien Lac Régille.

De Rome l'an 257.

Dictateur, Aulus Posthumius.

cette roche, il dominoit l'épouvantable armée des Latins, partagée en plusieurs camps. On y comptoit plus de quarante mille hommes de pié, & plus de trois mille chevaux ; multitude inconçevable pour une si petite Nation. D'une autre part, les troupes du Dictateur ne pouvoient guéres monter alors qu'à huit mille hommes. Ainsi la seule situation de son camp, fut capable de le préserver d'une entiére défaite. Pour lors les Chefs de l'Armée Latine rassemblérent, dans un seul lieu, toutes leurs troupes dispersées, & les renfermérent toutes dans un seul camp. Là se tint un Conseil général, où l'on fit entrer jusqu'aux Centurions. Trois Généraux avoient la conduite de cette nombreuse Armée. Le premier étoit Lucius Tarquinius, le second Titus Tarquinius, & le troisiéme Octavius Mamilius, ou gendre de Tarquin le Superbe, comme quelques-uns l'ont crû, ou fils de son gendre & de sa fille, selon quelques-autres, avec plus de vrai-semblance. Il est à croire que le Roy Tarquin, lui-même, quoi que d'un âge presque décrépit, étoit alors dans l'Armée Latine, & qu'il en régloit les mouvements. On mit donc en délibération, si l'on devoit attaquer le Dictateur dans son poste, du moins pour lui donner de la terreur, & pour essayer, par une bravade, le courage des Latins. Les avis furent partagés. Les uns opinérent, qu'il étoit plus à propos d'investir le Dictateur de toutes parts, avec une partie des forces Latines, & de conduire l'autre devant Rome, pour en former le siége. On délibéroit encore, lorsque Virginius vint, à son tour, avec son petit corps de Troupes, occuper une montagne, vis à vis celle où cam-


Plan,
de la,
Bataille de Régille
L'an de Rome 257.
Camp de Virginius
Camp d'Ebutius
Camp de Postumius
Armée Romaine
Armée Latine
Camp dispersé des Latins
Lac de Régille
A. Humblot in.
Fonbonne Sculp.

poit Posthumius. Ainsi le Dictateur à la droite, & le Consul à la gauche, en des camps séparés, tenoient les ennemis comme bloqués dans le vallon. Ce ne fut pas assés. Posthumius, qui ne visoit alors qu'à fatiguer l'ennemi, & qu'à le dissiper, sans le combattre, donna ordre à Ebutius, d'aller avec de la Cavalerie, & de l'Infanterie armée à la legére, occuper une troisiême montagne, sur le chemin, par où les provisions de bouche, & les autres secours, devoient nécessairement venir aux Latins. Ce Général, à la faveur de la nuit, & de longs détours, entra dans une forêt, dont il connoissoit les routes, & parut le lendemain posté sur cette roche, d'où il étoit difficile de le déloger. Il paroît que les Généraux de l'Armée Latine étoient plus exerçés à se battre dans la plaine, qu'à se choisir des campements avantageux. Posthumius acquit l'une & l'autre gloire, dans cette seule campagne.

De Rome l'an 257.

Dictateur, Aulus Posthumius.

Ebutius n'avoit pas encore fortifié son nouveau camp, lorsqu'il fut vivement attaqué par Lucius Tarquinius. Le corps de Latins, que celui-ci conduisoit, fit des efforts surprenants, pour chasser les Romains du lieu qu'ils venoient d'occuper. Dabord il vint deux fois à la charge; mais le généreux Ebutius, qui combattoit de haut en bas, eut toûjours de l'avantage, & repoussa les ennemis, à leur perte. A la troisiéme attaque, Tarquinius désespéra de pouvoir enlever le poste. Il vit le nombre des Romains considérablement augmenté sur la montagne. En effet le Dictateur, qui connut le péril d'un de ses Généraux, avoit fait un détachement de Légionaires, & par le chemin qu'Ebutius avoit fraïé, il avoit envoyé à son se-

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

cours. Ce fut alors que les Latins perdirent courage, que Tarquinius se retira dans son camp, & qu'Ebutius se vit en liberté de fortifier le sien, sans être troublé, dans un poste si avantageux. Il est inconcevable, combien le Romain inquiéta, de là, l'Armée Latine, & combien de Convois il lui coupa. La prise la plus intéressante, que firent les partis d'Ebutius, fut celle de deux Couriers, que les Volsques envoyoient aux Généraux Latins. On connut, par les lettres qu'ils portoient, & par les interrogations qu'on leur fit, que, dans trois jours, une Armée três-considérable de Volsques, & de Herniques, deux Peuples des Cantons Latins, viendroit se joindre aux Troupes Latines, & que déja elle étoit en marche. Il est à présumer, que si la réünion de tant de forces avoit pû se faire à tems, c'étoit fait de la République, & de toute la gloire Romaine. L'attention du Dictateur fut alors de prévenir le péril, dont il étoit menacé, & de hazarder une bataille, avant que la multitude de ses ennemis les eût rendus invincibles. Il rassembla donc, en diligence, ses trois Corps d'Armée, & ne trouva que vingt-quatre mille Fantassins, & trois mille Cavaliers dans le parti Romain, qu'il pût opposer à quarante mille hommes de pié, & à trois mille chevaux du parti contraire. La nécessité força Posthumius à tenter une action contre les régles. C'étoit alors la coûtume, que le Général haranguât ses Troupes, avant que de les mener au combat. On peut dire, que le Dictateur eut, pour parler ainsi, tous les Romains pour auditeurs. Le Sénat, presque entier, étoit venu dans l'Armée, pour y combattre en qualité de Volontaires. Personne n'ignore, que nul Romain n'étoit exempt

exempt d'aller à la guerre, & qu'on n'entroit dans les Charges de la République, qu'aprês de longs services dans les Troupes. Voici comme le Dictateur parla.

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

Romains, les Dieux sont pour nous. J'en juge par les auspices, par les entrailles des victimes, & par la bonté de la cause, que nous soutenons. Nos ennemis sont, ou des peuples plus d'une fois vaincus, & des Alliés infidéles, ou des tyrans justement proscripts, qui insultent à vôtre valeur. Le Ciel doit punir la perfidie, & vanger l'injustice. Quel succês ne devons-nous pas attendre? Nous ne formons pas un Corps de membres dispersés, & fortuitement rassemblés. Une même Ville nous a vû naître, les mémes intérêts nous animent, les mêmes Dieux ont reçû nos serments, & nous avons senti la même oppression, sous un Roy superbe. Si nous sommes vaincus, que n'avons-nous pas à craindre de Tarquin, ce Maître rigoureux, qui n'a point épargné son peuple, lorsqu'il lui étoit soumis? La proscription de nos Magistrats, la servitude des Citoiens, les attentats sur nos femmes, le meurtre, le pillage, & l'incendie; voilà les maux dont Rome est menacée. Quelle sera la rage d'un Roi furieux, en état de se vanger de son détrônement, de son exil, de la confiscation de ses biens, & du bannissement de ses proches? Aprês tout, ces maux ne sont réservés qu'à nôtre lâcheté. Combattons avec courage, & la multitude de nos foibles ennemis, contribuëra à la gloire du nom Romain. J'avois présenti l'orage; mais la nuë est encore moins épaisse, que je ne l'avois appréhendé. De tous les Volsques, & de tous les Herniques, je ne compte que les Antiates dans l'Armée Latine. D'ailleurs les bataillons ennemis ne sont formés, que de levées tumultuaires. L'insuffisance de leurs Généraux les décourage, & parmi eux la désertion devient fréquente. C'est

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

dans le combat, que leur cœur se manifestera, & que la honte, de n'avoir à rétablir qu'un usurpateur, refroidira leur courage. Croyés-moy, Romains, nous avons moins d'ennemis à combattre, qu'il n'en paroît à nos yeux. Sous des armures à la Latine, le plus grand nombre cache un cœur Romain. Du reste, que peut la multitude, contre la valeur, & contre la détermination qu'inspirent les plus pressants intérêts? Combien d'exemples de nombreuses Armées défaites, par une poignée de généreux combattants? Les Volsques, & les Latins, deviendroient-ils donc aujourd'hui, pour la premiére fois, des ennemis formidables? Si la grandeur de leur Nation n'a pas épouvanté vos Peres, remplira-t'elle leurs enfants d'effroy? Jamais les Romains rassemblérent-ils d'Armée comparable à celle, que vous composés? Vit-on jamais le Sénat, lui-même, s'armer du bouclier, & les plus vieux de nos Magistrats, couvrir du casque leurs cheveux blancs? Rome! si tu succombes sous ta malheureuse destinée, du moins tu ne verras plus de vrais Romains survivre à ta gloire, & à ta liberté! Que dis-je? Ne craignons point d'être vaincus, & ne parlons que des récompenses destinées aux victorieux. Outre les Couronnes ordinaires, que Rome a toujours décernées aux plus braves, nul ne se signalera dans le combat, qu'il ne reçoive, du Public, un fond de terre, pour prix de sa valeur.

Ces paroles remplirent les Légions Romaines d'ardeur, & de confiance. A l'instant, le Dictateur rangea son Armée en bataille. Les Latins ne refusérent pas le combat, ils comptoient sur le nombre de leurs Troupes. Les vivres leur manquoient, & ils n'étoient pas instruits du secours qui s'approchoit. Dans

leur Armée, Titus Tarquinius, [a] & non pas le vieux Roi Tarquin, étoit au corps de bataille, à la tête des Exilés, & des Transfuges de Rome. Mamilius commandoit l'aîle gauche, & L. Tarquinius l'aîle droite. Dans l'Armée Romaine, Ebutius conduisoit l'aîle droite, Virginius l'aîle gauche, & le Dictateur Posthumius s'étoit placé au corps de bataille. Ainsi Posthumius étoit opposé à T. Tarquinius, Ebutius à Mamilius, & Virginius à L. Tarquinius. Il semble que, dans la Bataille de Régille, on ait renouvellé la maniére des anciens Combats, tels qu'ils furent aux tems héroïques, & tels qu'Homére les a représentés. Cette grande action fut quelquefois interrompuë par les duels des Généraux, qui se donnérent des défis l'un à l'autre, & d'autres fois les Troupes se mélérent, & combattirent toutes ensemble. Le premier Corps qui s'ébranla, fut celui du Dictateur. Dés qu'il commença de s'émouvoir, T. Tarquinius sortit des rangs, & courut à toute bride sur Posthumius, pour le combattre d'homme à homme. Le Dictateur accepte le défi, vole à son adversaire, lui lance un dard, & l'en perçe au côté droit. A l'instant, la premiére ligne des Latins s'avança, couvrit le Général blessé à mort, & déroba sa dépoüille à la gloire de Posthumius. La résistance du Corps de bataille, quoi

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

Tit. Liv. lib. 2. Dyon. Hal. l. 6.

Ibid.

[a] Tite-Live fait combattre le vieux Roi Tarquin. Il n'y a pas d'apparence. Ce Roi avoit plus de 90. Il pouvoit être dans le camp ; mais il ne parut pas dans le combat. Selon Denys d'Halicarnasse, ce fut son fils Titus qui combattit contre le Dictateur. A son tour Denys d'Halicarnasse fait vivre, combattre, & mourir, dans cette bataille, l'infame Sextus Tarquinius. Tite-Live, avec plus de vrai-semblance, l'a fait périr, par la main des Gabiens, longtems avant la bataille de Régille. C'est pour cela que j'ai changé le prénom *Sextus* en celui de *Lucius*, qui fut un quatriéme fils de Tarquin.

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

que composé de Romains Royalistes, ne fut plus que médiocre. Son Chef étoit hors de combat. Déja ses bataillons lâchoient pié, & poussés par les troupes du Dictateur, ils reculoient, & perdoient du terrain, lorsque L. Tarquinius vint prendre la place de son frere. La présence, & la valeur du nouveau Chef, redonna du courage à ces troupes entamées. Elles se ralliérent, retournérent au combat, & laissérent l'avantage incertain, entre-elles, & celles des Romains, qui leur étoient opposées.

Du côté de Mamilius, & d'Ebutius, l'ardeur du combat étoit égale. Les Généraux, des deux parts, animoient le soldat par leurs paroles, & par leur exemple. Nul ne cédoit de son terrain, & tous, ou mouroient, ou combattoient, au lieu où ils avoient été placés.

Alors ces deux Chefs crûrent, que par un combat singulier entre-eux, ils pouroient déterminer la victoire chancelante. Le défi fut donné, & accepté. Les deux Champions poussérent leurs chevaux l'un contre l'autre. Ebutius, de sa lance, ouvrit la cuirasse de Mamilius à la poitrine, & Mamilius, de son épée, perça le bras droit d'Ebutius. Les coups que les deux Généraux se portérent, ne furent pas mortels; mais l'un & l'autre tombérent de cheval, & quittérent le combat. Alors Marcus Valérius prit la place d'Ebutius. Valérius étoit le plus ancien Lieutenant Général de cette Armée. Frere de Poplicola, il étoit respectable par un Consulat, & par un Triomphe. D'abord il se mit à la tête de la Cavalerie Romaine, & par son moyen, il s'efforça de rompre les bataillons ennemis. Le Corps de Romains Royalistes, que

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

les ennemis firent avancer, résista bravement à la Cavalerie Républicaine, & la repoussa. Enfin Mamilius, revenu du coup qui l'avoit étourdi & renversé, sans le blesser, reparut à l'avant-garde. Sa vûë seule réveilla le couroux de Valérius. Il ne put souffrir, sans émotion, que le petit-fils du Roy Tarquin brillât à la tête d'une Armée Latine. Il se flatta même, qu'il alloit couper ce rejetton d'une famille odieuse, & que par là il égaleroit sa gloire à celle de son frere, qui l'avoit proscrite. Sans délibérer, il pique, & le dard à la main, il vient fondre sur Mamilius. Celui-ci recule, & s'enfonce dans un bataillon de Royalistes. Valérius s'efforce en vain de le rompre, à l'aide de ses deux neveux, fils de Poplicola, & d'une troupe des plus illustres Volontaires. Percé au côté, il tombe, & il expire. Son corps, étendu sur la poussiére, excite un nouveau combat. Les Royalistes l'environnent, & veulent s'en rendre maîtres. Les deux neveux du mort les écartent, & le dégagent. Enfin, remis aux gens de Valérius, il est remporté au camp des Romains. Action de valeur, & de piété, qui coûta cher aux deux fils de Poplicola ! Investis de toutes parts, ils succombent sous la multitude des ennemis, qui les perçent de mille coups.

La perte de Valérius, & de ses deux neveux; mais sur-tout l'absence d'Ebutius blessé, jetta la consternation à l'aîle droite des Romains. On n'y combattoit plus que foiblement, & déja l'on songeoit à la retraite, lorsque le Dictateur, qui s'en apperçut, y passa du corps de bataille, & s'y fit suivre d'une troupe de Cavalerie. A l'instant il ordonna à Titus Herminius, Capitaine de ses Gardes, de faire main-basse

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

sur tous les Romains de son Armée, qui prendroient la fuite. La voix de Posthumius, & la crainte de trouver la mort, en voulant l'éviter, rétablirent les rangs parmi ses Cohortes. Chacun resta sous ses étendarts. a Alors le Dictateur donna ordre, à quelques Escadrons choisis d'entre les Chevaliers Romains, de couper la bride à leurs chevaux, & de les pousser contre le bataillon le plus serré des Royalistes. L'expédient réüssit. Les chevaux emportérent leurs Cavaliers à travers l'Infanterie ennemie, qu'ils mirent en désordre, & qu'ils foulérent aux piés. Sur ces entrefaites Herminius survint avec sa troupe, & avec quelques fuyards, qu'il reconduisoit au combat. Comme déja l'on s'étoit fait jour parmi les Escadrons ennemis, Herminius y pénétra, & ne s'attacha qu'à la personne de Mamilius. Celui-ci étoit reconnoissable à la grandeur de sa taille, & à la richesse de ses habits, & de ses armes. Pour le joindre, Herminius renverse tout ce qui s'oppose à son passage. Lorsqu'il en fut à portée, il l'attaque, & du premier coup qu'il lui porte, lui perçe le flanc, & l'étend sur la terre. Heureux, s'il s'étoit contenté de donner la mort à l'un des plus fiers ennemis de Rome! Son trop d'amour pour la gloire, lui devint funeste. Tandis qu'Herminius s'empresse d'enlever la dépoüille de Mamilius, pour s'en ériger un tro-

a Quelques Historiens font donner l'ordre par Ebutius Elva, de couper la bride aux chevaux; mais ils n'ont pas fait réflexion, qu'Ebutius étoit sorti blessé du combat, lors que la Cavalerie poussa leurs chevaux sans bride, au travers des bataillons ennemis. Florus s'est trompé, lors qu'il a dit, que le Général de la Cavalerie, qu'il nomme Cossus, par ignorance, avoit engagé les Romains à faire ce coup de valeur. Le même Auteur ajoûte, que Posthumius fit jetter un étendart au milieu des ennemis, pour ranimer le courage de ses soldats.

phée, une main inconnuë lui perça le corps d'un coup d'épée. On pansa sa playe ; mais il en mourut dans le camp, lorsqu'on levoit le premier appareil.

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

Un des fils de Tarquin, & le Général Mamilius, avoient déja perdu le jour dans le combat. Lucius Tarquinius restoit encore, à l'aîle droite des Latins, opposée au Consul Virginius. Il y avoit de l'avantage, & poussoit vivement les Romains. Il semble qu'il étoit réservé à Posthumius, de rétablir, par-tout, les désastres de son parti. Après avoir donné ordre aux Cavaliers, de mettre pié à terre, & de servir de Fantassins, il vole, où ses Légions étoient le plus pressées. Par ce renfort de troupes fraîches, le Dictateur remplaça l'avant-garde de Virginius, fatiguée d'un long combat, & accablée par la multitude des ennemis.

A ce moment, L. Tarquinius ne se tint plus, & se lança, comme un furieux, au milieu des Chevaliers Romains, déja vainqueurs de ses troupes. Il en fut environné. Alors accablé de traits, il périt, après avoir chérement vendu sa vie. Tels furent les malheurs, & la fin d'une famille, que l'inhumanité, que l'incontinence, & que l'ambition conduisirent à sa ruine. On ne peut disconvenir, que Tarquin, & que ses fils, n'eussent reçû de la nature, quelques-unes de ces qualités, qui forment les Héros, de l'habileté pour les négociations, de l'adresse à débaucher aux Romains leurs anciens Alliés, de la souplesse pour céder à des tems orageux, de la fécondité à trouver des expédients dans les affaires désespérées, de l'intrigue pour semer la discorde dans la nouvelle République, une force inconçevable de persuasion, pour

De Rome l'an 257.

Dictateur, Aulus Posthumius.

liguer contre Rome tous les Etats voisins; de l'expérience dans les armes, une valeur intrépide, & de la constance à ne quitter l'espoir du Trône, qu'avec la vie. Tout cela fit dans eux, un assemblage de qualités, que l'on ne peut entiérement mépriser. Après tout, ce caractére des Tarquins, peut-être, eût eu des admirateurs dans la Gréce, d'où ils tiroient leur origine. A Rome, la véritable gloire se mesuroit sur d'autres principes. On y estimoit plus l'équité de la cause, que l'habileté à la soûtenir; la bonne foy dans les procédés, que l'industrie à en colorer l'injustice; les vertus du cœur, que les avantages de l'esprit; enfin, une valeur mesurée par l'amour de la Patrie, qu'une intrépidité animée par des intérêts personnels. Tel fut l'héroïsme de Brutus, de Poplicola, & des premiers Républicains de Rome.

La mort des trois Chefs du parti Royaliste, fut suivie de la déroute entiére des Latins. Jusques-là nulle victoire des Romains n'avoit été, ni plus nécessaire, ni plus complette. De quarante-trois mille hommes sortis du païs Latin, à peine y en retourna-t'il dix mille. Toute la Nation se sentit long-tems de son affoiblissement. On peut dire même qu'elle ne s'en releva jamais. Cependant le vaste camp, que les Latins avoient fortifié, plein des fugitifs du combat, fit encore quelque résistance. Le Dictateur l'attaqua, & promit des prix de distinction aux deux premiers, qui y entreroient. C'étoit, vrai-semblablement, des Couronnes d'or, car, si l'on en croit l'histoire, Posthumius fut le premier des Généraux Romains, qui en fit présent aux braves de son Armée. Le camp fut bien-tôt forcé; & abandonné au pillage des

Dion. Halic. lib. 6.

Tit. Liv. l. 2.

Plin. lib. 33.

des vainqueurs. L'Armée Romaine y passa la nuit, & dés le point du jour le Dictateur, couronné de laurier, après avoir distribué des prix à ceux qui s'étoient distingués, fit rendre graces aux Dieux, par des Sacrifices. La cérémonie n'étoit pas encore achevée, lorsque les coureurs donnérent avis, qu'on appercevoit une grosse armée couvrir la plaine, & marcher en bataille. C'étoit celle des Volsques, & des Herniques, partis de leurs contrées, pour donner du secours aux Latins. A l'instant le Dictateur commande à ses Romains, de prendre les armes, de se ranger sous leurs Enseignes, & d'être prêts au premier ordre.

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

Dion. Halic. lib. 6.

Cependant l'Armée auxiliaire avançoit toûjours; mais elle étoit étonnée de ne voir, ni ennemis traverser sa marche, ni alliés venir à sa rencontre. La surprise des Volsques fut plus grande encore, lorsqu'ils apprirent, des fugitifs, l'entiére défaite de l'Armée Latine. On délibéra si l'on retourneroit, ou si l'on attaqueroit l'ennemi fatigué d'une journée, glorieuse à la vérité, mais où les vainqueurs avoient bien perdu de leurs guerriers, & où leurs armes avoient été brisées, ou émoussées dans le combat. Les Volsques prirent un parti, qui parut le plus sage, parce qu'il étoit le plus artificieux. Ce fut de camper à la vûë des Romains, de les amuser par des négociations, & d'envoyer cependant chés les Latins, & au païs des Volsques, presser de nouveaux secours, pour rendre la victoire plus certaine. En effet les Volsques firent partir, pour le camp Romain, de véritables Espions, sous le faux nom d'Ambassadeurs. En vain ils s'efforçérent de persuader au Dictateur, qu'ils n'é-

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

toient sortis de leur païs, que pour sécourir Rome, dans ses besoins. Posthumius leur produisit leurs Couriers, & leurs Lettres, & les convainquit de mauvaise foy. Il fallut toute l'autorité du Dictateur, pour empêcher le soldat, de faire périr des perfides. Cependant on respecta, dans eux, le droit des gens; mais, sans leur donner le tems d'observer l'état de l'Armée Romaine, on les fit partir, après avoir défié leurs Chefs à un combat, pour le lendemain. Les Volsques épouvantés n'attendirent pas le levé de l'aurore. Ils décampérent pendant la nuit, & retournérent dans leurs Bourgades.

Alors les Latins n'eurent plus de résource que dans une parfaite soumission. On choisit, dans les Villes qui s'étoient opposées à la guerre, des Députés, pour servir à Rome d'intercesseurs, en faveur de la Nation entiére. Ceux-ci parurent dans le Sénat, les mains liées de bandelettes, & portants à la main des branches d'olivier. Dans cet état de supliants, ils rejettérent la faute du soulévement de quelques Villes, sur la Noblesse du païs, entraînée à la révolte par la séduction des Tarquins. Rien de plus touchant, que le récit qu'ils firent de leurs malheurs. *Nulle de nos maisons*, direnti-ils, *n'est exempte de deüil, & la fleur de nôtre jeunesse moissonnée, ne laisse plus au Latium d'espérance, & à Rome, de sujets de crainte. Nous nous donnons à vous; trop heureux si vous voulés bien nous recevoir, ou comme Alliés, ou comme sujets! Tout ce que vous nous laisserés de nôtre ancienne dignité, ne tournera qu'à l'augmentation de la grandeur, & de la félicité Romaine.*

Dion. Halic. lib. 6.

Depuis longtems Rome avoit pour maxime, de pardonner aux Nations soumises, & d'écraser les

Nations orgueilleuſes. Il ſe trouva néanmoins, au Sénat, de ces hommes ſevéres, qui opinérent à razer toutes les Villes du Latium, à s'emparer de leurs territoires, & à réduire tous leurs Habitants en ſervitude : excepté ceux, dont la fidélité ne s'étoit point démentie. Un avis ſi inhumain, ne fut point écouté. On ſe contenta de condamner les Latins, à rendre les priſonniers qu'ils avoient faits, pendant la guerre, à livrer les transfuges, & à chaſſer, de leurs Terres, les éxilés de Rome. Du reſte on les laiſſa languir, pendant trois ans, dans l'attente de recouvrer, à Rome, les droits de l'ancienne confédération. Les Latins reçûrent, avec reconnoiſſance, la loy, que la République voulut bien leur impoſer. En conſéquence du Traité, & des nouveaux ſerments, le Roy Tarquin fut chaſſé de tout le païs Latin. Agé au moins de quatre-vingt-dix ans, rebuté des Etruſques, des Sabins, enfin de toutes les Nations libres, ſans protecteur, & ſans poſtérité, il trouva un dernier azyle à Cumes dans la Campanie, auprês d'un Tyran comme lui. C'étoit Ariſtodéme, qui opprimoit alors la liberté des Peuples de ſa contrée. Là, l'ancien Roi de Rome ne vécut que peu de mois, aprês quatorze ans d'exil, qu'il marqua preſque par autant d'années de guerre.

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

Tit. Lib. lib. 2.

La bataille de Régille venoit de rendre le calme à la République. Tous les incendiaires, qui allumoient contre-elle le feu en Italie, y avoient trouvé la mort. Rome étoit redevable d'un ſi grand bonheur, à la conduite, & à la valeur du Dictateur Poſthumius. [a] On lui décerna donc les honneurs du Triomphe,

[a] Si l'on en croit Tite-Live, Poſthumius ne fut pas le ſeul qui triompha aprês la bataille de Régille. Il veut encore qu'Ebutius

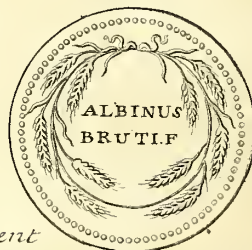
De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

Dion. Halic. lib. 2.

& à ses autres noms, on ajouta celui de *Regillensis*, tiré du lieu, où ce grand Général avoit illustré son nom, & signalé les armes Romaines. A son entrée dans Rome, on vit marcher, à sa suite, cinq mille cinq cents Latins, faits prisonniers à la bataille, & un grand nombre de chariots chargés des dépoüilles, & des armes de l'ennemi. Le vainqueur consacra la dixiéme partie du butin, à faire des Jeux publics, & à construire quelques Temples, en l'honneur des Dieux. On en dressa un à Bacchus, & à Cerés, parce que le dérangement des saisons, & la guerre, avoient, cette année là, fait craindre la disette. On n'en fit la dédicace, que trois ans aprês. [a] Un autre Temple





Dargent

Elva ait partagé l'honneur du Triomphe, avec le Dictateur Posthumius. Les Fastes Capitolins, tels que Sigonius les représente, n'en disent rien. Ils ne parlent que du Triomphe de Posthumius, qui eut de là le surnom de *Regillensis*. Les Antiquaires conjecturent que la Famille Posthumia, une des plus illustres d'entre les Patriciennes, a fait frapper la médaille que nous représentons ici, comme un monument de la victoire de Posthumius. Sur le revers on voit une couronne, qui figure le Triomphe de ce Dictateur, avec cette inscription, ALBINVS BRVTI. F. Les Albinus étoient une branche de cette Famille.

a Ce Temple, qui tomba depuis en ruine, fut relevé par Luc. Métellus, au rapport de Ciceron, *Verr.* 3. Cet édifice, quoi que construit en l'honneur des deux freres Castor & Pollux, ne porta le nom que du premier. Sur cela Suétone nous apprend un bon mot de Bibulus. Celui-ci, qui étoit Consul, avoit fourni, aussi-bien que C. César son Collégue, à la dépense des Jeux publics. Cependant César eut tout l'honneur du

fut dressé en l'honneur de Castor & de Pollux. On disoit que ces Dieux s'étoient montrés, pendant l'action [a], sur des chevaux blancs, & qu'ils avoient

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS





Dargent

spectacle. Ce qui fit dire plaisamment à Bibulus, qu'il avoit eu le sort de Pollux, & que César avoit eu la destinée de Castor. La Fontaine voisine de ce Temple fut aussi consacrée à ces deux Divinités.

a Denys d'Halicarnasse a circonstancié, assés au long, cet évenement fabuleux. Deux jeunes Cavaliers, dit-il, d'une majesté & d'une taille au-dessus de l'ordinaire, se firent voir à Posthumius, & à ceux de sa suite. Ils marchoient à la tête de la Cavalerie, répandants la terreur parmi les Latins, qu'ils perçoient à coups de traits, & de lances. Sur le soir, après le gain de la bataille, les mêmes Cavaliers parurent à Rome, dans la place publique. Leur contenance fiére & menaçante, & leurs chevaux tout degoutants de sueur, firent juger qu'ils revenoient du combat. Descendus de cheval, ils se lavérent dans le bassin d'une fontaine, qui a sa source auprès du Temple de Vesta. Une foule de Citoiens, dont ils étoient environnés, apprit d'eux la premiére nouvelle de la victoire remportée par les Romains. Après quoi ils disparurent. Plutarque ajoûte, à ce récit, que Lucius Domitius, fut le premier instruit, par Castor & Pollux, de la défaite entiére des Latins; & pour donner encore plus de merveilleux à cette fable, le même Auteur assûre, que Domitius ayant paru surpris au récit de la nouvelle victoire, les deux Cavaliers le prirent doucement par la barbe, qui de noire, qu'elle étoit auparavant, devint rousse. Ce prétendu miracle confirma la relation, & fit donner à Domitius le surnom d'*Ænobarbus*. Ce fait, tout fabuleux qu'il est, trouva créance parmi les Romains. Ils le transmirent dans des monuments publics, qui subsistoient encore du tems de Denys d'Halicarnasse. Les revers de deux médailles, l'une de la Famille Scribonia, l'autre de la Famille Posthumia, ont perpétué ces deux apparitions fabuleuses. Dans le premier revers, Castor & Pollux portent en tête un bonnet, qui figure, selon Lucien, la

De Rome l'an 257.

Dictateur, AULUS POSTHUMIUS.

combattu pour les Romains. Cette fable, qu'on publia, étoit fondée sur la bravoure de la Cavalerie Romaine, à la derniére bataille. Castor & Pollux passoient pour les protecteurs de la Cavalerie. En mémoire donc d'une si glorieuse victoire, on établit à Rome a la Fête de ces deux Divinités, aux Ides de Juillet, c'est à dire au quinziéme du même mois, jour auquel les Romains avoient vaincu les Latins, proche du Lac de Régille. Après une expédition si mémorable, qui fut terminée en moins de six mois, Posthumius comblé de gloire, quitta la Dictature, avant que son tems fut expiré.

moitié de l'œuf, dont l'imagination des Poëtes a supposé qu'ils étoient sortis. Castor & Pollux sont désignés, par les deux étoiles, ou les deux constellations, qui portent le nom de ces deux Divinités fabuleuses.

a Cette fête fut célébrée, dans la suite, avec une pompe digne de la majesté Romaine. Voici ce qu'en raconte Denys d'Halicarnasse. Après les Sacrifices magnifiques, que les principaux Chevaliers offrent, tous les ans, en l'honneur de Castor & de Pollux, aux Ides de Juillet, jour auquel la guerre fut heureusement terminée, ceux à qui la République entretient un cheval, forment une pompeuse cavalcade. Ils y paroissent distingués par Tribus, & par Curies, couronnés de branches d'olivier, & revêtus de la *Trabée*. Ils commencent leur marche au Temple de Mars, situé hors des murs. De là ils traversent la Ville, & passent par la place publique, devant le Temple de Castor & de Pollux. Ils sont quelquefois au nombre de cinq mille hommes, qui portent avec eux toutes les marques d'honneur, qu'ils ont méritées dans les combats, où ils ont signalé leur courage.

LIVRE SEPTIEME.

LES Romains se trouvoient, enfin, délivrés d'une Famille ambitieuse, qui, longtems, s'étoit efforcée de les asservir; mais l'ambition ne fut, ni éxilée de Rome, ni parfaitement éteinte avec les Tarquins. Le dernier Roy avoit réüssi dans le projet qu'il avoit formé, de ravir au Sénat, & au Peuple, l'autorité du Gouvernement, que les Loix l'obligeoient de partager avec eux. Sa domination trop absoluë, révolta plus encore les esprits contre lui, que les déréglements de sa Cour. A la vérité, Rome saisit ces prétextes sensibles, pour le détroner; mais la vraie cause de sa ruine, fut cette orgüeilleuse indépendance, qui lui fit porter ses prétentions au-delà des Loix fondamentales de l'Etat.

Sous le Gouvernement Républicain, qui succéda à la Royauté, l'autorité publique devoit être à peu prês égale entre le Peuple, & le Sénat. Mais le cœur de l'homme peut-il se contenir dans les bornes précises de la raison, & de l'équité ? En l'année même que Tarquin mourut à Cumes, son esprit de domination passa, ce semble, aux Patriciens de Rome. Ceux-ci entreprirent de prendre, sur la Commune, le même empire, que Tarquin avoit usurpé sur le Sénat, & sur le Peuple. Ils s'efforçérent d'envahir, pour eux seuls, l'autorité publique, dont les Plébéïens devoient avoir leur part. Qu'arriva-t'il ? L'ambition de la Noblesse, devenuë usurpatrice, fut encore punie; & le Peuple, opprimé par les Grands, sou-

De Rome l'an 257.

tint ses droits, les étendit, & enleva au Sénat, & aux Consuls, la meilleure partie de leurs prérogatives. C'est une seconde scéne de troubles, & de divisions, que la passion de dominer va représenter dans la République Romaine.

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.
Tit. Liv. lib. 2.

Le Dictateur Posthumius, qui n'avoit assoupi les dissensions domestiques, qu'à la faveur d'une guerre étrangére, dont le succès l'avoit rendu immortel, ne songea plus qu'à se démettre. Il ordonna donc une Assemblée des Comices au Champ de Mars. [a] Appius Claudius, & Publius Servilius, y furent élevés au Consulat. Tout parut alors favoriser les espérances du Sénat. Il présuma, que le tems étoit venu, de réduire le Peuple, & de le contenir par la force, dans une infériorité, dont les nécessités publiques l'avoient un peu tiré jusqu'alors. Les Patriciens comptérent principalement sur Appius Claudius. On sçavoit combien le nouveau Consul étoit opposé aux prétentions du Peuple, & l'on étoit persuadé, que

a Tous ne conviennent pas du prénom de Claudius. Ce fut celui d'Appius, selon les Historiens; mais, selon les Fastes Capitolins, il s'appella Marcus. C'est une erreur dans les Fastes. Cicéron l'appelle Appius au *livre* 1. *de l'Orateur*, aussi-bien que Pline au *livre* 35. Le dernier Auteur rapporte un trait du Consulat de Claudius, qui n'a pû trouver place dans le corps de cette Histoire. C'est qu'il fut le premier qui fit consacrer les Boucliers des Romains, par des Sacrifices, soit publics, soit particuliers. Par là, chaque Soldat eut plus d'attention à conserver le sien, dans les combats. C'étoit une chose sacrée; on se fit un scrupule de s'en décharger, pour être plus prompt à la fuite. Le surnom de ce même Claudius, fut celui de *Sabinus*, ou de *Regillensis*, parce qu'il étoit né à Régille dans la Sabinie. A l'égard de Servilius, son prénom fut *Publius*, & il porta le surnom de *Priscus*. Aussi les Fastes de Cuspinien, & ceux de Sicile, ne désignent ces deux Consuls que par leur surnom. *En cette année là*, disent-ils, *Sabinus & Priscus furent Consuls*.

ſa dignité ne diminuëroit rien de la rigidité de ſes ſentimens, contre les Plébéïens. D'ailleurs la mort du dernier Roi, dont la nouvelle ſe répandit à Rome, enfla le cœur de la Nobleſſe. Elle en témoigna ſa joie, par des démonſtrations outrées. C'eſt que, débaraſſée d'un ennemi ſi importun, elle crut que le Peuple, devenu moins néceſſaire, pouroit être moins ménagé. Les Patriciens prirent donc, ſur la Commune, un aſcendant qui parut tenir de l'oppreſſion. Il eſt croïable, que les créanciers fatiguérent alors leurs débiteurs, livrés à leurs pourſuites, & qu'ils les traitérent ſans miſéricorde. Ils connoiſſoient, ſur cela, l'eſprit du ſévére Appius Claudius. La populace étoit irritée contre la Nobleſſe, & le bruit des partialités de Rome ſe répandit bien-tôt chés les ennemis. Les Volſques, ſur-tout, toujours jaloux des avantages de la République, ſongérent à profiter de ces moments de diviſion. Déja ils avoient négocié chés leurs voiſins, pour en obtenir des ſecours. Ils levoient une armée formidable, & ils ne ſe propoſoient rien moins, que d'aſſiéger, & que de prendre Rome.

De Rome l'an 258.

Conſuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Alors le Sénat jugea, que pour faire diverſion aux mutineries du dedans, il falloit encore employer les forces des Romains au dehors. Les préparatifs que faiſoient les Volſques, offroient à la République une occaſion de ſe déclarer contre-eux, & de les prévenir. D'ailleurs les prétextes d'armer ne manquoient pas. Les Volſques avoient prêté des ſecours aux Latins, pendant la derniére guerre. C'étoit aſſés aux Romains, pour en tirer vangeance. On décerna donc, que l'un des deux Conſuls iroit porter la guerre chés

Dion. Halic. lib. 6.

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

les anciens ennemis. Toute la difficulté fut, de rassembler assés de troupes, pour en faire un corps d'armée. La jeunesse Romaine fut avertie de se rendre au Capitole, selon la coutume, pour être enrôlée, & pour composer des Légions. On la cita plus d'une fois ; personne ne comparut. Cette désobéïssance du Peuple partagea les Consuls en des sentiments opposés, & produisit, entre-eux, une division, qui dura tout le tems de leur Magistrature. Claudius étoit un Sabin austére, & frugal, par tempérament, & par l'éducation qu'il avoit euë dans son païs. Comme il étoit ennemi de la licence, il étoit indigné de celle du Peuple Romain. Persuadé qu'on ne la réformeroit, qu'en humiliant les indociles, il prétendoit les assujettir tout à la fois, & à la rigueur des Loix, & à la souveraineté du Sénat. La droiture de ses intentions le rendoit inéxorable, contre les régles de la prudence, & il se déguisoit à lui-même, son obstination, sous les noms de fermeté & de constance. Servilius étoit d'un caractére plus foible. Il plioit à tous vents. Par pusillanimité, plûtôt que par raison, il étoit entré dans les vûës de M. Valérius, & panchoit vers l'indulgence pour le Peuple. Son avis étoit donc, que dans les circonstances présentes, il falloit, ou lui remettre entiérement ses dettes, ou en diminuer considérablement le poids. Du moins il opinoit à ne permettre plus d'action contre les débiteurs, à ceux qui avoient laissé passer le tems marqué, pour les payements. La modération de Servilius ne mit point de changement aux anciennes préventions d'Appius. Il s'obstina à permettre aux créanciers, de poursuivre leurs droits à la rigueur ; & fut d'avis,

que celui des deux Consuls, qui resteroit à la Ville, pendant la guerre, porteroit des jugements sévéres contre ceux, qui, appellés en jugement pour dettes, auroient manqué de se sister au jour prescrit. *Favoriser le Peuple*, disoit-il, *jusqu'à autoriser ses injustices, c'est lui fournir des armes pour envahir, dans Rome, une puissance arbitraire. Ce Peuple a été docile, & soumis du tems des Rois, où nul n'osoit frustrer ses créanciers, & où chacun payoit, de surcroît, les Tributs dont il étoit surchargé. Délivré de ces fardeaux, il exige aujourd'hui d'injustes immunités. Fixera-t'il ses prétentions, qu'il n'ait obtenu l'indépendance des Loix, & des Contrats les plus inviolables? Nos frayeurs irritent son audace. Pourquoi le craignons-nous? La plus saine partie de Rome sçaura ranger à la raison, ces insensés. Nos jeunes Patriciens, presque égaux en nombre aux Plébéïens, les surpassent en valeur. On a beau faire; la majesté du Sénat imprime toujours du respect aux plus audacieux, & les Loix leur font tomber les armes des mains. Dieux! détournés un si funeste présage! Si par nôtre condescendance, le Peuple prend le dessus; s'il se donne ensuite, pour Chef, un homme ambitieux; Rome! tu seras replongée dans tous les maux, dont les Dieux, & ta valeur t'ont délivrée!*

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Dyon. Hal. l. 6.

Ce partage de sentiments, dans le Sénat, n'y produisit que des contestations. On s'assembloit tous les jours, & l'on se séparoit sans avoir conclu. Les injures, & les contredits occupoient tout le tems des délibérations. Aussi des deux Consuls, l'un étoit ferme par crainte, & l'autre par intrépidité. Cependant le tems pressoit de se mettre en campagne, contre les Volsques. Le Sénat donc, sans rien prononcer sur les affaires du Peuple, décida que Servilius

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

ſeroit chargé de l'expédition militaire au dehors, & qu'Appius reſteroit à Rome, pour y régler les affaires du dedans. Par là les Patriciens eſpérérent, & que Servilius, plus populaire que ſon Collégue, raſſembleroit plus aiſément une Armée, & qu'Appius, par ſa ſévérité, contiendroit, pendant la guerre, les ſaillies du Peuple, & le forçeroit à payer ſes dettes. On ne prévoyoit pas alors, de quels maux la rigidité d'Appius alloit être la ſource.

En effet Servilius, que le Peuple conſidéroit comme le ſoutien de ſes intérêts, raſſembla aſſés de troupes pour oſer tenir la campagne. Il eſt vrai que l'armée, qu'il commanda, ne fut pas compoſée de Soldats, enrôlés dans les formes, & engagés par ſerment. Le Peuple s'obſtinoit toujours à refuſer au Sénat des levées légitimes. Servilius ne fut ſuivi que de volontaires, dont il forma des Légions d'autant plus formidables, qu'elles étoient guidées par l'affection pour leur Général. Elles entrérent donc dans le païs des Volſques, & y jettérent la terreur. Ces anciens ennemis du nom Romain, furent ſurpris de ſe voir prévenus, par les Citoiens armés, d'une Ville qu'ils croioient accupée de ſes diviſions.

Pour les Volſques, leurs préparatifs n'étoient pas faits, & leurs troupes n'étoient pas raſſemblées. Ils ne virent plus d'autre reſource, aprês leur ſurpriſe, que d'avoir recours aux ſupplications. Le trop foible Servilius ſe laiſſa attendrir, à la vûë des plus honorables Habitans du païs, proſternés à ſes genoux. Il leur fit grace, & ſe contenta d'exiger de leur Nation la ſubſiſtance de ſon Armée, des habits pour ſes Soldats, & trois cents ôtages de la plus illuſtre Nobleſſe du païs.

Dioniſ. Halic. Lib. 6.
Tit. Liv. lib. 2.

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

Après le retour de Servilius, les Consuls, & le Sénat, comptérent que Rome n'avoit plus d'ennemis à craindre. Pour lors les poursuites des riches, contre leurs débiteurs, devinrent plus violentes, & les Arrêts, qu'on prononça contre les pauvres obérés, furent plus sévéres. Les emprisonnements, & la servitude du menu peuple, livré à ses créanciers, renouvellérent tous les anciens murmures, contre les plus puissants de l'Etat. *C'est donc en vain*, disoient-ils, *que nous exposons nos vies pour une Ville ingrate, qui nous traite, dans ses murs, comme des esclaves pris en guerre? Soumis aux ennemis de Rome, que nous avons si souvent domptés par le fer, aurions-nous moins de liberté, que parmi nos Concitoiens?* Tandis qu'on néglige ces clameurs, & qu'on assujettit le peuple à la rigueur des Loix, parurent à Rome quelques Envoyés des Latins, devenus sages & affectionnés à la République, depuis le furieux échec qu'ils avoient reçû près du Lac de Régille. Ils conduisoient à Rome un certain nombre de Députés des Volsques à leur Nation, pour l'engager à se joindre à eux, contre les Romains. C'étoit, ce semble, une espéce d'infraction du droit des gens, que de livrer des Ambassadeurs à leurs ennemis. Quoi qu'il en soit; Rome sçut profiter des instructions qu'elle en tira. Elle apprit d'eux, que les Sabins, & les Herniques, s'étoient ligués avec les Volsques, & que ceux-ci munissoient leurs Places, & faisoient en secret de nouveaux préparatifs de guerre. Alors la fidélité des Latins parut digne de récompense. La République leur rendit environ six mille prisonniers, qu'on leur avoit enlevés dans la derniére guerre. Elle ordonna même, qu'on

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

les habillât de neuf, avant qu'ils partissent pour leur païs. Cette politesse des Romains acheva de gagner le cœur des Latins. Ceux-ci, pour marque de leur reconnoissance, & de leur attachement, envoyérent à Rome une Couronne d'or, qui devoit être suspenduë au Temple de Jupiter Capitolin. Enfin ces marques réciproques d'union, furent confirmées par des hospitalités mutuelles.

On conçoit assés, que la fierté Romaine ne laissa pas impunie l'ingratitude des Volsques, coupables d'avoir donné atteinte à une paix, qu'on venoit d'accorder à leurs supplications. Le Sénat décerna, qu'on leur feroit la guerre. C'étoit au Peuple à ratifier le Decret du Sénat; mais un évenement inattendu, vint tout à coup, troubler la Ville, & augmenter les dissentions publiques. Tandis que les Sénateurs étoient encore assemblés au lieu des délibérations, un Romain de grande taille, d'un âge avancé, maigre de corps, le visage hâve & livide, les yeux enfoncés, la barbe longue & touffuë, & les cheveux en désordre, parut dans la place publique. A ses cris, & à ses gestes peu mesurés, la multitude accourut autour de lui. La foule s'accrut à chaque instant, & devint, à peu prês, égale à ce grand nombre d'auditeurs, qui s'attroupoit, lorsqu'un Magistrat montoit sur la Tribune pour haranguer. On considéra le Romain avec attention. Enfin plusieurs le reconnurent, & se souvinrent de l'avoir vû aux premiers rangs des Légions, où il s'étoit fait quelque réputation de valeur. Sa figure seule lui attira de la compassion; mais on fut pénétré de douleur, & rempli de rage, lorsqu'on eut entendu le récit de ses malheurs. *Je suis*

né libre, dit-il, *& Rome m'a vû longtems prodiguer mes jours à son service. Vingt-huit combats, où j'ai paru avec distinction, & où j'ai souvent obtenu les prix qu'on accorde à la valeur, m'ont mis au nombre des* [a] *honorables Vétérans de la Milice Romaine* [b]. *Malheureux, hélas! de n'avoir pas péri, avec honneur, par une main ennemie! Vous vous souvenés de l'extrême indigence où la Ville fut réduite, pendant la guerre contre les Sabins? On exigea du*

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

a Dans l'ancienne Rome, on appelloit Vétérans, ou *Milites emeriti*, ceux qui avoient payé à la République toutes les années de service, qu'elle avoit coutume d'exiger des gens de guerre. Ce tems expiroit au bout de vingt ans pour les gens de pié, & après dix ans pour les cavaliers, soit que les uns & les autres eussent été incorporés, dés la premiére année de l'âge viril, soit qu'ils eussent commencé plus tard. Nous avons déja dit, que, selon les Loix, l'âge propre au service Militaire, se comptoit depuis dix-sept, jusqu'à quarante-six ans. Ce n'est pas, cependant à dire, comme l'a crû Sigonius, que chaque Romain fût indispensablement enrôlé sous le drapeau, si-tôt qu'il étoit parvenu à l'âge de dix-sept ans. A ce compte tous auroient commençé de servir à dix-sept ans. Ce qui paroîtra absolument faux, & contre la vrai-semblance, sur-tout, pour peu qu'on fasse reflexion à l'ordre établi parmi les Romains, dans les levées, & dans le choix des gens de guerre. De plus, au lieu de vingt ans de service, les Loix en auroient exigé trente. Or il est certain, de l'aveu de Polybe, de Tite-Live, & de Tacite, qu'un Soldat, après vingt ans accomplis, étoit entiérement dégagé, même avant que d'avoir atteint l'âge de quarante-six ans; à plus forte raison, lorsqu'il étoit entré dans la Milice à l'âge de dix-sept ans. Il est bien vrai que quelques Auteurs, & que Tite-Live lui-même, semblent proroger l'âge Militaire jusqu'à cinquante ans. C'est ainsi que s'en est expliqué Séneque. *De brevitate vitæ cap. ult. . . . Lex à quinquagesimo anno militem non cogit.* Mais ils ont prétendu seulement, qu'un Soldat, qui à l'âge de quarante-six ans, n'avoit pas rempli le tems prescrit par les Loix, pouvoit être forcé de servir jusqu'à cinquante ans; ou bien, que dans des besoins pressants, la République étoit en droit d'éxiger quelques années de service, au-delà du tems limité. Alors un Soldat, soit qu'il eût vingt ans de Milice, soit qu'il en eût moins, pouvoit demander son congé, ou continuer à servir en qualité de Vétéran & de Volontaire, selon qu'il le jugeoit à propos.

b Tite-Live fait dire à ce Soldat, qu'il avoit été Officier dans les Armées.

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

Peuple une contribution, que je ne refusai pas de payer. Le prix des vivres augmenta. Je ne pus faire subsister ma famille que par des emprunts. Aprés tout, ma frugalité m'eût aidé à payer mes dettes, si les ravages, que nos ennemis portérent dans le païs Romain, ne m'eût enlevé le reste d'une fortune médiocre. Par leurs brigandages, & par un incendie, je me vis dépoüillé, tout à la fois, du peu qui me restoit pour vivre, & pour satisfaire mes créanciers. Que dis-je? les ennemis de Rome n'ont pas été les plus cruels de mes persécuteurs. D'avares Concitoiens m'ont conduit, par dégrés, jusques dans l'abîme de la misére. D'abord j'ai vû saisir mes grains, & mes bestiaux. J'ai vû ensuite ma terre venduë à l'encan; & pour comble de malheurs, réduit, moi-même, avec mes deux fils, à l'esclavage par mes créanciers [a], *j'ai perdu, hélas! cette liberté*

a La premiére coutume des Romains à l'égard des débiteurs, étoit des plus rigides. Elle permettoit aux créanciers de retenir en prison, ceux qui n'étoient pas en état de payer. Les Patriciens mêmes s'autorisoient de cette coutume, pour faire fustiger ceux des Plébéïens, qui n'acquittoient pas leurs dettes, au tems marqué. L'intention des Rois avoit été d'empêcher, par là, les débauches, la prodigalité, & l'oisiveté du menu Peuple. Après tout, une Loy si dure avoit ses inconvénients. Il arrivoit des occasions imprévûës, où l'on étoit obligé de faire des emprunts pour vivre. Alors on ne trouvoit des Prêteurs à Rome, qu'à d'immenses intérêts. Les Loix permettoient de prêter à vingt, à trente pour cent, & mê- à cent pour cent, non seulement pour un an, mais pour un mois. Ces usures étoient exorbitantes, & furent réformées dans la suite; mais la République les toléroit dans ses commencements, pour détourner les Citoiens de Rome, de faire des emprunts, & pour mettre un frein aux excês de la débauche. Il y avoit plus. Lors qu'un homme étoit mort insolvable, son corps étoit abandonné à ses créanciers, qui le déchiroient, & en emportoient chacun son morceau, qui leur tenoit lieu de payement. Cette Loy étoit barbare, & ne dura pas longtems. Elle fut changée en la peine de *coercition*, c'est à dire, au droit qu'avoient les créanciers d'emprisonner, chés eux, leurs débiteurs, & de les réduire à l'esclavage. On appelloit ceux-ci *nexi*, & non pas *servi*, parce que leur esclavage ne duroit que jusqu'à l'acquit de leurs dettes. On changea, dans la suite,

liberté que j'ai contribué, de mon ſang, à rétablir dans Rome. A ces mots il dépoüille ſon corps des haillons qui le couvroient, & fait voir, d'un côté ſur ſa poitrine, les cicatrices des plaies honorables qu'il avoit reçûës de l'ennemi, & de l'autre, ſur ſes épaules, les marques récentes des coups de foüet, dont on l'avoit chargé, par ordre de ſon maître. A ce ſpectacle, l'aſſemblée frémit d'indignation, & pouſſa de grands cris. Le Sénat, qui ſe tenoit alors, & qui entendit ces clâmeurs, en fut effraïé. Enfin, toute la Ville prit ſucceſſivement part à la ſcéne, qui venoit de ſe donner dans la place publique. Les Artiſans quittérent leurs boutiques, & les Citoiens, retenus pour dettes, rompirent leurs liens, & ſortirent de leurs priſons. Par leur figure hideuſe, par le bruit de leurs chaînes, par leurs habits déchirés, auſſi-bien que par leurs hurlemens, ils excitérent également de la pitié, & de la terreur. Ces malheureux ſe répandirent dans tous les quartiers de Rome, & ſi quelqu'un s'oppoſoit à leurs courſes, il étoit, à l'inſtant, maſſacré. La rage s'étoit emparée de leurs cœurs.

De Rome l'an 258.

APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Le Conſul Appius ſentit bien, que la fureur des mutins alloit retomber ſur lui. Il ſe hâta donc de ſortir du Sénat, & regagna ſon logis. Pour Servilius, après avoir quitté ſa robe afin de paroître plus populaire, il ſe mêla parmi les factieux. Embraſſant les uns, ſe proſternant aux piés des autres, pleurant ſur leurs miſéres, pour les fléchir, il eut bien de la peine à obtenir d'eux, qu'ils ſuſpendiſſent les voies

cette *coercition* des particuliers, qui retenoient chés eux leurs débiteurs, en des empriſonnements publics, moins rigoureux que l'eſclavage, où l'on étoit ſoumis chés ſes propres créanciers.

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

de fait, jusqu'au lendemain. On ne voulut l'écouter, que quand il eut promis au Peuple, que le Sénat auroit égard à ses plaintes. Servilius fit plus. Il fit proclamer, par un Héraut, que personne n'eût à molester, pour dettes, aucun Citoien Romain, avant que le Sénat en eût statué autrement.

Le jour suivant, le marché de Rome se trouva également rempli, & de la Bourgeoisie, & des gens de la campagne, que des intérêts communs y avoient attirés. Tandis qu'ils attendoient la réponse du Sénat, les Peres Conscripts disputoient entre-eux; les uns en faveur du Peuple, les autres pour soutenir les riches, & pour établir la souveraineté du Sénat. Appius, entr'autres, partisan déclaré de la Noblesse, faisoit un crime à son Collégue, d'avoir appaisé le tumulte du jour précédent. A l'en croire, c'étoit un vil adulateur du parti Plébéïen, & le fauteur de la révolte. A son tour, Servilius accusoit son Collégue d'une imprudente sévérité, & rejettoit sur lui la cause des soulévements. Les contestations n'avoient point de fin. D'ailleurs, le nombre des Sénateurs, qui se trouvoient à la délibération, n'étoit pas suffisant pour former un Decret. Le Peuple, qui l'attendoit avec impatience, fut indigné de ces délais. Il donna un mauvais tour à l'absence des Sénateurs, & s'imagina qu'elle étoit concertée avec les Consuls, pour fruster les espérances du Peuple. Rien n'auroit pû empêcher les séditieux, de porter leurs attentats jusques sur les deux premiers Chefs de la République, si une nouvelle imprévûë n'eût pas changé la situation des affaires.

Tit. Liv. l. 2.
Dion. Halic. lib. 6.

Lorsque le Peuple étoit encore attroupé dans la pla-

ce publique, on y vit arriver une députation de Latins, accourus de leur païs à toute bride, pour annonçer aux Romains, que les Volſques avoient mis leurs Troupes en campagne, qu'elles étoient entrées ſur les terres Latines, & qu'elles avançoient, à deſſein d'aſſiéger Rome. Surprenant effet des paſſions humaines ! Les Plébéïens triomphérent d'abord, de voir leur République en péril. Pour des diviſions paſſagéres, la plus nombreuſe portion des Romains oublia l'amour de ſa patrie. Lorſqu'on invitoit les Bourgeois obérés, à prendre les armes, pour la défenſe commune, ils montroient les fers, dont leurs créanciers les avoient chargés. *N'eſt-il pas égal pour nous*, diſoient-ils, *d'en reçevoir de l'ennemi, ou de nos compatriotes ? Que les Patriciens courent à la guerre, puiſque ſeuls ils perçoivent les émoluments de nos victoires ! Sera-ce pour empêcher la démolition de nos cachots, & le pillage de nos chaînes, que nous ferons à l'ennemi un rempart de nos corps ?* Ces diſcours ſemés parmi le Peuple, le rendoient inſenſible au danger, dont Rome étoit menacée. Cependant les cris, & les hurlements des femmes effraïées, par l'approche de l'ennemi, étoient également capables, & de fléchir la rigidité du Sénat, & de vaincre l'obſtination du Peuple. Il fallut quelque choſe de plus, pour faire agréer à la Commune, qu'elle prêteroit du ſecour à ſa Patrie.

De Rome l'an 258.

Conſuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

Si Appius Claudius eut eû pour Collégue, un Conſul de ſon caractére, Rome fut devenuë la proie des Volſques. La République eut le bonheur de trouver, dans la foibleſſe de Servilius, le reméde aux maux qui la preſſoient. Engagé par ſes amis, il ſe montra encore au Peuple, & ſe fit une ſeconde fois, auprès de lui, le

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Dion. Halic. lib. 6. Tit. Liv. lib. 2.

porteur des promesses du Sénat, que celui-ci étoit bien résolu de ne tenir pas. Tout autre qu'un homme si frivole, ne se fut pas chargé de faire illusion à une portion si formidable de l'Etat. Lorsque le Peuple eut été convoqué dans la place, Servilius monta sur la Tribune, & parla de la sorte.

Les contentions domestiques ne sont plus de saison, lorsque nos vies, & nos biens, sont en danger. Verrons-nous cette Ville, consacrée par de si vénérables Auspices, réduite en cendres, par l'obstination de ceux, qui eurent le plus d'intérêt à la défendre? Ces toîts, ces foyers domestiques, ces Lares paternels, dans le sein desquels vous prîtes naissance, & qui servent de retraite à vos femmes, & à vos enfans, seront-ils ravagés, ou démolis, par de barbares étrangers? Le permettrés-vous, Romains, vous que la prise de tant de Villes a rendus témoins de l'effroïable désolation, où vos victoires les ont plongées? Vous voulés qu'on souscrive à vos prétentions, avant que vous prêtiés vos bras à la Patrie. Est-ce l'ordre naturel? Commençés par nous tirer du danger, qui nous presse, & venés ensuite tendre des mains victorieuses au Sénat. Je connois ses intentions. Il est trop équitable, pour refuser de grandes récompenses, à d'importants services. J'ose vous le promettre. Vos demandes seront écoutées, dés que Rome, affranchie de la crainte, poura vous satisfaire, sans se déshonorer. Jusqu'ici le Sénat n'a-t'il pas dû tenir la balance égale, entre vos créanciers, & vous? Ils vous demandent, avec justice, des payements, dont vous vous croyés dispensés par vôtre indigence. C'est un procés d'une longue discussion. Voici le moyen de le finir. Forcés les riches Romains à vous devoir la conservation de leurs biens, & à ne pouvoir vous refuser l'abolition de vos dettes,

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

sans ingratitude. Vous les remettre aujourd'hui, c'est un projet qui ne convient, ni à la dignité du Sénat, ni à vôtre propre gloire. On publieroit, que le Decret ne vous en auroit été accordé, que par crainte, & que vous ne l'auriés arraché, que par violence. Ce discours modéra les transports de la populace; mais elle fut entiérement calmée par la lecture d'un Arrêt, qui fut porté le même jour. Il faisoit défense, à tous créanciers, de poursuivre, pour dettes, ceux qui seroient engagés dans la Milice, d'inquiéter leurs femmes, & leurs enfants, de vendre leurs maisons, leurs terres, & leurs bestiaux: mais il ordonnoit, à ces mêmes créanciers, d'éxiger leur payement à toute rigueur, de ceux qui refuseroient de subir la loy des enrôlements juridiques, ou qui déserteroient après s'être enrôlés.

Une loy si sage procura le salut des Romains. Les plus ardents à refuser les [a] serments Militaires, furent

[a] A proprement parler, c'étoit par le serment militaire, qu'on appelloit *sacramentum*, que les Armées Romaines, se formoient d'une maniére juridique. Lorsqu'on avoit fait le choix des Soldats dans chaque Tribu, comme nous l'avons dit ailleurs, on en exigeoit le serment. Voici comme se faisoit la cérémonie. Les Tribuns de chaque Légion rassembloient le corps, qu'ils commandoient. Alors un Soldat de la Légion, au nom de tous, promettoit l'obéïssance aux Chefs de l'Armée Romaine. Chaque Soldat venoit ensuite, & s'engageoit à exécuter ce qu'on venoit de promettre. Cet usage se perpétua jusqu'à l'année 538. de Rome, qu'on fit ajoûter un jurement à cette première promesse, *jusjurandum*, comme Tite-Live l'appelle au livre 22. Nous en parlerons en son lieu. En vertu de cet engagement, les rebelles, & les déserteurs, étoient punis de mort, sans appel. Il y avoit une autre maniére de s'enrôler, qui se nommoit *conjuratio*. Elle avoit lieu dans les mouvements imprévûs, ou dans une irruption subite des ennemis. Alors, afin de hâter le secours nécessaire, chaque Soldat étoit dispensé des formalités ordinaires, qui s'observoient dans les enrôlements. Seulement le Général montoit au Capitole, d'où il élevoit deux Etendarts, l'un de couleur rouge, pour les

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVITIUS.

les plus vifs à s'y prêter. Jamais le concours du Peuple, sur le Capitole, ne fut plus grand. Il sembloit qu'on briguât d'être inséré dans les Légions. C'est qu'on craignoit Appius, & la sévérité qu'il exerceroit contre les débiteurs, qui resteroient à Rome. Aussi-tôt donc que les levées furent complettes, le Consul Servilius ne tarda pas à sortir de Rome. Il se pressa de joindre l'ennemi, avant qu'il eut pénétré dans les terres de l'Etat Romain. En effet, par de longues marches, continuées sans interruption, il l'atteignit dans les campagnes Latines. Là, les Volsques se vangeoient, par des brigandages, de la prétenduë perfidie des Latins, qui avoient trahi leurs Ambassadeurs, & les avoient sacrifiés à leur attachement pour la République. Servilius vint camper, sur le soir, à portée de l'ennemi, dans une plaine qui borde [a] le Marais Pontin. Les Volsques sentirent leur

gens de pié, l'autre bleu, pour la Cavalerie. Après quoi il prononçoit, à haute voix, ces paroles. *Que ceux qui aiment le salut de la République, ne tardent pas à me suivre.* Une troisième forme d'enrôlement étoit aussi en usage. Lorsque les Consuls chargeoient des personnes choisies, de lever des troupes en différents lieux, pour les besoins de la République. Cette maniére d'enrôler s'appelloit *evocatio*.

a Le Marais Pontin occupoit cette partie du Latium, qui est bornée à l'Orient, d'un côté par le Fleuve Ufens, & par le Fleuve Amasêne, de l'autre, par la Ville d'Anxur, ou de Terracine. La Mer Tyrrhénienne, & le Promontoire de Circée, la terminoient au Midi. Le Fleuve Astura la bornoit à l'Occident, les Villes de Norba & de Sétie au Septentrion. Ces Marais ont pris leur nom du voisinage de Pométie, autrefois une des plus considérables Villes de cette contrée. Avant que ce canton du Latium eût été inondé, par les débordements du Nymphée, de l'Amasêne, de l'Astura, & de l'Ufens, il passoit pour être le jardin de l'Italie, par la fertilité & l'agrément de son terroir. On y comptoit, au rapport des Auteurs anciens, & sur tout de Pline, *l.* 3. *c.* 5. jusqu'à vingt-trois Villes, qu'on soupçonne avoir été englouties par les inondations, ou renversées par les tremblements de terre. Du moins il n'en restoit aucun vestige, du tems de Denys d'Halicarnasse.

valeur s'animer, à la vûë du Consul. Ils prirent le dessein d'attaquer son camp dés la nuit qui alloit suivre. Ils comptoient, que les Romains, fatigués d'une longue marche, & divisés entr'eux, ne soutiendroient pas les efforts de leurs armes ; & que les mécontents pouroient aisément cacher leur trahison, dans l'obscurité d'un combat nocturne. Cependant le Consul fortifia ses retranchements, avec une célérité surprenante. Il étoit plus grand homme de guerre, que bon politique.

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Dionis. Halic. & Tit. Liv. ibid.

La nuit étoit déja fort avancée, lorsque les Volsques marchérent en silence, pour surprendre, ou pour forçer le camp des Romains. Leurs sentinelles s'apperçûrent du mouvement de l'ennemi, & sonnérent l'allarme. A l'instant le Consul rangea ses troupes sur le rempart, & son armée fit si bonne contenance, que le projet des Volsques en fut déconcerté. Lorsqu'il fit jour, le combat commença. L'ennemi avoit comblé une partie du fossé, & déja il rompoit les palissades, dont la fausse-braye du camp étoit environnée. Servilius cependant ne se pressa pas de fondre sur l'ennemi. Il n'étoit pas encore assés sûr de la bonne volonté de ses troupes. Lorsqu'il vit les siens accuser sa lenteur, & marquer, par leurs cris, l'empressement qu'ils avoient de donner ; lui-même, plein d'ardeur, il fit ouvrir toutes les portes de son camp, & fit, sur les Volsques, une sortie générale. Ceux-ci ne s'attendoient pas à une attaque si vigoureuse. Répandus pour la plûpart dans la campagne, ils ne gardoient plus de rang, & toute leur attente étoit d'entrer enfin dans le camp Romain, & de le piller. Cette éruption imprévûë contraignit les Volsques, à pren-

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

dre la fuite. Ceux qui s'obstinérent à démolir les fortifications du camp Romain, firent seuls quelque résistance. Attaqués enfin de front, & par derriére, ils périrent tous dans le combat. Pour les fuyards, les Romains les poursuivirent sans relâche, & jonchérent toute la plaine de leurs corps. On remarqua que les plus obérés, & n'aguéres les plus mutins dans Rome, se signalérent le plus dans l'action. L'ennemi, poussé par leur valeur, se retira dans son camp, après bien des pertes. On ne le laissa pas respirer. Le camp des Volsques fut investi. La terreur y étoit si grande, qu'après une légére défense, ils le laissérent en proie aux Soldats Romains. Ceux-ci y trouvérent plus de butin à y faire, que dans une Ville prise d'assaut. Argent, meubles, habits, bestiaux, esclaves, tout fut livré au pillage des troupes. Le Consul n'en réserva rien pour [a] le Fisc public. Son dessein étoit d'enrichir son Armée, & de mettre ses Soldats en état d'acquitter leurs dettes.

Une bataille gagnée donna la confiance à Servilius de faire un siége. Ses troupes étoient disposées à le suivre, & à tout entreprendre sous ses ordres. On tourna donc du côté de Suessa, qu'on nommoit

a La coutume étoit alors, de partager le butin entre l'armée victorieuse, & le trésor public. On appliquoit d'ordinaire le provenu de ces dépoüilles, remportées sur l'ennemi, ou bien à bâtir des Temples, ou à célébrer des Jeux, ou à décorer la Ville. Servius même, *in 3. Æneid.* assure, que les Généraux d'Armée se faisoient un devoir de religion, de réserver au Dieu, dont ils invoquoient la protection, une partie du fruit de leurs victoires. Conformément à cet usage, ajoûte Servius, on avoit construit, à Rome, un Temple dédié à Jupiter *Prédateur*, *Jovi prædatori.* Les Auteurs anciens ne nous ont rien appris, ni de l'endroit où ce Temple fut bâti, ni de celui qui le consacra. Leur silence forme un soupçon violent contre le récit de Servius.

aussi Pometia. La grandeur de son enceinte, la multitude de ses Habitants, ses richesses, & son luxe, la faisoient passer pour la Capitale des Volsques. Elle fut prise presqu'aussi-tôt qu'investie. Jour & nuit on la fatigua par des escalades, sans donner de tréve aux assiégés. La faim, les travaux, & le désespoir du secours, abbatirent le courage des Suessans. Enfin leur Ville fut enlevée d'assaut. Ici l'on ne reconnut plus la douceur de Servilius. Ce Consul ôta la vie à tous ceux, qui passoient l'âge de puberté. Etrange barbarie, que son Collégue imita, dans Rome, avec plus d'équité! Par les ordres d'Appius Claudius, on y trancha la tête aux trois cents ôtages, que les Volsques avoient donnés aux Romains, à la premiére expédition de Servilius. Ce Général fit sentir à Suessa le même sort, qu'il avoit fait subir au camp des Volsques. Il abandonna cette Ville opulente au pillage de ses troupes, sans séparer la moindre partie du butin, pour le Trésor public. Par là son armée fut encouragée à faire de nouvelles conquêtes, sous sa conduite, & n'eut pas à se repentir d'avoir suivi ses étendarts.

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Dion. Halic. lib. 6.

Tandis que Servilius étoit occupé à vaincre, & à punir les ennemis de la République, on perçevoit à Rome le fruit de ses victoires. Les Ecétrans, dont la Nation faisoit partie de l'état des Volsques, vinrent demander la paix au Sénat. Ils en éprouvérent la sévérité. Rome les dépoüilla du domaine de leurs terres, & ne leur laissa que la vie sauve.

Tit. Liv. lib. 2.

Une campagne si glorieuse avoit mérité au Consul les honneurs du Triomphe. Il retournoit à la Ville plein de l'espérance de l'obtenir; mais il apprit,

De Rome l'an 258.

APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Dion. Halic. lib. 6.

dans sa marche, que son Collégue mettoit obstacle à sa gloire, soit par jalousie, soit par un amour farouche de la justice, soit par un reste d'animosité, soit enfin par les soupçons d'un Républicain austére. Appius Claudius persuada au Sénat de refuser le Triomphe au victorieux. Le prétexte qu'il prit, fut l'indulgence de Servilius pour ses troupes [a], & les largesses qu'il leur avoit faites, contre les intérêts publics. *C'est un séditieux*, disoit-il, *dont la popularité tend à la tyrannie. Augmenter ses honneurs, c'est augmenter les craintes des vrais Républicains.* Servilius sentit l'injustice des procédez du Sénat, & s'en affranchit, par une entreprise audacieuse, dont l'exemple devint ensuite funeste à sa patrie. [b] Arrivé devant Rome,

a Servilius étoit accusé, par son Collégue, d'avoit contrevenu à la Loy, qui ordonnoit, que le Général, au retour d'une expédition militaire, ne disposât pas, à son gré, du butin remporté sur l'ennemi. Selon cette même Loy, il étoit obligé d'en rendre compte, & de rapporter au Trésor public, tout le produit des dépoüilles conquises, sous ses ordres. Néanmoins il paroît que la République dispensoit souvent d'une Loy si rigoureuse, & qu'elle abandonnoit à la discrétion du Général, les récompenses militaires, & le pouvoir de faire des largesses aux soldats, pour animer leur valeur. Bien entendu qu'il rendroit compte au Peuple de son administration, & qu'il ne convertiroit point à son profit, le fruit des conquêtes, qu'il faisoit au nom de la République. Une infinité d'exemples font foy de cet usage. Cependant la Loy donnoit lieu aux chicanes, & servoit de prétexte aux mal-intentionnés, jaloux de la gloire du Général, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

b Servilius s'arrêta d'abord à la vûë de Rome; parce que les Loix ne permettoient pas, à celui qui demandoit le Triomphe, d'entrer dans la Ville. Il devoit demeurer hors de l'enceinte des murs, avec son Armée. Là, le prétendant au Triomphe attendoit l'agrément du Sénat, auquel, selon la coûtume, il adressoit une lettre enveloppée de laurier. Alors les Sénateurs s'assembloient en corps, au Temple de Bellone, situé dans un des Fauxbourgs de Rome. Le Général, en présence du Sénat assemblé, rendoit compte de son expédition. Après quoi les Sénateurs portoient un Decret, par lequel ils accordoient au vainqueur, les

De Rome l'an 258.

APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

il fit appeller le Peuple, dans un champ hors des murs, & se plaignit, tout à la fois, de la jalousie de son Collégue, & de l'iniquité des Sénateurs. Le Peuple, par ses acclamations, l'enhardit à tout oser. Ainsi, contre la décision des Peres Conscripts, du consentement des Curies seules, [a] il se décerna à lui-même, le Triomphe, qu'on lui refusoit. Sans tarder, Servilius prit la Couronne de laurier, se vétit d'une Robe Triomphale, & suivi de son armée, il entra dans Rome, accompagné de tout le Peuple. Le Triomphateur fut conduit au Capitole, avec ce nombreux cortége. Là il rendit graces aux Dieux, & y suspendit quelques dépoüilles enlevées sur l'ennemi. On conçoit aisément, qu'une maniére si nouvelle de Triompher, déplût infiniment à la Noblesse, & qu'elle attira, sur le Consul, la haine du Sénat. [b] Aussi les Fastes Capitolins ont supprimé la mé-

honneurs du Triomphe. Le Decret étoit rapporté au Peuple, qui le ratifioit, & qui en même-tems fixoit le jour de la cérémonie : à moins que les Tribuns du Peuple ne missent opposition à la demande du prétendant, comme il arrivoit quelquefois. Cette Loy, au reste, étoit un effet de la politique Romaine. Un Général ambitieux, à la tête d'une armée victorieuse, pouvoit causer, dans Rome, de grands désordres, & obtenir de force les honneurs d'un Triomphe, qu'il n'auroit pas mérité.

a Il paroît que Servilius fut le premier des Généraux Romains, qui se soit décerné, à lui-même, ce que le Sénat refusoit de lui accorder. Il est vrai que le Peuple lui permit de triompher ; mais contre les régles. C'étoit alors au Sénat, de commençer par un Decret, qui accordât les honneurs du Triomphe au Général. C'étoit ensuite au Peuple de confirmer le Decret. Il falloit même, que le Sénat fut, en faveur du prétendant, d'un avis unanime. Dans la suite, l'opposition d'un seul Tribun du Peuple suffira, pour empêcher un Consul de triompher. Pour Servilius, il emporta le Triomphe contre le gré du Sénat. Il préparoît Jule César à exiger, dans la suite, à la tête de ses troupes, ce que la République lui refuseroit.

b On ne trouve, en effet, sur

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

moire de ce Triomphe, & la postérité l'a regardé comme illégitime. On peut dire que Servilius n'eût de vigueur, sur les affaires du dedans, que pour les intérêts de sa gloire.

L'année d'un Consulat si fécond en évenements, ne finit pas avec le retour, & le Triomphe de Servilius. Il lui restoit encore quelques mois à joüir, dans la Magistrature, de la faveur inconstante du Peuple. Les fêtes & les jeux qui suivirent sa victoire, occupérent toute l'attention des Romains. Les débiteurs suspendirent leurs murmures, & leurs assemblées séditieuses, pendant le court intervalle qu'on employa en des ouvrages de Paix, & en des exercices de Religion. Il est à croire, qu'on se servit de la circonstance des tems, pour fortifier la Colonie de Signia. On y envoya une recruë de Bourgeoisie Romaine, qui mit cette fondation du Roi Tarquin, en état de n'être plus insultée par les Volsques. Enfin, on régla le nombre des Tribus, & on les [a] fixa à vingt & une.

Tit. Liv. lib. 2.

les Marbres, qui sont aujourd'hui à Rome dans le Capitole, aucune mention du Triomphe de Servilius. Tite-Live aussi ne nous en a rien appris. Denys d'Halicarnasse est le seul qui le raconte ; mais d'une maniére à faire sentir la raison, pourquoi les Historiens Latins, & les autres Monuments publics, ont affecté de le supprimer. C'est que ce Triomphe fut usurpé contre les Loix, ou du moins contre les coûtumes établies dans Rome, depuis le commençement de la République.

a Dans presque toutes les éditions de Tite-Live, on lit trente & une Tribus, au lieu de vingt & une, en ces termes, *Romæ tribus una, & triginta factæ.* Tout ce qu'on peut dire de moins, c'est qu'il s'est glissé ici une faute, dans le texte de l'Auteur. Autrement Tite-Live se contrediroit lui-même. En effet, du vivant de cet Auteur, on ne comptoit que trente-cinq Tribus à Rome ; & il dira plus bas, qu'on en ajouta neuf, au nombre qu'il venoit de marquer. Ainsi il y en auroit eu plus de trente-cinq de son tems. Ce qui marque au reste, qu'il ne faut lire ici que vingt &

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

Tandis que Rome goûtoit quelques moments de tranquillité, & que l'ardeur du Peuple pour les Jeux, lui faisoit oublier sa misére ; il vint, sur le soir, une nouvelle à la Ville, qui en troubla les divertissements. On rapporta, que quelques escadrons Sabins paroissoient aux environs de Tibur, & qu'ils exerçoient des hostilités dans le païs Romain. A l'instant Posthumius, ce fameux Dictateur de l'an passé, vole à ces Rebelles, à la tête de la Cavalerie. Il fut bien-tôt suivi de Servilius, qui conduisit sur les bords de l'Anio, l'Infanterie qu'il avoit levée à la hâte. Ces deux Généraux envelopperent les pillards, les surprirent endormis dans des cabanes de païsans, & ne leur donnérent pas le tems de regagner leur Patrie. Ainsi la même nuit vit commençer, & finir cette premiére allarme, que les Sabins donnérent à la République.

Un nouvel ennemi se déclara, dans le même tems, contre Rome. [a] Les Arunces composoient une pe-

une Tribus, & non pas trente & une, c'est qu'au jugement de Coriolan, qui va bien-tôt suivre, toutes les Tribus furent assemblées ; de sorte que toutes ayant donné leurs suffrages, neuf furent pour l'absoudre, & douze pour le condamner : ce qui fait justement vingt & une Tribus. S'il est donc vrai, comme Tite-Live l'assûre, que dans cette année 258. le nombre des Tribus fut augmenté jusqu'au nombre de vingt & une, sans fondement quelques Auteurs ont avancé, que, dés le tems de Servius Tullius, on comptoit vingt & une Tribus. On nen comptoit que dix-neuf, quatre de la Ville, la Suburrane, la Palatine, l'Esquiline, & la Colline, & quinze de la campagne. Ainsi nous avons eu raison de dire, que, sous le regne de ce Roi, il n'y avoit que quinze Tribus rustiques. Nous donnerons ailleurs le nom, & la situation de ces Tribus, aussi-bien que de celles qui leur furent ajoutées, à mesure que Rome étendoit ses frontiéres.

a Les Arunces, ou les Aurunces, occupoient cette contrée de l'Italie, qui s'étend depuis la Terre de Labour, jusqu'au-delà du Cariglian, ou du Liris. La Capitale de cette Nation étoit située, à peu prês, dans le voisinage des Villes de Fundi, & de Cayette.

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

tite Nation, dans la [a] Campanie Latine. Situés dans une plaine fertile de cette belle Région, ils étoient voisins des Ecétrans, qui faisoient partie de la Contrée des Volsques. Depuis que le Sénat avoit dépoüillé les Ecétrans de leur Domaine, Rome y avoit envoyé une Colonie, & des Troupes pour la soûtenir. Le voisinage des Romains inquiétoit les Arunces. Ils parurent donc au Sénat, & lui demandérent, qu'on les délivrât d'une garnison, dont la proximité leur étoit suspecte. Ces Députés joignoient les menaces aux demandes, & ils assûroient, que leurs Troupes étoient prêtes d'entrer sur le Territoire Romain, si l'on refusoit de les satisfaire. Le Sénat fit aux Arunces, une de ces réponses fiéres, qui attiroient tous les jours aux Romains tant de nouveaux ennemis. *Il est bien surprenant*, leur dit-on, *que la Nation des Arunces prétende faire la loy à la République de Rome, & l'empêcher de disposer, à son gré, d'un païs de conquête. Vos menaces ne nous épouvantent pas. Rome s'est tirée de plus grands périls, & s'est débarassée d'ennemis encore plus formidables. Allés, & dites à vos Maîtres, qu'il est dangereux d'attaquer ceux, dont on redoute jusqu'au voisinage.*

Dionis. Halic. Lib. 6.

Les Arunces étoient braves, & ne s'étoient point encore mesurés avec les Romains. Ils sentoient d'ailleurs, que l'ambitieuse République ne serroit de si prês leur contrée, que pour l'envahir un jour. Leur politique fut de prévenir leur esclavage, en attaquant leurs ennemis, tandis qu'ils étoient encore

a La Campanie est cette Province de la Terre de Labour, qui fait partie du Royaume de Naples. Dans la suite des tems, le nom de Campanie s'étendit jusqu'aux païs situés dans le Latium, le long du Fleuve Liris.

divisés. Ils entrérent donc dans le Latium, & s'avancérent, à grandes journées, jusqu'à la Ville d'Aricie. Ce fut là, que l'Armée Romaine les atteignit. D'abord elle fut surprise de la taille gigantesque de ces nouveaux adversaires, de leur contenance fiére, & de l'air martial, qui les distinguoit parmi tous les autres Peuples d'Italie. Les Romains se rassurérent, sur l'habileté de leurs Généraux. Servilius étoit à leur tête ; mais de plus, le brave Posthumius, qui commandoit alors la Cavalerie, leur fit espérer un succês pareil à celui de Régille. D'abord on se donna, de part & d'autre, le tems de camper. Ensuite les Arunces, & les Romains, sortirent, en même-tems, de leurs retranchements, & parurent en ordre de bataille, dans une vaste plaine, à seize milles de Rome. Le combat commença dés le matin, & ne finit qu'à midi. Le premier choc des Arunces fut terrible, & l'Infanterie Romaine ne le soûtint qu'avec peine. Poussée avec furie, par ces barbares, qui surpassoient les Romains en force de corps, & en hauteur, elle reculoit déja, & insensiblement les Romains perdoient du terrain. La campagne étoit couverte de leurs morts. Ce qui les effraïoit le plus, c'est que Posthumius & sa Cavalerie, sembloient ne devoir être d'aucun usage durant l'action. Le lieu du combat étoit raboteux, inégal, & si semé de roches, qu'il n'étoit pas possible d'escadronner. Le vaillant Posthumius prit alors un parti, qui rétablit les affaires des Romains. Comme à la bataille de Régille, il fit mettre pié à terre à sa Cavalerie, & la plaça dans l'endroit, où les Légions Romaines étoient le plus vivement poussées. Ce renfort donna du courage à

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

l'Infanterie, & l'exemple des Chevaliers Romains la remplit de confiance. Tous ensemble ils repoussent les Arunces, & s'étant réünis, pour composer un bataillon quarré, ils enfonçent l'aîle droite des ennemis, & la ménent battant jusqu'à la colline, qui fermoit la plaine. Là les barbares se débandérent. Leur valeur ne consistoit guéres, que dans une impétuosité, qui n'étoit réglée, ni par l'art, ni par une exacte discipline. Quand les Arunces eurent été mis en fuite, leur vîtesse à gagner des lieux escarpés, fut inconcevable. Les Romains, qui les poursuivirent, se contentérent de couper, du revers de leurs sabres, les jarrets à ceux, qu'ils atteignoient à la course. Ceux qui firent quelque résistance, furent passés au fil de l'épée. Enfin, les Romains arrivérent aux retranchements de l'ennemi. Le petit nombre de Soldats, qui étoient restés pour les défendre, en fut aisément chassé. Ainsi Rome se rendit maîtresse du camp des Arunces, d'où, pour tout butin, on n'emporta que des armes, & que quelques instruments de guerre.

Tit. Liv. lib. 2.

Tant de victoires gagnées, dans l'espace d'un an, sur-tout à l'aide, & par la valeur des plus obérés de Rome, enflérent le cœur du Peuple. Il crut pouvoir exiger du Sénat, les promesses qu'on lui avoit faites, par l'entremise de Servilius. Il demanda, qu'on abolit les dettes, dont les Contrats usuraires faits avec les Patriciens, l'avoient surchargé. Les clameurs des victorieux ne furent pas plus écoutées qu'autrefois. L'infléxible Appius Claudius redoubloit même la sévérité de ses Jugemens, contre les débiteurs conduits à son Tribunal. Il eut plus d'une vûë, dans la rigueur dont il usa pour lors. Premiérement, il tenoit

noit par là le Peuple dans la sujettion. En second lieu, il décrioit son Collégue, à qui les Peres ne laissérent pas assés de crédit, pour pouvoir acquiter les paroles dont il s'étoit chargé. Appius ordonna donc, que tous ceux, qui s'étoient dérobés aux chaînes de leurs créanciers, y seroient remis par force. Lorsque, par la Sentence du Consul, on vouloit remettre en servitude, quelqu'un des Soldats de Servilius, ce Soldat appelloit à la décision, & aux promesses de son Général. La maison de Servilius ne désemplissoit point de ces malheureux, qui, pour le fléchir, lui montroient les plaies qu'ils avoient reçûës, le sommoient de sa parole, & le conjuroient d'obtenir du Sénat, l'accomplissement de ses promesses. Servilius sentoit sa foiblesse, & prétextoit des délais, peu propres à contenter la multitude. En effet, Appius avoit pris le dessus au Sénat, & sa faction y étoit la dominante. Enfin, le Peuple Romain connut l'insuffisance de son protecteur, & se dégoûta de la confiance qu'il avoit euë en lui. On disoit à Rome, que Servilius, avec un mérite supérieur, ne remporteroit de son Consulat, que la haine des Peres, & que le mépris des Plébéïens. Les uns le regardérent comme un ambitieux, & les autres comme un imposteur. Il parut sur-tout, dans une affaire d'honneur, & de préférence, qui s'éleva entre les deux Consuls, combien Servilius étoit déchû, dans l'estime du Peuple.

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

[a] Un Temple avoit été érigé en l'honneur de Mer-

Val. Max. liv. 9. cap. 3. & Tit-Liv. lib. 2.

[a] Tite-Live dit, que la Dédicace de ce Temple de Mercure, se fit aux Ides de May, c'est à dire, le quinziéme du même mois, qui, selon l'opinion du Paganisme, avoit été consacré par la naissance de ce Dieu. Festus nous apprend en effet, que c'étoit la coûtume de faire cette sorte de cérémonies, le jour même de la naissance du Dieu, en l'hon-

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

cure. Il s'agissoit d'en faire la dédicace. On avoit attribué des prérogatives considérables, à celui qui en seroit le Consécrateur. Il devoit être l'Instituteur, & le Chef [a] d'une Société des Marchands de Rome. Le soin de pourvoir à l'abondance de la Ville, & l'Intendance sur les vivres, lui devoient être remis. Enfin, dans l'enceinte de ce Sanctuaire, il devoit faire les fonctions de grand Pontife, & en avoir tous les honneurs. Il appartenoit, ce semble, comme par une espéce de droit, à l'un des deux Consuls finissants, de faire la Consécration du Temple de Mercure. Appius prétendit emporter une fonction si honorable, sur son Collégue, par la nomination du Sénat. Le choix du Consécrateur fut renvoyé [b] au Peuple. Les Curies donc furent assemblées;

neur de qui le Temple étoit dédié. Ovide parle de ce Temple, & de la Fontaine de Mercure proche la Porte Capêne, où les Marchands se rendoient pour se purifier;

Templa tibi posuere patres spectantia Circum
Idibus. Ex illo est hæc tibi festa dies.
Est aqua Mercurii portæ vicina Capenæ,
Si juvat expertis credere, numen habet.
Ut venit incinctus mercator, &c.
L. 5. Fast.

Ce Temple étoit situé entre le Cirque, & le Mont Aventin.

a Soit que Numa ait été le premier instituteur de cette Société de Négotiants, comme Plutarque le prétend, soit qu'elle ait été établie par Servius Tullius, selon la remarque de Florus, & d'Orose; il est constant, que cette Compagnie subsistoit à Rome, sous les ordres, & sous la direction d'un Magistrat, dont les fonctions étoient, à peu près, semblables à celles d'un Prévôt des Marchands. Mercure, qui passoit dans le Paganisme pour être le Dieu du commerce, étoit comme le Patron de cette Société. C'est pour cela que Cicéron donne, aux Marchands, le nom de *Mercuriales*.

b Dans la suite le droit de nommer un Consécrateur, appartint au Peuple assemblé par Tribus. Ciceron *Attic.* 4. 2. s'en explique de la sorte: *Si neque populi jussu, neque scitu, qui se dedicasse diceret, nominatim ei rei præfectus esset: neque populi jussu, neque scitu, id facere jussus esset, videri posse sine religione, eam par-*

mais elles frustrérent également les deux Compétiteurs, de leurs prétentions. Pour rendre plus sensibles les mécontentements, qu'elles avoient de l'un, & de l'autre, elles démêlérent, parmi les Légions [a], un M. Lætorius, qui n'étoit que [b] Centurion, & lui déférérent les honneurs de la Consécration du Temple, & les Priviléges qui y étoient attachés. C'étoit faire affront aux Consuls ; mais les Curies avoient pris le parti de ne garder plus de mesures, ni avec eux, ni avec les Patriciens.

De Rome l'an 258.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & PUBLIUS SERVILIUS.

tem aræ domino restitui. Selon le même Auteur, *pro domo suâ*, en vertu d'une ancienne Loy, portée par les Tribuns du Peuple, il n'étoit pas permis de consacrer un Temple, un Champ, un Autel, sans le consentement des Comices. Ainsi le Censeur Lucius Cassius ayant proposé la Dédicace d'une Statuë de la Concorde, le grand Pontife Æmilius lui répondit, au nom du Collége des Pontifes, qu'il falloit obtenir l'agrément du Peuple, à qui seul il appartenoit de choisir le Consécrateur. Il étoit cependant nécessaire, que celui qui avoit été choisi, pour faire la cérémonie, fut autorisé par le Sénat. C'est Tite-Live qui nous l'apprend au Livre 9. *Ex autoritate Senatus, latum ad Populum est, ne quis Templum aramve injussu Senatus, aut Tribunorum plebis partis majoris, dedicaret.* Dans les premiers tems de la République, les Consuls s'arrogeoient cette prérogative, & tiroient au sort, pour éviter les altercations. Le droit d'élection ayant passé au Peuple, on créoit quelquesfois des Duumvirs, qui étoient chargés de faire les fonctions de la Dédicace.

a Ici Tite-Live, & Valére Maxime ne sont pas d'accord, sur le nom de ce Consécrateur choisi par le Peuple. Tite-Live l'appelle *Lætorius*, & Valére Maxime lui donné le nom de *Plætorius*.

b Il est vrai que Lætorius, ou Plætorius n'étoit que Centurion; mais parmi les Centurions, il tenoit une place de distinction. *Populus*, dit Tite-Live, *dedicationem ædis dat Marco Lætorio primi pili Centurioni.* Je croi qu'il faut lire *primi-pilo Centurioni.* Le Centurion, qu'on appelloit *primi-pilus Centurio*, étoit le premier Capitaine de la Légion. C'est Tite-Live qui nous l'assûre au 7. livre. Voici ses paroles, *Primus Centurio erat quem nunc primi-pilum appellant.* Ce premier Centurion, dit Végece, au livre 2. non seulement avoit dans sa Compagnie l'Aigle de la Légion, mais il commandoit aussi à quatre Centuries, c'est à dire, à quatre cents hommes. Les autres Centurions de la Légion lui étoient subordonnés.

De Rome l'an 258.

Consuls, Appius Claudius, & Publius Servilius.

Alors Appius & Servilius, également outrés contre le Peuple, de concert avec le Sénat, employérent toute la force des Loix, pour molester les débiteurs. Ces variations de Servilius le déshonorérent. Le Peuple compta pour rien, les rigoureux Jugements des deux Consuls. Toutes les fois qu'on amenoit en Justice un Plébéïen saisi pour dettes, la populace s'attroupoit autour du Tribunal de ses Juges, & poussoit de si grands cris, qu'on ne pouvoit entendre prononcer l'Arrêt. Ce n'étoit plus par la voie de l'intercession, qu'on s'efforçoit de calmer ses créanciers, & de fléchir le Sénat; on les insultoit, & le péril des emprisonnements, & de la servitude, avoit passé des Plébéïens, aux Patriciens. Rien n'avoit lieu dans Rome, que la force, & que la violence. Le Peuple s'attroupoit sans être convoqué, & les plus mutins tenoient des assemblées secrettes. Tel est l'état où Rome se trouvoit à la fin du Consulat d'Appius Claudius, & de Publius Servilius. L'un ne ménagea pas assés le Peuple; l'autre n'eut pas assés de tête, & de résolution, pour soûtenir, tout à la fois, les indigents contre la sévérité des riches, & pour parer contre l'ascendant, que son Collégue avoit pris sur lui dans le Sénat.

De Rome l'an 259.

Consuls, A. Virginius, & T. Veturius.

Lorsque le tems de changer les Consuls fut venu, on assembla le Peuple par Centuries. Ses suffrages tombérent sur deux Patriciens d'une médiocre autorité; [a] c'étoit A. Virginius, & T. Veturius. On

[a] Tite-Live ne marque point les surnoms de ces Consuls. Cependant nous trouvons, en divers Auteurs, qu'ils en eurent chacun deux. Aulus Virginius fut surnommé *Tricostus* & *Cælimontanus*. Titus Véturius eut aussi deux surnoms, *Geminus*, & *Ci-*

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

peut croire que, dans un mouvement si général des esprits, le Peuple ne mit pas à la tête de la République, deux hommes fermes. On en appréhendoit plus que jamais la rigidité. Cependant, pour se précautionner contre leurs démarches, car on ignoroit encore s'ils se déclareroient pour le Sénat, les plus notables Plébéïens s'assemblérent, de nuit, tantôt sur le Mont Esquilin, tantôt sur l'Aventin, & prirent des mesures, pour n'être pas surpris subitement, & sans délibération, dans les assemblées du Peuple, lorsqu'il seroit convoqué. Les Consuls furent avertis de ces Conventicules secrets, & en firent le rapport au Sénat. Tous jugérent, qu'il seroit dangereux à la République, de les tolérer; mais on ne sçût pas de gré aux Consuls, d'avoir chargé le Sénat de la haine, qu'il alloit encourir, en statüant des peines contre les coupables. En effet, la politique des Consuls avoit été, de ne rien ordonner, de leur chef, dans des circonstances si délicates, & de mettre tout sur le compte du Sénat. Les Peres Conscripts s'en apperçurent, & remplirent le lieu de l'Assemblée de leurs clameurs, contre Virginius, & contre Veturius. On

curinus. Rien ne sera plus ordinaire dans la suite, que de voir le même Romain avoir plus d'un surnom, c'est à dire plus d'un sobriquet. On ne trouve, dans Denys d'Halicarnasse, pour surnom de Virginius, que celui de *Cælimontanus;* sans doute, parce qu'il étoit né dans le quartier du Mont *Cælius.* Asconius, dans son Commentaire, sur le Plaidoyer de Cicéron pour Cornélius, donne à Virginius le surnom de *Tricostus,* & à Veturius le surnom de *Cicurinus*, & non pas de *Coturnius*, comme il se trouve en de mauvais exemplaires. Ce même *Veturius*, ou, selon une autre prononciation *Vetusius*, avoit encore le surnom de *Geminus*, au rapport de Denys d'Halicarnasse. Les Tables Grecques, des Consuls, ne marquent ceux-ci, que par l'un de leurs surnoms. On y lit, *Cælimontanus & Geminus furent Consuls.*

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

n'opina plus à son rang. Tous criérent, à la fois, que Rome s'étoit donné des Chefs, qui négligeoient les fonctions de leur Charge, pour en laisser l'odieux à d'autres. On ajoutoit, que, si le Gouvernement étoit tombé sur des hommes aussi intrépides, que l'étoit Appius Claudius, les Conventicules auroient été dissipés, avant qu'on en eût fait le rapport au Sénat. Enfin l'Assemblée réprimenda les Consuls, & leur ordonna de faire incessamment des levées légitimes, pour la guerre, dont la République étoit menacée.

En effet les broüilleries intestines des Romains, invitoient leurs voisins à secoüer le joug, dont cette fiére République les avoit chargés. [a] Les Sabins, sur-tout, mettoient sur pié une armée formidable; & Médulie, cette ancienne Colonie de Romains, s'étoit soustraite à ses Maîtres. Une ligue confirmée par des serments réciproques, l'avoit unie aux Sabins. On ne peut croire combien le Sénat fut effraïé de ces préparatifs, & de ces défections; mais comme il étoit odieux au Peuple, la seule ressource qui lui resta, pour former une armée, fut dans l'autorité des Consuls. On leur ordonna donc d'assembler les Tribus, pour faire, parmi elles, des enrôle-

Dyon. Hal. l. 6.

[a] Ici je me suis conformé à la narration de Denys d'Halicarnasse, plûtôt qu'à celle de Tite-Live. Il seroit difficile d'en rendre une raison bien précise. Les deux Auteurs se trouvent divisés. Tite-Live fait commencer, ou du moins déclarer cette guerre, dés le Consulat précédent. Denys d'Halicarnasse ne la place, que sous celui-ci. Qui des deux a raison? Cependant il faut choisir, pour insérer cét évenement au corps de l'Histoire. C'est alors qu'on se laisse entraîner, plûtôt par prédilection, que par une raison bien marquée. Du moins on ne doit pas laisser ignorer au Lecteur, cette différence entre les deux Historiens.

ments juridiques. Alors parut l'obſtination du Peuple, à n'accorder ſes ſervices à la Patrie, que quand on l'auroit déchargé de ſes dettes. De ceux qui furent cités, preſque perſonne ne comparut, au lieu deſtiné pour les levées militaires. Les Conſuls montés ſur leur Tribunal, appellérent quelques-uns des plus jeunes Plébéïens, par leur nom. Nul ne répondit. La mutinerie fut générale. On n'entendoit, dans la place, que des diſcours ſéditieux. *Le Peuple Romain*, diſoit-on, *n'eſt pas d'humeur d'être ſans ceſſe la dupe du Sénat. Non, jamais on ne tirera de Soldats du corps des Plébéïens, qu'on n'ait acquitté les paroles qu'on leur a données.* Dans cette extrémité, les Conſuls ne trouvérent plus d'autre remède aux maux de la République, que de porter leurs plaintes au Sénat, contre le Sénat même. Ils parlérent de la ſorte. *Nous vous l'avions bien prédit, Peres Conſcripts. La ſédition eſt devenuë ſérieuſe. Nous avons exécuté vos ordres, malgré le preſſentîment que nous avions du dangereux effet, qu'ils produiroient. Auſſi, ceux d'entre-vous qui ſont les plus hardis, à l'abri de ces murailles, pour former des Arrêts ſévéres, n'oſent ſe montrer au grand jour, & ſoûtenir la vûë du Peuple en fureur. Que les plus intrépides à opiner, & à nous accuſer de foibleſſe, nous ſuivent dans la place publique, & qu'ils nous aident de leurs conſeils! Nous les exécuterons à la lettre. Le Sénat jugera, pour lors, s'il faut rejetter les maux préſens ſur la molleſſe des Conſuls, ſur l'indocilité du peuple, ou ſur les fauſſes meſures du Sénat.*

De Rome l'an 259.

Conſuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

Tit. Liv. l. 2.

A ces mots, les jeunes Sénateurs irrités, ne tinrent plus en place. Chacun ſortit de la ſienne, & tous s'attroupérent en tumulte autour des chaiſes

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

Curules, où les Consuls étoient assis. *Qu'ils descendent du Trône, où ils sont placés, ces lâches Magistrats*, s'écria-t'on, *& qu'ils déposent un fardeau, trop pesant pour leur foiblesse.* Cependant les Consuls retournérent à la place publique, escortés de quelques Patriciens, pour donner plus de crédit à leurs paroles. Ils montérent sur la Tribune, & de là ils appellérent, par son nom, un des plus factieux du Peuple, pour être enrôlé dans la Milice. Celui-ci se tût, & son silence fut pris pour une désobéïssance. A l'instant, les Licteurs se jettent sur le Bourgeois rebelle. Mais la populace l'environne, & l'arrache aux Officiers de la Justice. Une entreprise si téméraire remit toute la Bourgeoisie en feu. Déja elle tournoit sa rage contre les Patriciens, venus à la suite des Consuls; mais ceux-ci appaisérent un peu l'orage, & détournérent les coups de main, de dessus les Sénateurs, haïs & méprisés du Peuple.

Dion. Halic. lib. 6.

La République étoit divisée dans toutes ses parties. Le Peuple étoit soulevé contre le Sénat, & le Sénat contre les Consuls. Les Consuls mêmes n'étoient écoutés, ni du Sénat, ni du Peuple. Il y avoit plus. De toutes parts il arrivoit à la Ville des Envoyés de ces Nations, qui étoient demeurées fidéles à la République. Les Latins se plaignoient des hostilités, que les [a] Eques avoient commencé de faire

[a] Les Eques étoient un Peuple du Latium, situé entre les Sabins, les Marses, les Herniques, & les Latins. Virgile les appelle *Æquicolæ*, Ptolémée *Æquiculi*, & Pline *Æquiculani*. Ces Peuples occupoient la partie de la Champagne de Rome, qui est autour de *Sublaco*, & du *Tévérone*. Tite-Live, en parlant de cette Nation, dit, qu'elle étoit autant exercée au brigandage, que les Romains l'étoient dans les combats; *Et quantum pugnandi arte*

dans

dans leur païs ; & ils rapportoient, qu'ils avoient déja pillé quelques-unes de leurs Bourgades. Les Habitans de Crustume annonçoient, que les Sabins, déja en marche vers leur Ville, se préparoient à l'assiéger. Les mêmes nouvelles venoient de cent endroits différents, & jettoient dans Rome la consternation, ou la joie, selon la diversité des partis. Pour surcroît de fraïeur, une Ambassade des Volsques vint à Rome, & demanda la restitution des Terres, qu'on leur avoit enlevées durant la derniére guerre. Il fallut faire à tous ces Députés, des réponses précises. Le Sénat s'assembla pour en délibérer. Jamais, peut-être, Rome n'eut plus d'affaires embarassantes à traiter. Aussi l'on ne garda point d'ordre dans la maniére de prendre les avis. Titus Lartius, Sénateur vénérable par ses services, & par sa modération, fut consulté le premier. Sorti de sa place, il parut au milieu de la Salle, puis il harangua de la sorte. *L'appréhension que nous donnent nos ennemis du dehors, fait la matiére de cette Assemblée. Cependant elle ne devroit pas être, pour nous, le plus pressant sujet de délibérer. Que la Ville soit tranquille au dedans, les Eques, les Volsques, & les Sabins, ne remporteront d'ici, que des réponses menaçantes. Rome est la plus formidable ennemie de Rome. La révolte des Plébéïens d'une part, & de l'autre la sévérité du Sénat, qui la cause, sont les uniques sources de nos malheurs. Nos divisions, en nous séparant d'intérêts, ont fait, de l'Etat Romain, deux Républiques, dont l'une est plus formidable à l'autre, que leurs ennemis communs.*

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

isti, tantum hi incursionibus valebant. Virgile en fait la même peinture.

Semperque recentes
Convectare juvat prædas, &
vivere rapto.

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

Déja les hostilités ont commencé entre nos deux factions; & , qui le croiroit ? on aime mieux, de part & d'autre, subir le joug de l'étranger, que de relâcher de ses intérêts particuliers, en faveur de ses Concitoiens. C'est une émulation égale à celle de deux Nations, mutuellement jalouses de la gloire. Appaiser nos jalousies, calmer nos discordes, ce devroit être le sujet de nos Consultations. Aussi je requiers, que demain le Sénat soit convoqué, pour statüer sur nos broüilleries domestiques. Aujourd'hui, puisqu'il ne s'agit que des Ambassades Etrangéres, qu'on réponde aux Volsques, qu'il n'est ni de la justice à eux, de reprendre sur nous le fruit de nos conquêtes; ni de la dignité de Rome, de céder un terrain, qu'elle doit transmettre à la postérité, tel qu'elle l'a conquis. Pour nos Alliés, assûrons-les, que la République ne les laissera pas sans secours, exposés aux injures de ses ennemis.

L'avis de Lartius fut universellement agréé. Le Sénat en fit un Decret, & les Ambassadeurs furent congédiés. On employa le jour suivant à délibérer, sur les moyens d'appaiser le tumulte de la Ville. Alors Virginius opina le premier. C'étoit un homme assés populaire, & d'un esprit doux. Il prit un parti mitoïen, entre la sévérité de Claudius, & le relâchement universel des dettes, que les Plébéïens éxigeoient. Virginius s'exprima de la sorte.

Dion. Halic. lib. 6.

Le peuple Romain nous rendit, l'an passé, de trop importants services, pour qu'on n'ait nul égard à ses supplications. Il signala sa valeur contre les Volsques, & contre les Arunces. Serons-nous assés méconnoissants, pour lui envier le fruit de ses travaux ? Je croy, pour moy, qu'on doit mettre les Soldats de cette Armée victorieuse, sous la protection du Sénat, contre leurs créanciers, les

affranchir des dettes, qu'ils ont trouvées dans leurs familles, depuis leurs grands-peres, & les garantir de toute poursuite, jusqu'à leurs petits-fils. Pour les autres debiteurs, qu'on les livre à la sévérité des Loix.

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

Le sage Lartius, qui parut le second, parla sans ménagement en faveur des obérés. *Vos bien-faits, Peres Conscripts*, dit-il, *ne doivent pas se borner aux seuls Soldats, que le sort engagea dans les combats, l'an passé. Si vous ne les étendés à tout le Peuple, en vain vous prétendés faire cesser nos divisions. Vous en coupés les branches ; mais vous en laissés repousser les racines. Dans peu les mêmes murmures se réveilleront, & la sédition se perpétuëra, dans Rome, jusqu'à l'extinction de la République.*

Appius, engagé à parler le troisiéme, répéta, dans une longue harangue, les motifs qui l'avoient mis à la tête du parti Patricien. Il parut même, par son discours, qu'il entroit, dans son obstination, une nouvelle raison de vanité. *Que penseroit-on de moy*, dit-il, *si je déposois, au sortir de la Magistrature, les sentiments que j'ai soûtenus, avec risque, pendant une année de Consulat? Que deviendroit cette constance, dont je me suis picqué, en des tems si difficiles? Qu'on l'appelle dureté, tant qu'on voudra; du moins, il ne sera pas dit, que Claudius, de son vivant, aura autorisé des nouveautés dangereuses à la République. Les Contrats faits entre les créanciers, & leurs débiteurs, ont de tout tems, & en tous lieux, fait le soutien de la société civile. Leur donner atteinte, c'est introduire, dans les Cités les mieux établies, une source intarissable de divisions. Je n'empêche pas la liberté des sentiments. Qu'on relâche, si l'on veut, de la sévérité des Loix! j'en gémirai ; mais Claudius n'approuvera jamais de son*

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

ſuffrage, une innovation contraire à l'équité, & préjudiciable à la tranquillité publique. Tout le commerce de la vie ſubſiſte par les emprunts. Qui des Romains voudra faire paſſer ſes prêts en des mains, qui pouront s'armer, pour en exiger l'abolition? Mais, dit-on, *il s'agit de calmer des ſéditieux: il s'agit d'engager une populace révoltée, à ſecourir la Patrie en des beſoins extrêmes. Ne peut-on les ramener au devoir, qu'en violant les Loix? Nommer un Dictateur, c'eſt un reméde uſité tout à la fois, & efficace. Les plus mutins tiendront-ils contre l'autorité d'un homme, environné de Licteurs, & qui poura, ſans appel, punir de mort, juſqu'aux moindres attentats?*

Le parti que propoſoit Appius, parut hazardeux aux plus vieux Sénateurs. Cependant Appius eut, pour lui, le plus grand nombre du Sénat. Les Patriciens, comme les plus riches de Rome, étoient, preſque tous, les créanciers du menu peuple. L'intérêt particulier l'emporta donc, ſur les craintes les plus raiſonnables. Peu s'en fallut même, qu'Appius ne fût créé Dictateur. C'étoit fait de la République, ſi la cabale Patricienne eût ajoûté cette imprudence, à tant d'autres défauts de conduite. Les Conſuls, & les plus ſenſés d'entre les Sénateurs, détournérent le coup. On jetta les yeux ſur un homme reſpectable par ſon âge, d'une famille, de tout tems, dévoüée au Peuple, & connu par ſa modération. C'étoit [a] Manius Valérius. Celui-ci étoit frere du grand

[a] J'ai affecté d'écrire ici, tout du long le prénom du Dictateur Valérius. Je l'ai nommé *Manius*. Dans Tite-Live, & dans Denys d'Halicarnaſſe, le prénom de ce Dictateur n'eſt marqué que par une ſimple M. C'eſt ce qui a mis à la torture bien des Sçavants. Cette M. ſans autre diſtinction, ſe prend toujours pour ſignifier le prénom *Marcus*, & cependant Marcus Valérius, frere auſſi de Poplicola,

Poplicola, & d'un Marcus Valérius, mort à la bataille de Régille. Il est vrai que, pour élever Manius à la Dictature, il fallut donner atteinte à une Loy, établie dés l'origine des Dictateurs. Elle portoit, qu'on n'en créeroit aucun, que du nombre de ces Patriciens, ou qui étoient actuellement Consuls, ou qui l'avoient été. La nécessité pressante fit passer pardessus les régles. On se persuada, que la majesté de sa Charge, que le souvenir de ses freres, a & que sa douceur, jointe à son courage, concilieroient, tout à la fois à Valérius, le respect & l'affection des révoltés.

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

étoit mort, à la bataille de Régille. Comment donc pouvoit-il être choisi Dictateur, plus d'un an après sa mort ? D'ailleurs Tite-Live assûre, que ce Dictateur ci n'avoit point été Consul. Néanmoins il est certain, que Marcus Valérius, frere de Poplicola, avoit été élevé au Consulat. Les Fastes Capitolins lévent la difficulté. Le prénom de ce Dictateur y est écrit ainsi. M'. VALERIUS. On apperçoit une apostrophe à la lettre M'. qui marque le prénom de ce Romain. Celui de Marcus ne se désigne jamais que par une M. sans apostrophe. Dés qu'on trouve une apostrophe à la lettre M'. c'est *Manius*, & non pas *Marcus*, qu'il faut lire. Celui-ci fut un troisiême frere de Poplicola, & fut nommé *Manius*, parce qu'il étoit venu au monde, le matin. Les Editeurs de Tite-Live, & de Denys d'Halicarnasse, pour n'avoir pas eu cette attention, ont jetté les Sçavants dans de grandes perpléxités. Plutarque aussi, ou ses copistes, se sont trompés, lorsqu'ils ont donné à Valérius le prénom de *Marcus*.

a Cicéron, dans son Brutus, parle avec éloge de Manius Valérius, qui mérita, dit-il, le surnom de *Maximus*, pour avoir réconcilié le Peuple avec les Patriciens, par sa douceur & par sa prudence. Mais outre que l'Orateur Romain lui donne faussement le prénom de *Marcus*, il s'est doublement trompé, 1. en ce qu'il suppose, contre le témoignage de Denys d'Halicarnasse, & de Tite-Live, que Manius Valérius étoit encore Dictateur, lorsqu'il harangua le Peuple, après sa retraite sur le Mont Sacré ; 2. en ce qu'il lui attribuë la gloire d'avoir engagé le Peuple à la réunion avec les Patriciens. Il est bien vrai que Valérius fut envoyé, avec neuf personnes Consulaires, vers les Plébéïens, & qu'alors il parla avec beaucoup d'éloquence ; mais on fut redevable du succês de la négotiation à Ménénius Agrippa, qui eut recours au fameux Apologue de l'Estomach & des Membres.

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

On ne se trompa pas. Quoi que les Bourgeois s'apperçussent, qu'on n'avoit créé un Dictateur, que pour les tenir dans la sujettion ; ils ne prirent point d'ombrage du Maître, qu'on leur donnoit. Ils n'avoient pas oublié, que Poplicola son frere, en les établissant, en dernier ressort, les Juges des affaires capitales, avoit tiré les Plébéïens de la dure persécution de la Noblesse. Enfin, ils retrouvoient leur cher Poplicola, dans son troisiême frere.

Dion. Halic. lib. 6.

Aussi-tôt donc que Valérius eût été proclamé Dictateur, il choisit Quintus Servilius, pour Colonel Général de la Cavalerie. Celui-ci étoit frere de Servilius, Consul de l'année précédente, & sa Famille n'étoit point suspecte au Peuple. Tous les esprits étoient bien disposés en faveur du nouveau Gouvernement. Le Dictateur monta donc, avec confiance, sur la Tribune, & harangua le Peuple en ces termes.

Dionis. Halic. ib.

Romains, je n'ignore pas avec quelle joie vous avés toujours vû les personnes de la Famille Valeria, monter aux premiéres Dignités de la République. L'attachement qu'elle a toujours eu pour le peuple, & les bienfaits, que vous en avés reçûs, soit affection, soit reconnoissance, vous ont jusqu'ici rendus dociles à la voix des Magistrats, qui en ont été tirés. Pour toute récompense des services, que vous rendirent mes freres, je viens vous supplier de ne me refuser pas vôtre confiance. Non, vous ne trouverés plus, dans moy, un de ces hommes peu sincéres, ou trop foibles, qui vous ont fait des promesses, qu'il n'étoit pas possible de tenir. Mon âge, ma dignité, mon caractére, & ma conduite passée, ne sont-ils pas d'assés sûrs garants de la droiture de mes procédés, & de mes intentions ? Ne me regardés plus comme un homme aposté par le Sénat, pour faire

illusion à vôtreparti. J'abandonne ma vie à vos justes ressentiments, si jamais vous avés lieu de me soupçonner d'imposture. Quand vous m'aurés rendu vôtre confiance, Romains, prêtés à laPatrie, les services qu'elle attend de vous. Tournés, tournés, contre l'ennemi, la terreur que vous répandés dans l'enceinte de ces murs! Par de nouveaux efforts de valeur, faites sentir aux Nations jalouses de vôtre gloire, que Rome est invincible, au tems même de ses dissentions. Aprês tout, nous n'aurons à combattre que des Sabins, & que des Volsques, qui souvent ont succombé sous vos armes. Ils n'ont aujourd'hui, ni plus de force, ni plus d'habileté qu'autrefois. Vous les vaincrés, Romains, & pour prix de la victoire, je vous promets d'obtenir, du Sénat, tous les relâchements modérés, que vous pouvés attendre. Cependant, que sous mon administration, il ne soit plus parlé, ni de confiscations, ni d'emprisonnements pour dettes. Déchargés de toute apprêhension, suivés, Romains, l'exemple d'un Vieillard prêt à supporter, avec vous, toutes les fatigues de la guerre, & à en courre tous les risques.

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

Le discours de Valérius fut pris en bonne part. On s'assûra sur les promesses du Dictateur, & on lui obéït, moins par crainte de cette plénitude de puissance, dont il étoit revêtu, que par affection pour sa personne. Alors les enrôlements devinrent faciles, & Rome fournit au Dictateur dix Légions, chacune de quatre mille hommes. Rome n'avoit point encore vû d'armée plus nombreuse. Valérius ne reçût point les serments des nouvelles levées, il les fit prendre par les deuxConsuls de l'année courante, & en leur nom. Pour lui, il se contenta de partager les Troupes entre eux, & lui: puis il les divisa en trois corps. Le pre-

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

mier fut de quatre Légions, que le Dictateur conduisit, en personne, contre les Sabins. Le second corps fut de trois Légions, dont il donna le commandement à T. Véturius, pour agir contre les Eques. Enfin le troisiéme, composé aussi de trois Légions, reçut ordre de marcher contre les Volsques, sous la conduite d'Aulus Virginius. Pour la garde de la Ville, on laissa à Rome T. Lartius, avec des troupes de Vieillards, & quelques Centuries de jeunes Soldats. Véturius se mit le premier en campagne. [a] Les Eques étoient, déslors, entrés dans le Païs Latin, & les ravages, qu'ils faisoient sur les Terres de ces fidéles Alliés, les auroient contraints à prendre les armes, pour leur propre défense, si la politique du Sénat ne les avoit prévenus. On aima mieux voler promptement à leur secours, que de leur laisser un prétexte de s'armer. Le généreux Véturius fit donc une extrême diligence pour atteindre, & pour combattre les Eques. Ceux-ci furent effraïés à la présence de l'ennemi. Ils se cantonnérent dans des lieux impratiquables. La défiance, qu'ils eurent de leurs forces, ne leur permit pas de paroître en campagne. Les forêts, & les montagnes leur servirent de retraite. Uniquement sur la défensive, ils croyoient échaper à la valeur des Romains. Ils ne firent que différer leur défaite. Véturius les attaqua avec tant de furie, dans

Tit. Liv. Lib. 2.

a Tite-Live & Denys d'Halicarnasse, ne sont pas d'accord sur l'arrangement des combats, qui se donnérent, sous la Dictature de Manius Valérius. Le dernier prétend, que l'on commença par les Volsques, & Tite-Live assûre, que ce fut par les Eques. J'ai préféré ici l'ordre de Tite-Live, qui, contre son ordinaire, entre dans un plus grand détail de ces combats, que l'Historien Grec. Il paroît avoir, sur cela, suivi des Mémoires plus circonstanciés, que Denys d'Halicarnasse.

leurs retranchements, que leur camp fut pris, & pilllé. Une fuite précipitée les ſauva, à travers des lieux inacceſſibles ; mais les Villes Latines, dont ils s'étoient emparés, ou furent repriſes de force, par le Conſul, ou ſe rendirent, de gré, aux Romains.

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

Virginius, de ſon côté, fit la guerre aux Volſques, avec un ſuccès égal. Les Volſques eurent plus de courage, ou de préſomption, que de ſageſſe. Enhardis par le nombre de leurs Soldats, quelque peu ſupérieur à celui des Romains, ils ſe preſſérent de livrer bataille. Ce fut eux, qui, forcés par Virginius, à combattre, commencérent l'attaque. Leur Infanterie étoit diſperſée dans la plaine, preſque ſans ordre, tant ils mépriſoient leurs ennemis. Rome avoit éprouvé, combien le premier feu des Volſques étoit à craindre. Le Conſul, pour s'en préſerver, ne fit point marcher ſes troupes vers l'ennemi, & leur défendit de répondre à ſes clameurs, par des cris. L'armée Romaine demeura donc immobile, les dards fichés en terre. Lorſque les Volſques ſe furent avançés à la portée du trait, les Romains alors ſerrérent leurs rangs, & eurent ordre de ne combattre qu'avec l'épée. Ils s'ébranlérent enſuite, & donnérent ſur l'ennemi eſſouflé par ſes cris, & par la vivacité de ſa courſe. Les Volſques avoient attribué l'immobilité des Romains, à la fraïeur qu'ils avoient de leur nombre, & de leur valeur. Ils en rabattirent bien, lorſqu'ils virent briller le fer entre des mains Romaines. Ils furent auſſi ſaiſis d'épouvante, que s'ils étoient tombés dans une embuſcade. Mis en fuite, bien-tôt ils furent atteints, par des hommes tout frais, qui n'avoient point conſumé leurs forces en des courſes inu-

Dion. Halic. lib. 6.

Tit. Liv. lib. 2.

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

tiles. On les poursuivit jusqu'à leur camp, qu'on prit, & qu'on pilla. Ce ne fut pas assés, on les mena battant jusqu'à la Ville de Vélitres. Les Romains y entrérent, pêle-mêle, avec les fuyards. Dans une mêlée si confuse, on n'épargna qu'un petit nombre d'Habitants, qui mirent les armes bas. Le reste fut passé au fil de l'épée. Enfin, on répandit plus de sang dans les murs de Vélitres, qu'on n'en avoit fait verser à l'ennemi, dans la plaine.

Tandis que les deux Consuls, chacun de son côté, éloignoient des frontiéres, deux ennemis importuns, le Dictateur faisoit la guerre aux Sabins, & domptoit la Nation la plus fiére de l'Italie. Une bataille, qu'il gagna, le rendit maître de la campagne. Il faut avoüer, qu'il y eût plus de gloire à vaincre les Sabins, qu'à mettre en déroute, des Eques & des Volsques. Depuis longtems les premiers s'étoient essaïés avec les Romains, & ils ne leur cédoient guéres en valeur, & en expérience dans l'art Militaire. On peut dire néanmoins, qu'ils commirent une faute considérable dans l'arrangement de leurs troupes, lorsqu'il fallut combattre Valérius. Pour faire un plus grand front, ils ne serrérent pas assés leurs bataillons, & laissérent trop de vuide au centre de leurs lignes. Le Dictateur s'en apperçut, & en profita. Il donna ordre, à sa Cavalerie, de commençer l'attaque par l'endroit dégarni, pour y pénétrer. Au même tems, l'Infanterie Romaine enfonça les bataillons Sabins, & le trouble se mit dans leur armée. Valérius les poussa jusqu'à leur camp, dont il se rendit maître. Alors la Sabinie fut laissée en proie à l'armée Romaine. On ravagea leurs Bourgades, on désola leurs campagnes.

Dion. Halic. lib. 6.

Enfin, le Soldat revint à Rome chargé de butin, & conduiſant un nombre prodigieux d'eſclaves faits en guerre. On convenoit, qu'aprês la bataille de Régille, nulle action n'avoit fait, juſqu'alors, plus d'honneur à la République. Aprês de ſi glorieuſes expéditions, Valérius congédia ſon armée. Le Dictateur avoit mérité le Triomphe; le Sénat, & le Peuple, [a] le firent triompher. On ajoûta à cet honneur, une autre diſtinction, qu'on rendit héréditaire dans ſa Famille. Rome lui aſſigna un quartier honorable dans le Cirque, lorſqu'on y feroit des Jeux, & voulut [b] qu'on lui placât toûjours une Chaize Curule, au lieu du ſpectacle.

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

Valérius, au comble de la gloire, ne s'en laiſſa

a Denys d'Halicarnaſſe, & Tite-Live, parlent de ce Triomphe de Manius Valérius. Les Faſtes Capitolins ne l'ont pas oublié. Quelques Anciens aſſûrent, qu'on lui donna, déſlors, le ſurnom de *Maximus*, qui ſe perpétua dans ſa branche, & que Valére Maxime, dont nous avons les Ouvrages, & qui vrai-ſemblablement écrivit ſous Tibére, étoit de ſes deſcendants. Pædianus, ſur l'Oraiſon contre Piſon, & Antias, diſent du Dictateur Valérius, qu'on lui bâtit une maiſon aux frais du Public, & que cette maiſon s'ouvrit en dehors. Apparemment qu'Antias & Pædianus attribuënt à Manius Valérius, l'honneur qu'on avoit fait autrefois à Poplicola ſon frere. Au reſte, il n'eſt pas étonnant, que les deux Conſuls n'ayent point partagé, avec le Dictateur Manius, les honneurs du Triomphe. Ils n'étoient que ſubalternes. Les Loix Romaines n'accordoient le Triomphe, qu'à celui des premiers Magiſtrats, que la République avoit conſtitué Chef, ou Commandant Général de l'Armée, & ſous les auſpices duquel la victoire avoit été remportée.

b C'eſt Tite-Live, qui nous rapporte ce point d'hiſtoire en ces termes: *Super ſolitos honores, locus in circo ipſi, poſteriſque, ad ſpectaculum datus. Sella in eo loco curulis poſita.* Je croy, pour moy, que cet honneur ne fut attribué, qu'à la branche aînée de Manius Valérius. La Chaiſe Curule ſe poſoit donc, au tems des Jeux, pour l'aîné de cette deſcendance, ſoit qu'il fut dans les premiéres charges, ou non. C'eſt l'interprétation la plus naturelle, que l'on puiſſe donner à ce paſſage.

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

pas éblouïr, jusqu'à oublier les promesses, qu'il avoit faites à ses Soldats. Dés le premier jour qu'il parut au Sénat, il y fit le rapport des obligations que Rome avoit au Peuple, dont la valeur venoit de la rendre victorieuse. Il requit, qu'on lui tint les paroles dont on l'avoit fait porteur. Etrange effet de l'avarice, & de l'obstination ! Les Patriciens usuriers avoient si bien formé leur brigue, pendant son absence, & ils s'étoient arrangés d'une maniére si artificieuse, qu'ils frustrérent encore une fois, & le Dictateur de ses promesses, & le Peuple de sa demande. Il arriva même, que les plus jeunes Sénateurs, & que les plus violents Patriciens, dont le nombre étoit grand, manquérent de respect au Dictateur même. Ils lui reprochérent, que sa famille, livrée à la faction Plébéïenne, avoit trahi les intérêts du Sénat ; & que son frere Poplicola lui avoit injustement enlevé le jugement des affaires criminelles. De là, disoient-ils, a pris naissance cette impunité de la Bourgeoisie, même aprês les plus coupables révoltes.

Dionis. Halic. lib. 6.

Ces nouveaux procédés du Sénat, menaçoient Rome des plus grands malheurs. Le sage Dictateur les prévit, & crut y remédier, du moins en partie, en purgeant la Ville d'une troupe de ces infortunés débiteurs, qu'on alloit réduire au désespoir. Vélitres venoit d'être enlevée sur les Volsques. Il jugea à propos d'y envoyer une Colonie de ces malheureux, qui du moins trouveroient du pain, au lieu de leur transmigration. Cependant il ne restoit encore à Rome, que trop de Plébéïens obérés, par les usures des riches. Valérius parla encore une fois au Sénat, en leur faveur. Sa Requête fut rejettée. Alors plein

de colére, *Les propositions que je vous ay faites*, dit-il aux Sénateurs, *vous déplaisent aujourd'hui. Dans peu, vous souhaiterés, peut-être, un intercesseur, tel que moy, auprès du Peuple. Non, il ne m'arrivera plus de tromper mes Concitoiens, en les flattant par vos promesses, & en les priant d'accepter, une autre fois, un phantôme de Dictateur. Vous ne m'aviés mis en place, que pour calmer les séditions domestiques. Il étoit nécessaire alors, de contenter le Peuple, pour l'engager à faire la guerre au dehors. Nos ennemis sont tranquilles, & nos divisions se rallument. J'aime mieux en être le spectateur, dans une vie privée, que d'en être la victime, dans la Magistrature.* Ainsi parla Valérius : puis il sortit brusquement de l'Assemblée. Par son ordre le Peuple fut convoqué, & le Dictateur, du haut de la Tribune, lui fit entendre ces paroles : *Romains, je suis chargé, envers vous, d'une double reconnoissance. Vous n'avés pas refusé de me suivre à la guerre*, [a] *& vous avés vaincu sous mes Auspices. Je*

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

Dyon. Hal. l. 6.

a Le seul Général avoit le droit d'Auspices, dans les Armées Romaines. On observoit les Auspices en son nom, comme si l'heureux succès des entreprises, eut été attaché à la fortune de celui, qui avoit le commandement général des Troupes. C'est dans ce sens qu'Horace donne ce trait de loüange à Auguste César,

Te copias, te consilium, & tuos
Præbente Divos. Od. IV.

Ovide a dit la même chose en différents termes,

Per quem bella geris, cujus nunc corpore pugnas,
Auspicium cui das grande, Deosque tuos. Trist. 2.

En conséquence de ce préjugé, celui même qui tenoit la seconde place dans l'armée, eût-il remporté une victoire considérable, dans l'absence du Général, il n'avoit aucun droit de prétendre aux honneurs du Triomphe ; parce qu'il avoit combattu *alienis Auspiciis*, selon la superstition, & la maniére de parler de ce tems-là. La prévention d'alors étoit, que le gain de la bataille devoit être attribué aux Auspices, ou à la fortune du Général, ou à la protection des Dieux, qui se déclaroient en sa faveur. C'est ce que Suetone a fait entendre, lorsqu'il a dit d'Auguste, *Domuit partim ductu, partim Auspiciis suis.* Nous aurons

De Rome l'an 259.

Dictateur, MANIUS VALERIUS.

dois l'un à vôtre affection, & l'autre à vôtre courage. De mon côté, que n'ai-je pas fait, pour reconnoître vos services ! J'ai sommé les Sénateurs de la parole, qu'ils m'avoient donnée, de me faire l'arbitre de vos intérêts, & des leurs. Qu'ai-je obtenu par mes remontrances, & par mes priéres ? Une jeunesse Patricienne, fiére & turbulente, l'emporte, au Sénat, sur les plus sages vieillards. A soixante & dix ans, est-on capable de résister à une multitude, que le rang, & que l'opulence rend intraitable ? Malheureux que je suis ! où m'ont réduit les refus, qu'on m'a faits d'appaiser vos miséres ? Odieux au Sénat, ne le suis-je point encore au Peuple? Non, Romains, non, vous sentés que vous, & moy, nous avons été trompés, & que je l'ai été plus ignominieusement que vous. Ce n'est pas assés. Le Sénat tourne à mal tout ce que j'ai fait en vôtre faveur. On me reproche d'avoir licentié mes troupes, de les avoir enrichies aux dépens du Public, d'avoir si fort augmenté l'opulence de certains Plébéiens, que plus de quatre cents, d'entre-eux, se sont trouvés en état, d'être promûs au rang des Chevaliers. On ajoûte, que je me suis enrichi moy-même des dépoüilles de l'ennemi. Malheureuse vieillesse ! pourquoy m'as-tu mis hors d'état de repousser la calomnie ? Du moins, il me reste, ou d'aller dévorer mes chagrins dans la solitude d'une vie privée, ou de perdre le jour par vos coups, si vous conservés encore le moindre soupçon, que j'aye trahi vos intérêts.

A l'instant Valérius abdiqua la Dictature, & dépoüilla les ornements de sa dignité. Le Peuple, touché de compassion pour un si grand homme, & plein

lieu de parler, dans la suite, des différents genres d'Auspices, des formalités qu'on gardoit en les observant, & des personnes qui étoient employées à cette fonction.

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

d'indignation contre le Sénat, reconduisit, avec acclamation, Valérius jusqu'en son logis. Alors les Patriciens prévirent les suites de l'abdication d'un Dictateur outragé. Pour remédier aux désordres, qu'on craignoit dans la Ville, on décerna, que les Consuls feroient marcher l'armée en campagne. Il fut aisé de prétexter quelques légers mouvements, du côté des Eques, & des Sabins. Nous avons dit, que c'étoit au nom des Consuls, & non pas du Dictateur, que les Serments Militaires avoient été prêtés. L'armée parut respecter les engagements, qu'elle avoit pris avec eux, tandis qu'ils seroient en place, c'est à dire, jusqu'à la fin de l'année. Les Légions sortirent donc de Rome; mais leur sortie, que le Sénat jugea salutaire, lui devint funeste, & hâta la sédition.

Dionis. Halic. lib. 6. Tit. Liv. l. [illegible]

En effet, lorsque les deux armées Consulaires furent dans la plaine, elles campérent assés proche l'une de l'autre. La facilité du commerce, que les troupes des deux armées eurent entre-elles, ne contribua pas peu à aigrir mutuellement les esprits, par des discours séditieux. D'abord on proposa d'assassiner les Consuls, non pas par animosité contre-eux, mais pour se délivrer [a] des serments qu'on leur avoit faits. On croïoit que l'obligation, qu'on avoit contractée, à leur

[a] Le serment Militaire étoit si essentiel, pour les enrôlements, qu'un Romain ne pouvoit servir dans les armées, même en qualité de Volontaire, ni tuer un ennemi, sans s'être engagé au Général, par une promesse solemnelle. Conséquemment, à cet usage, autorisé par les Loix, Cicéron au 1. livre des Offices, nous apprend, que Caton écrivit à Pompilius, pour l'avertir, que son fils ne pouvoit rester à l'armée, qu'il n'eût prêté de nouveau le serment Militaire; parce que le tems de son premier engagement étoit expiré. *Cato ad Pompilium scribit, ut si filium pateretur in exercitu remanere, secundo eum obligaret sacramento; quia priore amisso jure, cum hostibus pugnare non poterat.*

De Rome l'an 259.

Consuls, A. Virginius, & T. Veturius.

égard, finiroit avec leur vie. Les séditieux, ensuite, firent réflexion, qu'il étoit monstrueux d'abolir, par un crime, les engagements de Réligion, qu'on avoit pris avec les Consuls. Ils se contentérent d'enlever les [a] Enseignes Militaires, & les Etendarts; & de se

a Les Romains, dans les tems de leur premiére simplicité, n'avoient point d'autre Enseigne Militaire, qu'un faisceau de foin, ou d'herbes, qu'ils attachoient à l'extrémité d'une perche. Dans des siécles plus avancés, ils firent porter, dans les armées, des figures de monstres, & d'animaux, tels que l'Aigle, le Dragon, le Sanglier, le Loup. La rapacité de ces animaux étoit le symbole de la guerre, & des combats. Le signe du Minotaure fut employé dans les Enseignes Romaines, parce que, selon la réflexion de Végéce, l. 4. les desseins du Général doivent être aussi difficiles à deméler, que les avenuës du Labyrinthe, où étoit la retraite du Minotaure. Les Romains variérent souvent, selon les circonstances, sur la forme de leurs Enseignes, comme il est manifeste par les Marbres, & les Bronzes antiques. Tantôt c'étoit une Picque, qui traversée d'un bois de médiocre grosseur, avoit à peu près la figure d'un T. Ce bois de traverse étoit quelquefois surmonté d'une main, peut-être pour faire allusion au mot latin, *Manipulus*, qui fut une espece de bataillon composé de deux Centuries, ou de deux cents hommes. Chaque Manipule, en effet, avoit son Enseigne. On suspendoit assés ordinairement, à cette sorte de croix, des couronnes de boucliers ronds & ovales, où étoient représentées les images des Divinités guerriéres, par exemple, de Mars, de Minerve, de Romulus. On y joignit, dans les tems de servitude, les portraits des Empereurs, & des Généraux. Ce qui a fait dire à Tertullien, Apolog. c. 16. *Omnes illi imaginum suggestus insignes, monilia crucium sunt. Supara illa vexillorum, & labarorum, stolæ crucium sunt.* Tantôt les Enseignes étoient terminées par une boule, apparemment pour exprimer l'étenduë de la domination Romaine, dans les trois parties de l'ancien monde. La Cavalerie avoit pour signe militaire, un étendart, qu'on appelloit *Vexillum*. Cet étendart consistoit dans une piéce d'étoffe précieuse, à peu près d'un pié en quarré. Elle étoit attachée le long d'un bois de traverse, soûtenu par une pique. Nous ne donnons ici qu'une idée générale des Enseignes, & des Drapeaux, qui furent affectés aux Armées Romaines. La suite de l'Histoire nous donnera, plus d'une fois, l'occasion de faire un récit détaillé de chacun de ces signes militaires en particulier, dont la forme fut différente selon les tems, & le génie des Romains. D'ailleurs l'usage de ces Enseignes paroît d'une datte fort récente, par rapport au tems dont nous parlons; où la République étoit

faire



Enseignes militaires des Armées Romaines.

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

faire ſuivre par toutes les troupes, à l'inſçû des Officiers. Un certain Sicinnius Bellutus, étoit l'ame de la révolte. Il l'excitoit par ſes diſcours, & la conduiſoit par ſes conſeils. Auſſi-tôt que les étendarts furent levés, [a] toutes les Légions les ſuivirent, ſans avoir eu l'ordre des Généraux; & quittérent les deux camps. On ſçait combien les Soldats Romains étoient fidéles à ſuivre leurs Enſeignes. C'étoit, pour eux, comme des Divinités, qu'ils reſpectoient juſqu'à l'adoration. Quoique deſtitués de leurs Tribuns, & de leurs Centurions, ils marchérent où leurs Etendarts les conduiſoient, & vinrent camper au-delà

encore, pour ainſi dire, dans ſon enfance. Ce que nous en dirions de plus, ſeroit déplacé, & hors de rang. Nous remarquerons ſeulement, que chaque Légion avoit une Aigle Romaine. Auſſi les Auteurs anciens comptent-ils le nombre des Légions, par celui des Aigles. Il ne paroît pas que les Romains, dans les premiers ſiécles de Rome, euſſent encore arboré la figure de cet oiſeau. Du moins les Hiſtoriens gardent là-deſſus un grand ſilence. Ainſi on ne peut rien dire de précis ſur la forme des Enſeignes Militaires, pour les tems où nous en ſommes.

a Denys d'Halicarnaſſe en apporte la raiſon. Les Romains, dit-il, lorſqu'ils ſont en campagne, n'ont rien de plus reſpectable, que leurs Enſeignes, & leurs Etendarts. Ce ſont à leur égard autant de Divinités. En effet, ils juroient par leurs Enſeignes Militaires, & leur rendoient une eſpéce de culte religieux. A certains jours de fêtes, ils les ornoient de couronnes de fleurs, & les parfumoient. *Aquilæ certe, ac ſigna illa pulverulenta, & cuſtodiis horrida, inunguntur etiam feſtis diebus. Utinamque dicere poſſemus quis primus inſtituiſſet!* Pline l. 13. Cette coutume eſt atteſtée par l'inſcription d'un ancien marbre. Elle eſt conçûë en ces termes, CORONÆ. INLATÆ. SIGNAQUE UNCTA. A la faveur de ce préjugé ſuperſtitieux; les Soldats affrontoient les plus grands périls, & la mort, pour mettre en ſûreté ces gages précieux, contre les attaques de l'ennemi. Il en coutoit ſouvent la vie à celui, qui s'étoit laiſſé arracher ſon étendart. L'hiſtoire nous cite plus d'un exemple de ceux, qui furent condamnés à être fuſtigés, & à perdre la tête, pour avoir perdu le Drapeau Militaire, qui leur avoit été confié.

De Rome l'an 259.

Consuls, A. Virginius, & T. Veturius.

de l'Anio, à trois milles de Rome, [a] ſur une montagne, qu'on appella depuis *la Montagne ſacrée.* Cette ſéparation, ſi éclatante, de deux armées, contre le gré de leurs conducteurs, eut quelque choſe de ſurprenant. Les Hiſtoriens de Rome en ont conſervé la mémoire, ſous le nom de *Séceſſion.*

Dion. Halic. lib. 6.
Tit. Liv. lib. 2.

Le premier ſoin des armées rebelles, fut de ſe donner un Chef, & de créer de nouveaux Officiers. Sicinnius fut choiſi, pour en être le Général. On ſe fortifia enſuite, & l'on ſe mit en ſûreté, ſous de bons retranchements. Là, les Légions Romaines ſe continrent toujours, ſans faire, ni pillage, ni hoſtilité, & ſe contentérent de ſe procurer des convois, pour leur ſubſiſtance. Les ſoldats Romains ne faiſoient pas encore la guerre aux frais du Public. Alors les Conſuls, & les Officiers, abandonnés de leurs troupes, s'empreſſérent d'envoyer une députation à Sicinnius, pour l'enga-

[a] Pourquoi cette montagne futelle appellée *Mons ſacer ?* Eſt-ce parce qu'elle étoit devenuë éxécrable, par la révolte du Peuple ? Cette interprétation paroît forcée, & peu conforme au récit des Hiſtoriens. Elle fut donc ainſi nommée, parce que le Peuple, réconcilié avec les Patriciens, y érigea un Autel à Jupiter *Faunus,* comme un monument de ſa réünion, ou comme un mémorial de la terreur panique, dont le Peuple fut ſaiſi, lorſqu'il abandonna Rome, pour éviter la pourſuite des Nobles. Peut-être cette montagne fut-elle ainſi nommée, parce qu'on y porta cette Loy ſacrée, & inviolable, qui donna commençement aux Tribuns du Peuple. Dés-lors leur autorité devint ſi redoutable, que quiconque eut oſé attenter à la perſonne d'un Tribun, étoit l'objet de l'éxécration publique. La tête même de l'aggreſſeur étoit proſcrite, & on ne le regardoit plus que comme une victime dévoüée à Jupiter. Piſon, ancien Ecrivain, cité par Tite-Live, prétendoit que cette premiére ſéparation du Peuple, s'étoit faite ſur le Mont Aventin. Denys d'Halicarnaſſe, & Tite-Live, conviennent, que ce fut ſur cette *Montagne ſacrée,* en-delà du Téverone, à trois milles de Rome, ſur la voie Nomentane, entre la Sabinie, & le Latium, dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui *Caſtello di San Silveſtro.*

ger à retourner, lui-même, au camp, & à ramener ses troupes à leur devoir. La réponse du nouveau Général fut celle d'un homme, résolu à ne rien ménager. *Il vous sied bien*, dit-il aux Envoyés, *de vouloir rengager au service, des hommes, que vous avés forcés d'y renonçer, & de rappeller à Rome des Citoiens, que vos vexations ont contraints d'en sortir! Sous quelle garantie pensés-vous nous rassûrer, vous qui tant de fois nous avés trompés par de fausses promesses? Allés, & habités seuls dans des murailles, où seuls vous prétendés régner. Une vile populace, comme nous, ne mettra plus d'obstacle à vôtre tyrannie. Il nous importe peu, en quelle terre nous habitions, pourvû que nous y trouvions la liberté. La franchise, dont nous y joüirons, nous y tiendra lieu de patrie.*

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

Dion. Hal. l. 6.

On ne peut croire, quelle désolation la nouvelle de cette séparation des troupes, causa dans Rome, lorsqu'elle y fut annoncée. Ceux des Plébéïens, qui n'étoient pas sortis de la Ville, pour marcher en campagne, se préparérent à rejoindre ceux, qui l'avoient abandonnée. Les femmes, & les enfants, regrettoient leurs peres, & leurs maris. Tout étoit en confusion, dans l'enceinte des murs. Il fallut que les Patriciens, eux-mêmes, fissent la garde aux portes, pour empêcher le Peuple d'en sortir. Les ruës étoient pleines de Bourgeois, résolus à quitter leur patrie. Il fallut retenir les uns par priéres, & les autres, par violence. Ceux-ci ne tardérent pas à la repousser par le fer. Ils se firent jour à travers un petit nombre de Patriciens, & se rendirent au camp de Sicinnius. Ceux qui n'eurent pas la force d'échaper, remplirent la Ville de cris, & de hurlements. On eut pris Rome, pour

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

une Ville prise d'assaut. Cependant les défiances réciproques, que les Patriciens avoient prises des Plébéïens, & les Plébéïens de la Noblesse, ne permettoient aucun repos, aux uns, & aux autres. Jour & nuit, on faisoit la garde devant les maisons; & les allarmes étoient communes aux deux partis. Le Sénat s'assembloit tous les jours, & cherchoit les auteurs du mal. Les Sénateurs s'accusoient mutuellement, les uns d'indulgence, les autres de dureté. Nouveau genre de fraïeur! Les Eques, & les Volsques, qui n'étoient plus arrêtés par les Troupes Romaines, se répandirent impunément dans le Territoire de Rome, & conduisirent des partis, jusques sous les murs de la Ville. Toutes les campagnes furent au pillage. Le seul camp de Sicinnius joüissoit de la tranquillité, & ne causoit de désordre, que par son inaction. Tous les jours, il y arrivoit de nouvelles recruës, tant de la Ville, que des Châteaux, & des Bourgades répanduës à la campagne. Ce n'étoit plus seulement les débiteurs, qui grossissoient le parti des rebelles, c'étoit tous les malfaiteurs, tous les bandits, tous les hommes inquiets de l'Etat; en un mot, tous les mécontents de la Noblesse, & tous ceux, que l'amour de la nouveauté a coûtume d'attirer dans une faction naissante. Ces progrês de la révolte épouvantérent le Sénat. Il s'attendoit à voir, dans peu, Rome assiégée par une armée composée en partie de Citoiens rebelles, & d'anciens ennemis de la République. Les Peres Conscripts, dans un besoin si pressant, se partagérent les postes, que chacun auroit à défendre. Les plus jeunes sortirent à la campagne, pour s'emparer des Châteaux. D'autres, suivis de leurs Clients,

occupérent les défilés, par où l'ennemi pouvoit entrer dans la plaine. Quelques autres encore, campérent autour de Rome. Enfin on ne laiſſa que les plus vieux, pour la garde des murailles. Cependant la terreur du Sénat fut un peu rallentie, lorſqu'il vit, que les rebelles ne ſe joignoient point aux ennemis de la République, & qu'ils ſe bornoient à ſe cantonner dans leurs retranchements, ſans faire de maſſacre, & ſans exerçer de brigandage. Il crut alors, qu'on pouroit ramener ces mécontents, par la voye de la négociation.

De Rome l'an 259.

Conſuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

En effet, les plus ſages, d'entre les Sénateurs, opinérent à capituler avec de malheureux Citoiens, qu'une rigidité outrée avoit réduits au déſeſpoir. *Aprês tout*, diſoient-ils, *par leur conduite d'aujourd'hui, l'on peut juger, que l'amour de la Patrie n'eſt pas encore éteint dans leurs cœurs. Leur modération préſente nous aſſûre, qu'ils n'attendent de nous, que des conditions raiſonnables, pour rentrer dans nos murs, & pour ſe rendre à leurs femmes, à leurs enfants, & à leurs Lares domeſtiques. Ne nous piquons point, contre-eux, d'une conſtance mal reglée. Elle ne ſerviroit qu'à redoubler leur obſtination. Il eſt quelquefois néceſſaire, de rabattre de cette fierté inconſidérée, qu'on colore du prétexte de la dignité du Sénat. Non, il n'eſt jamais indigne de compoſer avec ceux, dont le couroux peut devenir funeſte. Souvent nous traitons avec nos ennemis: pourquoi dédaignerions-nous de capituler avec nos Concitoiens? Le Peuple Romain nous égale, ou nous ſurpaſſe même, en autorité, dans la République. Quel déshonneur y a-t'il d'entrer avec lui en compoſition? Prenons garde qu'une fierté hors de ſaiſon, n'acheve de perdre ceux, qui ont penſé périr par une ſévérité à con-*

De Rome l'an 259.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

tre-tems. L'avis de ces ſages Sénateurs l'emporta, ſur celui de quelques eſprits farouches, qui ne vouloient point d'accommodement avec les rebelles, qu'ils n'euſſent mis bas les armes, & qu'ils ne ſe fuſſent livrés à la diſcrétion du Sénat. On nomma donc des Députés, pour aller au camp de Sicinnius, y porter des paroles de réconciliation. Ceux-ci, ſur les Inſtructions du Sénat, ne propoſérent pas d'abord, tout ce qu'on étoit diſpoſé d'accorder aux rebelles. Ils ſe contentérent de leur promettre l'impunité pour leur révolte; & du reſte, ils demandérent, à quoi ils ſe condamnoient pour rentrer en grace avec la Patrie. Cette demande choqua les révoltés. *On veut*, dirent-ils, *que nous déclarions nos prétentions. Hé, les Sénateurs peuvent-ils les ignorer? Ne ſçavent-ils pas, à quelles extrémités l'avarice des Patriciens nous a réduits? On nous accorde l'impunité. Le Sénat eſt-il en droit, eſt-il en pouvoir de tirer, ou vangeance, ou juſtice du Peuple Romain? Nous n'avons, nous, qu'à l'abandonner aux exécutions militaires des ennemis étrangers. Alors que deviendront ces uſurpateurs de la Souveraineté, dans Rome!* Les Députés ne remportérent, à la Ville, que ces réponſes, qui la conſternérent. Le tumulte y augmenta. Le Sénat ne trouvoit, ni de reméde aux maux, dont Rome étoit menacée, ni d'expédient pour les différer. Tous les jours il s'aſſembloit, & les délibérations ſe terminoient, par des invectives mutuelles, & par d'inutiles conteſtations. On ſe ſéparoit ſans avoir fait de Decret. Ceux même du Peuple reſté à Rome, que quelque attachement aux Patriciens y retenoit, s'en dégoûtoient peu à peu, & venoient joindre l'armée, ſur le Mont ſacré. Chaque jour découvroit

la fuite nocturne d'un bon nombre de Bourgeois. Cependant l'année des Consuls n'étoit pas expirée. Tous deux ils étoient tombés dans le mépris, & l'on ne croyoit pas, qu'il fut possible de réconcilier le Peuple avec le Sénat, tandis qu'ils resteroient en place. Nul ne se présentoit pour demander le Consulat : tant on craignoit de s'en charger, en des tems si difficiles. Ce qui restoit des Centuries à Rome, ne laissa pas de s'assembler au Champ de Mars. Là, se fit l'élection de deux hommes, également agréables au Peuple, & aux Patriciens. C'étoit Posthumius Cominius, & Sp. Cassius [a]. Ce choix se fit avant le tems ordinaire ; mais il n'en fut pas moins agréé. L'un & l'autre avoient déja géré le Consulat, avec l'approbation publique. On se promit beaucoup de leur sage administration.

De Rome l'an 259. Consuls, A. VIRGINIUS, & T. VETURIUS.

Les deux nouveaux Chefs de la République, ne tardérent pas à assembler le Sénat, que l'estime où ils étoient, & que le respect, qu'on avoit pour leurs personnes, devoient rendre moins tumultueux. Ils commencérent par demander l'avis [b] de Ménénius

De Rome l'an 260. Consuls; POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

a Denys d'Halicarnasse nous apprend, que les nouveaux Consuls entrérent en Charge aux Calendes de Septembre, c'est à dire, un mois avant que le Consulat de Titus Véturius, & d'Aulus Virginius eût expiré, selon la remarque que nous avons faite ailleurs, au sujet du Consulat de Brutus. Cependant, à dire le vrai, rien n'est plus incertain, que l'époque des années Consulaires, comme nous l'avons dit plus d'une fois.

b On lit dans Denys d'Halicarnasse, l. IV. Agrippa Ménénius. Ce qui a fait croire faussement à quelques-uns, contre le témoignage du plus grand nombre, qu'Agrippa fut le prénom de ce Sénateur. Ce surnom lui fut donné, selon ce que nous avons dit en un autre endroit, ou parce que sa mere le mit au monde, avec beaucoup de peine, comme l'a remarqué Pline l. 7. *quod ægrè partus sit*, ou parce qu'au rapport de Gellius, il se soûtenoit difficilement sur ses piés, *ab pedum ægritudine*.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Agrippa. C'étoit un vieux Sénateur, blanchi au service de la République, & plus considéré encore, par une constante probité, que par les grands emplois où Rome l'avoit élevé. Toûjours il s'étoit tenu neutre, dans les divisions du Peuple & du Sénat, sans fomenter l'orgüeil des uns, & sans autoriser la licence des autres. Du reste, sa vie étoit aussi irrépréhensible, que celle du fameux Poplicola, qu'il avoit pris pour modéle. Il parla donc ainsi, sur la nécessité de composer avec le Peuple séparé. *Il est étonnant*, dit-il, *que la passion ait entraîné quelques Sénateurs, jusqu'à croire, que Rome puisse se passer du Peuple, qui s'est sequestré de nous; & remplacer nos troupes par des recruës étrangéres. Non, Peres Conscripts, sans ces mêmes Soldats, qui sont nés dans nos murs, que leur valeur a distingués dans nos Légions, & dont le cœur est véritablement Romain, n'espérés pas de pouvoir nous garantir des insultes de nos ennemis du dehors; & conserver l'ascendant que Rome a pris sur eux. Les nouveaux Habitants, que nous aurons introduits ici, y vivront-ils plus tranquilles, que nos anciens Bourgeois? Considérés combien de Nations diverses se sont réveillées, au bruit de nos divisions. Les Sabins, les Eques, les Volsques, & [a] les Herniques, ont saisi le moment de nous détruire. La Campanie & l'Etrurie commençent, ou à s'émouvoir contre nous, ou à faire des préparatifs, pour profiter de nos malheurs. Les Latins mêmes, ces amis fidéles, s'ébranlent déja, & l'amour de la nouveauté fait quelque impression sur leurs cœurs: Ainsi Rome, autrefois la terreur de ses voisins, est réduite à les craindre; & bien loin d'attaquer,*

[a] Les Herniques habitoient autrefois le Territoire d'*Anagni*, & d'*Alatro* dans la Champagne de Rome.

elle

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

elle ferma ses portes, & se tint sur la défensive. Cependant, de quels maux ne sommes-nous pas affligés ? Nos campagnes sont en proye à l'ennemi, & les vivres, qui devroient abonder dans cette Ville, se transportent au camp de nos Citoiens séparés. O Rome ! ô ma Patrie ! que deviendras-tu, si tes ennemis entreprennent d'en faire le siége ! Déja la famine se fait sentir. Des squélettes desséchés préserveront-ils tes murailles ? D'où nous viendront les secours, tandis que nos murs sont investis par la fleur de la jeunesse Romaine ? Elle demeure tranquille, dit-on, le demeurera-t'elle toujours ? Lorsque nous appellerons des Etrangers pour occuper leurs places, les séparés ne s'opposeront-ils pas à leur marche ? S'ils entrent dans Rome, ces nouveaux venus, seront-ils plus modérés dans leurs prétentions, que d'anciens Citoiens ? Vous les avés contraints à s'arracher de nous, & vous les forcés de s'obstiner dans leur séparation. Est-il toujours raisonnable, de couper un membre du corps, dés qu'il est atteint d'une légére blessure ? Guérissons la plaie, que nous avons faite, & ne la rendons pas incurable. Tant de fois, vôtre clemence, Peres Conscripts, s'est signalée à l'égard de vos ennemis. Que de biens ne vous a-t'elle pas procurés ? Vôtre rigidité ne sera-t'elle donc infléxible, que contre des Romains ? Cette Ville ne s'est formée, qu'en offrant un asile à des coupables. Refuserés-vous leur ancienne demeure, à de braves soldats, qui n'ont à se reprocher que d'être malheureux, par vos usures ? Souvenés-vous qu'ils ont partagé, avec nous, nos travaux, & nos victoires ; qu'ils furent élevés sous vos yeux ; & que la même République vous unit, avec eux, dans la même société. Ce sont des séditieux, j'en conviens ; mais sont ils incapables d'être ramenés par la douceur ? S'ils ont, jusqu'ici, méprisé nos Ambassades, c'est qu'ils manquoient de

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

confiance, & pour nos Députés, & pour le Sénat qui les députoit. L'infidélité de nos promesses les autorise ; & nos indignes artifices ont rendu leurs soupçons légitimes. Qu'on envoye donc à ce Peuple, si sage dans son indocilité, des Plénipotentiaires agréables, & dont les décisions ne soient plus sujettes à la révision du Sénat ! Que leurs pouvoirs soient absolus, & sans retour! Vous verrés revenir à vous la portion de l'Etat la plus nécessaire, dans les tems d'allarmes, où nous vivons.

Le discours de Ménénius Agrippa parut sensé au plus grand nombre. Cependant l'esprit d'intérêt, & de faction, fermoit encore les yeux à ceux des Sénateurs, qui comptoient sur la confiscation des biens de ce Peuple mutiné. Le plus âgé des Consuls, pria ensuite Manius Valérius, d'opiner avec liberté. Ce sage Vieillard: quoi que dépité contre les Peres Conscripts, étoit venu au Sénat, déterminé, sans doute, par le changement des Consuls. Son discours commença par la plainte, qu'il fit, du peu d'égard qu'on avoit eu, pour ses salutaires avis. *Je vous avois annonçé,* dit-il, *tous les maux dont nous sommes investis. Que l'événement, au moins, qui vient de justifier mes prédictions, donne du poids à ce que je vais prédire ! Plus le Sénat différera de composer avec le Peuple, plus il sera forcé de lui accorder des conditions avantageuses. Si, dés la premiére députation, vous aviés offert au Peuple séparé, l'abolition de ses dettes ; vous verriés Rome tranquille, & nos ennemis auroient été repoussés. Vous marchandés la paix avec lui : il augmentera ses prétentions à proportion de vos avances, & se roidira contre vos offres. Je serai bien trompé, s'il n'exige, outre ses premiéres demandes, des sûretés durables, qui le mettront, pour toujours, à couvert*

de vos vexations. En effet, par combien d'injustices, n'avons-nous pas irrité la Bourgeoisie Romaine ? Depuis le recouvrement de la liberté publique, les Curies eurent, dans Rome, une autorité supérieure à la nôtre. Nos Arrêts n'eurent de force, qu'autant qu'il leur plaisoit de les confirmer. Juges souverains des Causes capitales, elles en décidoient en dernier ressort. Quels artifices n'avons-nous pas employés, pour les dépoüiller de leurs prérogatives ? Aujourd'hui nous voulons, que nos Arrêts soient des décisions indépendantes. La Dictature, ouvrage de nôtre politique, dérobe au Peuple la souveraineté de ses Jugements, sur les matiéres criminelles. Il y a plus. Ce Peuple, si puissant, est réduit sous l'esclavage des Patriciens, qui par des usures immodérées, & par des Arrêts favorables, qu'ils prononcent dans leur propre cause, anéantissent la dignité du Peuple, ou la dégradent. Je suis donc de l'avis de Ménénius Agrippa, & j'ajoûte, qu'il ne faut pas différer un instant, à satisfaire le Peuple. Quelque demande qu'il nous fasse, acceptons-la. Aprês tout, nous ne l'aurons pas encore suffisamment dédommagé des torts, qu'il a reçûs de nous.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Appius Claudius s'attribua encore, personnellement, tout ce que Valérius n'avoit dit, qu'en général, contre les Patriciens. Il n'avoit pas à se reprocher ou un mauvais usage de son opulence, ou des concussions personnelles. Il ne laissa pas de faire, sur cela, une inutile apologie au Sénat. Ce qu'on trouvoit à dire à sa conduite, c'étoit un dévouëment universel au parti des Patriciens, & une détermination, à vouloir ôter au Peuple toute l'autorité, pour réduire la République sous un Conseil Souverain, d'un petit nombre de gens choisis. Dans cette vûë, il opina encore, contre

Dionis. Halic. ib.

De Rome l'an 260.

POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

le Traité, qu'on sembloit disposé à faire, avec le Peuple séparé. Il parla donc ainsi, lorsqu'il fut interrogé. *Ma surprise est extrême, Peres Conscripts, de vous voir prêts d'accorder au Peuple rebelle, ce que vous lui avés refusé, tandis qu'il étoit encore soumis. L'indocilité sera-t'elle, parmi-nous, un titre, pour enlever, par force, ce qu'on n'aura pû obtenir, par justice? Quelles bornes la Commune mettra-t'elle à ses desirs? Bien-tôt on verra Rome réduite à une simple Démocratie, & des insensés faire la loy aux plus nobles, & aux plus sages Républicains. Ne vous étes-vous délivrés de la domination d'un seul Roi, que pour retomber sous l'esclavage d'une populace vile, & inconsidérée? Quand une fois elle vous aura arraché, par violence, & par necessité, ce qu'elle prétend, à quel excés d'orgueil ne la verrés-vous pas monter? Une premiére victoire remportée sur vous, sera un degré, pour aspirer à une autre, & chacun de vos refus sera suivi d'insultes, & de séditions. Mais, dit-on, nous sommes pressés, par des guerres étrangéres, & par une dissention domestique. Sauvons la Patrie, j'y consens; mais sauvons-la avec noblesse, & avec dignité. Ne nous représentons pas nos déserteurs, comme une armée formidable. Leur nombre n'est pas égal, à beaucoup prês, à celui des sujets fidéles, qui nous restent. Ne pouvons-nous pas armer nos Esclaves, à qui nous rendrons la liberté? Ne pouvons-nous pas mener en campagne, ce qui nous reste de peuple, aprês l'avoir affranchi de ses dettes, non pas par un Edit public, mais par des gratifications particuliéres? Ne pouvons-nous pas rassembler les garnisons répanduës, dans les Châteaux, à la campagne; & rappeller nos Colonies, au secours de la Patrie? Par le dernier dénombrement des forces Romaines, n'avons-nous pas trouvé cent trente mille hommes, en état de porter les*

armes ? Nos révoltés sont-ils la septiéme partie d'une si grande multitude ? En tout cas les Latins ne pouront-ils pas nous être associés, dans une guerre pressante, & les promesses que nous leur ferons, de leur accorder tous les droits de la Bourgeoisie Romaine, ne les affectionneront-elles pas au parti du Sénat ? Mais, que dis-je ? l'obstination de nos révoltés tiendra-t'elle, contre les incommodités de l'hyver ? Sans toits, sans tentes, exposés aux injures de l'air, ne préféreront-ils pas les commodités de leurs maisons, aux gelées, & aux frimats ? Se résoudront-ils à nous assiéger, au hazard de voir leurs femmes, & leurs enfants, égorgés par leurs Concitoiens ? Peuvent-ils se rassurer sur leurs Chefs, tandis que Rome abonde en Généraux expérimentés, & signalés par tant de victoires ? Je persiste donc à croire, qu'il n'est pas de la dignité du Sénat, d'abolir les dettes des révoltés, & de leur envoyer une nouvelle Députation. Enfin, toute la clémence, dont on peut user à leur égard, c'est de les traiter doucement, lorsqu'ils auront mis les armes bas, & de leur faire miséricorde, comme à des insensés.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Le discours d'Appius partagea les Sénateurs en deux sentiments. La jeunesse fut pour lui ; mais les vieillards se rangérent à l'avis de Ménénius Agrippa. Le seul nom d'une guerre civile, les intimidoit. Alors de grands cris s'élevérent des deux parts. Les jeunes Sénateurs l'emportoient en nombre, & en force ; & menaçoient déja d'en venir aux coups. Il ne resta plus aux sages, que les larmes, & que les priéres. Par là, le tumulte s'appaisa un peu ; & tous prêtérent l'oreille au discours des Consuls. Ceux-ci, après avoir consulté ensemble, & tout bas, pendant quelques instants, firent entendre leur avis, par l'organe du plus

De Rome l'an 260.

Consuls, Posthumius Cominius, & Sp. Cassius.

ancien des deux, en ces termes. *Il seroit à souhaiter, que la concorde regnât parmi nous, tandis que la discorde nous enléve une portion de la République. Du moins les jeunes Sénateurs devroient-ils avoir de la déférence, pour les vieux, dans l'espérance, qu'un jour aussi, l'on respectera leur âge. Cependant le tems se passe en d'inutiles contestations. Finissons la séance, pour nous rassembler dans peu de jours. Qu'alors les plus jeunes apportent, au Sénat, de meilleures dispositions d'esprit! Sans cela, peut-être, serions-nous obligés de nous passer d'eux, dans nos Délibérations, & de régler,* [a] *par une Loy, l'âge qu'il faudra*

[a] A en juger par la Harangue du Consul, il n'y avoit point alors d'âge déterminé, par les Loix, pour être admis dans le Corps des Sénateurs. Il est cependant certain, qu'on ne pouvoit être incorporé, dans le Sénat, avant que d'avoir atteint un âge mûr. Nous en trouvons la preuve dans Cicéron, *pro lege Manil.* C'est ainsi qu'il s'explique au sujet de Pompée, *Quid tam, præter consuetudinem, quam homini peradolescenti, cujus à Senatorio gradu ætas longe abesset, imperium atque exercitum dari.* Tacite *Ann.* 15. dit, que Vivianus Annius, gendre de Corbulon, n'étoit point encore parvenu à l'âge requis, pour entrer dans l'ordre Sénatorial. Plutarque dit la même chose de Pompée, lorsqu'il demanda, pour la premiére fois, les honneurs du Triomphe. La pluspart des Auteurs nous représentent les Sénateurs, comme des personnes graves, avancées en âge, *Quibus corpus annis infirmum, ingenium sapientia validum erat.* Saluſ. Catil. *Et Romanus Senatus in hunc usque diem à Senio nomen gerit.* Plutar. Q. Rom. Festus, Aurelius Victor, & Florus, sont d'accord sur cette étymologie. Il ne s'agit plus que de sçavoir, précisément, l'âge qui, dans la suite, fut fixé par les Loix. Les Historiens de l'ancienne Rome nous ont laissé là-dessus dans l'incertitude. Il est vrai que Panvinius, *in Fast.* 1. a prétendu, que les fils de Sénateurs avoient droit de prendre séance au Sénat, jusqu'au tems du jeune Papyrius. Alors, dit le même Auteur, le Sénat porta un Decret, qui excluoit de ses Assemblées, ceux qui n'auroient pas atteint l'âge de vingt-cinq ans. Panvinius cite, à ce sujet, l'autorité de Plutarque, *in Pompeio.* C'est dommage, que ce fait ne se trouve dans aucune édition de cet Historien. Je m'en tiendrois, plus volontiers, au sentiment de Sigonius. Celui-ci, *l.* 2. *de Antiq. jure, Civium Rom. c.* 2. s'autorise d'un passage de Valere Maxime, & de Cicéron, pour fixer

avoir atteint, pour pouvoir opiner dans nos Assemblées. Vous n'ignorés pas, au reste, que les affaires de la guerre sont, de droit ancien, soumises aux suffrages du Peuple. La question que nous examinons regarde la guerre. Il faudra bien avoir recours au Peuple, si le partage de vos sentiments met un obstacle éternel à une décision, qui presse. Ainsi parla le Consul, & le Sénat fut congédié.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Quelques jours après, les Consuls envoyérent des ordres aux Tribus répanduës à la campagne, & aux Citoiens qui gardoient les Châteaux, de se trouver, en grand nombre, à la Ville, au jour qui leur fut marqué. Cette multitude se joignit aux femmes, & aux enfants des révoltés, & attendit les Sénateurs dans la place publique, lorsqu'ils iroient au Sénat. Les Consuls l'avoient convoqué, pour ce jour-là même. Alors, par leurs cris, par leurs priéres, & par leurs prosternements, le Peuple s'efforça d'attendrir les Sénateurs, les unes en faveur de leurs maris, les autres en faveur de leurs peres, de leurs parents, ou de leurs amis. Les Consuls, à leur passage, loüérent les Campagnards de l'exactitude qu'ils avoient euë, à retourner, en grand nombre, à la Ville, les exhortérent à demeurer paisibles, & leur firent espérer un Arrêt favorable de l'Assemblée, qu'on al-

l'âge Sénatorial, à celui qui finissoit la Questure. Or il paroist qu'il étoit permis de prétendre cette Magistrature, après l'âge de vingt-sept ans, au plus. On pouvoit donc aspirer à la dignité de Sénateur, avant trente ans, ou environ. Ce qui s'accorde assés avec la Loy que Pompée établit, parmi les Peuples de Bithynie. Cette Loy statüoit, qu'aucun n'auroit entrée dans le Sénat de la Nation, qu'à l'âge de trente ans accomplis. Il est vrai-semblable, que Pompée avoit, en cela, suivi l'usage de la République Romaine ; d'autant plus, que Pline le jeune assûre, dans une de ses Lettres à l'Empereur Trajan, que les Bithyniens se gouvernoient sur le modéle des Romains : sur tout en ce qui concernoit leur Sénat, & leur Magistrature.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

loit tenir. En effet, tout s'y passa avec plus de tranquillité, que jamais. Ménénius fut prié de redire son avis. Il persista dans le sentiment, qu'il falloit envoyer au camp du Mont Sacré, des Plénipotentiaires, avec une entiére liberté d'accorder au Peuple séparé, tout ce qu'ils jugeroient convenable. On demanda ensuite l'avis de ceux, d'entre les Sénateurs, qui autrefois avoient été Consuls. Ils se rangérent tous à l'avis de Ménénius. Enfin, Appius eut son tour. *Je m'apperçois*, dit-il, *que mon avis est ici fort inutile. Vous le voulés, Peres Conscripts. On reçevra, dans ces murs, les mutins, aux conditions qu'ils voudront nous prescrire. Au moins il me sera permis de dire, que ce ne sera jamais de mon consentement. Plus mon obstination vous paroît aujourd'hui téméraire, plus vous me louërés un jour, ne seroit-ce qu'après ma mort, d'y avoir persisté. Grand Jupiter, qu'on honore au Capitole! Dieux, qui conservés cet Empire! Et vous Héros & Génies, qui nous protégés! tournés à bien le retour de nos rebelles, & faites que je sois trompé dans mes présentiments!*

Il fut avoüer, que le Sénat avoit beaucoup à craindre des suites, de la démarche qu'il alloit faire. Après tout, le plus sage conseil étoit alors, de détourner le mal présent. La jeunesse même se tourna au sentiment des plus vieux. Un jeune Sénateur nommé Nautius [a], d'une famille illustre, puisque le fondateur de sa Maison avoit été l'un des compagnons d'Enée, lui

[a] Nautius est appellé Nautes par Virgile. Si l'on en croit les Commentateurs de ce Poëte, Dioméde rerait à Nautius le Palladium, qu'il avoit enlevé de Troye. Le même Poëte dit, que Minerve l'avoit instruit dans l'art de deviner:

Tum senior Nautes, unum Tritonia pallas
Quem docuit, multâque insignem reddidit arte. Æn. l. 5.

fraya

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

fraya le chemin, pour se ranger au meilleur parti. Il fit d'abord l'apologie des plus jeunes Sénateurs, & protesta qu'ils n'étoient animés, ni par des motifs de vanité, ni par des raisons d'intérêt. Ensuite, il permit, en leur nom, aux plus anciens Sénateurs, de faire l'Arrêt à leur gré, & selon leurs vûës. Il fut donc ordonné, qu'on envoyeroit dix Députés au camp de Sicinnius [a]. L'Histoire n'a pas laissé tomber leurs noms dans l'oubli: aussi jamais députation n'eut plus de noblesse. Tous les dix, au jeune Nautius près, avoient été Consuls. C'étoit moins pour faire honneur aux séparés, que pour n'avoir que des gens prudents, à examiner ce que la République pouroit leur accorder, sans trop nuire à ses intérêts.

Dionis. Halic. lib. 6.

Au sortir du Sénat, les Consuls se présentérent au Peuple assemblé. En lui rendant compte de l'Arrest, qui venoit d'être rendu, ils l'exhortérent à contribüer, de ses soins, à une parfaite réünion du Sénat, & de l'Armée. Puis, à l'instant, on fit partir les Envoyés, pour le Mont Sacré. Le bruit de leur députation y avoit prévenu leur arrivée. On alla au-devant d'eux, pour les recevoir, & une grande partie des rebelles sortit du camp, pour leur faire honneur. Cependant un certain Junius Brutus fit un rôle assés extraordinaire, parmi les révoltés. Il joignoit à beaucoup

a Tite-Live ne parle que d'Agrippa Ménénius, sans faire mention des autres Consulaires, qui furent envoyés vers le Peuple. Denys d'Halicarnasse, plus fidéle dans son récit, nous a transmis les noms des Députés. A sçavoir, Manius Valérius fils de Marcus, Titus Lartius Flavus, Agrippa Ménénius fils de Caïus, Publius Servilius fils de Publius, Posthumius Tubertus fils de Quintus, T. Ebutius Flavus fils de Titus, Servius Sulpitius Camerinus fils de Publius, Aulus Posthumius Albus fils de Publius, Aulus Virginius Cœlimontanus fils d'Aulus, & Spurius Nautius.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

d'esprit, & à une pénétration infinie, des airs niais, & des maniéres simples. Comme il s'appelloit Lucius Junius, de même que le Fondateur de la République, son habit, & son genre de rusticité, lui firent encore donner le surnom de Brutus. Sur la garantie des mêmes noms, il se crut destiné à délivrer le Peuple, de la tyrannie du Sénat, comme le fameux Brutus avoit délivré Rome de l'oppression des Rois. En effet, le conseil, qu'il donna, ne servit pas peu à faire prendre, pour l'avenir, au Peuple, une supériorité sur les Patriciens, qu'il conserva depuis, & qui le rendit maître de la République. Lucius Junius s'adressa donc au Général des révoltés, & lui fit entendre, qu'il n'étoit pas à propos, de se rendre si facile aux propositions du Sénat. *Après tout*, disoit-il, *qui nous garantira que les promesses, qu'on vient nous faire, seront gardées de bonne foy; & que de si belles apparences ne seront pas suivies d'une fin tragique? Laissés-moy répondre au nom du Peuple*, ajoûta-t'il, *& vous verrés, avec quel art, je sçaurai vous préserver de l'illusion, qu'on a peut être résolu de faire à nôtre crédulité.* Sicinnius connoissoit l'excellent fond d'esprit du prétendu Brutus, & l'autorisa à répondre, pour le Peuple, aux conditions du Sénat. Les Députés furent donc admis au camp; & la foule des séparés s'arrangea, autour d'eux, pour les entendre. M. Valérius, ce Dictateur de l'an passé, cet ami si fidéle du Peuple, portoit la parole. Il s'exprima de la sorte. *A qui tient-il, Romains, que vous ne revoyiés vos proches, & vos foyers domestiques? Le Sénat a fait choix de gens, qu'il vous croit affectionnés, pour traiter avec vous, & pour ratifier les propositions raisonnables, que vous lui pro-*

poſerés. Il a eu moins d'égard à ſa dignité, que de conſidération pour vos perſonnes. Ce qu'il n'eût peut-être jamais fait, pour des étrangers, il le fait pour vous. Il oublie le rang qu'il tient dans la République, pour compoſer avec vous. Rendés-en graces aux Dieux, & ſoyés reconnoiſſants du bienfait des Peres Conſcripts. Oüi, ce ſont véritablement des peres, qui ne ſe croient pas déshonorés de faire des avances, pour ramener leurs enfants au devoir. Profités de leur condeſcendance, & ne tardés plus à revoir une Ville, où vous prîtes naiſſance, & dont vous avés un peu méconnu les bienfaits.

De Rome l'an 260.

Conſuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Sicinnius répondit, en peu de mots, que l'affaire étoit aſſés importante, pour être diſcutée par les intéreſſés. Il invita enſuite ceux de ſon parti, à répondre au diſcours de Valérius. Chacun ſe regarda, & demeura dans le ſilence. Le nouveau Brutus prit la parole, comme on en étoit convenu ; & adreſſa d'abord le diſcours aux ſoldats de ſa faction. *Camarades*, leur dit-il, *ce qui vous rend müets, c'eſt la crainte des Patriciens, qui vous a ſaiſie. Vous attendés que quelqu'un ſe charge de la haine commune, bien réſolus de profiter des biens, qu'il poura vous procurer, à ſes riſques. Après tout, qu'avés-vous à craindre ? Ne voyés-vous pas ce Sénat, autrefois ſi impérieux, réduit à faire les premiéres démarches ? Nous l'avons recouvrée, cette liberté, que la faction des Grands nous avoit ravie. J'en uſerai donc le premier. Je parlerai au nom de tous, & je courrai ſeul les périls de ma franchiſe. Rien ne nous empêche, dit-on, de rentrer à Rome. Eſt-ce un bien-fait que le Sénat nous accorde? Eſt-ce une grace qu'il nous demande ? Quelles ſeront les conditions de nôtre retour ? Quels garands nous donnera-t'on de la ſincérité d'une promeſſe, que tant d'infidélités*

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

passées doivent nous rendre suspecte ? Examinons nôtre séparation, à la rigueur du droit. N'avons-nous pas été contraints à la faire, par l'injustice du Sénat, & par la dureté de ses Jugements ? Est-ce lui, est-ce nous, qui devons demander grace ? N'est-ce pas pervertir toutes les Loix de l'équité, que d'obliger les lézés, à recourir à la miséricorde de ceux, qui les ont offensés ? Qui du Peuple, ou du Sénat, doit passer pour méconnoissant ? Que n'avons-nous pas fait pour préserver Rome, & pour étendre sa gloire, & ses conquestes ? Non, le dernier de nos Rois ; non, Tarquin le Superbe, n'a pas poussé contre nous, aussi loin que le Sénat, & ses véxations, & son ingratitude. A la prise de Suessa, Tarquin permit à son armée, de s'enrichir des dépoüilles de l'ennemi. Cependant nous sentîmes l'abus qu'il faisoit de sa puissance, plus encore contre les Patriciens, que contre nous. Nous nous joignîmes au Sénat, pour le délivrer d'un oppresseur. Ciel ! prévoyions-nous alors, que nous allions retomber sous une oppression encore plus tyrannique ! Si nous l'eussions crû, aurions-nous, depuis seize ans, essuyé tant de guerres, & versé tant de sang, pour une liberté imaginaire ? A peine l'avons-nous eu affermie, cette liberté, par tant d'exploits, à la bataille de Régilles, qu'on la ravit à ses défenseurs. Non content de livrer nos corps à tant de guerres, de pure ambition, le Sénat traite les vainqueurs en ennemis vaincus. On les charge de chaînes, on les réduit à l'esclavage, on exige d'eux des dettes, que les nécessités personnelles, ou que l'utilité publique, leur a fait contracter. On veut les humilier, les anéantir, par des usures intolérables. Quelles injustices n'a pas reçûës, du Sénat, ce petit nombre de Patriciens, que leur équité a rendus sensibles à nos miséres ? L'un a été privé des honneurs du Triomphe, qu'il avoit mérités.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

L'autre s'est vû contraint, de finir un Consulat glorieux, par les plus cruels mécontentements. Que dis-je ? & pourquoi rappellai-je le souvenir du passé ? Ne songeons, Camarades, qu'à nous précautionner pour l'avenir. Quelle sûreté nous donne-t'on, du recouvrement parfait de nôtre ancienne liberté ? Quel changement de fortune avons-nous à espérer ? Avec quelles démonstrations de joie nous recevra-t'on dans Rome ? Parlés, illustres Députés, expliqués-vous : car ne comptés pas, qu'aprês avoir pris les armes avec sagesse, nous les quittions inconsidérément ? Nous r'assûrerons-nous, sur les conditions d'un Traité, qu'un Appius & sa cabale, feront annuller, par un Edit, au moment que nous serons désarmés ? Nous livrerons-nous aux Envoyés du Sénat, qu'il a si souvent frustrés des promesses, qu'il les avoit chargés de nous porter ? Nous reposerons-nous sur des conventions attestées par des serments ? Combien de fois les Dieux ont-ils vû, avec horreur, les perfides se parjurer ? Combien de promesses violées, dont le Ciel étoit garant ? La nécessité, dira-t'on, nous les arracha, le bien public les annéantit. Evitons, Camarades, évitons de tomber dans ces piéges. Fuïons, où la Fortune, & les Dieux voudront nous conduire. Où est la liberté, là est la Patrie. La valeur nous tiendra lieu de biens, & des braves trouvent à vivre en tous lieux. Enée, fugitif avec ses Troyens, s'est acquis un Royaume dans ces contrées. A son exemple, allons fonder une Colonie, qui soit la rivale de Rome. Demandons seulement, pour prix de la modération, dont nous userons à nôtre départ, qu'on nous rende nos femmes, & nos enfants. Sinon, prenons les Dieux à témoin, de la violence qu'on nous aura faite ; & traitons en ennemie une terre, qui nous aura traités en esclaves.

La harangue de Brutus toucha également, & les

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Députés du Sénat, & le Peuple révolté. Tous fondirent en larmes. On convenoit, qu'il n'avoit point éxaggéré les maux, que le Peuple avoit soufferts. On avoüoit, que les séparés ne pouvoient prendre assés de précautions, contre les injustices d'un Sénat, tant de fois infidéle. Cependant T. Lartius s'efforça de justifier la conduite des Patriciens, & de montrer, que le Peuple avoit eu tort de se plaindre des traitements, où l'on avoit soumis les débiteurs. *Vôtre luxe*, dit-il, *vos débauches, & vôtre oisiveté, avoient accumulé vos dettes. Etoit il juste de frustrer vos créanciers de leurs prêts, devenus nécessaires à vôtre indigence?* Tout respectable qu'étoit Lartius, ses paroles furent suivies des huées de la multitude. Aussi ce discours venoit-il à contre-tems. Sicinnius, le Conducteur, & le Chef des révoltés, s'en prévalut, & le fit servir à ses fins. *Jugés, chers Camarades*, dit-il à ses Soldats, *par le discours d'un homme, venu pour intercéder auprês de nous, des traitements qui nous sont réservés à Rome, lorsque nous aurons mis bas les armes. Ses priéres sont des répréhensions, & ses supplications sont des invectives. Voyés, s'il vous convient de le suivre à la Ville, sans armes, les mains liées derriére le dos, & d'aller y essuyer, tout ce que les reproches ont de plus amer, & ce que la servitude a de plus affreux?* Les paroles de Sicinnius furent reçûës avec applaudissement. Au milieu de ces cris, Ménénius Agrippa fit signe, qu'il avoit à parler. On le connoissoit pour un homme équitable, [a] & porté pour les intérêts du Peuple.

[a] Il n'est pas étonnant, que Ménénius Agrippa se prêtât, avec tant d'inclination, en faveur des Plébéïens. Il étoit lui-même de race Plébéïenne, si nous en croïons Tite-Live. *Ménénium Agrippam*

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Tit. Liv. lib. 2. Dion. Halic. lib. 6.

Tous firent silence, & crurent, qu'au moins celui-ci, alloit déclarer les conditions de la réception des séparés. A la vérité Ménénius n'étoit pas Orateur. Le bon sens dominoit plus dans ses discours, que l'éloquence. Avec un grand air de franchise, & de bonté, il fit sur les esprits toute l'impression, qu'on pouvoit attendre. *Romains*, dit-il, *nous n'avons été députés ici, ni pour nous justifier, ni pour vous accuser. Il ne s'agit que de convenir des moyens d'appaiser nos divisions. Nous avons reçû, pour cela, un plein pouvoir du Sénat. Examinons les causes de vos mécontentements, & faisons-les cesser. Vous vous plaignez des poursuites, que vos créanciers ont faites contre les obérés. Hé bien, que ceux d'entre-vous qui ne sont pas en état de payer leurs dettes, en soient déchargés ! Que ceux même, qui, par Arrêt, sont actuellement détenus par leurs créanciers, soient délivrés de la captivité ! Voilà pour le passé. A l'égard de l'avenir; la République, d'un consentement unanime, tant du Peuple, que du Sénat, fera des Réglements, sur les Contrats, & sur les intérêts, qu'on poura perçevoir de ses prêts. Par là, ne remédiera-t'on pas au principal sujet de vos plaintes ? Vous voulez des sûretés, sur la sincérité des paroles que nous vous donnons. Vous en aurés des plus autentiques. Ecrivés vos prétentions, le Sénat les approuvera. Il ra-*

facundum virum, & quod inde oriundus erat, plebi carum, l. 2. Cependant il avoit été Consul. Or il est constant, qu'alors, les Plébéïens n'avoient aucun droit de prétendre aux honneurs de la Magistrature. Les Patriciens mêmes ne contractoient point encore de mariages, avec les femmes Plébéïennes. Il faut donc dire, ou que Tite-Live s'est trompé, ou que la Famille de Ménénius Agrippa, Plébéïenne dans son origine, fut aggrégée à l'ordre des Patriciens, dans le tems que l'ancien Tarquin augmenta le nombre des Sénateurs, ou que Ménénius, lui-même, fut un de ces Sénateurs de nouvelle création, que Brutus incorpora parmi les anciens Sénateurs, pour remplacer ceux, que Tarquin le Superbe avoit fait périr.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMIUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

tifiera nos promesses, & en passera un Edit, qui aura force de Loy. Quoi de plus inviolable? Voici quelque chose de plus. Tout ce que nous sommes ici de Députés, nous nous faisons les cautions de nos promesses. Vous aurés vôtre recours sur nous, & sur nos familles, à perpétuité. Le reste des Sénateurs prendra, avec le Peuple, les mêmes engagements que nous; & tous ils vous en passeront un Acte, signé de leur main. Enfin, pour derniére assûrance, celle que nous vous promettons, est également respectée des Grecs, & des Barbares. C'est a *l'assurance des Serments.*





d'argent

a Numa, pour assûrer la bonne foy parmi les Romains, emprunta le secours des Serments, comme nous l'apprenons de Tite-Live, l. 1. *Eâ pietate hominum mentes imbuerat, ut fides ac jusjurandum, proximo legum ac pœnarum metu, civitatem regerent.* Depuis ce tems là, Rome, du moins dans ces tems de candeur & de simplicité, ne connut rien de plus sacré, que les Serments. Elle les regarda comme des engagements inviolables, qui serroient le nœud de la société, & qui rappelloient l'homme aux devoirs de la vie civile. L'usage le plus ancien, étoit de lever la main droite en jurant, parce que la main droite est le symbole de la fidélité. *J'en leve la main devant le Seigneur*, dit Abraham. Cicéron, *Orat. pro Flacco*, dit de Falcidius, que personne ne lui ajoûteroit foy, quand même il jureroit, ayant la main sur l'autel. *Is si aram tenens juraret, crederet nemo.* Juvenal invective contre les parjures, qui n'avoient point horreur d'étendre la main sur l'autel:

Intrepidi quæcumque altaria tangunt. Sat 13.

Il est vrai que les Serments, sans changer dans la pratique, suivirent le sort de la Réligion Romaine, & prirent autant de formes différentes, que leurs Divinités. Ainsi les Romains attestoient leurs Dieux, & les faisoient garants de leur parole. Ils juroient par Castor & Pollux, par Hercule, &c. Non seulement ils juroient, par leurs

Elle

Elle est plus sacrée, que ne l'a dit Brutus, & si quelques Princes impies ont quelquefois violé la Réligion des Ser-

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Dieux, mais encore par tout ce qui avoit quelque rapport à ces Divinités fabuleuses, par les foudres de Jupiter, par les traits d'Apollon, par le trident de Neptune. Ils attestent, dit Juvenal en parlant des Romains de son tems, toutes les armes, que renferment les Arsenaux du Ciel; *Quidquid habent telorum armamentaria Cœli.* Caligula insultoit aux Romains, & à leur Réligion, en jurant par la Fortune, par le Génie, & par le salut de son cheval. Les Vestales juroient par Vesta, les Dames Romaines par Junon, les Laboureurs par Cérès, les Vignerons par Bacchus, les Amants par Venus, & par Cupidon. Un des Serments les plus solemnels, qui se pratiquât dans l'ancienne Rome, est celui qu'on faisoit, *per Jovem lapidem*, par Jupiter pierre: soit que par cette expression on entendît la Statuë de Pierre, qui, dans les commencements de Rome, fut élevée à Jupiter dans le Capitole: soit que ce fût la pierre, que Saturne dévora, dans la persuasion que c'étoit Jupiter nouvellement né: soit enfin, comme le prétendent la pluspart, que cette formule latine, *per Jovem lapidem*, ait été fondée sur la coutume de jurer par Jupiter, en tenant à la main une pierre, qu'on lançoit de toutes ses forces, selon Festus, en prononçant ces paroles, *Si je manque à ma promesse, que Jupiter me jette hors de Rome, comme je jette cette pierre loin de moy.* Souvent on joignoit au serment, l'immolation des victimes, & les libations. Tite-Live, l. 1. rapporte une autre maniére de jurement. Celui qui juroit, tenoit une pierre à la main, dont il frappoit une victime au milieu du front. En même-tems, il prononçoit une formule conçûë en ces termes. *Si je viole ma foy, que Jupiter me frappe, comme je vais frapper cette victime.* Nous apprenons d'Eschyle, dans la Tragédie intitulée, *Les sept devant Thébes*, que pour imprimer plus de terreur, ceux qui s'engageoient par Serment, trempoient leurs mains dans le sang de la victime. Les Aquilius, & les Vitellius, conjurés contre Rome en faveur des Tarquins, en usérent, à peu prês, de la même maniére. La Réligion des Serments étoit si respectée chés les Romains, qu'ils avoient fait de *la Foy*, ou de la *Fidélité*, une Déesse, à qui ils donnoient un rang considérable entre les Divinités payennes. Elle présidoit à la fidélité dans les Serments. Le voile blanc, dont elle étoit couverte, désignoit la candeur, & la franchise. C'est ainsi que la représente Horace. *Te Spes, & albo rara Fides colit velata panno.* Les Prêtres consacrés à son service, étoient vêtus d'un habit de la même couleur, dans les jours de cérémonies. Les Sacrifices, qui se faisoient en son honneur, consistoient en des libations. Numa fut le premier, qui lui érigea un Temple. Dans la suite, la Statuë de cette Déesse fut placée

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

ments, Rome n'a point encore porté ses attentats, jusqu'à mépriser des conventions, faites au nom, & en la présence des Dieux. Que la Concorde donc nous réünisse, & que des embrassements mutuels mettent fin aux soupçons, qui nous séparent! Nous ne composions qu'un Etat, rassemblons-en les membres désunis. Une fable vous fera conçevoir ma pensée. Il arriva un jour, que les différentes parties du corps humain, se révoltérent contre l'Estomach. C'est un paresseux, disoient-elles, qui fait servir les yeux, les bras, & les piés, à la recherche de ses plaisirs. Les mains donc, la bouche, les dents, lui refusérent leurs services. Qu'arriva-t'il? Tout le corps tomba dans la langueur, & la défaillance se fit sentir aux parties révoltées, comme à l'Estomach. Ainsi en est-il de nos divisions intestines. La République entiére s'affoiblit, lorsqu'un des membres, qui la composent, soustrait à l'autre, le ministére qu'il en attend.

Un Apologue de la sorte étoit à la portée du Peuple. Il en fut plus ébranlé, que d'un profond raisonnement. Tous s'écriérent, qu'on les remenât incessamment à la Ville. Peu s'en falut même, que dés-lors, & sans autre précaution, ils n'abandonnassent le Mont-Sacré. Brutus arréta le mouvement inconsidéré de ses Camarades, & leur fit entendre, que trop de précipitation alloit, sans doute, les replonger dans la misére. *A la vérité*, leur dit-il, *les offres qu'on nous fait sont raisonnables. Il faut en rendre graces au Sénat. Mais qui peut dire, si l'esprit de domina-*

dans le Capitole, selon Cicéron, *l. 2. de Nat. Deor.* Plusieurs Médailles nous représentent cette Divinité. Entre-autres une de la Famille Licinia, & une autre Médaille publiée par Struvius, *c. 1. de Diis Rom.* On la voit ayant la main droite étenduë, & tenant de la main gauche une corne d'abondance.

De Rome l'an 260.

Consuls, Posthumus Cominius, & Sp. Cassius.

tion, naturel aux Chefs d'une République, n'en arrêtera pas les effets, & si les Patriciens obéis, n'abuseront pas de nôtre soumission, pour nous opprimer encore avec plus de sagesse? Le seul moyen pour nous préserver à jamais de leur violence, c'est de leur ôter le pouvoir d'en exerçer. Amenons jusques là le Sénat, & nous serons, pour toûjours en sûreté. Les Dieux m'ont inspiré un expédient, qui seul peut rendre nôtre liberté durable, & la République invincible. Ménénius pressa l'Orateur de déclarer ce projet important. *C'est qu'on nous accorde,* continua Brutus, *de choisir, tous les ans, du Corps des Plébéïens, certain nombre de Magistrats, qui, sans avoir d'autre autorité dans Rome, que d'être nos protecteurs, puissent, par leur opposition, annuller les Edits, & les Jugements onéreux au Peuple.* Les Envoyés ne s'étoient pas attendus à la proposition de Brutus. Ils demandérent quelques instants, pour en délibérer. S'étant mis à l'écart, ils consultérent ensemble, & bien-tôt aprês, ils revinrent à l'Assemblée. On fit silence, puis Ménénius parla de la sorte: *La demande que vous nous avés faite, Romains, est, pour nous, le sujet de bien des inquiétudes. Si nous vous l'accordons, ne ferons-nous pas deux Républiques, dans la seule Ville de Rome? Nos appréhensions sont assés bien fondées, pour n'oser pas, tout revêtus que nous sommes d'un plein pouvoir, décider une affaire si délicate, sans avoir consulté le Sénat. Permettés donc à quelques-uns des Députés, de retourner à la Ville; & comptés, qu'en cela même, ils ne vous seront pas contraires. Pour moy, je resterai ici, parmi vous, avec une partie de mes associés, tandis que Valérius, avec l'autre partie, ira prendre l'avis des Peres Conscripts.*

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

A l'instant, M. Valérius, & ses Compagnons, montérent à cheval, & vinrent à Rome. Le Sénat fut convoqué par les Consuls, & Valerius opina en faveur des révoltés. Appius, toujours semblable à lui-même, se récria contre les affreuses suites, que la condescendance de Valérius alloit causer. L'avis d'Appius fut négligé. Tout le Sénat inclinoit vers la paix. Il fit un Decret, par lequel on accorda au Peuple les demandes des séparés; & entre-autres, le pouvoir de se choisir, tous les ans, des Magistrats, qui leurs serviroient de défenseurs, contre les entreprises des Patriciens. Consentement qui dérangea les espérances des Grands, qui remit presque toute l'autorité aux Plébéïens, & qui, d'une administration mêlée d'Aristocratie & de Démocratie, fit un Gouvernement presque entiérement Populaire! Ce fut une véritable altération de la République, dans la République même. Dés le lendemain, Valérius & sa suite, revinrent au camp. On y fit la lecture du Decret, qu'il avoit obtenu du Sénat. Il ne fut pas difficile à Ménénius, de persuader aux Chefs de l'armée, de faire une députation au Sénat, pour confirmer le Traité, & pour s'assûrer de la bonne foy des Sénateurs. Junius Brutus, & deux autres de ses Camarades, se chargérent de la commission, & furent accompagnés de la moitié des Députés du Sénat. Ménénius resta sur le Mont Sacré, & dressa le plan de la Loy, pour la création des nouveaux Magistrats. Brutus rapporta, qu'il avoit conclu le Traité, dans les formes les plus sacrées [a], par le ministére des Féciaux.

Dion. Halic. lib. 6.

a Le principal ministére des Féciaux, étoit de présider à la foy des Traités. La République les chargeoit du soin d'en dresser les

Alors le Peuple, autrefois rebelle, s'assembla par Curies.

De Rome l'an 260.

On procéda, dans le camp, à l'élection des premiers Tribuns du Peuple, qu'ait eus Rome. [a] Sicinnius, & Brutus furent nommés les premiers. [b] Puis on leur en ajouta trois autres, les deux freres Licinius, Publius, & Caïus, enfin C. Icilius. Ces cinq Magistrats de la création du Peuple, & tirés du Corps de la Bour-

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS. *Dion. Al. & Plut.*

conditions. Ils s'obligeoient, par serment, de se conformer, en tout, aux régles de la Justice, sans aucune partialité.

a Plutarque, Suidas, & les Auteurs Latins, reconnoissent que les suffrages du Peuple tombérent sur Sicinnius, & sur Brutus. Tite-Live seul donne, pour les deux premiers Tribuns, Caïus Licinius, & Lucius Albinus. Il ajoûte, que ceux-ci s'associérent Sicinnius. Il ne nomme point les deux autres, dont il dit que les noms sont fort incertains. Mais est-il croïable, que le Peuple eût donné l'exclusion à deux hommes, tels que Sicinnius Bellutus, & Junius Brutus, qui servirent les intérêts des Plébéïens avec tant de chaleur, contre les entreprises des Patriciens? Cicéron place la création des premiers Tribuns, sous le Consulat de Véturius, & de Virginius. C'est un anachronisme manifeste.

b Cicéron, *Orat. pro Cornel*, Tite-Live, l. 2. Zonaras, tom. 2. & Denys d'Halicarnasse, l. 6. ne s'accordent point entre-eux, sur le nombre des premiers Tribuns, qui furent créés par le Peuple. Les trois premiers Auteurs n'en comptent que deux. Le dernier, toûjours exact dans le détail des faits, assûre que les Curies assemblées, se choisirent d'abord cinq Tribuns. Tite-Live dit, que le Peuple se donna deux Tribuns, qui ensuite se donnérent trois Collégues. Il est à croire, que ce dernier choix ne se fit qu'avec l'agrêment, & la permission de la Commune. En ce cas, selon Tite-Live même, le Peuple auroit eu part à l'élection des cinq Tribuns. Le témoignage de Pison, cité par Tite-Live, l. 2. n'est pas plus reçevable. Cet ancien Annaliste assûre, que le Peuple ne créa d'abord que deux Tribuns, & que les Plébéïens, devenus plus puissants, en ajoutérent trois, l'an de Rome 282. sous le Consulat de Claudius, & de Quinctius. L'an 296. Selon le même Auteur, ils en firent monter le nombre jusqu'à dix, sous le Consulat d'Horatius & de Minucius. Varron remarque, *l. 4. de ling. lat.* que ces Magistrats de nouvelle création, eurent le nom de Tribuns du Peuple, parce qu'ils furent choisis d'entre les Tribuns Légionnaires.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

geoisie, entrérent en Charge, [a] le quatrième des Ides de Décembre, en l'année deux cents soixante de Rome. [b] On fit une Loy, par laquelle la personne des nouveaux Tribuns fut renduë sacrée, c'est à dire, inviolable. La Loy fut conçûë en ces termes. QUE LE TRIBUN DU PEUPLE SOIT EXEMPT DE TOUTES LES CORVE'ES DE LA BOURGEOISIE, ET QUE L'ON NE L'EN CHARGE, QUE DE SON GRE'. QU'ON NE LE FRAPPE POINT, ET QU'ON NE LE

a Le quatre d'avant les Ides de Décembre, c'est à dire, le dix du même mois, qui donna naissance à l'autorité de ces nouveaux Magistrats, fut consacré par le Peuple. Denys d'Halicarnasse dit, que ce jour fut toujours destiné à l'élection des Tribuns. Tite-Live, *l.* 29. rapporte, que Nævius fut élevé au Tribunat le quatre d'avant les Ides de Décembre. Cicéron, *Orat. in Verrem*, ne paroît pas convenir avec eux sur le jour. Du moins, en parlant de Publius Sulpitius, il dit, que ce Romain devoit entrer en Charge aux Nones de Décembre, c'est à dire, le cinq du même mois, jour auquel le Peuple procédoit à l'élection d'un Tribun, C'est ainsi que Cicéron s'exprime. *Publius Sulpitius, judex tristis & integer, magistratum ineat necesse est Nonis Decembris, eo hodie Tribunus plebis futurus.* Il n'y auroit donc, dans ces deux époques, qu'une différence de quatre ou cinq jours. Ainsi, pour concilier Cicéron avec Denys d'Halicarnasse, il faudra dire, que l'année des Tribuns étant prête d'expirer, le Peuple s'assembloit aux Nones de Decembre, pour leur désigner des successeurs, qui ne commençoient à exerçer, que le quatrième d'avant les Ides de Décembre. Quoi qu'il en soit; il n'est pas nécessaire de prendre le calcul de Denys d'Halicarnasse dans la derniére précision.

b Voici les termes de la Loy. *Tribunum invitum nemo quicquam facere cogito, nec verberato, nec aliquem verberare jubeto. Si quis contra fecerit, sacer esto, & bona ejus Cereri dicata sunto. Qui eum occiderit purus à cæde esto.* Le terme pluriel, *sacratæ leges*, employé par Cicéron, ne tombe que sur les articles de cette Loy, & non pas sur d'autres Lois différentes de celle-ci. Au reste, le nom de *sacrata Lex*, qu'on donna à cette Loy, se prend, & des imprécations prononcées contre ceux qui la violeroient, & des serments qui la ratifiérent, & de la peine de mort attachée à l'infraction de cette Loy. C'est dans ce sens, que Cicéron a dit, *Orat. pro corn. Balbo. Sanctiones sacrandæ sunt, aut genere ipso, ut obtestatione, & consecratione legis, aut pœnâ; cum caput ejus qui contra facit, consecratur.*

FASSE POINT FRAPPER PAR AUTRUY. SI QUELQU'UN PECHE EN CELA, QU'IL SOIT EXECRABLE, ET QUE SES BIENS SOIENT APPLIQUE'S AU CULTE DE CERE'S. SI L'ON VENOIT A LE TUER, QUE SON MEURTRIER PUISSE ETRE IMPUNE'MENT MIS A MORT, PAR QUICONQUE LE VOUDRA. Pour rendre cette Loy immortelle, on fit jurer tout le Peuple, pour eux, & pour leurs deſcendants, qu'ils s'y conformeroient à perpétuité. On ajoûta, au Serment, une priére en ces termes : *Que ceux qui ont confirmé cette Loy, & qui la garderont à l'avenir, éprouvent les Dieux du Ciel, & des Enfers propices ! Que les mêmes Dieux ſoient toujours contraires aux coupables, qui la violeront !* Toute la cérémonie finit par l'érection d'un Autel, à Jupiter, ſur la cime de la Montagne, où l'armée de Sicinnius étoit campée, & le nom qu'on donna à ce reſpectable Monument, fut celui d'Autel de *Jupiter terrible*. On y fit des Sacrifices, après avoir conſacré le lieu, où ce Sanctuaire avoit été dreſſé. Puis le Peuple ſuivit les Députés du Sénat, & rentra dans la Ville.

De Rome l'an 260.

Conſuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Quand on y fut de retour, après avoir rendu graces aux Dieux, qu'on adoroit à Rome, le Peuple fit de nouvelles demandes au Sénat. La premiére fut, qu'il voulût confirmer, de ſon ſuffrage, l'élection des Tribuns, faite ſur le Mont Sacré. Le Sénat conſentit la Requête, & approuva l'élection. La ſeconde fut, qu'on permît au Peuple, de donner deux Aides aux Tribuns, pour les ſoulager dans leur miniſtére ; & que les Plébéïens fuſſent encore maîtres de les choiſir. Les fonctions de cette eſpéce de Magiſtrats, devoient être, de préparer les affaires qui ſeroient portées aux

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Tribuns, & d'en être les Juges, en premier ressort; de pourvoir à l'abondance des vivres, & d'en régler le prix; enfin, de prendre soin des bâtiments publics, & particuliers, qu'on éleveroit à Rome. De cette derniére fonction, les deux Magistrats prirent le nom [a] d'Ediles. Le Sénat approuva encore la création de ces deux Charges, sur le pié que le Peuple l'avoit demandée. Ainsi les Ediles, dans leur Institution, ne furent que les subalternes des Tribuns du Peuple, & ce Tribunal, fut longtems dépendant du leur.

Tout étoit paisible à Rome. Les Patriciens vivoient en bonne intelligence avec les Curies; & les Consuls n'étoient plus traversés, dans l'administration de la République. On ne songea donc plus, qu'aux guerres du dehors. Les levées de Soldats, se firent, dans la Ville, avec une facilité, & une promptitude surprenante. Le Consul Sp. Cassius, que le sort fit rester à Rome, pour conduire les affaires du dedans, ne se réserva qu'une petite portion des levées. Le commandement, du plus gros corps de Troupes, fut donné à son Collégue Posthumus Cominius. L'armée, de celui-ci, fut composée, en partie, de Citoiens Romains, & en partie de [b] Bandes Latines, qui servirent, sous lui, en qualité de Troupes Auxiliaires. Il plut à Cominius de tourner, contre les Volsques, des forces si formidables. D'abord

Tit. Liv. lib. 2.

a Ces deux Magistrats furent comme les associés, ou plûtôt comme des Subalternes commis par des Tribuns. Ils furent appellés Ediles, parce qu'ils avoient inspection sur les Edifices publics. Leur fonction étoit à peu près la même, que celle des Agoranomes des Grecs, ou de nos Commissaires de Police.

b Tite-Live, *l.* 2. ajoûte, que Spurius Cassius, pendant son séjour à Rome, conclut, ou renouvella un Traité d'Alliance, avec les Latins.

ces

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS. *Dyon. Hal. l. 6.*

ces anciens ennemis du Peuple Romain, firent bonne contenance, & osérent paroître en campagne. Dés le premier choc, toute leur valeur s'évanoüit. Poussés, & mis en déroute, ils se refugiérent dans leurs Villes. La premiére, qui fut assiégée par le Consul, fut Longule. Les Volsques ne la défendirent que foiblement, & nul exploit considérable ne signala leur valeur. Longule fut prise, & abandonnée au pillage de l'armée Romaine. De là Cominius tourna ses armes du côté de Polusca, Ville assés voisine de Longule. Polusca fut prise d'assaut le même jour qu'elle fut assiégée. Elle ne put tenir contre une escalade, & ses portes furent brisées. Autrefois cette Place avoit été de l'Etat Romain, mais elle s'étoit donnée aux Volsques. Les auteurs de la défection furent punis de mort; & le reste des Habitants fut condamné à des amandes pécuniaires. Ainsi réduite & maltraitée, Polusca demeura sous la domination Romaine.

Ces deux premiéres conquestes ne furent qu'un passage, pour une expédition plus considérable. Corioles étoit la Métropole des Volsques, l'origine de toutes leurs Colonies, la Capitale de leur païs, & l'une des plus fortes Places de l'ancien Latium. Une armée en défendoit les murailles, dont on vantoit l'épaisseur, & l'élévation. Enfin, de grosses provisions, & des munitions de toutes les sortes, sembloient devoir rendre [a] Corioles imprénable. D'ail-

[a] Il ne reste plus aucunes traces de l'ancienne Corioles. On sçait seulement, que cette Ville étoit dans le voisinage des Marais Pontins, à peu de distance de Longule, & de Polusque, Villes autrefois considérables dans le païs des Volsques, & dont on ne peut assigner, au juste, l'ancienne situation.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

leurs [a] les Antiates, alliés & voisins des Volsques, au premier bruit du siége, devoient venir fondre sur le camp des Romains, & les attaquer à l'improviste, tandis que les assiégés feroient une sortie de toutes leurs troupes, contre les assiégeants. Telle fut la conquête, que Cominius osa se promettre de faire, pour sa République. Le Consul ne sçavoit pas alors, qu'un assés jeune Patricien devoit remporter tout l'honneur de l'action, & effacer, par sa valeur, la gloire de son Général, jusqu'à la faire oublier. Ce Héros, pour lors à la fleur de l'âge, étoit [b] Caius Marcius, si connu depuis sous le nom de Coriolan. Déja il avoit fait quelques campagnes, au tems de la Bataille de Régille, où il s'étoit signalé, & où il avoit combattu, comme un lion, sous les yeux de son Général. Il vit un jour, l'un de ses Concitoiens prêt d'être massacré à ses côtés. Marcius vangea le Romain, le tira de la mort, & la donna à son ennemi. Aussi, pour récompense, il fut honoré [c] d'une Couronne Civi-

Plutarch. in vita Coriolani.

a Nous avons déja placé la Ville d'Antium, Ville des plus opulentes de la confédération des Volsques, à un mille de celle, qu'on nomme aujourd'hui *Nettuno*, près du Promontoire appellé, par les naturels du Païs, *Capo d'Anzo*. Quoi qu'Antium fut voisin de la mer, il n'avoit point de Port. C'est pour cela que Strabon l'appelle ἀλίμενος. Quelques Auteurs Grecs lui ont donné le nom, & d'Ἀνεθίον, & d'Ἀνεθεία. L'Abbréviateur d'Etienne s'est trompé, lorsqu'il a fait deux Villes différentes d'Antium, & d'Antia.

b Lapus & Gélénius donnent à Marcius le prénom de *Cnæus*, sur la foy des anciens Manuscrits, qu'ils avoient entre les mains. Plutarque, Tite-Live, & Denys d'Halicarnasse, le nomment Caïus. La Famille des Marcius étoit Patricienne, & comptoit le Roi Ancus Marcius au nombre de ses Ancêtres.

c La Couronne Civique étoit la récompense destinée à celui, qui avoit sauvé la vie à un Citoien, en tuant, sur le champ de bataille, l'ennemi prêt à porter le coup mortel. Cette Couronne étoit présentée par celui là même, qui

que. Comme Marcius étoit d'une illustre naissance, il étoit né avec toutes les inclinations, pour lors si naturelles à la Noblesse de Rome. Sa vie étoit frugale, & ses mœurs étoient chastes. Se refusant tout,

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.



avoit reçû le bienfait, comme un témoignage de sa reconnoissance. *Civica Corona*, dit Aule-Gelle, l.5. *appellatur, quam civis civi à quo servatus est in prælio, testem vitæ salutisque perceptæ dat.* Cet aveu coûtoit quelquefois beaucoup, selon la remarque de Cicéron, *Orat. pro Planco. Id etiam gregarii milites faciunt inviti, ut coronam dent Civicam.* La Couronne Civique fut, pour l'ordinaire, composée de feüillages de chênes, ou de branches de hêtre, & d'yeuse. Par là les Romains désignoient l'ancienne simplicité de l'âge d'or, où les hommes travailloient, de concert, à la conservation les uns des autres. Plutarque recherche les raisons, qui firent donner la préférence au chêne. C'est, dit-il, ou parce que le chêne étant un arbre fort commun, les Généraux d'Armée trouvent partout de quoi récompenser la valeur, ou parce que cet arbre est consacré à Jupiter, le protecteur des Villes, ou enfin, parce que le chêne est, de tous les arbres sauvages, le plus fertile, & le plus robuste. Celui qui reçevoit cette marque de distinction, avoit droit de s'en parer en tout tems, & en tout lieu. Entre-autres prérogatives, qui en étoient inséparables, son pere, son ayeul, & lui, étoient exempts des corvées publiques. Il avoit droit de se choisir une place honorable, lorsqu'il assistoit aux spectacles, où il ne paroissoit jamais, que les Sénateurs, & le Peuple, ne se levassent, pour lui faire honneur. C'est de Pline, *l.* 16. que nous apprenons ce détail, qu'il finit par une réflexion des plus belles. *O mores æternos, qui tanta opera honore solo donaverint, & cum reliquas coronas auro commendarent, salutem civis in pretio esse noluerint! clara professione servari quidem hominem nefas esse lucri causa.* Nous trouvons dans plusieurs Médailles la forme d'une Couronne civique, avec cette légende, OB CIVES SERVATOS. Celle que nous représentons ici est d'Auguste César.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

à lui-même, il étoit, pour les autres, libéral jusqu'à la profusion. Du reste, partisan déclaré des Patriciens, il ne souffroit, qu'avec peine, la domination des Tribuns du Peuple. Cependant il cachoit alors ses sentimens, & pour se déclarer, il attendoit que ses services, & que sa gloire, eussent augmenté son crédit. Quoi que Marcius fut déja connu parmi les Troupes, il n'avoit point encore d'autre supériorité dans l'armée, que celle dont le sang, & la bravoure, parent les simples soldats qui se distinguent.

Tit. Liv. l. 2. Plut. Ibid. Dion. Hal. l. 6.

Le Consul Cominius vint donc se présenter devant Corioles. Il sentit que la réduction de la Place ne seroit pas aussi facile, que celle de Longule, & de Polusca. Il en tenta l'escalade, depuis le matin, jusqu'au soir ; mais, au coucher du soleil, il fut contraint de rappeller ses troupes, après une perte considérable. Le lendemain, Cominius fit avancer ses Machines, & recommençer l'attaque. Alors il apprit, que les Antiates devoient, ce jour-là même, l'attaquer par derriére. Il prit donc le parti de diviser son armée en deux corps ; lun pour escalader les murs; l'autre pour faire tête à l'ennemi, qu'on attendoit. Le Consul donna à Titus Lartius le soin des travaux du siége, & prit pour soy le commandement de l'armée qui le couvriroit. La journée fut marquée par deux batailles, que les Romains eurent à soûtenir ; l'une contre les troupes de Corioles; l'autre contre les Antiates. Non, les Légions Romaines ne combattirent jamais avec plus de courage. Chacun de son côté, se signala par de beaux faits d'armes. Mais, qui le croiroit ? Marcius se trouva dans l'une, & dans l'autre des deux armées ; & des deux parts, il

remporta toute la gloire des deux combats. Ses exploits parurent au-dessus des forces humaines. En effet, dés la pointe du jour, Lartius fit avançer le Belier, & rouler a ses tours vers les remparts de la Ville, qu'il fit battre par le bas, & d'enhaut, avec furie. Dans ce moment, la garnison de Corioles en fit ouvrir toutes les portes, pour faire une sortie générale. Les assiégés étoient animés par la présence des Antiates, qu'on voyoit s'avançer dans la plaine. Le premier choc des Volsques fut terrible. Les Romains le soûtinrent d'abord avec intrépidité. Ensuite, comme l'ennemi les surpassoit en nombre, les troupes de Lartius furent culbutées du haut de la montague, où la Ville étoit située. Déja mises en fuite, elles reprenoient le chemin du camp Romain, lorsque Marcius rassembla un petit nombre de ses Camarades, &, par sa résistance, suspendit l'ardeur de l'ennemi. D'abord il combattit en reculant, & fit ensuite un grand carnage de Volsques. Puis criant sans cesse aux fuyards, de se rallier, il vint à bout d'opposer à l'impétuosité de l'ennemi, un corps assés nombreux, pour regagner du terrain. A son

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

a On attaquoit, autrefois, les places avec des tours de bois ambulantes, qu'on élevoit sur des rouës. A la faveur de ces tours, les assiégeants avançoient les approches, & s'élevoient à la hauteur des murailles, pour découvrir ce qui se passoit dans l'intérieur d'une place assiégée, pour battre la Ville en ruine, & pour chasser, à coups de traits, la garnison de dessus les remparts. L'usage de cette machine de guerre devint fort commun dans la suite des tems. C'est alors que nous en parlerons plus au long. Denys d'Halicarnasse assûre, que le Consul Cominius, fit employer, au siége de Corioles, les mantelets, les clayes, & les échelles. Nous rendrons compte ailleurs des différentes machines de guerre, qui furent mises en œuvre parmi les Anciens, pour battre, ou pour défendre les places.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

tour, il chargea ceux de Corioles, les obligea à tourner le dos, & les poursuivit dans leur fuite. Son ardeur martiale l'emporta jusqu'au pié des murailles; & à la suite des Volsques, lui & sa troupe entrérent dans la Ville, par la porte qu'on avoit ouverte aux vaincus. Marcius, le flambeau à la main, mit le feu aux maisons les plus proches du rempart. Les ruës de Corioles étoient étroites; & les fuyards, dont le nombre s'étoit augmenté depuis l'incendie, s'y trouvoient pressés. Les Romains en jonchérent la terre, & ne cessérent point de les mener battant, quoi qu'ils fussent accablés d'une grêle de pierres, que les femmes lançoient du haut des toits. Marcius, las du carnage, ne fut pas rassasié de gloire. Lorsqu'il vit la Ville au pouvoir des Romains, il en quitta le pillage, qu'il laissa faire à ses Camarades. Pour lui, avec une vîtesse qu'on ne peut croire, suivi d'un petit nombre de braves, il tourne ses pas vers l'armée du Consul. Il y porte la nouvelle de la prise de Corioles, & vient offrir ses services pour le combat, qu'on alloit commençer contre les Antiates. Cominius eut eu peine à croire la reddition si subite de la Ville, si la fumée, qu'on vit sortir des maisons embrasées, n'eût rendu témoignage à la vérité du rapport, que faisoit Marcius. On fut étonné de ne lui voir demander d'autre récompense, d'un si grand service, que la permission de s'exposer à de nouveaux périls. Cominius lui accorda donc d'opposer sa troupe au corps le plus formidable des Antiates, & de combattre au premier rang de l'armée Romaine. On peut dire qu'il se surpassa encore ici lui-même, & que sa premiére victoire n'avoit été que l'essay de celle, qui alloit suivre.

Aussi-tôt que la trompette eut sonné, Marcius donna le premier. Les troupes, qu'il avoit en tête, firent de vains efforts. Il les enfonça. Ayant pénétré jusqu'au centre de la premiére ligne, il se vit, tout à coup, investi d'ennemis. Le péril où se trouvoit un si brave homme, excita le Consul à lui envoyer du secours. Alors les Romains poussérent si vivement les Antiates, qu'ils les mirent en désordre. Marcius en profita. Il continüa de poursuivre les bataillons qu'il avoit rompus. Les Romains alors, qui le virent épuisé, & chargé de mille coups, l'exhortérent à quitter le combat. *Croyés-vous*, leur dit-il, *qu'on se lasse à vaincre?* Sans rien dire de plus, il s'acharne sur l'ennemi, & le suit en queuë. Enfin fatigué d'une longue course, & hors d'haleine, il tombe de défaillance. Les Romains, qu'il avoit devancés, le trouvérent étendu sur la terre; & confondu avec des morts, & des mourants. Aussi-tôt qu'un moment de repos lui eût rendu des forces, il se remit à la tête des Romains qui l'entouroient. Avec eux, il vole à ceux des bataillons ennemis, qui gardoient encore quelque ordre, se lance sur eux avec furie, les met en désordre, & tout ce qui résiste reçoit la mort. La nuit seule finit le combat. Pour lors Marcius alla prendre un peu de repos dans le camp des vainqueurs.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Plutarch. ibid.

Dion. Halic. lib. 6

Le lendemain fut un jour glorieux, pour le brave Marcius. Il est incertain, si l'honneur qu'il s'acquit, par sa modestie, n'égala pas la gloire, que la veille il s'étoit acquise, par sa valeur. Le Consul, en effet, fit dresser son Tribunal devant sa tente, convoqua ses soldats, & Marcius nommément: puis il leur fit une de ces harangues, que les Généraux prononçoient

Plutarch. ibid.

De Rome l'an 260.

POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

toujours à leurs Troupes, aprês une victoire remportée. Le diſcours fut preſque tout employé à faire l'éloge du généreux Marcius. Quoique ſa valeur eût ſinguliérement brillé dans l'action, la diſtinction que Cominius fit de ſa perſonne, ne laiſſa pas d'exciter de la jalouſie en bien des cœurs. C'étoit un mérite naiſſant. Le chagrin de ſes rivaux fut encore augmenté par les récompenſes ſingulières, dont le Conſul l'honora. Aprês avoir mis ſur ſa tête [a] une Couronne d'or, il lui aſſigna la dixiême partie du butin fait au pillage de la Ville, & dans la dépoüille des Antiates aprês la bataille. Au nom de la République, Cominius ſépara, pour le jeune Héros, un magnifique cheval ſuperbement enharnaché, & voulut que, ſur tous les captifs, il pût en choiſir dix à ſon gré. Enfin, il lui ajugea autant d'argent, qu'il pouroit en emporter. Marcius ne ſe laiſſa point éblouïr par les dons, qui n'alloient qu'à l'enrichir. De tant d'offres, qu'on lui fit, il n'accepta que le cheval, & des captifs, il n'en demanda qu'un ſeul, dans la vûë de lui rendre la liberté. C'étoit un Antiate, ancien ami de ſa Famille, & dont les ancêtres lui étoient unis par le droit d'hoſpitalité. Un refus ſi généreux, & ſi déſintereſſé, calma juſqu'à la jalouſie même. Tous reſpectérent un Héros, dont les ſentiments étoient auſſi nobles, que ſa valeur étoit ſinguliére. Ce fut alors, que le Conſul ſe détermina à lui donner le ſurnom de Coriolan. Il ſemble

Dion. Halic. lib. 6.

a Cette Couronne d'or étoit, parmi les Romains, le prix de la valeur militaire. Il étoit, ſur-tout, réſervé, ſelon Polybe, à celui qui le premier avoit monté à l'aſſaut, ou eſcaladé le mur d'une Ville aſſiégée. Entre les récompenſes, que la République Romaine deſtinoit aux braves, les anciens Ecrivains en diſtinguent de pluſieurs ſortes, dont nous aurons occaſion de parler en ſon lieu.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS. *Tit. Liv. lib.* 2.

ble que, par là, il s'ôtoit, à lui-même, tout l'honneur de la victoire, pour le détourner sur un subalterne. La probité Romaine étoit alors capable d'une modération si pleine d'équité. Il y a plus. Cominius ne triompha point, contre l'ordinaire des victorieux, après une expédition intéressante. Sans doute qu'il jugea Coriolan plus digne que lui du Triomphe. Enfin, si Sp. Cassius son Collégue, n'eût fait insscrire, sur une colomne, que Cominius avoit fait la guerre aux Volsques pendant son Consulat, la postérité auroit ignoré, que Cominius eût commandé l'armée, à la journée de Corioles. Tant la gloire du Général fut éclipsée par celle d'un simple soldat !

La réduction des Volsques fit trembler tous les ennemis de Rome. Ces Nations, si fiéres, & si ménaçantes au tems des derniéres séditions des Romains, se continrent, & ne parurent plus en campagne. Aussi Cominius congédia son armée. Alors on ne songea plus, à Rome, qu'à des ouvrages de Réligion, qu'à des Jeux, & qu'à des Traitez de Paix. Posthumius, durant sa Dictature, avoit voüé de bâtir un Temple à Bacchus, à Cérès [a], & à la Déesse Libera, au tems

[a] Denys d'Halicarnasse appelle cette derniére Divinité Κόρη. Les Anciens donnoient indifféremment, à Proserpine, le nom de *Libera*, & celui de *Cora*, qui ont la même signification que *Virgo*, *Puella*, *Filia*. Ainsi nommoient-ils Bacchus, *Liber*, Διόνυσος, c'est-à-dire, selon la conjecture des Mythologues, & entre autres de Vossius, (Διὸς υἱὸς) *fils de Jupiter*. Minutius Felix, *in Octavio*, en parlant du rapt de Proserpine, la désigne sous le nom de *Libera*. Arnobe l. 5. ne distingue point l'une de l'autre, *Quam ætas Mortalium consequens, modo Liberam, modo Proserpinam nominavit.* Le Bacchus, dont il s'agit, est un des cinq de ce nom, que Cicéron l. 2. de la nature des Dieux, dit être fils de Cérès, & frere de *Libera*. . . . *quod ex nobis natos Liberos appellamus, idcirco Cerere nati nominati sunt Liber & Libera.*

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

qu'il faisoit la guerre aux Latins. L'édifice ne se trouva fini qu'en l'année du Consulat de Cassius, & de Cominius. Le premier, de ces deux Consuls, fut choisi pour en faire la Dédicace [a]. Le Temple subsista, à l'extrémité du grand Cirque. Les Latins avoient bien mérité de la République, pendant les dissensions du Peuple Romain. Leur zéle s'étoit signalé contre les ennemis du dehors, tandis qu'on s'appliquoit à calmer les tumultes du dedans. D'ailleurs, dans la derniére campagne, ils avoient augmenté, de leurs secours, l'armée Romaine. La République ne fut point méconnoissante de ces bienfaits. [b] Elle confirma, par de nouveaux serments, l'ancienne alliance, qu'elle avoit faite avec la Nation des Latins. Pour l'affermir de plus en plus [c], on

a Tacite Annale II. rapporte, que ce Temple, ou détruit par les années, ou consumé par le feu, fut relevé par les soins d'Auguste, & consacré par Tibere. *Deûm Ædes vetustate aut igni abolitas, cœptasque ab Augusto, Tiberius dedicavit Libero, Liberæque, & Cereri, juxta circum maximum, quas Posthumius Dictator voverat.* Il semble que Tacite ait crû que Posthumius avoit voüé trois Temples. Denys d'Halicarnasse n'en reconnoît qu'un seul, pour ces trois Divinités, τὸν νεών.

b Le nouveau Traité fait entre les Romains, & les Latins, étoit conçû en ces termes, rapportés par Denys d'Halicarnasse. Que l'alliance des deux Nations subsiste autant que le ciel & la terre; qu'elles ne se fassent jamais la guerre l'une à l'autre; qu'elles ne se suscitent jamais d'ennemis étrangers; qu'elles ne permettent point le passage sur leurs terres à ceux, qui auroient declaré la guerre à l'un des deux Peuples; qu'ils se prêtent mutuellement secours, & qu'ils réünissent toutes leurs forces contre l'ennemi commun. Qu'ils partagent également, entre-eux, les dépoüilles de l'ennemi, lorsqu'ils auront fait la guerre à frais communs. Que les différents qui naîtront, au sujet des Contrats particuliers, se terminent, en dix jours, au Tribunal de la Nation, où le Contrat aura été passé. Enfin, qu'il ne soit pas permis de rien ajoûter au présent Traité, si ce n'est du consentement de tous les Romains, & de tous les Latins.

c Outre ce que nous avons déja dit de ces sortes de fêtes, Macrobe remarque, qu'elles étoient du nombre de celles, que

ajoûta un troisiême jour aux Féries Latines, & l'on donna aux nouveaux Ediles, le soin des Sacrifices, & de tout l'appareil de la Fête.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

Dion. Halic. lib. 6.

Tit. Liv. lib. 2.

Au tems de ces réjoüissances publiques, arriva la mort du fameux Ménénius Agrippa. Rome lui étoit redevable de la réconciliation du Peuple, avec le Sénat : mais les exemples de sa vie austére, & de son désintéressement, avoient encore plus honoré sa Patrie, que sa victoire sur les Sabins, & que son

les Romains appelloient *Feriæ conceptivæ ;* c'est-à-dire, qui n'avoient point de tems fixe, & qui se célébroient tous les ans, à certains jours, selon la volonté du Magistrat. C'étoit au Consul de les indiquer. Il ne lui étoit pas permis de partir, pour aucune expédition militaire, avant que d'avoir assisté à la célébration de ces Féries. Ce défaut de précaution formoit, dans les esprits, un préjugé funeste, sur le succès de ses armes. Tandis que les Consuls étoient occupés à cette solemnité, le soin du Gouvernement de Rome étoit confié à deux Citoiens de distinction, qui exerçoient le pouvoir Consulaire, jusqu'au retour des deux premiers Magistrats. Une inscription ancienne rapportée par Gruter, fait foy de cet usage.

M. AUR. VICTORI
C. V.
PRÆF. FERIARVM
LATIN. SACERDOTI
DEI SOLIS.

Le second Tarquin étoit l'instituteur de cette Fête, comme nous l'avons dit ailleurs, à l'occasion de l'alliance qui fut concluë entre les Romains, & les Latins. Le rendés-vous général étoit sur la montagne d'Albe. Les deux Nations s'y assembloient, un jour de chaque année, pour offrir en commun, des sacrifices dans le Temple de Jupiter Latial. Chaque Ville devoit contribuer aux frais de la cérémonie, & toutes y apportoient, en offrandes, ou des agneaux, ou des fromages, ou certaine quantité de laict, ou d'autres sortes de denrées. Les Romains présidoient aux Sacrifices, qui s'offroient au nom de tous. On y immoloit un taureau, qui étoit partagé entre les deux Peuples. Tarquin n'avoit consacré qu'un jour à la célébration de ces Féries. On y en ajoûta un second, dit Denys d'Halicarnasse, après l'expulsion des Rois. Le troisiême fut ajoûté, selon le même Auteur, en partie pour confirmer l'ancienne union concluë entre les Latins, & les Romains, en partie pour signaler le retour des Plébéiens révoltés. On verra, dans la suite, que les Romains observoient ces fêtes avec un scrupule, qui alloit jusqu'à la superstition.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

zéle à calmer la ſédition. Semblable, par les vertus d'une Philoſophie ſenſée, au grand Poplicola, il mourut auſſi pauvre que lui. Dans une aſſemblée de parents, les Tuteurs qu'il laiſſoit à ſa Famille déſolée, avoient réſolu de lui épargner les frais d'une pompe funébre. Ils ſongéoient à l'inhumer ſans éclat, & ſans appareil. Le Peuple en fut averti; & excité par les nouveaux Tribuns, il ne permit pas qu'un ſi grand homme ne fut pas auſſi diſtingué, après ſa mort, qu'il l'avoit été de ſon vivant. On convint de fournir [a] un *ſextans*, par tête, pour la magnificence de ſes obſéques. Jamais contribution ne fut plus univerſellement agréée. La ſomme étoit déja levée, lorſque le Sénat ſe piqua d'émulation; & ne jugea pas, que le Patricien le plus illuſtre de Rome, quoi que le plus indigent, dût être porté ſur le bucher, aux dépens de la Bourgeoiſie. C'eſt ſur le Tréſor public qu'il aſſigna un fond, pour ſes funérailles. [b] Les Queſteurs furent donc chargés de pourvoir à la magnificence des obſéques de Méné-

a Un *Sextans* valoit la ſixiême partie d'un As Romain, ou d'une livre d'airain monnoyé. Ainſi le poids de cette petite monnoye étoit de deux onces.

b Les Queſteurs de Rome avoient l'adminiſtration du Tréſor public, dont ils étoient comptables, après leur année d'exercice; car le tems de la Queſture n'alloit pas au-delà. C'étoit à eux de fournir l'argent néceſſaire, pour les dépenſes qui ſe faiſoient au nom de la République. Auſſi nous liſons dans Cicéron, *Philipp. 9.* que le Sénat donna ordre aux Queſteurs, de faire ériger une Statuë à Servius Sulpitius, & d'en payer la valeur au Statuaire. Ils étoient ordinairement chargés d'aller au-devant des Ambaſſadeurs, de les reçevoir, de les accompagner, de pourvoir à leurs logements, & à leurs beſoins. Un Général d'Armée ne pouvoit obtenir les honneurs du Triomphe, qu'avant toutes choſes, il n'eût fait ſerment, entre les mains des Queſteurs, qu'il avoit rendu un compte fidele au Sénat, de ſes expéditions, & de ſes victoires. L'élection de ces Magiſtrats appartint d'abord

nius. Elles répondirent à la libéralité du Sénat, & à la dignité du mort. Cependant le Peuple, pour ne céder en rien aux Sénateurs en reconnoissance, ne

aux Comices du Peuple assemblé par Curies. Cicéron, *Ep.* 30. *ad Famil.* nous apprend, que de son tems ils étoient choisis dans des Comices par Tribus. L'employ de Questeur étoit le premier dégré pour monter aux grandes Charges. La difficulté est de sçavoir, bien précisément, l'âge prescrit, par les Loix, pour aspirer à la Questure. Sur cela les Auteurs sont partagés. Les uns prétendent qu'on ne pouvoit y prétendre avant l'âge de 27. ans. Ils citent, en faveur de leur sentiment, l'autorité de Polybe, qui assûre, au livre 6. qu'on n'obtenoit la Questure qu'après 10. années de service dans les Armées. De là ils concluënt qu'il falloit avoir atteint l'âge de 27. ans ; parce que les Romains commençoient d'ordinaire leurs années de service, à l'âge de 17. ans, sur tout, ceux qui vouloient s'avançer de bonne heure dans les Magistratures. Les deux Gracchus, ajoûtent-ils, furent Questeurs à 27. ans. D'autres sont persuadés, qu'il n'y avoit point d'âge fixé pour obtenir la Questure. Mais, que répondront-ils à Quintilien, qui dit, au livre 12. que César, & Pollion, avoient exerçé l'employ de Questeur, longtems avant l'âge marqué par les Loix? Quelques-uns prétendent, qu'il suffisoit d'être parvenu à l'âge de 25. ans. Ils s'appuient de l'autorité de Paterculus, qui dit, que Tibere fut désigné Questeur à 19. ans, c'est à dire, selon Tacite *Annal.* 3. cinq ans avant qu'il eût l'âge compétant. L'embarras est d'accorder cette opinion avec le passage de Polybe, dont le jugement est d'un grand poids, en ce qui regarde les usages de l'ancienne Rome. On ne disconvient pas, cependant, que dans la suite, des Loix moins sévéres n'ayent dérogé aux anciennes, sur tout dans les tems où les honneurs se donnoient à la brigue, & à la faveur. Le témoignage de Tacite, sur les premiers Questeurs, forme ici une difficulté. Selon cet Historien, 1. ces Magistrats furent d'abord au choix des Consuls : 2. le Peuple, quelques années après, se mit en possession de les élire : 3. la datte de leur premiére éléction concourt avec la 63. année depuis l'expulsion des Tarquins. 4. Leurs fonctions étoient d'accompagner les Consuls dans les Armées, & d'avoir soin de la Quaisse Militaire. 5. L'établissement des Questeurs de Rome, qu'on appelloit *Quæstores Urbani, Quæstores Ærarii,* fut postérieur à ceux-ci. Mais nous avons mieux aimé en croire Tite-Live, qui assûre que l'institution des Questeurs, qui furent appellés *Quæstores Urbani*, précéda la création de ceux, dont Tacite vient de parler. Plutarque est dans la même opinion, lorsqu'il dit, que Valérius Poplicola permit au Peuple de choisir deux Patriciens, qui eussent l'Intendance du Trésor public.

De Rome l'an 260.

Consuls, POSTHUMUS COMINIUS, & SP. CASSIUS.

voulut plus reçevoir l'argent, qu'il avoit contribué pour la sépulture de Ménénius. Il fit agréer aux enfans du défunt, la somme qu'on avoit recüeillie. *C'étoit*, disoit-on, *pour les soulager dans leur indigence, & pour les animer à la vertu.* Ainsi Ménénius Agrippa emporta, avec lui, tout à la fois, les regrets de la Noblesse, & du Peuple, dont il avoit été le Médiateur, tandis qu'il avoit vécu.

Le Consulat de Sp. Cassius, & de Posthumus Cominius, alloit bien-tôt finir. Outre les événements mémorables qui le signalérent, il fut encore terminé par une Récension du Peuple, & par un Lustre, qu'on doit compter pour le septiême depuis leur institution. Dans ce dénombrement, on ne trouva à Rome que cent dix mille hommes en état de porter les armes. Il falloit que le nombre, en eût été considérablement diminué par les guerres, & par les désertions, sous les derniers Consulats.

L'an de Rome 261.

Consuls, TITUS GEGANIUS, & PUBLIUS MINUTIUS.

La République, cependant, songeoit à se donner de nouveaux Chefs. L'Assemblée, des Centuries, choisit pour Consuls, [a] Titus Géganius, & Publius

[a] Les Fastes Consulaires, Denys d'Halicarnasse, & Tite-Live, donnent à Géganius le surnom de *Macerinus*, & celui d'*Augurinus*, à Publius Minutius. | Orose place sous cette année 261. T. Gessonius, & P. Numicius, au lieu de Géganius, & de Minutius, dont les copistes ont apparemment défiguré les noms. Nous avons déja dit ailleurs, que la Famille Gégania étoit originaire d'Albe la Longue, d'où elle fut transplantée à Rome, sous le Regne de Tullus Hostilius. Des deux prénoms *Titus*, & *Publius*, le premier paroît à Valére Maxime, avoir été le nom propre d'un Sabin. Festus le forme de *Titulus* ou *Tutulus*, qui signifie *Protecteur*. Ainsi appelloit-on les Soldats *Tituli*, ajoûte ce Grammairien, *Eo quod patriam tuerentur*. Le second, disent quelques Etymologistes, a la même signification que *Popularis*, agréable au Peuple. D'autres rapportent l'origine de *Publius*, à *Pupillus*, pour marquer que ceux qui portoient ce prénom, avoient été élevés aux dépens du public. Quelques-uns,

Minutius. Leur administration ne fut pas inquiétée par des guerres étrangéres ; mais elle fut traversée par une cruelle famine, aussi-bien que par les maladies, & par les tumultes populaires, qui d'ordinaire en sont les suites. Cette disette fut principalement causée par les anciennes divisions du Peuple, & du Sénat ; & par la séparation de l'armée rebelle, sortie hors des murs, & campée dans la plaine. Ce fut vers le tems de l'équinoxe d'automne, que Sicinnius conduisit les Soldats révoltés, sur le Mont Sacré. L'appréhension qu'on eut, dans toutes les campagnes, du dégât, que des troupes indisciplinées pouroient y exercer, contraignit les Laboureurs à les abandonner. Les terres demeurérent donc sans culture, & sans être ensemencées. D'ailleurs les troubles de l'année précédente avoient tellement occupé le Peuple, & les Sénateurs, qu'on avoit un peu négligé de faire les provisions accoûtumées. Ajoûtés à cela, que les Esclaves, employés au labourage, avoient saisi l'occasion de quitter leurs maîtres, & que les chevaux propres à traîner la charuë, étoient devenus la proye des Soldats séparés. Ainsi, lorsque la réconciliation fut faite, il étoit trop tard pour commençer les travaux des campagnes, & pour faire les semailles.

De Rome l'an 261.

Consuls, TITUS GEGANIUS, & PUBLIUS MINUTIUS.

Dionis. Halic. lib. 7.

Dans l'extrêmité où Rome alloit être réduite, le Sénat ne trouva point d'autre expédient, que d'envoyer des Députés dans les Provinces voisines, pour en tirer des grains. Les uns partirent pour l'Etrurie ; les autres pour le païs Latin, assés prês des Volsques ;

trouvent dans le mot latin *Pubes*, avec moins de vrai-semblance, ou dans le mot grec πόπλιον, l'étymologie de *Publius*.

De Rome l'an 261.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

les autres allérent à Cumes. [a] Enfin Manius Valérius, & Lucius Géganius, un des freres du Consul, poussérent jusqu'en Sicile. Pour lors Rome sentit le contre-coup de son ambition. Des diverses Provinces, que les Romains parcoururent, pour ramasser du bled, il y en eut peu qui voulurent la sécourir dans ses besoins. Cependant la Ville étoit pressée de la faim, comme si elle eut été assiégée. L'autorité seule des Magistrats empêcha, qu'on ne massacrât les Esclaves, pour se nourrir de leur chair. On espéra toûjours, que les Pourvoyeurs publics secoureroient Rome dans sa nécessité. Leurs négociations ne réüssirent que médiocrement. Les seuls Etruriens envoyérent des vivres à Rome, & les firent descendre par le Tybre. Après tout ce ne fut qu'un leger rafraîchissement, qui ne dura pas longtems. Ceux

Tit. Liv. lib. 2.

a Si l'on en croit Denys d'Halicarnasse, Publius Valérius, fils de Poplicola, & non pas Manius, fut envoyé en Sicile, avec Lucius Géganius. Apparemment que l'Auteur Grec avoit oublié ce qu'il a rapporté, ci-dessus, de la mort de Publius, & de Marcus son frere, tués à la bataille de Régille. Il est donc évident que Denys d'Halicarnasse s'est trompé, à moins qu'on ne dise que Poplicola avoit eu deux fils, qui portoient ce prénom de *Publius.* Mais cette raison ne paroîtra pas suffisante, pour peu qu'on fasse réflexion, que les Romains donnoient différents prénoms à leurs enfans, pour les distinguer les uns des autres. Le même Ecrivain étoit déja tombé dans la même erreur, à l'occasion de Marcus Valérius frere de Poplicola. On est étonné, qu'il le fasse revivre, pour la Dictature, après nous avoir appris, qu'il avoit été tué à la journée de Régille. Nous avons trouvé le dénouëment d'une contradiction si manifeste, dans les Fastes Capitolins. Il y est fait mention de la Dictature de Manius Valérius. Le peu de différence qu'il y a dans la maniére d'exprimer les deux prénoms, a pû donner lieu à la méprise des copistes. On sçait que pour distinguer *Marcus* de *Manius*, on les écrivoit ainsi, M. *Marcus*, M' *Manius.* C'est ce Manius que nous avons joint à Lucius Géganius, dans la place de Publius, déja mort depuis quelques années.

De Rome l'an 261.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

des Envoyés, qui s'étoient répandus dans le païs Latin, furent troublés par les Volsques dans leur commerce de bled. [a] A Cumes, les Négocians de Rome furent encore moins heureux [b]. Le Tyran Aristodême saisit leurs barques, en représaille des biens du Roy Tarquin, que Rome avoit refusé de rendre, & dont le Tyran se disoit l'heritier. Enfin, en Sicile, il fallut traiter avec autant de petits Tyrans, qu'il y avoit de Chefs de Bourgades. Ainsi la cargaison traîna en longueur. Il est vrai [c] que le Tyran Gélon

a Dans la LXIV. Olympiade, selon Denys d'Halicarnasse, la Ville de Cumes, ancienne Colonie Grecque, étoit renommée par ses richesses. Elle possédoit le terrain le plus fertile de la Campanie, & avoit sous sa domination, des ports très-commodes, pour le commerce.

b Aristodême s'étoit rendu célébre, en défendant la Ville de Cumes, contre une inondation de différents Peuples d'Italie, & contre les entreprises d'Aruns fils de Porséna. Ensuite, après plusieurs actions de valeur, il s'acquit une si grande autorité sur l'esprit du Peuple, qu'il devint le maître absolu dans Cumes. Mais enfin, sa tyrannie, & sa cruauté le rendirent tellement odieux aux Citoiens, qu'ils l'assiégérent dans son propre Palais. Il y fut surpris par des gens armés, qui le firent périr misérablement, lui, ses enfans, & ses proches, par divers genres de supplices. Ses actions, & sa mort, sont décrites assés au long, au livre 7. des Antiquités Romaines, par Denys d'Halicarnasse. Plutarque, dans les Eloges des femmes vertueuses, raconte différemment la mort d'Aristodême. C'est ainsi qu'en parle cet Ecrivain. Le Tyran aimoit passionnément Xénocrite. Celle-ci ne pouvoit lui pardonner l'exil de son pere, ni le refus qu'il faisoit de l'épouser. Elle en fut outrée de dépit. Dans sa fureur, elle introduisit les conjurés jusques dans le Palais. Ils y tuérent Aristodême, sans aucune résistance. Les Cumans offrirent, en reconnoissance, de riches présens à Xénocrite, qui les dédaigna. Elle ne demanda d'autre récompense, que la permission d'ensevelir le corps de son amant. Elle l'obtint sans peine, après quoi on la consacra au service de Cérès, en qualité de Prêtresse.

c Selon Denys d'Halicarnasse, Gélon étoit fils de Dinoméne, & venoit de prendre la place de son frere Hippocrate. Il paroît que l'Auteur Grec s'est trompé, lorsqu'il donne à ce Gélon un frere, nommé Hippocrate. Gélon étoit originaire de l'Isle de Télos. Un de

De Rome l'an 260.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

en usa bien avec les Romains ; mais ses présents de bled n'arrivérent que l'année suivante. Rome donc périssoit de misére, & la langueur y étoit universelle. Le Peuple murmuroit contre les riches, & leur envioit le peu de subsistance, qu'ils achetoient à grand prix. Pour lui, il étoit obligé de se faire des aliments de tout, & la nature n'avoit horreur de rien.

Dion. Hal. l. 7. Tit. Liv. l. 2.

Les Volsques cependant, jugeoient que l'occasion étoit favorable, de se vanger de leurs vainqueurs. Ils envoyérent donc dans toutes les Villes de leur Canton, les solliciter à prendre les armes, contre la République Romaine, cette ennemie éternelle de tous ses voisins. Ils assuroient que l'affoiblissement des corps avoit produit, dans les Romains, l'affoiblissement de leur courage. Il semble, que la Providence veilloit à leur conservation. Les Volsques, tout prêts à faire la guerre, furent atteints d'un mal encore plus cruel, que la famine. Une peste si furieuse, se répandit dans tout leur païs, que jamais, ni dans la Gréce, ni parmi les Nations barbares, on

ses ancêtres passa en Sicile, & s'établit dans la Ville de Géla. Dinoméne, qui descendoit de cet Etranger, laissa, en mourant, quatre fils, Gélon, Hiéron, Polizéle, & Thrasybule, comme nous l'apprenons du Scholiaste de Pindare, qui ne fait aucune mention d'Hippocrate. Il est bien vrai, selon Hérodote, que Gélon succéda à Hippocrate, qui regnoit à Géla ; mais celui-ci étoit frere de Cléandre, & regna jusqu'à ce qu'il eût été tué, devant la Ville d'Hybla. Gélon, sous prétexte de maintenir sur le trône Euclide, & un autre Cléandre, tous deux fils d'Hippocrate, déclara la guerre aux Habitans de Géla, qui ne vouloient plus leur obéïr. Les ayant vaincus, dans une bataille rangée, il s'empara de la Couronne, au préjudice des deux légitimes successeurs. Gélon étoit Tyran de Géla, lorsque les Ambassadeurs Romains arrivérent en Sicile. Environ huit ans après, il s'empara de Syracuse, où il regna sept ans, après avoir abandonné la domination de Géla, à son frere Hiéron.

n'en avoit souffert de plus affreuse. On en peut juger par la seule Ville de Vélitre. La contagion y fit de si grands ravages, qu'à peine il y resta la dixiême partie des Habitans. Ceux qui échapérent, à la mort, se virent contraints d'avoir recours à Rome, de se donner à la République, & de la supplier d'envoyer chés eux des Habitans, pour repeupler leur Ville. La demande parut avantageuse au Sénat. Par là, Rome pouvoit se décharger de bien des bouches inutiles, qui y augmentoient la disette. Les Peres Conscripts ordonnérent donc, qu'on formeroit une Colonie pour Vélitre. La Ville étoit grande, & la garnison, qu'on y alloit établir, devoit servir de boulevard, contre les attaques des Nations reculées. Enfin, ce devoit être une barriére, contre l'incursion des Volsques. Au premier Decret le Sénat ajoûta encore, que l'on composeroit une armée, en partie de Patriciens, & en partie de Plébéïens, afin que l'union, qui regne d'ordinaire dans le même camp, entre des camarades, fit diversion à l'animosité mutuelle des deux corps. D'abord le projet ne déplut pas au Peuple. Il espéra de trouver, au moins du pain, à Vélitre, & en campagne. La vûë du Sénat étoit de purger la Ville des plus séditieux bourgeois, sous prétexte de les envoyer fonder une Colonie. Sicinnius, & Brutus étoient encore Tribuns du Peuple. Ces deux séditieux formérent, également, leur opposition, contre le départ des Romains pour Vélitre, & pour la guerre. On les entendoit dire en tous lieux : *Verrons-nous tranquillement tant de misérables Citoiens exilés de leur Ville natale, sous le beau nom de Colonie ? Dans quel gouffre de maux va-t'on les précipiter ? Le païs qu'on leur destine*

De Rome l'an 261.

Consuls, TITUS GEGANIUS, & PUBLIUS MINUTIUS.

Plutarch. vit. Coriol.

De Rome l'an 261.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

est encore jonché des morts, que la foiblesse des vivants n'a pû couvrir de terre. Combien de périls, pour cultiver des campagnes, maudites par les Dieux ! N'est-il pas moins hazardeux de souffrir ici la faim, que d'aller respirer ailleurs un air empoisonné ? Mais à quoi bon faire la guerre dans un tems d'indigence ? N'avons-nous pas assés de nos calamités domestiques, sans aller encore chercher le trépas, ou par la peste, ou par le fer ?

Ce discours des Tribuns dégoûta le Peuple, de l'envie qu'il avoit euë de quitter Rome. Personne ne s'enrôloit, ni dans la Milice, ni pour la Colonie. Cependant la famine augmentoit. Les Bourgeois en rejettoient la haine sur les Sénateurs. *Eux seuls*, disoient-ils, *sont les auteurs de la disette. Nous souffrons moins par la nécessité des tems, que par la malice des Patriciens. Ils ont cherché à se vanger de nôtre séparation, & à faire périr, par l'indigence, ceux qu'ils n'ont pas osé attaquer à main-armée.* Ces murmures du Peuple étoient animés par les déclamations des Tribuns. Alors Coriolan ne se tint plus. Il crut devoir résister en face, à ces Magistrats séditieux. Aussi avoit-il, pour lui, toute la Noblesse. Enfin, c'étoit l'idole des Patriciens. Il ménagea donc un Decret du Sénat en sa faveur, & il fit ordonner, qu'une armée Romaine iroit en campagne, & que Coriolan en auroit la conduite. A la verité, personne ne fut forcé à prendre les armes, par de legitimes enrôlemens. Le jeune Général ne fut suivi que d'un petit nombre de volontaires, & d'une assés grosse troupe des Clients de sa famille. Avec ce corps d'Armée, il s'avance dans le païs ennemi ; & va porter le ravage jusqu'aux portes d'Antium. Le nom de Coriolan étoit

Dion. Al. lib. 7.

Plutarch. ibid.

formidable aux Antiates. Personne ne parut, pour lui disputer la campagne. Il enleva bled, bestiaux, Esclaves; enfin, il reconduisit à Rome ses troupes, bien pourvûës de provisions, pour les nécessités de la vie. Ses amis en triomphérent, & ceux du Peuple, que les Tribuns avoient détournés de le suivre, leur en sçûrent mauvais gré.

De Rome l'an 261.

Consuls, TITUS GEGANIUS, & PUBLIUS MINUTIUS.

L'heureuse expédition de Coriolan anima le Sénat à faire partir, pour Vélitre, une Colonie, malgré la résistance des Tribuns. C'étoit donner atteinte à leur pouvoir, dés les premiers tems de leur institution. Les Sénateurs le tentérent avec succès. Ils ordonnérent, sous de griéves peines, que le Peuple assemblé par Curies, tireroit au sort; & que ceux qui seroient désignés, partiroient pour Vélitre. La nécessité, & la crainte, rendirent le Peuple obéïssant. On osa même, peu de jours aprês, détacher une seconde Colonie [a] pour Norba, Ville assés considérable du Latium [b]. Par là les Tribuns sentirent leur crédit, & leurs forces attaqués. En leur enlevant

Dion. Hal. lib. 7.

a La Ville de Norba, située dans le Latium, étoit placée sur une montagne, d'où le Fleuve Nymphée prenoit sa source. Les ruines de cette Ville conservent encore, à peu prês, leur premier nom. Les naturels du païs appellent aujourd'hui cet endroit, *Norma.*

b Denys d'Halicarnasse ajoûte, que le Sénat se hâta de nommer des Trium-virs, pour faire choix de ceux qui devoient composer les nouvelles Colonies, & pour les conduire dans les Villes, qui leur étoient assignées. C'étoit en effet la coûtume, parmi les Romains, de charger de cette commission, des Magistrats, qui portoient le nom de Duum-virs, ou de Trium-virs, ou de Decem-virs, selon le nombre des Chefs députés par la République. Leur ministére consistoit à établir la Colonie, à faire le département des terres, & à assigner à chaque particulier, un fond, pour sa subsistance. Aprês quoi ils traçoient, avec une charuë, les limites de tout le terrain, dont ils avoient fait le partage.

De Rome l'an 261.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

une portion de la populace indigente, on diminüit les appuis de leur autorité. Cependant ils se crurent encore assés forts, pour contre-balancer la supériorité du Sénat. [a] Icilius étoit alors le Chef des Tribuns, & Sicinnius, avec son Collégue Brutus, n'étoient plus qu'Ediles. Ce fut de leur éloquence, que se servit Icilius, pour émouvoir le Peuple. Ils firent, dans les Comices, des harangues artificieuses, pour appuyer les soupçons de la populace, contre les Grands. A les en croire, c'étoit par la malignité du Sénat, que le Peuple étoit réduit à l'indigence. *Pour les Nobles*, disoient les Ediles, *ils ont eu soin de pourvoir leurs maisons de vivres, dont ils usent en secret. Leur mauvaise volonté a paru, dans le détachement, qu'ils ont fait, pour aller fonder une Colonie. Quelle fin les Patriciens mettront-ils à leur tyrannie? Si vous voulés*, ajoûtoient-ils, *mettre entre nos mains vos intérêts, bien-tôt vous sérés délivrés de l'oppression.* Le Peuple étoit entré dans les sentiments de ses Ediles, & de ses Tribuns. Les Sénateurs en furent allarmés. Dés le lendemain ils s'assemblérent. Les Consuls firent le rapport de l'orage, dont Rome étoit menacée. Chacun opina selon ses vûës, & selon son caractére. Les plus sages étoient pour calmer le Peuple, par des espérances, & pour adoucir les Tribuns, & leurs Ediles, par des promesses. Les plus jeunes soûtinrent, qu'il n'étoit pas à propos de céder.

a Au lieu de Spurius Icilius, on lisoit dans le Grec de Denys d'Halicarnasse, Spurius Sicinnius. Portus, & Sylburge, ont réformé cette leçon, en substitüant, Icilius à Sicinnius. Cette correction est autorisée par les Fastes Capitolins. De plus, il est évident, par la suite de l'Histoire, que Sicinnius, & Brutus étoient alors Ediles, comme nous l'apprenons des Tables mêmes, que nous venons de citer.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

aux calomnies d'une populace indocile ; qu'il falloit réprimander publiquement les Tribuns, & les menacer de toute l'autorité du Sénat. L'intraitable Appius joignit toute sa faction, pour appuyer ce dernier sentiment. Il l'emporta enfin, après bien des cris, que le Peuple entendit de la place publique. Les Consuls sortirent donc de l'Assemblée, pour annonçer aux Curies convoquées, le Decret qui venoit d'être porté. Jusqu'alors les seuls Consuls avoient été en possession, de haranguer le Peuple, dans les Comices. Les Tribuns firent deux choses, au déchet de l'autorité du Sénat, & de la dignité Consulaire. Premiérement, ils protestérent contre l'Arrêt. Secondement, ils disputérent aux Consuls le droit de parler publiquement au Peuple. On vit donc alors, pour la premiére fois, les Tribuns en compromis avec les Consuls. Les uns vantoient la supériorité de leur Charge. Les autres soûtenoient, qu'il n'appartenoit qu'à eux de parler, dans les Comices, aux Curies assemblées ; & que le district des Consuls étoit borné au seul Sénat. La dispute s'échauffoit, & l'on n'épargnoit les injures, ni de part, ni d'autre. Les Patriciens, qui pour lors escortoient les Consuls, prenoient leur défense. Le Peuple, de son côté, applaudissoit aux prétentions de ses Tribuns, & paroissoit disposé à combattre pour eux. Certainement la décision étoit importante, & le Consulat eut été réduit à peu, si l'on eût renfermé les fonctions des Consuls, dans l'enclos du Sénat. Sans doute le Peuple, & ses Tribuns fussent devenus les Souverains de Rome. De là l'opiniâtreté des deux partis, dans une contestation, qui sembloit ne devoir finir, que

De Rome l'an 261.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

par un combat. Cependant la nuit approchoit, lorsque Brutus demanda aux Consuls la permission de parler, & promit d'appaiser le différend. Alors les Consuls, charmés de ce que l'Orateur du Peuple leur avoit marqué sa déférence, en leur demandant, plûtôt qu'aux Tribuns, la liberté de parler, lui accordérent sa demande. Ils furent bien surpris de s'entendre adresser la parole, & de se voir obligés de répondre aux interrogations captieuses de l'Edile. *Vous souvenés-vous*, leur dit-il, *qu'un des articles de la paix porte, qu'aucun Patricien ne se trouvera aux Assemblées du Peuple, lorsque les Tribuns en auront convoqué? Nous nous en souvenons*, répondirent les Consuls. *Pourquoi donc venés-vous ici troubler la conférence du Peuple, & de ses Tribuns? C'est*, dit Géganius, *que cette Assemblée a été convoquée par nos ordres, & non pas par les vôtres.* A ces mots Brutus s'écria : *Nous n'en voulons pas davantage. Vous mêmes vous nous donnés gain de cause. Retirons-nous, & demain je vous apprendrai, qu'elles sont les bornes de vôtre pouvoir, & du nôtre.* A ces mots l'Assemblée fut rompuë, & tous retournérent en leurs logis. Le Peuple étoit charmé de la sagesse de Brutus, & comptoit bien, qu'un homme si solide, ne laisseroit pas son ouvrage imparfait. Les jeunes Sénateurs, au contraire, le traitoient d'homme frivole, & se persuadoient qu'il avoit hazardé des menaces, qui se perdroient en l'air. Les plus vieux Patriciens considéroient autrement l'affaire, & la regardoient comme un événement critique, pour le Gouvernement de Rome. Chacun passa la nuit, dans une grande attente de la sçéne du lendemain. A l'égard des Tribuns, & des Ediles, ils négligérent

De Rome l'an 261.

Consuls, TITUS GEGANIUS, & PUBLIUS MINUTIUS.

gligérent le sommeil, pour consulter, entre-eux, sur les moyens d'humilier le Sénat, & d'assûrer au Peuple une indépendance, qui l'affranchiroit du joug Patricien. Voici le biais qu'ils prirent. Avant qu'il fut jour, ils se transportérent au Temple de Vulcain, placé au lieu où se tenoient les Comices. A l'instant, le Peuple y fut convoqué. La curiosité, & l'importance de l'affaire, augmentérent le concours. Alors Icilius monta sur la Tribune. Dans une satyre amére sur l'orgüeil des Patriciens, il mêla les anciennes, & les nouvelles plaintes du Peuple, au sujet de leur tyrannie. Il vint enfin à l'attentat des Consuls, contre le droit des Tribuns : *Hier*, dit-il, *on voulut nous imposer silence dans l'Assemblée des Curies, qui nous ont établis leurs défenseurs ; mais comment parler, si l'on n'est pas autorisé ? & comment vous défendre, si l'on est obligé à se taire ? Quelle affaire concluëra-t'on à vôtre avantage, si d'abord on n'en a pas conferé avec vous ? Ou reprenez, Romains, le Tribunat, dont vous nous avés chargés, ou établissés par une Loy, que, sans être troublés, nous pourons convoquer le Peuple, & traiter avec lui sur la conservation de ses intérêts.* Personne n'ignore, qu'à l'égard des Loix [a], l'ancien usage de Rome étoit

[a] L'autorité du Sénat Romain, fut autrefois sujette à bien des variations. Sous les Rois, jusqu'à Tarquin le Superbe, & dans les premiéres années de la République, *les Plébiscites*, ou les Arrêts prononcés dans les Comices, n'avoient force de Loy, qu'après avoir été ratifiés par le Corps des Sénateurs assemblés. Dans la suite, cette autorité souffrit plusieurs altérations, depuis que les Tribuns du Peuple, toujours en garde contre les Patriciens, eurent secoüé le joug de la dépendance. Dés lors, le Peuple enhardi par ses Magistrats, se mit en possession de décider absolument, & sans appel. Ainsi l'agrément du Sénat cessa d'être une condition nécessaire, pour la validité des décisions émanées du Tribunal des Comices. Le Lecteur aura souvent occasion de remarquer, dans

De Rome l'an 261.

Consuls, TITUS GEGANIUS, & PUBLIUS MINUTIUS.

de les laisser faire au Peuple. Le Sénat ne faisoit que les confirmer. On les appelloit, ces Loix, [a] PLEBISCITA, comme les Arrêts du Sénat s'appelloient [b] SENATUS CONSULTA. Icilius supplia donc le Peuple, de porter une Loy, qui mettroit les Tribuns en pouvoir de convoquer les Curies, & de les haranguer. Tous s'écriérent, qu'ils donnoient à Icilius la commission de la dresser. Le Tribun y avoit

le cours de cette Histoire, les traces de ces divers changements, qui s'introduisirent dans le Gouvernement de la République.

a A parler dans la rigueur des termes, on appelloit, parmi les Romains *Plebiscita*, les Réglements, ou les Loix établies, à la réquisition des Tribuns, par le Corps des Plébéïens assemblés. C'est la définition de Justinien, *Scita plebis*, dit Festus, *appellantur ea, quæ plebs suo suffragio, sine patribus, jussit, Plébéio Magistratu rogante.* Il y avoit cette différence entre les Plébiscites, & les autres Loix, que les premieres étoient portées *Rogante Tribuno*, à la demande du Tribun, qui assembloit le Peuple ; au lieu que celles-ci étoient intimées au nom des Curies, ou des Tribus, ou des Centuries convoquées par le Consul, ou en son absence, par quelqu'un des grands Magistrats. Les Plébiscites n'obligérent d'abord que les Plébéïens ; mais ce qui étoit statué, dans les Comices assemblés sous les auspices du Consul, ou de celui qui le représentoit, avoit force de Loy pour tous les Citoiens sans exception. Dans la suite les Patriciens mêmes furent soumis aux Plébiscites. Quant aux Comices par Centuries, Denys d'Halicarnasse, l. 9. & Tite-Live, l. 1. & l. 8. font entendre, qu'on n'y concluoit rien, que de l'aveu, & de l'autorité du Sénat.

b Les *Senatus consultes* n'avoient point force de Loy. 1. Si les Tribuns, ou quelqu'un des grands Magistrats, y formoit opposition. C'est ainsi que Cicéron le remarque au troisiême livre *de Legibus*... *Ni potestas par majorve prohibessit, Senatus consulta perscripta sunto.* 2. Lorsqu'ils éxigeoient, qu'on en différât la promulgation. 3. Si le Decret avoit été dressé après le Soleil couché. 4. Si le Sénat avoit été convoqué sous des Auspices peu favorables, & contre l'avis du Collége Augural. 5. Si l'assemblée des Sénateurs s'étoit tenuë dans un lieu irrégulier, c'est à dire, qui n'eût point été consacré par les Augurs. 6. Si la convocation s'étoit faite contre les formes requises, & sans la participation du Dictateur, des Consuls, ou, à leur défaut, des Magistrats qui avoient droit d'assembler le Sénat. 7. Le Sénat ne pouvoit se tenir qu'à certains jours marqués, faute de quoi ses décisions étoient nulles.

déja pourvû : il l'avoit minutée pendant la nuit avec ses Collégues, & il en fit la lecture en ces termes : LORSQU'UN TRIBUN HARANGUERA LE PEUPLE, QUE PERSONNE NE LE CONTREDISE, OU NE L'INTERROMPE. SI QUELQU'UN EN USE AUTREMENT, QUE SUR LE CHAMP IL DONNE CAUTION, QU'IL PAYERA L'AMANDE A LAQUELLE IL SERA CONDAMNÉ PAR JUGEMENT ; S'IL REFUSE DE DONNER LA CAUTION, QU'IL SOIT MIS A MORT, ET QUE SES BIENS SOIENT CONFISQUEZ. LES DIFFICULTEZ, QUI POURONT NAÎTRE SUR CES CAUTIONNEMENTS, SERONT TERMINÉES A L'ARBITRAGE DU PEUPLE.

De Rome l'an 261.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

La Loy n'eut pas plûtôt été lûë, qu'on fit entrer, en hâte, les Curies dans le Parc, où se donnoient les suffrages. Elle passa d'un consentement unanime, avant que les Consuls en fussent avertis, & qu'ils pussent y mettre opposition. C'est ainsi que Brutus acquitta la parole, qu'il avoit donnée. Par son industrie il releva le Tribunat, & il enleva aux Consuls, la meilleure partie de leur autorité. Il est vrai, que le Sénat ne voulut pas confirmer la nouvelle Loy ; mais, à son tour, le Peuple refusa d'accepter les Arrêts du Sénat. C'étoit deux Tribunaux éternellement opposés l'un à l'autre ; mais le Peuple l'emportoit toûjours par le nombre, & par l'union de ses Chefs. Ce qui parut étonnant, c'est que parmi tant de contestations, aucun des deux partis ne poussa les ressentiments à l'excês. Jamais le Peuple n'usa de violences contre les Patriciens ; & jamais les Patriciens n'armérent leurs Clients pour chasser de force une populace indocile. Les procédés de

De Rome l'an 261.

Consuls, TITUS GEGANIUS, & PUBLIUS MINUTIUS.

part, & d'autre, eurent toûjours un air juridique, & furent revêtus des apparences de l'équité. Pendant une si grande disette, les maisons des riches ne furent point pillées, & le Peuple se contenta de racines, & d'herbes sauvages, tandis que le bled, & que l'argent lui manquérent. Il est vrai qu'un grand nombre de Citoiens Romains, ceda aux invitations des Villes voisines, & qu'il préféra d'aller vivre, en paix, dans un païs étranger, à la peine d'essüïer, sans cesse, les bourasques d'une République toujours agitée par des factions.

Plutarch. in vita Coriolani. Dion. Halic. lib. 7.

L'animosité du Peuple, contre les Patriciens, éclata singuliérement, lorsqu'il fallut faire le choix des Consuls, pour l'année suivante. Coriolan étoit un des principaux prétendants au Consulat [a]. Il est incertain, si dés-lors, ceux qui aspiroient à cette pre-

a Ce qu'il y a de sûr, c'est que les prétendants se montroient au Peuple dans la Place publique, sur tout pendant les jours de marché. Là, par des manieres affables & populaires, par le récit de leurs exploits, ils n'oublioient rien, pour s'assûrer des suffrages de la multitude. Ils étoient, pour l'ordinaire, accompagnés de leurs amis, & de leurs Clients. Cette foule de gens, qui s'empressoient en faveur de l'Aspirant, formoit un préjugé avantageux dans l'esprit du Peuple, qui d'ordinaire se laisse gagner par les apparences. *Magnam affert opinionem, magnam dignitatem, quotidiana in deducendo frequentia*, dit Cicéron au livre *de petitione Consulatus.* Selon Plutarque, dés le tems même de Coriolan, c'étoit une coutume établie parmi ceux qui aspiroient aux Charges, de se trouver assiduëment dans la place publique, pour y faire, en quelque sorte, un personnage de suppliants. Ils n'avoient pas honte de mandier des suffrages, de faire leur cour aux moindres Bourgeois, de se présenter sous un habit humiliant, & sans tunique, afin de pouvoir, plus commodément, faire paroître les cicatrices de leurs blessures, comme les marques de leur valeur. Alors, ajoûte Plutarque, on briguoit les Magistratures par voie de sollicitations, de caresses, & de priéres. Il étoit permis, à Rome, d'en venir jusques-là. Le Peuple même, se seroit tenu offensé, de voir un Candidat affecter des airs de présomption, & de dédain. Ces hauteurs, mal en-

De Rome l'an 261.

Consuls, Titus Geganius, & Publius Minutius.

miére Dignité, rehaussoient, par une teinture plus brillante, la blancheur de leurs robbes ; du moins, ils paroissoient, dés-lors, en public sans veste, & ils montroient au Peuple les playes honorables, qu'ils avoient reçûës à la poitrine. Coriolan parut en cet état dans les places publiques, sur-tout aux jours de marché. Ses blessures, & ses services connus, parloient en sa faveur. Le Peuple, ce semble, ne pouvoit, sans injustice, oublier un homme de sa naissance, & de son mérite [a]. On comptoit dix-sept cam-

tenduës, eussent ruiné ses prétentions. Un mérite trop fier devenoit suspect aux Romains. Cette maniére de briguer les honneurs, fut la seule autorisée par l'usage, & resserrée ensuite dans de justes bornes, par différentes Loix. Au reste, quiconque étoit convaincu d'avoir acheté les suffrages à prix d'argent, ou par des largesses, étoit noté d'infamie, & déclaré déchû de la Magistrature, qu'il prétendoit obtenir. Polybe même assûre, que, de son tems, le coupable étoit condamné à l'éxil. Pline, au livre 35. dit, qu'on fit un crime à Quintus Coponius d'avoir fait présent d'une mesure de vin à un Citoien Romain, qui se disposoit à donner son suffrage.

a S'il est vrai, comme Plutarque lui-même le rapporte dans la vie de Coriolan, que ce Romain *étoit encore fort jeune* au tems de la bataille de Régille, l'an 257. de la fondation de Rome; il y a de l'erreur dans le calcul de cet Historien, & il ne faudra compter que six ans, au lieu de dix-sept. Mais aussi, en évitant une erreur, on retombe dans une autre. Coriolan étoit très-jeune, selon Plutarque, lorsqu'il donna les premiéres preuves de sa valeur, à la bataille de Régille. L'année 260. qui fut celle de la prise de Corioles, il étoit à la fleur de l'âge, si nous en croyons Tite-Live, *C. Marcius Adolescens.* Comment donc se peut-il faire, que deux ans aprês, & dans un âge aussi peu avancé, il se fût présenté, pour demander le Consulat? Certainement il n'auroit pas eu l'âge fixé par les Loix, qui ne permettoient pas de demander le Consulat, avant quarante-trois ans, comme nous l'apprenons de Cicéron, *Philip.* 5. à moins qu'on ne dise, que, dans ces premiers tems, la République n'avoit pas tant égard à l'âge, qu'au mérite, & à la vertu des prétendants. Dans cette supposition, les victoires de Coriolan lui donnoient lieu d'espérer, avant l'âge, l'honneur du Consulat. C'est ainsi que, dans la suite, Corvinus fut fait Consul, n'ayant encore que vingt-trois ans, nonobstant la Loy *Villia,* qui dans la suite en éxigea 43. Quelque chose qu'on dise, pour

De Rome l'an 261.

Consuls, TITUS GEGANIUS, & PUBLIUS MINUTIUS.

pagnes où il avoit porté les armes, toujours avec distinction. Cependant sa gloire étoit obscurcie aux yeux du Peuple, par l'attachement que les Patriciens avoient pour lui. On appréhendoit de voir, sur le Tribunal Consulaire, un homme dont la fermeté étoit suspecte aux Tribuns, & qui par son intrépidité étoit capable de rétablir le Sénat dans son premier lustre. Sur la confiance que Coriolan avoit en son mérite, il ne laissa pas d'espérer jusqu'au jour de l'élection, qu'on le préféreroit à ses compétiteurs. Son espérance fut trompée, par l'endroit même, qui dans un autre tems, eût dû la faire naître. La nombreuse escorte de Patriciens, qui le conduisit au champ de Mars, & qui le présenta au Peuple, aliéna de lui tous les esprits. On jetta donc les yeux sur deux hommes d'un âge avancé, & qui déja avoient géré le Consulat. C'étoit M. Minutius Augurinus, & Aulus Sempronius Atratinus. Ce choix inattendu mit Coriolan au désespoir. Accoutumé de vaincre dans les combats, il comptoit autant sur les suffrages du Peuple, qu'il se promettoit tout de sa valeur, lorsqu'il avoit l'épée à la main. D'ailleurs, la même vivacité [a] qui le rendoit terrible dans la guerre, le rendoit colére, & impatient dans les affaires d'honneur. Plus fait pour être un brave Soldat, ou même

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Plut. Ibid.

éclaircir le texte de Plutarque, il est absolument impossible de trouver les 17. ans, que cet Auteur suppose, depuis la premiére campagne de Coriolan, jusques au tems, qu'il demanda le Consulat. Le silence des autres Ecrivains ne nous permet pas de former, là-dessus, aucune conjucture raisonnable.

a Plutarque dit de Coriolan, qu'il étoit tel, que le vieux Caton demandoit un homme de guerre, terrible dans les coups de main, d'un regard affreux, & d'un ton de voix épouvantable, qui répandoient par tout la terreur.

un grand Capitaine, qu'un adroit Républicain, il ne sçavoit ni dissimuler ses chagrins, ni plier sous l'adversité, ni céder au tems. Il fit donc éclater ses transports contre le Peuple, & contre ses Tribuns. D'ailleurs, son courroux étoit animé par les plaintes de la jeunesse Patricienne, dont il étoit adoré. Par ses exemples, & par ses discours, il excitoit parmi elle de l'émulation pour la gloire; & comme il étoit supérieur à la jalousie, on ne le voyoit point, ou affoiblir par son silence les éloges dûs à la valeur des jeunes Romains, ou refuser des loüanges à leur mérite. Appuïé donc de la faction la plus brillante de Rome, il attendit l'occasion de se vanger des Plébéïens, & de leurs Chefs. Elle ne tarda pas à se présenter.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Les nouveaux Consuls avoient de l'expérience dans les affaires, & du zéle pour le bien public. Leur premier soin fut de bannir de Rome la disette, pour y faire cesser les séditions. Leurs précautions réüssirent à remplir les greniers publics; mais l'abondance ne rendit le Peuple que plus insolent. En effet, on voyoit arriver, à la Ville, des Barques, & des Voitures chargées de bled. Les Pourvoïeurs publics sembloient en avoir épuisé le reste de l'Italie. Pour comble de bonheur [a], les Vaisseaux partis l'année précédente pour la Sicile, étoient rentrés dans le Tybre chargés de grains, en partie achetés à vil prix, en partie envoyés gratuitement, à la République, par

Dyon. Hal. l. 7.

[a] Denys d'Halicarnasse dit, que Géganius, & Valérius arrivérent de Sicile avec plusieurs Bâtimens de charge, qui portoient cinquante mille muids de bled, πέντε μυριάδες μεδίμνων. Le Médimne des Grecs étoit une mesure de choses séches, qui contenoit 108. livres, ou six boisseaux, du poids de 18. livres chacun.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

le Roy Gélon. C'étoit une coutume, de tout tems observée à Rome, que le Sénat veilloit à l'achat du bled, qu'il en ménageoit la distribution, & qu'il en fixoit le prix. Les Sénateurs délibérérent donc sur l'usage qu'il falloit faire des provisions, qu'on sçavoit être sur le point d'arriver. Les Tribuns du Peuple furent appellés à l'Assemblée. Ceux des Peres Conscripts, qui favorisoient la Bourgeoisie, furent d'avis, qu'on lui fit largesse de tous les grains reçûs, en présent. C'étoit, disoient-ils, un léger soulagement, qui lui étoit dû après une longue misére. C'étoit un bienfait qui calmeroit des cœurs aigris par tant de calamités. La faction opposée opinoit au contraire, à entretenir la cherté du pain, & à tenir, par là, le Peuple dans la dépendance, & dans la sujettion. Coriolan se mit à la tête du parti le plus sévére. Comme il étoit intrépide, & irrité, il parla sans ménagement, & si haut, qu'il fut entendu d'un grand nombre de Plébéïens, accourus en foule à la porte du Sénat, pour attendre la décision. *Faire des largesses au Peuple*, dit-il, *& fournir des aliments à sa fureur, Ciel! quel projet insensé! Nous sçaura-t'il gré, ce Peuple, de nôtre profusion, ou plûtôt, n'insultera-t'il pas à nôtre foiblesse? C'est ainsi, dira-t'il, qu'un Sénat timide cede à la crainte que nous lui inspirons. Nos Tribuns le font trembler, & le souvenir de nos séparations l'épouvante. Tes Tribuns, Peuple ingrat, dis plûtôt nos tyrans! N'aurons-nous secoüé la domination d'un seul homme, que pour nous donner plusieurs maîtres? Tes Tribuns! Plût aux Dieux, que ces monstres eussent été écrasés dans leur naissance, & que le sentiment d'Appius eût prévalu! Qu'ils partent, ces Tribuns, qu'ils sortent de Rome*

Plutarch. ibid. Tit. Liv. lib. 2. Dion. Halic. lib. 7.

Rome avec leur ſuite ! Le Mont Sacré peut encore leur ſervir d'azyle. Caſſons, aboliſſons le Traité qui les établit. Jamais l'occaſion ne fut plus favorable. Que de vains ſcrupules ne nous retiennent plus ! La force & la violence nous arrachérent nos ſerments, que la raiſon, & que l'équité nous en affranchiſſent ! Iniques Tribuns, ne les avez-vous pas violés vous-mêmes, ces ſerments ! A quels excês n'avés-vous pas porté les foibles principes d'une autorité, que vous avés renduë arbitraire? Que d'injuſtes Lois n'avés-vous pas fait porter, par une multitude inſenſée ! Vous voilà donc les maîtres, les tyrans de la République ! Le ſouffrirons-nous, Peres Conſcripts ? Non, que ce Peuple, aujourd'hui ſi dominant, ſente ſon indigence, & le beſoin qu'il a de nous ! Que deſſéché par la famine, & conſumé de langueur, il aille porter ailleurs, avec lui, la diſette, & la déſolation, qu'il a cauſée dans l'Etat ! Le tems eſt venu de tirer vangeance de tous ſes excês paſſés.

De Rome l'an 262.

Conſuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Tandis que Coriolan parloit ainſi, les Tribuns frémiſſoient de rage. Ils demandérent juſtice au Sénat, des invectives cruelles, dont on venoit de charger le Peuple, ce Corps ſi reſpectable dans la République. Ils prétendirent, que, ſur le champ, Marcius devoit être condamné à la mort ; & ils menaçérent que, ſi on négligeoit leurs plaintes, ils feroient prononçer l'Arrêt du coupable, par les Curies aſſemblées. D'une autre part, la jeuneſſe Patricienne applaudiſſoit au diſcours de Coriolan, & l'appelloit le ſeul Défenſeur de la liberté. Pour les Peres, leurs avis étoient partagés ; mais le plus grand nombre panchoit à caſſer le Tribunat, & le Traité qui l'avoit établi. Ces procédés irritérent les Tribuns, & tout furieux, ils ſortirent de l'Aſſemblée. A grands cris, *Dion. Halic. lib. 7.* *Plutarch. ibid.*

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Dion. Hal. l. 7.

ils attestérent les Dieux vangeurs de la fidélité des serments. Le Peuple, qui s'attroupa autour d'eux, étoit prêt d'entrer, par force, au Sénat; mais les Tribuns le retinrent. Pour procéder dans les formes, les Curies furent convoquées, & Marcius fut cité à comparoître devant elles. Coriolan méprisa un ajournement personnel, émané d'un Tribunal, dont il ne reconnoissoit pas la Jurisdiction. Le lendemain donc, les Tribuns, & les Ediles, suivis d'une troupe d'Appariteurs, se présentérent pour arrêter Marcius. Son escorte de Patriciens étoit la plus forte. Elle écarta les Tribuns, maltraita les Ediles, & dissipa les Officiers du Tribunat. L'émeute devint plus grande, d'un côté, par l'affluence du Peuple accouru de toutes les boutiques; de l'autre, par le grand nombre des Nobles de la Ville, & des riches Bourgeois, qui se prêtérent à la défense de Coriolan. Les Consuls suspendirent, pour ce jour là, les fureurs des deux partis. Le lendemain, les Tribuns prévinrent les Consuls; & s'emparérent de la Tribune aux Harangues, d'où ils parlérent, l'un après l'autre, au Peuple assemblé. Leurs harangues roulérent sur l'accusation de Marcius. Ils rapportérent les propres termes de l'invective amére, qu'il avoit prononcée, contre le Peuple, & contre les Tribuns, & donnérent pour témoins de ses emportements au Sénat, les plus vieux, & les plus vénérables Sénateurs. Ils exaggérérent ensuite la rébellion toute publique de Coriolan, & les mauvais traitements que les Ediles avoient reçûs de lui, & de sa troupe. Ils conclurent, qu'il falloit donner le tems aux Patriciens d'être entendus, & priérent le Peuple de rester à l'Assemblée, jusqu'au tems, que le Sénat seroit congédié.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Dion. Hal. lib. 7.

En effet, les Peres Conscripts délibéroient entre-eux, tandis que le Peuple étoit assemblé en Comices. Il n'y avoit qu'un pas à faire, depuis la salle du Sénat, jusqu'à la Tribune aux Harangues. Ainsi, dés que les Sénateurs furent sortis du Conseil, les Consuls parurent sur la Tribune, & Minutius, comme le plus âgé, parla de la sorte au Peuple. *Romains, rien de plus frivole que vos soupçons, & rien de plus injuste que vos plaintes, contre le Sénat. Non, les Patriciens ne sont pas les auteurs de la disette, où Rome s'est vûë réduite. Vôtre séparation l'a causée. Nos campagnes en friche, nos fermes désolées, nos bestiaux enlevés, & nos Esclaves dissipés, furent les suites de la malheureuse discorde, qui nous divisa. Pour soulager la Ville, affoiblie par la multitude des Habitants, nous en avons détaché des Colonies. Par elles, nos frontiéres ont été défenduës, nôtre Etat s'est accrû, nos provisions ont été facilitées, & le succês a montré, que vous avés eu raison de consentir à leur départ. Pourquoi donc ces murmures éternels du Peuple, contre le Sénat? Pourquoi nous accuser, d'avoir exilé vos Concitoiens, & de vouloir entretenir, dans Rome, la disette des vivres, même au milieu de l'abondance? Les sentiments d'un certain nombre de Sénateurs, moins affectionnés aux Plébéiens, sont-ils la régle de nos décisions? Falloit-il, sur de simples préjugés, précipiter vos haines, & exciter de violentes tempêtes? Avons-nous, par un Decret, aboli vos Tribuns? Vous l'avés crû sur leur rapport, & leur rapport n'étoit fondé que sur de vaines appréhensions. Non, leurs Charges ne seront point éteintes; mais que leur autorité se tienne renfermée dans les bornes de leur institution. Nous leur avons permis de vous protéger; mais leur avons-nous permis d'anéantir le Consulat, de mettre*

De Rome l'an 262.

Consuls, M. Minutius Augurinus, & Aulus Sempronius Atratinus.

le désordre dans tous les rangs de la République, & d'empêcher les Sénateurs de dire leur avis ? Marcius a parlé vivement, contre les empiétements du Tribunat, & contre la licence du Peuple. Voilà le crime qui vous paroît capital. Jugés, par vous-mêmes, de l'iniquité de vos plaintes. Lorsque quelqu'un de vous, comme il arrive dans vos Assemblées, invective contre la rigueur du Sénat, pour cela seul, le faisons-nous condamner à perdre la vie ? Romains, ne nous ravissons point mutuellement la liberté d'opiner, dans nos Assemblées. N'exerçés point vôtre sévérité, sur des discours tenus dans le secret du Sénat ; comme nous n'exerçons point la nôtre, contre vos Harangues passionnées des Comices ? Vouloir se permettre tout, & ne rien permettre aux autres, ne seroit-ce pas autoriser les soupçons qu'on a conçûs, que vos Tribuns visent à la tyrannie ? Si Marcius a excédé dans ses reproches, souvenés-vous de ses vertus, & de sa valeur. Quel appui n'enleverés-vous pas à la Patrie, par son exil, ou par sa mort ? Combien de Citoiens doivent la vie à son courage ? Des paroles peu mesurées seront-elles mises en comparaison, avec des exploits éclatants, & des services utiles ? Du moins, innocent ou coupable, accordés-le aux priéres du Sénat. Nous ne vous rappellerons pas le souvenir de nos bien-faits, pour vous les reprocher. Nôtre condescendance est allée, pour vous, jusqu'à vous donner des Tribuns; que vôtre reconnoissance aille, pour nous, jusqu'à nous rendre le défenseur de Rome, le vainqueur des Volsques, & le seul gage d'une réconciliation parfaite, entre vous & nous.

Le discours de Minutius avoit attendri le Peuple, & ses promesses de faire bien-tôt renaître l'abondance, l'avoient calmé. Les artifices de Sicinnius effacérent, dans tous les cœurs, les sentiments favora-

bles, dont ils se sentoient touchés, pour Coriolan. Sicinnius étoit un homme de basse naissance, sans mérite pour la guerre, qui n'étoit recommandable que par des intrigues séditieuses, & qui pourtant se trouvoit Tribun du Peuple, pour la seconde fois. Il lui paroissoit que Coriolan seroit un obstacle éternel à sa fortune naissante. S'il étoit venu à bout d'extirper le Tribunat, Sicinnius seroit retombé dans sa premiére bassesse. Sans cesse il avoit à craindre le crédit d'un homme, adoré des Patriciens, & implacable ennemi de la domination populaire. Il résolut de le perdre. Aprês avoir pris conseil de ses Collégues, il répondit ainsi au discours de Minutius. *Que de graces n'avons-nous pas à rendre aux Consuls, & en général à tout le Corps Patricien, de sa compassion pour un Peuple affligé! Enfin ces illustres Chefs de la République ont daigné jetter des regards favorables sur nos miseres, & nous soulager dans nôtre indigence. Que les effets répondent aux promesses, & nos souhaits seront comblés! Pour vous, Marcius*, ajouta-t'il, aprês avoir jetté les yeux sur Coriolan, *qui peut vous empêcher de recourir à la clémence du Peuple, &, par vos excuses, de l'engager à modérer la rigueur de ses Arrêts.* Sicinnius s'attendoit bien, que, si Coriolan parloit au Peuple, il ne rabattroit rien de sa fierté, & qu'il aigriroit, contre lui, des esprits déja prévenus. Son stratagême réüssit, comme il se l'étoit promis. Coriolan avoit le cœur trop élevé, pour s'abaisser à d'humbles supplications. On peut dire même, qu'il porta trop loin la magnanimité. Ce ne fut plus un coupable devant ses Juges; ce fut un maître, qui prétendit donner des loix, & faire des répréhensions. Il avoüa tout ce qu'on lui reprochoit

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRANINUS.

d'avoir dit au Sénat, & il en fit gloire. Il récusa le Jugement du Peuple, & ne reconnut point d'autres Juges, que les Consuls. Enfin, d'un ton élevé, & d'un air menaçant, il protesta, qu'il n'avoit daigné paroître dans une Assemblée tumultueuse de séditieux, que pour leur reprocher leurs crimes ; & que pour mettre un frein à l'immensité de leurs desirs. Enfin, il fit éclater sa haine contre les Tribuns, & taxa leur création, d'attentat contre le bien public.

Il est aisé de croire, qu'une harangue si audacieuse révolta les Plébéïens. Les cris tumultueux, & confus de la multitude, exprimérent la rage dont elle étoit animée. Il s'en trouva même, qui s'apprêtérent à massacrer Marcius de leurs mains, comme un ennemi connu, dont on peut se défaire dans un combat. Les Tribuns néanmoins jugérent, qu'il falloit garder quelque forme de justice, pour le faire périr. Ils consultérent entre-eux ; & après avoir recueilli les voix, ils ordonnérent, qu'on le saisiroit, & qu'il seroit précipité du haut d'une roche escarpée, qui dominoit sur la grande place de Rome. C'étoit un supplice usité, dés-lors, pour les malfaiteurs. A l'instant les Ediles s'avançérent avec leurs Officiers, pour faire exécuter l'Arrêt. Pour lors on ne garda plus de mesures. Les Patriciens firent au coupable un rempart de leurs corps. Le Peuple, de son côté, fit effort pour les enfonçer, & pour enlever sa victime. Il y eût bien des coups donnés, de part & d'autre ; mais, sur tout, on ne s'épargna pas les injures. La présence seule des Consuls put faire cesser l'émotion. Le Peuple Romain, tout intraitable que ses Tribuns l'avoient rendu, conservoit encore du respect, pour ces premiers

Chefs de la République. A l'aide de leurs Licteurs, ils écartérent la foule, & la dissipérent. Sicinnius seul faisoit encore quelque résistance, bien inquiet de l'Arrêt qu'il avoit prononçé, & bien mécontent de laisser l'ouvrage de sa haine imparfait. Cependant il se recueillit un peu, & prit l'avis de Brutus, cet homme si fécond en expédients, dans les affaires difficiles. Brutus conseilla donc au Tribun, de ne pousser pas l'affaire à l'extrême. *Les Patriciens sont irrités*, lui dit-il, *& la violence n'est pas ici bien placée. Aprês tout, il y a une apparence d'iniquité, à vous faire, tout à la fois, le juge, & la partie de Marcius, & par une forme de justice inusitée jusqu'ici, à prononçer précipitamment un Arrêt de mort, contre un Patricien, d'une naissance, & d'une valeur respectée. Cédés, pour quelques jours, & aprês avoir cité le coupable à comparoître, donnés-vous le tems d'instruire son procês, & de former, contre lui, des accusations juridiques. Ces apparences de modération vous feront honneur, & n'enleveront pas l'ennemi du Tribunat, à nôtre vangeance commune.*

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Sicinnius suivit le conseil qu'on lui donna. Retourné à l'assemblée du Peuple : *Vous avés été témoins*, dit-il, *de la résistance séditieuse des Patriciens, contre la Souveraineté de vos Ordonnances. Ils se fondent sur une Loy aussi ancienne que la Monarchie ; C'est qu'*IL N'EST PAS PERMIS DE METTRE A MORT UN CITOIEN DE ROME, SANS L'AVOIR CONDAMNÉ DANS LES REGLES. *Accordons à des gens qui violent toutes les Loix, la déférence qu'ils exigent pour celle, dont ils s'appuient. Retirés-vous, Romains, & surpassés en modération, ceux qui vous accusent de violence. Comptés que, si l'on néglige de vous satisfaire, sur la vente du bled,*

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

nous prendrons soin nous-mêmes d'en faire la répartition. Lorsque Sicinnius eût parlé, l'Assemblée fut congédiée.

Les Consuls cependant délibérérent, au Sénat, sur les moyens d'appaiser la populace. Ils se proposérent de l'adoucir, en lui vendant le bled à vil prix, & de gagner leurs Magistrats, en faveur de Marcius, & des Patriciens. Ils craignirent tous, que les Tribuns ne s'autorisassent, par ce premier exemple, à donner la loy au Sénat, & à y violenter la liberté des sentiments. En effet, ceux-ci avoient obtenu, je ne sçai comment, d'être toûjours présents aux délibérations des Sénateurs, sans avoir d'autre pouvoir dans l'Assemblée, que de mettre opposition aux Arrêts, lorsqu'ils les jugeoient contraires aux intérêts du Peuple. La résolution que prit alors le Sénat, fut de prolonger, tant qu'on pouroit, le Jugement de Marcius, & de donner, à la haine de la Commune, le tems de se rallentir. On fit donc un Réglement, que le bled ne seroit pas à plus haut prix, qu'au tems, qu'il se donnoit au meilleur marché, avant les troubles. On s'efforça ensuite d'obtenir, des Tribuns, un désistement de toutes les poursuites commençées, contre Coriolan. Il ne fut pas possible de les fléchir. Du moins on les réduisit à accorder, au coupable, tout le tems qu'on voudroit pour se purger. Alors le Sénat usa d'artifice, pour différer longtems un Jugement, dont il craignoit les suites. Il décerna, qu'on feroit la guerre aux Antiates; & que, durant la campagne, on ne decideroit d'aucune affaire. L'occasion de marcher contre ce Peuple ennemi, se présenta d'elle-même.

Plutarch. vit. Coriol.

Dion. Hal. lib. 7.

Tandis que les Siciliens reconduisoient, dans leurs

Ports

Ports leurs Barques déchargées du grain, qu'ils avoient transporté à Rome, les Antiates infestérent la mer de leurs Pirates, surprirent les Siciliens, s'emparérent de leurs vaisseaux, & de leur argent, & les retinrent chés eux en captivité. C'étoit à Rome de vanger la Sicile sa bienfactrice, de l'insulte qu'elle avoit reçûë. Elle tenta d'abord d'accorder le différend, à l'amiable. Les Antiates s'obstinérent à garder leur prise. Alors les Romains leur déclarérent la guerre, & firent marcher des troupes dans leur païs. L'expédition ne fut pas de longue durée. Les Antiates revinrent à la raison, relâchérent les Vaisseaux, & se réconciliérent avec Rome.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS ; & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

L'armée fut de retour plûtôt que le Sénat ne l'avoit espéré. Alors les Tribuns assignérent Marcius à comparoître, au jour marqué. Grande rumeur parmi les Patriciens. C'étoit un coup qu'il leur importoit de parer. Le Consul Minutius fit tous les efforts possibles, pour détourner l'orage. Il fit venir les Tribuns, & tâcha de les détourner d'une entreprise, si préjudiciable à la République. Il les loüa d'abord de leur vigilance à contenir la multitude, de leur modération à empêcher les coups de main, & de leur sagesse, à ne procéder plus que par les voies de Justice. Il leur dit ensuite : *Vous ne pouvés ignorer une coûtume immémoriale, établie sous les Rois mêmes. Dans les Jugements capitaux, le Sénat commence d'abord par prononçer, s'il est à propos de les porter au Peuple. Voudrés-vous donner atteinte à un usage, consacré depuis plus de deux siécles ?* Sicinnius étoit d'avis, que, sans avoir fait précéder d'autre Jugement antérieur, l'affaire fut décidée par le Peuple. Il prétendoit, que, de sa nature, el-

De Rome l'an 262.

Consuls, M. Minutius Augurinus, & Aulus Sempronius Atratinus.

le lui étoit dévoluë, comme au Juge souverain de l'Etat. Les autres Tribuns, dont l'autorité étoit égale à la sienne, eurent plus d'équité, & plus de complaisance, que le turbulent Sicinnius. Par l'organe d'un d'entre-eux, nommé Décius, ils accordérent, que le Sénat jugeroit d'abord, si le procês de Marcius devoit être porté devant le Peuple; mais à deux conditions. La premiére, que les Tribuns en feroient le rapport au Sénat. La seconde, qu'il y auroit de l'ordre dans la maniére d'opiner. Enfin qu'aprês avoir prêté serment, les Sénateurs diroient tous leur avis, & que les Consuls prononçeroient, conformément à la pluralité des voix. Les conditions furent acceptées. Decius se chargea de montrer, que le Jugement appartenoit au Peuple, & marqua le jour, pour juger la compétence. Le Sénat fut donc convoqué [a], & Décius parla en ces termes.

Dion. Halic. lib. 7.

Nous n'ignorons pas, Peres Conscripts, *en quel péril nous nous sommes précipités, par la déférence aveugle que nous avons euë pour vous. Permettre aux Sénateurs de décerner, si le Peuple est un Juge compétent dans l'affaire de Marcius, c'est nous exposer à ses ressentiments. Ne poura-t'il pas nous reprocher d'avoir trahi sa cause, & nous punir comme des Ministres peu fidéles à soutenir ses intérêts? Dés la naissance de la République, une Loy fut portée, à la requête de Valérius Poplicola, par laquelle il fut permis aux Plébéïens, maltraités par les Patriciens, de former leur plainte devant le Peuple. Marcius a griévement attenté contre la majesté du Peuple Romain, &*

[a] Ce Décius étoit, de ceux que le Peuple députa vers le Sénat, pour obtenir la ratification du Traité conclu, à l'avantage des Plébéïens, qui s'étoient retirés sur le Mont Sacré.

contre la dignité de ses Tribuns. Son Juge est donc suffisamment déclaré par la Loy. Il est vrai, qu'en des circonstances douteuses, où les Loix n'ont rien décidé, c'est au Sénat de déterminer, s'il est à propos de plaider devant le Peuple; mais où les termes de la Loy sont précis, il n'y a plus de lieu à la délibération. Quoi! le moindre Plébéïen, s'il est lezé, poura immédiatement recourir aux Curies, & les Tribuns offensés ne pouront les implorer, que du consentement du Sénat? Que deviendroit cette égalité de puissance, entre le Peuple, & Vous? Elle fut équitablement établie avec la République. Peut-on la détruire que par un attentat? Les Patriciens, & les Riches, ont leurs prérogatives, que nous ne leur disputons point. Les premiers Magistrats sont tirés de leur corps. Ils occupent les places de distinction. Leurs Centuries sont nommées les premiéres, dans les grands Comices. Il ne reste plus, au simple Peuple, que d'être à couvert de l'oppression. Sans doute la Loy qui y pourvût, fut une Loy bien sage. Aussi la soutiendrons-nous avec constance. Vouloir nous l'arracher, c'est replonger la République dans tous les maux de la discorde. Les premiéres étincelles d'une guerre civile vous ont allarmés. Que sera-ce, si son flambeau se rallume, & s'il cause un violent incendie? A qui vous en prendrés-vous alors, qu'à l'ambition de vôtre jeunesse, & qu'à vos haines inconsidérées contre le Peuple? On veut le priver de ses protecteurs, en lui retranchant ses Tribuns. Fut-ce par équité que vous les accordâtes, ou par nécessité? Si ce fut par raison, qu'ils subsistent donc aussi long-tems, qu'il y aura de la justice à Rome! Si ce fut par nécessité, la séparation qui vous fit trembler alors, est elle donc sans retour? Que si elle ne vous parut pas formidable, qui vous a forcés de paroître la craindre? C'est pourtant ce Tribunat, autorisé

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

par tant de serments, consacré par les plus saintes cérémonies, & le seul gage de nôtre réconciliation, que Marcius a prétendu détruire. Vous le sçavés, il ne s'en est pas tenu là. Il a taxé de tyrannie cette égalité de puissance, où le Peuple prétend se maintenir. Il a excité vôtre couroux à se vanger de nos séparations. Il a voulu nous faire retomber dans la disette, &, par là, nous contraindre à un éxil forcé. Voilà ses crimes. Ne sont-ils pas de la nature de ceux, dont la Loy attribuë la connoissance au Peuple ? Si ses projets eussent réüssi, que seroit devenuë Rome ? Ou la fureur du Peuple eût répandu tout le sang Patricien, ou les Patriciens eussent rempli la Ville du carnage de leurs Concitoiens. La misére poussée à l'extrême, n'eût plus reconnu de loy. Que d'épouvantables massacres le séditieux Marcius, a voulu causer dans ces murs ! Je ne dis pas assés. Peu s'en est fallu, que ses souhaits n'ayent eu leur éxécution. Que de mutineries excitées à son occasion! Les Tribuns ont été repoussés, leurs Ediles frappés, les Officiers du Peuple battus, & dissipés. Enfin, tant de révoltes scandaleuses, n'ont-elles pas été, pour nous, le prétexte d'une sédition? Nous l'avons prévenuë ; mais leur auteur en est-il moins coupable ? Parlés, Marcius, parlés, & faites entendre, du moins ici, vos défenses. Rabattés de cet orgueil, qui vous rend suspect de tyrannie. Les Consuls n'ont pas dédaigné d'agir pour vous, auprés du Peuple. Ils se sont abbaissés jusqu'à lui faire des supplications, en vôtre faveur. Vous persistés seul à soutenir le caractére d'un homme indépendant. [a] *Vous a-t'on vû changer d'habit, pour exciter la*

[a] Les coupables, parmi les Romains, se présentoient devant leurs Juges, sous un extérieur capable de les toucher. Ils quittoient la robbe blanche, pour en prendre une négligée, & mal propre ; ils laissoient croître leurs barbes, & leurs cheveux. Sigonius s'est trompé, lorsqu'il a crû, que cette robbe étoit noire. Non seulement ceux

compaſſion ? Un Arrêt de mort prononçé contre vous, a-t'il mis de la différence entre un criminel, comme vous l'étes, & un Citoien ſans flétriſſûre ? Vous vous raſſûrés ſur vôtre valeur. Combien de Patriciens, plus illuſtres que vous par leurs Triomphes, ſe ſont-ils ſoumis à implorer, pour vous, la clémence du Peuple ? Quoi ? l'exemple de leur modeſtie n'a pû encore dompter vôtre orgueil ? L'affliction même n'a pû vous faire deſcendre de la nuë, où vôtre vanité vous ſoutient, & vous mettre de niveau avec le reſte des hommes ? Non, Peres Conſcripts, non, une vanité ſi inſoutenable n'eſt pas digne de vôtre protection. Entreprendrés-vous, pour lui, la guerre, que le Peuple ſe verra contraint de vous faire ? Ne devroit-il pas la craindre, du moins pour vous, & reconnoître vos bienfaits, en détournant, par ſa ſoumiſſion, les fléaux dont vous étes menaçés ? Il eſt fier, tout à la fois, par tempérament, & par ingratitude. Tel eſt le Héros à qui l'on ſacrifie la tranquillité domeſtique. Abandonnés-le, Peres Conſcripts, à l'équité de ſes véritables Juges. Qu'une jeuneſſe factieuſe, qui le protége, apprenne enfin, de ſon exemple, que violer la majeſté du Peuple Romain, c'eſt un attentat contre la République !

De Rome l'an 262.

Conſuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Les Tribuns, qui ſe trouvérent préſents au Sénat, ajoutérent bien des choſes à la harangue de Décius. Enfin on alla aux voix. Les plus anciens, & les plus reſpectables Sénateurs, opinérent les premiers. Ce n'étoit pas la coutume alors, que la jeuneſſe parlât, en opinant. Elle ſuivoit, à ſon gré, l'avis de quelqu'un des vieux Sénateurs, & ſe rangeoit autour de celui, dont elle embraſſoit le ſentiment. Appius Clau-

qui étoient accuſés en crime, paroiſſoient ſous ces dehors humiliants ; mais auſſi leurs amis, & leurs proches. De là le nom de *Sordidati*, qu'on leur donnoit.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Dionis. Halic. lib. 7.

dius, cet ancien Consul si entêté contre le Peuple, parla des premiers, & soutint encore ici son caractére.

Plût aux Dieux, dit-il, *qu'on eût eu égard aux protestations, que j'ai toujours faites contre le retour du Peuple séparé, contre le Traité qui introduisit le Tribunat, & contre les immenses prétentions des Plébéïens! Je vous ai crûs plus prudents que moy, & j'ai cédé au torrent de vos décisions. Aujourd'hui que mes pressentimens se vérifient, je n'abuserai point, Peres Conscripts, de l'avantage que m'offrent les tems, pour éclater contre vous en de justes reproches. Il ne nous est pas possible de réformer le passé; remédions aux maux présents. Mais, que dis-je? & sans m'exposer à la mort, puis je parler en liberté? Eviterai-je les périls, dont la vie de Coriolan est menaçée? Parlons néanmoins, & que l'utilité publique l'emporte sur des craintes bien fondées. Aussi-bien, depuis longtems, j'ai dévoüé mes jours aux intérêts de la République. Il me paroît d'abord, que vous avés perdu vos bienfaits, en vous efforçant d'adoucir une populace intraitable. Elle attribuë à foiblesse vos ménagements, &, si on l'en croit, c'est la crainte qui vous les arrache. Par quels degrés n'est-elle pas parvenuë à vous faire la loy? Autrefois habile à surfaire son indigence, elle ne demandoit que l'abolition de ses dettes. Après une séparation séditieuse, elle paroissoit contente d'obtenir l'impunité de son crime, & le retour dans sa Patrie. Elle s'avisa ensuite, d'exiger un Collége de Tribuns, pour lui servir de protection contre nos Arrêts. Elle voulut que leur autorité fût sacrée, & leurs personnes inviolables. A l'aide de ces nouveaux Magistrats, elle a porté des Loix à nôtre insçû, méprisé la majesté du Sénat, & des Consuls, & annullé nos Decrets. Enfin, par une usurpation*

inoüie, elle cite à son Tribunal le plus illustre de nos Patriciens, & lui fait un crime de la liberté de ses sentiments. Pour moy, je me suis opposé à chacun de ses empiétements, que j'ai crû leur devoir disputer pié à pié. Vôtre indulgence, Peres Conscripts, a été supérieure à ma fermeté. Vous n'étes pas à vous en repentir. Il est vrai qu'aujourd'hui le Peuple relâche un peu de ses desirs. Il ne veut décider d'affaires, que celles dont le Sénat, par un Arrêt, lui aura donné permission de connoître. Saisissons un instant si favorable. Aussi-bien la Loy, qu'on nous objecte, ne va pas à permettre au Peuple de juger les causes de la Noblesse. Depuis dix-huit ans qu'elle est portée, cette Loy, a-t'on vû un seul Patricien soumis à ses Jugements? C'est une raison décisive en faveur de Coriolan. D'ailleurs, si la Loy étoit formelle, comme on le prétend, aussi jaloux de ses droits, qu'est le Peuple, vous supplieroit-il aujourd'hui, de laisser traduire Coriolan à son Tribunal? En effet, si la compétence du Peuple s'étendoit jusques sur nous, où seroit, entre lui & nous, cette égalité de puissance si vantée? Le Sénat alors ne seroit en pouvoir de juger, ni les Plébéïens, ni les Patriciens coupables, & toute la connoissance des affaires capitales, seroit dévoluë seulement au Peuple. Quoi? le Sénat sera-t'il plûtôt soupçonné d'avoir à commettre des injustices en faveur des membres de son Corps, que les Curies en faveur de leurs Plébéïens? L'amour du bien commun n'est-il pas égal dans tous les ordres de la République? Mais une guerre civile suivra nos refus. Peres Conscripts, succomberés-vous sous des menaces frivoles? Une longue expérience ne vous a-t'elle pas instruits, à mépriser des tempêtes, dont vous sentiés les premiers présages? Les Dieux, & les hommes s'uniront pour nous défendre. Nos Colonies ne verront pas périr leur ancienne Patrie;

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

& les Latins ne demeureront pas oisifs, tandis qu'on saccagera la Ville, où nous nous leur avons donné le droit de Bourgeoisie. Enfin, nous armerons, contre des rebelles, & nos Esclaves, & nos Alliés. Dieux qui protégés cet Empire, détournés de nous de si cruels malheurs ; & faites que des desseins si contraires au bien public, s'en tiennent à de simples paroles!

Appius s'exprima de la sorte, & conclut à ne permettre point au Peuple, de juger Coriolan. Valérius, cet homme si populaire, prit un parti tout opposé. Il exaggéra les horreurs d'une guerre civile. Il fit sentir que l'orgueil de Coriolan étoit prêt à la causer. Il s'efforça de démontrer au Sénat, que sa déférence pour le Peuple, étoit le seul moyen de calmer ses emportements, & contre la Patrie menacée, & contre le coupable livré à ses Jugements. *Il n'est pas possible*, disoit-il, *que, quand les Curies verront un si grand homme, dans un habit négligé, soumis à ses décisions, humilié en leur présence, l'impression de ses vertus, & le respect dû à sa naissance, ne se fassent pas sentir à tous les cœurs. Le corps entier des Patriciens l'aidera de son crédit. Nous l'accompagnerons tous au Jugement. Nous solliciterons, en sa faveur, nos clients, nos amis, en un mot, tous ceux du Peuple, qui nous sont redevables de quelques bienfaits. Enfin, nous nous assûrerons de leurs suffrages. Ensuite nous ferons parler nos larmes, & nous mêlerons nos sanglots à la justification soumise, que Coriolan fera de sa conduite.* A ces mots, le bon Vieillard versa un torrent de pleurs, & fit entendre de grands soupirs. Les Sénateurs en furent ébranlés : puis Valérius continua de parler. *Je m'apperçois, que la seule crainte d'accorder trop d'autorité à un Peuple, qui peut en abuser,*

Dion. Halic. lib. 7.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

abuser, suspend vos décisions. Mais qu'il est dangereux de porter vos soupçons trop loin ! Puisqu'il nous a plû d'établir, dans le Gouvernement Romain, un mélange d'Aristocratie, & de Démocratie, jamais il n'y aura de paix dans la République, tandis que l'équilibre, entre les deux Puissances, n'y sera pas parfait. Dés que la balance panchera d'un côté, les jalousies, les mécontentements, & les guerres civiles suivront l'impression du poids, qui dominera. Nous l'avons éprouvé du tems des Rois. Ne nous précipitons pas dans les mêmes désordres. Le Sénat a prétendu s'emparer de toute la puissance : le Peuple a eu son tour. Mettons de si justes bornes entre les prétentions du Sénat, & celles des Plébéïens, qu'en gardant chacun nos limites, nous nous préservions de la discorde. Le Sénat a ses Consuls : que le Peuple ait ses Tribuns ! Vangeons en commun les attentats commis, contre la majesté des deux Corps. Consentons à nous livrer réciproquement nos criminels aggresseurs. Sans ces précautions n'avons-nous pas à craindre, que la République ne dégénére, encore une fois, en tyrannie ? Du reste, si le Peuple, fier de son autorité, s'emporte à de coupables excês, ne nous reste-t'il pas un remède plus d'une fois éprouvé ? Du corps des Patriciens [a] *nous sommes en droit de choisir un Dictateur, dont l'autorité soit souveraine dans la République. Ce pouvoir seul est une barrière, que nous pourrons opposer, quand il nous plaira, à la*

[a] Dans les premiers tems, le choix, & la nomination d'un Dictateur appartenoit à celui des deux Consuls, qui pour lors étoit en exercice. Le Peuple n'avoit aucune part à cette élection, dit Plutarque dans la vie de Marcellus. Au défaut des Consuls, ce droit passa aux Tribuns Militaires. C'est ainsi que les Augurs le décidérent, en faveur de Marcus Æmilius, lorsqu'il fut créé Dictateur, par Cornelius Cossus, qui exerçoit pour lors le Tribunat. Il paroît que cette élection se faisoit de concert avec le Sénat, & quelquefois avec le Peuple.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

licence du Peuple. Pourquoi donc la craindre sans mesure? Pourquoi se faire un phantôme de la liberté, qu'on lui permettra, de juger les criminels d'Etat? Plus il y aura de surveillants, pour empêcher les entreprises tyranniques, & plus on aura de Tribunaux à craindre, plus aussi les factieux seront rares parmi nous, & les cabales seront promptement dissipées.

Le discours de Valérius eût son effet. Il passa à la pluralité des voix, que Coriolan seroit jugé par le Peuple. On étoit prêt d'en former le Decret, lorsque l'accusé demanda la permission de parler. Son dessein étoit de sçavoir précisément, de quel crime on l'accuseroit devant le Peuple. Il pria donc, qu'avant que l'Arrêt fut porté, on l'instruisît des faits, sur lesquels il auroit à répondre. *Vôtre accusation*, répondirent les Tribuns, *roulera sur le crime de tyrannie, qu'on vous accuse d'avoir prétendu usurper. Sur ce piéd-là*, repartit Coriolan, *je ne mets plus d'obstacle au Decret du Sénat. Qu'il soit mis par écrit! On me verra répondre devant le Peuple, sur une accusation si frivole.* C'est ainsi que ce fameux guerrier donna dans le piége, que l'industrie des Tribuns lui tendit. Il ne s'attendoit pas que, quand le Peuple l'auroit en sa puissance, les Tribuns seroient les maîtres de former leurs accusations, à leur gré. Depuis le Décret rendu, les Tribuns recommencérent toutes leurs procédures. Ils ajournérent, de nouveau, le coupable. Ils lui donnérent un mois, ou environ, pour préparer sa défense a. C'est à dire,

Plutarch. in vita Coriolani.

Dion. Halic. lib. 7.

a Nous avons déja parlé, dans un autre endroit, de l'ordre qu'on observoit, parmi les Romains, dans les Jugements qui ressortissoient au Tribunal du Peuple, & où il s'agissoit d'affaires criminelles. D'abord le Magistrat faisoit convoquer le Peuple par un Huis-

qu'ils le citérent à comparoître au troisiéme marché de Rome, & les marchés se tenoient alors de neuf en neuf jours. La raison qu'eurent les Tribuns d'assigner un jour de marché, pour juger Coriolan, c'est que les gens de la Campagne venoient alors en foule à la Ville, y apporter les denrées, dont ils commerçoient par échange. Comme ils avoient tous droit de suffrage parmi les Bourgeois, on espéroit qu'ils seroient moins à la disposition de la Noblesse, que les Habitants de la Ville. Le jour prescrit approchoit. On apperçut, par les démarches des Plé-

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

sier, il montoit sur la Tribune, & intermoit, au coupable, un jour marqué, pour comparoître pardevant les Comices, & pour entendre les chefs d'accusation, qu'on produisoit contre lui. Cette formalité se reïtéroit à trois différentes reprises. A chaque accusation le Tribun requéroit, par forme de conclusion, que l'accusé fût condamné à une amande, ou bien il déterminoit quelque autre peine, selon la nature des griefs en question. Après quoi, on accordoit vingt-sept jours à l'accusé, pour se disposer à répondre. Pendant cet espace de tems, le Peuple avoit le loisir de s'instruire du fond du procès, & le dénoncé ne s'épargnoit pas non plus que ses proches, ses amis, & ses Cliens, pour gagner, en sa faveur, les suffrages des Tribus. Le tems de l'assignation étant expiré, le Tribun se portoit une quatriême fois pour accusateur, devant le Peuple assemblé. Un Huissier citoit le coupable, qui paroissoit sous un extérieur lugubre. Celui-ci avoit la liberté de se justifier, ou par lui-même, ou par l'organe de ceux qui vouloient bien se charger de le défendre. Quelquefois les Comices se passoient en contestations, & en repliques de part & d'autre. Ainsi le Jugement étoit différé à un autre jour. Alors la procédure recommençoit, comme auparavant; excepté que le Magistrat limitoit le tems, qui devoit être employé à l'accusation, & à la dêfense. Ensuite la Sentence étoit portée à la pluralité des suffrages; & les conclusions du Tribun étoient ratifiées ou rejettées, selon que le Peuple se déclaroit, ou pour l'affirmative, par cette formule, *Uti Rogas*, ou pour la négative, par ce mot *Antiquo*. C'est Cicéron qui nous a fourni ce détail dans son oraison *pro domo suâ*. Les mêmes formalités furent gardées, à peu près, contre Coriolan. Il en étoit ainsi de l'élection des Magistrats, & de l'observation des Loix, que les Magistrats avoient soin de faire intimer à trois jours de marché.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. Minutius Augurinus, & Aulus Sempronius Atratinus.

béïens, & des Patriciens, combien l'intérêt différent, qu'ils prenoient à cette grande affaire, étoit touchant. Le Peuple triomphoit de pouvoir se vanger des mépris de l'ennemi le plus fastueux, qu'il eut eu. Le Sénat redoutoit ce moment fatal, comme le plus préjudiciable à la liberté publique. Enfin, l'accusé comparut au jour marqué. Nouvelle chicanne sur la forme des [a] Comices, où il seroit jugé. Les Patriciens prétendoient qu'il devoit l'être [b] par le Peuple

a Jusqu'ici les Romains n'avoient point connu d'autres Comices, que ceux qui se faisoient, ou par Curies, ou par Centuries. Avant Servius Tullius, l'élection des Rois, des Magistrats, du Tribun des Céléres, les Jugements en matiére criminelle, l'établissement des nouvelles Loix, étoient de la compétence des Curies. Enfin, tout ce qui concernoit la paix, & la guerre, étoit reglé dans ces Comices, de concert, cependant, avec le Sénat, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse, l. 2. Avant l'institution des Comices par Tribus, les Curies choisissoient les Tribuns du Peuple, & les Ediles Plébéïens. Mais depuis l'établissement des Comices par Centuries, & par Tribus, le droit des Curies se termina, 1. à confirmer l'élection de quelques Magistrats; encore cet usage ne fut-il pas de longue durée. 2. A ratifier les adoptions, & les testaments. 3. A choisir les Flamines, & le Chef des Curions. A dire le vrai, dans la suite des tems, elles ne s'assemblérent presque plus, que pour la forme. Tout se régloit à la décision des Centuries, & des Tribus.

b Depuis Servius Tullius, jusques au tems où nous en sommes, les Comices par Centuries avoient eu presque toute l'autorité dans Rome. S'agissoit-il de décider une affaire importante, que le Sénat auroit renvoyée à la connoissance du Peuple? Etoit-il question de porter une Loy, ou de créer un des grands Magistrats? Les Consuls convoquoient le Peuple par Centuries. Après la cérémonie des Auspices, & des Sacrifices qui devoient précéder, selon l'usage établi, les Romains s'assembloient dans le champ de Mars. Toutes les Centuries, dont chacune se réünissoit sous son étendart, & sous son Chef, avoient la forme d'une armée rangée en bataille. Comme dans cette Assemblée, sur tout pendant les premiers siécles de Rome, les suffrages se donnoient par ordre des Classes, tout se terminoit presque toujours au gré de la premiére Classe, qui étoit, elle seule, plus nombreuse que toutes les autres ensemble. Ajoutés qu'elle comprenoit les plus riches, & les plus distingués d'entre les Citoiens. Ainsi il eût été

aſſemblé par Centuries. En effet, il eût été bien plus avantageux au coupable, qu'on eût donné les ſuffrages par Claſſes. Les plus nobles, & les plus riches euſſent opiné les premiers, & l'on auroit fait l'Arrêt, avant que la vile populace, plus étroitement unie aux Tribuns, eût été appellée pour juger. Les Tribuns du Peuple obtinrent qu'on opineroit [a] par Tribus. On en comptoit alors [b] vingt & une, en

De Rome l'an 262.

Conſuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Dion. Hal. lib. 7.

de l'avantage de Coriolan, que les Comices ſe fuſſent tenus par Centuries. Le parti des riches, & des Grands, qui tous étoient déclarés pour lui, n'eût pas manqué de faire pancher la balance en ſa faveur, & les Tribuns euſſent été deboutés de leurs pourſuites.

a Cette année 262. de la fondation de Rome, fut l'époque de l'établiſſement des Comices par Tribus. Ces Comices s'arrogérent, par ſucceſſion de tems, une autorité qui les rendit formidables au Sénat, & aux Patriciens. Soutenus de leurs Tribuns, ils forcérent tous les obſtacles, que la Nobleſſe oppoſoit à leur audace. Ils ſe mirent bien-tôt en poſſeſſion de créer les Magiſtrats du ſecond ordre, de porter des Loix, de prononçer des Arrêts, de citer à leur Tribunal les Conſuls, & les Généraux d'Armée. Les Comices par Tribus avoient même uſurpé le droit de condamner à mort un Citoien Romain, juſqu'à ce que cet abus eût été réformé par une Loy des douze Tables, qui déféra ce droit au Tribunal des Centuries aſſemblées. Les Tribuns, au reſte, trouvoient leur compte dans les Aſſemblées du Peuple par Tribus. La populace, qui dominoit dans ces Comices, étoit abſolument dévoüée aux volontés de ces Magiſtrats, qu'elle regardoit comme ſes protecteurs, contre les entrepriſes des Patriciens. La canaille aſſûroit, par ſes ſuffrages, le ſuccès de l'injuſtice de ſes Tribuns. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant, que ceux-ci inſiſtaſſent, avec tant d'opiniâtreté, pour faire aſſembler le Peuple par Tribus. Ils ne pouvoient autrement faire réüſſir le deſſein, qu'ils avoient formé, de perdre Coriolan.

b Les Auteurs anciens & modernes ne s'accordent point ſur le nombre des Tribus Romaines, qui compoſoient la République, lorſque les Tribuns procédérent contre Coriolan. Ils conviennent, que, ſous les Empereurs mêmes, on n'en comptoit que 35. y compris les quatre de la Ville, établies par Servius Tullius. Il eſt bien vrai, que les inſcriptions anciennes ſemblent déſigner des Tribus ſurnuméraires, qui ne ſe trouvent point parmi les 35. dont les Hiſtoriens nous ont donné la liſte. Mais nous ſommes perſuadés, que ces monuments antiques

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

comprenant celles de la Ville, & celles de la Campagne. Les Tribuns avoient eu soin de faire venir à

ont seulement exprimé un double nom de quelqu'une des trente-cinq Tribus, qui prenoient leur dénomination, des lieux où elles étoient situées, & quelquefois des familles illustres qui s'y trouvoient incorporées. C'est ainsi qu'en ont jugé Fabricius, Sigonius, Panvinius, & Paul Manuce, à l'occasion de celles qui sont indiquées sous les noms de *Sapinia*, *Papia*, *Cluvia*, *Cluentia*, *Ocriculana*, *Camilla*, *Dumia*, *Minucia*, *Julia*, *Flavia*, *Ulpia*. Il est certain que ces trois derniéres, furent trois anciennes Tribus, qui changérent leur premier nom, pour prendre celui des Familles d'Auguste, de Vespasien, & de Trajan. Cela supposé, il s'agit ici de sçavoir, quel fut, au juste, le nombre des Tribus, avant la condamnation de Coriolan. Si nous en croyons Paul Manuce, on en comptoit, dés ce tems-là, 31. à sçavoir, quatre de la Ville, & 27. rustiques. Il s'appuie sur l'autorité de Fabius Pictor, de Caton, & de Vénonius, cités par Denys d'Halicarnasse, au liv. IV. A ce compte, le nombre des Tribus auroit passé de beaucoup celui de 35. En effet, outre les quatre qui furent ajoutées dans la suite, après que les Romains se furent rendus maîtres d'une partie de la Toscane, comme nous le remarquons dans le quatriême volume, l'Histoire fait mention de plusieurs autres d'une datte plus récente; à sçavoir, *Pomptina*, *Publilia*, *Mœcia*, *Scaptia*, *Falerina*, *Ufentina*, *&c.* Il y auroit donc eu plus de 35. Tribus. Cette inconséquence n'a pas échapé à nos plus habiles critiques. Elle a donné lieu à la correction de plusieurs exemplaires de Tite-Live, l. 2. & l. 6. où, au lieu de 21. & de 25. on lisoit 31. & 35. Ils se sont en cela conformés à l'autorité des plus anciens Manuscrits. Cette correction étoit nécessaire, pour n'avoir au juste que le nombre de 35. Tribus, que tous les Auteurs sont forcés de reconnoître. Ainsi l'on ne peut, en cette matiére, admettre le témoignage de Fabius Pictor, de Caton, & de Vénonius, sans se mettre au hazard d'avoüer une contradiction manifeste. D'ailleurs, il est constant, même de l'aveu de Denys d'Halicarnasse, qu'il n'y avoit que 21. Tribus dans l'étendnë du Territoire Romain, lorsqu'on procéda au Jugement de Coriolan. 21. *Tribus*, dit cet Auteur, *donnérent alors leurs suffrages*. Manuce, néanmoins, prétend, qu'on ne doit pas conclure, de ce passage, qu'il n'y eût dés-lors, à Rome, que 21. Tribus. Il est persuadé, que les Tribuns ne crurent pouvoir s'assûrer du succês de leur intrigue, contre l'accusé, qu'en donnant l'exclusion à dix autres Tribus, qui leur étoient devenuës suspectes. A la faveur de cette conjecture, il se croit en droit de soutenir, que dés l'an 262. il y avoit à Rome 31. Tribus. Mais croira-t'on, que ces 10. Tribus, aussi jalouses, que les autres, de leurs prérogatives, se

Rome, dés le grand matin, les Tribus Rustiques, sous prétexte du Marché. Toute la place publique en fut remplie. Pour garder plus d'ordre, on avoit formé, avec de gros cables tendus, autant de quarrés, qu'il y avoit de Tribus. Chacun se rangea dans son quarré. Alors le Consul Minutius monta le premier sur la Tribune, & harangua le Peuple en ces termes.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRANINUS.

Romains, vous n'avez pas perdu le souvenir des bienfaits, dont le Sénat vous a si souvent comblés. L'impunité de vos révoltes passées, & le Tribunat qu'il vous a accordé, pour vous servir de protection, sont des graces qu'il ne vous est pas permis de méconnoître. L'unique gratitude que nous en attendons, c'est que contents des soumissions du grand Coriolan, vous abandonniés un Jugement, que nous n'avons accordé qu'à regret, aux instances de vos Tribuns. Vôtre droit est établi, & vôtre victoire est complette. Qu'est-il nécessaire de pousser plus loin vos haines, contre le défen-

fussent ainsi laissé donner l'exclusion par les Tribuns ? S'il est vrai qu'elles eussent été favorables à Coriolan, ne se seroient-elles pas jointes avec lui, & avec les Patriciens de son parti, pour protester de nullité, contre la procédure des Tribuns ? Elles se seroient, sans doute, récriées contre l'injure qu'on leur faisoit, en les excluant. Manuce a senti lui-même cette difficulté, & il sçait mauvais gré à Denys d'Halicarnasse, à Plutarque, & aux autres Ecrivains, de leur silence sur cet article. En effet, les Historiens ne nous ont point appris, que dans l'élection des Magistrats, ou dans les Jugements, on eût jamais donné la préférence à certaines Tribus, au préjudice de celles, qui avoient un droit égal. Seulement, lorsqu'il s'agissoit de créer un Pontife, le nombre des Tribus, qui devoient donner leurs suffrages, étoit réduit à 17. Encore les tiroit-on au sort, afin d'ôter tout sujet de plainte, & le hazard seul en décidoit. D'ailleurs il est croïable, que toutes les Tribus étoient réünies par les mêmes intérêts, contre Coriolan. Elles étoient toutes à la dévotion des Tribuns. Ceux-ci donc, bien loin d'avoir eu raison de les exclure, trouvoient leur avantage à les admettre. Par là ils s'assûroient d'un plus grand nombre de voix.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. Minutius Augurinus, & Aulus Sempronius Atratinus.

ſeur de la Patrie, le plus formidable Héros de nos Armées, & le plus intrépide vainqueur de nos ennemis? Tout ſon crime ne conſiſte que dans ſa franchiſe à parler. N'en étes-vous pas ſuffiſamment vangez, par l'état humiliant où ſa fierté eſt réduite? Si cependant vous voulés pouſſer le Jugement, juſqu'à donner des ſuffrages, ſouvenés-vous que le Sénat entier eſt ici, pour vous demander ſa grace. La refuſerés-vous [a] *aux trois cents tétes les plus reſpectables de la République? Non, l'ennemi le plus paſſionné ne tiendroit pas, contre de ſi puiſſants interceſſeurs.*

Lorſque le Conſul eut fini, le Tribun Sicinnius dit, avec un grand air de fierté, qu'il n'étoit pas aſſés lâche pour trahir les intérêts du Peuple, & qu'il ſe garderoit bien de le congédier, qu'il n'eût décidé l'affaire par ſes ſuffrages. Enfin, il proteſta que, du reſte, il ne feroit nulle démarche, ni pour, ni contre Marcius, & qu'il ſe contenteroit d'expoſer ſimplement les crimes dont il étoit chargé. Minutius le fit ſouvenir, avant qu'il parlât, de borner ſon accuſation à la ſeule tyrannie prétenduë de Coriolan, & qu'à cette condition ſeule, il avoit obtenu le Decret du Sénat. Sicinnius promit tout, & ſe mit à prononçer une Harangue étudiée. Il repaſſa, en des termes énergiques, ſur toute la vie de Marcius. Il y fit remarquer, par tout, certains traits d'un eſprit ambitieux, qui viſe à la Royauté. Ses Collégues les Tribuns, parlérent enſuite, tour à tour, & s'ef-

[a] Le Sénat n'étoit alors composé que de trois cents Sénateurs. On en comptoit deux cents ſous le Regne de Romulus, & de Tatius. L'ancien Tarquin en ajouta cent autres. Si nous en croyons Florus, & Plutarque, Gracchus augmenta ce nombre juſqu'à 600. Il s'accrut encore beaucoup dans la ſuite, comme nous le remarquerons dans le cours de cette Hiſtoire.

forçérent

forcérent de détourner, ſur l'accuſé, toute la haine qu'on avoit alors, à Rome, pour les Deſtructeurs de l'Etat Républicain. Coriolan prit enſuite la parole, & fut entendu en grand ſilence. Il commença par le récit des nombreuſes campagnes, qu'il avoit faites au ſervice de la République. Il vint enſuite au dénombrement des couronnes, dont il avoit été récompenſé par les Généraux Romains. Chaque fois qu'il montroit au Peuple, quelqu'une de ces marques de ſa valeur, il en appelloit à témoin, ceux de ces grands Capitaines, qui l'avoient honoré de préſents militaires. Il citoit encore le nom des Citoiens, dont il avoit conſervé la vie, dans les combats. On entendoit ceux-ci pouſſer de grands cris du milieu de l'Aſſemblée, & ſupplier le Peuple de ne pas perdre l'auteur de leur conſervation. D'autres s'offroient à prendre la place de l'accuſé, & à garantir ſes jours, par la perte de leur vie. Tous ces gens là étoient du nombre des Plébéiens. Leurs ſanglots attendriſſoient le Peuple, juſqu'à lui arracher des larmes. On en vit ſur-tout couler de tous les yeux, lorſque Marcius découvrit ſa poitrine, & montra les bleſſures, qu'il avoit reçûës en tant de batailles. Alors, d'un air où la confiance paroiſſoit mêlée avec la modeſtie, *Jugés, Romains*, dit-il, *ſi ce même Coriolan, qui ſauva, dans la guerre, un ſi grand nombre de vos Bourgeois, a voulu les faire périr durant la paix? Comprenés encore, s'il eſt vrai-ſemblable, qu'un homme, qui n'a rien fait pour ſe concilier le Peuple, que de s'expoſer à la mort pour lui, a prétendu uſurper le Trône? Vos haines ſervent à ma juſtification, & les hauteurs, qu'on me reproche, font mon apologie. Si la diſtinction,*

De Rome l'an 262.

Conſuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

que donne la bravoure, est le signe infaillible d'une ambition déréglée, j'ai mérité la mort. Mais si plûtôt elle est la marque d'un amour généreux de la Patrie, que vos aversions cessent, & qu'elles se changent, à vôtre gré, ou en compassion, ou en répentir!

Coriolan n'en dit pas davantage. A l'instant les plus honnêtes gens du Peuple criérent, qu'on devoit l'absoudre. Ils convenoient encore, qu'il étoit injuste d'avoir traduit devant des Juges, un homme de son mérite, & de sa naissance, sur de si légéres présomptions. Les plus mutins mêmes, & les plus envieux, ne trouvoient pas, dans les charges des accusateurs, une preuve suffisante du crime, dont on le chargeoit. L'Assemblée, ce semble, alloit finir à l'avantage de l'accusé, lorsque le Tribun a Décius se leva, & rechargea de la sorte. *Puisque la conduite, & les paroles de Marcius ne suffisent pas pour vous convaincre, de l'esprit tyrannique qui l'anime, un dernier trait achevera de vous le faire connoître. Nous avons une loy, qui prescrit à nos Généraux, de ne disposer pas, à leur fantaisie, du butin remporté sur les ennemis. L'argent qu'on en tire, appartient de droit au Trésor public. La Loy est juste, & n'a jamais été contestée. Marcius la respecta-t'il, l'an passé, lorsqu'il fit rentrer dans Rome ses troupes chargées de provisions? Ses Soldats y vécûrent dans l'abondance, tandis que le reste du Peuple languissoit de misére. La licence qu'il a accordée à ses troupes, n'est-elle pas une rapine faite au Public, & n'est-on pas en droit de l'en rechercher? Mais quelle marque plus certaine d'avoir prétendu à la tyrannie, que des largesses faites à une armée,*

a On lit dans quelques Manuscrits, Lucius au lieu de Décius. Celui-ci étoit alors Tribun du Peuple, avec Lucius Sicinius.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

au mépris des Loix? Que Marcius s'explique, & qu'il prouve, ou qu'il n'a pas disposé des dépoüilles de l'ennemi, ou que nulle Loy ne le défend! Le fait est de notorieté publique : la Loy n'est ignorée de personne ; que faut-il davantage? Cessés donc, Marcius, de nous faire ici l'étalage de vos couronnes ; & de nous donner vos playes en spectacle. C'est par l'observation des Loix, & non pas par une bravoure forcenée, que nous jugeons du mérite de nos Citoiens. Les paroles du Tribun firent un grand changement dans les esprits. Coriolan, qui ne se sentoit pas coupable de tyrannie, pour avoir procuré du bien à ses soldats, dans un tems d'indigence, ne s'étoit pas attendu qu'on dût lui en faire un crime. Il répondit en homme, qui n'étoit pas préparé, contre la nouvelle chicanne des Tribuns. Cependant le fait séparé de ses circonstances, & malignement interprété, le rendoit, ce semble, évidemment criminel. Les Consuls mêmes, & le Sénat, furent embarassés à répondre. Alors les Tribuns donnérent, tout haut, leurs Conclusions, & firent condamner Marcius au banissement perpétuel. Ils craignoient, que, s'ils conclüoient à la mort, la pitié du Peuple ne le portât à l'absoudre. On prit donc les suffrages, & peu s'en fallut que les voix, qui furent en sa faveur, n'égalassent celles qui le condamnérent. De vingt & une Tribus, neuf se déclarérent pour Coriolan [a], & onze lui furent con-

[a] *Ainsi*, ajoute Denys d'Halicarnasse, *si deux autres Tribus s'étoient jointes aux neuf qui concluoient à la décharge de Coriolan ; la Loy de l'égalité des suffrages le renvoyoit absous.* Cette réflexion de l'Auteur Grec, a été un sujet de critique, pour les Commentateurs. Il est bien vrai, qu'en vertu d'une ancienne Loy, le coupable étoit justifié, lorsque la moitié de ses Juges se déclaroit en sa faveur. Sur cela on peut consulter les Problêmes d'Aristote, *Sect.*

De Rome l'an 262.

Consuls, M. Minutius Augurinus, & Aulus Sempronius Atratinus.

traires. Jugement inique, qui mit le Peuple en possession de citer à son Tribunal, jusqu'aux Sénateurs mêmes ; & qui par là rendit les Plébéïens supérieurs

29. *quæst.* 13. Une maxime si raisonnable fut en usage parmi les Grecs. Eschyle, dans ses ***Eumenides***, & Euripide, dans son ***Iphigenie***, font foy de cette coutume, qui passa de la Gréce en Italie. Mais, disent les Critiques, si deux autres Tribus étoient venuës à l'appui des deux premiéres, Coriolan auroit eu, pour lui, onze Tribus, contre dix. Par conséquent, il n'étoit pas nécessaire de recourir à la loy de l'égalité, pour faire grace au coupable. Il auroit été plus que suffisamment absous, non point à cause de l'égalité des suffrages, comme le prétend Denys d'Halicarnasse, mais à raison de l'inégalité qui se trouve entre onze voix, d'une part, & dix de l'autre. Portus s'est proposé cette difficulté, sans en trouver le dénouëment. Sa ressource a été dans la correction du texte de l'Historien. Il s'est persuadé que les copistes, soit par négligence, soit par ignorance, ne l'avoient pas rendu en son entier. Dans cette persuasion, il prétend qu'il faut lire διὰ τὴν οὐκ ἰσοψηφίαν, au lieu de διὰ τὴν ἰσοψηφίαν. Cela supposé, Denys d'Halicarnasse aura seulement voulu dire, que dans le cas d'onze voix, contre dix, Coriolan eût été renvoïé absous, à cause de l'inégalité des suffrages. Mais outre qu'en fait de correction, l'on ne peut être trop retenu, l'addition de Portus est démentie par toutes les éditions de Denys d'Halicarnasse, & par tous les Manuscrits. D'ailleurs, la réflexion de l'Historien eût été superfluë, & puérile. Il n'est donc pas nécessaire d'altérer le texte, pour y trouver un sens raisonnable. Il semble que l'interprétation s'en présente assés d'elle-même, pour peu qu'on y réfléchisse. L'Historien a donc voulu dire, qu'il manquoit peu de suffrages à Coriolan, pour être renvoïé absous ; puisqu'il suffisoit, à sa justification, que les Juges fussent mi-partis. Or afin que la Loy de l'égalité, qui absolvoit un coupable, pût avoir lieu dans l'affaire présente, il falloit, que des douze Tribus contraires à l'accusé, deux se détachassent en sa faveur, & se joignissent aux neuf autres. Denys d'Halicarnasse ne pouvoit pas moins demander. Une seule n'auroit pas suffi, pour constituer l'égalité des voix. Moyennant donc le suffrage de deux autres Tribus, non seulement le coupable eût joüi du bénéfice de la Loy, mais encore il eût eu l'avantage de la supériorité. C'est tout ce qu'à voulu faire entendre l'Auteur des Antiquités Romaines. Il ne pouvoit raisonner autrement, dans le cas d'un nombre impair, tel qu'est celui de 21. Tribus. Quant à l'opinion de ceux qui prétendent conclure du passage en question, qu'il y avoit à Rome plus de 21. Tribus, nous en avons fait voir le peu de solidité.

au Sénat ! Il faut tout dire. Si cette prérogative du Peuple causa, dans la suite, quelques injustices, elle arrêta plus de factions encore, & prévint bien des attentats contre le Gouvernement Républicain. Il n'est pas possible de croire, quelle fut la joie du Peuple, après un si grand évenement. Jamais les Bourgeois de Rome ne la firent tant éclater, même après les plus glorieuses victoires. Au sortir de l'Assemblée, on discernoit un Patricien d'un Plébéïen, à la tristesse, ou à la gayeté répanduës sur les visages.[a] Pour Coriolan, il fut ou trop généreux pour ceder à l'adversité, ou trop fier pour en paroître abattu. On ne lui vit, ni rien faire, ni rien dire d'indigne de la magnanimité, dont il faisoit profession. En son logis même, il ne parût pas touché des pleurs de Véturie sa mere, des cris de sa femme, & des embrassements de ses deux fils. L'aîné comptoit environ dix ans, & le plus jeune étoit encore à la mammelle. Ce n'est pas que Coriolan n'eût une vraie tendresse pour sa mere. Née d'une famille Consulaire, & demeurée veuve assés jeune, elle avoit borné son plaisir, à former les mœurs de son fils Marcius, à la perfection de la vertu Romaine. Tous les discours de Coriolan se bornérent à exhorter ses proches à la constance, dans les divers évenemens de la vie.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Plutarch. vit. Coriol.

a Tite-Live ne convient point avec Denys d'Halicarnasse, lors qu'il dit, que Marcius ne se trouva point à l'Arrêt de condamnation porté contre lui. *Ipse cum die dictâ non adesset, perseveratum in ira est. Damnatus absens, &c. l.* 2. La procédure, qui fut suivie, dans cette accusation, & les circonstances qui l'accompagnérent, sont représentées, dans l'Historien Grec, avec une éxactitude, qui justifie la vérité de son récit. Au lieu que l'Historien Latin passe rapidement sur une affaire si importante, & qui demandoit du détail. D'ailleurs Denys d'Halicarnasse a pour lui le témoignage de Plutarque.

De Rome l'an 262.

Consuls, M. MINUTIUS AUGURINUS, & AULUS SEMPRONIUS ATRATINUS.

Ensuite, sans avoir pris ni argent, ni provisions, il s'avança vers une des portes de Rome. Une nombreuse escorte de Patriciens le conduisit jusqu'à l'extrémité de la Ville. Après leur avoir dit adieu, il ne prit à sa suite que trois ou quatre de ses Clients. Ainsi, cet illustre éxilé quitta sa Patrie, pour ne la revoir qu'à la tête d'une armée. Il s'arrêta, dit-on, dans quelqu'une de ses fermes, aux environs de Rome, pour y dissiper son chagrin. Ce fut là, que rêveur, inquiet, pénétré de l'affront qu'il avoit reçû du Peuple, & que le Sénat avoit permis, il prit le dessein de s'en vanger. Parmi le grand nombre d'ennemis qu'avoit Rome, les Volsques lui parurent les plus propres à prendre ses intérêts, & à soutenir sa vangeance. Il choisit donc cette Nation belliqueuse, pour y chercher un azyle. Il compta que sa réputation, & que le bruit de ses malheurs, lui affectionneroient un Peuple, à qui il ne manquoit que d'habiles Généraux, pour être supérieur aux Romains.

Cependant une année si funeste aux Patriciens s'étoit écoulée. Le Peuple fut assemblé au Champ de Mars, & créa de nouveaux Consuls. [a] Le choix tomba sur Quintus Sulpicius, & sur Sp. Lartius, qui pour

[a] Quintus Sulpicius est surnommé *Camérinus*, dans les Fastes Capitolins, apparemment, parce que sa famille étoit originaire de Camérie. Les mêmes Annales donnent à Spurius Lartius le surnom de *Flavus*. Tite-Live ne nous a point indiqué les Consuls de cette année, peut-être n'en faut-il accuser que la négligence des Copistes. Peut-être aussi est-ce par un défaut d'éxactitude dans l'Historien, qui ne nous a laissé qu'un précis fort succint de l'Histoire de ces premiers tems. Il est cependant sûr, qu'on ne peut omettre ces Consuls, sans déranger l'ordre Chronologique des Annales Consulaires, sur tout en ce qui regarde le Triomphe de Publius Valérius, que les Fastes Capitolins plaçent sous l'année 278.

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

la seconde fois fut élevé au Consulat. La paix regnoit dans la Ville, par les ménagements que la Noblesse avoit pour le Peuple, & par l'abondance que le Sénat avoit soin de lui procurer. Dans ces instants de tranquillité, les Romains eurent le loisir de faire des attentions superstitieuses, sur mille accidents frivoles, qu'ils attribuérent à la colére des Dieux. Quelques-uns racontoient des visions, qu'ils avoient eües, de spectres hideux ; & quelques autres assûroient, qu'ils avoient entendu des voix miraculeuses. On ne parloit que d'accouchements monstrueux. Des femmes fanatiques rendoient publiquement des oracles, à une populace oisive ; & menaçoient la République de grandes calamités. D'ailleurs, une légére contagion se répandit à la campagne. Elle enleva bien plus de bestiaux, que d'hommes. Les amis de Coriolan attribuérent tous ces fléaux, à l'iniquité du Jugement qui l'avoit banni. Les plus sensés les regardoient comme des événements ordinaires, où l'on ne s'arrête, que quand une profonde paix donne le tems d'y réfléchir. Tous les esprits étoient pleins des préjugés, qu'une fausse Réligion inspire ; lorsqu'un Romain, du nombre de ceux qui faisoient leur séjour ordinaire à la campagne, se fit transporter à la Ville. Son nom étoit [a] T. Latinus. C'étoit un homme riche, avançé en âge, & pour lors dans un abattement extrême. Il vint donc en litiére jusqu'au Sénat, & raconta aux Peres Conscripts, un songe qu'il avoit eu. *Jupiter*

Dion. Halic. lib. 7.

a Les Auteurs ne s'accordent point sur le nom de ce Romain, que Plutarque, & Denys d'Halicarnasse appellent *Titus Latinus.* Lactance, & Valére Maxime, lui donnent le nom d'*Atinius.* On lit dans Tite-Live, *Tib. Atinius.*

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

Capitolin, disoit-il, *lui avoit apparu, & l'avoit chargé de dire aux Sénateurs, que dans les derniers Jeux, il s'étoit trouvé un mauvais conducteur des danses; qu'il avoit soüillé la pompe sacrée; que ces Jeux avoient été réprouvés du Ciel; & qu'il falloit en faire de nouveaux. Je négligeai quelque tems*, ajoutoit-il, *l'avertissement du Dieu; & je le mis au nombre des illusions nocturnes. J'en fus bien puni. J'avois un fils plein d'agréments, & de santé. Il mourut tout à coup à mes yeux, sans aucune apparence de maladie. Alors Jupiter se montra à moy pour la seconde fois, & en punition de ma négligence, il me mit en l'état où vous me voyés. Je souffre d'étranges douleurs dans tout le corps, & mes membres perclus, se refusent aux fonctions ordinaires de la vie.* Soit que Latinus fut un imposteur, qui feignit des maux qu'il ne ressentoit pas, soit que le Démon, sous le nom de Jupiter Capitolin, eût causé sa maladie; on dit qu'à mesure qu'il s'aquittoit au Sénat de la commission qu'il avoit reçûë en songe, il recouvroit l'usage de ses membres. La frayeur du Sénat fut extrême; mais son incertitude fut encore plus grande. Où trouver ce profanateur des Jeux, ce coupable qui les avoit rendus odieux à Jupiter? Enfin le mystére se dévoila. Au jour destiné à la célébration des Jeux, la cérémonie commençoit par une marche consacrée aux Dieux. La pompe, conduite par les plus illustres Romains, partoit du Capitole, faisoit le tour de la place publique, & alloit se rendre au grand Cirque. Marchoient, à la tête, les jeunes enfants des Chevaliers Romains, tous à cheval [a]. Les fils des Bourgeois les suivoient

C. Fabius Citatus à Dion. Hal. lib. 7.

[a] Ces enfants, âgés d'environ quatorze ou quinze ans, selon Denys d'Halicarnasse, étoient rangés de sorte, que les fils des Che-

à

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

à pié. On voyoit paroître ensuite les chars, tirés par quatre, par trois, & par deux chevaux ; puis les Cavaliers qui devoient se disputer le prix de la course. Après eux venoient les Athlétes, nuds jusqu'à mi-corps. Ceux-ci étoient suivis de Musiciens, partagés en trois chœurs. Le premier d'hommes faits, dont la voix étoit plus basse ; le second, de jeunes hommes, & le troisiéme, d'enfants dont la voix étoit plus haute. Ces chœurs étoient mêlés d'Instruments à vent [a], & d'Instruments à cordes. Les danseurs paroissoient, aprês eux, en habits de pourpre, ceints de baudriers à plaques d'airain, portants sur la tête des casques garnis d'aigrettes, des boucliers au bras gauche, & de courtes javelines à la main. Ils avoient à leur tête un homme de leur Corps, qui régloit les mouvements, & qui commençoit les danses. Les entrées de ceux-ci étoient sérieuses [b], & martiales.

valiers Romains étoient disposés par Brigades, & par Escadrons, au lieu que les autres formoient des Bataillons divisés par classes, & par Centuries.

a Ces instruments de musique, au rapport de Denys d'Halicarnasse, consistoient en une flûte courte, dont il dit que l'usage étoit fort ancien parmi les Romains. La harpe d'yvoire à sept cordes, & le luth, étoient aussi employés dans la cérémonie que l'Auteur nous décrit. Dans le cours de l'Histoire, nous ferons en sorte de donner quelque idée de la symphonie des Anciens. Matiére épineuse, & obscure, qui mérite d'être éclaircie.

b Ces danses militaires ne différoient point de la Pyrrhique, dit Denys d'Halicarnasse. Cette sorte de danse étoit ancienne parmi les Grecs : soit qu'elle eût été inventée par Minerve, qui, dit-on, dansa la première, armée de pié en cap, pour célébrer la victoire remportée sur les Titans : soit qu'en remontant encore plus haut, les Curétes eussent inventé cet exercice ; lorsque, par les mouvements cadencés de leurs corps, & par le cliquetis de leurs armes, ils tâchoient d'étouffer les cris de Jupiter dans le berçeau, conformément aux Fables du Paganisme. Pyrrhus, fils d'Achille, fut, selon Aristote, l'inventeur de la Pyrrhique, qu'il dansa, tout armé, auprès du bucher de son pere. Quelques Auteurs en attribuent l'invention à un autre Pyrrhus

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

Aussi ces Danseurs, sous le nom de Saliens, étoient tirés de la plus illustre Noblesse. Ils étoient suivis d'une autre troupe, exerçée à danser des entrées comiques. Couverts de peaux, ils représentoient des Satyres, & leurs têtes étoient couvertes de bonnets, figurés comme les hures de certains animaux. Leur habileté consistoit à imiter, & à tourner en ridicule, les danses sérieuses des Saliens. Tous ces Danseurs étoient accompagnés d'un gros chœur d'instruments, de toutes les sortes. On voyoit, à leur suite, une longue file de gens portants des cassolettes, qui remplissoient l'air de parfums. Enfin, pour clore la marche, les Statuës des Dieux, portées sur des brancards, passoient en pompe, & s'attiroient la vénération du Peuple [a].

Tit. Liv. lib. 2.

Cette magnificence de la Cérémonie [b], qui pré-

de Cydon, qui le premier apprit aux Crétois cette maniére de danser, avec leurs armes, en précipitant leur cadence. Le pié Pyrrhique, composé de deux bréves, en désignoit la vîtesse. Cette danse emprunta son nom, disent quelques-uns, du mot πῦρ, qui signifie le feu, pour marquer la vivacité qui caractérisoit ses mouvements, ou du terme grec πυρὰ un bucher, parce qu'Achille accrédita la même danse autour du bucher de Patrocle. Elle fut fort en usage parmi les Lacédémoniens. Ils y formoient les enfans dés l'âge de cinq ans.

a Denys d'Halicarnasse, après le récit de cette pompe, prend occasion de prouver, que les Romains étoient Grecs d'origine. Il met en preuve la conformité des Jeux, qu'on célébroit à Rome, avec ceux qui furent en usage dans l'ancienne Gréce; d'où ils apportérent, en Italie, les exercices de la Lutte, & de la Course, le sérieux des danses Militaires, le burlesque des danses comiques, le culte des grandes Divinités, des demi-Dieux, & des Génies; enfin, toutes les pratiques de Réligion, qui se trouvoient dans le Cérémonial des Grecs.

b Cette marche pompeuse, ajoute Denys d'Halicarnasse, étoit terminée par un Sacrifice, que les Consuls, & les Prêtres, destinés à cette fonction, offroient aux Divinités de Rome. Ils commençoient par laver leurs mains, ensuite ils répandoient de l'eau, &

cédoit les Jeux, avoit été instituée par A. Posthumius, qui [a] les avoit voüés à la bataille de Régille. Le matin donc du jour que cette marche alloit se faire, & attirer l'attention des Romains, il arriva qu'un assés [b] bon Bourgeois de Rome, avoit condamné au foüet un de ses Esclaves. Il l'avoit livré aux mains de ses compagnons de servitude, avec ordre de le promener par les ruës de Rome, & de le fustiger dans les carrefours, dans la place publique, & dans le Cirque [c], c'est à dire, aux lieux par où la

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

Dion. Hal. lib. 7. S. August. Lactantius. Valer. Max. Plutarch.

des grains de blé sur les victimes. Après avoir récité certaines formules de priéres, les animaux réservés pour le Sacrifice, étoient égorgés, ou assommés à coups de massuës. On les dépoüilloit de leur peau, on les coupoit par piéces; puis on détachoit quelques parties des entrailles, & de chaque membre, qu'on avoit soin de saû-poudrer de farine d'orge. Ces morçeaux de chair, ainsi préparés, étoient mis dans des corbeilles, que les Ministres du Sacrifice présentoient aux principaux Sacrificateurs. Ceux-ci posoient ces viandes sur les Autels, pour y être consumées par le feu. Pendant qu'elles brûloient, de tems en tems, ils les arrosoient de vin. Tout ce Cérémonial, ajoute Denys d'Halicarnasse, étoit une parfaite imitation de celui des Grecs. De là cet Auteur conclut en faveur des Romains, que c'est à tort que quelques Nations jalouses, leur ont disputé la gloire de tirer leur origine de la Gréce.

a Dés ce tems là, le Sénat, dit encore Denys d'Halicarnasse, ordonna la célébration de ces Jeux, en conséquence du vœu fait par le Dictateur Aulus Posthumius. La République alors assigna, pour fournir aux frais de cette solemnité, un fond de cinq cents mines d'argent, c'est à dire, environ vingt-cinq mille livres de nôtre monnoye, selon l'évaluation que nous avons déja faite de la Mine, & du Talent. Cette somme, au rapport de l'Auteur Grec, fut exactement payée, jusqu'au tems de la premiére guerre punique.

b Macrobe, au livre 2. des Saturnales, donne, à ce Bourgeois, le nom d'Atronius Maximus. Cet Auteur ne s'accorde pas avec les plus célébres Historiens, lorsqu'il transporte ce fait à des tems fort postérieurs à l'année 263.

c Afin que la punition fût plus éclatante, & à la vûë de tout le monde, le maître du coupable avoit ordonné, que ce malheureux seroit conduit devant la pompe des Jeux, que Rome célébroit alors en l'honneur de Jupiter. Les Esclaves, qui le menoient au supplice, lui avoient étendu les deux bras le long d'un bois fourchu, qui étoit attaché à sa poitrine,

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

marche sacrée devoit passer. On trouva que c'étoit là justement ce sacrilége conducteur de la danse, dont Jupiter avoit été offensé. Peut-être que toute la fable du songe, & de la guérison de Latinus, avoit été controuvée par un ennemi du Bourgeois, qu'on vouloit perdre. Quoi qu'il en soit; celui-ci fut condam-

& à ses épaules. Dans cet état d'ignominie, il étoit suivi de ses bourreaux, qui frappoient de verges, & à coups redoublés, le corps nud de ce misérable. La violence de la douleur lui arrachoit mille imprécations, & le forçoit à faire des contorsions qui choquoient la pudeur. Un spectacle si indéçent, dans un jour consacré à la Réligion, ne s'accordoit guéres avec la solemnité de la Fête. Ainsi donc, au seul récit de Latinus, le Sénat assemblé se rappella le souvenir du criminel. Son supplice fut regardé comme une profanation, & l'on fut persuadé, qu'il ne falloit point aller chercher plus loin, le mauvais danseur, qui, par ses mouvements irréguliers, avoit mis Jupiter de mauvaise humeur, en troublant l'œconomie de la fête. Plutarque a rapporté ce fait à peu près comme Denys d'Halicarnasse. Il ne dit point cependant, que l'Esclave condamné à la mort, par son maître, eût précedé la marche des danseurs. Il raconte seulement, que la procession, ou la pompe des Jeux vint à passer, tandis qu'on tourmentoit si cruellement l'Esclave. Il ajoûte, qu'à cette vûë, les spectateurs indignés de la barbarie d'un tel maître, proférérent mille malédictions contre lui, sans néanmoins qu'aucun quittât son rang, & se mit en devoir d'arracher le patient à la fureur de ses bourreaux. Cette inhumanité irrita d'autant plus les assistants, continuë Plutarque, qu'alors les Romains se faisoient une loy de traiter leurs Esclaves avec bonté. Ils les regardoient comme les compagnons de leurs travaux; ils compâtissoient à leurs peines; ils les faisoient entrer dans la confidence de leurs intérêts les plus secrets; ils partageoient, avec eux, les corvées, & ils n'oublioient rien pour leur adoucir le joug de la servitude. A cette peinture, on reconnoît la modération, & la simplicité des premiers Romains. Au reste, cet usage d'étendre les bras d'un Esclave le long de deux perches, qui se croisoient en forme de fourche, fit donner à ceux qui avoient mérité cette punition, le nom de *Furciferi*. De là le mot Furcifer a été employé pour signifier un fripon. Conformément à cette coutume, Plaute met dans la bouche d'un de ses Acteurs, ce reproche à un valet.

Et ob eam rem in carcerem ted
esse compactum scio
Et postquam es emissus, cæsum virgis subfurcâ scio.

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

né à une grosse amande [a]; & l'on se prépara à recommençer les Jeux, avec deux fois plus de dépense qu'autrefois.

Tandis que Rome joüissoit de la paix, & qu'elle s'amusoit à ordonner des spectacles, Coriolan avançoit ses négociations avec les Volsques, & ne cherchoit plus qu'une occasion de les engager à prendre les armes, contre les Romains. En effet, après avoir séjourné peu de tems sur ses terres, il prit le chemin d'Antium. C'étoit la Capitale d'un Canton des Volsques, & peu de Villes de l'Italie étoient plus capables de se mesurer avec Rome. Coriolan n'ignoroit pas combien son nom y avoit laissé de terreur, depuis ses derniéres guerres. Mais outre que l'intrépidité étoit son caractére, il eut la confiance de croire, qu'en unissant ses nouveaux ressentiments, contre Rome, avec les anciennes haines des Antiates, il viendroit à bout de se les attacher, pour se vanger en commun. Il se souvint aussi d'un fameux guerrier, habitant d'Antium, qui y tenoit le premier rang, & dont le crédit étoit considérable dans toute sa Nation. Le nom de celui-ci étoit [b] Attius Tullus. Souvent, dans les combats, Coriolan & lui avoient été rivaux de gloire. Il crut que ses chagrins, &

Plutarch. in vita Coriolani. Tit. Liv. lib. 2. Dion. Halic. lib. 8.

a A ce sujet, Plutarque nous apprend, quelle fut la superstition des Romains, dans ces tems de célébrité. Pour peu qu'il s'y glissât quelque défaut, on recommençoit, & la pompe, & les sacrifices, & les jeux. Qu'un des chevaux attelés aux chars, qui portoient les Statuës des Dieux, fut venu, par hazard, à broncher, que leur conducteur eût pris les rênes de la main gauche, c'étoit autant d'irrégularités monstrueuses. On recommençoit toute la cérémonie. Il arriva même, qu'on renouvella le Sacrifice solennel, jusqu'à trente fois.

b Plutarque donne, à ce guerrier, le nom de Tullus Amphidius.

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

que sa vie, ne pouvoient être plus sûrement confiés, qu'à un brave, qui peut-être auroit conservé autant d'estime, pour lui, qu'il en avoit conçû, pour Attius Tullus. Ce fut chés lui, qu'il résolut de chercher un azyle, sans avoir pressenti son inclination. Il se déguisa donc, comme autrefois Ulysse, & sur le soir, il entra dans Antium. Bien des gens le regardérent; mais il ne fut reconnu de personne. Arrivé chés Tullus, il entra dans l'intérieur de son logis, & s'enveloppa la tête de son manteau. [a] Attius soupoit dans un appartement séparé, lorsqu'on lui vint dire, qu'un inconnu, d'un grand air de majesté, mais qui s'obstinoit à se taire, étoit venu, tout à coup, [b] prendre place à son foyer. La nouveauté de l'évenement le tira de table. Il vint à Coriolan, qui découvrit son visage, & qui se jetta à ses genoux. Attius alors lui demanda, qui il étoit. Le Romain dit à l'Antiate,

Plutarch. ibid.

a Denys d'Halicarnasse différe un peu de Plutarque, dans le récit de cette premiére entrevûë. Tullus, au rapport de l'Auteur des Antiquités Romaines, étoit assis auprês de son foyer, lorsque Marcius l'aborda, en posture de suppliant, pour lui raconter ses malheurs. A moins que, conformément à une autre version, & au texte du Manuscrit Vatican, on ne dise, que *Marcius s'étant assis auprês du foyer, se jetta ensuite aux piés de Tullus*, qu'il avoit attendu.

b C'est ainsi que les Suppliants en usoient, pour attirer la compassion de ceux, dont ils réclamoient l'assistance. S'approcher du foyer, c'étoit se mettre, en quelque sorte, sous la protection des Dieux domestiques, & du Maître du logis. Homére nous représente Ulisse dans le Palais d'Alçinoüs, dont il venoit implorer le secours, assis parmi les cendres. Thucydide raconte la même chose de Thémistocle, lorsqu'il se rendit chés Admete Roy des Molosses. Il se jetta, dit l'Historien, aux piés de la femme de ce Roy, dont elle lui conseilla de prendre le fils entre ses bras, de se tenir prês du foyer, & d'attendre le retour d'Admete au Palais. Plutarque, dans la vie de Thémistocle, & Thucydide, ajoutent, que cette maniére de supplier étoit si imposante, qu'on ne pouvoit se refuser aux priéres du suppliant, sans se rendre coupable d'irréligion.

que s'il ne l'avoit pas encore reconnu, & que si, à sa vûë, il n'avoit pas rappellé le souvenir de sa personne, la nécessité le contraignoit à se manifester. *Je suis*, ajouta-t'il, *ce Marcius, autrefois si formidable aux Volsques, & qu'on appelle Coriolan. Ce nom seul doit réveiller en vous des sentiments d'inimitié ; mais ma misére présente sçaura peut-être les adoucir. L'iniquité du Peuple Romain, & la foiblesse de son Sénat, m'ont condamné à l'exil. J'ai cherché une retraite auprês de vos Dieux domestiques, non pas pour éviter la mort ; car serois-je venu parmi-vous, pour m'en préserver ? Ce qui m'améne, c'est la passion de me vanger de mes ennemis, & des vôtres. N'est-ce pas d'éja l'avoir fait en partie, que d'avoir eu recours à vous ? Servés-vous de ma misére, & employés mon bras, à la ruine de nos ennemis communs. Vous m'avés connu dans les guerres que je vous ai faites. Je me ferai mieux connoître encore, lorsqu'il faudra combattre pour vous. Le dépit animera ma valeur, & l'expérience que j'ai des ruses de nos ennemis, vous en préservera dans les batailles.*

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

A ces mots, Attius Tullus gracieusa Coriolan, & transporté de joye, le fit relever, & lui présenta la main. Aprês l'avoir assûré de l'amitié des Volsques, & avoir confirmé ses espérances, il l'invita à souper, & le retint en son logis. Les jours suivants se passérent en des conférences secrettes, sur les moyens de punir Rome des maux que les Volsques, & que Coriolan en avoient reçûs. Le grand point alors étoit d'engager la Nation entiére, à se déclarer contre la République. Les Volsques avoient bien perdu des hommes dans les guerres précédentes, & plus encore par la peste des derniéres années. Quoi que Tul-

Tit. Liv. lib. 2.

De Rome l'an 263.

Consuls, QUINTUS SULPICIUS, & SP. LARTIUS.

lus fut puissant dans les Diettes de ses Cantons, il ne pouvoit se promettre de réüssir, à persuader au Corps de la Nation, de prendre si tôt les armes. Coriolan leva les difficultés, par un expédient qu'il proposa. *Il faut amener*, dit-il, *les Romains, à prendre des ombrages de vos Compatriotes. Vous connoissés combien Rome est aisée à irriter. Par fierté, elle ne manquera pas de faire aux Volsques, des menaces, ou des hostilités. Nous attiserons les premiers feux d'une guerre naissante, & nous engagerons les Volsques, à se déclarer les ennemis des Romains.* On chercha, pendant quelques mois, une occasion favorable d'éclater. Coriolan, cependant, demeura toujours caché chés Tullus, & inconnu dans Antium.

De Rome l'an 264.

Consuls, C. JULIUS JÜLUS, & P. PINARIUS RUFUS.

On avoit tardé, à Rome, de renouveller les Jeux, jusqu'après le renouvellement des Consuls. Le Peuple venoit de choisir [a] C. Julius Jülus, & P. Pinarius Rufus. C'étoit deux hommes pacifiques, timides, & peu propres aux exercices militaires. Ils marquérent le jour du magnifique spectacle, que Jupiter avoit ordonné de recommençer. Le bruit s'en répandit parmi les Nations voisines, & l'on ne peut croire combien grand fut, à Rome, le concours des étrangers. Les Volsques, sur tout, excités & conduits par Attius Tullus, & par leur propre curiosité, y vinrent en plus grand nombre, que les Habitants des autres Contrées. La tréve de deux ans, qu'ils avoient faite avec Rome, les autorisoit à y paroître. Comme ils

[a] Tite-Live passe ces deux Consuls sous silence. Les Fastes Consulaires donnent, pour second surnom à Pinarius, celui de *Mamercinus*, qui fut assés ordinaire dans la Famille Pinaria, comme on pourra le remarquer dans la suite.

étoient

Consuls, C. JULIUS JÜLUS, & P. PINARIUS RUFUS.

Dion. Halic. lib 8. Plut. vit. Coriol.

étoient les ennemis éternels des Romains, ils trouvérent peu d'hospices, chez des amis particuliers. Ils ne logérent donc qu'en des lieux sacrés, qu'on destinoit, en ces occasions, à l'hospitalité publique. Les Volsques sortoient, en bandes, par la Ville, & leur nombre donnoit, dés-lors, de l'inquiétude aux Romains. Elle fut augmentée par l'artifice, que Tullus avoit concerté [a] avec Coriolan [b]. Il aposta un homme de son païs, hardi & effronté, qui vint faire aux Consuls une fausse confidence, en apparence contre les intérêts de sa Nation. Le Volque leur déclara, que Tullus, avec un choix de la plus brave jeunesse de son païs, devoit le lendemain attaquer les Romains, & brûler Rome, tandis qu'on seroit occupé aux Jeux du Cirque. A l'instant la fraïeur saisit les Consuls. Ils ne tardérent pas de faire au Sénat le rapport de la délation, & d'y faire paroître le Délateur. Celui-ci confirma sa premiére déposition, avec un air de sincérité qui le fit croire. Sur le champ le Sénat ordonna, sous peine de la vie, à tous les Volsques, de vuider Rome avant le soleil couché. A l'instant l'Ar-

a Plutarque parle de ce complot, d'une maniére à faire croire, que Coriolan n'y eût point de part, & qu'il fut formé à son insçû. Cependant Tite-Live, & Denys d'Halicarnasse assûrent, que tout l'artifice fut concerté de l'avis même de Coriolan. Une pareille fourberie étoit, sans doute, indigne d'une ame Romaine.

b Si l'on en croit Tite-Live, ce fut Tullus lui-même, qui alla trouver les Consuls, dans le dessein de les tromper. Mais il est contre la vraï-semblance, que Tullus ait fait, lui-même, un personnage si odieux; sur-tout dans la résolution, où il étoit, de faire naître un prétexte honnête de déclarer la guerre aux Romains. Certainement, ceux-ci n'auroient pas manqué de lui reprocher une imposture si criante, & ils en eussent pris occasion de le perdre, ou du moins de le déshonorer auprès des gens de son parti, en publiant la fourberie.

De Rome l'an 264.

Consuls, C. Julius Jülus, & P. Pinarius Rufus.

rêt fut publié, & les Consuls furent chargés d'en procurer l'éxécution. Ils firent donc fermer toutes les portes de la Ville, hors la porte Capéne, & par là ils firent écouler les Volsques. Attius Tullus conduisoit la bande, & le nombre des prétendus conjurés parut étonnant. Tullus triomphoit d'avoir fait réüssir le stratagême, que Coriolan lui avoit inspiré. Il falloit le conduire jusques à la fin, & tirer, de là, une rupture entiére des Volsques avec les Romains. Voici les moïens qu'il employa. D'abord il prit les devants, sur le grand chemin de Rome en son païs, [a] & monté sur un Tertre, il fit arrêter les diverses bandes de ses Compatriotes. Il leur exaggéra l'affront, qu'ils avoient reçû des Romains. *C'est nous seuls*, disoit-il, *de tant d'autres Peuples, que Rome a dédaignés d'avoir pour spectateurs de ses Jeux. Allés, & racontés, chacun dans vos Villes, & dans vos Bourgades, l'injurieuse distinction qu'on a faite de nous à Rome.* L'Orateur n'eut pas de peine à irriter des esprits déja prévenus. Tous le païs des Volsques fut bien-tôt rempli de leur colére. Enfin, à la persuasion de Tullus, on indiqua une Diéte générale à Ecétra, ville commodément placée au centre des divers Cantons de la Nation. Les Députés de chaque Cité furent d'avis, que, sans attendre la fin de la tréve, on pouvoit déclarer la guerre aux Romains, puisqu'ils avoient les premiers violé les droits de la tréve. Tullus leur inspira, de faire chercher Coriolan. *Personne*, disoit-il, *ne connoît mieux le fort & le foible de son païs. C'est*

[a] Tite-Live dit, que ce fut à Férentine, que Tullus attendit les Volsques au passage, pour les animer à vanger l'affront, qu'ils venoient de recevoir à Rome.

un homme capable de faire plus de mal à Rome, que nous n'en avons reçû de lui. Coriolan ne fut pas difficile à trouver. Conduit à l'Assemblée, il y entra d'un air triste, & fit entendre ces paroles. *Vos préjugés, illustres Volsques, & les bruits que Rome a fait courir de moy, auront peut-être indisposé vos cœurs, contre un malheureux éxilé. Le zéle que j'eus autrefois, pour ma Patrie, a fait tout mon crime. Une faction de Tribuns s'y est formée. Elle n'a point mis de bornes à ses desirs. Elle colore son ambition des spécieux prétextes du bien public. Cinq hommes factieux ont animé, jusqu'aux Consuls à ma perte, & le principe de leur haine a été la liberté de mes oppositions à leur aggrandissement. Heureux si j'avois pû dissiper un Collége, si pernicieux à ma Patrie! La jalousie a commencé mes malheurs; l'artifice les a conduits; enfin, l'iniquité des Tribuns, & la lâcheté des Patriciens y a mis le comble. Condamné, & banni je n'ai pas crû devoir succomber sous l'adversité. Coriolan ne s'est crû digne de vivre que pour pouvoir se vanger. En état de choisir bien d'autres Nations, pour leur confier mes haines, je n'ai eu recours, ni aux Latins, ni aux Etrusques. J'ai préféré un Peuple également belliqueux, & irrité contre les Tyrans de l'Italie. Oubliés donc l'effroy que mes armes jettérent autrefois parmi vous, ou si vous vous en souvenés, qu'il se tourne en confiance, pour un homme, que des intérêts communs livrent, sans réserve, à vôtre défense. Privé de ma Patrie, arraché par force à mes proches, sans espérance d'être porté un jour au tombeau de mes peres, Rome! tu m'as déclaré ton ennemi! Apprens en effet que je le suis. Une ville qui m'a réjetté de son sein, n'est plus ma Patrie. La Contrée qui me reçoit, & qui m'adopte, devient déslors ma terre natale. Si les Dieux nous protégent, illus-*

De Rome l'an 264.

Consuls, C. JULIUS JÜLUS, & P. PINARIUS RUFUS.

Dion. Halic. lib. 8.

De Rome l'an 264.

Consuls, C. Julius Jülus, & P. Pinarius Rufus.

tres Volſques, que vous allés devenir formidables ! Par la conduite des Romains, à vôtre égard, jugés de l'eſtime qu'ils ont pour vôtre valeur. Ils vous ont environnés de Colonies. Ils ne vous ont rendu, comme aux autres Nations, nulle des Villes, qu'ils vous ont priſes. Rome ne viſe qu'à vôtre affoibliſſement. Quel changement allés-vous éprouver ! Vôtre union, & vôtre conſtance à ne ceſſer point de lui faire la guerre, tournera, contre-elle, l'aſſerviſſement dont vous étes ménacés. Si l'uſage que j'ai de la guerre, & de la politique, peut me rendre croyable, je juge qu'il faut d'abord mettre les Dieux, & les hommes de nôtre parti, en donnant de la juſtice à nos armes. Les campagnes que Rome occupa, à ſa naiſſance, ne ſont ni ſpatieuſes, ni fertiles. Elle ne ſubſiſte que par ſes conquêtes. Redemandés-lui donc ce qu'elle vous a enlevé. Au reſte, n'eſperés pas que Rome ſe faſſe juſtice. Elle craindra que [a] *les Eques, que les Albains, que les Etruſques, & que tant d'autres Peuples, ne ſe préſentent, à leur tour, pour obtenir la reſtitution de leurs terres envahies. Du moins, vous aurés la gloire de n'avoir pris les armes, que pour recouvrer vos biens uſurpés ; & par là, peut-être, mettrés-vous en mouvement, tant de Nations dépoüillées, comme la vôtre. Saiſiſſés le moment où Rome eſt diviſée, où le Peuple eſt ſuſpect au Sénat, & où les Conſuls ſont ſans expérience de la guerre. Pour moy, ſans ambitionner de Charge dans vos Armées, je ſerai trop content d'aider vos Généraux de mes conſeils, & de mon bras.*

Le diſcours de Coriolan fut ſuivi d'un applaudiſſement général. Sur le champ on fit un Decret, par

a Les Eques habitoient autrefois cette contrée de l'Italie, qui fait aujourd'hui une partie de la Champagne de Rome, aux environs de *Subiaco*, & à la ſource du *Téverone*.

De Rome l'an 264.

Consuls, C. JULIUS JÜLUS, & P. PINARIUS RUFUS.

Dion. Hal. l. 8.

lequel on nomma les Députés des premiéres Villes, pour aller à Rome. On n'attendit pas même le refus du Sénat, à faire les préparatifs de la guerre. Il sembloit aux Volsques, que toute la valeur Romaine étoit passée chés eux avec le grand Coriolan. La prédiction fut véritable. Rome refusa, aux Députés, la reddition de leurs Terres; & pour toute réponse, ils n'en rapportérent que ces paroles fiéres. *Les Volsques prndront les armes les premiers, mais Rome les quittera la derniére.* Ces bravades des Romains, furent rapportées à la Diette. Alors, d'un consentement unanime, on nomma Tullus & Marcius pour Généraux. L'Assemblée de la Nation alloit être congédiée, lorsque Coriolan demanda, qu'il fut permis aux deux Chefs, de former subitement une armée de Volontaires, pour prévenir les Romains, avant qu'ils eussent fait leurs levées, & leurs préparatifs. Du gré de la Nation, les Généraux composérent deux corps de Troupes. Avec le premier, Tullus alla couvrir le païs des Volsques, du côté des Latins. Avec le second, Coriolan entra dans le païs Romain. Le ravage qu'il y fit ne se peut exprimer. Comme on ne s'attendoit pas à une irruption si subite, Coriolan trouva répandus à la campagne, bien des Bourgeois de Rome. Il les réduisit en servitude. Les bestiaux, les esclaves, les grains, les instruments du labourage, tout fut rompu, ou enlevé. On brûla les fermes; & toutes les campagnes furent en feu. Cependant Coriolan ne se laissa pas tellement dominer par la colére, qu'il ne gardât aucuns ménagements de politique, & qu'il n'eût point d'égards pour ses anciens amis. Il fit épargner les maisons des Patriciens. Par là il augmen-

De Rome l'an 264.

Consuls, C. JULIUS JÜLUS, & P. PINARIUS RUFUS.

ta les défiances, que les Bourgeois avoient de la Noblesse, & il tint les esprits dans une aliénation mutuelle. Les Plébéïens se plaignoient à Rome des Patriciens, & les accusoient de leur avoir attiré un si fâcheux ennemi. Ceux-ci ne se purgeoient qu'à peine, en faisant sentir que c'étoit un artifice du Général, pour entretenir, parmi eux, la discorde. Elle fit, du moins, que personne n'osa paroître en campagne, pour chasser les Volsques du Territoire de Rome. Ils revinrent donc chés eux chargés de butin, & toute la Nation prit confiance en l'illustre Coriolan. On se pressa de rassembler une armée, dans les formes, qui devoit agir sous les deux Généraux. Elle étoit, en partie, composée de vieilles troupes, & en partie de nouvelles levées. Coriolan fut d'avis d'en composer deux corps, l'un de Soldats expérimentés, l'autre de la jeunesse peu accoutumée à la guerre. Ceux-ci devoient rester dans le païs, pour le défendre; ceux-là devoient faire tête à l'ennemi. Coriolan laissa à son Collégue, le choix de l'une ou de l'autre armée, & de l'une, ou de l'autre fonction. L'Antiate fit alors justice au Romain. Il lui abandonna l'élite des troupes de sa Nation; & se contenta de rétablir, avec le reste, les fortifications des Villes démantelées, d'en creuser les fossés, de faire bâtir des Châteaux, pour servir de retraite aux païsans, de faire forger des armes, d'ordonner des convois, & de faire fabriquer des machines, pour les siéges.

Tit. Liv. lib. 2. Dionis. Halic. lib. 8. Plutarch. vit. Coriol.

Coriolan, à la tête d'une florissante armée, ne tarda pas d'entrer en action. Circée fut la premiére Ville, contre laquelle il tourna ses armes. C'étoit une Colonie mêlée des anciens Habitants du païs, & des

Consuls, C. Julius Jülus, & P. Pinarius Rufus.

Romains, qu'on y avoit transplantés. Les uns, & les autres ne jugérent pas à propos de soutenir, un siége. Ils se rendirent [a] aux Volsques, dont ils avoient été démembrés. Aussi on les laissa joüir de leurs anciennes coutumes; & l'on n'exigea d'eux que des habits pour les Soldats, & du bled pour les faire subsister un mois. Cette premiére expédition effraïa Rome. Les murmures, & les soupçons du Peuple, contre les Patriciens, s'y renouvellérent, aussi-bien que les plaintes des Patriciens, contre le Peuple. C'est vous, disoient les uns, qui l'avés chassé, ce Coriolan. C'est vous, répondoient les autres, qui nous l'attirés par de secrettes sollicitations. Souvent la nécessité pressante réünit les esprits divisés. Enfin les Tribuns se réconciliérent avec le Sénat. Il s'assembla, & donna aux Consuls la commission de faire des levées juridiques à Rome, & de rassembler autant de troupes auxiliaires, qu'on en pouroit obtenir des Alliés de la République. Le Decret fut approuvé par le Peuple. Pour les Latins, qui demandoient du secours contre les Volsques, on leur permit de lever chés eux une armée, & d'en donner le commandement à des Chefs de leur Nation. Cependant ces deux articles,

a Les anciens Auteurs ne nous ont rien appris de l'origine des Volsques. Ils assûrent seulement, que ces Peuples avoient un langage particulier. On conjecture néanmoins, qu'ils firent partie de la Nation des anciens Opiques, ou des Osques, & qu'ils chassérent les Sicules de cette contrée de l'Italie, qui confinoit à l'Occident, avec le païs des Rutules, & des Latins; au Septentrion avec les Eques, les Herniques, & les Marses; à l'Orient, avec le Samnium, & la Campanie; enfin au Midi, avec les Aurunces, & la mer Tyrrhénienne. L'ancien territoire des Volsques comprenoit une des plus considérables portions de la Champagne de Rome, depuis *Pasiano, Velitri*, *Capo d'Antio*, & un petit Canton de la Terre de Labour.

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

leur avoient été défendus, par les derniers Traités de Paix, qu'ils avoient faits avec Rome. Le besoin fit que le Sénat se relâcha sur ce point de politique, qu'il avoit eu jusqu'alors si fort à cœur. Quelque ravage que Coriolan eût fait dans les Colonies Romaines, aucun des deux Consuls ne sortit de Rome, pour l'arrêter. Aussi avoient-ils peu de tems à demeurer en place. Leur année expira, & les Centuries leur donnérent des successeurs. [a] Spurius Nautius, & Sextus Furius, entrérent en Charge dans une des années les plus critiques de Rome. Il est étonnant, que quelques-uns de ces anciens Triomphateurs Romains, que ces Généraux illustres, qui n'étoient pas morts encore, n'ayent pas été choisis, pour agir contre Coriolan. Jamais, peut-être, la République ne connut mieux, combien le défaut d'un grand homme, met de vuide dans un Etat. Les conquêtes de Coriolan se suivirent, avec une rapidité inconcevable. Son premier effort se tourna contre les Places, que les Romains avoient autrefois enlevées aux Volsques. De là, il entra dans le païs Latin [b]. Les Tolérins firent quelque résistance. Ils défendirent leurs murailles avec courage. A coups de frondes on vuida leurs remparts. Enfin, ils furent pris par escalade. Coriolan entra le premier dans la place, pardessus les remparts, & courut saisir les portes. Il s'exposa, comme

Dyon. Hal. l. 8.

a Le Fastes de Cuspinien donnent à Spurius Nautius les deux surnoms de *Rutilus*, & de *Visellinus*. Les Tables Grecques désignent Sextus Furius par le surnom de *Fusus*. Cette année 265. commença le premier Consulat de ces deux Magistrats.

b Les Géographes anciens ne nous ont rien dit de la Ville de Tolérie, sinon qu'elle étoit située dans le Territoire des Latins, aux environs de Labice, & vers les frontiéres du païs des Eques.

un

De Rome l'an 265.

Confuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

un ſoldat à tous les traits, qu'on lui lança des tours. L'action ſe rénouvella dans la Ville. Coriolan y combattit long-tems, & fit un grand carnage de Tolérins. Tandis qu'il jette l'épouvante jusqu'au centre de la Ville; les Volſques entrérent en grand nombre à l'aide des échelles, & enfin ils ſe rendirent maîtres de la Place. Le Général la livra au pillage du ſoldat, & ſans ſe rien réſerver pour lui, il fit mettre à part une portion du butin, pour les Dieux, & une autre pour la décoration des Villes. L'abondance qu'on trouva chez les Tolérins fut ſi grande, qu'il fallut pluſieurs jours pour en tranſporter les richeſſes. [a] Bola, Ville auſſi du païs Latin, montra le même courage, & n'eut pas un meilleur ſort. Les Habitans ne ſe rendirent pas à compoſition, ainſi que Coriolan l'avoit cru; ils ſe défendirent avec courage. De toutes les portes de leur Ville, qu'ils ouvrirent, ils firent des ſorties ſur l'ennemi. Coriolan alors n'étoit pas préſent à l'action. Ainſi les Volſques furent repouſſés, après avoir perdu bien du monde. Auſſi-tôt qu'il eût appris la défaite des ſiens, il accourt, il raſſemble les fuyards, & fait recommencer l'attaque, au même endroit. Pareille réſiſtance, & pareille ſortie du côté des aſſiégés; mais avec un ſuccès différent. Les Volſques ſe retirérent au petit pas, &, par une fuite ſimulée, conduiſirent leurs ennemis dans une embuſcade, où Coriolan avec

a La Ville de Bola confinoit avec le païs Latin, du côté de Prœneſte, & de Labice. Tite-Live lui donne le nom de Vola. Elle étoit une Colonie d'Albe, & appartenoit aux Latins, ſelon le témoignage de Denys d'Halicarnaſſe. Tite-Live dit au contraire, que Bola étoit de la dépendance des Eques. Il eſt facile d'accorder ces deux Hiſtoriens, en diſant que Tite-Live comprenoit les Eques, parmi les Peuples du Latium. Ils firent, en effet, partie du nouveau Latium, auſſi-bien que les Herniques, & les Volſques.

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

une troupe choisie les attaqua. Obligés de ceder & de prendre la fuite, les Bolans tâchérent de regagner les portes de leur Ville, qu'on leur avoit ouvertes. Le Général y entra avec eux, en les poursuivant. Quand il fut maître d'une porte, il le fut bien-tôt de la Place. Elle fut mise au pillage, & ensuite brûlée. Le conquérant vole de là à [a] Labice. Pour imprimer de la terreur aux Latins, qui l'habitoient, Coriolan fit mettre le feu à leurs campagnes. Les Labicins, du haut de leurs remparts, virent la flamme sans s'effrayer. Ils soutinrent courageusement l'effort des Volsques, & les repoussérent à plus d'une escalade. Enfin, ils cédérent au nombre, & aux constantes attaques des assiégeants, Leur Ville fut prise & pillée. Pour les Habitants, ils furent tous réduits en servitude. Le torrent étoit débordé. Il prit son cours vers [b] Pedum, Ville aussi du païs Latin, que Coriolan enleva d'emblée. Alors tous

a Labice étoit une ancienne Colonie d'Albe, & située dans le Latium, à quinze milles, ou à 120. stades de Rome. Si l'on en croit quelques-uns, entre-autres Albert Leandre, la Ville qui porte présentement le nom de *Valmonté*, a été bâtie sur les ruines de l'ancienne Labice. Mais il est évident que cet Auteur s'est trompé, puisque *Valmonté* est éloigné de Rome, d'environ trente milles, ce qui ne s'accorde nullement avec le témoignage de Strabon, *l.* 5. qui ne donne à Labice, que 120. stades de distance. Cluvier & Kirker prétendent qu'elle étoit placée, où est aujourd'hui *Zagaruolo*. Holstenius croit, qu'il ne faut point chercher ailleurs son ancienne situation, que dans l'endroit où l'on voit *La Colonna*.

b La Ville de *Pédum* anciennement située entre Præneste & Tibur, ne subsistoit plus dès le tems même de Tite-Live. Cet Historien la met au nombre des Villes de l'ancien Latium. Cluvier conjecture qu'elle étoit placée dans l'endroit, où l'on voit aujourd'hui *Gallicano*. Holstenius est persuadé que la situation de cette Ville s'accorde mieux avec celle de *Zagaruolo*. Kirker la place aux environs de l'*Osteria d'Osa*. On comptoit de *Pédum* à Rome neuf milles de chemin, c'est-à-dire, quatre milles depuis là, jusqu'au fossé Cluilien, & cinq milles depuis ce dernier endroit, jusqu'à Rome.

les lieux, où le vainqueur se présenta, respectérent sa présence, & se rendirent sans combat. Tous les Peuples qui se soumirent furent traités avec douceur. Coriolan en épargna les hommes, & leurs biens. Il faisoit garder à ses Troupes une discipline éxacte dans ces Territoires, & pour ne leur être point à charge, il faisoit camper son armée proche des Villes, sans permettre à ses Soldats d'entrer dans leur enceinte. [a] Trébie [b] & bien d'autres Places, qui lui ouvrirent leurs portes, éprouvérent sa clémence.

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

a La Ville de Trébie, dont parle ici Tite-Live, étoit située dans le païs des Eques, à plus de distance des sources de l'Anio. C'est sans doute la même dont Frontin & Ptolémée ont fait mention, sous le nom de *Tréba*, & que les naturels du païs appellent aujourd'hui, *Tréva*, ou *Trévé*. Il est évident que Tite-Live n'a pû avoir en vûë une autre Ville du même nom, que Pline place dans l'Ombrie, & dont il nomme les Habitans *Trébiates*. Il n'est pas plus question de celle, qu'on appelloit anciennement *Trébulla Mutusca*, & qu'Arnobe, *l. 3. contra gentes*, a appellée *Trébia*. Cette derniere Ville appartenoit aux Sabins. Or il est constant, que Coriolan ne porta ses armes, ni dans l'Ombrie, ni dans la Sabinie, puisqu'il ne se proposa que d'aller droit à Rome, & de prendre toutes les Villes qu'il trouveroit sur son passage. Cependant il faut avoüer que Denys d'Halicarnasse, & Plutarque ne nous ont rien dit de la prise de Trébie par Coriolan. Ajoûtés à cela, que Trébie étoit assés éloignée de Labice. Ce qui a fait croire à Cluvier, que les Copistes auroient pû se tromper, en prenant *Trébia* pour *Toléria*, dont les deux Historiens Grecs nous ont décrit le siége. Il est certain, que celle-ci étoit dans le voisinage de Labice, & à peu près sur le chemin que prit l'armée de Coriolan.

b Parmi ces Places, Tite-Live compte Satrique, Longule, Polusque, Corioles, Corbion, & Vitellie. Denys d'Halicarnasse ajoûte, que Coriolan tourna ses armes contre Corioles, dont les Habitans lui ouvrirent les portes, & lui fournirent des provisions à souhait. Delà continuë l'Auteur Grec, à la tête de son armée, il alla droit à Bovilles, qui tenoit un rang considérable, parmi les Villes du païs Latin. Il mit le siége devant la place. Les assiegés s'y défendirent avec une bravoure, qui étonna les assiégeants. Grand nombre de Volsques périt dans cette expédition. Enfin après une longue & vigoureuse résistance, elle fut emportée de vive force. Ceux des vaincus qui refusérent de se rendre, furent passés au fil de l'épée. Le reste fut fait prisonnier de guerre. Des précieu-

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

Dion. Hal. lib. 8.

Il est étonnant que les Romains ne se montrérent point en campagne, pour détourner l'orage qui s'avançoit vers leurs murs. Cette République n'étoit-elle donc plus formidable par ses Généraux ? Oüi, Rome manquoit alors de conducteurs pour ses Troupes, & des deux Consuls de l'année, aucun n'étoit homme de guerre. D'ailleurs le Peuple n'avoit nulle confiance aux Patriciens, & les Alliés de la République n'étoient pas en état de la secourir. Plusieurs même d'entr'eux avoient abandonné son parti. Les Eques s'étoient joints aux Volsques. Enfin, de toutes les contrées d'Italie, les Nations en foule venoieut apprendre à faire la guerre contre Rome, sous un Général Romain.

Ce fut donc avec une armée très-nombreuse, que Coriolan vint se présenter devant Lavinium. Cette Ville avoit donné l'origine à la Nation Romaine: elle crut devoir lui demeurer fidéle. Lavinium livra des combats devant ses murs, avant qu'on en eût formé la circonvallation. Le vainqueur se trouva réduit à l'affamer. Une armée entiére en observoit les avenuës, pour n'y laisser entrer n'y des vivres, n'y du secours. Ce siége fut le prémier, que Coriolan laissa traîner en longueur. Tandis qu'il s'obstine à prendre Lavinium dans les régles, on songeoit dans Rome, à calmer ce généreux Citoïen, dont l'exil tournoit à la ruïne de la République. On comptoit que la prise de Lavinium seroit le dernier amusement du vainqueur, & que de

ses dépoüilles & des richesses immenses, que Coriolan trouva dans cette derniere Ville, il ne s'en réserva rien. Tout fut distribué aux Soldats. Une victoire si éclatante répandit tellement la terreur aux environs, que les autres Places ne tardérent pas à se ranger sous l'obéïssance du vainqueur.

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTIUS FURIUS.

là, il viendroit à la Capitale. Le Peuple autrefois si furieux contre Marcius, crioit sans cesse, qu'il falloit casser l'Arrêt de son bannissement. Qui le croiroit ? Le Sénat autrefois le protecteur de l'exilé, s'opposoit à la demande du Peuple. C'étoit peut-être dans les Peres Conscripts un entêtement, de n'annuller jamais d'Arrêt, que le Peuple eût porté, & que le Sénat eût autorisé. Peut-être aussi vouloient-ils, par là, irriter les desirs du Peuple, l'obliger à contraindre ses Tribuns à casser leur Arrêt, ou du moins purger le Sénat du soupçon qu'on avoit eû, qu'il étoit d'intelligence avec Coriolan. Quoiqu'il en soit; le Général Romain n'eut pas plûtôt appris la résistance que le Sénat faisoit à son retour, qu'il partagea ses Troupes. Il en laissa une partie devant Lavinium, pour en continuer le siége; & conduisit l'autre vers Rome. Les Volsques vinrent donc camper à quarante stades de la Ville, dans un endroit appellé *Fossæ* a *Cluiliæ*. Ce fut alors que la frayeur redoubla dans Rome. Les uns coururent sur les remparts, sans être commandés; les autres marchérent, sans conducteurs, à la défense des portes; d'autres encore montérent sur le Capitole, pour le garder. Chacun enfin arma ses esclaves, pour défendre son logis. Coriolan étoit arrivé assés tard au lieu où il campa. Son armée y passa tranquillement la nuit, sans donner d'allarme à la Ville. La meilleure partie du jour suivant s'écoula, sans que le Général des Volsques fit aucun mouvement. On crût à Rome que Coriolan

a Nous avons parlé du fossé Cluilien au Livre 2. Tome 1. page 25. Ce fossé étoit vers la voye Appienne, à cinq milles de Rome, selon Tite-Live, l. 1. Cette distance s'accorde assés avec les quarante stades fixées par Denys d'Halicarnasse, en supposant qu'un mille équivaut à huit stades.

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

n'attendoit que le moment de se réconcilier avec sa Patrie. Le Sénat jugea donc, qu'il falloit lui envoyer une Députation des plus illustres Sénateurs, autrefois ses meilleurs amis. Leurs noms seuls marquérent de quelle considération ils étoient dans la République. C'étoit M. Minucius, Postumius Cominius, Sp. Lartius, P. Pinarius, & Q. Sulpitius. On se souvient qu'ils furent tous Consuls en leur tems.

Lorsque Coriolan eut appris, qu'il lui venoit de Rome une Députation, il prit plaisir à humilier ces Républicains orgüeilleux. Il leur donna audiance assis, & se fit environner de la plus brillante Noblesse des Volsques. Minucius, qui avoit été le principal défenseur de sa cause, portoit la parole. Il parla de la sorte. *Nous vous avons offensé, Coriolan, vous vous êtes vangé, nous n'en sommes pas surpris. Nous n'ignorons pas quels sont les ressentiments d'un brave outragé ; mais ne les poussés-vous pas trop loin? Le siége, dont vous menacés Rome, est un mal commun pour tous ses Habitants. Ont-ils tous mérité vôtre indignation? Le Sénat vous a toujours protégé. Depuis la réquisition des Tribuns, qui nous pressoient de vous condamner à la mort, jusqu'au jour de votre exil, les Patriciens n'ont-ils pas été pour vous, ou des défenseurs, ou des intercesseurs? Le Peuple même, qui vous bannit par ses suffrages, est-il tout entier coupable de l'Arrêt qu'on a porté? Neuf Tribus se sont déclarées en vôtre faveur. Mais quel tort avés-vous reçû de tant de femmes, & de tant d'enfans, que vous allés confondre dans une rüine générale? Par où les innocents ont-ils mérité d'être enveloppés dans le même sort, avec les coupables? Qu'auriés-vous à répondre à vos ancêtres, s'ils vous demandoient quel crime ils ont commis, pour voir leurs tombeaux ouverts, par*

vos Troupes, & leurs ossements dispersés? Que répondrés-vous aux Dieux, qui ont pris soin de vôtre enfance, lorsqu'ils vous demanderont compte de leurs Autels profanés, & de leurs Temples démolis. Il est doux de tirer vengeance d'un grand outrage; Nous en convenons. Après tout la fureur ne doit-elle pas avoir ses bornes? Nos campagnes désolées, nos granges brûlées, nos Colonies saccagées, nos Alliés réduits au désespoir, tous ces spectacles d'horreur ne sont-ils pas une satisfaction suffisante, pour les maux que vous avés reçûs? La fortune vous rit. Elle seconde cette valeur que vous reçûtes en naissant, & dont vous fîtes l'apprentissage parmi nous. Ce sont là des présents du Ciel. Qui sçait si les Dieux les rendront durables? C'est donc à vous d'user modérément des avantages de la nature, & de la fortune. Un orgüeil qui ne se prescrit point de bornes est sujet à d'affligeants retours. Aujourd'hui vous pouvés faire la paix avec nous, sans vous déshonorer. Le Sénat ordonnera vôtre retour; & le Peuple en portera une loi. Nous venons ici pour vous en donner parole, & pour être nous-mêmes les cautions de la promesse publique. Revenés, Coriolan; & revoyés vos proches. C'est la Patrie elle-même qui vous rappelle, plus pour vos intérêts encore, que pour les siens. Vous connoissés Rome, & vous n'ignorés pas ses forces. Elle ne manque ni de Soldats, ni d'Alliés, ni de Généraux. Nos broüilleries seules vous ont préservé de les sentir; mais vôtre obstination va les faire cesser, & vous éprouverés alors que la République est invincible, en tous les tems. Ne mesurés pas la conquête de Rome, sur celle de Pedum & de Bola. Souvenés-vous plûtôt que vos Eques, & que vos Volsques n'ont pas changé de nature, depuis que vous les conduisés. Par leurs pertes passées, ils ont appris à trembler devant les Romains. Le courage de ceux-ci va croître, à pro-

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

portion de la nécessité où vous les reduirés. Que deviendrés-vous, Coriolan, si le succés ne répond pas à vos desirs? Haï de vos Compatriotes, méprisé des Peuples qui vous ont reçû, regardé, accusé comme un témeraire qui leur a plus fait entreprendre, qu'il ne leur a pû faire éxécuter, que n'aurés-vous pas à craindre de leurs ressentiments? Quel azyle trouverés-vous? Aujourd'hui Rome vous ouvre son sein: Jettés-vous entre ses bras. Venés joüir de la tendresse d'une mere, qui vous regrette, des caresses d'une épouse fidelle, des embrassements de vos fils... Evités les noms odieux de mauvais fils, de mari impitoyable, & de pere dénaturé. Epargnés-vous les remords d'une éxécution barbare. Enfin, ne vous livrés pas en proye aux Furies vangeresses, qui poursuivent les impies, & qui ne les laissent pas respirer, aprés de grands crimes commis.

Dion. Halic. lib 8. *Plut. Ibid.*

Ainsi parla Minucius. Coriolan lui répondit fiérement, en ces termes. *Ici j'ai plus d'un caractére à soutenir. Je suis Coriolan. Je suis un Romain outragé: enfin, je suis le Général des Volsques. Coriolan, illustres Députés, n'a pas oublié vos bienfaits. C'est avec plaisir qu'il rappelle le souvenir de l'amitié, qui vous unit à lui. Vous me l'avés conservée même depuis mon éxil. Ma mere, ma femme, & mes enfants n'ont point eu de protecteurs plus déclarés que vous. Aussi ma réconnoissance, bornée à vos personnes, ne peut se faire sentir assés. Demandés, & vous éprouverés à l'instant jusqu'où va ma gratitude. Romain outragé, croyés-vous que mon rétablissement dans Rome, soit une juste satisfaction de l'injure que j'ai reçuë? Quel plaisir aurois-je à rentrer dans des murs, où regne l'injustice, & où le vice occupe les places dûës à la vertu? Quels hommes y dominent, & quel homme en avés-vous chassé? La prise de Corioles, & la bataille que je gagnay, sans être même Centurion, sont*

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

des monuments de ma gloire, qui effacent celle de vos Généraux. Quel fruit en ai-je remporté ? Eloigné du Consulat, privé des honneurs publics, eut-on à me reprocher, ou des défauts de naissance, ou les désordres d'une vie licentieuse ? Parmi vous l'intempérance & la débauche ne furent jamais punies par l'éxil ; & on m'a proscrit de Rome, moi, dont on connoissoit la continence, & la frugalité ! Quel est donc mon crime ? C'est de n'avoir pû souffrir que l'autorité publique fût, toute entiére, entre les mains de Tribuns factieux, & d'une populace insensée. C'est d'avoir panché à la faire remettre aux mains de la Noblesse. Tel est le forfait pour lequel le Sénat, lui-même, m'a livré à la fureur du Peuple. Ouy, c'est lui, c'est le Sénat que j'accuse de mes malheurs. L'injustice du Peuple m'a condamné ; mais la foiblesse des Sénateurs m'a livré à ses suffrages. La corruption & l'iniquité, sont donc générales dans la République. C'est pourtant à elle, que vous voulés que je retourne. Quelle sûreté y trouverai-je ? Quelle vie honteuse serai-je obligé de traîner dans vos murs ? Faudra-t'il, pour me tirer de la poussiére, que je me réduise à flatter d'insolentes Curies, & à mandier leur faveur ? Faudra-t'il vivre indépendant d'elles, comme autrefois, & parler avec liberté ? Qui me promettra qu'alors, je ne trouverai pas un Sicinnius, ou un Decius, dont les chicannes, & le crédit armeront encore la populace contre mes jours ? Qui m'assurera, que des ravages portés dans vos campagnes, que de la conquête de vos Villes, que de la servitude de vos Alliés, on ne me fera pas de nouveaux crimes, à moi, qu'on a jugé digne de la mort, pour de simples paroles ? Vouloir me ramener à Rome, c'est vouloir reconduire à l'Autel une victime, prête à être égorgée sur les moindres soupçons. Ce sera contre vôtre gré, je le veux ; mais avec un péril certain. Vous m'accusés d'impiété. Est-

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Naucius, & Sextus Furius.

ce envers Rome que je suis impie ? Envers Rome, dis-je, cette cruelle marâtre, que nul bienfait n'a pû toucher, & qui m'a rejetté de son sein ? La Nation des Volsques est devenuë ma mere. Elle a oublié les maux qu'elle avoit reçûs de moi. Errant, fugitif, & sans biens, elle m'a recüeilli chés-elle. Ses dignités, ses magistratures, la conduite de ses armées, elle m'a tout prodigué. Est-on impie, en abandonnant des ennemis déclarés, & cesse-t'on de l'être, en trahissant des amis pleins de tendresse, & de confiance ? Non, je ne suis pas semblable à vos Romains. Je sçai reconnoître les bienfaits, & m'attacher à ceux qui m'ont honoré. Que Rome, éprouve donc ces Furies vangeresses, dont vous me ménacés! Mere dénaturée, elle a proscrit un fils utile, & zelé pour sa gloire. A mon égard; les Dieux montrent assés, qu'ils approuvent mes ressentiments. Le succês me suit en tous lieux; & la victoire qui m'accompagne, annonce à l'Italie, que le Ciel se déclare pour moi. Toi-même, coupable Rome! bientôt tu ressentiras, quel parti les Dieux ont embrassé! Voilà les projets d'un Romain outragé. Apprenés maintenant, les résolutions du Général des Volsques. Quelque reste d'affection qu'il ait pour Rome ; quelque compassion qui le touche, sur l'affreux état où elle va être réduite ; il n'est plus en son pouvoir de l'en préserver. La Nation que je sers, m'impose des loix, dont je ne puis me départir. C'est à elle, qu'en suppliants, vous devés demander la paix. Je présume neanmoins, qu'en considération des Dieux protecteurs de mon enfance, & de l'amitié singuliére que j'ai pour vous, illustres Députés, elle voudra bien vous faire grace, aux conditions que je vais vous prescrire. 1. Rendés aux Volsques tout le païs que vous leur retenés, toutes les Villes que vous leur avés prises ; & retirés toutes les Colonies, dont vous les tenés investis. 2. Faites avec eux une paix, qui les lais-

se dans une liberté parfaite ; & que des serments mutuels vous lient aux Volsques, comme ils vous attachent aux Latins. 3. Faites entendre au Sénat, combien il est injuste d'envahir le bien d'autrui, & quelles doivent être les peines des ravisseurs. Qu'il sçache, une bonne fois, que, s'il veut usurper les Villes de ses voisins, il doit s'attendre à voir à son tour, jusqu'aux femmes & aux enfants de leur République, justement conduits en servitude! Enfin, ajoutés-lui, qu'il a tort d'accuser Coriolan des disgraces, dont Rome est ménacée, & qu'il doit n'en rejetter la cause, que sur sa propre ambition, & sur ses iniques usurpations. Voilà toute la réponse que vous devés attendre du Général de vos ennemis. Je vous accorde trente jours, pour y penser; mais, soyez sûrs de me révoir au tems marqué.

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

Le destin de Coriolan étoit d'être, en tous lieux, un objet de jalousie. La gloire du Romain étoit trop brillante, elle éblouït jusqu'aux yeux des Volsques. Qui l'auroit crû ? Ce même Attius Tullius, qui l'avoit reçû en son logis, & qui, par une cession volontaire, l'avoit mis à la tête de l'armée qui fit trembler Rome, changea tout à coup à son égard, & devint le plus implacable de ses ennemis. Coriolan néanmoins, n'avoit offensé cet injuste rival, que par l'éclat de ses exploits. Il est vrai, que bien des Soldats de l'armée oisive que commandoit Tullius, l'avoient abandonné, pour aller cüeillir des lauriers dans le champ, que Coriolan s'étoit ouvert. Il est vrai encore, que la réputation de son Collégue obscurcissoit la sienne, & détournoit toute l'attention vers le généreux exilé. Après tout, le Romain n'avoit contribué, que par sa vertu, aux chagrins de l'envieux Tullius. Celui-ci prit dés-lors la résolution,

Plutarch. vit. Coriol.

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

de faire périr Coriolan. D'abord, par de sourdes calomnies, il répandit le bruit, que le Romain étoit un traître, qui s'entendoit avec Rome. Il confirmoit ses soupçons par les trente jours de répit, qu'il avoit accordés à sa Patrie. Il lui faisoit un crime, d'avoir laissé échapper l'occasion d'assiéger la Ville, & d'avoir permis aux Romains de reprendre des forces, & de se préparer à soutenir un siége. Il fut aisé, à l'Antiate, de former un parti contre un étranger, qui n'avoit, dans la Nation où il étoit transplanté, ni d'anciens amis, ni de zélés protecteurs.

D'ordinaire les hommes, d'un vrai mérite, ne sont pas défians. Coriolan ne fut informé, ni de la jalousie de Tullius, ni des menées qu'il tramoit contre lui. Il emploïa les trente jours de tréve, qu'il avoit accordés aux Romains, à mettre les Alliés de Rome hors d'état de la secourir. Sans considérer, que de nouvelles conquêtes alloient aigrir la plaie, que sentoit Tullius, il entra dans le Latium. Longule fut la premiére place qu'il assiégea. La prise de la Ville fut suivie de la servitude des habitans. Sans retardement il vole à Satrique, dont il se rend maître. Tout le butin qu'il y trouva, fut envoyé à Ecétre. [a] Sétie éprouva ensuite l'effort de ses armes. Cette conquête fut suivie de celles [b] de Polusca, [c] d'Albiet,

a Sétie étoit devenuë Colonie Romaine, depuis que la République l'avoit conquise sur les Volsques. Les Historiens la placent dans le païs Pomptin, proche le fleuve Amaséne, entre Priverne & Norba. C'est aujourd'hui *Sezza*, si l'on en croit les Géographes.

b Les Auteurs ne nous ont rien appris de Polusca, sinon que c'étoit une Ville des Volsques, qui avoit passé sous la domination des Romains.

c Apparemment que cette Ville n'étoit pas éloignée des précédentes. Nous ne pouvons rien dire de certain sur sa situation.

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

& de [a] Mugile. Coriolan finit toutes ces expéditions par la ville de [b] Corioles, qu'il reprit, & qu'il restitua à leurs anciens maîtres. Les trente jours de tréve marqués par tant de victoires, auroient dû, sans doute, désabuser les Volsques des soupçons, que Tullus leur avoit inspirés sur la fidélité de leur Général. Ils ne furent pas plûtôt écoulés, qu'il revint camper devant Rome, avec toutes ses forces.

Dion. Halic. lib. 8.

Tandis que le vainqueur étoit occupé dans le païs Latin, les Romains employérent leurs trente jours en délibérations. On ne peut mieux connoître le génie de ces Républicains, que par le résultat des Conseils de leur Sénat. Dans l'extrémité où ils étoient, ils ne rabattirent rien de la fierté Romaine. Ils conclurent, à ne jamais prendre la loy de leur ennemi, & à ne traiter avec lui de la paix, que quand il auroit mis bas les armes, qu'il se seroit retiré dans le païs des Volsques, qu'il auroit envoyé une Ambassade à Rome, & que le Peuple auroit accepté sa demande. C'est une conduite que la République gardera dans les tems les plus orageux. Souvent elle aimera mieux s'exposer à périr, que de donner atteinte à sa dignité. Le Sénat choisit donc dix nouveaux Députés, pour porter à Coriolan sa réponse, & pour l'exhorter à

a Le surnom de *Mugilanus*, qui fut celui de Papyrius, nous persuade qu'il y a eu une Ville, qui porta le nom de Mugile. Les Auteurs anciens ne nous ont point fixé sa situation.

b Nous avons déja remarqué que Corioles s'étoit soumise à Coriolan. Il faut donc dire, ou que cette Ville avoit secoüé le joug, aussi-tôt après que le Général des Volsques s'en fut rendu maître. Ou bien il faudra s'en tenir à la conjecture de Sylburge, de Gélénius, & de Cluvier, qui croyent qu'on doit lire *Cora*, au lieu de Corioles. Nous avons parlé de la Ville de *Cora* au Livre 2. du Tome premier page 256.

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

désarmer, & à procurer une Ambassade des Volsques à Rome, qui viendroient y traiter de la paix. A ces conditions, on lui faisoit espérer, qu'on pouroit se résoudre à faire alliance avec la Nation, qu'il conduisoit. Coriolan ne daigna pas répondre à la longue harangue des Députés. Il leur dit en deux mots, qu'ils donnoient un mauvais tour à une mauvaise affaire, & qu'il n'accordoit à la République, que trois jours, pour changer de résolution. Les Députés voulurent repliquer; mais le Général leur imposa silence, leur ordonna de quitter son camp, & les menaça de les traiter en espions, s'ils n'en sortoient sur l'heure. Le Sénat fut plus effrayé encore, qu'offensé du rapport des Députés. Cependant il ne jugea pas à propos de faire marcher l'armée en campagne. Rome n'avoit de confiance, ni dans ses Consuls, ni dans ses troupes. Sa vertu sembloit être changée en langueur, & sa sagesse en étourdissement. La crainte lui faisoit prendre tous les auspices en mauvaise part, & interpréter les livres Sybillins à son désavantage. Tout ce qu'on pût faire, dans ce découragement universel, fut de distribuer les postes sur les remparts, sur les tours, & au Capitole. Enfin, pour derniére ressource, on eut recours à la Religion. Il falloit bien qu'on fut persuadé, que Coriolan y étoit sensible. On fit sortir de la ville, en grande pompe, & en bel ordre, tout ce qu'il y avoit à Rome de Ministres des Dieux. Cette députation étoit, sans doute, respectable, soit qu'on considére les fonctions sacrées dont ceux-ci étoient chargés, soit que l'on fasse attention à la noblesse, & à la dignité des personnes, qui occupoient les places de Pontifes, de

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

Prêtres, de Sacrificateurs, de Saliens, & d'Augurs. On peut croire aussi, que les Vestales furent de la députation. Cette troupe sacrée étoit revêtuë des habits magnifiques, que chacun portoit dans les cérémonies, & tous avoient à la main les symboles de leur dignité. Ils haranguérent le Général, & sans rien relâcher des prétentions du Sénat, ils l'exhortérent à quitter les armes, à retourner chés les Volsques, & à envoyer, de là, une Ambassade, pour demander la paix. La proposition ne fut pas mieux reçûë de la bouche des Pontifes, que de l'organe des premiers députés. On les renvoya à la ville, avec ordre d'annonçer au Sénat, qu'on alloit commençer l'attaque, s'il ne consentoit aux conditions, que Coriolan avoit proposées. Rome se résolut donc alors, à courre tous les risques du siége. La consternation étoit universelle parmi les Citoiens. Les femmes couroient en foule porter leur désespoir au pié des autels. Tous les Temples en étoient remplis. Sur tout les Dames les plus distinguées, montérent au Capitole; & prosternées devant la statuë de Jupiter, qu'on y adoroit, elles demandérent sa protection à grands cris. L'illustre Valérie, entre-autres, y signala sa piété. Elle étoit sœur du grand Poplicola, & elle avoit survêcu à ce cher frere. Ses mœurs étoient dignes de sa naissance; & elle soutenoit la réputation de sa famille, par une constante régularité. Ce fut elle qui, saisie d'un enthousiasme soudain, dans le Temple de Jupiter [a], inspira aux Dames rassemblées, un des-

Plutarch. in vitâ Coriolani.

[a] Si l'on en croit Tite-Live, il n'est pas sûr que les Dames Romaines eussent pris d'elles-mêmes le parti d'aller trouver Coriolan, pour essayer de le fléchir. *Id publicum consilium an muliebris timor,*

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextius Furius.

sein, qui procura le salut de Rome. *Ne nous laissons point abattre*, leur dit-elle, *par la circonstance des tems. Ce que n'ont pû faire des hommes, il n'est pas honteux à des femmes de l'entreprendre. Peut-être que, plus efficacement qu'eux, elles adouciront le cœur d'un rigide Conquérant. Les armes sont pour eux; l'efficacité de la persuasion est pour nous. Allons*, continua-t'elle, *transportons-nous, en habits négligés, & dans l'état où nous sommes, au logis de Véturie* [a], *cette mere si tendrement chérie de Coriolan. Engageons-nous de la suivre, en corps, au Camp de son fils, & supplions-la de méler ses pleurs aux nôtres, pour la délivrance de sa Patrie.* Le discours de Valérie parut inspiré par les Dieux. Toutes les Dames la suivirent; & se promirent que Coriolan ne seroit pas assés insensible, pour tenir contre les larmes de sa mere, de sa femme, & de ses enfans, accompagnés de toutes les Dames de Rome.

Il est incertain si cette derniére tentative se fit par l'ordre du Sénat, ou non. Du moins il paroît qu'il la toléra. Quoi qu'il en soit; la troupe des Dames Romaines vint au logis de Véturie. Elles trouvérent la belle-mere, & la brû assises l'une auprès de l'autre, & occupées à des ouvrages propres de leur séxe. Véturie, dès qu'elle les apperçût entrer en foule: *Qui vous attire*, leur dit-elle, *dans une maison accablée de tristesse?* *C'est*, lui répondit Valérie, *que vous étes la seule ressource, qui nous reste dans nos malheurs. Nous n'avons pas causé vos chagrins. Nous venons vous*

fuerit, parum invenio. Denys d'Halicarnasse ne laisse aucun lieu de douter, que Valérie seule n'eût fait naître cet expédient.

a Plutarque donne à la mére de Coriolan le nom de Volumnie, & à sa femme celui de Virgilie. Mais sur cela, il est contredit par le plus grand nombre des anciens Auteurs.

supplier

ſupplier de préſerver des Volſques, nos biens, nôtre honneur, & nôtre liberté. Partés donc, avec Volumnie, & conduiſés, avec vous, ces tendres enfans, ſi capables de fléchir leur pere. Vôtre préſence lui perſuadera, ſans doute, de préférer ſa famille abandonnée, à ſes reſſentiments, & aux honneurs des Volſques. Retourner auprês de vous, c'eſt la moindre grace que vous puiſſiés attendre d'un fils toujours reconnoiſſant, & toujours ſoumis à vos ordres. Par là vous n'acquérerés pas moins de gloire, que ces illuſtres Sabines, qui réconciliérent leurs peres avec leurs maris. Rien de plus beau, Véturie, que d'eſſaier tout à la fois, & de recouvrer ſon fils, & de délivrer ſa Patrie, & de rendre la vie à ſes Concitoiens. Ne tardés plus, puiſque le péril eſt preſſant. A ces mots Véturie verſa des larmes, ſe récüeillit un inſtant, & répondit de la ſorte. *Foible reſſource que mon crédit auprês de Coriolan ! Que peuvent obtenir des femmes d'un guerrier animé par ſa vangeance ? Je ne manque pas d'affection pour la Patrie ; mais aujourd'hui, que ſuis-je aux yeux de mon fils, qu'une ſimple Romaine, qui partage l'averſion qu'il a de Rome ? Il nous le fit aſſés entendre, lorſqu'il partit pour aller en exil. Il n'y a plus de Coriolan pour vous, nous dit-il. Je n'ai plus ni de mere, ni d'épouſe, ni de fils. Je renonce juſqu'à mes Dieux domeſtiques. Pouvons-nous encore eſpérer d'attendrir un cœur ſi peu ſenſible ? Que lui perſuaderons-nous ? Quoi ? d'aimer une Patrie qui l'a indignement outragé ? De trahir une Nation qui l'a reçû dans ſon ſein ? L'exhorterons-nous à la compaſſion pour un Peuple, qui n'en a point eu pour lui ? Laiſſés-moy, Valérie, laiſſés-moy couler des jours infortunés, dans l'abandon, & ne me contraignés pas d'eſſuyer des refus, qui ne feroient honneur, ni à Coriolan, ni à ſa mere.*

De Rome l'an 265.

Conſuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

Ces paroles de Véturie furent suivies des clameurs, & de Valérie, & des Dames qui l'accompagnoient. Après bien des larmes répanduës, les Romaines firent de nouvelles instances à la mere de Coriolan. Comme elles étoient la pluspart ses parentes, ou ses amies, elles mirent en œuvre les caresses, & les priéres. Plusieures même se jettérent à ses genoux. Enfin elle se laissa vaincre, & permit aux femmes, & aux hommes, qui voudroient la suivre, de l'escorter jusqu'au camp de son fils. Elle prit avec elle Volumnie femme de Coriolan, & ses deux petits-fils [a].

[a] Selon Denys d'Halicarnasse, après que Véturie se fut renduë aux instantes priéres des Dames Romaines, elles allérent rendre compte aux Consuls, du projet qu'elles avoient formé, pour le salut de la République. Les deux Magistrats ne pûrent s'empêcher d'applaudir à un dessein si généreux. Ils convoquérent cependant le Sénat, & mirent l'affaire en délibération. Les avis furent partagés. Les uns disoient qu'on risquoit manifestement le salut de Rome, en permettaut aux Dames Romaines de se rendre, avec leurs enfans, dans le camp des ennemis; que par là on fournissoit aux Volsques un nouveau moyen de subjuguer Rome, sans coup férir. En livrant de la sorte, continuoient-ils, nos femmes & nos enfans à la discrétion de l'ennemi, nous nous livrons nous-mêmes, & les plus précieux gages de la Patrie, à la vengeance de Coriolan. Pour nous réduire à la necessité de nous soumettre, il est à craindre qu'il ne prenne le parti de les retenir, sans avoir égard, ni aux droits des gens, ni à leurs supplications. On concluoit donc qu'il ne falloit députer d'entre les Dames Romaines, que celles qui lui étoient unies par les liens de la nature, & du sang, & qui pour cette raison seroient plus capables de l'attendrir, sur les maux qu'il causoit à sa Patrie. D'autres soutenoient qu'on ne devoit pas même donner à celles-ci la liberté de sortir; qu'il falloit au contraire s'en assûrer, & les garder soigneusement comme autant d'ôtages, qui répondoient en quelque sorte, pour Coriolan, & qui, dans le besoin, pourroient désarmer la colére de ce conquérant. Plusieurs enfin opinoient, à ce que les femmes Romaines accompagnassent les parentes de Coriolan, afin que la députation eût plus de dignité. A l'égard des inconvénients qui paroissoient à craindre, ils ajoûtoient, qu'on avoit de bons garants de l'Ambassade, dans la protection des Dieux, & dans la probité de Marcius. Ce dernier avis l'emporta, dit Denys d'Halicarnasse. Après quoi les Consuls se transportérent dans la place publique, où ils firent part

Dés le matin donc Véturie, & son escorte, partirent sur des chars, & prirent le chemin de Tusculum, où les Volsques étoient alors campés. Dés que la troupe fut sortie de Rome, les coureurs de l'armée Volsque vinrent dire à Coriolan, qu'un grand nombre de Dames Romaines étoient en marche, sans doute pour lui faire de nouvelles supplications. Le Général, qui ne comptoit pas que ce fût sa mere, & sa femme, s'affermit le cœur contre la députation. Cependant les chars s'avançoient. Alors un Officier Volsque, qui reconnut Véturie & Volumnie, vint les annonçer à Coriolan. Le Général, dés-lors à demi vaincu, sortit de sa tente, & vint au devant de sa mere. Il ordonna aux Licteurs de sa garde, de baisser leurs haches, & de quitter leurs faisceaux en sa présence. C'est un cérémonial que gardoient les moindres Magistrats devant les plus considérables, lorsqu'ils se rencontroient. Par là Coriolan voulut marquer, que la puissance de sa mere étoit supérieure à la sienne. Tout inflexible qu'il étoit, il ne pût voir, sans être attendri, l'état pitoyable où paroissoit Véturie, les larmes qu'elle versoit, & l'habit lugubre

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

au Peuple assemblé de la délibération du Sénat. Ils donnérent ordre, en même-tems, à tous les Citoyens, de se trouver le lendemain dès le lever de l'aurore, aux portes de la Ville, pour faire honneur aux Dames qui composoient l'Ambassade. Le jour venu, les Romaines suivies de leurs enfans, se rendirent, de grand matin, à la lueur des flambeaux dans la maison de Véturie. Et de là elles marchérent avec elle, vers les portes de Rome. Les Consuls y avoient fait préparer des chariots, des mulets, & les autres voitures nécessaires, pour la commodité du voyage. On assigna les places de chacune des Dames. Elles furent suivies, une partie du chemin, d'un nombreux cortége de Sénateurs & de Citoyens, qui par les vœux & par les acclamations, dont l'air retentissoit, honorérent la marche de ces illustres héroïnes.

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

dont elle étoit vêtuë. Il vient donc à elle, pour l'embrasser; mais la fiére Romaine, de suppliante qu'elle paroissoit, devint une mere impérieuse, & fit entendre ces paroles. *Avant que de recevoir vos embrassements, instruisés-moy, Coriolan, si c'est un fils reconnoissant, ou un ingrat que j'embrasserai? Suis-je ici vôtre mere, suis-je une captive? Ah! mon fils, la vie ne m'a-t'elle été si long-tems prolongée, que pour vous voir successivement exilé, & mon ennemi? As-tu bien pû, cruel, ravager le païs qui t'a donné le jour? Quoi? ton couroux ne s'est pas rallenti à la vûë de ta terre natale? Quoi? en jettant les yeux sur Rome, tu ne t'es pas dit à toi-même, là sont mes Dieux domestiques, là résident une mere qui m'aime, une épouse chérie, & des enfants dont je suis pere? Malheureuse Véturie! n'ai-je donc donné le jour à un fils, que pour lui voir causer la ruine de ma Patrie! Déplorable Rome! je n'ai été féconde que pour ton malheur! Tu serois libre si je n'étois pas mere! Mais bien-tôt tu seras vangée de ma coupable fécondité! Non je ne survivrai pas au déshonneur de mon fils, & à ta misére!* Oüi, *Coriolan, ou tu délivreras Rome, ou tu passeras sur le corps de ta mere, pour en aller faire le siége.* Ainsi parla Véturie, & le superbe Romain devint müet en sa présence. Celle-ci interpréta favorablement son silence, & poursuivit de la sorte. *Vous vous imaginés, Coriolan, qu'il est glorieux d'avoir donné beaucoup à vos ressentiments. Considerés, qu'il est plus honteux encore, de ne rien accorder à sa Patrie, & à sa mere. C'est une double rébellion; c'est une ingratitude monstrueuse. Vous vous étes vangé de Rome; mais qu'avés-vous fait pour moy? La délivrance de nos murs est la seule grace que je vous demande, me la refuserés-vous?* Elle dit; puis elle se prosterna aux piés de son fils, & à l'instant Volumnie, & ses enfans, se

jettérent par terre. A ce ſpectacle Coriolan ne tint plus, & combattu de diverſes paſſions, il s'écria : *Vous me deſarmés, ma mere. Plaiſe aux Dieux que ma complaiſance ne me tourne point à mal ! Vous remportés, ſur vôtre fils, une victoire avantageuſe à la Patrie, mais bien funeſte pour lui.* Lorſqu'il eut parlé de la ſorte, il rentra dans ſa tente avec ſa mere, ſa femme, & ſes enfans. Réüni en famille, & ſans autres témoins, il prit conſeil des deux perſonnes qui lui étoient les plus chéres, ſur la conduite qu'il devoit garder avec Rome, & avec les Volſques. Il paſſa le reſte du jour en délibérations, & voici les articles dont on convint. I. Que Rome ne feroit nulle démarche pour ſon rétabliſſement, juſqu'à l'entiére concluſion de la paix avec les Volſques. C'étoit pour ne les point aigrir, & pour ne point irriter leurs ſoupçons. II. Que Coriolan décamperoit le lendemain, & qu'en retournant chés les Volſques, il paſſeroit à travers l'Etat Romain, ſans y faire d'hoſtilités. III. Qu'aprês avoir fait aſſembler les Chefs de la Nation Volſque, il les ameneroit à faire une paix ſolide avec Rome, à des conditions raiſonnables. IV. Que ſi lès Volſques étoient intraitables, il quitteroit la conduite de leurs troupes. Aprês une conférence ſi utile à la Patrie, Véturie & ſa ſuite, retournérent, ſur le ſoir, à Rome, où elles furent reçûës aux acclamations de toute la Ville. Le Sénat leur fit demander, quelle récompenſe elles ſouhaitoient, pour un ſi important ſervice. Rien autre choſe, répondit Véturie, ſinon qu'on [a] érige

De Rome l'an 265.

Conſuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

Dion. Hal. lib. 8.

Plut, vit. Coriol.

[a] Ce Temple fut bâti, à quatre milles de Rome, dans le lieu même où Véturie avoit fléchi le cœur de Coriolan, comme nous l'apprenons de Valere Maxime. *Fortunæ muliebris ſimulachrum, quod eſt*

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

un Temple *à la fortune des femmes*. Nous ferons tous les frais de la construction. La République fournira seulement les victimes, qu'à perpétuité l'on immolera à la Déesse. Le Sénat fut charmé du désintéressement de Véturie. Cependant on ne voulut pas souffrir qu'elle fit la dépense de l'érection du Temple, & de la Statuë qu'on y adoreroit. Ces ouvrages furent faits des deniers publics. Il est vrai que, dans la suite, les Dames se cottisérent, pour ériger, au même lieu, une seconde Statuë de la même Déesse. On répandit à Rome, qu'elle avoit parlé jusqu'à deux fois, & qu'elle avoit dit, C'EST VOUS, DAMES ROMAINES, QUI M'AVE'S CONSACRE'E. Les Ecrivains profanes, eux-mêmes, traitent de fable cette avanture miraculeuse. Du reste ce Temple de la Fortune fut attribué aux Dames. Elles y allérent séparément présenter leurs vœux. Valérie en fut la premiére Prêtresse, & le Consul Proculus en fit la Dédicace, deux ans après. Ce Sanctuaire fut fort fréquenté des Romaines; mais il fut décerné, qu'on ne mettroit point de couronne

Dionis. Halic. lib. 8.

viâ Latinâ, ad quartum milliarium, eo tempore consecratum, quo Coriolanum ab excidio urbis maternæ preces depulerunt. L. I. cap. 8. De plus le Sénat, pour conserver la mémoire de cette députation, ordonna qu'elle seroit transmise à la postérité par une inscription publique, qui fut gravée sur le cuivre.

a Denys d'Halicarnasse se donne pour garant de cette fable, qu'il dit avoir lûë dans les livres des Pontifes. Ceux-ci en effet, étoient chargés de réduire par annales l'Histoire des principaux événements. Cet usage avoit pris naissance dès les premiers tems de la fondation de Rome, au rapport de Cicéron qui s'exprime ainsi à ce sujet. *Erat... Historia nihil aliud nisi Annalium confectio, cujus rei memoriæque publicæ retinendæ causâ, ab initio rerum Romanarum, usque ad Publium Mutium Pontificem Maximum, res omnes singulorum annorum mandabat litteris Pontifex Maximus, referebatque in album, & proponebat tabulam domi, potestas ut esset populo cognoscendi, hique etiam nunc Annales Maximi nominantur.* Quant à ce conte fabuleux que Denys

ſur la tête de la Déeſſe [a], & que les femmes, qui auroient eu deux maris, ne pouroient être chargées du ſoin de le déſervir. On n'en donna la charge qu'aux jeunes mariées.

De Rome l'an 265.

Conſuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

Tandis que Rome goûtoit la joie de ſa délivrance, Coriolan reconduiſoit ſon armée au païs des Volſques. Dès qu'il y fut entré, il partagea tout le butin d'une campagne ſi glorieuſe entre ſes ſoldats, & ne s'en réſerva rien. La plûpart furent charmés d'aller vivre en paix dans leurs Bourgades. Quelques-uns murmurérent de la complaiſance que Coriolan avoit euë pour ſa mere, & pour ſa Patrie. Attius Tullus étoit le premier à allumer la jalouſie des ſoldats de l'armée qu'il commandoit, contre les troupes de Coriolan, que le pillage avoit enrichies. Ainſi l'envie étoit universelle, & de Général contre Général, & de Soldats contre Soldats. Le parti d'Attius fut le plus fort. Il étoit dans la ville de ſon origine; car Coriolan, & lui, s'étoient retirés à Antium, depuis que le Romain eût licentié ſes troupes. A l'aide donc de ſes Compatriotes, Attius Tullus cita Coriolan devant les Antiates, l'accuſa d'avoir levé le ſiége de

d'Halicarnaſſe donne pour véritable, Plutarque en fait voir le ridicule, & le met au rang des fables. Les mêmes écrivains, & entre-autres Denys d'Halicarnaſſe, ajoutent que Valérie, à la tête des Dames Romaines, offrit pour le Peuple, le premier ſacrifice à la *Fortune Féminine*, ſur un autel érigé dans l'endroit, où l'on avoit réſolu d'élever un Temple à cette Divinité. La cérémonie de ce ſacrifice, au rapport de l'Auteur des Antiquités Romaines, ſe fit l'année ſuivante, au mois de Décembre, le jour de la nouvelle Lune, que les Grecs appellent Néoménie, & que les Romains nomment Calendes; car c'étoit à pareil jour, que Coriolan avoit mis bas les armes. L'année d'après, le Temple fut achevé & dédié, le ſeptiéme jour du mois de Juillet.

a Servius, ſur le 4. Livre de l'Enéide, rend témoignage à cette coûtume. Tertullien s'en exprime de la ſorte. *Fortunæ muliebri coronam non imponebat, niſi uni-vira.*

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

Rome, & voulut l'obliger d'abord à se démettre du Généralat, ensuite à rendre compte de son administration. Tullus étoit en droit d'ordonner une assemblée de sa ville, puisqu'il étoit encore en charge. A l'égard de Coriolan, il soûtint, tout à la fois, qu'il n'étoit obligé, ni à se déposer, ni à rendre compte. En tout cas, il prétendoit, qu'on ne pouvoit le contraindre à abdiquer le Généralat, que quand il auroit justifié sa conduite à l'assemblée de la Nation entiére. Ce biais de défense ne plaisoit pas à Tullus. Il connoissoit que son Collégue étoit éloquent, & que d'ailleurs la réputation de ses exploits feroit de fortes impressions sur l'esprit du Peuple, auquel il avoit consacré sa valeur. Il prévoyoit d'ailleurs, que la Diéte générale des Volsques consentiroit volontiers à la paix avec Rome, & qu'elle releveroit la gloire de son rival, en le rendant maître des conditions du Traité. Il se borna donc à faire décider l'affaire, en des assemblées particulieres d'Antiates. Tout le tems se passa en des picoteries réciproques des deux Généraux, dans les harangues qu'ils firent au Peuple. Cependant ni l'un, ni l'autre n'usérent jamais de violence. Ils respectoient mutuellement leur dignité, & leurs forces; car Coriolan avoit aussi son parti dans Antium. Enfin Attius eut le crédit de faire ajourner son Collégue, pour venir se purger du crime de trahison. Le généreux Romain comparut au jour marqué, & compta trop sur la bonté de sa cause, & sur la supériorité de son mérite. Alors Attius se fit l'accusateur de Coriolan, & dans une longue harangue, il invectiva contre l'étranger. Il l'exhorta ensuite à se démettre volontairement du Généralat, & anima le

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

le Peuple à l'en déclarer déchû, s'il ne s'en dépoüilloit pas de son gré. A son tour, Coriolan, monta sur la Tribune. Il voulut se faire entendre ; mais les cris des partisans d'Attius, empêchérent qu'on ne l'entendît. Du milieu de l'assemblée sortirent des voix confuses, de gens qui criérent, *qu'on le perce ! qu'on le tuë !* A l'instant il fut environné de séditieux. Enfin accablé de pierres, & de coups, [a] il expira, avant qu'on eût entendu sa justification. La reconnoissance des Volsques, pour leur Héros, se réveilla alors ; mais trop tard pour leur bien. Tous regrettérent la perte d'un Général, qui les avoit rendus supérieurs aux Romains. Les Soldats de son armée, entre-autres, pleurérent amérement la mort d'un conducteur si brave, & si désintéressé. Ils accoururent à Antium de toutes les contrées des Volsques. Dans leur affliction, ils s'empressérent de lui donner, au moins après la mort, des marques de leur reconnoissance, & de leur estime. Ils changérent ses funérailles en un triomphe. Après avoir tout préparé dans la place publique, ils revêtirent le corps des habits de Général. On porta, dans ces obséques, les représentations des villes, qu'il avoit prises, & les dépoüilles qu'il avoit remportées. De jeunes guerriers, de la plus il-

a Plutarque & Denys d'Halicarnasse, sont d'accord sur le genre de mort de Coriolan. Ils conviennent que ce Héros fut tué à Antium, par une faction de Volsques, que le perfide Attius Tullus avoit soulevés contre lui. Cicéron rapporte, que Coriolan se tua lui-même. Fabius, ancien Auteur, dont Tite-Live cite le témoignage, prétend que ce Romain mourut dans une extrême vieillesse, & qu'il avoit coutume de dire, sur la fin de ses jours, que rien n'étoit plus sensible à un vieillard, que le malheur d'être éxilé de sa Patrie. Mais dans ce partage de sentiments, Plutarque & Denys d'Halicarnasse, méritent la préférence.

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextus Furius.

lustre Noblesse, prêtérent leurs épaules au brancart, où l'on avoit étendu le corps. Il fut ainsi porté au Fauxbourg le plus considérable d'Antium, où le bucher funébre étoit dressé. Tout le Peuple assistoit à ces obséques, en versant des pleurs. On brûla le corps, on immola des victimes, on jetta dans la flâme du vin, de l'huile, & des parfums; enfin, on fit, pour lui, ce qu'on avoit coutume de faire aux funérailles des plus grands Rois. Les amis du mort restérent auprès du bucher, jusqu'à ce que la flâme fût éteinte. Alors on recüeillit ses os, & on les enferma, au même lieu, dans un magnifique tombeau, qui fut orné de tous les symboles de sa dignité. Rome eut ses raisons de politique, pour ne lui pas décerner les mêmes honneurs funéraires, qu'on lui avoit rendus à Antium. Après tout, Coriolan avoit porté les armes contre sa Patrie, & il étoit mort avant que de s'être réconcilié avec elle, par un traité juridique. Les Dames Romaines du moins, après avoir présenté requête au Sénat, en obtinrent la permission de le pleurer, comme elles pleuroient leurs peres, & leurs maris. Elles changérent d'habit pour dix mois; c'étoit le tems le plus long, que les Loix avoient prescrit pour le deüil.

Plut. vit. Coriol.

Telle fut la fin du fameux Marcius, surnommé Coriolan. A le considérer par ses vertus Militaires, Rome, jusqu'a luy, n'avoit point eu de plus grand Capitaine. On ne peut dire, s'il fut plus sage, & plus brave en guerre, qu'il ne fut heureux; mais on peut dire, qu'il fut toujours heureux, parce qu'il fut toujours brave, & prudent. Ses vertus domestiques étoient d'un Philosophe austére, qui ne donna jamais

l'essor à ses désirs. Il fut sobre, jusqu'à l'aversion des moindres excès. Il fut chaste, jusqu'à ne détacher pas un regard, même sur sa femme, dans la députation qu'il reçût des Dames Romaines. Il fut soumis à sa mere, jusqu'à lui sacrifier sa vie, & les intérêts de sa vangeance. Enfin, il fût désintéressé, jusqu'à se priver, pour ses soldats, & de ses droits de Général, & de sa propre subsistance. Pour les vertus civiles, il les porta jusqu'à l'excès. Son équité étoit rigide, son amour pour la Patrie, le rendoit incapable de souffrir la moindre infraction des Loix. Coriolan fut sévére, sans adoucissement; constant dans ses projets, jusqu'à l'obstination; sincére jusqu'à l'impolitesse; enfin, si peu liant, & si peu populaire, que son indépendance passoit pour fierté. Cet assemblage de vertus, & de défauts, n'a pas empêché que sa Patrie ne l'ait toujours regardé comme un de ses Héros. L'Histoire lui a fait la justice de dire, qu'il pouvoit lui seul donner de grands accroissements à la République. De malheureuses factions empêchérent Rome de mettre ses vertus à profit. Elle sentit, à la fin, la perte qu'elle avoit faite en l'exilant, & par ses propres malheurs, Rome comprit, enfin, combien de maux elle se fût épargnée, & combien de conquêtes elle eût pu faire, si elle avoit sçu profiter du présent qu'elle avoit reçu du Ciel.

De Rome l'an 265.

Consuls, Spurius Nautius, & Sextius Furius.

On n'eut pas plûtôt appris, à Rome, la mort de Coriolan, que les Consuls osérent faire paroître leurs troupes en campagne. C'étoit deux hommes sans expérience, & sans courage. Tous deux ils campérent séparément sur des hauteurs, à dessein de soute-

Dion. Halic. lib. 8.

De Rome l'an 265.

Consuls, SPURIUS NAUTIUS, & SEXTUS FURIUS.

nir l'attaque des Volſques, deſtitués de leur Chef. Les lâches ne profitérent pas de l'occaſion favorable, que les ennemis leur préſentérent. En effet, les Eques, & les Volſques confédérés contre Rome, ſe détruiſirent entre-eux. L'ambition des deux Peuples fut la cauſe de leur rupture. Chacun prétendit donner un Chef aux deux armées réünies. Des conteſtations de paroles, on en vint aux armes, & les Eques contre les Volſques, ſe livrérent un ſanglant combat. Dans une mêlée confuſe, & ſans garder de rang, Alliés contre Alliés, on fit de part, & d'autre, un affreux carnage, que la nuit ſeule fit ceſſer. Tandis que les deux armées décampoient, pour ſe retirer chacune dans ſon païs, rien n'étoit plus facile aux Conſuls, que de venir fondre ſur des hommes fatigués, & affoiblis. Le camp Romain n'étoit qu'à trente ſtades des ennemis. Il ſemble que la terreur, dont Coriolan avoit rempli les Romains, lui ſurvécût encore [a]. Les timides Conſuls n'oſérent attaquer l'ennemi dans ſa fuite. Ils aimérent mieux retourner à Rome, que de combattre. Tant le découragement de la République étoit grand, depuis qu'un de ſes Citoiens l'avoit preſque miſe aux abois. Nautius & Furius reconduiſirent donc leurs troupes à la ville, où ils furent reçûs aux huées de tout le Peuple. Par bonheur

[a] Plutarque cependant aſſûre, que les Eques & les Volſques, furent vaincus par les Romains, qui ſçûrent apparemment profiter de la diviſion de ces deux peuples. Cet Auteur ajoûte, que le perfide Tullus périt dans le combat, avec toute l'élite de ſes Troupes. Après quoi les Eques, & les Volſques s'eſtimérent encore trop heureux, d'accepter les honteuſes conditions, qu'il plut au vainqueur de leur impoſer. Il eſt croyable, que cette victoire, eſt la même que celle, qui ſignala le Conſulat de l'année, qui va ſuivre.

pour Rome, ces timides Généraux étoient ſur la fin de leur année, & la République changea de face en changeant de Conſuls.

De Rome l'an 266.

Conſuls, Aquilius Tuscus, & Sicinius Sabinus.

LIVRE HUITIEME.

ROME avoit été humiliée par Coriolan; elle tira, du moins, un avantage ſolide de ſon humiliation. Depuis quelques années le Peuple Romain avoit pris un travers, ſur le choix de ſes Conſuls. Intimidé par les hauteurs du fier Coriolan, il avoit refuſé de mettre à ſa tête, quelqu'un de ces ſuperbes guerriers, qui d'ordinaire ſont moins ſouples, & moins ſoumis, que des hommes ſans valeur. Enfin, après avoir éprouvé les inconvénients, où tombe un Etat, lorſqu'il eſt gouverné par des hommes d'un petit mérite, Rome changea de politique, & ſe donna pour chefs deux hommes de guerre, dont la bravoure, & la ſuffiſance s'étoient ſignalées dans les combats. Le premier étoit Aquilius Tuſcus, le ſecond Sicinius Sabinus. La vigueur martiale ſembla renaître, à Rome, ſous leur gouvernement. Les Volſques étoient d'anciens ennemis de Rome, dont l'obſtination ne ſe rallentit pas, après la mort du Général Romain, qu'ils s'étoient donnés. Ils avoient, du moins, appris de lui, à faire la guerre à la Romaine, c'eſt à dire, dans les régles de l'art. Attius Tullus étoit alors ſeul, & ſans rival, à la tête de leurs troupes. C'étoit donc principalement contre les Volſques, que les nouveaux Conſuls ſongérent à faire

De Rome l'an 266.

Consuls, AQUILIUS TUSCUS, & SICINIUS SABINUS.

Dion. Hal. lib. 8.

marcher leurs troupes. Cependant un nouvel ennemi venoit encore de se former contre la République. Les Herniques, contigus des Latins, & situés entre les Eques, & les Volsques, s'étoient longtems donnés, pour les alliés de Rome; mais durant les desavantages, qu'elle avoit reçûs des armes de Coriolan, ils avoient suivi l'impression des Volsques, étoient entrés en armes dans le païs Latin, & avoient porté le ravage chés ces fidéles alliés de Rome. La politique du Sénat Romain fut toujours, de ne souffrir aucune hostilité de ses voisins, sans en tirer vangeance. D'abord il décerna une députation aux Herniques, pour les réprimander comme alliés, & pour les châtier, comme transgresseurs du traité fait avec Rome. Ceux-ci, fiers de leur alliance avec les Volsques, & plus fiers encore de l'avilissement des Romains, répondirent aux Députés, que la Nation des Herniques ne se regardoit pas comme alliée du Peuple Romain; que le traité, qu'elle avoit fait autrefois avec Tarquin, étoit personnel; qu'il étoit expiré avec lui, & qu'il n'avoit eu de vigueur, qu'au tems de la Royauté; qu'au reste, les hostilités, qu'on leur reprochoit, ne s'étoient pas faites de l'autorité publique; mais seulement par l'avidité de certains particuliers sans aveu; que la recherche en seroit difficile, & que si Rome vouloit la guerre, les Herniques seroient prêts à la soutenir. Ces réponses contraignirent les Romains à partager leurs troupes en trois corps d'armée. Le sort fit tomber à Aquilius celui qui devoit agir contre les Herniques. Sicinius commanda celui qu'on destinoit contre les Volsques, & Sp. Lartius fut laissé dans les campagnes de l'Etat

Consuls, Aquilius Tuscus, & Sicinius Sabinus.

Romain, avec le troisiême, pour les garantir du pillage. Enfin Sempronius Atratinus fut nommé, pour défendre la ville, en cas d'attaque. Une disposition si sage fut suivie de grands succês.

Aquilius fit sortir son armée, & n'eut pas loin à chercher les Herniques. Ceux-ci s'étoient avancés jusquà Prénefte, & campés dans la plaine qui environne cette ville, ils attendoient les Romains, qu'ils avoient prévenus. Le Consul vint, à son tour, se poster prês d'eux, sans s'éloigner beaucoup de Rome. Il n'en étoit guére qu'à deux cents stades, tant la domination Romaine étoit alors resserrée. A peine eut-il le tems de se retrancher, & de fortifier son camp pendant trois jours, lorsque l'ennemi vint se montrer dans la plaine en ordre de bataille. Les Romains ne tardérent pas à faire tête aux Herniques, & aprês avoir disposé leur armée, le Consul fit donner le signal. La premiére attaque se fit par les frondeurs, & par les gens de trait, qui d'ordinaire commençoient les combats parmi les Romains. C'étoit des Soldats armés à la légére, & choisis parmi les classes inférieures. Ce premier effort eut, à peu prês, un sort égal des deux côtés, & il resta sur la place, un nombre presque égal de morts, & de blessés. Ensuite la Cavalerie Hernique, opposée à la Cavalerie Romaine, entra en action. Enfin le choc fut général, d'Infanterie contre Infanterie. La résistance parut longtems égale de part & d'autre; mais enfin, les Romains commencérent à plier. Depuis quelque tems, ils étoient demeurés oisifs dans leurs murs, & ils avoient un peu désappris l'art des combats. Aquilius remédia promptement au désordre, qu'il appré-

De Rome l'an 266.

Consuls, Aquilius Tuscus, & Sicinius Sabinus.

hendoit pour ses troupes. Il y avoit pourvû, & il tenoit exprès un corps de réserve, qu'il substitüa en la place des soldats de son armée, qu'il vit fatigués. A l'instant il fit retirer ceux-ci aux derniers rangs. Ce mouvement fit croire aux Herniques, que les Romains fuyoient. Ils s'exhortérent donc mutuellement à fondre sur les Legions ébranlées, & prêtes à se débander. Ils trouvérent qu'ils avoient en tête des hommes tout frais, & intrépides, qui les reçûrent avec la même vigueur, qu'ils étoient attaqués. Le combat devint plus furieux qu'auparavant : car le Général Hernique remplaçoit aussi ses troupes harassées, par des soldats de réserve. Enfin, sur le declin du jour, le Consul encouragea sa Cavalerie, & lui-même, avec un escadron des Chevaliers de sa garde, il vint fondre sur l'aîle droite de l'ennemi. Elle soutint quelque tems l'attaque ; mais à la fin, poussée & enfonçée après bien des pertes, elle se débanda. A l'aîle gauche les Herniques pressoient les Romains, & les fatiguoient. Aquilius y vole. Il exhorte ses Romains à bien faire, appellant les plus braves par leur nom. Tout à coup, animé d'un transport soudain, il arrache les Enseignes des mains de ceux qui les portoient, & les jette au milieu des escadrons ennemis. On sçait que les Romains avoient attaché de la religion à leurs Etendarts, & des peines militaires à ceux qui les perdroient. Pour les recouvrer, on fit des efforts extraordinaires. Enfin, on perça jusqu'au centre de l'aîle attaquée, qui fut mise en déroute. Pour le corps de bataille des Herniques, il ne fit plus de résistance, après la défaite des deux aîles. Toute leur armée ne songea plus qu'à regagner

son

ſon camp, & fut longtems pourſuivie par les Romains. Ceux-ci firent quelques efforts pour le prendre d'aſſaut ; mais le Conſul craignit, que ſa victoire ne fut flétrie, par un échec, devant des retranchements difficiles à ſurmonter. Il fit donc ſonner la retraite, & ne permit pas aux ſiens, de pouſſer plus loin les avantages de la journée. Toute la nuit, on entendit des cris dans le camp ennemi. C'eſt que les Soldats, qui ſe croïoient hors d'état de donner un nouveau combat, s'étoient mutinés contre leurs chefs, & s'échapoient par bandes, pour retourner en leur païs. En vain les bleſſés, & ceux que la fatigue, ou que la maladie, empêchoient de ſuivre les plus diſpos, les prioient d'attendre, & de leur faire eſcorte. La peur l'emportoit ſur les conſidérations de la Patrie, & de l'amitié. A ce bruit, les Romains crûrent, qu'il étoit arrivé du renfort aux Herniques, & que leurs clameurs étoient cauſées par la joye, qu'ils en reſſentoient. Ils reſtérent donc alertes toute la nuit, & pour marque qu'ils étoient ſur leurs gardes, ils firent, autour de leur camp, du bruit avec leurs armes. Cette précaution augmenta la terreur des fugitifs. Ils crurent les Romains à leurs talons. Diſperſés donc, çà & là, pendant les ténébres, ils prirent divers chemins, pour regagner leurs Bourgades. Le retour de la lumiére apprit aux Romains, la fuite de leurs ennemis. Alors le Conſul entra dans leur camp abandonné. Il y trouva preſque autant de bleſſés, & de malades, qu'il s'étoit échapé de ſoldats en ſanté. De ceux-ci même une bonne partie fut priſe, & conduite, avec les autres, en captivité, par la Cavalerie Romaine, qui leur ſervit d'eſcorte. Ainſi

De Rome l'an 266.

Conſuls, AQUILUS TUSCUS, & SICINIUS SABINUS.

De Rome l'an 266.

Consuls, Aquilus Tuscus, & Sicinius Sabinus.

le camp des Herniques demeura en proye aux vainqueurs, & leurs campagnes furent impunément ravagées par le Consul, qui n'y trouva plus de troupes en état de l'arrêter. Cette victoire des Romains r'anima leur indolence, & par la gloire des armes, qu'elle leur rendit, elle leur fit prendre leur ancien ascendant sur les Nations voisines.

Dyon. Hal. lib. 8.

En effet, ces Volsques si formidables, tandis qu'ils furent menés par Coriolan, cédérent à la valeur du Consul Sicinius. La bataille qu'il gagna sur eux, fut encore plus illustre, que celle qui venoit de signaler son Collégue, contre les Herniques. Il faut tout dire. Comme Sicinius devoit faire la guerre à une Nation aguerrie, & enflée par ses victoires passées, on lui avoit donné l'élite des Troupes Romaines. D'ailleurs les Volsques, sous la discipline de Coriolan, avoient changé leur maniére de combattre, & leur valeur féroce, étoit plus mesurée sur les régles. Ils avoient à leur tête Attius Tullus, qui tout jaloux qu'il étoit de Coriolan, avoit été son admirateur, & qui aprês l'avoir étudié, songeoit à le représenter. Il commença donc, à l'exemple du Général Romain, par molester les Alliés de Rome. Il s'imagina que la République, comme autrefois, n'envoyeroit point d'armée à leur secours, & qu'elle les abandonneroit à leur propre défense. Attius fut trompé dans sa conjecture. Il ne fut pas plûtôt entré au païs Latin, que le Consul Sicinius vint camper tout à portée de son armée. On ne différa point à livrer le combat. Le lieu où la bataille devoit se donner étoit un endroit escarpé, rabotteux, & coupé par des ravines, de maniére que la Cavalerie n'y pourroit agir de part ni

d'autre. La Cavalerie Romaine, qui s'en apperçut, ne put se résoudre à demeurer inutile dans une action; où elle se promettoit d'acquérir de la gloire. Les Chevaliers allérent donc, en corps, demander au Consul la permission de combattre à pié. Sicinius crut pouvoir se servir utilement de leur bonne volonté. Après avoir réduit leurs Escadrons en Bataillons, il les plaça proche de lui, pour pouvoir les envoyer aux endroits, où les Romains auroient du pire. On peut dire que leur courage causa le gain de la bataille. Alors l'Infanterie des Volsques ne le cédoit point à celle des Romains. Elle lui étoit égale en nombre, se servoit des mêmes armes, & elle étoit exercée aux mêmes évolutions, soit qu'il fallût avancer ou reculer à propos, soit qu'il s'agît d'attaquer, & de se mettre en défense. Enfin c'étoit, de part & d'autre, le même ordre de bataille, parmi les Fantassins.

De Rome l'an 266.

Consuls, AQUILUS TUSCUS, & SICINIUS SABINUS.

Les Volsques soutinrent long-tems, avec courage, le premier effort des Romains. L'inégalité du terrain donnoit tantôt de l'avantage aux uns, & tantôt aux autres. Tandis que la victoire est ainsi balancée, les Cavaliers devenus Piétons se partagent en deux bandes. L'une vient attaquer en flanc l'aîle droite des ennemis; l'autre, après avoir pris un long détour, marche, à la faveur d'une colline, pour la surprendre en queuë. Ceux qui survinrent par derriere, lancérent d'abord des dards sur les ennemis; ensuite ils les attaquérent de près avec de longues épées, & s'efforcérent de les percer à l'épaule, aux jarrets, ou aux jambes. Par là, ils jettérent du haut en bas bien des Volsques, grimpés sur des hauteurs, pour combattre.

De Rome l'an 266.

Consuls, AQUILIUS TUSCUS, & SICINIUS SABINUS.

D'un autre côté, la troupe des Cavaliers qui avoit pris l'ennemi en flanc, les poussoit avec valeur. Ainsi les Volsques, à l'aîle droite, étoient investis de toutes parts. Il est vrai qu'ils combattoient avec toute l'habileté & la constance possible; mais enfin, il fallut céder à une attaque si vive. Le corps de bataille & l'aîle gauche de leur armée ne tinrent plus, après la défaite de l'aîle droite. Elle élargit ses rangs, & reculant toujours, sans cesser de combattre, elle tâcha de regagner son camp. Les Romains les y poursuivirent, & y arrivérent aussi-tôt qu'eux. L'ardeur des Chevaliers Romains les emporta, jusqu'à vouloir en forcer les rétranchements. Là, le combat devint encore plus furieux. Alors le Consul fit avancer son Infanterie, au secours des Chevaliers, engagés dans une action périlleuse. Elle commença d'abord par combler le fossé du camp. Après quoi, Sicinius lui-même s'avança jusqu'à la principale porte, suivi des plus braves Chevaliers. D'abord il dissipa ceux qui la défendoient, en rompit les barricades, monta sur le rempart, & y rassembla son Infanterie. Ce fut alors qu'Attius Tullus vint signaler son courage, contre les Romains. Il fit des efforts extraordinaires, pour les repousser. Après des exploits incroyables, il périt, accablé de fatigues & de blessures: plus digne d'être loüé comme un brave Soldat, que comme un grand Capitaine; mais toujours inférieur à Coriolan son rival, soit qu'il fallût payer de la main, soit qu'il fallût agir de la tête. La prise du camp suivit la mort du Général. On y passa au fil de l'épée tout ce qui résista, & l'on chargea de fers, ceux qui mirent bas les armes. Il en tetourna peu au païs des Volsques, pour y annoncer l'entiére défaite de leur armée.

Un avantage si marqué remit l'allegresse dans Rome. En action de graces, on ouvrit tous les Temples, & l'on chargea tous les Autels de victimes. L'empressement du Sénat & du Peuple fut de faire triompher Sicinius. On ajoûta même une décoration nouvelle à la pompe du Triomphateur. Le char sur lequel il entra dans la Ville, étoit traîné par des chevaux, dont les harnois étoient garnis d'or. Pour son Collégue, on ne lui décerna que l'Ovation. Il faut avoüer aussi, que la victoire remportée sur les Volsques, étoit bien plus intéressante, & tout autrement complette, que celle d'Aquilius. Le Général des ennemis avoit perdu la vie sous les yeux de Sicinius. Il faut croire que la gloire de celui-ci fit ombre à celle de son Collégue. Il auroit obtenu le Triomphe, si l'on n'eût pas eu de la distinction à mettre, entre les deux vainqueurs. Ainsi finit l'année mémorable de deux Consuls, qui réparerent tous les affronts que Rome avoit reçûs de Coriolan.

De Rome l'an 266.

Consuls, AQUILUS TUSCUS, & SICINIUS SABINUS.

Depuis l'heureux succés de l'an passé, les Romains prirent goût à ne mettre en place que de braves guerriers & des hommes de mérite. Les Centuries jettérent donc les yeux sur [a] Sp. Cassius, qui dès-lors avoit été deux fois Consul, & qu'un Triomphe avoit illustré. Elles lui donnérent pour Collégue [b] Proculus Virginius. Les Volsques & les Herniques, quoique vaincus par les Consuls précedents, n'étoient pas hors d'état de se mesurer avec Rome. D'ailleurs, les Eques s'étoient, de nouveau, déclarés contre la République,

De Rome l'an 267.

Consuls, SP. CASSIUS, & PROCULUS VIRGINIUS.

Dion. Hal. l. 8.

a Les Tables Grecques, & celle de Cuspinien, donnent à Spurius Cassius, le surnom de *Viscellinus*.

b Les Annales Consulaires désignent Proculus Virginius, par le surnom de *Rutilus*. Diodore de Sicile, lui ajoute celui de *Tricostus*.

De Rome l'an 267.

Consuls, Sp. Cassius, & Proculus Virginius.

& devoient faire une diversion de ses Troupes. Le sort décida que Virginius marcheroit contre les Eques, & que Cassius iroit faire la guerre aux Volsques, & aux Herniques réünis. L'expédition de Virginius contre les Eques fut bien-tôt terminée. Il ne trouva chés eux que des campagnes dépoüillées, & que des chaumines desertes. Au premier bruit que l'armée Romaine s'avançoit, ils avoient transporté leurs effets dans les Villes. Le Consul, qui n'étoit pas en état de faire des siéges, reconduisit son armée à Rome. Toute la gloire de la campagne fut réservée au seul Sp. Cassius. C'étoit un homme ambitieux, qui portoit ses vûës au-delà de ses prédécesseurs. Il croyoit qu'un troisiême Consulat & qu'un Triomphe pouvoient lui servir de dégrés, pour parvenir à une domination arbitraire, dans la République. Comme il avoit fixé là ses prétentions, il n'aspiroit qu'à se procurer une nouvelle gloire, qui pût applanir les voyes de son élevation. D'abord il jugea, par la conduite des Volsques & des Herniques, que la campagne se termineroit à un simple pillage des terres de l'ennemi. Les deux Peuples avoient imité les Eques, s'étoient fortifiés dans leurs Villes, & ne paroissoient point dans la plaine. Pendant que le Consul se prépare à brûler les campagnes, & à les mettre hors d'état d'être de long-tems cultivées, les Volsques prirent un conseil salutaire. Ils se déterminérent à se réconcilier avec les Romains. Leurs Villes d'ailleurs ne leur parûrent pas des barriéres assés fortes, pour les préserver de la mort, ou de l'esclavage. Ils prévinrent donc les Herniques, & envoyérent au Consul une Députation, pour détourner l'orage, dont ils étoient ménacés. Leurs offres fu-

rênt acceptées. Ils payérent la somme qu'on leur imposa, ils fournirent à l'armée Romaine tout le nécessaire, & ils jurérent de ne disputer plus à la République la supériorité de ses droits. Les Herniques, qui ne recourûrent aux Romains, que quand ils se virent délaissés, en furent reçûs plus durement. Le Consul ne voulut traiter avec eux, que quand ils se seroient avoüés vaincus, & qu'ils auroient fait à Rome leurs soumissions. Leur réponse fut, qu'ils accepteroient toutes les conditions modérées qu'on voudroit leur prescrire. Cependant ils fournirent aux Romains des vivres pour un mois, & ils leur payérent tous les frais de la campagne.

De Rome l'an 267.

Consuls, Sp. Cassius, & Proculus Virginius.

La Tréve faite avec les Herniques ne fut pas plûtôt expirée, que leurs Députés se rendirent au camp du Consul. C'étoit pour conclure leur Alliance avec Rome. Cassius les gracieusa; mais il eut la déférence pour le Sénat, de ne leur prescrire des loix, que quand ils auroient obtenu un Décret des Peres Conscripts, pour pouvoir être admis dans l'amitié de Rome. A son tour le Sénat usa de politesse envers le Consul. Il fit le Decret, & permit à Cassius de dresser lui-même les conditions du Traité. Cette prémiére distinction, que l'ambitieux Consul venoit de reçevoir, lui en fit espérer une seconde. Il osa demander les honneurs du grand Triomphe. Certainement ils ne lui étoient pas dûs, & à parler juste, la République se relâcha en les lui accordant. Il n'avoit point pris de Villes, & n'avoit point gagné de bataille. Après tout, on crut lui pouvoir faire grace, en considération des deux Nations qui s'étoient soumises à lui. Au reste, son Triomphe fut fort simple. On n'y vit n'y représenta-

De Rome l'an 267.

Consuls, Sp. Cassius, & Proculus Virginius.

tions de Villes conquises, portées sur des brancards; n'y ces longues files de captifs, qui faisoient le plus à la gloire des Triomphateurs. Cet honneur, que Cassius avoit plûtôt extorqué par faveur, qu'il ne l'avoit merité, fit dês-lors appercevoir dans lui un fond d'orgüeil, qui fit soupçonner ses desseins. Bien-tôt il eut des jaloux, & bien-tôt on le verra succomber sous l'envie de ses rivaux, & sous ses projets ambitieux.

Sp. Cassius n'eût pas plûtôt été honoré par un second Triomphe, qu'il se mit à trâçer les conditions du Traité de Paix avec les Herniques. A proprement parler, il ne fit que copier celles, qu'on avoit autrefois accordées aux Latins, lorsqu'on les avoit reçûs dans l'Alliance de Rome. Cette condescendance parut suspecte aux plus sensés, & aux Républicains les plus pénétrants. Ils ne pouvoient souffrir qu'une Nation étrangére & depuis peu réconciliée avec Rome, égalât, tout à coup, en honneurs & en priviléges, la Nation Latine, depuis long-tems attachée aux Romains. Aussi fut-il ordonné, que les deux tiers des fonds de terre appartenants aux Herniques dans leur contrée, leur seroient enlevés. La difficulté fut dans la répartition de ces terres conquises. Les deux Consuls sur cela ne convenoient pas entre-eux. Cassius avoit ses vûës. Espérant de pouvoir un jour usurper la Tyrannie dans Rome, il songeoit à se concilier personnellement, les Alliés de la République, pour trouver parmi eux, ou des protecteurs, ou un azyle. Il s'efforça donc de faire passer la loi qu'il avoit minutée, & qui fut la prémiére de celles, que les Romains appellérent depuis *Leges Agrariæ*. On remarque qu'il n'arriva presque jamais, en aucun tems, que l'acceptation de ces

Tit. Liv. lib. 2.

fortes

ſortes de loix, ſe ſoit faite ſans murmures, & ſans révolte. Caſſius donc prétendoit alors, que les terres enlevées aux Herniques, ſeroient partagées par portions égales, entre le Peuple de Rome, & les Latins. Il vouloit encore, qu'une certaine quantité de terres, qui, ſelon lui, appartenoient depuis long-tems au public, & que de riches Patriciens avoient uſurpées, fuſſent diviſées entre les pauvres Habitants de Rome, & du païs Latin. En effet, dês le lendemain de ſon Triomphe, Caſſius avoit aſſemblé le Peuple pour le haranguer. Aprês l'avoir remercié de la nouvelle marque d'eſtime qu'il venoit de recevoir, il lui promit que les bienfaits, qu'il lui réſervoit, ſurpaſſeroient ceux, que les Magiſtrats les plus populaires avoient juſqu'alors accordés au Peuple. La Harangue ſeule du Conſul avoit choqué les Patriciens. Ils furent véritablement indignés, lorſque le lendemain, il propoſa au Sénat de porter une loi, ſur la répartition des anciennes terres du public, & des terres nouvellement priſes aux Herniques, également entre les Latins, & les Romains. Outre l'interêt perſonnel qu'avoient certains Sénateurs, à ne céder point des fonds, dont ils étoient en poſſeſſion, ils regardoient cette libéralité artificieuſe de Caſſius, comme préjudiciable au corps de la République. Ils voyoient que, par là, le Conſul alloit prendre, ſur le Peuple Romain & ſur les Alliés, un aſcendant, qui le rendroit le Maître, & le Tyran de Rome. Toute l'attention du Sénat alla donc à barrer le Conſul, & à empêcher que ſa loi ne fût acceptée. Virginius s'y oppoſa avec force, & mit tout le Sénat dans ſon parti. Il invectiva amérement contre les prétentions ſecrettes de ſon Collégue, & fit ſentir

De Rome l'an 267.

Conſuls, SP. CASSIUS, & PROCULUS VIRGINIUS.

Dioniſ. Hal. l. 8.

De Rome l'an 267.

Consuls, Sp. Cassius, & Proculus Virginius.

tout ce que ses procédés avoient d'odieux. Appius Claudius, ce Républicain austére, aida Virginius de ses conseils, de son éloquence, & de son crédit. Ainsi Rome fut partagée en deux factions, l'une en faveur de la loi que Cassius proposoit, l'autre pour Virginius qui s'y opposoit. Le prémier Consul étoit toujours escorté d'une nombreuse populace de Romains, & de Latins, qui lui servoient de garde: le second avoit à sa suite les bons Bourgeois, & la jeunesse Patricienne. Par bonheur, les Tribuns du Peuple embrassérent le meilleur parti. Ils étoient pour Virginius; soit par jalousie de voir un Consul auteur d'une loi favorable au Peuple; soit par zéle pour le bien public. Peut-être aussi qu'ils craignoient l'aggrandissement d'un homme, qui sçauroit les maîtriser, quand il seroit maître de la République. Quoiqu'il en soit; dans toutes les Assemblées, ils s'opposérent à la loi de Cassius. Ils eurent même l'adresse, de faire entrer une bonne partie du Peuple dans leurs interêts. *C'est une honte*, disoient-ils, *de laisser prodiguer à de simples Alliés, qui n'ont eu guére de part à vos conquêtes, des terres que vous avés acquises de vos sueurs, & de vôtre sang. A quoi bon rendre aux Herniques un tiers de leurs biens, puisqu'en qualité de vaincus, ils devroient en être entiérement dépoüillés? C'est à vôtre liberté qu'on en veut, Romains, & vous achetés la servitude, par le funeste présent, qu'un artificieux Consul rend commun entre vous, & des Etrangers.* Le Peuple n'est jamais constant dans ses souhaits. Après la Harangue de Cassius, il se portoit à approuver sa loi. Il blâmoit tout à la fois ses Tribuns & les Patriciens, comme s'ils trahissoient ses interêts. Peu de tems après, il se laissoit persuader par les

Tit. Liv. l. 2. Dion. Hal. l. 8.

De Rome l'an 267.

Consuls, Sp. Cassius, & Proculus Virginius.

discours des Tribuns, & regardoit comme un petit objet, le partage d'un Païs, qui devoit être divisé entre un si grand nombre de prétendants. Un jour donc que Cassius tâchoit de persuader aux Romains assemblés, qu'il valoit mieux, après tout, posséder chacun sa legére portion de terre, que de laisser un si vaste païs sous la domination du public, & que Virginius s'efforçoit de les détourner d'accepter un si vil présent; un des Tribuns nommé Rabuléjus, monta sur la Tribune, & fit entendre sa voix. C'étoit un homme d'esprit, & qui connoissoit, tout à la fois, les interêts du Peuple, & ceux de la République. Il promit donc, qu'à l'instant, il alloit faire cesser les contestations des deux Consuls. On l'écouta en silence. Alors adressant la parole également à Cassius, & à Virginius. *N'est-il pas vrai*, leur dit-il, *que le fond de la dispute qui vous divise, est de sçavoir, si les Romains doivent entrer en possession des terres conquises, ou s'ils doivent les partager avec les Latins, & les Herniques? Les deux Consuls en convinrent. Pour vous, Virginius*, ajoûta-t'il, *prétendés-vous qu'on n'en doive pas faire largesse aux Romains, ou voulés-vous seulement qu'on excluë les Latins & les Herniques du droit de la distribution de ces campagnes? Répondés-moi, sans dissimuler, quel est vôtre sentiment? Je ne prétens*, répondit Virginius, *qu'exclure les Latins, & les Herniques d'un droit qui ne doit appartenir qu'aux Romains. Il ne nous en faut pas davantage*, repartit le Tribun. A l'instant, il se tourna vers l'Assemblée. *Nos deux Consuls*, lui dit-il, *sont d'accord, sur le point essentiel. C'est que vous entriés, Romains, en possession d'une partie des terres contestées. Ne différés pas à saisir ce qu'on vous accorde, d'un consentement unanime. Pour le reste, laissons-le en litige, jusqu'à une nouvelle décision.*

De Rome l'an 267.

Consuls, Sp. Cassius, & Proculus Virginius.

Un avis si avantageux fut suivi des acclamations du Peuple. Il demanda qu'on retranchât, de la Loy, la partie favorable aux Etrangers. [a] Cassius, qui s'obstinoit à faire autoriser son projet en entier, & qui sentoit la résistance des Tribuns, cassa l'assemblée, & n'y conclût rien. Comme la disposition des esprits étoit en faveur de Virginius, son Collégue ne parut plus en public, & feignit une indisposition. Cependant il méditoit de faire accepter, par violence, une Loy, qu'il n'avoit pû faire passer par son crédit. Il fit donc venir, à Rome, tant qu'il put de Latins. Virginius, qui s'en apperçut, fit publier un Decret, par lequel il ordonnoit à tous ceux qui n'étoient pas domiciliés dans Rome, d'en sortir incessamment. Cassius, de son côté, fit un Edit contraire, & statua, qu'il seroit permis à tout Citoien Romain, de rester dans la Ville, jusqu'après l'acceptation de la Loy. On sçait que les Latins [b] avoient

a Tite-Live ajoute, que Cassius avoit en même-tems proposé, que l'argent perçû de la vente des blés, transportés depuis peu de Sicile à Rome, fût réparti à la Commune. Par là, il prétendoit dédommager le Peuple Romain de la part, que sa loi Agraire accordoit aux étrangers dans la distribution des terres. En ménageant ainsi la faveur des Alliés, & des Citoïens, il songeoit à se concilier les suffrages des uns & des autres, & il comptoit que tous se réüniroient de concert, pour seconder son ambition.

b Les Latins joüissoient alors du droit de Bourgeoisie Romaine, en conséquence du Traité d'Alliance, que Spurius Cassius avoit conclu, entre ces Peuples & les Romains. Cassius lui-même se fait gloire dans le discours que Denys d'Halicarnasse lui fait tenir devant le Peuple assemblé, d'avoir réüni les deux Nations, & d'avoir établi les Latins dans la possession des prérogatives attachées au titre de Citoïen Romain. Depuis ce tems-là, ajoute Cassius, Rome est devenuë la commune Patrie de deux peuples, jaloux auparavant l'un de l'autre. Cependant, il est sûr que les priviléges accordés alors aux Latins, furent trés-bornés. Ils ne furent point inscrits dans les Tribus. S'ils donnérent quelquefois leurs suffrages, ce fut par extraordinaire, & de l'agrément des premiers Ma-

De Rome l'an 267.

Consuls, Sp. Cassius, & Proculus Virginius.

alors droit de Bourgeoisie dans Rome. Dans l'état présent, la République étoit menacée d'une sédition populaire, & il étoit à craindre, qu'on n'en vint aux armes. Le Sénat donc s'assembla, pour prévenir les maux publics. Appius Claudius dit le premier son avis. Sa rigidité naturelle le porta à contredire la Loy de Cassius, dans ses deux parties. Il opina également, & qu'il ne falloit distribuer aux Romains aucune des campagnes conquises, & bien moins encore en accorder une portion aux Etrangers. Son discours fut mêlé d'invectives améres contre Virginius, qui s'étoit laissé entraîner à l'indulgence, pour les souhaits des Tribuns, & de Peuple Romain. Il vouloit que tout le terrain nouvellement acquis, demeurât au Public, qu'on le vendît, en partie aux particuliers, qu'on en mît le provenu au trésor de la République, pour fournir aux dépenses militaires, & que le reste fut affermé, pour cinq ans, au profit de l'Etat. A l'égard des terres envahies, il proposoit qu'elles fussent venduës, comme les autres, & qu'on laissât le pouvoir aux acquéreurs, d'intenter action aux possesseurs, & de les obliger à produire leurs titres. Enfin, il demandoit, qu'on choisît dans le Sénat, des hommes de probité, pout aller mesurer ces fonds, pour les marquer par des bornes, & pour juger les procês qui pouvoient naître, sur les limites, & sur les appartenances. *En effet*, ajoutoit-il, *le Peuple a plus*

gistrats, qui les convoquoient. On ne les incorporoit point dans les Légions. Enfin, il ne leur étoit pas permis d'aspirer aux Magistratures. Ainsi il paroît, que le droit de Bourgeoisie, qui leur fut accordé, se réduisoit presque à un simple titre d'honneur, dont néanmoins ils pouvoient se prévaloir, en certaines occasions. Du reste, ils avoient leurs loix & leurs immunités particuliéres, que nous détaillerons dans la suite, en parlant des droits du Latium.

De Rome l'an 267.

Consuls, Sp. Cassius, & Proculus Virginius.

d'intérêt, à voir les nouvelles campagnes réünies au Domaine public, qu'à les posséder en propre, par petits morceaux. L'opulence du Fisc diminuëra la nécessité des Impositions. Nos Citoiens demeureront paisibles dans leur ville natale, sans courir les risques d'une culture incertaine, & sans avoir à les défendre contre l'irruption des ennemis. Le conseil d'Appius parut raisonnable. C'étoit un homme fécond en expédients; mais l'aigreur de son esprit, & la sévérité de sa vertu, y mêloient toujours je ne sçai quoi d'outré, dont il falloit rabattre. Sempronius Atratinus, qui parla le second, profita des lumiéres d'Appius Claudius, & réforma son systême. Il convenoit, que dans la distribution des fonds de terre, il ne falloit pas sacrifier entiérement les intérêts du Fisc, à ceux des Particuliers. Il opina donc, à retenir une partie de ces terres, pour le Public. Il ajouta, qu'il falloit aussi en faire des largesses, premiérement aux pauvres de Rome, ensuite aux Alliés indigents, tant des Latins, que des Herniques. Voici comme il conçut cette répartition. Il remarqua, qu'il y avoit de deux sortes de Campagnes à partager: les unes conquises, autrefois, par les seuls Romains, sans le secours des Alliés; les autres conquises récemment sur les Herniques, à l'aide des Latins. A l'égard des premiéres, il jugea que la répartition ne s'en devoit faire, qu'entre le Fisc public, & les Romains indigents. Pour les secondes, il opinoit qu'elles fussent distribuées entre le Domaine, les Romains, les Latins, & les Herniques; qu'ainsi tous seroient contents; les Romains, dont la part seroit plus forte, les Latins qu'on admettroit en participation des terres qu'ils auroient aidé à conquérir, & les

Herniques, qui en se donnant aux Romains, ne se trouveroient pas dépoüillés de toutes leurs possessions. Il ajoutoit, qu'il étoit du sentiment d'Appius sur la création d'un Collége de dix Sénateurs, sous le nom de *Decem-virs*, dont la fonction seroit, de faire la division de ces campagnes, d'en régler le partage, & de juger les différends qui surviendroient infailliblement sur les limites.

De Rome l'an 267.

Consuls, SP. CASSIUS, & PROCULUS VIRGINIUS.

L'avis de Sempronius fut universellement applaudi. On en fit un Arrêt du Sénat, qui eut force de Loy. Il portoit, que du nombre des Peres, qui avoient déja été Consuls, on en commettroit dix, pour faire le partage des Campagnes entre le Fisc, les Romains, & leurs Alliés; que, dans la suite, toutes les Terres conquises par les Romains, à l'aide de leurs Alliés, seroient réparties entre le Trésor public, les Citoiens de Rome, & ces mêmes Alliés; enfin, que le choix des premiers Decem-virs seroit laissé aux Consuls de l'année suivante. Une Loy si sage rétablit la paix dans Rome. L'ambitieux Cassius ne tira pas le profit, qu'il attendoit, des flatteuses largesses, qu'il vouloit avoir le mérite de faire seul aux Romains, & aux Nations confédérées. Enfin, les disputes survenuës entre son Collégue, & lui, cessérent, avec leur Consulat.

De Rome l'an 268.

Consuls, Q. FABIUS, & SERVIUS CORNELIUS.

Dion. Halic. lib. 8.

Le Peuple assemblé au champ de Mars, choisit donc pour Consuls Q. Fabius, & Servius Cornelius. Les Questeurs, que la République se donna en même-tems, furent deux jeunes Patriciens, d'une grande distinction. L'un étoit frere d'un des Consuls, & s'appelloit Cæso Fabius. L'autre avoit [a] pour pere

[a] On ne peut se dispenser de contredire ici Denys d'Halicarnas-

De Rome l'an 267.

Consuls, Q. FABIUS, & SERVIUS CORNELIUS.

Marcus Valérius, frere de l'illustre Poplicola, & son nom étoit Lucius Valérius. La noblesse de leur extraction, leurs grands biens, la multitude de leurs Clients, la nouvelle Charge dont ils étoient revêtus, & leur mérite personnel, leur donnérent assés de crédit, pour oser faire le procès à Sp. Cassius, dés qu'il fut sorti du Consulat. a La Questure les mettoit en droit de convoquer le Peuple, & de juger, avec lui, les affaires de Finances. Ils citérent donc à leur Tribunal, l'ancien Consul, à comparoître, pour rendre compte de la distraction, qu'il avoit voulu faire des droits du Fisc, pour en faire largesse à des Etrangers. Ils trouvoient, dans sa conduite, les démar-

se, qui fait le nouveau Questeur Lucius Valérius, propre frere du grand Poplicola. Celui-ci mourut dans un âge fort avancé. Manius Valérius son troisiéme frere, étoit âgé de soixante-dix ans, lorsqu'il fut élevé à la Dictature, comme l'Auteur des Antiquités Romaines le remarque lui-même. Il n'est pas assurément vrai-semblable, que Lucius encore fort jeune, de l'aveu de Denys d'Halicarnasse, eût été le frere de l'un, & de l'autre. Il est difficile de se rendre au témoignage de l'Historien, pour peu qu'on considére la grande disproportion qui se trouve, entre l'âge d'un jeune Romain, qui commence à faire son premier essai dans les Magistratures de la République, & celui d'un Magistrat consommé, tel que Manius Valérius, qui, dans cette année que nous parcourons, auroit eu près de quatre-vingts ans. Il faut donc dire, que le pere de Poplicola déja fort vieux, se maria pour la deuxième fois, & que Lucius Valérius nâquit de ce second mariage. Ou bien l'on ne peut s'empêcher d'avoüer, que l'un des freres de Poplicola, fût le pere de Lucius. Nous avons pris ce dernier parti, & nous lui avons donné pour pere Marcus Valérius, qui fut tué à la bataille de Régille. Ainsi, au lieu du mot ἀδελφὸς, qui se trouve dans le Grec, il est croyable, qu'on doit substituer ἀδελφόπαις, qui équivaut à ce terme François, *neveu, ou fils du frére.*

a Les Questeurs étoient chargés de l'administration des finances, & de la garde du trésor public, dont ils devenoient comptables au Peuple, après le tems expiré de leur gestion. Ils avoient donc droit de pourvoir au recouvrement des sommes aliénées, & d'agir par voye de procédure contre ceux, qui auroient diverti à leur profit, les deniers de la République.

ches

ches d'un ambitieux, qui visoit à usurper la tyrannie dans Rome, par des libéralités faites aux dépens du Public. L'accusation étoit griéve; mais la conviction du coupable, devoit entraîner bien des gens en place, dans la même ruine que Sp. Cassius. Au tems marqué, la foule du Peuple fut extrême, à venir donner son suffrage au Jugement d'un ancien Consul, personnellement ajourné. Quand l'Assemblée fut formée, les Questeurs montérent sur la Tribune, & proposérent au Peuple les articles capitaux, dont ils chargérent Cassius. C'étoit prémiérement, d'avoir voulu enlever au trésor public, les droits qu'il a, dans la répartition des terres conquises. Secondement, de les avoir voulu distribuer, par portions égales, entre les Etrangers, & les Romains. Troisiêmement, d'en avoir dressé la Loi, sans qu'elle eût été consentie par le Sénat, & contre l'opposition des Tribuns du Peuple. Quatriêmement, de l'avoir voulu faire accepter, cette Loi, par violence, & d'avoir, pour cela, mis les Latins & les Herniques en mouvement, de leur avoir fait prendre les armes, & d'avoir troublé la tranquillité publique. Les Questeurs prouvoient tous ces chefs, & par le témoignage du Peuple assemblé, & par la notoriété publique, & par la déposition des Latins, & des Herniques eux-mêmes.

De Rome l'an 268.

Consuls, Q. FABIUS, & SERVIUS CORNELIUS.

Un incident qui survint au procès de l'accusé, le rendit encore plus criminel. On dit que le Tribun Mucius Scævola, accusa neuf de ses Collegues, d'avoir comploté avec Sp. Cassius, alors Consul, au détriment de la République. Il trouva, ajoute-t'on, le moyen de faire prononcer, contre-eux tous, un Arrêt, que neuf Tribuns eussent eu bien de la peine à obtenir, contre

Valer. Max. l. 6. cap. 3. Zonaras & Diodor. Sic. lib. 12.

De Rome l'an 268.

Consuls, Q. FABIUS, & SERVIUS CORNELIUS.

un seul Tribun. Il les convainquit, d'avoir agi de concert avec Cassius, pour empêcher, à force de factions, le changement des Magistrats, après leur terme expiré. [a] Le Tribun Mucius eut-il donc le crédit de faire condamner ses neuf Collégues au feu, par les suffrages du Peuple? On peut juger, si Cassius, qui n'étoit pas moins coupable que les neuf suppliciés, ne se fût pas attiré toute l'indignation de la Commune. Sçavoir encore, s'il périt par un Jugement Public, ou par la juste sévérité de son pere, c'est un point contesté dans l'Histoire.

Tit. Liv. lib. 2. Dion. Hal. l. 8. Valer. Max. l. 5. & 6.

Quelques Ecrivains, font mourir Cassius par un Arrêt domestique, & de la main paternelle. On sçait que parmi les Romains d'alors, leur amour pour la Patrie étoit égal, à l'autorité qu'ils avoient sur leurs enfants. L'un & l'autre ne connoissoient point de bornes. Cassius donc, soupçonné d'avoir attenté sur la liberté publique, trouva un Juge & un vangeur dans sa fa-

a Ce fait, dont Tite-Live, & Denys d'Halicarnasse, ne nous ont rien appris, est rapporté par Valére Maxime, au chapitre 3. du Livre 6. sur la foi de certaines Annales, qui ont supposé faussement, que, dês-lors, le Collége des Tribuns, étoit composé de dix personnes. Il est cependant sûr, que le Sénat ne consentit à ce qu'on doublât le nombre des Tribuns, qu'environ vingt-neuf ans depuis l'an 268. que nous parcourons présentement : c'est-à-dire, en l'année de Rome 297. Ainsi la fausseté du récit, dans une de ses principales circonstances, nous donne lieu de le tenir pour suspect, en son entier, quoique Zonaras l'ait adopté, sur la garantie de Valére Maxime. Diodore de Sicile, parle bien d'une loi, qui condamnoit au feu les Tribuns, qui n'auroient pas pourvû à se donner des successeurs, après le tems accompli de leur Tribunat; mais cette loi, dit-il, ne fut portée qu'après l'ambition du Décem-virat, lorsque les Plébéïens se furent séparés, pour la seconde fois, du corps des Patriciens. Tant il est vrai, que la plûpart des Annales d'alors sont peu d'accord entre-elles, & dans la datte, & dans le détail des faits. Aussi un Auteur situé au milieu de toutes ces variations, court-il risque de broncher à chaque pas, & de s'égarer dans des païs perdus, si la critique ne vient à son secours, pour le diriger dans le choix de ses matiéres.

mille. Cassius le pere, dês qu'il connut les procédés de son fils, le destina, dit-on, à la mort. Selon les uns, il le déféra lui-même au Sénat, en obtint la condamnation, & dans son logis, il le fit expirer sous les coups. Selon d'autres, le pere porta lui-même l'Arrêt, & l'exécuta de ses mains. On ajoute, que la famille des Cassius refusa de mêler, à ses autres biens, le pécule du mort; qu'elle fit raser sa maison; qu'elle consacra l'argent du coupable à Cérés; & qu'on en fit ériger une statuë à la Déesse, avec cette inscription, *c'est un don de la famille Cassia*. Cette tradition est la plus universelle, quoique Denys d'Halicarnasse l'ait jugée [a] la moins vrai-semblable. Voici donc comme il raconte la mort du Consul ambitieux.

Dês que les crimes, dont Sp. Cassius avoit été char-

a Denys d'Halicarnasse, apporte les raisons, qui l'ont engagé à rejetter cette tradition. Premiérement, dit-il, la maison de Cassius fut démolie, & la place depuis est restée vuide. On voit encore aujourd'hui cet emplacement, continuë l'Auteur, hors du Temple consacré à la Déesse de la Terre, que Rome fit bâtir dans la suite sur une partie de ce terrain, dans la ruë qui conduit aux Carines. En second lieu, les biens du criminel furent confisqués, & vendus au profit du public, & l'argent qui en provint fut employé à la décoration de différents Temples, & sur tout à élever des statuës de bronze à Céres, qui prouvent par leurs inscriptions, que ces présents furent faits aux dépens du coupable. Or, ajoute Denys d'Halicarnasse, si le pere de Cassius eût été le Délateur, & le Juge de son propre fils, est-il vrai-semblable, que sa maison eût eté razée, & qu'on eût vendu ses biens à l'encan? Les Romains ne possédoient rien en propre, du vivant de leurs peres. Comment donc se peut-il faire, que le Peuple Romain eût confisqué les fonds de Cassius, pour le crime de son fils, s'il est vrai, qu'il en eût été lui-même le dénonciateur? Tite-Live, est en cela d'accord avec l'Historien Grec. *Propius fidem est, à Quæstoribus Cæsone Fabio & Lucio Valério diem dictam per duellionis, damnatumque populi judicio.* Il est cependant aisé de répondre à la difficulté, que forme Denys d'Halicarnasse, par les paroles de Tite Live même, qui rapporte l'opinion contestée. Il dit, que Cassius, après avoir battu son fils de verges, le tua de ses propres mains, & consacra à Céres tout ce que son fils avoit amassé de biens.

De Rome l'an 268.

Consuls, Q. FABIUS, & SERVIUS CORNELIUS.

gé par les Questeurs, eurent été verifiés : dês qu'on eût mis en évidence ses complots secrets, pour usurper la Tyrannie : dês qu'on eût prouvé qu'il avoit reçû de l'argent des Herniques, & des Latins, pour porter en leur faveur une Loi insolite, & pour la faire passer, à l'aide de leurs armes, le Peuple Romain ne balança plus à le condamner. On eut moins d'égard aux trois Consulats, & aux deux Triomphes dont il avoit été honoré, qu'aux intérêts de la liberté commune. En vain ses proches, ses amis, & ses clients, s'empressérent de supplier le Peuple pour lui. En vain, pour l'attendrir, il présenta aux Curies trois de ses fils. Les Citoïens de Rome furent inéxorables. Ils ne jugérent pas à propos de le condamner à l'éxil. On sçavoit les intelligences qu'il avoit prises avec les Latins, & avec les Herniques. Il eût trouvé chés-eux une retraite, &, nouveau Coriolan, il eut tourné leurs armes contre Rome. Le Peuple prononça donc contre lui un Arrêt de mort. Il porta même trop loin la colére, dont il étoit animé contre le coupable. Il voulut envelopper ses trois fils innocents, dans la punition de leur pere; afin qu'il ne restât nul rejetton d'une tige si dangereuse. Jusqu'alors la coûtume avoit été, à Rome,[a] d'étendre la peine des grands scélérats, jusques sur leur postérité. Le Sénat jugea qu'on devoit abroger une coûtume si peu judicieuse. Il statua, par un Arrêt, que la punition des crimes seroit personnelle, & que les

a Au rapport de Denys d'Halicarnasse, *liv.* 8. & d'Aristote, *liv.* 1. & 2. *Rhetor*, les Grecs étendoient la punition du coupable, jusques sur sa postérité. Ils n'étoient pas plus indulgents à l'égard de leurs ennemis, dont ils immoloient les enfans à leur vangeance. Aristote rapporte, à ce sujet, ce vers Grec

Νήπιος ὃς πατέρα κτείνας, παῖδας καταλείπει.

enfants des parricides, des tyrans, & des traîtres à la Patrie, ne seroient plus soumis, s'ils étoient innocents du crime, aux mêmes peines que leurs peres. Ainsi les fils du criminel Consul furent éxempts de la condamnation du Peuple. Pour Cassius lui-même, son Arrêt fut éxécuté. A la réquisitiondes Questeurs, conduit au Capitole, de la cime de la roche Tarpeia, il fut précipité dans le marché de Rome. Ainsi finit un ambitieux, que l'avidité des honneurs perdit, qui s'en laissa éblouïr, & qui fut accablé sous les ruïnes de sa fortune.

De Rome l'an 268.

Consuls, Q. FABIUS, & SERVIUS CORNELIUS.

Dion. Hal. lib. 8.

Le Jugement que le Peuple Romain venoit de rendre contre Cassius, tourna bien-tôt à son préjudice. Au faste des Patriciens & aux mépris qu'ils eurent pour la Commune, les Bourgeois de Rome sentirent, qu'ils s'étoient enlevé à eux-mêmes leur plus zelé défenseur. Sur tout la plus vile populace regrettoit la perte, qu'elle avoit faite par ses suffrages, d'un homme véritablement populaire. Le sujet de ces murmures, fut le délai des Consuls à nommer des Décem-virs, pour la répartition des terres, qui lui étoient promises. En effet, ceux-ci différoient de jour à autre, d'en faire le rapport au Sénat. Des plaintes, on en vint à des assemblées séditieuses. Les Tribuns du Peuple présentoient souvent des Requêtes, pour l'accomplissement de la Loi, qui ordonnoit le partage des campagnes. Dans les Assemblées du Peuple, ils aigrissoient, par leurs Harangues, l'esprit des plus factieux. Tout sembloit pancher à la révolte, lorsque les Consuls eurent recours à l'ancien expédient, d'amuser le Peuple par une guerre. Ils firent donc élever des étendarts sur le Capitole, pour être le signal d'une expédition,

De Rome l'an 268.

Consuls, Q. FABIUS, & SERVIUS CORNELIUS.

qui ne se devoit faire que par la Bourgeoisie de Rome. Le prétexte de ces levées tumultuaires, étoit le brigandage, que des voleurs avoient fait sur les terres de l'Etat Romain. Les Consuls n'eurent garde d'assembler une armée juridique, selon la forme prescrite. Ils craignoient que les Tribuns ne formassent opposition au Décret, que le Sénat en auroit fait. Ce fut donc une armée de volontaires, qu'ils s'avisérent de former. Alors les seules classes inférieures se déterminérent à servir sous des Consuls, peu favorables à leurs prétentions. Ce qu'il y eut de plus fâcheux encore, c'est qu'on ne pouvoit les contraindre à prendre les armes. Les Tribuns auroient protesté contre les peines, qu'on eût voulu décerner aux indociles. Ainsi les Consuls employérent un nouvel artifice, pour les ranger au devoir. Ils répandirent le bruit qu'ils alloient créer un Dictateur, dont la puissance souveraine feroit cesser dans Rome l'autorité des Tribuns, & qu'Appius Claudius seroit ce Dictateur formidable. Le seul nom d'un homme si appréhendé de la multitude, & si sévére, fit des impressions étonnantes sur le Peuple. Sans tarder, on prit parti dans les Troupes Romaines, & les Consuls partagérent, entre-eux, les deux armées qu'ils formérent. Cornelius fut le premier qui se mit en campagne. Il entra dans le païs des Veïens, y pilla tout ce que les Habitants y avoient laissé, & y fit des esclaves, sans que l'ennemi s'opposât à ses exécutions militaires. Enfin, les Veïens lui envoyérent des rançons, pour le rachapt de leurs captifs, & à force d'argent, ils obtinrent une tréve d'une année. Fabius, de son côté, tomba d'abord sur les Eques, & vint ensuite se rabattre dans le Territoire des Volsques. Ceux-

De Rome l'an 268.

Consuls, Q. Fabius, & Servius Cornelius.

ci laissérent d'abord, pour quelques jours, leurs campagnes en proye; mais quand l'armée de ceux-ci eût pénétré sur les terres des Antiates, les Volsques sortirent sur elle, pour en arrêter l'inondation. Certainement les Antiates auroient donné un furieux échec à la République, si leur attaque eut été aussi brusque, que leur sortie fut inattenduë. Ils eussent trouvé les Romains dispersés en divers lieux, & leur armée distribuée par pelotons à la campagne, pour la piller. Ils manquérent une occasion si favorable, & donnérent aux Romains le tems de se rassembler. L'ennemi donc, qui vint, avec négligence, combattre une poignée de Romains, restée autour du Consul, fut surpris de trouver une grosse armée prête à le recevoir. La frayeur mit la confusion parmi les Volsques. Débandés, ils retournérent à Antium, & la meilleure partie s'y réfugia. Il ne resta, pour tenir la campagne, qu'une petite troupe de braves, qui campérent sur une colline escarpée, & qui y passérent la nuit. Au point du jour, Fabius les fit investir, & leur ferma si bien toutes les issuës pour échapper, ou pour recevoir des secours, qu'il les obligea de se rendre à discrétion. On peut juger que l'armée Romaine fit un grand butin, en effets, & en esclaves. Le Consul n'étoit pas assés populaire, pour en laisser au moins une partie à ses Soldats. Il fit vendre, uniquement au profit du trésor public, & les dépoüilles des Volsques, & les prisonniers qu'il avoit faits sur eux. Il en remporta à Rome l'argent, & le mit aux mains des Questeurs. Enfin, il ne reconduisit son armée à la Ville, que sur la fin de son année expirante. On peut dire, que les deux Fabius, l'un Consul, & l'autre Questeur, donnérent aux Patriciens,

De Rome l'an 268.

Consuls, Q. FABIUS, & SERVIUS CORNELIUS.

pendant leur administration, un grand asçendant sur le Peuple. Le Consul avoit artificieusement éludé l'éxécution de la Loi, pour la distribution des terres au menu Peuple. Le Questeur s'étoit fait la partie de Cassius, cet homme servilement populaire, & l'avoit fait condamner à la mort. Les deux freres étoient de zélés partisans du Sénat, & de la Noblesse; & toutes leurs vûës alloient à l'élever, en détruisant l'autorité des Bourgeois. [a] Cependant Cæso Fabius, ce Questeur si odieux au Peuple, demanda le Consulat après son frére, & l'obtint. Les Comices assemblés par Centuries, l'élûrent à la pluralité des voix, & lui donnérent pour Collégue Æmilius Mamercinus. On ne doit pas s'étonner du choix que les Centuries firent de Fabius, malgré la haine que la populace avoit conçûë pour lui. [b] Son élection fut faite par les premiéres

a Au rapport de Pline, *liv.* 7. de Festus & de Valere Maxime *de Prænom*, les Romains donnoient le prénom de *Cæso* à un enfant, qu'on n'avoit pû mettre au monde, qu'en ouvrant les entrailles de sa mére. Ce prénom étoit désigné par la lettre K. pour le distinguer du prénom *Caïus*, qu'on marquoit par la lettre C.

b Il est manifeste, par la maniére dont on procéda à l'élection de Fabius, que le Peuple Romain donnoit encore ses suffrages selon l'ordre des classes, & des Centuries, conformément aux loix, que Servius Tullius avoit établies. Par conséquent les plus distingués d'entre les Citoïens, avoient alors la principale autorité, dans le choix des grands Magistrats. Dans la suite, les Plébéïens partagérent cette autorité avec les Grands de Rome, depuis que les Comices par Centuries eurent changé de forme. Il est difficile de fixer, au juste l'époque de ce changement. Les Auteurs anciens ne nous en ont rien appris, & les modernes ne nous en donnent, à ce sujet, que des conjectures, qui ne décident de rien. Ce qu'il y a de certain, c'est que, par une révolution subite, les Comices du Peuple assemblé par Tribus, eurent lieu dans les Comices par Centuries, tant pour la création des Consuls, des Préteurs, & des Censeurs, que dans les délibérations importantes, qui concernoient la guerre & la paix. C'est-à-dire, que dans ces Comices Généraux de tous les Citoïens Romains, on faisoit la distribution du Peuple par Tribus, après quoi chaque Tribu étoit subdivisée par Centuries. Nous avons pour ga-

classes,

classes, avant que les derniéres, composées des ennemis de Fabius, donnassent leurs suffrages.

De Rome l'an 269.

Consuls, Cæso Fabius, & Æmilius Mamercinus.

rant de cet usage, Tite-Live, *liv.* I. & Cicéron dans sa seconde Philippique. L'Historien Latin assûre, qu'on n'observoit plus, de son tems, le même ordre, que le Roy Servius Tullius avoit établi dans les Comices par Centuries. *Nec mirari oportet hunc ordinem qui nunc est, post expletas quinque & triginta Tribus, duplicato earum numero, Centuriis juniorum Seniorumque ad summam ab Servio Tullio, non institutam convenire.* Cicéron déclare formellement, que le Peuple s'assembloit d'abord par Tribus, & se partageoit ensuite par Centuries. *Per singulas Tribus, Centuriæ quæ primæ classis erant, suffragium inibant.* Il est vrai-semblable, que cette nouvelle maniére de procéder fut introduite à la réquisition de la Commune. Elle voyoit à regret la faction des Nobles presque toujours dominante dans les Assemblées générales. On sçait qu'en conséquence du réglement de Servius Tullius, les affaires se terminoient ordinairement au gré de la premiére classe, qui comprenoit elle seule un plus grand nombre de Centuries, que toutes les autres classes inférieures jointes ensemble. D'où il arrivoit, que dans ces Comices où les suffrages se comptoient par Centuries, les Grands formoient toujours le parti le plus fort. Comme ils étoient admis les premiers à donner leurs suffrages, l'affaire en question se trouvoit terminée, avant qu'il fut besoin de recourir aux classes inférieures. Si les suffrages étoient partagés dans la premiére classe, les Magistrats faisoient appeller, la seconde, la troisiême, & la quatriême. Rarement on s'adressoit à la cinquiême & à la sixiême, dont les voix auroient été perduës, ou pour l'affirmative, ou pour la négative. Les Plébéïens apparemment jaloux de cette préférence, & des avantages attachés aux classes supérieures, obtinrent enfin que les classes fussent réduites à l'égalité. Il fut donc reglé, que la distribution du Peuple se feroit par Tribus, qu'ensuite on remettroit à la décision du sort, le droit de *prérogative*. Ce droit appartenoit à celle des Tribus dont le nom s'étoit trouvé le premier dans l'urne, sous la main du Magistrat. Elle donnoit son suffrage avant toutes les autres. C'est pour cette raison, qu'elle s'appelloit *Tribus prærogativa* On procédoit de la même maniére, à l'égard des Centuries, qui étoient inscrites dans la Tribu dont il s'agit. De là, le nom de *Centuria prærogativa*, qu'on donnoit à la Centurie, pour qui le sort s'étoit déclaré. Appellée par l'Huissier, elle passoit la premiere dans l'enclos, pour donner son suffrage, ou de vive voix, ou par écrit, sur de petites Tablettes, selon la différence des tems, comme nous l'avons remarqué dans le premier Volume de cette Histoire, page 394. Au reste, le suffrage de la *prérogative* formoit un préjugé si favorable, en faveur du prétendant, que pour l'ordinaire il étoit confirmé par les Tribus, que l'Huissier appelloit les unes aprés les autres, suivant leur ordre naturel, *jure vocatæ Tribus.* C'est

De Rome l'an 269.

Consuls, CÆSO FABIUS, & ÆMILIUS MAMERCINUS.

Ce fut un bien pour les nouveaux Consuls, que les guerres du dehors ne donnérent pas à la populace le tems de troubler au-dedans. Les Volsques avoient compté sur les séditions de la Ville, & à n'en juger que par l'aversion du Peuple pour les Chefs de la République, ils pouvoient s'attendre, à voir les Romains occupés de leurs partialités domestiques. Les préparatifs qu'ils firent pour faire la guerre à la République, en réünit tous les membres, & fit cesser les dissentions. Les Consuls levérent sans peine deux armées, dont l'une devoit entrer dans le païs ennemi, & l'autre devoit couvrir le païs des Alliés, contre l'irruption des Volsques. On s'apperçoit ici que les Latins & les Herniques étoient devenus Romains; mais on a lieu de s'étonner, que Rome, depuis qu'elle eût changé le gouvernement Monarchique en un gouvernement Républicain, n'eût encore, après tant de victoires, & de combats rendus, ajouté qu'un si petit espace de terres à sa domination. Aussi les Volsques voisins des Latins & des Herniques, étoient un Peuple fier, & aussi difficile à dompter, que Rome avoit d'ardeur pour le conquérir. Les Volsques donc s'étoient mis les pre-

par ce nom qu'elles étoient désignées pour les distinguer de la *Tribu prérogative. Una Centuria prærogativa tantum habet autoritatis*, dit Cicéron, dans son plaidoyé pour Plancus, *ut nemo unquam prior eam tulerit, quin renuntiatus sit.* On étoit tellement assuré que le suffrage de la premiére Tribu seroit ratifié, que le Magistrat déclaroit aussi-tôt celui des aspirants sur qui tomboit l'élection, avant même que d'avoir recüeilli les voix des autres Tribus. Celles-ci ne manquoient presque jamais de s'y conformer. Après quoi, le Consul qui présidoit aux Comices, annonçoit en ces termes l'élection du Candidat, QUOD BONUM, FAUSTUM, FORTUNATUMQUE SIT MIHI, MAGISTRATUI QUE MEO, POPULO PLEBIQUE ROMANÆ, ÆMILIUM, CONSULEM, &c. RENUNTIO, c'est-à-dire, *je déclare*, qu'Æmilius par exemple, *a été élû Consul, ou Préteur, &c. pour le bonheur du Peuple, de la République Romaine, & pour mon avantage.*

De Rome l'an 269.

Consuls, CÆSO FABIUS, & ÆMILIUS MAMERCINUS.

miers en campagne, & une partie de leurs Troupes s'étoit répanduë chés les Peuples Alliés des Romains. Les deux armées Volsques étoient nombreuses, & composées de la plus brave jeunesse du païs. Les Volsques étoient picqués de l'échec qu'ils avoient reçu l'année précedente, & de la honteuse retraite des Antiates, que le Consul Fabius avoit vû fuïr devant lui. Ils s'attendoient bien de revalloir aux Romains les désavantages, qu'ils en avoient soufferts, & de réparer la gloire de leur Nation. Il paroît qu'il y avoit alors une émulation d'honneur militaire, entre les deux Républiques. Les Consuls Romains tirérent au sort pour le partage des deux armées. Celle qui devoit entrer dans le païs des Volsques, tomba au Consul Æmilius, & celle qu'on destinoit à défendre les Alliés, fut laissée à Fabius.

Æmilius, à son arrivée, trouva les ennemis campés dans les montagnes. Il se posta aussi sur un endroit élevé, & étudia la contenance des Volsques. Il les vit quitter, peu à peu, les hauteurs, & venir se développer dans la plaine. Le Consul prit ces mouvements pour des bravades, & ne se pressa point de donner bataille. Lorsqu'il crut que le moment de combattre étoit arrivé, il exhorta ses troupes, les rangea en bataille, & fit sonner la charge. Les Bataillons des deux parts se tinrent serrés, & tous les corps s'avancérent à pas égaux. On auroit pris l'armée Volsque pour une armée Romaine, tant les Soldats de cette Nation avoient bien appris, sous Coriolan, l'art de faire la guerre. D'abord, on combattit d'un peu loin avec le trait, après avoir poussé de grands cris: car c'étoit le signal ordinaire des combats. Quand les

De Rome l'an 269.

Consuls, Cæso Fabius, & Æmilius Mamercinus.

dards furent épuisés, on s'approcha mutuellement l'épée à la main, pour combattre de près. D'abord, on ne perdit point de terrain de part ni d'autre, quoique le choc fut vif. Enfin, les Volsques reculérent un peu, sans se désunir, en gardant toujours leurs rangs, & sans cesser de faire tête aux Romains. C'étoit un stratagême des Volsques, pour gagner derriére eux une éminence, d'où ils auroient accablé leurs ennemis de traits, qu'ils auroient lancés du haut en bas. Les Romains, en bon ordre, suivirent toujours leurs ennemis, qu'ils poussérent assés près de leur camp. Lorsque les Volsques s'en virent à portée, ils se débandérent exprès, & courûrent à grands pas vers leurs retranchements. Alors les Romains quittérent eux-mêmes leurs rangs, pour les suivre. La derniére Centurie sur tout, c'est-à-dire, la plus vile soldatesque de Rome, par l'amour du butin, s'amusa à dépoüiller les morts. Alors les Volsques, tout près de leur camp, se ralliérent, comme ils en étoient convenus, & vinrent fondre sur les Romains en désordre. Il y eut plus. De toutes les portes de leur camp, ils firent sortir un corps de réserve, qu'ils y tenoient caché. Alors la fortune du combat parut changée. Les fuyards devinrent les aggresseurs, & les Romains presque vainqueurs, se virent poursuivis, & vaincus. On en fit un grand carnage, & sur tout des Soldats de la derniére Centurie, uniquement attentive à piller. La Cavalerie seule couvrit quelques Bataillons, & les reconduisit au camp. Encore ceux-ci, & le reste de l'armée Romaine, n'échapérent-ils, qu'à la faveur d'une tempête soudaine qui s'éleva. Une nuée obscure couvrit les deux armées, & les empêcha de se reconnoître. D'ail-

leurs, la pluye & la grêle tombérent si abondantes, qu'elles ôtérent aux Volsques le courage de poursuivre les Romains. Ceux-ci regagnérent leur camp en petit nombre, & n'y demeurérent que pendant la nuit, qui suivit leur défaite. Au point du jour, ils décampérent, & vinrent se poster sur une colline, aux environs de Longule, dans le païs Latin. Ce fut là, qu'Æmilius s'arrêta, pour faire panser les blessés, & il employa tous ses soins à consoler, & à encourager ses troupes désolées.

De Rome l'an 269.

CÆSO FABIUS. & ÆMILIUS MAMERCINUS.

Si les Volsques s'étoient contentez de leur premiére victoire, ils eussent pris sur les Romains une supériorité, que ceux-cy auroient eu peine à reprendre. Ils hazardérent une seconde attaque, dont le succez ne fut pas égal. Ayant appris par les Transfuges Romains, que l'armée d'Æmilius étoit réduitte à un petit nombre de combattants, & que les morts, les deserteurs & les blessés la rendoient extrémement foible, ils accoururent sans précaution, & quelques uns sans armes, ou pour donner le dernier coup au Consul, ou pour être spectateurs de sa défaite. Ils arrivérent donc à la Colline, où les Romains étoient campés, & l'investirent de toutes parts. Leur approche se fit sans peine, & sans perte. Les Romains manquoient de traits. Le combat se donna donc au pied des retranchements, dont les Romains s'étoient couverts. Déja les Volsques avoient comblé le fossé du camp ; déja ils s'étoient répandus dans la fausse-braye, qui environnoit le rempart. Déja ils s'efforçoient de le rompre, pour pénétrer dans l'enceinte du Camp, lorsque les Chevaliers Romains, pour lors combattants à pied, & les Triaires, qu'on réservoit

De Rome l'an 269.

CÆSO FABIUS, & ÆMILIUS MAMERCINUS

toujours pour les besoins extrémes, soutinrent, avec un courage invincible, la premiére furie des Volsques. Les Romains profitérent de leur avantage, & en combattant du haut de leurs remparts, ils écartérent l'ennemi, & le contraignirent à regagner la plaine. Les Volsques s'y campérent, & defiérent les Romains à un combat en rase campagne. Æmilius étoit trop sage, pour risquer une action générale. Alors les Volsques attirérent à leur camp toutes les milices de leur pays, à dessein de tenter une seconde attaque du camp Romain. Cependant ils le tenoient bloqué, & ils ne se promettoient rien de moins, que de forcer le Consul à se rendre par famine. Æmilius reçût du secours à tems. A la verité son Collégue Fabius ne vint pas en personne au camp investi. Les augures & les entrailles des victimes ne lui annonçoient rien que de désastreux, s'il alloit à la delivrance d'Æmilius. Il se contenta de faire un détachement de ses meilleures Troupes, qui arrivérent avant le renfort des Volsques. Ces nouvelles forces rendirent le courage aux Romains. Ils ne se crurent pas inférieurs à cette multitude innombrable, dont ils étoient environnez. En effet ils laissérent l'ennemy grimper sur le rocher, qui dominoit leur camp, & dans la fausse braye, où il s'étoit autrefois inutilement introduit. A l'instant même, les Romains firent de larges ouvertures à leurs remparts, en sortirent sur les assiégeants, les attaquérent avec les traits qu'on leur avoit apportez, & comme les Volsques se trouvérent serrés dans leur postes, on en fit un carnage effroyable, en partie à coups de pierres, qu'on leur lançoit d'enhaut, en partie avec l'épée. Ce ne fut qu'à peine qu'ils se retiré-

De Rome l'an 270.

Consuls, Cæso Fabius, & Æmilius Mamercinus. *Tit. Liv. lib.* 2.

rent dans leurs camp, laissans les Romains maître de la campagne. Dans le besoin pressant où ils étoient alors de vivres, ils se répandirent dans le pays ennemy, & le pillérent. Par là ils eurent bien leur revanche du premier échec qu'ils avoient reçû des Volsques.

Durant l'absence des Consuls, les mécontentements du Peuple, sur la distribution des campagnes, se renouvellérent un peu. Le Sénat les appaisa pour l'année présente. D'ailleurs les Peres Conscripts, pour donner à la Ville une distraction amusante, ordonnérent la consécration du temple de Castor & de Pollux. L'illustre Posthumius au tems de la bataille de Régille, en avoit voüé la construction. Elle se trouva achevée sous le Consulat d'Æmilius & de Fabius.[a] Il fallut en faire la dédicace. L'honneur de la Consécration étoit d'ordinaire déferé aux Consuls. On se servit de leur absence pour le faire tomber sur Posthumius, fils du Dictateur, qui en avoit fait le vœu. Cependant le tems prescrit pour le changement des Consuls étoit prêt d'arriver. Æmilius n'osa retourner à Rome, pour tenir l'assemblée. Il étoit si peu ordinaire aux Romains de céder la victoire à leurs ennemis, que le Consul fut rempli de confusion de s'être laissé vaincre. Fabius seul quitta son camp, & vint présider aux Comices. Le Peuple demandoit le Consulat pour d'anciens Consuls, qui luy avoient été affectionnés. Le Sénat proposoit pour remplir cette place, des sujets qui n'étoient pas fort agréables à la Commune. Le parti du Sénat l'emporta. Les Centuries

[a] Ce Temple de Castor & Pollux, fut bâti dans la grande place de Rome, au pié du Mont-Palatin, selon la conjecture du Pere Donat. La dédicace s'en fit le jour des Ides de Juillet, c'est-à-dire, le treisiême du même mois.

De Rome l'an 270.

Consuls, M. FABIUS, & L. VALERIUS.

élurent M. Fabius frére des Consuls, des deux années précédentes, & ce L. Valerius, qui pendant sa Questure, avoit fait condamner Sp. Cassius.

Comme les anciens Consuls avoient laissé leurs troupes dans le Camp, leurs successeurs n'eurent plus que des revües à faire, pour remplacer les pertes d'Æmilius. Ils trouvérent à cela même de la résistance, de la part du Peuple, & de ses Tribuns. La populace se plaignit hautement, du peu d'égard que le Sénat, & que les Consuls avoient eu pour la Loy, qui décernoit la répartition des terres en leur faveur. *A la verité cette loy n'est pas abrogée*, disoit-on, *mais on en élude l'éxécution par des lenteurs affectées*. Le Peuple remplissoit tout Rome de ces cris, & portoit ses plaintes aux Tribuns, qu'il accusoit de trahir les interests qui leurs étoient commis. Le Sénat donc eut beau faire paroître un Edit, & les Consuls eurent beau prescrire un jour, pour la levée des troupes, le Tribun Manius s'opposa à l'Edit du Sénat, & à l'ordre des Consuls. Cependant un nouvel ennemy venoit de se sou lever contre Rome. Comme si ce n'eût pas été assez pour elle, que d'avoir une guerre à soutenir à l'Orient, contre les Volsques, elle eut à combattre à l'Occident les Véïens, qui faisoient partie du formidable corps des Etrusques. Les deux armées, pour agir de deux côtez différents, ne pouvoient étre assez tôt prestes. Leur marche fut retardée par l'opiniâtreté du Tribun Manius. Il s'obstinoit à ne point permettre de levées, qu'on n'eût auparavant crée des Decem-virs, pour la distribution des campagnes. Les fréquentes contestations des Tribuns du Peuple avec les Consuls, firent trouver à ceux cy cent expédients, pour se débarasser

Tit. Liv. lib. 2.

fer

ſer des oppoſitions de ceux-là. Valerius donc, & Fabius convinrent enſemble, de faire porter leur Tribunal Conſulaire dans une campagne hors de la Ville, & de citer-là le Peuple, pour y être enrolé. C'étoit un moyen ſûr de n'être plus troublez par les proteſtations importunes des Tribuns. On ſçait que leur juriſdiction ne paſſoit pas les portes de Rome, & que même il leur étoit deffendu d'en ſortir, qu'aux Féries Latines, pour aſſiſter, ſur la montagne d'Albe, au ſacrifice qui s'y faiſoit tous les ans à Jupiter, par les Romains, & par les Latins en commun. On appella donc, hors des murs, le Peuple pour être inſcript dans la milice. Alors n'étant plus ſoutenu par l'authorité des Tribuns, il devint plus docile. Si quelqu'un refuſoit de comparoître, & de donner ſon nom, les terres qu'il avoit à la campagne étoient ravagées, & s'il n'en avoit que de loüage, ou à ferme, on luy enlevoit tous les inſtruments de l'agriculture. Après avoir étably de ſi bons ordres, on mit bientôt deux armées en état de marcher, l'une contre les Véïens, l'autre contre les Volſques. Le ſort décida que Fabius commanderoit la premiére, & que Valerius ſeroit à la tête de la ſeconde.

De Rome l'an 270.

Conſuls, M. FABIUS, & L. VALERIUS.

Avant que de partir, les deux Collégues convinrent entre eux, de garder une conduite uniforme durant la campagne. C'étoit de ſe tenir renfermés dans leurs camps, de n'attaquer point l'ennemy; mais de ſe deffendre, s'ils étoient attaquez. Il eſt à croire qu'ils avoient peu de confiance en leurs troupes, compoſées d'hommes mal affectionnez aux Conſuls, & la plus part enrôlez malgré eux. Fabius obſerva ponctuellement la convention. Il n'attaqua point les

De Rome l'an 270.

Consuls, M. FABIUS, & L. VALERIUS.

Véïens, & n'en fut point attaqué. Pour Valerius, il pénétra d'abord chez les Volſques proche d'Antium, avec les recrües qu'il avoit amenées de Rome. Enſuite il campa à la veüe des ennemis. Les Volſques, à leur tour, ſe fortifiérent dans leur camp ; & ſe continrent dans leurs retranchements. L'inaction ne convenoit guéres, ny aux Volſques, ny aux Romains. C'étoit des nations vives, belliqueuſes, ennemies du répos, & avides de gloire. Ainſi toutes les fois qu'il ſortoit, de l'un des deux camps, un parti pour aller faire des proviſions, ou qu'on y conduiſoit un convoy, les Romains faiſoient des détachements, pour attaquer les Volſques, & les Volſques pour donner ſur les Romains. Les Généraux des deux partis rémarquérent, qu'il leur périſſoit plus de monde dans ces petits combats, que dans une action générale. Les Volſques furent les prémiers à quitter leurs tentes, & à mettre leurs troupes en ordre de bataille. Ils avoient un avantage ſur les Romains ; c'eſt qu'ils étoient à portée de recevoir de nouveaux ſoldats, pour remplacer leurs pertes. L'armée Romaine ſouffrit impatiemment le défi, qui luy étoit préſenté. Le Conſul à ſon tour fit ſortir ſes legions, & les diſpoſa pour le combat. Jamais peut-être on ne vit d'action plus ſanglante, & de ſuccês plus égal. La Cavalerie, l'Infanterie, les gens de trait & les frondeurs, tous combattirent à la fois des deux côtez. Volſques, Romains, perſonne ne recula. Cependant la plaine fut jonchée de corps, & les mourants confondus avec les morts, frappoient l'air de leurs cris. L'acharnement fut ſi grand qu'on ne ſentit de part & d'autre, ny la fatigue, ny la chaleur ex-

trême du jour, que quand les épées furent ou émoussées, ou rompuës, & que les boucliers furent si chargez de traits, qu'on ne pouvoit plus les soutenir. Alors, comme de concert, les deux armées cédérent à leur épuisement, & se retirérent chacune en son camp, sans pouvoir se vanter d'aucun avantage.

De Rome l'an 270.

Consuls, Q. FABIUS, & L. VALERIUS.

Une bataille si peu décisive, ne fut suivie d'aucune autre. Les deux camps s'observérent sans se nuire. A la nouvelle du combat, donné par Valerius, on disoit à Rome, qu'il n'avoit tenu qu'aux Soldats de son armée, de remporter une victoire complette, & que par haine pour leur Général, ses Soldats avoient ménagé l'ennemi, crainte de procurer au Consul les honneurs du Triomphe. Toutes les lettres des Romains à leurs amis, accusoient leur Chef d'incapacité pour la guerre. Ce fut ainsi que les troupes se vangérent de Valerius, cet ennemi de Cassius, ce Magistrat si opposé à la distribution des campagnes.

Dion. Hal. lib. 8.

On imputoit encore le peu de succès des armes Romaines, à la vangeance du Ciel. A Rome, on ne parloit que de prodiges affreux, que de fâcheux augures, que de spectres, & que de voix menaçantes miraculeusement entenduës. Soit que les Pontifes fissent courir ces bruits, parce qu'ils étoient informés secrettement des galanteries d'une Vestale, soit que les imaginations fussent tournées au fanatisme, on fit des perquisitions pour trouver la cause de ces événements merveilleux. On jugea que les Dieux étoient irrités, de se voir servis par des mains impures. La cause fut portée devant les Pontifes. Ceux-ci déclarérent que la Vestale [a] Opimia, avoit soüillé sa consécration, par

Tit. Liv. & Dion. Hal. Ibid.

[a] Tite-Live donne à cette Vestale le nom d'Oppia.

De Rome l'an 270.

Consuls, M. FABIUS, & L. VALERIUS.

son incontinence, & qu'elle avoit profané le Sanctuaire. [a] Aprês en avoir fait la preuve, ils la dégradérent, en lui ôtant ses couronnes, & sa coëffure Sacerdotale. Ensuite elle fut conduite à travers la place publique, jusques hors des murs, dans un lieu où on l'ensevelit toute vivante. Deux jeunes Romains complices de son sacrilége, furent frappés de verges & mis à mort. Enfin, la cérémonie finit par un sacrifice d'expiation, & Rome se crut réconciliée avec les Dieux.

De Rome l'an 271.

Interregne, ATRATINUS.

Lorsque l'année Consulaire fut expirée, les difficultés s'augmentérent pour l'élection des Consuls. Le Peuple avoit, comme l'année précédente, à mettre en place deux anciens Consuls, attachés au parti populaire. De son côté, le Sénat briguoit le Consulat pour deux jeunes Sénateurs, entêtés de la faction Patricienne, & opposés au Tribunat. Le sujet, en faveur de qui les Patriciens panchoient le plus, étoit le jeune Appius Claudius, fils du fameux Claudius, dont l'aversion contre le Peuple s'étoit si souvent signalée. Le fils avoit pris toutes les inclinations de son pere, & le surpassoit même en férocité. Il avoit, de plus, bien des amis, & un grand nombre de clients, qui soutenoient sa brigue. Ce fut là justement, ce qui lui rendit le Peuple contraire. Les Plébéïens appréhendérent le gouvernement d'un homme infléxible, & accrédité. Toutes les fois donc que les anciens Consuls ordonnérent l'assemblée des Centuries, pour procéder à l'élection, les Tribuns s'y opposérent. C'étoit leur droit. Chacun s'en retournoit chés soi, sans donner

Dion. Hal. lib. 8.

a Denys d'Halicarnasse assûre, que les complices de ce crime furent mis à la torture, & révélérent la honte de la Vestale.

de suffrages. A leur tour, les Consuls formoient leur opposition contre les divers Comices, que les Tribuns indiquoient. C'étoit aussi leur droit. On se retiroit sans avoir rien conclu. Ces sortes de contestations ne finissoient guére, que par des coups, & il en sortoit toujours bien des gens blessés. Le Sénat enfin délibéra sur les moyens de mettre fin à des querelles, qui bien-tôt alloient dégénérer en sédition. Les Peres Conscripts furent partagés en deux sentiments. Les plus rigides vouloient, qu'on créât, seulement pour le tems des Comices, un Dictateur, qui, par l'autorité souveraine de sa Charge, chasseroit les factieux des Assemblées, réformeroit les abus de la Magistrature, & établiroit de sages Consuls, de plein pouvoir. On prit un parti plus sensé. Ce fut de réduire, pour un tems, la République à l'interregne, d'en donner le soin à des vieillards respectables, qui gouverneroient tour à tour, & qui pourvoiroient à la création des Consuls. Suivant ce projet, Sempronius Atratinus fut le premier qui prit le soin des affaires, pour peu de jours, & dés-lors toute autre autorité cessa dans Rome. A celui-ci succéda Sp. Lartius. Tout fut paisible à Rome sous leur administration passagére. Lartius ordonna l'Assemblée des Centuries, au champ de Mars. L'élection s'y fit sans désordre, & au gré du parti Plébéïen, & de la faction Patricienne. On choisit un C. Julius, homme affectionné au Peuple, & un Q. Fabius, qui déja avoit été une fois Consul. Quoique celui-ci panchât pour la Noblesse, il n'étoit pas violent, & d'ailleurs son Collégue paroissoit propre à balancer son autorité. Le Peuple triompha de se voir délivré du jeune Appius Claudius, dont il n'espéroit

De Rome l'an 271.

Interregne, ATRATINUS.

Interregne, SP. LARTIUS.

De Rome l'an 271.

Consuls, C. JULIUS, & Q. FABIUS.

De Rome l'an 271.

Consuls, C. JULIUS, & Q. FABIUS.

rien de modéré, & en fit éclater sa joye. Comme la sédition avoit commencé par la crainte de l'avoir pour Consul, tout fut calme dés qu'il fut exclu du Consulat.

Les Eques & les Véïens, profitérent des troubles de la République, pour faire du ravage dans ses campagnes, & chés ses Alliés. Les premiers entrérent dans le païs Hernique, y enlevérent du bétail, & y firent des hostilités. Cependant, Rome différa de s'en vanger, dans un tems plus favorable. Les Eques s'enhardirent par l'absence de leurs ennemis. Ils parûrent en corps d'armée, & crurent pouvoir investir Artone, [a] ou Hortone, Ville des Latins. Le siége en fut long, & Artone ne fut délivrée, que sous les Consuls suivants. Pour les Véïens, ils firent changer, par leur conduite, une querelle naissante, en une guerre déclarée. Rome leur avoit envoyé une Ambassade, pour leur demander compte des pillages qu'ils avoient

a Les Auteurs anciens placent Hortone, ou selon Tite-Live, Artone, aux environs de Lavic & de Préneste, au-delà du Mont, & de la Ville d'Algide, qui étoient alors de la dépendance des Latins. Dans plusieurs éditions de Denys d'Halicarnasse, on lit ὀρὺς. Le manuscrit Vatican, porte ἐ ᾶνα au lieu ὀρτῶνα, qu'il faut restituer. Holstenius conjecture qu'Hortone ou Artone, n'étoit pas loin de *Monte Fortino*. Pline & Strabon, font mention d'une autre Ville d'Ortone, dans le Territoire des Frentans, qui fait aujourd'hui partie de l'Abrusse Citérieure, & de la Capitanata, sur les côtes de la mer Hadriatique. Pline l. 3. parle d'une Ville d'Hortane, située dans l'Etrurie. On conjecture que c'est présentement *Orti*, ou *Orta*, dans l'endroit où se joignent les eaux du Tybre, & du Nar. Afin qu'on ne se trompe pas à la ressemblance des noms, il faut distinguer Ortone, de la Ville d'Arténe, placée anciennement sur les confins du Territoire des Herniques, des Eques, & des Volsques. Il est difficile d'assigner bien précisément le lieu de son ancienne situation. Quelques-uns ont confondu cette Ville, avec une autre du même nom, située entre Veïes & Céré ; mais celle-ci, au rapport de Tite-Live, *l.* 4. étoit entiérement détruite, & ne subsistoit plus, dès le tems même des Rois de Rome.

exercés contre-elle. Les Véïens avoient répondu, que la République devoit moins les imputer à leur seule Lucumonie, qu'au corps entier des Etrusques. Il y avoit plus. Les Ambassadeurs Romains, étoient tombés dans une embuscade de ces brigands, qui les avoient retenus. Ces réponses & ces infractions du droit des gens, firent comprendre aux Romains, que la guerre contre les Véïens, étoit formidable, mais nécessaire. Le Sénat fit donc partir les deux Consuls, avec des forces convenables. Ce ne fut pas sans contradiction de la part des Tribuns du Peuple. Ils s'opposérent au Décret du Sénat, & prétextérent la mauvaise foi des Consuls, qui depuis cinq ans, différoient la répartition des campagnes. Ils alléguoient encore le danger, qu'il y auroit à s'attirer toutes les Lucumonies Etruriennes. Sp. Lartius les calma. L'armée Romaine partit sous la conduite des Consuls, & fut partagée en deux corps. L'approche des Romains, fit retiter l'ennemi dans ses Forts. Ainsi, les Consuls maîtres de la campagne, la ravagérent, sans avoir remporté de victoire mémorable.

De Rome l'an 271.
Consuls, C. JULIUS, & Q. FABIUS.

Lorsqu'il fallut faire un nouveau choix de Consuls, on sentit à Rome, combien les partialités du Peuple & des Patriciens, avoient donné d'atteinte à l'ancienne forme, & à la premiére liberté des élections. Comme le Peuple s'obstinoit, pour lors, à mettre en place des Patriciens de son parti, car il y en avoit de populaires, & que le Sénat ne vouloit avoir pour Chefs de la République, que des hommes de la faction des Nobles, on partagea le différent. Le Sénat nomma de son côté, ce même Cæso Fabius, qui déja une fois avoit géré le Consulat, & qui dans sa Questure,

De Rome l'an 272.
Consuls, CÆSO FABIUS, & SP. FURIUS.

Dion. Hal. lib. 9.

De Rome l'an 272.

Consuls, CÆSO FABIUS, SP. FURIUS.

avoit fait condamner Cassius. Pour le Peuple, il choisit [a] Sp. Furius, zélé partisan des Plébeïens. Les Tribuns, qui gouvernoient les intérêts de la Commune, entretenoient par cet artifice, de la désunion parmi les Patriciens. Comme c'étoit d'entre-eux, que l'on tiroit alors les Consuls, ceux qui aspiroient à le devenir, se rangeoient les uns du côté du Peuple, pour avoir sa nomination, les autres du parti de la Noblesse, pour obtenir son suffrage. Les deux Consuls, ne furent pas plûtôt entrés en Charge; qu'il fallut partir pour la guerre. D'un côté, les Eques dont on avoit négligé les progrês, s'étoient emparés d'Hortone, qu'ils avoient enlevée d'assaut. De l'autre, les Etrusques avoient tenu une Assemblée générale de toute la Nation, & sans s'unir en corps contre les Romains en faveur des Véïens, ils avoient permis à toutes les Lucumonies, qui le voudroient, de fournir à ceux-ci des hommes, & d'autres secours. Ainsi les forces des Véïens étoient considérablement augmentées. Le péril des Alliés, & celui de Rome, ménacée elle-même d'un siége par les Etrusques, demandoient une prompte défense. Cependant lorsqu'il fallut former deux armées, [b] le Tribun Icilius renouvella les anciennes querelles sur le partage des terres.

Tit. Liv. lib. 2. & Dion. Hal. lib. 8.

a Spurius Furius, est surnommé Fusus dans les Annales Consulaires. Diodore le désigne avec le surnom de *Medullinus*, qui étoit commun dans la famille *Furia*.

b Tite-Live appelle ce Tribun du Peuple Spurius Licinius. Denys d'Halicarnasse le nomme Icilius. La leçon de l'Auteur Grec nous a paru préférable à celle de l'Historien Latin. Prémiérement, parce qu'alors les Icilius étoient ennemis jurés du corps de la Noblesse. Secondement, aucun de la famille *Licinia* ne se trouve désigné avec le prénom *Spurius*, au lieu qu'il étoit fort ordinaire parmi ceux de la famille *Icilia*. Il est incertain, si le Tribun du Peuple Icilius fut le même, que celui qui avoit exercé le Tribunat dix ans auparavant, c'est-à-dire, l'an de Rome 261.

Il espéroit que les extrêmes besoins de la République contraindroient le Sénat, à tenir les paroles données au Peuple, & à nommer ces Décem-virs si long-tems attendus. Ce fut au Sénat à décider sur un article si pressant, & si vivement requis par les Tribuns. On demanda l'avis des plus anciens Sénateurs. Appius Claudius le pere, parla le prémier. Son âge & son expérience lui firent trouver un expédient, qui du moins pour un tems, donna bien de l'avantage à la faction Patricienne. Il conseilla aux Consuls de semer la division parmi les Tribuns du Peuple, ou du moins d'en avoir toujours un à eux, dans ce Collége si formidable. Leur autorité étoit égale, & n'avoit de force que dans leur unanimité. Enfin, l'opposition d'un seul suffisoit à annuller les protestations du Collége entier. L'avis parut sensé, & dês-lors les Patriciens s'efforcérent d'enlever quatre Tribuns au parti Plébéïen. Le projet réüssit. D'abord les quatre Tribuns, gagnés au parti du Sénat, tâchérent de fléchir Icilius leur Collégue, seul requérant pour l'éxécution de la loi *Cassia*. Enfin l'affaire fut portée devant le Peuple assemblé en Comices. Quatre Tribuns étoient pour différer l'accomplissement de la loi, jusqu'à la fin des guerres, qui menaçoient Rome. Icilius seul soutenoit avec chaleur, que le tems étoit venu d'en presser l'éxécution. Comme on lui remontroit le péril où se trouveroit Rome, si pour un leger interêt, on l'abandonnoit sans défense, aux ménaces de l'Etrurie. *Que Rome périsse*, s'écria-t'il, *plûtôt que de voir les prétentions du Peuple frustrées!* Ces paroles peu mesurées, qui échappérent au Tribun, dans le feu d'un zéle trop ardent, donnérent prise à ses Collégues. Ils les

De Rome l'an 272.

Consuls, CÆSO FABIUS, & SP. FURIUS.

De Rome l'an 272.

Consuls, CÆSO FABIUS, & SP. FURIUS.

relevérent, & firent sentir au Peuple les suites funestes d'un si furieux entêtement. Par là, ils l'emportérent sans peine, au jugement du Peuple même, sur les oppositions d'Icilius, & firent tomber l'inconsidéré Tribun, dans le décri, & dans l'aversion publique.

L'obstacle que formoit Icilius, ne fut pas plûtôt levé, que les deux armées se formérent sans peine. Le trésor public, & la libéralité des particuliers concoururent à les rendre formidables [a] Celle qui de-

Dyon. Hal. lib. 9.

[a] Selon le texte de la plûpart des éditions de Tite-Live, les Troupes que la République envoya contre les Eques, échûrent à Fabius. L'armée qu'on opposa aux Etrusques, fut commandée par Furius. Conformément au témoignage de Denys d'Halicarnasse, l'armée d'Etrurie fut destinée à Fabius; tandis que Furius commandoit les Troupes, qui marchérent contre les Eques. Mais quelques Commentateurs ont cru devoir corriger le texte de Tite-Live. Au lieu de ces mots *ducendus Fabio in Veïentes, Furio in Æquos exercitus datur*, ils ont substitué ceux-ci, *Fabio in Æquos, in Veïentes Furio datur*. Par cette correction, ils ont prétendu éviter une inconséquence, qui se trouve dans la suite du narré de Tite-Live. Il dit en effet, qu'il ne se passa rien de mémorable contre les Etrusques, & qu'il n'en fut pas ainsi de Fabius, qui eut bien des contradictions à essuyer, de la part de ses Soldats. Ici l'on voit que Fabius n'eut rien à démêler avec les Etrusques. Ce n'est pas tout. L'Auteur, après avoir dit, qu'à l'approche de l'ennemi Fabius fut abandonné par les siens, ajoûte dans un autre endroit, que l'armée Romaine, dans la chaleur de l'action, céda la victoire aux Eques, qui déja avoient été battus, & qu'elle revint au camp, sans aucun égard pour les ordres du Général. Quelques lignes après, l'Historien dit que les Veïens & les Etrusques reçurent avec dédain, le défi des Romains, qui se disposoient à livrer la bataille, dans la persuasion que ceux-ci leur abandonneroient la victoire, comme ils l'avoient abandonnée aux Eques dans la derniére campagne. Or Tite-Live, ne parle point en d'autres termes de l'armée que Rome soumit à la conduite de Fabius. Ce Consul commandoit donc l'armée qu'on destina contre les Eques. L'Auteur ne s'est donc pas accordé avec lui-même, lorsqu'il met Fabius à la tête des Troupes, qui eurent à combattre contre les Etrusques. Pour sauver ces inconséquences, les interprétes ont mieux aimé le mettre en contradiction avec Denys d'Halicarnasse, que de reconnoître le peu d'accord qui se trouve dans son réçit. Mais outre qu'on n'apperçoit point les mêmes bévûës, dans le détail que l'Historien Grec nous fait de ces deux expéditions, son sentiment est plus conforme aux dispositions des Romains à l'é-

De Rome l'an 272.

Consuls, Cæso Fabius, & Sp. Furius.

voit agir contre les Eques, fut attribuée par le sort à Furius, & les troupes destinées contre les Etrusques, échûrent à Fabius. Dans l'armée du premier, le Consul chéri des siens, ne trouva que de la docilité, & que du courage. L'occasion seule de se signaler, leur manqua. Par malheur, les Eques ne se présentérent point en campagne. Ils en furent quitte, pour le ravage de leurs terres, & pour l'enlévement de leurs esclaves, & de leurs bestiaux. Tout le butin, qui fut fait dans une si fertile contrée, se partagea entre les soldats, & les troupes de Furius, plus chargées de dépoüilles, que de gloire, rapportérent encore de leur campagne une affection tendre pour leur Général. Il n'en fut pas ainsi de Fabius. C'étoit un Consul de la nomination du Sénat, & de la faction Patricienne. Il ne put vaincre les préjugés de la Milice qu'il conduisoit. Fabius ne la trouvoit jamais prête à éxécuter ses ordres, soit qu'il fallût saisir un camp, soit qu'il fallût enlever secrettement un poste à l'ennemi. Du reste, le Général avoit assés de force d'esprit, pour mépriser ses murmures, & ses paroles outrageantes. La République en souffroit peu. Ce qui la mit en danger, ce fut le parti insensé, que prirent ses soldats, dans une occasion importante. Le combat s'étoit livré entre deux collines, où les Véïens & les Romains étoient campés. Ceux-ci combattirent en braves, tandis qu'il s'agit de conserver leur vie. Ils

gard de Furius, & de Fabius. Furius s'étoit rendu aimable par sa popularité. Fabius étoit devenu odieux à la Commune, depuis la fin tragique de Cassius, qu'il avoit fait condamner à la mort. Les Troupes n'eussent donc jamais abandonné Furius dans le combat qui se donna contre les Eques. La vangeance & le dépit les animoit contre le seul Fabius.

De Rome l'an 272.

Consuls, Cæso Fabius, & Sp. Furius.

Tit. Liv. lib. 2.

gardérent éxactement leurs rangs, & suivirent l'exemple de leur Général, qui fit dans la bataille des prodiges de valeur, & de conduite. Les ennemis étoient en désordre, il ne restoit plus qu'à les poursuivre, & qu'à s'emparer de leur camp, pour avoir un avantage complet. La Cavalerie fut envoyée à la suite des Véïens, qui dans leur retraite, gardoient encore quelque ordre de bataille. Elle obéït. Les Chevaliers Romains étoient çensés du corps de la Noblesse, & ils étoient affectionnés au Général. Pour l'Infanterie, elle ne céda ni aux priéres, ni aux éxhortations de Fabius. Il ne fut pas possible, de la faire marcher au secours de la Cavalerie Romaine maltraitée, & mise en déroute par les ennemis. Enfin, les soldats Plébéïens, aimérent mieux perdre leur gloire, & celle de la République, que d'en procurer à un Consul haï, qui auroit merité le Triomphe. Ils retournérent en leur camp, après une victoire imparfaite. Là, les séditieux tournérent leurs imprécations contre leur Général. Ils attribuérent le désavantage de la Cavalerie à son incapacité, & dans la licence des discours, ils s'emportérent en des invectives cruelles contre Fabius. En vain quelques soldats plus équitables, osérent dire, que c'étoit un grand homme, & un vaillant Capitaine, ces loüanges ne firent qu'augmenter les cris, & les malédictions de la multitude. Le Général ne péchoit que par trop de bonté. Il n'eut pas assés de fermeté, pour réprimer l'insolence de ces mutins, & il fit voir qu'un brave homme, peut plus aisément venir à bout de l'ennemi, que d'une populace effrénée. Ce ne fut pas assés. Dans le camp, on n'entendoit que plaintes des séditieux, sur l'ennuyeux

Dionis. Halic. lib. 9.

Tit. Liv. lib. 2.

séjour de l'armée, dans le païs ennemi. Ils demandoient de retourner à Rome, & ils assuroient qu'ils ne seroient pas en état de combattre, si l'ennemi se présentoit. Alors les menaces du Consul furent inefficaces. Il avoit perdu tout crédit sur ces esprits révoltés. Dês la nuit suivante, ils poussérent encore plus loin leur audace, & le mépris qu'ils avoient pour leur Chef. Sur le milieu de la nuit, ils pliérent leurs tentes, sans en avoir reçû l'ordre, prirent leurs armes, se chargérent des blessés, & sortirent du camp, avec la vîtesse de gens qui fuyent devant l'ennemi. A cette vûë, le Consul eut la complaisance de faire sonner le signal du départ; & se retira avec ses troupes, dont il n'étoit plus le maître. Ce fut une nouvelle scéne à l'entrée de Rome, où cette armée de déserteurs, arriva long-tems avant jour. Les sentinelles, qui veilloient aux portes de la Ville, & sur le rempart, crurent long-tems qu'une armée ennemie venoit faire une tentative, pour surprendre les murs. Lorsqu'on connut, que les troupes qui les environnoient étoient Romaines, on se persuada qu'au moins l'armée de Fabius avoit reçû quelque violent échec. Le retour de la lumiére détrompa Rome. On n'y laissa entrer ces insensés, que quand il fit grand jour. On leur reprocha leur inconsidération, & le péril où ils s'étoient exposés. En effet, si les Véïens eussent connu leur départ précipité, rien ne leur eut été plus facile, que de les tailler en piéces, dans leur désordre. L'ennemi se contenta de piller le camp abandonné, où l'on avoit laissé les provisions, pour le reste de la campagne. Ensuite, il fit des courses sur le Territoire Romain, & le pilla, sans trouver de résistance. Pour

De Rome l'an 272.

Consuls, Cæso Fabius, & Sp. Furius.

Dion. Hal. lib. 9.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS.

Fabius, il ne rapporta à Rome, que la haine de ses soldats, & qu'une légére augmentation d'estime, dans un petit nombre d'esprits raisonnables.

La coûtume s'introduisoit dans la République, d'élire les deux Consuls, l'un au gré du Peuple, l'autre au gré du Sénat. Les Patriciens jettérent encore les yeux sur la famille Fabia, pour remplir le Consulat, & y nommérent [a] M. Fabius, quoique son frére l'année précédente, n'eût pas été agréable à l'armée. Le Peuple donna à celui-ci pour Collégue, [b] Cn. Manlius, surnommé Cincinnatus. Ce fut pour la seconde fois, que ce Fabius fut honoré du Consulat. Dans leur année, la guerre contre les Véïens parut plus à craindre que jamais. Leur armée avoit pris de nouveaux accroissements, par un concours prodigieux de tous les cantons de l'Etrurie. Les Princes de cette grande Nation, étoient persuadés, que l'instant fatal de la ruine des Romains, étoit arrivé. *Cette République*, disoient-ils, *auroit été invincible, si les divisions domestiques n'avoient pas rompu les liens, qui en unissoient les parties entre-elles. Tel est le sort des puissants Etats. Incapables d'être anéantis par de foibles voisins, ils ont du moins un principe de destruction dans leur sein, qui les rend périssables. Les séditions y consomment, ce que des Etrangers n'eussent osé entreprendre. Voilà l'état, de la formidable République. L'effet de ses dissentions naissantes, a été suspendu quelque tems, par la sagesse de son Sénat, &*

Tit. Liv. lib. 2.

a C'est le second Consulat de Marcus Fabius, surnommé *Vibulanus*, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse.

b Ce Cnéius Manlius, surnommé Cinçinnatus, fut le pére d'Aulus Manlius, que les Fastes Consulaires mettent au nombre des Décem-virs. Le surnom de ce Consul, aussi bien que celui de son Collégue, a été tiré des Tables Grecques, & de celles de Cuspinien.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS.

par la tolérance du Peuple. Aujourd'hui, elle est arrivée, par degrés, au point de sa décadence. On trouve dans l'enceinte de ses murs, deux Villes différentes, gouvernées par des Magistrats différents. Chaque parti porte ses loix, & le parti contraire les casse à son gré. Quoiqu'il y ait eu, de tout tems, chés les Romains, de la difficulté dans les levées de la Milice, du moins il restoit à leurs troupes, de l'obéïssance pour les Généraux. Par là, Rome a subsisté malgré les dérangements domestiques. A présent, les troubles du dedans, passent au dehors, & s'insinuënt jusques dans les camps Romains. Plus d'obéïssance aux Chefs, plus de déférence pour leurs ordres. On refuse de combattre, lorsque la victoire est certaine, & l'on décampe, sans attendre l'ordre des Consuls. Quels présages d'une ruïne prochaine ! Il n'est plus nécessaire, pour anéantir la République, de la vaincre dans des combats ; il suffit de lui déclarer la guerre. Rome se détruira elle-même, par ses propres armes, laissons la faire. Disons-nous ses ennemis, & nous serons les vainqueurs.

Ces discours semés dans toute l'Etrurie, grossirent le parti des Véïens. On accourut à leur secours, non pas tant par affection pour eux, que pour voir donner le dernier coup à la République dominante. Il est croyable aussi, que les Eques joignirent leurs forces, à celles de l'Etrurie. Rome, cependant ne devenoit pas plus sage, par les périls dont elle étoit ménacée. Lorsqu'il fallut opposer des armées, aux forces prodigieuses des Etrusques, le Tribun Pontificius, renouvella les plaintes du Peuple, sur la loi Cassia, & sur la création des Décem-virs. Les petits Bourgeois eussent absolument refusé de servir dans les troupes, si l'on n'eût remis en usage, l'artifice de Claudius. On

Valer. Max. lib. 5. cap. 5.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS.

gagna quelques Tribuns, & l'on rendit par là inutiles les protestations de Pontificius, comme on avoit l'an passé coupé pié à celles du Tribun Icilius. Enfin, les levées furent ordonnées, & se firent sans résistance. La seule difficulté qui restoit, fut de contenir dans la discipline, & d'animer aux combats des soldats mécontents, que le mauvais exemple, & que l'impunité des troupes de l'an passé autorisoient à désobéïr. Rome n'avoit d'espoir, que dans la sagesse & dans la bonne intelligence de ses Consuls. Ils étoient de différents partis; mais les liens de l'interêt public, rassembloient leurs cœurs, tournés vers la même fin.

Les armées des deux Consuls, étoient parfaitement égales. Dans chacune, on comptoit deux Legions de troupes levées, dans la seule Ville de Rome, & la valeur de deux autres Legions, formées chés les Alliés de Rome, & sur les terres de l'Etat Romain. On y comptoit encore quelques troupes Auxiliaires, envoyées de divers endroits. On peut juger de là, qu'à tout prendre, les deux armées Consulaires, pouvoient bien monter à vingt mille hommes, & un peu plus. On avoit eu soin encore, de lever deux Légions de jeunes Citoïens, qu'on fit camper autour de Rome, pour écarter du Territoire Romain, les partis Etrusques. On ne compte point dans ce dénombrement, les Garnisons de la Ville, toutes composées de vieux soldats, incapables de soutenir les fatigues de la campagne. Avec ces forces, la République eût subjugué le reste de l'Italie, si la concorde de ses Bourgeois eût été égale, à leur valeur. Les Consuls donc, chacun suivi de son armée, passérent le Tybre, & vinrent camper proche des Véïes. Cette Ville, qui donnoit son nom

à

à la Lucumonie des Véïens, n'étoit distante de Rome, que de neuf milles. Tant la République avoit peu fait de progrès, en de là du fleuve ! Manlius occupa un poste avantageux, & Fabius son Collégue, pour être plus à portée de le défendre, & d'en être secouru, campa dans son voisinage. Les Romains avoient en tête l'épouvantable armée des Etrusques, postée au bas du rocher, sur lequel Véïes étoit bâti. Le nombre des Véïens, & de leurs Alliés, surpassoit infiniment celui des Romains, & la lueur de leurs armes ébloüissoit les yeux. Les Consuls n'en eussent pas été effrayés, s'ils avoient pû compter sur la bonne volonté de leurs troupes. La défiance qu'ils en eurent, leur fut salutaire, & leur fit prendre des précautions, qui leur procurérent une des plus mémorables victoires, que Rome eût remportée. D'abord ils se continrent dans leurs camps, & demeurérent dans une inaction peu ordinaire aux Romains. Les Etrusques en triomphoient, & attribuoient à timidité la sagesse de leurs ennemis. Leur Cavalerie voltigeoit, sans cesse, autour des camps Romains, & faisoit des défis honteux à leurs troupes, retenuës par des ordres sévéres, dans leurs retranchements. Survint une avanture, qui donna bien du lieu à la divination des Etrusques, si sçavants dans l'art des Augures. Tandis que Manlius restoit dans son camp, la foudre partie de la nuë, vint y tomber. Sa tente en fut déchirée, & s'en alla par lambeaux. Le brasier qu'on y avoit allumé, en fut terrassé, ses armes en furent en partie endommagées, en partie consumées; enfin, son cheval de bataille, & quelques-uns de ses domestiques, en furent frappés à mort. Les Augurs, qui suivoient toujours les Généraux Ro-

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

mains dans leurs expéditions, annoncérent au Consul, que ce camp seroit pris par l'ennemi. Un hazard vérifia dans la suite leur prédiction. Sur la garantie de ses Devins, Manlius décampa dês la nuit même, & alla confondre son armée, avec celle de Fabius, pour ne composer plus qu'un corps avec elle, dans la même enceinte, qu'on étendit. Les Etrusques ne manquérent pas de tourner le présage en leur faveur, & de se promettre la victoire. Ils philosophérent beaucoup, & sur l'endroit du Ciel, d'où la foudre étoit partie, & sur le lieu où l'exhalaison avoit disparu, & sur la Divinité qui causoit le prodige. A les entendre, la prise du camp des deux Consuls étoit certaine. Manlius y avoit transporté avec lui son mauvais Destin, au lieu que s'il fût resté dans le premier camp, son malheur s'y fût borné. Pleins de cette confiance vaine, les Etrusques firent deux choses. D'abord ils occupérent le camp que Manlius avoit quitté, changement où les Devins de Rome, réduisirent le pronostique de la foudre, qui y étoit tombée. Ensuite, ils vinrent insulter aux Romains enfoüis dans leurs retranchements. Les bravades de l'ennemi, commencérent pour lors à impatienter les soldats Romains. Leur ardeur pour le combat en fut excitée. Les Consuls sentirent une joye, qui dissipa en partie leurs défiances. Cependant ils arrêtérent, avec sagesse, l'impetuosité de leurs troupes, pour leur donner lieu de a ugmenter. Les Etrusques vinrent encore faire des reproches aux Romains.[a] *C'étoit des femmes*, disoient-ils, *qu'on leur avoit envoyées, pour en délivrer Rome. Si la République n'a point d'autres défenseurs, elle doit bien ra-*

Tit. Liv. lib. 2. & Dionis. Hal. l. 9

[a] Tite-Live ajoûte, que les E- trusques reprochérent aux Romains

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

battre de sa fierté. Alors les Romains ne furent plus maîtres de leur couroux. Ils vinrent en foule au quartier des Consuls, qu'on appelloit le Prétoire, & demandérent qu'on donnât le signal pour le combat. Les Généraux firent semblant de délibérer entre-eux, s'il étoit expédient d'aller à l'ennemi. Au fond ils étoient convenus entre-eux, d'accroître encore par des retardements, la vivacité de leurs soldats. Elle alla en effet, jusqu'à dégénerer en une espece de sédition, qui fit bien du plaisir aux Consuls. Etrange inconstance de la multitude! Ces mêmes soldats, qui peu de tems auparavant, complottoient ensemble, pour ne point marcher au combat, murmurent, & se soulévent contre leurs Chefs, qui différent de les y conduire. Les reproches qu'on leur fait d'être timides, font plus d'impression sur eux, que leurs vrais intérêts, & que l'amour de la Patrie. Les Consuls ne se pressérent pas d'écouter leurs supplications. Au contraire, ils leurs défendirent, sous de griéves peines, de sortir du camp, ou de faire la moindre hostilité contre les Etrusques, qui rodoient autour d'eux, pour les agacer. Cependant le soldat prit la résolution de voler à l'ennemi, malgré les Consuls. On leur fit enlever leurs armes. Mais lorsque le bruit se fut répandu dans le camp Romain, que les Etrusques viendroient l'assiéger, qu'ils

la honte de leur origine, selon la tradition qui s'étoit répanduë parmi les Nations ennemies de Rome, que cette Ville ne devoit sa naissance qu'à un assemblage confus de Pâtres & de scélérats, qui étoient venus y chercher un azyle, contre la sévérité des loix. *Ad hæc in novitatem generis, originisque, quà falsa, quà vera jacere.* Cette tradition a donné lieu aux deux vers suivants du premier Livre des Satyres d'Horace, *Sat.* 8.

Primus majorum quis quis fuit ille tuorum,
Aut Pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

faisoient des préparatifs pour le forcer, & que leur insolence étoit arrivée au point, de n'être plus supportable, ce ne fut plus par les Centurions, que les soldats firent porter leurs demandes aux Consuls. Ils vinrent tous en foule aux tentes des Généraux, & marquérent leur impatience par leurs cris. L'ardeur de la vangeance étoit peinte dans tous les yeux. Les Consuls alors saisirent le moment qu'ils avoient si long-tems attendu. Après avoir fait faire silence, par un certain son de trompette, Fabius parla de la sorte, en adressant d'abord la parole à Manlius son Collégue.

Dion. Hal. l. 9. Tit. Liv. lib. 2.

Je sçai que nos troupes sont invincibles; mais qui peut me répondre qu'elles n'ont pas formé le projet de se laisser vaincre? Leur conduite passée me fait apprébender pour leur fidélité à venir. Romains, l'ardeur qui vous entraîne au combat, vient un peu tard. Plût aux Dieux qu'elle fut moins l'effet de vos ressentiments personnels, que de l'amour pour la gloire! Nous pourrions attribuer vôtre valeur au devoir, plûtôt qu'à une indignation excitée par des bravades. Vous combattriés plus par devoir, que pour vous vanger. Dans la disposition où vous êtes, vous pouvés avoir du succês; mais vous ne remporterés du combat qu'un bonneur imparfait. Aprês tout, chers camarades, vos intentions, quoique moins épurées, sont produites par la vertu. Vous rougißés d'avoir été en butte aux insultes de l'ennemi. A ces marques, je reconnois la magnanimité Romaine. Ah! que n'est-elle égale dans tous les cœurs! Mais qui sçait, si les uns ne demandent pas à sortir du camp pour combattre, & les autres pour deserter? Qui peut nous garantir, que les événements de l'an passé, ne se renouvelleront pas, sous nôtre administration? Les desirs

pour la distribution des campagnes, sont-ils rallentis dans tous les cœurs ? La Patrie ne sera-t'elle pas sacrifiée à de foibles intérêts ? Qui pourra me promettre, de n'éprouver pas dans la bataille, le même sort que Cæso mon frere, & de trouver dans l'armée une obéïssance, qu'il n'y trouva pas ? C'est l'indocilité de quelques mutins, que nous avons appréhendée. C'est elle qui nous a fait suspendre le zéle, qui nous attiroit nous-mêmes au combat. Mais que, dis-je ? Dans le moment où je parle, tous les cœurs sont réünis. Une allégresse commune s'exprime par des souhaits, & par des cris communs. L'empressement d'abolir les fautes passées, est general parmi vous. Allons, cédons aux pressentiments, qui nous annoncent la victoire ! La confiance des ennemis, & leur inconsidération nous la promettent. Souvenés-vous seulement, que peu de braves périssent dans les combats, & que la mort n'y moißonne guére, que des lâches, & des fugitifs.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

Le Consul, en parlant ainsi, répandit bien des larmes. Il ajoûta les promesses aux exhortations. Il appella par leurs noms, ceux qui s'étoient signalés dans les guerres précédentes. Enfin il fit comprendre à toute l'armée, quel profit il y auroit à faire, si l'on venoit à bout d'une Nation si riche, & si étenduë. Le discours de Fabius fut suivi d'une acclamation universelle. *Qu'il nous méne,* disoient les soldats, *& qu'il cesse de nous appréhender !* Sur ces entrefaites, parut sur la scéne un certain Flavoléïus. C'étoit un homme bien tourné, d'un air martial, & qui tenoit un rang considérable dans l'armée. Quoiqu'il ne fût né que d'un artisan, il étoit arrivé, par son merite [a] jusqu'à

Dion. Hal. lib 9.

[a] Nous avons déja remarqué, que l'on comptoit trois différens ordres de Soldats, dans chaque Légion, les Triaires, les Hastates,

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

être le premier Centurion d'une Légion Romaine. Le crédit qu'il avoit parmi les Troupes, lui concilia de l'attention. Monté sur une éminence, il adressa ainsi la parole aux Généraux. *Consuls*, leur dit-il, *je le voi bien ; vos défiances ne sont pas encore calmées, & vous avés lieu de craindre, que nos actions ne répondent pas à nos promesses. De ma part du moins, je proteste, qu'au tems du combat, je me comporterai en vrai Romain. Camarades*, dit-il aux soldats, *faites le même serment que moi.* A ces mots, il tire l'épée, & la tenant élevée vers le Ciel. *Grand Jupiter!* s'écria-t'il, *toi Mars, & toi Dieu, qui que tu sois, qui présides à la bonne foi, je vous atteste, que je ne retournerai à Rome, qu'après avoir vaincu!* Alors [a] les Consuls, les Lieutenants Généraux; les moin-

& les Princes. Comme dans ces trois ordres, les Triaires faisoient la principale force, & la derniére ressource des armées Romaines, aussi le premier des Centurions, qui commandoient ce beau corps, tenoit un rang très-distingué, & son autorité s'étendoit sur tous les autres Officiers de chaque Manipule, & de chaque Centurie. Pour cette raison, il étoit appellé, *primo-Pilus*, ou *primi-Pilus*, ou *primi-Pili Centurio*. Le second, se nommoit, *Centurio secundi Triarii*, & ainsi de suite. Le premier Centurion des Hastates fut désigné par le nom de *primus Hastatus*. Il en étoit de même parmi les Centurions, qui commandoient les Princes. *Primus Centurio Principum. Secundus*, &c.

a Il est bien vrai, selon Tite-Live, que toute l'armée s'engagea par le même serment; mais il ne dit rien des Généraux. Au contraire, il paroît les excepter, dans le discours, que le Consul Marcus Fabius, adresse aux Romains, qui commençoient à lâcher pié. *Hoc jurastis Milites vos in castra redituros, at ego injuratus, aut victor revertar, aut prope te hic, Quinte Fabi, dimicans cadam.* Soldats avés-vous donc oublié vos serments, & l'effet de vos promesses? Se terminera-t'il à une fuite précipitée vers le camp? Pour moi, sans avoir contracté de pareils engagements, ou je sortirai victorieux du combat, ou j'aurai la gloire, ô Quintus Fabius! de mourir auprès de vous, les armes à la main. Mais est-il vrai-semblable, que les Consuls eussent refusé de suivre l'exemple de toute l'armée, qui s'obligeoit par un serment si solemnel? Sur tout au moment d'une bataille décisive, où il s'agissoit d'animer le courage de leurs Soldats.

dres Officiers, & tous les Soldats, firent le même ferment, avec joye, & l'air retentit du nom de Flavoléïus. Au fortir de l'aſſemblée, les Cavaliers s'occupérent du ſoin de leurs chevaux, & les Fantaſſins aiguiſérent leurs armes, & polirent leurs boucliers. En peu de tems on fut prêt à paroître dans la plaine. Les Conſuls, avant que de partir, firent égorger des victimes, pour confirmer par la Religion, les vœux de leur armée. Ainſi les Romains ſortirent en ſilence, & en bon ordre, pour ſaiſir un terrain avantageux.

De Rome l'an 273.

Conſuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

D'un autre côté, les Etruſques furent ſurpris de voir ces lâches Romains deſcendre de leurs retranchements, & venir leur préſenter la bataille. Comme ils ne s'y étoient pas attendus, ils ne s'étoient pas donné le tems, de joindre enſemble les Soldats de leurs deux camps. Cependant l'armée qu'ils opposérent alors aux Romains, étoit conſidérablement plus nombreuſe que la leur. D'ailleurs on entendoit dire dans toutes les files des Véïens, que les Troupes Romaines trahiroient leurs Généraux, & qu'elles les abandonneroient au milieu du péril. Pleins de ces eſpérances, ils font ſonner la charge. [a] Les rangs de leur armée, étoient ſi ſerrés, qu'il ne reſtoit pas aſſés d'eſpace à leurs Soldats, pour étendre le bras, & pour lançer le trait avec vigueur. Ainſi la plûpart de leurs premiers coups, furent des coups perdus. Il n'en fut pas ainſi des Romains. Pour faire un plus grand front, crainte d'être enveloppés, ils avoient élargi leurs

Tit. Liv. lib. 2. & Dioniſ. Hal. lib. 9.

a C'eſt l'interprétation, que nous avons donnée au texte de Tite-Live, *vix explicandi ordinis ſpatium fuit.* Les rangs de l'armée Etruſque, ne furent ſi ſerrés, que parce qu'elle ne ſe donna pas le tems de ſe mettre en ordre de bataille, ou ſi l'on veut, parce qu'elle n'avoit pas aſſés de terrain, pour s'étendre.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

rangs. Aussi peu de leurs traits furent lancés inutilement. Le Consul Manlius commandoit l'aîle droite, Quintus Fabius l'aîle gauche, & M. Fabius le corps de bataille. On s'avance des deux parts, on pousse de grands cris, & l'on combat de prês, bataillons contre bataillons, escadrons contre escadrons. Du côté des Etrusques, le front de leur aîle droite, excédoit beaucoup celui de l'aîle gauche des Romains. Aussi Q. Fabius ne soutenoit qu'à peine la multitude des ennemis, qu'il avoit en tête. Cependant il perce à travers un gros de Véïens. Il s'y étoit enfoncé, lorsqu'un Etrusque d'une taille gigantesque, l'atteint d'une lance, & la lui plonge dans le sein. Fabius se l'arracha du corps; mais perdant son sang, il tomba de cheval. A l'instant, son aîle gauche fut enveloppée. A cette nouvelle, le Consul Fabius quitte son poste, vole au secours de son frere, & de ses Romains. Il prend avec lui Cæso son frere, & quelques Troupes de confiance. Dês qu'il fut arrivé au lieu où les Romains commençoient à plier, depuis la perte de leur conducteur; *Camarades*, leur dit-il, *est-ce là l'effet de vos serments? Une fuite honteuse vous ramenera-t'elle au camp? Craignés-vous plus une troupe de Véïens, que Mars, & que Jupiter? Allons*, continua Cæso, *donnons seuls sur l'ennemi, & ne comptons pas que nos priéres soient plus efficaces sur des lâches, que la crainte des Dieux!* A ces mots, les deux Fabius se lancent à travers les épées. Leur exemple, redonna du courage aux Romains. Ils frappent, ils terrassent tout ce qui s'oppose à leur valeur. Les plus avancés de l'armée Etrusque couvrent la terre, & les plus éloignés prennent la fuite. Alors les deux Fabius retournent au lieu, où

Quintus

Consuls, Q. Fabius, & Cn. Manlius Cincinnatus.

Quintus leur frere étoit tombé. Ils le démêlent parmi les morts, & le trouvent respirant encore; mais à peine l'eut-on remué, qu'il expira. L'ardeur de la vangeance donna de nouvelles forces aux deux Fabius. Ils retournent au corps de bataille; & attaquent celui des ennemis. Rien ne résiste à leur courroux. Ils entassent les morts par monceaux. Tout plie devant eux, & ces mêmes Etrusques, qui d'abord avoient eu de l'avantage, virent céder le nombre à la valeur, & à l'habileté. A l'aîle droite, où combattoit Manlius, l'ennemi perdit bien du terrain, tandis que ce généreux Consul fut en état de combattre. Par malheur, un trait lancé par une main incertaine, lui perça le genou, & pénétra jusqu'au jarret. A l'instant, on le soutient, on l'enléve du combat, & on le rapporte au camp. Son absence, & le faux bruit de sa mort, mirent bien du changement du côté qu'il commandoit. Les Romains y sont repoussés, & perdent le terrain qu'ils avoient gagné. A l'instant, les Fabius volent à leur secours. Pour lors les Etrusques, qui les virent arriver, se ralliérent, & cessérent de poursuivre les Romains, déja mis en fuite. La présence du Consul les ranima. *J'ai vaincu, à l'aîle gauche & au corps de bataille*, leur dit-il, *& mon Collégue est vivant.* En effet, Manlius se remontra encore à ses Troupes, pour quelques instants. Alors le courage revint aux Romains, à l'aîle droite. Ils retournent au combat avec la furie, que la honte donne à des braves, lorsqu'ils ont reculé. Ils éclaircissent les rangs des ennemis, & ils les auroient mis en déroute, si un nouveau combat n'eût commencé ailleurs.

Ceux des Véïens qui occupoient le camp aban-

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

donné par Manlius, ne demeurérent pas dans l'inaction, pendant la bataille. Leurs Chefs les conduisirent à l'attaque du camp Romain. On n'y avoit laissé que quelque [a] Vétérans, pour le deffendre. Ceux cy à la verité étoient les meilleurs soldats des troupes Consulaires; mais que peut un petit nombre d'hommes, contre une armée entiére? Leur ressource fut de faire avertir les Consuls du péril où leur Camp étoit exposé. On y transportoit alors Manlius, qui y entra. Tout blessé qu'il étoit, il rassûra les siens par sa présence. Comme s'il étoit dit que tous les Romains auroient part à la gloire d'une si belle journeé, les Marchands, les Vivandiers, les Artisans, & les Goujats du Camp combattirent pour sa deffense. Manlius en fit fermer toutes les entrées, & tant qu'il put, il en garentit les approches. Enfin les Etrusques, forts par leur nombre, arrivérent jusqu'à une des portes du camp, & l'enfoncérent. Là, Man-

a Conformément à la distribution, que le Roy Servius Tullius, fit du Peuple Romain, le partage des jeunes Soldats, fut de marcher en campagne, à la poursuite de l'ennemi. Les vieux Soldats, ou les Vétérans, n'avoient d'autres fonctions, que celles de garder la Ville, & de la défendre contre les insultes du dedans, & du dehors. *Seniores ad urbis custodiam ut præsto essent, juvenes ut bella foris gererent.* Mais on voit par la suite de l'Histoire, que cet usage changea. Les vieilles troupes, qui avoient rempli leurs années de service, s'offroient souvent d'elles-mêmes, à porter la guerre dans le païs ennemi. On les incorporoit dans les Légions, parmi les Soldats d'élite, sous le nom de Triaires. Dans les actions générales, ce corps composé des soldats les plus aguerris, étoit posté à la troisiéme ligne, où ils attendoient l'ordre du Général. Ces troupes formoient, comme le corps de réserve, & ne combattoient, que lorsque l'avant-garde avoit été forçée de céder aux attaques de l'ennemi. Alors ils passoient aux premiers rangs, & recommençoient le combat avec un acharnement & une constance, qui décidoient presque toujours de la victoire, en faveur des Romains. Les plus vieux d'entre ces soldats, étoient occupés à la garde du camp, tandis que les autres tenoient la campagne, ou étoient en action contre l'ennemi.

sius vole à toute bride, escorté de quelques brigades de Cavalerie. Tandis qu'il combat dans ce lieu étroit, avec un courage qui lui fait oublier sa blessûre, enfin épuisé de forces, & tout couvert de nouvelles playes, il tombe & il expire. Le massacre des Romains fut grand autour de lui. La prise du camp Romain suivit la mort du Consul. Quelques braves Vétérans s'y rétranchérent dans la place d'armes, devant les tentes Consulaires. Ils ne furent préservez de la mort, que par l'amour du pillage, qui saisit les Etrusques. Tandis qu'ils dépoüillent les morts, & qu'ils ravagent le camp, Fabius quitte le combat & survient avec une partie de son armée. Le reste continüe de combattre & de vaincre. A l'arrivée du Consul, les Etrusques maîtres du camp, montent sur le rempart, & l'environnent pour le deffendre. Ils commencent un combat furieux, contre des hommes fatiguez d'une longue bataille, & qui combattoient avec désavantage. Alors T. Siccius, un des lieutenants généraux de l'armée Consulaire, fournit un expédient, pour réconquérir le camp envahi. Ce fut de réünir toutes les forces Romaines vers un endroit des rétranchements, dont il connoissoit le foible. De ce côte-là se fit une attaque générale. Siccius laissa libres les issuës du camp, pour laisser à l'ennemi plus de facilité de sortir. Son projet réüssit. Les Etrusques, qui ne purent soutenir plus long-temps l'ardeur des Romains, ouvrirent toutes les portes, & se retirérent, sans qu'on les poursuivit. Le camp ne fut pas plûtôt repris, que Fabius revole à ses troupes, qui combattoient encore dans la plaine. Sa présence donna le dernier coup à l'ennemi. Les Etrusques débandez se

De Rome l'an 273.

Consuls, M. Fabius, & Cn. Manlius Cincinnatus.

Dion. Hal. lib. 9.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. Fabius, & Cn. Manlius Cincinnatus.

retirérent dans leurs rétranchements. Tel fut le succès de la bataille de Véïes. Certainement jusqu'alors Rome n'en avoit guére gagné de plus glorieuse. Elle commença sur le midi, & elle ne finit qu'au coucher du Soleil. Ce n'est pas qu'elle n'eût coûté bien du sang aux Romains. Un Consul, & un lieutenant général y périrent. Enfin on y perdit un si grand nombre de Tribuns, & de Centurions, que jamais on n'avoit compté tant de morts, dans aucune action qui eût précédé. Marcus Fabius, le seul Consul qui resta, sentit vivement la perte de son frere Quintus. Il en parut inconsolable. Cet Illustre mort avoit été deux fois Consul, & joignoit à la valeur une probité digne de l'illustre maison dont il étoit issu. Tant de pertes auroient en qulque sorte rendu la Victoire incertaine, si les Etrusques eux mêmes ne se fussent déclarés vaincus. Dès la nuit suivante ils abandonnérent leurs camps, & laissérent les Romains maîtres du champ de bataille, & de la campagne. Alors le vainqueur distribua aux braves de son armée les récompenses, qu'ils avoient méritées. Cœso Fabius fut le prémier nommé, & personne ne lui contesta l'honneur, que son frere lui déferoit. Siccius fut le second. Il avoit rendu d'importants services aux Romains, à la conquête de leur camp. Enfin Flavoleïus ne fut pas oublié. Le Général fit honneur à son zéle pour la patrie, & aux exploits qui l'avoient signalé durant le combat. On peut dire que la famille Fabia avoit remporté la principale gloire de l'action. Aussi des exploits si marqués la réconcilierent avec le Peuple Romain. Elle passa même toujours depuis pour une de ces maisons Patriciennes, qu'on nommoit

populaires, parce qu'elles étoient amies du Peuple. Au reste ce ne fut point une popularité mandiée, où acquise par ambition, au détriment du bien public. Les Fabius ne dûrent l'affection de la Commune qu'à leur vertu.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

Le Consul victorieux étoit encore dans son camp, tandis qu'à Rome on lui décernoit les honneurs du Triomphe. On ne parloit que de sa sagesse, à conduire une campagne extrémement difficile, & à manier les esprits de ses soldats, prévenus contre lui, & contre le parti Patricien. On célébroit cette activité dans le combat, qui l'y avoit ce semble multiplié. On loüoit cette valeur, qui l'avoit rendu victorieux aux deux aîles, au corps de bataille, & à la reprise de son camp. Les Romains s'attendoient donc de le voir entrer dans la Ville sur un superbe char, conduisant, avec pompe, ce grand nombre de prisonniers qu'il avoit faits à la bataille. On fut bien surpris de voir Fabius entrer dans Rome, vêtu d'un habit de deüil, & conduisant le corps de Manlius son Collégue, & celui de son frere Quintus. Pour le Triomphe, il en refusa tous les honneurs, dans un si grand sujet de tristesse. Monté sur la Tribune, il fit l'éloge des illustres morts de son armée, & ne parla point de ses propres exploits. Tant de modestie jointe à tant de mérite, acheva de lui gagner tous les cœurs. Certainement il se fit plus d'honneur par le réfus du Triomphe, qu'il n'en eût eu à Triompher. Il y eut plus. Comme il étoit resté le seul Chef de la République, après la mort de son Collégue, il semble qu'il craignit d'y introduire jusqu'à l'ombre même de la monarchie. Il abdiqua donc le

Dion. Hal. lib. 9.

De Rome l'an 273.

Consuls, M. FABIUS, & CN. MANLIUS CINCINNATUS.

Consulat, quoy qu'il eût encore deux mois à rester en charge. Après avoir remis le gouvernement en interregne, il se retira dans son logis, pour faire penser, en solitude, les playes qu'il avoit reçües au combat.

De Rome l'an 274.

CÆSO FABIUS, & T. VIRGINIUS.

Pendant l'interregne, le Peuple Romain fut assemblé au champ de Mars, pour faire le choix des Consuls. Il étoit extraordinaire alors de continuer long-temps le Consulat dans la même famille. Cependant la gloire des Fabius étoit trop grande, la memoire de leurs exploits étoit trop récente, & l'affection des Romains pour elle étoit trop empressée, pour l'oublier dans une circonstance, ou l'on devoit lui marquer de la gratitude. [a] Cœso Fabius fut donc élû Consul, pour la troisiéme fois. Depuis sept ans, on avoit vû successivement trois freres du même nom à la tête de la République. Le Collégue que les Centuries donnérent à Fabius fut T. Virginius. Les nouveaux Magistrats ne furent pas plustôt en charge, que Fabius, inspiré par sa nouvelle popularité, s'efforça de réconcilier le Peuple avec le Sénat. Déja depuis trop long-temps, les demandes du Peuple pour la distribution des campagnes conquises, & le refus des Patriciens, entretenoient dans la République une source de divisions. Le Consul donc, avant que les Tribuns eussent présenté sur cela aucune requête, comme on faisoit tous les ans, exhorta les Senateurs à l'exécuter eux mêmes, à prévenir les plaintes du Peuple, & à faire cesser pour toujours

Tit. Liv. l. 2.

a Zonaras, sur la foi de quelques mémoires infidéles, plaçe sous cette année de Rome 274. un Manlius, qu'il dit avoir été choisi Consul pour la troisiéme fois, avec Titus Virginius *Tricostus Rutilus*.

les mutineries de la Commune. Fabius ne fut point écouté. Les uns plaisantérent, les autres murmurérent du nouveau zéle d'un Fabius, pour les interests de la populace. Quelques uns même l'accusérent d'orgüeil, & le soupçonnérent d'ambition. Il n'y avoit point de levées à faire, & les troupes de l'an passé suffisoient à la République. Rome demeura tranquille au dedans. Cependant les armées furent partagées entre les Consuls. Fabius marcha contre les Eques, & Virginius contre les Véïens. Ces deux nations étoient, depuis un tems, les ennemies déclarées de la République. Les Eques avoient fait du ravage dans le plaines Latines. La présence de Fabius les dissipa. Pour les Véïens, ils feignirent d'abord qu'ils appréhendoient les Romains. Renfermés dans leurs Villes, ils n'osoient, ce semble, paroître en campagne. Bien-tôt aprês, ils attaquérent les Romains dispersés en divers lieux pour le pillage, leur enlevérent leur butin, & en firent un grand carnage. Siccius survint fort à propos, & seul, il empêcha que l'armée de Virginius ne fût entiérement défaite. Du débris de ses troupes, il rassembla un petit corps, qui fut posté sur une éminence, pour y passer seulement la nuit. A l'instant, les Véïens formérent aussi un plus gros camp, à portée de l'ennemi, firent venir des troupes fraîches, & environnérent les Romains, & leur Consul, de toutes parts. Fabius fut averti à tems, de l'extrêmité où son Collégue étoit réduit. Sans différer, il décampa, & tourna à la délivrance de Virginius, ses troupes pour lors inutiles contre les Eques. S'il fut arrivé un jour plus tard, le Consul & ses Romains eussent été contraints de se rendre à discrétion, ou de se faire

De Rome l'an 274.

Consuls, Cæso Fabius, & T. Virginius.

Dion. Hal. l. 9.

De Rome l'an 274.

Consuls, CÆSO FABIUS, & T. VIRGINIUS.

tailler en piéces. Dêja ils étoient aux prises avec l'ennemi, lorsqu'ils virent paroître l'armée de Fabius en bon ordre. Quoiqu'épuisés par la faim & par la soif, les Romains sentirent leurs forces revivre à la vûë de l'ennemi. Les Etrusques, au contraire, que la présence inattenduë de Fabius découragea, se dissipérent, & retournérent dans leurs Villes. La délivrance de Virginius, ne fut pas le seul avantage, que la République tira de la célérité du Consul. Dêja le païs Romain étoit en proye aux Etrusques; car le brigandage étoit le genre de guerre, qu'ils sçavoient le mieux faire. Par là, Fabius mit, pour le présent, hors de péril, les grains & les bestiaux de la campagne. Cette sécurité ne fut pas de longue durée. Les Laboureurs & les Pâtres Romains, étoient descendus de la montagne dans la plaine, lors qu'après le départ des Consuls, & le licentiement de leurs Troupes, les Véïens rentrérent dans le Territoire Romain, & vinrent faire des courses jusqu'au pié [a] du Janicule. C'étoit insulter Rome. Elle chercha les moyens d'arrêter les rapines d'une Nation, qui ne faisoit plus la guerre, que par des brigandages. Le Sénat s'assembla donc, pour délibérer sur les barriéres, qu'on pourroit opposer aux courses des Etrusques. Les armées étoient congédiées, & les Soldats qui les composoient, avoient servi le tems prescrit par les loix. Il y eut eu de l'embarras, à faire de nouvelles levées, & l'on craignoit les mutineries. L'unique parti qui restoit à prendre, étoit de construi-

Tit. Liv. lib. 2. *Dion. Halic. lib.* 9.

a Cette montagne, qui porte aujourd'hui le nom de *Montorio*, étoit alors hors du *Pomœrium*, ou de l'enceinte de Rome. Ancus Marcius, en avoit fait le principal boulevart de la Ville, en le faisant fermer de murs, pour défendre Rome, contre les incursions des Etrusques.

De Rome l'an 274.

Consuls, CÆSO FABIUS, & T. VIRGINIUS.

re des Forts sur la Frontiére, & d'y placer des Garnisons ; mais ce projet ne paroissoit pas pratiquable. Le trésor public étoit épuisé par tant de guerres, l'entretien de ces Garnisons devoit être couteux, nul volontaire ne s'offroit pour défendre les limites, & le Peuple ne pouvoit plus fournir à ces nouveaux frais. Ainsi le Sénat ne conclut rien, & remit la délibération au lendemain.

Alors le Consul Fabius, prit un dessein digne de son affection pour la Patrie. Il assembla sa famille, & lui représenta le dégât, que faisoient les Etrusques dans le païs Romain. Il leur fit part de l'embarras où étoit le Sénat, pour détourner des courses importunes, & ignominieuses à la République. Enfin, il lui proposa de se charger seule, & à ses frais, d'une commission également importante, & glorieuse. Les Fabius l'acceptérent, & prirent la résolution de faire agréer au Sénat, un dévoüement si avantageux à la Patrie. Le lendemain donc, tous les illustres Patriciens, qui portoient le nom de Fabius, se trouvérent à la porte du Sénat. On ignoroit quelle Requête une si nombreuse famille venoit présenter. La surprise des Sénateurs fut extrême, lorsqu'on entendit le Consul Fabius parler de la sorte. *Vous n'ignorés pas, Peres Conscripts, quels sont les besoins de la République. Rien qu'une Garnison d'hommes actifs, vigilants, & résidants sans cesse sur la Frontiére, ne peut vous garantir du brigandage des Véiens. Il est inutile, & il seroit couteux, de leur opposer de grosses armées. Un petit nombre d'hommes bien postés, sçaura préserver vos campagnes. Faites les autres guerres aux dépens du public, agréés seulement, que la famille Fabia, coure elle seule tous les risques, & se charge de tous les frais, pour la dé-* Tit. Liv. lib. 2.

De Rome l'an 274.

Consuls, Cæso Fabius, & T. Virginius.

fense de vos limites. Que les Véiens ne soient plus les ennemis, que des seuls Fabius! Ceux-ci vous promettent de mettre seuls à couvert la majesté du nom Romain. C'est une guerre de famille, que nous entreprendrons. La République n'aura ni argent, ni soldats à fournir, pour une expédition si nécessaire.

On donna, tout à la fois, à la proposition du Consul des acclamations, & un consentement unanime. A l'instant, Fabius sort du Sénat, & porte à ses proches, qui l'attendoient, la nouvelle de leur départ pour la Frontiére. Dês le lendemain, ces illustres Patriciens, se rendirent, sous les armes, à la porte de Cæso Fabius. On en comptoit [a] trois cens six, issus de diverses branches, mais sortis de la même souche, & portants tous le nom de Fabius. Le bruit se répandit dans tout Rome, qu'une seule famille s'étoit chargée du poids d'une guerre utile, & onéreuse. Le Peuple accourut en foule, pour voir partir ces braves, dont la valeur & la libéralité le charmoient. *Qu'il y ait encore*, disoit-on, *deux familles dans Rome, aussi généreuses que celle des Fabius, nous serons, de tous côtés, à couvert de nos ennemis? Les Eques & les Volsques, ne feront plus d'irruptions sur nos terres.* Ces illustres parents se ran-

a Tite-Live, il est vrai, ne compte que trois cens six soldats, qui s'engagérent dans cette expédition, *sex & trecenti milites*. Mais il est aisé d'accorder son reçit, avec celui de Denys d'Halicarnasse. Il est évident, qu'il ne comprend parmi ces trois cens six guerriers, que ceux qui étoient issus de la famille Fabia, & qui portoient le nom de Fabius. C'est ce qu'il fait entendre, par les paroles qui suivent, *omnes Patricii, omnes unius gentis*, ils étoient tous de Race Patricienne, ils sortoient tous d'une même Tige. Quatre mille hommes, dit Denys d'Halicarnasse, de leurs alliés & de leurs clients, voulurent partager avec eux les périls de l'entreprise. Ce que Tite-Live a suffisamment insinué, lorsqu'il ajoûte, *sequebatur turba propria cognatorum sodaliumque*.

De Rome l'an 274.

Consuls, Cæso Fabius, & T. Virginius.

Dion. Hal. lib. 9.

gent en ordre de bataille, tous vêtus d'habits militaires. On n'en connoissoit pas un seul parmi ces Heros, qui ne fut digne de commander une armée. Cependant ce même M. Fabius, vainqueur à la bataille de Véïes, & guéri des blessures de l'an passé, commandoit la troupe. Il se faisoit suivre d'environ quatre mille, tant vassaux, que clients de sa famille. L'admiration des Romains étoit égale aux espérances, qu'ils avoient conçûës de l'entreprise. Ils suivoient ces guerriers de leurs vœux. *Allés*, leur disoient-ils, *& soyés aussi heureux, que vous êtes braves! Que vos succês répondent à vos vertus! Les Consulats, & les honneurs publics, seront à jamais la récompense de vôtre mérite.* A leur passage le long du Capitole, le Peuple qui les suivoit, adressoit pour eux des priéres à tous les Dieux. [a] L'événement fit voir, que ces vœux étoient inutiles. [b] En-

a Tite-Live remarque, que les Fabius sortirent par la porte Carmentale, & que toute la troupe prit son chemin à main droite du Temple de Janus. *Infelici viâ, dextro Jano portæ Carmentalis profecti.* Depuis la malheureuse journée de *Cremera*, cette porte fut en éxécration, & les Romains lui donnérent le nom de *porta Scelerata*, porte Scélérate. *Porta Carmentalis quæ dicitur, quod ei proximum Carmentæ sacellum fuit, appellatur à quibusdam Scelerata, quod per eam sex & trecenti Fabii cum clientium millibus quinque egressi adversus Etruscos, ad amnem Cremeram omnes sunt interfecti. Quâ de causa factum est, ut eâ portâ intrare, egredi ve omen habeatur..... Festus.* Ovide parle au second Livre des Fastes, & du départ des Fabius, & de la malédiction qui fut attachée à la porte Carmentale, & du Temple de Janus.

Carmentis portæ dextra est via proxima Jano,
Ire per hanc noli quisquis es, omen habet.
Illâ fama refert Fabios exisse trecentos.
Porta vacat culpâ, sed tamen omen habet.

Festus ajoûte, que le Sénat se fit un point de Religion, de ne jamais tenir ses Assemblées dans le Temple de Janus. Tant la superstition avoit d'empire sur les premiers Romains!

b Au rapport de Volaterran, *l. 5. Geogr. cap. 20.* La Riviére de Crémera, après avoir arrosé une partie de la campagne qui s'étend depuis Véies jusqu'à Rome, alloit décharger ses eaux dans le Tybre,

De Rome l'an 274.

Consuls, Cæso Fabius, & T. Virginius.

fin, les Fabius & leur ſuite arrivérent ſur les bords d'une petite Riviére, nommée pour lors *Créméra*, & que nous appellons aujourd'hui le *Baccano*. Là, ils conſtruiſirent un Fort, dans un endroit eſcarpé, l'environnérent d'un double foſſé, & y élevérent des tours à certaines diſtances. Tandis que l'on forma cette eſpéce de camp, ou de Château, le Conſul Cæſo Fabius, qui s'étoit fait ſuivre de quelques Troupes Romaines, pour ſoutenir les travailleurs, entra à ſon tour dans le païs des Etruſques, & le pilla. Il conduiſit de groſſes proviſions de blé, & des beſtiaux ſans nombre, au nouveau Fort. Toute la proye enlevée à l'ennemi, fut pour la nouvelle Garniſon. Quand l'établiſſement fut entiérement hors d'inſulte, le Conſul reconduiſit ſes Troupes à Rome. On ne peut croire, quel tort la famille des Fabius fit aux Véïens, & généralement aux Etruſques. Il n'oſoit plus paroître, ni de Laboureurs dans leurs plaines, ni de beſtiaux dans leurs pâturages. Les vivres que l'on tranſportoit à Véïes étoient ſouvent ſurpris par la Milice des Fabius. Leur maniére de faire la guerre, étoit de partager leurs gens en quatre petits corps. L'un reſtoit à la garde du camp, les trois autres ſe répandoient en divers lieux à la

prês d'un Village, qu'il appelle *Prima Porta*, à ſix milles de Rome. Cluvier ne juge pas que cette poſition ſoit éxacte. Il croit qu'elle convient mieux avec une autre Riviére, qu'il appelle *la Foſſa*, dont le confluent eſt dans le voiſinage de *Scrofano*, où étoit autrefois ſituée l'ancienne Ville de Véïes, ſelon ce Géographe. Il eſt donc perſuadé, que la Riviére de *Créméra*, eſt celle-là même, qui ſort aujourd'hui du Lac *Baccano*, & porte ſes eaux dans le Tybre, à cinq milles de Rome. Les Naturels du païs, l'appellent la *Varca*, ou la *Valca*. De cette maniére, ajoûte Cluvier, il ſera vrai de dire, avec Tite-Live, qu'entre Véïes, & le Fort bâti prês de Créméra, il y avoit une vaſte plaine. *Ad conſpecta procul à Cremerâ, magno campi intervallo, pecora decurrerunt.*

L. ÆMILIUS, & C. SERVILIUS.

campagne. Rien de plus heureux, que leurs premiéres expéditions. En vain l'ennemi s'efforça de ſurprendre leur Fort, ou de les attirer dans des embuſcades. Il fut toujours ou repouſſé, ou battu.

Les Conſuls cependant changérent à Rome. [a] L. Æmilius, & C. Servilius furens mis en place. Pour Cæſo Fabius, il ne fut pas plûtôt ſorti du Conſulat, qu'il demanda au Sénat la liberté, d'aller joindre ſa famille ſur la Frontiére. On lui permit de ſe tranſporter ſur les bords de la Créméra; mais en ſa faveur, & pour lui attirer plus de reſpect, la République créa une nouvelle Charge, qui dans la ſuite devint fort

[a] Tite-Live, Denys d'Halicarnaſſe, & Caſſiodore, ne diſtinguent point les deux Conſuls de cette année, par leurs ſurnoms. Il eſt cependant ſûr, par les Faſtes Capitolins, qu'Æmilius, qui exerça pour la ſeconde fois le Conſulat, fut ſurnommé *Mamercus Mamerçinus*. Diodore confirme la même choſe. Selon les marbres Capitolins, Caïus Servilius Structus Ahala, ou mourut avant que ſon tems fut expiré, ou bien il abdiqua; puiſque nous apprenons de ces anciens monuments, qu'on lui ſubſtitua un certain *Eſquilinus*, ſoit que celui-ci fût le même, que Titus Herminius, ſelon la conjecture de quelques-uns, ſoit que ce fût Cornélius Lentulus, que Diodore de Sicile, donne pour Collégue à Lucius Æmilius. Ni Tite-Live, ni Denys d'Halicarnaſſe, ne nous ont rien dit de cette promotion, qui ſe fit pour remplaçer Servilius. Les Tables Grecques, nous ont laiſſé quelques traces du Conſul *Eſquilinus*. On y lit αἰμιλίου καὶ ἐρκυλίνου, au lieu d'Ἐσκυλίνου. Quant au prénom de Mamercus, ſous lequel Æmilius eſt déſigné, Plutarque, dans la vie de Numa, & de Paul Emile, parle d'un Mamercus, fils de Pythagore, dont il dit, que Numa avoit emprunté le nom, pour le donner à un de ſes enfans, qui fut la tige de la famille *Æmilia*. Mais cette origine eſt auſſi fabuleuſe, que l'arrivée de Pythagore, ſous le regne de ce deuxiême Roy de Rome, comme nous l'avons fait voir dans le premier volume de cette Hiſtoire. Feſtus veut que le prénom *Mamercus*, ait été en uſage parmi les Oſques, pour ſignifier le Dieu Mars. Le même Auteur, rapporte deux conjectures ſur le nom d'Æmilius. Les uns l'empruntent du fils de Pythagore, ſurnommé *Æmilos*, à cauſe de ſa douceur. D'autres, pour en trouver l'origine remontent juſqu'au fils d'Enée Aſcanius, qui eut deux enfans, dont l'un s'appelloit Æmilius, & l'autre Jülus.

De Rome l'an 275.

Consuls, L. ÆMILIUS, & C. SERVILIUS.
Dion. Hal. lib. 9.

ordinaire. Il alla combattre les Véïens avec le nom [a] de Proconsul, jusqu'alors inconnu dans Rome. Ce ne fut pas d'abord une de ces Magistratures, qui se conféroient par les Centuries assemblées au champ de Mars. Quelquefois le Sénat seul; d'autres fois le Peuple [b] assemblé seulement par Tribus, ou seulement par Curies, honoroient un particulier de ce titre, qui ne lui donnoit point d'autre autorité, que sur l'armée qui lui étoit confiée. Pour les Troupes; le Proconsul avoit par sa Commission le même pouvoir sur elles, que s'il eût été Consul. Ce fut donc en

a Tite-Live n'a parlé, pour la premiére fois, de la création d'un Proconsul, que sous l'année 289. dans la personne de Titus Quinctius *Barbatus*, qui commanda en cette qualité l'armée de la République, contre les Eques. Cette dignité, pour ainsi dire, encore dans son enfance, se bornoit alors uniquement à commander les troupes Romaines, dans des conjonctures, où la présence du Consul étoit nécessaire à Rome, ou lorsque la République attaquée à la fois par différentes Nations ennemies, étoit obligée, de mettre plusieurs armées en campagne, & par conséquent de multiplier ses Généraux. Mais l'expédition finie, le Proconsulat expiroit. Il n'en fut pas ainsi, lorsque Rome devint maîtresse de l'Italie, & soumit à ses loix presque tous les peuples de l'Europe. Alors elle députa dans les Provinces conquises des Gouverneurs, en qualité de Proconsuls, & des Propréteurs. Ces Charges, qui ne furent ordinaires, que dans des tems postérieurs à ceux-ci, eurent de grandes prérogatives, comme nous le remarquerons en son lieu.

b Les Historiens de Rome, ne nous ont rien dit d'assés formel, pour décider, si le Proconsulat étoit à la disposition du Sénat, ou du Peuple, dans les tems que nous parcourons. Cependant, comme cette dignité n'étoit alors que passagére, & n'avoit lieu que dans des cas extraordinaires, il est naturel de croire, que le Peuple s'en reposoit sur les soins, & sur la vigilance du Sénat, & des premiers Magistrats, pour l'élection du Proconsul, ou que dans une nécessité pressante, le Sénat de concert avec le Peuple, proclamoit celui qui passoit pour le plus digne de remplir cette fonction. Mais quand le Proconsulat fut devenu une Magistrature ordinaire de la République, le Peuple assemblé par Tribus, quelquefois par Curies, très-rarement par Centuries, eut part à cette élection, dont cette Histoire nous fournira souvent des exemples.

qualité de Proconſul, que Cæſo Fabius partit, pour faire aux Véïens le même genre de guerre, que ſa parenté avoit ſi heureuſement commencé. Il étoit étonnant, de voir une famille ſeule figurer avec une groſſe Lucumonie, & prendre de l'aſçendant ſur elle. En effet, tandis que les Fabius n'eurent affaire qu'aux Véïens, ils les déſolérent. Bien-tôt aprês, ceux-ci intéreſſérent toute l'Etrurie dans leur cauſe. Ils repréſentérent dans une Diéte générale, que leur canton ſervoit de barriére aux Romains; que quand ils l'auroient rompuë, ils s'étendroient juſques dans les Lucumonies les plus reculées; enfin qu'un ſecours conſidérable étoit néceſſaire, pour renverſer un Fort, d'où dépendoit la ſureté générale des Etruſques. On leur promit autant de Troupes qu'ils en voudroient.

De Rome l'an 275.

Conſuls, L. ÆMILIUS, & C. SERVILIUS.

Le bruit du renouvellement d'une guerre ſérieuſe avec l'Etrurie entiére, ne fut pas plûtôt venu à Rome, qu'on y apprit encore, que les Eques d'une part, & que les Volſques de l'autre, ravageoient le païs Latin. Les Conſuls donc ſe hâtérent de former trois armées, contre trois Nations importunes, que leurs pertes n'avoient point encore découragées. Chaque armée étoit de deux Légions, c'eſt-à-dire, de plus de ſeize mille hommes, y compris les Troupes Auxiliaires, que les Latins, les Herniques, & les autres Nations Alliées avoient fournies à la République. Servilius, l'un des Conſuls, en conduiſit une contre les Volſques, & l'autre fut deſtinée à L. Æmilius ſon Collégue, pour agir contre les Etruſques. La République confia la troiſiême à Serv. Furius, qu'elle nomma auſſi Proconſul. Les trois Chefs eurent des ſuccès diffé-

De Rome l'an 275.

Consuls, L. ÆMILIUS, & C. SERVILIUS.

rents. Le Proconsul Furius, ne fit que se présenter aux Eques, la terreur les saisit, & bien-tôt ils furent dissipés. Il n'en fut pas ainsi des Volsques. Leurs armées étoient aguerries, & leurs Troupes étoient braves. Le Consul Servilius n'usa pas d'une assés grande précaution, dans le défi soudain qu'il leur présenta. Il trouva des hommes intrépides, qui lui resistérent avec vigueur, qui le repoussérent dans son camp, & qui le contraignirent à y rester dans l'inaction. Le Consul Æmilius, fit mieux contre les Etrusques. Il trouva une armée de Véïens, renforcée par le concours des autres Lucumonies. Æmilius ne se donna que le tems de se poster. Dês le lendemain, il marche à l'ennemi. [a] Le sort du combat fut long-tems égal; mais la Cavalerie fit pancher la victoire en faveur des Romains. Elle alla d'abord fondre sur l'aîle droite, en combattant, tantôt à cheval, tantôt à pié, selon la nature du terrain. De là, elle repassa à l'aîle gauche, & mit l'une & l'autre aîle des ennemis en désordre. Après cette déroute, le corps de bataille ne tint plus. Toute l'armée Etrusque prit la fuite vers son camp. Le Consul l'y poursuivit, & l'y assiégea le reste du jour, & la nuit suivante. Dêja les Romains, s'étoient rendus maîtres du rempart, lorsque les Etrusques consumés de travaux, & percés de coups, abandonnérent leurs retranchements, & se retirérent, en partie à

Dion. Hal. lib. 9.

Tit. Liv. lib. 2.

a Selon Tite-Live, au premier mouvement des Romains, qui se disposoient à combattre, les Etrusques furent saisis de crainte. Il ajoute, qu'ils manquérent de terrain, pour élargir leurs rangs, & pour se mettre en ordre de bataille. Dans cet embarras, continuë l'Historien, la Cavalerie Romaine les prend en flanc, & les culbute, de maniére qu'ils furent forçés de céder, & de prendre la fuite, sans avoir combattu.

Véïes,

De Rome l'an 275.

Consuls, L. ÆMILIUS, & C. SERVILIUS.

Véïes, & en partie dans ces montagnes, qu'on appelloit alors, [a] *les Roches Rouges*. Le pillage du camp Etrurien, qui fut abandonné aux soldats, les enrichit pour long-tems. Les Etruspues étoient une Nation riche, & le luxe les suivoit jusques dans leurs campements. Une défaite si considérable, ôta pour lors aux Véïens le courage de continuer la guerre. Ils envoyérent à Æmilius une Ambassade suppliante, pour demander la paix. Ce Consul respecta le Sénat, & renvoya les Ambassadeurs à Rome, pour traiter avec les Peres Conscripts. A leur tour, ceux-ci rendirent le Consul maître des conditions du Traité.

Dion. Hal. & Tit. Liv. lib. 2.

Rien n'étoit plus à la bienséance de Rome, que l'asservissement des Véïens. Dans l'état où ils étoient réduits, on eût pu mettre cette florissante Lucumonie, sur le pié des Herniques, & des Latins, lui enlever une partie de ses terres, & faire ensuite avec elle une de ces Alliances, qui rendoient les Nations sujettes de la République. Le Consul usa d'indulgence à l'égard des vaincus. Il leur accorda la paix, sans éxiger des ôtages garants de leur fidélité, & sans leur imposer d'autre taxe, que du blé, pour nourrir ses soldats, pendant deux mois, & de l'argent pour les frais de la guerre, pendant six mois. Le Triomphe étoit dû, ce semble, au généreux Æmilius, après le gain d'une bataille, dont le fruit avoit été l'humiliation du canton de l'Etrurie le plus incommode aux Romains. Le Sénat & le Peuple s'opposérent aux instances, que fit Æmilius, pour obtenir le Triomphe. On le taxoit d'a-

[a] Cluvier fixe l'ancienne situation des Roches Rouges, *Saxa Rubra*, aux environs de *Borghetto*, à neuf milles de Rome. Holstenius les place dans l'endroit, où est ce qu'on appelle aujourd'hui *Monte Tiéveri*.

De Rome l'an 275.

Consuls, L. ÆMILIUS, & C. SERVILIUS.

voir affecté l'indépendance, parce qu'il avoit fait des conditions si avantageuses à l'ennemi, sans la participation du public. Cependant, comme il étoit homme de mérite, on l'invita à tourner ses Troupes & son habileté, au secours de son Collégue, embarrassé à soutenir la guerre contre les Volsques. C'est à ce prix, que le Sénat lui promit de le recevoir en grace. Æmilius vivement picqué du refus qu'il venoit de recevoir, revint à Rome, & se plaignit au Peuple des procédés du Sénat. A l'en croire, les Patriciens n'étoient mécontents de lui avoir vû hâter la paix avec les Véïens; que par un détour de leur politique, toujours tournée au désavantage du Peuple. *Ils ne s'efforcent de prolonger les guerres au dehors*, dit-il, *que pour différer l'éxécution de la Loi Cassia, & la distribution des campagnes conquises.* Il fit plus. Pour marquer son dépit, bien loin d'aller au secours de Servilius contre les Volsques, il licentia son armée, & rappella celle que Furius commandoit contre les Eques. Celui-ci, qui en qualité de Proconsul n'étoit que le Vice-gérent d'Æmilius, fut obligé d'obéïr. C'est ainsi que ce Consul irrité, fit passer ses chagrins dans le cœur du Peuple. Dês-lors les Tribuns prirent occasion d'invectiver contre le Sénat, & de renouveller les prétentions de la Commune, sur le partage des campagnes.

De Rome l'an 276.

C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

Telle étoit la situation de Rome, lorsque de nouveaux Consuls entrérent en Charge. [a] L'un fut C.

[a] Diodore défigure, à son ordinaire, les noms des deux Consuls de cette année. Il est vrai-semblable, que le premier fut oncle des deux Horaces, dont l'un fut Consul, l'an de Rome 296. selon les Fastes Capitolins, & l'autre l'an 304. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Caïus Horatius dont il s'agit ici, étoit fils de Marcus Horatius, qui

Horatius, & l'autre T. Menenius. Leur Consulat ne fut pas heureux, & leur année fut féconde en désastres. Quoique la paix fut concluë avec les Véïens, la famille des Fabius ne quitta point son poste, & resta sur la Frontiére. La précaution étoit sage. On connoissoit l'inconstance des Véïens, & le penchant qu'ils avoient à rompre les Traités. En effet la Nation des Etrusques fut offensée de la paix particuliére, que la Lucumonie Véïenne avoit faite avec Rome, sans le consentement d'une Diéte générale. On cita donc les Véïens à comparoître dans une Assemblée, & on leur fit un crime de leur précipitation à renoüer avec Rome. Les onze autres Lucumonies, leur laissérent le choix, ou de casser le Traité fait avec les Romains, ou de soutenir seuls la guerre, contre-elles. Les Véïens se trouvérent alors dans un étrange embarras. Ou bien il falloit renoncer à la Nation, dont ils étoient membres; ou il falloit rompre avec Rome. *Quel moyen*, disoient-ils, *de donner atteinte à un Traité récent, qu'on ne peut enfreindre avec honneur?* Un Etrusque de l'assemblée, leva leur scrupule, & leur fournit un expédient pour devenir infidéles, sans se déshonorer. *Exigés*, leur dit-il, *des Romains, qu'ils démolissent leur Fort, & qu'ils rappellent la Garnison qui vous tient en bride. La paix*, dirés-vous, *les rend inutiles. Alors la fiére Rome, ne consentira jamais à vos demandes, & vous aurés, dans ses refus, un prétexte spécieux de recommençer la guerre.* Le conseil fut agréé. Dês-lors toute l'Etrurie prit les armes, & les Véïens envoyérent som-

De Rome l'an 276.

Consuls, C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

Dyon. Hal. lib. 9.

fut fait Consul avec Marcus Valérius Poplicola, la premiére année de l'expulsion des Tarquins, & qui fit la dédicace du Capitole. Pour Titus Ménenius, il étoit fils de celui du même nom, qui par son Apologue, réconçilia les Pléběiens avec les Patriciens.

De Rome l'an 276.

Consuls, C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

mer les Fabius, d'abandonner la Frontiére, & leur Château. La famille réünie étoit trop ſage, & trop vive ſur le point d'honneur, pour déférer à la propoſition des Véïens. Elle la regarda comme une inſulte. A l'inſtant, elle ſe réſolut à la guerre. On ne s'en tint plus, de part & d'autre, à de ſimples brigandages. Souvent on ſe donna des combats en raze campagne. Les Véïens étoient indignés, de ſe voir ſouvent battus par une poignée d'hommes, & ſurpris de la réſiſtance d'une ſeule famille, contre une Nation entiére. Ce qu'ils ne purent donc éxécuter par la force, ils tentérent de le faire réüſſir par l'artifice. Les Fabius avoient eu de ſi fréquents avantages ſur l'ennemi, qu'ils ne croyoient plus rien d'impoſſible à leur valeur. Ce fut par la valeur même, qu'on s'efforça de les perdre. On leur jetta des amorces, que des braves n'eurent pas la force d'éviter. Pendant certain tems, à diverſes repriſes, les ennemis faiſoient paroître dans la plaine, des beſtiaux conduits par leurs Pâtres, & eſcortés d'un petit nombre de ſoldats. A cette vûë, les Fabius deſçendoient du Fort de Créméra, alloient enlever les beſtiaux, & diſſiper l'eſcorte. Un autre jour, c'étoit plus avant dans le païs, qu'on tendoit

Dion. Hal. lib. 9.

l'appas. Les généreux Romains oſoient pénétrer par tout, où il y avoit du butin à faire, & des occaſions de combattre. Enfin, le tems arriva de leur dreſſer une embuſcade, où le courage le plus intrépide, n'eût pû réſiſter à la multitude. Les Véïens firent cacher dans des bois une armée entiére d'Etruſques. Sur toutes les hauteurs, ils poſtérent des ſentinelles, pour donner avis à leurs gens embuſqués, du moment qu'il faudroit quitter leurs retraites. Alors ils firent

ſortir tout leur bétail, & tous leurs chevaux dans un vallon, comme pour les faire paître. L'eſcorte paroiſſoit médiocre. [a] C'en fut aſſés, pour irriter les deſirs des Fabius. Ils ſortirent en grand nombre de leur Fort, où ils ne laiſſérent de leurs gens, qu'autant qu'il en falloit, pour le garantir des coups de main.

De Rome l'an 276.

Conſuls, C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

a Le détail qui ſuit, eſt d'aprês Denys d'Halicarnaſſe. Il donne ce récit comme le plus avéré, & comme le plus conforme au témoignage d'un grand nombre d'Auteurs dignes de foi. D'autres néanmoins, au rapport du même Hiſtorien, racontoient différemment les circonſtances de la malheureuſe défaite des Fabius. Voici donc ce qu'ils nous en ont appris. Le tems étoit venu, que la famille des Fabius devoit offrir un ſacrifice, & célébrer, en commun, une Fête domeſtique. Pour s'acquitter de ce devoir religieux, les Fabius ſortirent du Fort de Créméra, eſcortés d'un petit nombre de leurs clients. Sans avoir eu la précaution d'envoyer à la découverte, & de marcher en ordre de bataille, ils avoient paſſé par le païs ennemi, avec autant de confiance, que dans un tems de paix, & que s'ils n'avoient point eu à craindre les hoſtilités des Etruſques. Ceux-ci informés du départ des Fabius, ne manquérent pas d'en tirer avantage. Sur la route par où devoient paſſer les Romains, ceux de Véïes postérent une partie de leurs troupes en embuſcade, tandis qu'un autre petit corps d'armée marchoit à la rencontre de l'eſcorte, & ſe diſpoſoit à l'attaquer. Les Fabius qui ne ſe défioient de rien, donnérent dans le piége qu'on leur avoit tendu. Les ennemis embuſqués, ſortirent tout à coup, & les chargérent bruſquement, les uns de front, les autres en flanc, pendant qu'une troupe de Véïens, qui les ſuivoit de prês, les attaquoit par derriére. Inveſtis de toutes parts, ils ſuccombérent enfin, accablés par la multitude, qui leur lançoit, ſans relâche, une grêle de pierres, de fléches, & de javelots. Denys d'Halicarnaſſe avouë de bonne foi, qu'il ne peut adopter ce réçit, qui n'a pas la moindre ombre de vrai-ſemblance. Eſt-il croyable, dit cet Auteur, que tant de Romains en faction, euſſent abandonné leur poſte, ſans un ordre exprês du Sénat, & euſſent oſé ſe montrer à Rome, ſous prétexte d'un ſacrifice, dont ils pouvoient laiſſer le ſoin, à pluſieurs autres de leur famille, & de leur nom, que leur grand âge diſpenſoit de porter les armes. En ſuppoſant même, que tous les Fabius, ſans en excepter un ſeul, ſe fuſſent enfermés dans le Fort de Créméra, il ſuffiſoit que trois ou quatre de cette famille ſe fuſſent détachés, pour acquitter, au nom de tous, les obligations dont ils étoient chargés. Il n'eut pas été de la ſageſſe, de laiſſer ſans défenſe, & à la merci de l'ennemi, une Forteresſe ſi importante à la ſeureté des Romains.

De Rome l'an 276.

Consuls, C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

Ils s'avancent donc en bon ordre. A leur approche, les Pâtres & leur escorte prennent la fuite. Du côté des Fabius, les uns poursuivent les fuyards, pour en faire des prisonniers, les autres saisissent les bestiaux. Un petit nombre demeure en ordre de bataille. A ce moment, les Etrusques partent de leur embuscade, & enveloppent les Romains de toutes parts. Tous ceux qui s'étoient détachés pour le pillage, sont massacrés par les Etrusques. Pour ceux qui gardoient leurs rangs, & qui formoient un corps, ils quittent la plaine sans se débander, & gagnent une hauteur, bien resolus d'y vendre chérement leur vie. Ils y arrivérent tout hors d'haleine, en combattant toujours l'ennemi, qui les suivoit. A mi-côte, ils tombérent dans un danger plus grand, que dans la plaine. Les Etrusques avoient eu la précaution de plaçer des Troupes, dans un bois voisin de la montagne. Ceux-ci fondent à l'improviste sur les Fabius, qui se virent de toutes parts environnés d'ennemis. Là, se donna un combat furieux, où les Romains firent des prodiges de valeur. Ils couvrirent la terre d'Etrusques, se démêlérent des autres, & gagnérent le haut de la montagne. Ce fut là qu'ils passérent la nuit, sans provisions, & toujours obsédés par une armée d'Etrusques. Le lendemain, ceux des Fabius restés à la garde du Fort, furent instruits du péril de leurs parents, ou de leurs maîtres. A l'instant, ils volent à leur secours. Le camp fut presque deserté. A peine la nombreuse armée des Etrusques eut apperçû ceux-ci dans la plaine, qu'elle fit des détachements, pour les couper. La résistance des Romains du Fort fut généreuse; mais elle fut inutile. Enveloppés de tous cô-

tés, ils périrent, sans qu'il en échapât un seul homme. Cependant, dês le point du jour, ceux qui, sur le haut de la montagne, étoient plus pressés encore par la soif & par la faim, que par l'ennemi, en descendirent, avec la rapidité d'un torrent, pour se faire jour à travers les épées. On ne peut dire, quel carnage d'Etrusques ils firent dans le combat. Les morts qu'ils entassérent, mirent souvent entre l'ennemi & eux une barriére, qui les empêcha d'être joints d'assés prês. Enfin, les Etrusques étonnés de leurs pertes, suspendirent, pour quelques heures, la vivacité du combat, & promirent à ces braves, de les laisser passer, s'ils mettoient bas les armes, & s'ils donnoient parole d'abandonner leur Fort. La proposition parut honteuse à des hommes altérés de sang, & échauffés par l'ardeur du succês. Ils aimérent mieux s'exposer à périr tous avec gloire, que conserver leur vie avec une tache, qui déshonoreroit leur famille. On recommença donc le choc; mais les Etrusques changérent tout à coup leur maniére de combattre. Ce ne fut plus de prês, & avec l'épée, ce fut de loin à coups de dards, & de pierres, qu'ils assommérent ces illustres guerriers. Ceux-ci tinrent quelque tems contre cette grêle imprévuë; & s'élancérent par intervalles, comme des lions, sur l'ennemi qui n'osoit les approcher. Les Etrusques s'apperçûrent enfin, que les épées des Romains étoient, pour la plûpart, rompuës, & que leurs boucliers étoient fracassés. Seulement alors ils osérent les attaquer d'homme à homme. Que ne peut-on pas dans le desespoir! Les Fabius se jettent en furieux à travers les Bataillons, & arrachent à leurs ennemis des armes, pour les combattre. Quelques-uns

De Rome l'an 276.

Consuls, C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

De Rome l'an 276.

Consuls, C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

mêmes étendus à demi-morts sur la terre, se relevent, & viennent rendre le dernier soupir dans la mêlée. Enfin, la fureur rendit les Romains si formidables, que les Etrusques furent encore obligés de recourir aux javelots, & aux pierres. Pour lors ces généreux parents en furent accablés. Restés morts sur la plaine, ils laissérent du moins aux Véïens, en périssant, une impression bien vive de la valeur Romaine. Les têtes de tant de braves furent coupées. On les ficha au haut des lances Etrusques, & elles furent portées vers le Fort, pour en hâter la reddition. Le petit reste des Fabius qui le gardoit, se livra au désespoir à la vûë de tant de têtes si chéres. La sagesse n'eut plus de lieu, dans un si grand sujet de rage. Ce ne fut point de dessus les remparts, qu'ils combattirent. Ils allérent audevant de l'ennemi, sans garder de regles dans le combat. Ils ne cherchérent qu'à perdre la vie, en donnant la mort. C'étoit à la vangeance, & non pas à la victoire qu'ils couroient. La honte de survivre à leurs proches, & l'émulation d'égaler la gloire de tant d'illustres morts, les rendirent prodigues de leurs jours. Ainsi d'une maison si ancienne, si nombreuse, & si fort illustrée, tous les chefs périrent, sans qu'il en restât un seul. Si l'on en croyoit les Historiens Latins, on ajouteroit ici, avec eux, que des trois cens six Fabius, [a] il ne survécut qu'un jeune enfant d'envi-

Tit. Liv. Valer. Max. Florus. Aurel. Victor. Aulu-Gel, &c.

[a] C'est dans ce sens qu'Ovide a dit au Livre second des Fastes :

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes,
Ad bellum missos perdidit una dies.
Ut tamen Herculeæ superessent semina gentis
Credibile est ipsos consuluisse Deos.
Nam puer impubes, & adhuc non utilis armis,
Unus de Fabiâ gente relictus erat.

Tite-Live, Aurelius Victor, Silius, Festus & Valére Maxime, ont

ron quatorze ans, qui dans la suite répara sa maison, & la perpétua. Au gré des Historiens Grecs, c'est une fable inventée à plaisir, pour donner du merveilleux à un évenement tragique. Il est vrai, que depuis la défaite des Fabius à Créméra, il ne parut de long-tems qu'un seul Fabius dans la République, dont le mérite ait égalé la réputation de ses ancêtres. C'est peut-être en ce sens-là, qu'il faut entendre ces paroles figurées des

De Rome l'an 276.

Consuls, C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

Dion. Hal. lib. 9.

autorisé cette même tradition. Denys d'Halicarnasse la rejette comme une fable, qui n'a pas la moindre apparence de vérité. Il n'est pas possible de se persuader, dit l'Auteur des Antiquités Romaines, que de tous les Fabius qui périrent à Créméra, aucun n'eût été marié, & n'eût laissé des enfans. D'ailleurs une ancienne loi de Rome avoit proscrit le célibat, & tous les Citoïens étoient obligés de se marier après un certain âge, sans quoi les Censeurs avoient droit de punir les contrevenants, par voye de répréhension, d'amande pécuniaire, & de dégradation. Au rapport de Cicéron, *l. 2. de legib.* un des principaux devoirs de ces Magistrats, étoit de rechercher ceux qui vivoient dans le célibat. CÆLIBES ESSE PROHIBENTO. Pour le rendre plus méprisable, ceux qui n'étoient point mariés perdoient une partie des prérogatives attachées au droit de Bourgeoisie Romaine. Leur témoignage n'étoit point reçu en justice, & il ne leur étoit pas permis de tester. Aussi le Juge, avant que de recevoir la déposition, ou le serment d'un témoin, ne manquoit pas de lui demander s'il étoit marié : EX ANIMI TUI SENTENTIA: ..... UXOREM HABES, *En consçience avés-vous une femme?* Ce n'étoit pas assés. Cet état de vie solitaire passoit dans le Paganisme, pour un crime énorme, dont les Dieux se réservoient la punition, dans les Enfers. Or est-il croyable, que les Fabius eussent violé de conçert une loi si religieusement observée par leurs ancêtres. Quand même on supposeroit qu'ils s'en fussent dispensés, n'est-il pas naturel de croire, qu'ils avoient encore des fréres en bas âge, qui pouvoient relever les espérances de leur famille, & perpétuer le nom des Fabius? Une pareille supposition, continuë Denys d'Halicarnasse, est indigne de la gravité de l'Histoire, tant elle paroît insoutenable. Ces raisons n'ont pas empêché Monsieur Périzonius, de se déclarer pour Tite-Live, & des autres Auteurs anciens, contre Denys d'Halicarnasse. Mais ce qu'il avance, pour justifier ce point de fait, ne passe pas les bornes de la conjecture. La présomption, & la vrai-semblance sont toujours en faveur de l'Historien Grec. On peut lire sur cela, les réflexions que Monsieur Périzonius a insérées dans le chapitre cinquième de ses remarques Historiques, *Animadversiones Historicæ.*

De Rome l'an 276.

Consuls, C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

anciens Ecrivains de Rome; *Qu'il ne resta qu'un seul Fabius dans leur famille.* Tite-Live, & ceux qui l'ont copié, les ont peut-être entenduës trop à la lettre. Quoiqu'il en soit; Rome fit une perte considérable, & la sentit avec toute la vivacité, que donne la reconnoissance. Elle fit donner le nom de *porte Scélérate* à la porte *Carmentale*, par où ils étoient autrefois sortis de la Ville. Le jour de leur défaite fut mis au nombre des jours malheureux. Enfin, elle défendit de rien commençer de considérable à pareil jour.

Tandis que les Véïens recommençoient leurs premiéres hostilités contre les Fabius, on apprit à la Ville que les Volsques, d'une autre part, préparoient contre les Romains une guerre, que leurs avantages de l'an passé, & que leur expérience au métier des armes rendoit formidable. Il fallut donc faire des levées contre l'une, & contre l'autre Nation. Les Tribuns du Peuple y mirent alors les mêmes oppositions, qu'ils formoient depuis long-tems. Ils demandérent encore, en faveur de la Commune, la distribution des campagnes. La nécessité pressante des affaires publiques, fut pour eux le seul motif de désister de leur poursuite, pour un tems. On leva deux armées. L'une fut donnée au Consul Menénius, pour agir contre les Etrusques, & l'autre à Horatius son Collégue, pour aller combattre les Volsques. Menénius, s'il eût fait la diligence nécessaire, fût arrivé à tems pour dégager les Fabius du péril. Il n'étoit qu'à trente stades du lieu de leur combat, au tems qu'ils furent taillés en piéces. Ses lenteurs, qui parurent affectées, firent naître le soupçon, qu'il les avoit exprès abandonnés à leur mauvais sort. On connoissoit sa jalousie pour

De Rome l'an 276.

Consuls ; C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

la famille Fabia, & peut-être il craignoit, qu'on n'attribuât à ces braves défenseurs de la Patrie, tout l'honneur de la campagne, qu'il alloit faire. A son entrée dans le païs Véïen, Menénius trouva les Etrusques enflés de leur victoire. Le lieu où il campa, fut d'un mauvais augure pour lui. Les ennemis en prirent occasion de le mépriser. Il se plaça sur le penchant d'une montagne, sans en avoir enveloppé le sommet dans l'enceinte de ses retranchements. Ce fut justement par là, que les Etrusques l'attaquérent. Par le derriére de la montagne, ils firent monter de la Cavalerie jusqu'à la cime. A l'aide des Cavaliers, les Fantassins Etrusques y grimpérent aussi, & y établirent un camp supérieur à celui des Romains. La faute de Menénius eût été pardonnable, s'il l'eût reconnuë. Il aima mieux rester dans un poste si désavantageux, que d'avoüer qu'il l'eût mal choisi. Son imprudence & son obstination, furent également punis. Pendant quelques jours, les Etrusques & les Romains ne s'exercérent qu'en de petits combats, où les premiers eurent toujours de l'avantage. Ils combattoient d'en haut contre des gens postés en bas. D'ailleurs, comme on faisoit la guerre dans leur païs, les Habitants de leurs campagnes coupoient souvent les convois de blé & d'eau, que l'on conduisoit aux Romains. Le Consul n'avoit pas eu la précaution de se placer à portée d'une riviére, ou d'un ruisseau. Enfin, Menénius fut réduit à la nécessité, ou de donner bataille, ou de périr dans son camp. Pour surcroît de malheur, il n'étoit plus en état de choisir un lieu avantageux, pour combattre. Il lui fallut disposer ses troupes dans une espéce de ravine, où il n'eut pas assés

De Rome l'an 276.

Consuls ; C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

d'espace pour les étendre. C'est ainsi que dans la guerre, une premiére faute en attire bien d'autres. Les Etrusques, qui se promirent tout de l'incapacité du Général Romain, ne refusérent pas le combat qu'on leur présentoit. Ils s'arrangérent sur la croupe de leur montagne, & de là, ils vinrent fondre sur le Consul, avec une armée deux fois plus grosse que la sienne. Outre l'avantage du terrain, ils avoient encore l'avantage de ne pouvoir reculer, tant les premiers rangs étoient poussés par les rangs supérieurs. Dans la nécessité de combattre, sans pouvoir faire un pas en arriére, les Etrusques poussérent les Romains, & les culbutérent. Le nombre des Centurions & des plus braves Soldats, qui périrent dans une action si inégale, fut difficile à compter. L'armée Consulaire y fut si vivement poussée, qu'elle fut obligée de chercher un azyle dans son camp. Les Etrusques l'y poursuivirent, & en firent le siége. Dês la nuit même il fut pris, aprês que les Romains l'eurent abandonné, par une évasion honteuse. Les Etrusques aimérent mieux le piller, que de poursuivre l'ennemi dans sa fuite. S'ils n'avoient point donné de relâche aux Romains, leur armée entiére eut été anéantie. Du moins les Etrusques ne négligérent pas tout le fruit de leur victoire. Leur armée passa la Creméra, & se répandit dans le Territoire Romain. Elle arriva même jusqu'au Janicule, & se posta sur le haut de cette montagne, d'où l'on découvroit tout ce qui se passoit à Rome. Les Troupes Etruriennes virent de là les mouvements, qu'on se donnoit dans l'enceinte des murs, pour se préparer à soutenir un siége. Le plus sûr conseil fut de faire venir, en hâte, le Consul Horatius avec son

Tit. Liv. lib. 2. & Dionys. Hal. l. 9

armée destinée contre les Volsques. Dês qu'elle parut, les affaires de la République changérent de face. Dêja les ennemis avoient passé le Tybre, dêja ils tenoient Rome comme bloquée. Le brave Horatius, rendit le salut à sa Patrie affligée. De deux combats qu'il livra aux ennemis, le premier fut assés égal; mais le second fut décisif. Celui-ci se donna prês de la porte Colline, celui-là proche [a] du Temple de *l'Espérance*. La valeur du généreux Consul redonna du courage aux Soldats Romains, & de la sécurité à la Ville. Telle fut la derniére action d'un Consulat, dont Horatius ne remporta que de la gloire, & Ménenius que du mépris, & une haine, qui ne finit point avec son année.

De Rome l'an 276.

C. HORATIUS, & T. MENENIUS.

Je ne sçai pourquoi l'on hâta la déposition des Consuls précédents, pour leur donner vîte des successeurs. [b] A. Virginius & Publ. Servilius étoient en réputation de grands Capitaines. Ce fut eux qu'on fit entrer en Charge [c], dês le solstice d'Eté, quoique la coû-

De Rome l'an 277.

Consuls, A. VIRGINIUS, & PUBL. SERVILIUS.

a Ce Temple de l'Espérance, n'étoit éloigné de l'ençeinte de Rome, que d'environ huit stades, c'est-à-dire, de neuf çens pas Géométriques, selon le témoignage de Denys d'Halicarnasse.

b Aulus Virginius est surnommé Tricostus, & Rutilus dans les Fastes Consulaires. Servilius a le surnom de *Structus*, assés commun dans la famille Servilia. Celui-ci étoit fils de Publius Servilius *Priscus*, qui fut Consul l'an de Rome 258. avec Marcus Claudius *Sabinus*.

c Denys d'Halicarnasse, dit que les Consuls de cette année entrérent en Charge au mois d'Août, vers le Solstice d'Eté. περὶ τὰς θερινὰς μάλιστα τροπὰς Σεξτιλίου μηνός. On ne conçoit pas pourquoi l'Historien Grec recule ainsi le Solstice d'environ deux mois. Glarean, dans l'impossibilité de conçilier deux choses aussi inalliables que le solstice d'Eté avec le mois d'Août, a eu recours à une correction. Ainsi, au lieu de la premiére leçon, il a substitué celle-ci, περὶ τὰς χειμερινὰς τροπὰς Δεκεμβρίου μηνός, *vers le Solstice d'Hyver, au mois de Décembre*. Mais la restitution est trop forçée, pour être du goût des personnes scrupuleuses en matiére de corrections. D'ailleurs le texte des manuscrits, conforme à celui des imprimés, ne

De Rome l'an 277.

Consuls, A. VIRGINIUS, & PUBL. SERVILIUS.

Dionis. Hal. lib. 9.

tume eût été anciennement, de ne prendre la fonction de Consuls, que vers l'équinoxe d'Automne. Le danger où la Ville étoit exposée demandoit un prompt secours. En effet, les Etrusques, quoique fatigués par les deux combats qu'Horatius leur avoit livrés, ne perdoient point de vûë le dessein qu'ils avoient, d'assiéger Rome. Ils la tenoient bloquée, & ne décampoient point du Janicule, où ils s'étoient fortifiés. La famine commençoit à se faire vivement sentir dans la Ville. Les courses des Etrusques l'avoient causée. Crainte de leurs ravages, on n'avoit point ensemencé les terres, l'année précédente. Toutes les granges avoient été brûlées, ou pillées à la campagne, & les convois par terre, & par eau, n'arrivoient plus que difficilement à Rome. Cependant le nombre des Habitants s'y étoit considérablement multiplié. Outre les cent dix mille hommes, tous Citoïens Romains, & en état de porter les armes, qu'on y avoit compté, à la derniére récension du Peuple, il falloit y faire subsister les gens de la campagne, qui s'étoient réfugiés à la Ville, aussi bien que les femmes, les enfants, les esclaves, & ce nombre prodigieux d'étrangers, qui y exerçoient les plus vils métiers. On sçait qu'il étoit défendu aux Bourgeois Romains de s'avi-

présente rien qui ait pû donner lieu à la méprise des Copistes. Il est donc plus naturel de croire, que Denys d'Halicarnasse a ajoûté de son chef ces mots, *au Solstice d'Eté*. Il est vrai-semblable, que l'Historien aura confondu le mois d'Août avec le mois de Juin. L'un & l'autre en effet, étoit le sixiême dans l'ordre des mois, qui composoient l'ancienne année des Romains, & le Calendrier Julien. Le mois d'Août, en comptant depuis le mois de Mars, qui commençoit l'année de Romulus avoit la sixiême place. Il fut appellé pour cette raison *Sextilis*. Le mois de Juin occupoit le même rang dans le Calendrier de Jules César, à compter depuis le mois de Janvier, qui étoit le premier de l'année Julienne.

lir, en pratiquant des Arts méchaniques. Cette multitude de gens inutiles à la guerre, surpassoit au moins du triple, le nombre des guerriers. La plus vile populace étoit la plus ardente à demander du pain au Sénat. Elle s'attroupoit pour aller piller les greniers des riches. Leurs clameurs, & leurs révoltes étoient animées par les Tribuns. Ceux-ci faisoient retomber sur les Peres Conscripts, la haine de l'indigence publique. Le Sénat donna de bons ordres pour la soulager. On envoya des Marchands chercher des grains dans les Provinces abondantes. On fit un Réglement, que les Bourgeois, ne se réserveroient dans leurs greniers que le nécessaire, pour faire subsister petitement leurs familles. Enfin, on fixa l'achat du blé à un prix modique, eu égard à la disette. De si sages précautions, n'eurent d'effet que pour un tems. Les Romains se virent contraints, par leurs besoins, ou à mourir de faim, ou à sortir en armes de leurs murs, pour en éloigner l'ennemi, auteur de leur misére. Les deux Consuls menérent donc en campagne toutes les forces de Rome, & sur le minuit ils passérent le Tybre, dans des barques. Au matin, ils campérent à portée du Janicule, au voisinage des Etrusques. La faim ne souffre point de retardement. Dês le jour même, ils présentérent le défi. Virginius conduisoit l'aîle droite, & Servilius l'aîle gauche. Pour les Etrusques, ils ne considérent que la ruïne certaine de la République, & la crurent encore plus attachée au gain de ce seul combat, qu'à la famine qui l'épuisoit. L'espérance de vaincre des faméliques, leur fit précipiter la bataille. L'avantage qu'ils avoient remporté sur Ménénius, leur fut un garant peu fidéle, de celui qu'ils

De Rome l'an 277.

Consuls, A. VIRGINIUS, & PUBL. SERVILIUS.

De Rome l'an 277.

Consuls, A. VIRGINIUS, & PUBL. SERVILIUS.

Tit. Liv. lib. 2. & Dion. Hal. l. 9.

auroient sur les nouveaux Consuls. On combattit long-tems, avec courage, & avec obstination des deux parts; mais la perte des Etrusques surpassa beaucoup celle des Romains. Dêja leurs ennemis en déroute regagnoient leur camp; lorsque Virginius arrêta sagement l'impétuosité de son aîle droite. Servilius à l'aîle gauche, ne fut pas maître de sa valeur. Il poussa l'ennemi jusqu'au pié du Janicule. Alors les Etrusques se ralliérent. Usant de l'avantage du terrain, & du secours qu'ils reçûrent de leur camp, ils repoussérent les Romains plus honteusement, qu'ils n'en avoient été poussés. Ce fut alors que Virginius, avec le corps qu'il commandoit, fit une évolution, qui mit les Etrusques entre deux armées. Il vint les prendre en queuë, tandis qu'ils poursuivoient son Collégue. Cette marche redonna du courage aux Troupes de Servilius. Elles changérent leur fuite en une attaque vive. Pour lors les Romains, qui tinrent les Etrusques enveloppés, leur rendirent bien l'échec, qu'ils en avoient reçû à Créméra. Cependant la victoire paroissoit douteuse aux Consuls, tant ils avoient perdu de monde dans le premier choc. Le départ des ennemis les rassûra. Ils se retirérent de nuit à Véïes, & abandonnérent leur camp du Janicule. Alors les Romains sentirent, combien le coup qu'ils avoient donné à l'Etrurie étoit violent. Ils trouvérent le chemin, depuis Rome jusqu'à Véïes, tout semé de morts. C'étoit les blessés, & les traîneurs de l'armée Etrusque, qui épuisés de douleur & de fatigues, avoient perdu la vie, avant que d'arriver en leur Patrie. A Rome, le Triomphe fut décerné aux deux Consuls; mais à la vûë de ce grand nombre de Romains péris dans le

Dion. Hal. lib. 9.

combat,

combat, qu'on rapporta à la Ville, pour y être mis sur le bucher, ils refusérent de Triompher.

De Rome l'an 277.

Le départ des Etrusques redonna de la tranquillité, & de l'abondance à la Ville. On vit y arriver des vivres de toutes les contrées d'Italie. Mais à la disette, & à la guerre, succéda un autre fléau, qu'attirérent la paix, & l'oisiveté. Les Romains étoient un Peuple inquiet, qui s'occupoit de factions domestiques, dês qu'au dehors il n'étoit plus inquiété par l'ennemi. Les plaintes pour la distribution des campagnes se renouvellérent. Le Sénat opposa Tribuns à Tribuns, & par les contestations qu'il sema entre-eux, il détourna l'orage dont il étoit menacé. Il falloit au Peuple Romain un objet, qui l'amusât durant son inaction. Les Tribuns lui en fournirent un, dans le procês qu'ils firent à l'un des Consuls de l'année précédente. Menénius s'étoit attiré l'indignation de la Commune, par ses procédés à l'égard des Fabius, qu'il n'avoit pas secourus, & par son obstination à demeurer dans un camp mal-placé. Les Tribuns prirent plaisir à traduire devant le Peuple, ce noble Patricien, ce fils de l'illustre Menénius Agrippa. Par là, ils assuroient à la Commune le droit de juger les Citoïens de Rome les plus qualifiés, en l'étendant jusques sur un ancien Consul. La Noblesse se trouvoit lezée, par ce nouvel attentat, contre un Patricien respectable. Pour éviter le coup dont elle étoit menacée, dans la personne de Menénius, elle mit en œuvre les mêmes chicannes, dont elle avoit usé dans l'affaire de Coriolan. Les Tribuns s'obstinérent, & leur obstination l'emporta. [a] Q.

Consuls, A. VIRGINIUS, & PUBL. SERVILIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

a Au lieu de Quintus Considius, on lit *Quintilius* dans les imprimés de Denys d'Halicarnasse. Le manuscrit Vatican porte *Quinti-*

De Rome l'an 277.

Consuls, A. VIRGINIUS, & PUBL. SERVILIUS.

Considius, & T. Génucius ajournérent donc Menénius à comparoître devant le Peuple. Le principal crime dont on l'accusa, étoit d'avoir fait perdre aux Romains le Fort de Créméra, par ses lenteurs, & par ses ressentiments personnels. On y ajoûtoit les opérations peu sages d'une campagne mal conduite, dont on lui attribuoit tous les malheurs. Ses accusateurs lui faisoient, de sa mauvaise administration, un crime capital, & le Peuple irrité étoit avide de son sang. Il fut donc assemblé, non point [a] par Curies, mais par

nus. Au reste, Sigonius a fort bien remarqué, que *Quintilius* étoit le nom propre d'une famille Patricienne, & par conséquent, qu'il ne pouvoit convenir à un Tribun du Peuple, qui, à raison de son emploi, devoit être de race Plébéïenne. Ainsi nous lui avons donné, avec Tite-Live, le nom de *Considius*.

a Depuis la distribution du Peuple en six classes, sous le Regne de Servius Tullius, les Assemblées par Curies, qui jusques-là avoient eu la principale autorité, commencérent à devenir moins fréquentes. L'élection des Magistrats du premier ordre, & la décision des affaires importantes, furent déférées au Tribunal du Peuple assemblé par Centuries. Cependant les Comices par Curies, ne laissérent pas encore d'être de quelque usage, jusqu'à l'an 281. que le Tribun du Peuple Voléron, fit promulger une loi, qui renvoyoit le choix des Magistrats du second ordre, aux Comices assemblés par Tribus. A dire le vrai, il paroît par la suite de l'Histoire, que cette derniére sorte de Comices eut grande part au Gouvernement, dès l'année de Rome 262. lorsque les Tribuns du Peuple animés contre Coriolan, se furent mis, pour la premiére fois, en possession de citer les Patriciens pardevant les Tribus. Depuis ce temslà, les Comices par Curies ne s'assemblérent presque plus, que pour la forme, & par respect pour les anciennes pratiques. On laissa cependant aux Curies le droit de créer les Flamines, & le grand Curion, c'est-à-dire, le Chef des trente Curions Subalternes, que chaque Curie avoit droit de se choisir. Du reste, leur pouvoir se réduisit à confirmer les Magistrats désignés par les Curies, à ratifier les adoptions, & les testaments, à conférer le commandement dans les armées, aux Dictateurs, aux Consuls, aux Préteurs, aux Proconsuls, aux Vice-préteurs mêmes, & aux Vice-questeurs, toujours avec subordination à celui qui commandoit en chef. Car les Romains distinguoient, dans les Magistrats, la puissance civile, de la Militaire. L'une se conféroit augré des Centuries & des Tribus, l'au-

De Rome l'an 277.

Consuls, A. VIRGINIUS, & PUBL. SERVILIUS.

Tribus, comme au jugement de Coriolan. La Commune parut avoir oublié le service, qu'elle avoit reçu de Menénius Agrippa, pere de l'accusé. Elle lui devoit sa réconciliation avec le Sénat. La passion de se rendre formidable aux Consuls mêmes, l'emporta sur toutes les raisons de gratitude. Le coupable fut condamné presque par tous les suffrages. Il est vrai, que les Tribuns firent changer [a] l'Arrêt de mort, en

Tit. Liv. & Dion. Halic. Ibid.

tre étoit à la disposition des Curies. Il est pourtant vrai, que par succession de tems, l'autorité des Comices par Curies diminua insensiblement, à mesure que les Tribuns du Peuple devinrent plus puissants. Au reste, tandis que les Curies eurent à Rome quelque autorité; elles furent toujours convoquées par les Magistrats du premier ordre; excepté quand il s'agissoit de l'élection des Flamines. Alors les Pontifes faisoient la fonction de Présidents. Le Comice étoit le lieu, où elles avoient coûtume de s'assembler. Quant à la forme qu'on y gardoit, voici ce que les anciens Auteurs nous en ont appris. 1. C'étoit au Magistrat de déterminer le jour de l'Assemblée. 2. Les Licteurs se partageoient dans les trente Curies, & les convoquoient au nom du Consul, ou de celui qui tenoit sa place. 3. Avant que de mettre aucune affaire en délibération, le Président & les Augurs consultoient les Auspices. 4. Si les signes avoient été favorables, le Magistrat proposoit le point dont il étoit question. 5. Il ordonnoit au Peuple de se partager, selon l'ordre des Curies: SI ITA VOBIS VIDETUR, QUIRITES, DISCEDITE IN CURIAS ET SUFFRAGIUM INITE. Telle étoit la formule qu'il employoit alors. 6. Le sort décidoit du rang de chaque Curie, pour opiner. On avoit sur tout grand soin, que celle qui se présentoit la premiére, pour donner son suffrage, portât un nom heureux, & de bon augure. Autrement l'Assemblée étoit remise à un autre jour. 7. Dans les premiers tems, les Décrets portés par les Curies étoient remis au Sénat, qui les ratifioit, ou les annulloit, selon qu'il le jugeoit à propos, pour le bien de la République. Il n'en fut pas ainsi dans des tems postérieurs. Selon Denys d'Halicarnasse, le Sénat ne jugea plus qu'en premiére instance, & les Curies s'arrogérent le droit de décider souverainement, dans les affaires qui ressortissoient à leur Tribunal. Leurs décisions avoient force de loi. De là, le nom de *leges Curiatæ*. Les anciens Auteurs Latins nous ont conservé les traces de ces usages, & de ces prérogatives attribuées aux Curies: comme l'Histoire nous donnera souvent lieu de le remarquer en détail.

a C'est ainsi que les Tribuns abusoient de leur crédit auprès de la Commune; pour attenter sur la vie des plus illustres Patriciens.

De Rome l'an 277.

Consuls, A. VIRGINIUS, & PUBL. SERVILIUS.

amande pécuniaire. Menénius fut condamné à payer au Fisc deux mille As [a] d'airain, somme assés modique, si l'on en juge par les immenses richesses, que la République acquit dans la suite. Pour lors elle étoit considérable à des hommes, qui tout Patriciens qu'ils étoient, ne vivoient encore que de la récolte d'une petite métairie, qu'ils cultivoient souvent de leurs mains. L'amande étoit excessive pour Menénius, qui n'étoit pas riche. Elle le réduisit à la nécessité. Pénétré donc d'un affront si sensible, il devint farouche & inabordable. En vain ses amis s'offrirent à payer la somme, où il étoit condamné: il s'opposa à la libéralité de ses amis. Tant il est vrai, que les sentiments d'honneur étoient plus vifs à Rome, au tems de son indigence, que quand elle fut plus opulente! Consumé de misére & de langueur, Menénius expira, & sa mort toucha jusqu'à ceux, qui l'avoient condamné. Un accident si triste, redoubla l'animosité, qui dês-lors étoit entre le Peuple, & les Patriciens. Ceux-ci ne gardérent plus de mesures avec ceux-là. Ils leur disputérent tout, & de leur part la Commune n'eut plus de graces à espérer. Sur tout la distribution des campagnes paroissoit plus éloignée que jamais.

Cette audace fut réprimée par une loi des douze Tables, qui renvoyoit les affaires capitales, où il s'agissoit de condamner à la mort un Citoïen Romain, au jugement de tout le Peuple assemblé par Centuries.

a Nous apprenons ici de Denys d'Halicarnasse, quelle étoit la valeur du Talent, considéré comme poids. On statua, dit cet Auteur, une amande de deux mille As contre Menénius. Or l'As, continuë-t'il, étoit une monnoye de cuivre du poids d'une livre: de maniére que la somme montoit à seize Talents d'airain. De là, on doit conclure que les deux mille As pesoient deux mille livres, qui réduites aux Talents, en faisoient seize, dont le poids étoit de vingt-cinq livres pour chacun. Hezychius & Suidas en ont fait la même estimation.

De Rome l'an 278.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

Tel fut l'état de la République, lorsque deux Consuls [a] nouveaux P. Valerius Poplicola & C. Nautius, se chargérent de la gouverner. Les Tribuns avoient pris goût à humilier la Noblesse, par des condamnations devant le Peuple. Ils aimoient sur tout à citer les Consuls à leur jugement, aussi-tôt qu'ils étoient sortis de charge, pour peu qu'il y eût lieu de les accuser. Servilius, dans la derniére campagne, avoit fait paroître de la témérité dans la poursuite des ennemis, jusqu'à leur camp du Janicule. Il avoit perdu bien du monde, par la résistance des Etrusques. C'en fut assés, pour le déférer au Peuple comme coupable. Le principal sujet de la haine des Tribuns, contre un si brave homme, venoit de son attachement au Sénat, & de son éloignement pour le partage des campagnes, entre la populace. Dans la vûë de l'accabler sous un jugement inique, deux Tribuns, Cædicius & Statius, l'ajournérent à comparoître devant les Curies assemblées. Servilius étoit homme d'un esprit ferme, & d'un courage intrépide. Il ne s'abaissa pas à mandier l'intercession des Sénateurs auprês du Peuple. Peut-être aussi jugea-t'il, que la médiation des Patriciens tourneroit à sa perte. Quoiqu'il en soit; il n'eut de confiance qu'en la bonté de sa cause; & qu'en cette éloquence vive, qui le distinguoit autant, que son courage. Cependant tous les Romains véritablement affectionnés à la Patrie, prévoyoient les suites d'un

Tit. Liv. Ibid.

Dion. Hal. l. 6.

[a] Publius Valérius Poplicola, qui fut revêtu du Consulat pour cette année 278. étoit fils de celui du même nom, qui fut substitué à Collatinus, aprês l'expulsion des Tarquins. Caïus Nautius Rutilus eut pour pere Spurius Nautius, qui avoit été Consul avec Sextus Furius, l'an de Rome 265. Diodore & les Fastes de Cuspinien, donnent à Nautius le surnom de *Rufus*.

De Rome l'an 278.
Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

procès si déraisonnablement intenté. *Qui de nos Généraux*, disoient-ils, *voudra se charger du commandement de nos armées, si on les rend responsables des bizarres événements de la guerre ? La crainte d'être traduits devant le Peuple, ne leur refroidira-t'elle pas le courage ? Qui d'entre-eux osera tenter de ces coups d'une valeur brusque, qui souvent font la décision des batailles ? Qui voudra hazarder ces stratagêmes périlleux, qui déterminent la victoire ? On réduira nos Capitaines à une langueur froide & timide, qui ne sera mesurée que sur l'approbation des Tribuns, gens d'ordinaire peu expérimentés au métier de la guerre.* Ces préventions étoient favorables à l'accusé. Il comparut dans les Comices, avec l'intrépidité d'un brave, qui plus d'une fois avoit méprisé la mort. Les accusateurs de Servilius ne le chargérent point d'avoir trahi la Patrie, en exposant ses Troupes à la merci des ennemis. Ils se bornérent à lui reprocher, qu'il avoit eu la témerité de les suivre dans leur fuite, jusques sur une colline insurmontable. Ils exposérent, d'une maniére touchante, ces monceaux de cadavres, qu'on avoit apportés à Rome, pour les brûler. Ils exaggérérent même les circonstances d'une action, qui n'avoit pas été conduite, disoient-ils, dans les régles de la sagesse. Enfin, pour aigrir les ressentiments du Peuple, ils invictivérent contre la haine des Patriciens, obstinés à refuser, depuis si long-tems, l'exécution de la loi Cassia, & la création des Décem-virs, pour la répartition des campagnes. Ces discours artificieux, firent quelque impression sur la Commune assemblée. Servilius l'effaça dês qu'il eût parlé.

Dion. Hal. lib. 9.

Romains, dit-il, *on vous a assemblés, ou pour enten-*

dre ma justification, ou dans la détermination de me livrer à la mort. Si vous avés résolu ma perte; sans un plus long discours, je m'abandonne à vos fureurs. Vous serés moins coupables de m'avoir condamné, sans m'entendre, que de m'avoir fait périr, aprês m'avoir entendu. Mais si, de bonne foi, vous voulés vous instruire du crime qu'on m'impute, témoignés-le par vôtre silence. Le tumulte & les clameurs seront pour moi des marques certaines de vos préventions, & d'un complot formé pour m'ôter la vie.

De Rome l'an 278.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

Un préambule si judicieux, fit faire un grand silence. On entendit même, de l'Assemblée, des personnes lui crier: *Prenés courage, & dites pour vôtre défense tout ce qui vous conviendra.* Soutenu par ces paroles, Servilius continua de la sorte.

Que je suis charmé, Romains, de trouver dans vous des Juges, & non pas des ennemis! Je fus nommé Consul par vos suffrages. Rome alors étoit blocquée par les Etrusques. Nos armes les ont dissipés. Avoir remporté la victoire, & délivré la Patrie, est-ce un crime dont je sois responsable? De braves Citoïens, dont j'envie le bonheur, sont péris en combattant pour vous. Les Dieux m'avoient-ils établi l'arbitre de leur destinée? Vos Généraux ont-ils fait un pacte avec vous, de vaincre toujours l'ennemi, sans perdre un seul Romain? C'est par de grands périls, & par des pertes, qu'on achete de grandes victoires. Suis-je, le premier de vos Chefs, qui ait acquis de la gloire & de la sécurité à la Patrie, aux dépens de quelques braves? Combien de fois est il arrivé, que les vainqueurs ayent été vaincus, & qu'aprês avoir fait un grand carnage, on en ait souffert encore un plus grand? Combien de vos Consuls sont revenus à Rome, honteux de leur défaite? Quelle autre peine a suivi leur infortune, que la honte de n'avoir

De Rome l'an 278.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

pas réüssi? Reparoître ici sans gloire, c'est pour un Consul Romain, une punition plus sensible que la mort même. Mais quand la victoire parle, quelle injustice de faire parler les loix autrement, que pour distribuer des récompenses? Dans la conduite des armées, c'est le succês qui décide. L'ennemi a fui devant nous, nos portes sont libres, l'abondance est recouvrée, voilà mes crimes. Honorés du moins en moi, mon heureuse fortune, si vous méprisés ma conduite. J'ai poussé, dit-on, l'ennemi trop vivement. Je pouvois épargner à mes troupes une poursuite peu nécessaire, & toujours dangereuse. Etrange inconséquence! On juge de mes malheurs par une déroute passagére, & l'on oublie un succês complet, & durable. Pouvois-je prévoir le moment malheureux, qui a vû fuïr les Romains à leur tour? Le camp où je les conduisois étoit escarpé; j'en conviens. Combien de remparts nos soldats ont-ils enlevés, dont les approches étoient encore plus difficiles? Comptois-je mal, lorsque je comptois sur la valeur Romaine? Combien de nos Généraux ont-ils jetté leurs étendarts au milieu des ennemis, pour obliger leurs troupes à les reconquérir? Combien d'entre-eux ont rompu leurs ponts, aprês avoir passé des fleuves, pour ôter à leurs Légions la facilité du retour? Combien en a-t'on vû brûler les tentes de leur camp, pour mettre leur armée dans la nécessité, d'en enlever à l'ennemi? Ce qui fit leur gloire, deviendra-t'il un crime pour moi seul? M'a-t'on vû fuïr les périls où j'exposois les autres? Si j'ai donné le premier sur les fuyards, si le dernier je me suis retiré du combat, accusés mon destin de m'avoir sauvé la vie; mais ne m'accusés pas d'avoir causé la mort à tant d'autres. Aprês tout, vous me faites justice au fond du cœur. Vos ressentiments ne naissent que de vos intérêts. Il faut que l'adversaire de la loi Cassia périsse. C'est le corps

Patricien

De Rome l'an 278.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

Patricien qu'on attaque dans ma personne. Ici je vous dévoilerai mon cœur, avec la liberté d'un homme de guerre, & avec la sincérité d'un Magistrat. Peuple Romain, le Sénat n'a-t'il donc pû mériter de vous, par tant de bienfaits, une légére déférence à ses sentiments ? Aprês de mures délibérations, il a jugé la distribution des campagnes entre le Peuple, dangereux à la République. Ce qu'il vous refuse pour le bien de la Patrie, vous l'attribués à inimitié pour vous, à jalousie, à mépris de vos intérêts. L'illusion de la cupidité vous rend aveugles, sur les raisons du bien public. Quels sont alors vos procédés ? Ce n'est point à la persuasion que vous avés recours ; c'est à la violence ; c'est à la force. Vous ne suppliés pas, vous éxigés. Que dis-je? Nos maux & vos rébellions, ne sont pas l'ouvrage de vos cœurs. Ils se forment, ils naissent dans le sein de vos Tribuns. Ces incendiaires vous rendent coupables de tous nos embrasements domestiques. Interposés entre vous & nous, ils ne sçavent ni nous obéïr, ni vous commander. Par quel hazard, la barque qu'ils conduisent, n'a-t'elle point encore été submergée? Vos vrais Pilotes, Peuple Romain, sont les Peres Conscripts. Peut-être, hélas ! êtes-vous offensés, par la liberté de mes paroles. Si je vous ai déplu, arrachés-moi le jour. J'emporterai du moins, en périssant, la consolation, d'avoir été fidele à un Peuple que je chéris, & d'avoir mieux aimé procurer son bien, par ma sincérité, que de sauver ma vie, par d'indignes flatteries.

Ainsi parla Servilius. Le Peuple déja touché en faveur de l'accusé, se prêta à tous ceux qui voulurent le défendre. Virginius fit entendre sa voix, & prononça l'Apologie de son ancien Collégue. Non-seulement il le justifia, sur les accusations des Tribuns ; mais il fit sentir quel talent avoit Servilius pour la

De Rome l'an 278.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

guerre. Il lui déféra la meilleure partie de sa victoire, & partagea, sans peine, ses lauriers avec lui. Enfin, il termina son discours par demander, pour soi, ou la même punition, ou les mêmes honneurs, que Servilius. *En tout*, disoit-il, *nous avons agi de concert, & la victoire n'est pas plus à moi, qu'à lui; comme l'échec est autant sur mon compte, que sur le sien.* On connoissoit la probité de Virginius. Ses paroles firent foi. D'ailleurs la contenance de l'accusé, tournoit tous les cœurs de son côté. Elle étoit d'un homme, qui sans s'avilir à de basses supplications, n'affecte point aussi une fierté outrée, & une confiance insultante devant ses Juges. Une si bonne cause, si bien soutenuë, & accompagnée de si sages procédés, rangea de son parti jusqu'à ses ennemis. Il y parut bien par les suffrages du Peuple. D'une voix unanime Servilius fut absous, & cette victime fut enlevée aux Tribuns.

Dion. Hal. lib. 9.

Le procès de Servilius servit quelque tems d'occupation au Peuple Romain. Ainsi les Consuls Valerius & Nautius demeurérent à Rome, dans l'inaction, durant les premiers jours de leur Consulat. Une guerre contre les Etrusques, encore plus formidable que les précédentes, les obligea de marcher en campagne. En effet, les Etrusques joints aux Sabins venoient de se déclarer contre Rome. Pour les Etrusques, dêja depuis long-tems ils avoient levé l'étendart contre la République. Les Sabins étoient venus de surcroît, &, par leur jonction, ils espéroient d'achever l'ouvrage commencé. Rome alors eut à faire à deux des plus terribles, & des plus considérables Nations de son voisinage. Jusques à la défaite de Menénius,

les Sabins avoient différé de s'unir à l'Etrurie. Ses victoires sur les Romains les déterminérent. Leur dessein étoit dêja formé, de venir assiéger Rome à forces communes. Ils furent bien surpris de se voir prévenus par le Consul Valerius. Celui-ci, ayant pris le commandement de l'armée qui devoit agir contre les Etrusques & contre leurs Alliés, entra dans le païs Véïen, avant que l'ennemi eut appris son départ de Rome. A son arrivée, il trouva que les forces Etrusques & Sabines, n'étoient pas encore rassemblées. La lenteur est ordinaire dans les marches de diverses Nations, qui doivent se joindre au même rendés-vous. Le Consul sçut profiter de leur retardement. Les premiéres troupes arrivées du païs Sabin, campoient à part, dans un poste assés proche du camp des Etrusques, & y attendoient le reste de leur armée. Ce fut par là, que Valerius jugea à propos de commencer la campagne. L'attaque qu'il fit du retranchement des Sabins, fut brusque & imprévuë. Servilius, ce Consul de l'an passé, étoit Lieutenant Général de l'armée. Long-tems avant le jour, ils firent avancer leurs Romains, qu'on croyoit encore à Rome. Leur marche avoit été prompte & secrette. Ils surprirent donc l'ennemi, qui n'étoit pas sur ses gardes, & ils entrérent sans résistance dans le camp Sabin. La plûpart étoient encore au lit. Les autres ne faisoient que d'en sortir. Peu d'entre-eux eurent le tems de prendre les armes. On en vit quelques-uns combattre sans ordre. Un grand nombre furent égorgés pendant leur sommeil. Enfin, ceux qui prirent la fuite vers le camp des Etrusques, furent atteints, & massacrés par la Cavalerie Romaine.

De Rome l'an 278.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

De Rome l'an 278.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

Le sage Consul ne s'amusa pas à piller le camp, qu'il venoit de surprendre. Il marcha droit à celui des Etrusques. Dêja il étoit grand jour, lorsqu'il y arriva. La frayeur alors étoit générale parmi les ennemis. Quelques Sabins échapés du massacre, en faisoient craindre un semblable aux Etrusques, & pour comble de malheur, leur camp n'étoit ni assés bien placé, ni suffisamment fortifié. Il fallut donc en sortir, pour donner bataille. Le combat qu'on leur livra, à la vûë de leurs retranchements, fut rude & longtems disputé. Enfin la Cavalerie Romaine donna avec tant de furie sur les bataillons Etrusques, que fatigués par une attaque si vive, ils furent obligés de se mettre à l'abri de leurs rétranchements. Valerius en fit le siége, & les attaqua pendant le reste du jour, sans discontinuer les travaux, même durant la nuit. Les Etrusques qui ne se crurent plus en sûreté dans leur camp, en sortirent au point du jour, & débandés, ils se refugiérent, les uns à Véïes, les autres sur les montagnes, ou dans les forêts voisines. Une expédition si prompte, si sagement entreprise, & si généreusement soutenuë, mit l'armée Consulaire en possession des deux camps. Tout le pillage en fut distribué aux soldats. Après la victoire, on fit tout l'honneur du succês au brave Servilius. On ne parloit que de sa prudence à conduire l'entreprise, & de sa valeur à l'exécuter. On avoüoit que l'ignominie d'une accusation, étoit bien réparée par les vertus Militaires, qu'il avoit montrées dans l'action. Aussi le Consul lui fit justice dans la répartition des prix. Il fut nommé le premier, & l'on n'épargna pour lui aucune des récompenses, qui distinguoient les braves. Va-

lerius ne donna qu'un jour de repos à ſon armée. Sans en laiſſer rallentir l'ardeur, il la conduit devant Véïes, & préſente une ſeconde bataille aux ennemis. Leur courage étoit abatu; mais leur Ville paroiſſoit imprenable. Il fallut donc ſe contenter de piller impunément leurs campagnes, & de s'enrichir de leurs dépoüilles, aprês une ample moiſſon de gloire. Ce ne fut pas aſſés. Tout à coup, du païs des Véïens, Valerius vint retomber ſur les campagnes de la Sabinie. Comme depuis long-tems elles n'avoient été ravagées, elles fournirent aux vainqueurs une abondante récolte. Aprês avoir rempli deux Provinces de la terreur du nom Romain, le Conſul ramena ſes troupes à la Ville. Il eſt incroyable avec quels honneurs elles furent reçûës à leur retour. Le Peuple couronné de fleurs, alla loin audevant de l'armée. On brûla des parfums au paſſage du Vainqueur, [a] & le vin ne manqua pas aux ſoldats. Le Sénat avoit décerné [b] le Triomphe à Valerius. Ainſi il entra dans Rome avec toute la pompe des Triomphateurs.

De Rome l'an 278.

Conſuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

Faſt. Capitol. Dion. Halic. lib. 9.

Tandis que Valerius domptoit les Etruſques, Nautius avec ſon armée étoit reſté à Rome. Il eſt vrai, que ce Conſul avoit été chargé d'aller au ſecours des

a Denys d'Halicarnaſſe donne le nom de *Mulſum*, au breuvage que le Peuple préſenta aux Soldats. C'étoit du vin miellé, dont les anciens Romains faiſoient leurs délices. Les Triomphateurs en diſtribuoient ordinairement aux gens de guerre. Plaute Bacch. 4. 9. fait alluſion à cette coûtume dans les trois vers ſuivants.

Sed ſpectatores vos nunc ne miremini,
Quod non Triumpho; per vulgatum eſt, nihil moror.
Verum tamen accipientur mulſo milites.

b Tite-Live ne fait aucune mention du Triomphe de Valérius. Les marbres Capitolins, & Denys d'Halicarnaſſe, nous en ont conſervé la mémoire. Les Annales Conſulaires le placent ſous les Calendes de Mars, c'eſt-à-dire, ſous le premier jour du même mois.

De Rome l'an 278.

Consuls, P. VALERIUS POPLICOLA, & C. NAUTIUS.

Latins, exposés au brigandage des Volsques, & des Eques. Il prit un parti qui lui parut plus sage, quoiqu'il fut moins glorieux. Dans l'incertitude du succès qu'auroient les armes de son Collégue, contre ces deux Nations réünies, il se tint à portée de voler à son secours, ou du moins d'empêcher les Sabins & les Etrusques, s'ils étoient victorieux, d'entrer dans l'Etat Romain, & de s'emparer, comme autrefois, d'un poste avantageux aux environs de Rome. Pendant son séjour à la Ville, il laissa les Latins se garantir eux-mêmes des courses de leurs ennemis. Ceux-ci, sans être conduits par des Chefs Romains, à l'aide des seuls Herniques, livrérent combat aux ennemis, les chassérent de leur camp, & reprirent le butin qu'ils avoient fait sur eux. On ne souffroit qu'avec peine à Rome, que les Alliés, sans être commandés par des Romains, fissent la guerre de leur chef, & connussent leur force. Aussi-tôt donc que la nouvelle fut venuë à Rome, que les Etrusques & les Sabins avoient succombé sous les armes de Valerius, on fit partir son Collégue pour le païs des Eques & des Volsques. Il joüit de la terreur, que les Latins y avoient répanduë. Quelque insulte qu'il fist aux ennemis, il ne put jamais les attirer au combat. Il fallut donc se contenter de faire le ravage sur leurs terres. Le butin ne fut pas considérable; toutes les campagnes étoient désertes. Les Romains du moins eurent le cruel plaisir, de mettre le feu aux moissons déja mures de ces ennemis inquiets. Ainsi finit, à l'avantage de Rome, l'année des deux Consuls, également glorieuse & fortunée.

Tit. Liv. l. 2.

Dion. Hal. lib. 9.

De Rome l'an 279.

Consuls, AUL. MANLIUS, & L. FURIUS.

Aul. Manlius & L. Furius, qu'on choisit pour le

De Rome l'an 279.

Consuls, Aul. Manlius & L. Furius. Tit. Liv. lib. 2. Dion. Hal. lib. 9.

Consulat, [a] ne furent pas plûtôt en exercice, qu'on les fit tirer au sort, à qui échéroit la conduite de l'armée, qui, l'année précédente, avoit vaincu les Etrusques. Le sort décida en faveur de Manlius. Sans retardement, il conduisit les troupes Romaines au païs Véïen. Alors ce Peuple, ennemi implacable de la République, avoit bien rabattu de sa fierté. Il se voyoit réduit à mandier des secours dans le reste de l'Etrurie, & à inviter les Sabins ses nouveaux Alliés, à joindre leurs forces aux siennes. Les pertes des Véïens étoient trop marquées. On n'osoit plus entrer en société de malheur avec eux. Contraints donc à se renfermer dans Véïes, ils se trouvoient encore forcés d'abandonner leur Territoire au bon plaisir des Romains. Le pillage que le soldat fit sur leurs terres, les réduisit à une disette, qui dégénera en famine. Pour lors ils se virent dans la nécessité d'envoyer au Consul, les plus honorables Bourgeois de leur Ville, lui demander la paix, dans la posture, & avec toutes les marques de suppliants. Manlius renvoya leur Requête au Sénat ; mais par provision, il leur ordonna de payer les frais de la guerre pour une année, & pour ses troupes, autant de blé qu'elles pourroient en consumer pendant deux mois. C'étoit la maxime du Sénat d'user d'indulgence à l'égard des suppliants. On leur accorda une tréve de quarante ans, & par là Rome se trouva délivrée de l'ennemi le plus incommode, & le plus voisin. Pour le Consul Manlius, il ne fut

[a] Denys d'Halicarnasse donne à Manlius *Vulso*, le prénom d'*Aulus*. C'est celui-là même, qui fut mis au nombre des Décem-virs. Tite-Live, Cassiodore, & Diodore de Sicile l'ont faussement représenté sous le prénom de *Caïus*. Il est désigné dans les Tables Grecques, par le nom de Manlius. C'est apparemment une méprise de Copiste.

De Rome l'an 279.

Consuls, AUL. MANLIUS, & L. FURIUS.

Fast. Capitol. & Dion. Hal. lib. 9. Tit. Liv. lib. 2.

pas sans récompense. A la verité, il ne reçût pas les honneurs du Triomphe; sa victoire n'étoit signalée, ni par des prises de Villes, ni par des batailles gagnées. On lui accorda [a] l'Ovation, qu'il s'étoit contenté de demander.

La paix du déhors étoit, en ce tems là, toujours suivie à Rome de mouvements intestins. Les anciennes contestations pour la distribution des campagnes furent ranimées, par la faction des Tribuns. Les Consuls se déclarérent, avec fermeté, pour le parti Patricien, sans que la condamnation de Menenius, & le péril que Servilius avoit couru, leur fissent appréhender les menaces de la Comnune. Elles se terminérent par des voyes de fait, bien insultantes pour les premiers Chefsde la République. Genucius, furieux Tribun du Peuple, les fit traduire en justice, dés qu'ils ne furent plus en charge.

De Rome l'an 280.

Consuls, L. ÆMILIUS, & VOPISCUS JULIUS.

Ce fut en des temps si nébuleux, que [b] L. Æmilius, & Vopiscus Julius furent chargés du Consulat. Un grand orage commença sous eux à s'élever, & conti-

a Selon les marbres Capitolins, & Denys d'Halicarnasse, Aulus Manlius reçut les honneurs de l'Ovation, le jour des Ides de Mars, c'est-à-dire, le quinziême du même mois. Tite-Live a passé ce fait sous silence.

a Les Fastes Consulaires marquent sous cette année 280. le troisiême Consulat de Lucius Æmilius *Mamercinus*, & le premier de Vopiscus Julius *Iülus*. Tite-Live & Cassiodore ont déplacé ce dernier, pour lui substituer Opiter Virginius. L'Historien Latin ne désavouë pas cependant, qu'il a trouvé le nom de Vopiscus Julius dans quelques anciennes Annales. L'autorité de Denys d'Halicarnasse & des Fastes Capitolins, jointe au témoignage de Diodore de Sicile, & des Tables Grecques doit prévaloir, à celle de Tite-Live. Le prénom Vopiscus, qui se perpétua parmi quelques-uns de la famille *Julia*, étoit ordinairement attribué à celui de deux jumeaux, qui survivoit à l'autre. C'est la signification que Nonnius Marcellus, Isidore, & Valére Maxime donnent à ce terme Latin.

nua long-temps dans la République, avec une furie toujours égale. On voyoit Tribuns contre Consuls, & Patriciens contre Plebéïens disputer leurs droits. Les deux Consuls de l'année précédente, cités à comparoître devant le Peuple, se répandoient dans tous les quartiers de la ville, se plaignoient de l'insolence du Tribunat, & animoient contre lui le couroux des vieux Consuls, & des jeunes Patriciens. A les en croire, ils devoient tous renoncer pour jamais aux charges, & à l'administration des affaires publiques. *Qu'est-ce aujourd'hui qu'un Consul*, disoient-ils, *sinon une victime dévoüée à la rage du Peuple? Les ornements de la dignité, ne sont que les guirlandes, dont on pare un taureau qu'on doit immoler, & les gardes qui l'accompagnent avec leurs haches, sont les sacrificateurs qui le conduisent à l'autel. Dans la pompe même, qu'est dévenüe son authorité? un Consul n'est plus que l'appariteur des Tribuns, & que l'exécuteur de leurs Commandements. S'il manque de s'asservir à leurs volontés, on éxamine ses démarches, on tient régistre des regards favorables qu'il aura jettés sur le Sénat, enfin on lui fait un crime de ses moindres oppositions à la liçence du Peuple. Qu'on juge de leurs emportements par l'exil de Coriolan, & par la condamnation de Ménénius! Achepter à ce prix un trône d'yvoire, une douzaine de licteurs, & un vain titre, c'est les achepter bien cher.*

De Rome l'an 280.

L. ÆMILIUS, & VOPISCUS JULIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

Ces discours de Fabius, & de Manlius, déja destinés à être jugés par le Peuple, irritérent la Noblesse à un point qu'on ne peut dire. Cependant les Tribuns alloient leur chemin, & prénoient leurs mesures, pour instruire le procés des deux anciens Consuls. Avant que de leur assigner un jour pour comparoî-

Dion. Hal. lib. 9.

De Rome l'an 280.

Consuls, L. ÆMILIUS, & VOPISCUS JULIUS.

tre, ils s'adressérent aux nouveaux Consuls, & les sommérent de nommer des Decem-virs, pour la répartition des terres, en éxécution de la loi Cassia. Ceux-cy s'éxcusérent de tenter une entreprise qui passoit leur pouvoir. *Ces sortes d'ordonnances consulaires, disoient-ils, ne sont pas éternelles. Elles n'ont de force que pendant l'année des Consuls, qui les ont ou faites ou obtenües.* Ces prétextes étoient specieux; mais il ne satisfirent pas le Tribun Génucius, le principal agent pour les intérests du Peuple. A la verité, il respecta la dignité des deux Consuls actuellement en charge; mais il tourna tous ses efforts contre les Consuls de l'année précedente. Il leur fit donc marquer un jour, pour comparoître en jugement, devant le Peuple. Génucius ne fit pas un mystére du crime dont il devoit les accuser. *C'étoit*, disoit-il, *pour avoir refusé d'exécuter l'arrest du Sénat, & la loi Cassia sur la distribution des Campagnes. Il est vrai*, ajoutoit-il, *que depuis douze ans que cette loy à été minutée, bien d'autres Consuls, ont fait le même refus que ceux cy; mais nous nous attachons aux Consuls de l'an passé, pour effrayer plus efficacement les Consuls de l'année présente, s'ils s'obstinent à rejetter la requête du Peuple.*

Tit. Liv. lib. 2.

Cette détermination de Génucius consterna les Patriciens. Ils prévoyoient qu'il n'y auroit plus, pour eux, ny honneur ny seureté dans le Consulat, qui pour lors n'étoit accordé qu'à la Noblesse Patricienne. Ils tinrent donc entre eux des Assemblées secrettes. On y résolut d'enlever Furius & Manlius à la fureur du Peuple, s'ils étoient condamnés. On ne manqua pas de gens déterminés qui s'offrirent à tenter l'avanture. Enfin arriva le jour où les deux ac-

De Rome l'an 280.

Consuls, L. ÆMILIUS, & VOPISCUS JULIUS.

Tit. Liv lib. 2. & Dionis. Halic. lib. 9.

cusés comparurent. L'Assemblée du Peuple étoit aussi nombreuse, que le demandoit une action si célébre. On ne doutoit point que les deux accusés ne dûssent succomber sous les artifices des Tribuns. Personne n'ignoroit, que Génucius avoit fait serment de ne point désister de sa poursuite, qu'il n'eut eû le plaisir de les faire condamner. Patriciens, & Plébéïens, tous étoient partagés, dans les Comices, entre la crainte, & l'attente. On fut étonné de ne point voir paroître l'accusateur, à l'heure marquée. On attribua d'abord ses rétardements à ses occupations. Le Peuple ensuite soupçonna que Génucius avoit été gagné par les Patriciens, & qu'il trahissoit la cause, dont il étoit chargé. Tandis que chacun interpréte l'absence du Tribun, selon ses préjugés, ses Collégues vinrent annoncer à l'assemblée, [a] qu'on

[a] Denys d'Halicarnasse ne convient pas avec Tite-Live sur les circonstances de la mort de Genucius. Le jour qui précéda l'Assemblée du Peuple, pour prononcer le jugement, dit l'Auteur Grec, Génucius fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût aucune indice, qui pût faire présumer, qu'on l'eût ou assassiné, ou étranglé, ou empoisonné, ou qu'on eût, en quelque autre sorte, usé de violence & d'artifice pour lui ôter la vie. Le bruit de cette mort, continuë l'Auteur Grec, se répandit bien-tôt dans tous les quartiers de Rome. Le corps du defunt fut exposé dans la place publique; & chacun regarda cette subite catastrophe, comme un coup de la Providence des Dieux, qui vouloient protéger la Ville, contre la fureur des séditions. Tite-Live, dans son récit, donne presque à entendre, que les Patriciens avoient eu part à la mort de Génucius. Après avoir dit, que la nouvelle en fut annoncée au Peuple assemblé dans le Comice, il ajoûte, que les Grands ne purent dissimuler leur joye, & qu'ils ne s'embarassérent pas trop, qu'on les crût auteurs, ou complices de cet assassinat. *Nec patres satis moderatè ferre lætitiam, adeoque neminem noxæ pœnitebat, ut etiam insontes fecisse videri vellent, palamque ferretur, malo domandam Tribuniciam potestatem.* Il n'est pas aisé de décider entre les deux Historiens. Denys d'Halicarnasse avouë cependant, que la conduite peu mesurée des Consuls à l'égard du Peuple, anima les Tribuns à susciter de nouveaux troubles, pour vanger

De Rome l'an 280.

Consuls, L. Æmilius, & Vospicus Julius.

avoit trouvé Génucius mort dans son lit. Il ne paroissoit sur son corps, nul indice, qu'il fut péri par le fer, ou par le poison. A cette nouvelle, le Peuple se dissipa, comme on voit des Troupes se débander, lorsqu'on leur apprend la mort de leur Général. Les Tribuns sur tout en furent éffrayés, & ils comprirent que les loix qui les rendoient inviolables, ne les garantissoient pas de la mort. Aussi restérent-ils dans le silence, & les deux Consuls ajournés se retirérent sans être condamnés, faute d'accusateurs. Pour le parti Patricien, il triompha de l'accident du Tribun, avec trop peu de gravité. Ceux même qui n'étoient pas coupables de sa mort, se vantoient de l'avoir procurée. Enfin on déclaroit tout haut, qu'il falloit frapper de ces sortes de coups pour dompter l'orgüeil du Tribunat. Cependant il se trouva bien des gens sensés, même parmi les Plébéïens, qui condamnérent les emportements de Génucius. Pour le menu Peuple, il fit éclatter ses transports de rage. *La liberté*, disoit-il, *est ensevelie avec Génucius*. Enfin il ne lui restoit plus, à son gré, d'autre parti à prendre, que celui des armes, ou de la séparation.

Ces prémieres fureurs de la Commune eussent été bien-tôt assoupies, si les nouveaux Consuls ne luy eussent donné occasion de les réveiller. Ceux-cy crurent les Tribuns si fort consternés, par la mort inopinée de leur Collégue, qu'ils ne trouveroient plus, de leur part, aucune résistance, pour lever une armée parmi le Peuple. Ils en trouverent néanmoins dans

la mort de leur Collégue, dans la persuasion où ils étoient, que les Patriciens avoient attenté à sa vie.

le peuple même. [a] La confiance qu'un instant de supériorité avoit donnée aux Consuls, sur le parti Plébeïen, les rendit fiers & injustes. En faisant le choix des soldats pour l'armée, ils firent appeller un certain Volero Publius, pour être incorporé dans la milice, en qualité de simple fantassin. Volero n'étoit pas des meilleures familles, même d'entre le Peuple; mais par son mérite, il s'étoit avancé jusqu'à devenir [b] conducteur de bandes, dans les armées Romaines. Il regarda donc comme un affront d'être confondu, sans commandement, dans les légions, où il avoit eu du rang. Volero s'attendoit au moins à être promû au grade de Centurion. Il fut bien surpris de s'entendre nommer parmi les soldats du Commun. Alors il ne fut plus maître de son indignation. Il se plaignit aux Consuls de leurs injustices, & leur demanda, ave fierté, ou qu'ils le rétablissent dans son ancienne fonction, ou qu'ils marquassent pour quelle faute on l'avoit dégradé. Ces plaintes, & ces remontrances ne furent pas du goût de deux maîtres impérieux, qui cherchoient à humilier le Peuple. A l'instant ils détachérent un de leurs Licteurs, avec ordre de fustiger l'audacieux Volero, en présence du Peuple. La multitude fut mécontente d'un arrest si précipitamment prononcé, & si témérairement éxécuté. On entendoit dire dans tous les rangs: *Aprês tout ces Licteurs si rédoutés ne sont qu'au*

De Rome l'an 280.

Consuls, L. Æmilius, & Vopiscus Julius.

Tit. Liv. lib. [illegible]

[a] Les Consuls, dit Denys d'Halicarnasse, punirent la résistance des mutins, qui refusérent de se faire inscrire dans les Légions. Les uns furent battus de verges, les autres furent condamnés à une amande pécuniaire.

[b] Voléro avoit eu apparemment le rang d'Officier dans les armées Romaines, sous le titre de Centurion, ou d'Aide de camp.

De Rome l'an 280.

Consuls, L. ÆMILIUS, & VOPISCUS JULIUS.

nombre de[a] *vingt-quatre, tous gens de la lie du Peuple, & sans courage. Il ne faut qu'oser pour les dissiper.* C'étoit un commencement de révolte, qui fut poussé bien vivement. En effet le Licteur se jetta sur Volero, & déchiroit déja ses habits, pour découvrir son corps, afin de le flageller. Le brave Romain a beau en appeller aux Tribuns. Ceux-ci, épouventés de la mort subite de Génucius, & redoutants les Consuls, avoient disparu. Volero eut donc recours aux assistants. [b] *A moi, Peuple Romain*, s'écria-t-il, *c'est vôtre protection que j'implore, puisque nos Tribuns ai-*

a Ce nombre de vingt-quatre Licteurs, qui escortent les deux Consuls, ne paroît pas s'accorder avec la loi portée dès l'établissement du Consulat. Par cette loi, le nombre des Licteurs pour chaque Consul étoit fixé à douze, avec cette réserve, que celui des deux Magistrats, qui seroit en fonction, auroit seul le droit de faire porter devant lui les faisceaux avec les haches, *id modo cautum est ne ambo Consules fasces haberent, ne scilicet duplicatus terror videretur..... Tite-Live, l.* I. Mais l'Auteur Latin en disant ici, que les deux Consuls parurent avec vingt-quatre Licteurs, n'a pas voulu dire qu'ils fussent tous armés de haches. Cette prérogative ne leur fut accordée qu'alternativement & à tour de rôle, cela n'empêche pas que les deux Consuls, n'eussent droit en tout tems de se faire escorter de douze Licteurs, soit qu'ils fussent en éxercice, soit qu'ils n'y fussent pas.

b Selon Denys d'Halicarnasse, Voléro réclama la protection des Tribuns, & demanda que sa cause fut portée devant le Peuple assemblé. Les Consuls, continue l'Auteur Grec, sans aucun égard aux remontrances du suppliant, réïtérérent au Licteur les mêmes ordres qu'ils avoient donnés, de se saisir de Volero, & de le battre de verges. Celui-ci picqué jusqu'au vif d'un traitement si ignominieux, se fait justice par lui-même. Comme il étoit plein de vigueur & dans la force de l'âge, il reçoit le Licteur à coups de poings, le frappe rudement au visage, & le renverse par terre. Il en fit autant au second, qui vint au secours de son camarade. Les Consuls sensibles à cet outrage, commandent contre lui tous les Licteurs, & ordonnent qu'on le saisisse. Le Peuple s'oppose à cet ordre; de grands cris s'élevent de tous côtés, on se jette sur les Licteurs, on les maltraite, on les met en fuite. Les Consuls mêmes n'auroient pas été épargnés, s'ils n'eussent pris le parti de se sauver, pour se dérober à la fureur de la populace.

ment mieux voir fustiger un citoyen Romain, que de mourir dans le lit, par la trahison des Consuls? Plus Volero crioit, plus le Licteur faisoit d'efforts pour le dépoüiller. Enfin il s'en débarassa, à laide d'un petit nombre de spectateurs, qui le secoururent. Parvenu ensuite jusqu'au milieu de l'assemblée, *C'est à vous Peuple Romain*, dit-il, *que j'appelle, de l'insulte que j'ay réçüe. Alerte, camarades, alerte! ne comptons plus sur des Tribuns, dont la foiblesse a besoin de vos bras.* A ces mots, le Peuple mutiné se prépare au combat. On n'attendoit plus qu'il gardât de mesures, à l'égard de la dignité la plus respectable, & la plus sainte de la République. En vain les Consuls s'exposérent à appaiser le tumulte. Que peuvent des gens sans force, contre une multitude soulevée? leurs Licteurs furrent repoussés, & chargés de coups, leurs faisceaux brisés. Enfin eux mêmes pressés par les flots du Peuple qui les environnoit, ils cherchérent un asile dans la salle du Sénat. Les Consuls s'y refugiérent à propos. Par l'à ils épargnérent au Peuple Romain, l'infamie d'avoir trempé ses mains dans le sang de ses Chefs.

De Rome l'an 280.

Consuls, L. ÆMILIUS & VOPISCUS JULIUS.

Dyon. Hal. lib. 9.

La sédition ne cessa pas avec le combat. Les Tribuns du Peuple revinrent de leur abbattement, & firent passer de nouvelles fureurs dans le cœur de la Commune. Ce n'étoit plus aux Patriciens en général qu'elle en vouloit, c'étoit aux Consuls. Dans une émeute si vive, qui partagea toute la ville, Æmilius & Julius convoquérent le Sénat, le plus promptement qu'ils pûrent. Là, ces deux Consuls se plaignirent amérement des attentats du Peuple, contre le respect dû à leur dignité. Quelques Séna-

De Rome l'an 280.

Consuls, L. ÆMILIUS, & VOPISCUS JULIUS.

Tit. Liv. lib. 2. Dion. Hal. lib. 9.

teurs opinérent à faire précipiter Volero du haut du Capitole. Tous les Peres Conscripts comprenoient, de quelle conséquence étoit l'atteinte qu'on venoit de donner au Consulat. Cependant les plus sages, ne jugeoient pas à propos de commettre le couroux du Sénat, avec la témérité du Peuple. En effet la Commune étoit dans la résolution de faire le procés aux Consuls, devant le Sénat même, & d'en tirer raison. Ils fondoient leurs griefs sur l'indigne traitement fait à un citoyen Romain, qu'on avoit comdamné au foüet, comme un esclave. Ils y ajoutoient encore le mépris que les Consuls avoient fait contre les loix, de l'autorité des Tribuns. C'étoit à leur tribunal que le prétendu coupable avoit appellé, sans qu'on eût eu d'égard à son appel. Ces plaintes réciproques des Consuls, contre le Peuple, & du Peuple contre les Consuls, n'étoient point encore terminées, lorsque de nouveaux Magistrats entrérent en charge.

De Rome l'an 281.

L. PINARIUS, & P. FURIUS.

Le Consulat fut déferé à deux hommes d'un esprit modéré, & bien capables de rétablir la tranquilité domestique. L'un étoit [a] L. Pinarius, & l'autre

[a] Lucius Pinarius est désigné dans les Annales Consulaires, par les surnoms de *Rufus*, & de *Mamercinus*. Publius Furius, est surnommé *Fusus*. Si nous en croyons Plutarque, dans la vie de Numa, la famille *Pinaria*, Patricienne d'origine, remontoit jusqu'à Pinus, un des fils de ce second Roy de Rome. Tite-Live cependant, & Denys d'Halicarnasse, la font descendre des Pinarius, qui furent particuliérement dévoüés au culte d'Hercule. Virgile est dans le même sentiment.

Et domus Herculei custos Pinaria sacri. En. 8.

Macrobe, au Livre premier des Saturnales, *chap.* 13. rapporte, sur la garantie de Varron, que pendant le Consulat de Lucius Pinarius, & de Publius Furius, il se fit à Rome une intercalation, selon l'ordre établi dans le Calendrier de Numa. Il ajoûte, que la memoire en fut conservée sur une Table d'airain.

tre P. Furius. Après que la République en eût fait le choix au champ de Mars, le Peuple, à son tour, fit en son particulier, l'élection d'un nouveau Tribun en la place de Génucius. Il ne crut pas pouvoir mieux remplacer ce généreux deffenseur de ses interests, qu'en luy substituant Volero. Celui-ci faisoit tout espérer de son courage, & de sa haine contre les Patriciens. D'ailleurs il promettoit au Peuple, que tout méprisable qu'il étoit par sa naissance, il sçauroit humilier le faste des Consuls.

De Rome l'an 281.

Consuls, L. PINARIUS, & P. FURIUS.

Tout étoit disposé dans Rome à voir recommencer les troubles, lorsqu'une peste, survenüe tout à coup, suspendit pour un temps l'animosité des esprits. Jamais contagion ne fit périr plus de Romains. Elle s'attacha sur tout aux femmes enceintes, & enleva, tout à la fois, les meres & les enfants, avant qu'ils eussent vû le jour. En vain l'on eut récours à tous les remédes humains. On employa ensuite la protection des Dieux, par ces sortes de Cérémonies, qu'on appelloit alors *des supplications*. On ouvroit tous les Temples, & l'on faisoit de l'un à l'autre, de ces marches, que la véritable Réligion a consacrées depuis, sous le nom de *Processions*. Il semble que les vœux publics ne servirent qu'à augmenter la désolation. Enfin les Devins, & les Pontifes consultés, répondirent que des mains impures, occupées du ministere des Autels, profanoient le sanctuaire, & attiroient sur Rome la colere des Dieux. Il n'étoit pas difficile de faire, à coup sûr, de ces sortes de prédictions. Dans le Collége des Vestales, il s'en trouvoit toujours quelqu'une, qui s'oublioit. On fit des recherches de la coupable. Un esclave denonça Ur-

Dion. Hal. lib. 9.

De Rome l'an 281.

Consuls, L. PINARIUS, & P. FURIUS.

binia, & fit entendre, qu'après s'être soüillée d'un inceste, elle n'avoit pas discontinüé de servir au ministére des Autels. [a] Urbinia fut donc condamnée, avec deux jeunes Romains, aux supplices décernés contre les Vestales incestueuses, & contre les complices de leurs crimes. Enfin la peste cessa, & le Peuple crédule, voulut bien attribuer la délivrance de ses maux, à la punition de l'infame Vestale.

Tit. Liv. lib. 2. & Dion. Hal. lib. 9.

L'esprit de faction renaissoit toujours avec la tranquillité. Volero, devenu Tribun, ne songea qu'à se vanger de l'affront qu'il avoit reçû des Consuls. Dans une dignité considérable, il parut s'être élevé au dessus de la bassesse de son origine, & des mœurs grossiéres de son éducation. Ce ne fut donc point avec une férocité rustique, qu'il attaqua les Patriciens, ce fut par un détour artificieux, accompagné de politesse. On ne l'entendit point déclamer contre les Consuls, & contre le Sénat, ou susciter la populace contre ses maîtres. Il en sappa l'autorité par des voyes plus imperceptibles. Il imagina, qu'il n'auroit qu'à présenter au Peuple une requête, par laquelle il demanderoit que les Magistrats de la nomination du Peuple, ne fussent plus choisis dans des Comices du Peuple assemblé par Curies; mais dans des Comices de ce même Peuple assemblé par Tribus. La requête de Volero, n'avoit rien, en apparence, d'offensant pour les Patriciens, n'y de con-

[a] Denys d'Halicarnasse nous apprend Qu'Urbinia, fut battuë de verges, & qu'après avoir été conduite par le milieu de la Ville, elle fut enterrée vive auprès de la porte Colline. Il ajoûte, que l'un de ceux qui avoit commis l'inceste avec la Vestale, se tua de sa propre main, que les Pontifes se saisirent de l'autre, qu'ils firent battre de verges au milieu de la place publique, & qu'enfin ils le livrérent à la mort.

traire à leurs intérêts. Cependant le ſubtil Tribun avoit, en cela, deux veües bien oppoſées à la faction Patricienne. En premier lieu, on ne convoquoit jamais les Curies pour des élections, que le Sénat par un décret n'y eut conſenti. En ſecond lieu, dans les Comices par Curies, les Patriciens maîtres des ſuffrages de leurs clients, faiſoient ſouvent élire pour Tribuns du Peuple, ceux qui leur étoient agréables. [a] Ce double inconvénient, ne devoit plus ſe trouver dans des Comices aſſemblés par Tribus. On devoit être en liberté de les convoquer, ſans le conſentement du Sénat, & les Tribus de la campagne ne devoient plus être aſſervies, comme les Curies de la ville, aux volontés de la Nobleſſe. Ainſi l'habile Voléro s'efforça, d'établir par un loi durable, que le Sénat n'influât plus à l'élection des Tribuns, & par là, que ceux-ci fuſſent uniquement dévoüés aux intérêts de la Commune. Pour faire paſſer ſa loi, Voléro avoit bien lié ſa partie. Il avoit ſçû engager deux de ſes Collégues dans ſon parti. Ainſi de cinq Tribuns, trois ſe déclarérent pour la loy, & les deux autres ne la déſapprouvérent pas. Les Conſuls, & les Patri-

De Rome l'an 281.

Conſuls, L. PINARIUS, & P. FURIUS.

a Il faut encore ajoûter avec Denys d'Halicarnaſſe, que les Aſſemblées du Peuple par Curies, étoient en quelque ſorte à la diſpoſition des Augurs. Il arrivoit ſouvent que ceux-ci, pour ſervir les intérêts des Patriciens, dont ils étoient membres alors, ou différoient les Comices, ou annulloient les élections de certains Tribuns, plus déclarés contre le corps de la Nobleſſe, ſous prétexte que les Auſpices n'avoient pas été favorables. C'en étoit aſſés pour tenir en reſpect une populace ſuperſtitieuſe. Ainſi les Nobles ſçavoient tirer avantage de ces fauſſes apparences de Religion, contre les entrepriſes des Plébéïens. Il n'en étoit pas de même des Aſſemblées du Peuple par Tribus, elles n'avoient pas beſoin du rapport & du conſentement des Augurs, & leurs délibérations n'étoient point aſſervies aux pratiques religieuſes, qui devoient précéder les Comices par Curies, & par Centuries.

De Rome l'an 281.

Consuls, L. Pinarius, & P. Furius.

ciens, prévoyoient les conſequences d'une innovation ſi fatale à leur crédit. Auſſi ſe rendirent-ils en grand nombre à l'aſſemblée du Peuple, lorſqu'elle fut convoquée, pour délibérer ſur la requête de Voléro. La loi qu'il préſentoit fut examinée à la rigueur. Les Conſuls, & les plus vieux Sénateurs eurent la liberté de faire leurs remontrances; ainſi tout le jour de la déliberation ſe paſſa en des conteſtations ſages, & ſérieuſes entre les Conſuls, & les Tribuns. L'affaire fut donc remiſe au troiſiéme jour de marché, c'eſt à dire à vingt-ſept jours de là, parce que les marchés ne ſe tenoient à Rome que tous les neufs jours. Pendant l'intervalle qu'eurent les Patriciens, juſqu'à la déciſion, ils firent des efforts, pour engager au moins un des Tribuns, à proteſter contre la loi de Voléro. Nul d'entre-eux ne conſentit à y faire une oppoſition juridique. Lorſque le temps préſcrit fut écoulé, l'importance de l'affaire fit groſſir l'aſſemblée. Les Tribus de la campagne y accoururent en foule. Pour les Patriciens, ils trouvérent encore le moien, par leurs rémontrances, & par la longueur de leurs harangues, de faire differer la concluſion à trois autres marchés. L'Artifice dont ils ſe ſervirent, fut de diſpoſer, en divers lieux, de la place où ſe tenoient les Comices, des bandes de leurs clients, chargés d'interrompre par des cris, ceux qui haranguoient en faveur de la loi, & d'encourager, par des applaudiſſements, ceux qui parloient contre-elle. Pour empêcher ce deſordre, Voléro ſe mit en tête, de faire défendre aux Conſuls de haranguer à l'Aſſemblée ſuivante, & d'empêcher les Patriciens de s'y trouver. Le projet étoit violent, mais il n'étoit pas

De Rome l'an 281.

Consuls, L. Pinarius, & P. Furius.

tout-à-fait contre les loix. Un cruel accident empêcha Voléro de l'exécuter. La peste, plus furieuse qu'autrefois, recommença dans Rome ses ravages, & y fit cesser toutes les Assemblées. Hommes, femmes, enfants, tout étoit enlevé, sans distinction. Il étoit égal de faire des remedes, ou de n'en pas faire, & le recours aux Dieux étoit aussi inutile, que le recours aux Médecins. Cette contagion fut un torrent, qui se répandit avec précipitation, & avec furie; mais qui ne dura que quelques mois. Cependant l'année du Tribunat de Voléro s'écouloit. Dans le dessein de poursuivre son entreprise, & de faire approuver sa loi, il brigua encore le Tribunat pour l'année prochaine, & il trouva assés de partisans, pour se faire continuer dans son emploi.

La faction Patricienne fut déconcertée, par le nouveau choix du Tribun Voléro. Elle n'imagina qu'une seule ressource, pour parer contre les maux qu'elle en craignoit; c'étoit de lui opposer, pour l'année suivante, l'homme le plus intrépide, & le plus infléxible, qu'il y eut alors au Sénat. La Noblesse jetta les yeux sur Appius Claudius, fils du fameux Claudius, dont la haine contre les Plébéïens s'étoit si souvent signalée. Le fils représentoit sur celà, ou surpassoit même son pere. On convoqua les Centuries au champ de Mars, & comme les Patriciens avoient plus de crédit dans ces sortes de Comices, que dans les autres Assemblées du Peuple, ils vinrent à bout de faire élire Appius. Ce choix ne se fit pas du gré de celui, qui fut choisi. Appius se faisoit justice, & se sentoit peu propre à ménager les esprits, dans une émotion générale. Il s'absenta des Comices. Mais tout

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

absent qu'il étoit, Rome le déclara Consul, & lui donna pour associé, T. Quinctius, homme respectable, mais d'un esprit doux, & bien capable de modérer les excès de son Collégue.

Tit. Liv. lib. 2. & Dionis. Hal. lib. 9.

La scéne d'une année si turbulente, s'ouvrit par le choc d'Appius, & de Voléro. Le Consul ne fut pas secondé par un Collégue aussi vif, pour les intérêts du Sénat, que le Tribun le fut, en faveur du Peuple, par l'adjoint qu'on lui avoit donné, pour obtenir l'enregistrement de sa loi. Celui-ci, étoit un nommé C. Lætorius, Plébéïen à la verité; mais d'une grande réputation dans les armées, & qui passoit pour l'Officier le plus hardi, & le plus entreprenant de la Milice Romaine. Sa valeur, plus que son habileté dans le maniement des affaires, venoit de l'élever au Tribunat, dans un tems, où les affaires civiles sembloient devoir se terminer par des coups de main. Lætorius n'étoit pas l'auteur de la loi; mais il en fut le défenseur le plus ardent, & le plus emporté. D'une autre part, on peut dire, que l'attente des Patriciens étoit réduite au seul Appius. Pour Quinctius, son mérite consistoit à sçavoir ménager tous les partis, & à chercher des expédients pour les concilier. Ce n'étoit pas au reste dans lui, ou foiblesse, ou condescendance intéressée. C'étoit par raison, & par principes, qu'il tenoit la balance égale entre les deux partis. Il trouvoit dans les prétentions, & dans la conduite des uns & des autres, des manques d'équité, & une vivacité peu réglée. Il fit paroître ses sentiments au Sénat, dês les premiers jours de son administration. Appius s'abandonna aux mouvements de sa sévérité naturelle, & proposa aux Peres Conscripts de lever une armée,

Dion. Hal. lib. 9.

parmi le Peuple, & de l'envoyer décharger au dehors ce courage martial, qui le rendoit intraitable dans l'enceinte de Rome. *Qu'il aille vivre*, disoit-il, *aux dépens de nos voisins, & que dans les travaux Militaires, il apprenne à devenir docile ! Une République comme la nôtre, toujours victorieuse, & toujours enviée, ne manquera pas de prétextes, pour entreprendre une guerre étrangere.* Quinctius craignoit trop les suites de ces levées à contre-tems, pour y consentir. *Contentons-nous*, disoit-il, *de repousser les attaques de nos ennemis, sans nous attirer, par des déclarations de guerre toujours odieuses, la haine des Nations voisines, & de nos propres sujets. C'est bien assés, de trouver dans nos Citoïens de la bonne volonté, pour marcher en campagne, lorsque l'ennemi presse, & que la nécessité y contraint. Craignons le sort des Consuls de l'année précédente, si nous osons tenter des enrôlements peu nécessaires. Peut-être que plus d'un Voléro se révoltera contre nos ordres, & que la mutinerie d'un petit nombre tournera au déshonneur de la dignité Consulaire, & produira un incendie général.*

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

Outre que Quinctius avoit l'expérience & la raison pour lui, il étoit alors pourvû d'une autorité supérieure à celle de son Collégue. [a] On sçait que les Consuls présidoient par mois, chacun à son tour, aux Assemblées du Sénat, & du Peuple. Quinctius avoit

[a] Le droit d'entrer d'abord en exercice, appartenoit à celui des nouveaux Consuls, ou qui avoit un plus grand nombre d'enfans, ou qui étoit le plus âgé, ou qui avoit été choisi le premier. L'un & l'autre avoient tour à tour, par chaque mois, la préséance dans les Assemblées du Sénat & du Peuple ; mais cette coûtume varia. L'an de Rome 585. on les verra présider successivement d'un jour à l'autre. Celui qui étoit en fonction s'appelloit *Major Consul*, pour le distinguer de son Collégue, qu'on nommoit *Virgis insignis Consul*, parce que ses faisçeaux n'étoient point armés de haches, jusqu'à ce qu'il eût repris ses fonctions.

De Rome l'an 282.

Consuls, Appius Claudius, & T. Quinctius.

alors la préséance. Son sentiment l'emporta ; mais Appius Claudius étoit un homme obstiné, qui ne pardonnoit pas aisément les moindres oppositions à ses desirs. Il vécut mal avec son Collégue le reste de leur année, & par là Quinctius vit augmenter l'affection que le Peuple avoit dêja pour lui.

La division des Consuls & l'union des Tribuns, firent croire à Voléro, que le tems étoit venu de faire passer la loi, qu'il avoit proposée dês l'an passé. Il avoit eu même la confiance d'y ajoûter deux articles importants. Le premier, que les Ediles se choisiroient aussi dans les Comices par Tribus ; le second, que toutes les affaires concernant le Peuple, ne se traiteroient plus devant les Curies ; mais devant les Tribus. Nous avons dit, que la Ville n'en avoit que quatre dans son enceinte, & que la campagne en fournissoit dix-sept, sans compter [a] les Latins & les Herniques,

[a] Les Latins & les Herniques étoient alors les plus fideles Alliés de la République Romaine. Aussi leur avoit-elle accordé le droit de Bourgeoisie, cependant avec certaines limitations. Il est bien vrai, que ces Peuples étoient admis à donner leurs suffrages dans les Comices, sur tout lorsqu'il s'agissoit d'une affaire importante, comme de l'établissement d'une loi, de condamner, ou d'absoudre un Citoïen cité au Tribunal du Peuple ; mais ils n'étoient pas pour cela inscrits dans les Tribus. Seulement le Magistrat les répartissoit dans quelques-unes de ces Tribus, selon que le sort en avoit décidé. On en usoit ainsi, toutes les fois qu'ils étoient convoqués à Rome, pour opiner dans les Assemblées générales, ou par Centuries, ou par Tribus. Encore arrivoit-il, dans certaines conjonctures, que le Tribun du Peuple, ou que le Consul leur donnoit l'exclusion. Le Consul Virginius, l'an de Rome 267. ne trouva point de meilleur expédient, pour empêcher l'acceptation de la loi proposée par son Collégue Cassius, que d'ordonner à tous ceux, qui n'étoient pas domiciliés à Rome, d'en sortir incessamment. Par là, il excluoit les Latins, qui s'étoient rendus à la Ville, à dessein d'appuyer de leurs suffrages la loi de Cassius, dans la prochaine Assemblée. Ils n'avoient donc part aux délibérations des Comices, en qualité de vocaux, qu'autant qu'il plaisoit aux Magistrats de les admettre.

De Rome l'an 282.

Consuls, Appius Claudius, & T. Quinctius.

niques, qui tous avoient droit de suffrages, & qui n'étoient pas à la main de la Noblesse. On peut juger de la vivacité des Patriciens, pour anéantir une loi, qui devoit rendre les Sénateurs & les Consuls autant d'esclaves du Tribunat. Dans un danger si pressant, les Peres Conscripts, délibérérent sur les moyens de parer un coup si funeste à leur autorité. Appius ouvrit un avis bien conforme à son caractére violent. Il vouloit que le Sénat fist un Décret, par lequel tous ceux qui aimoient la Patrie, seroient invités à prendre les armes, & qui déclareroit ennemis de la République, tous ceux qui refuseroient de s'armer pour sa défense. Quinctius, qui craignit de faire de Rome un champ de bataille, fut d'un sentiment contraire. *C'est par la voye de l'insinuation*, disoit-il, *qu'il faut ramener le Peuple au devoir. S'il suit de pernicieux conseils, c'est qu'il ignore ses veritables intérêts. Efforçons nous de l'en instruire avant que de le châtier : car enfin, n'est-il pas contre l'humanité d'arracher, par violence, ce qu'on peut obtenir, par douceur ?* L'avis modéré de Quinctius l'emporta sur le projet hazardeux de son Collégue. On fit donc demander aux Tribuns un jour d'Assemblée, pour discuter la loi de Voléro, & les Consuls réquirent le pouvoir d'y haranguer. Ce ne fut qu'avec peine qu'on leur accorda ces deux articles ; mais enfin, on leur fixa un jour, où ils pourroient se faire entendre en Comices. Au tems marqué, Appius & Quinctius montérent sur la Tribune, & dans leurs personnes, ils présentérent au Peuple deux objets biens différents, l'un d'affection, l'autre de haine. Quinctius parla le premier. Son éloquence étoit douce, & la réputation d'équité, qu'il soûtenoit depuis long-tems,

Dion. Hal. lib. 9.

De Rome l'an 282.

Consuls, Appius Claudius, & T. Quinctius.

donna bien du poids à ses paroles. Il démontra que la loi de Voléro ne contenoit qu'une apparence d'utilité pour le Peuple ; mais qu'au fond elle détruisoit ses veritables intérêts. Il prouva ensuite que cette loi n'étoit pas conforme à la justice, & qu'elle pourroit enfin causer le renversement de la République. Son discours étoit d'autant plus artificieux, qu'il le paroissoit moins. On ne peut dire quelle impression il fit sur les esprits. Les partisans de Voléro se trouvoient embarassés,à y répondre. Enfin la Requête du Tribun eût sans doute été rejettée, si l'odieux Appius ne se fut pas obstiné à parler. On ne trouva dans lui qu'orgüeil, & qu'indiscrétion ; & dans son discours, qu'invectives, & que ménaces. Il oublia qu'il parloit à une Assemblée, établie Juge dans la cause qu'il soûtenoit, & qui pouvoit accepter la loi, ou l'abroger. Appius traita le Peuple plûtôt comme des esclaves, que comme des Citoïens Romains. Sans songer à supplier, ou à raisonner, il ordonna, il décida en souverain. D'un style amer, il remit devant les yeux du Peuple, tous les reproches qu'on avoit à lui faire sur sa conduite. Il rappella ses mutineries, sa séparation, ses parjures en désertant le camp des Consuls, ausquels il s'étoit engagé par serment. L'Orateur ne supprima point les empiétements du Peuple sur l'autorité des Consuls, la création des nouveaux Magistrats, qu'il s'étoit donnés pour la balancer, sa cupidité insatiable, & ses artifices à usurper un pouvoir tyrannique, par la suppression des loix, & de la domination du Sénat. *Avons-nous lieu de nous étonner,* ajoûta-t'il, *si ces premiers attentats sont suivis de nouvelles usurpations ? La Ville est aujourd'hui en proye à la li-*

cence de ses plus vils Habitants. De méprisables Bourgeois se constituent les Juges de la plus respectable Noblesse. Des loix tyranniques se font, & s'acceptent à leur gré. On refuse au Sénat, à cette portion si sage de la République, l'examen des loix qui font la sûreté publique. Mais quelle fin à tant de maux, & quel reméde à des maladies invétérées ? Rome ! Tu n'en dois point espérer, tandis que le Tribunat institué par un crime, continuera de se maintenir par la condamnation des Patriciens, & par le mépris des Consuls ! Les Tribuns dûrent leur origine à la sédition, l'oppression de la Noblesse les soutient. Qu'elle cesse parmi nous, cette autorité envahie malgré les Dieux, & contre les Auspices ! Que la République soit rétablie sur le pié de sa premiére institution ! Rome ! tu respireras alors, & la crainte des séditions & de la guerre civile, sera proscrite avec les Tribuns ! Enfin, pour conclure, je ne souffrirai jamais qu'aucune délibération, ou qu'aucune élection se fasse dans des Comices par Tribus, & sans la participation du Sénat. Si les voyes de fait sont nécessaires, pour détourner les projets de Voléro, Peuple Romain, tu sentiras le poids de l'autorité Consulaire, que tu affectes d'ignorer !

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

Tit. Liv. lib. 2. & Dionis. Hal. l. 9.

Tout étoit offençant dans un discours si peu mesuré. Sur tout l'invective contre les Tribuns étoit à contre-tems. Jamais le Peuple ne sentit mieux qu'alors, le besoin qu'il en avoit, pour défendre sa liberté, contre la tyrannie des Grands. Aussi la harangue d'Appius fut reçûë avec indignation. Elle gâta l'opposition sage, que Quinctius avoit faite à la loi. Le Peuple perdit l'idée des raisons de Quinctius, & ne s'attacha qu'à l'insultante déclamation d'Appius. Dans la réfutation donc des Consuls, le Tribun Lætorius, qui se leva pour leur répondre, laissa les preuves de

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

Quinctius, & n'insista que sur les invectives de son Collégue. Si l'on en croit quelques Historiens, Lætorius n'étoit pas éloquent. Quoiqu'il en soit de sa maniére de prononcer ; les morceaux de sa harangue, qui nous restent, montrent du moins qu'il ne manqua ni d'artifice, ni de zéle pour défendre la cause qu'il soûtenoit.

Il exposa d'abord les services que le Peuple avoit rendus à la Patrie, ses victoires, & le sang qu'il avoit versé pour conquérir des Nations. Il demanda ensuite quelle récompense ces vainqueurs avoient reçûë ? Il se plaignit des refus qu'on avoit toujours fait, de leur accorder une partie des fruits de leurs victoires. Il exaggéra la servitude où le Peuple étoit réduit, lorsqu'il fut contraint de quitter Rome pour se mettre à part. Il fit valoir les serments des Patriciens, lorsque les séparés revinrent à Rome, sous la condition universellement acceptée, d'élire des Tribuns, pour la deffense de leurs personnes, & de leurs droits. Puis se tournant tout à coup vers Appius. *Voilà*, lui dit-il, *ces méprisables Bourgeois! Voila ces Tribuns qui ne doivent leur établissement qu'à la sedition ! Sied-t'il bien à un Claudius, de reprocher à d'autres leurs révoltes, & leur separation? Le premier de vos ancêtres qui vint à Rome, ne fut-il pas un rebelle dans son païs natal, qu'il quitta pour chercher un azyle parmi nous ? Ne sera-t-il glorieux qu'à vous seuls, de s'affranchir des fers de sa Patrie, pour se mettre en liberté ? Le Tribunat vous deplaist? vous souvenés-vous, Appius, que vous êtes Sénateur, & Consul? Ignorez-vous qu'il fut établi du consentement des Sénateurs, & des Consuls? Les serments publics qui le confirmérent ne le rendirent-ils pas sacré, & inviolable aux Romains? La dignité Con-*

ſulaire elle même, eut-elle une origine plus reſpectable, que celle des Tribuns ? On ſe révolta contre le Rois, on les chaſſa, on leur ſubſtitua des Conſuls. Voilà l'image des procédés du Peuple pour ſe donner des Tribuns. Quoi ? l'oppreſſion des Tarquins authoriſa une innovation, qui cauſa le changement de la Monarchie en République, & le Peuple las du faſte, & de l'iniquité des Patriciens, ſera coupable pour s'etre donné des deffenſeurs, ſans altérer le gouvernement Républicain? mais que ſervent les éfforts, pour faire entendre raiſon à un homme, que ſes préjugés aveuglent ? Devenés homme, Appius, & vous ſerés ſuſceptible de ſentiments d'humanité. Tandis qu'en bête feroce, vous vous laiſſerés conduire à cet inſtinct de rage, que vous avés puiſé dans le ſang de vos peres, que doit-on attendre de vous, que des emportements déraiſonnables ? Ce n'eſt donc plus par des paroles, qu'il faut conteſter avec un lyon rugiſſant. C'eſt avec le fer, qu'il faut le combattre. Peut être alors ſentirés vous, que le Peuple Romain n'eſt pas auſſi mépriſable que vous l'avés crû. Du moins en attendant, éprouvés l'autorité de ces Tribuns objets de vos mépris ; mais que les loix ont établis vos juges.

De Rome l'an 282.

Conſuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

A ce moment, tous firent ſilence : puis Lœtorius tournant les yeux & les mains vers le ciel, fit ſerment, ou qu'il feroit paſſer la loi de Voléro, ou qu'il périroit. Enſuite, aprês avoir tenu le Peuple en ſuſpens, ſur les paroles qu'il alloit prononcer ; *J'ordonne*, dit-il, *J'ordonne au Conſul Appius de quitter l'Aſſemblée.* A ces mots, Claudius fit ſigne à ſes amis, & ſes clients l'environnérent. Son eſcorte étoit prête à tout événement. Il ſe crut donc aſſés fort, pour mépriſer l'ordre du Tribun. Celui-ci recharge, & commande à un de ſes appariteurs, de conduire Appius en priſon.

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

Ici commença le choc entre un Licteur des Consuls, & un des officiers du Tribunat. Lœtorius d'un côté implore le secours du Peuple, & Appius du sien invite, à grands cris, la jeunesse Patricienne, à repousser la violence des Tribuns. A l'instant les clameurs des deux partis se confondent, avec les coups qu'on donne, & qu'on reçoit. Dans la mêlée, il y eut peu de sang répandu; les armes étoient interdites dans les Comices. La Populace eut recours aux pierres. Elle en fit voler de toutes parts, indifféremment sur les combattants. Il fallut la présence d'un homme aussi universellement aimé, que Quinctius, pour appaiser le tumulte. Accompagné de quelques vieux Sénateurs, il se jetta au milieu de ces furieux, acharnés au combat. Il les appaise, il les sépare, & comme la nuit étoit proche, chacun retourne en son logis.[a]

[a] Tite-Live est un peu différent de Denys d'Halicarnasse, lorsqu'il fait le récit de ce qui se passa dans cette Assemblée tumultueuse. Il dit que le jour qui suivit celui des Harangues de Quinctius, d'Appius, & du Tribun Lætorius, ce dernier posa des sentinelles sur le Capitole; que cependant les Consuls accompagnés du corps de la Noblesse, se rendirent aux Comices, pour empêcher l'acceptation de la loi. Alors, continuë Tite-Live, Lætorius ordonna que tous ceux qui n'avoient point droit de suffrage, se retirassent de l'Assemblée. Cet ordre s'adressoit aux Patriciens, qui étoient exclus des Comices indiqués par les Tribuns, conformément aux conditions du Traité de Réünion, conclu l'an de Rome 260. entre les Sénateurs, & les Plebéïens, qui s'étoient retirés sur le Mont Sacré, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse, *l.* 7. Cependant la Noblesse tint ferme, ajoûte l'Auteur Latin, & ne crut pas qu'il fût de son honneur d'obéïr au commandement du Tribun. Les sommations de l'Appariteur, chargé des ordres de Lætorius furent inutiles. Les Patriciens persistérent dans leur refus. Le Tribun irrité, ordonne sur le champ à l'Huissier de saisir au corps quelques-uns de ceux, qui paroissoient les plus ardents à se déclarer contre la loi. Alors Appius ne se tint pas. Il accusa Lætorius d'usurper contre les Patriciens, un droit inoüi jusqu'alors. Il remontra avec chaleur l'indigne procédé de ce Tribun. Il s'écria que le Tribunat étoit une Magistrature toute Plébéïenne, dont l'autorité se bornoit aux seuls

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

L'émotion de l'assemblée servit d'entretien à la Ville, pendant les jours qui suivirent. Chaque parti se vantoit d'y avoir eu de l'avantage, & se promettoit de faire mieux à la prémiére occasion. Les plus graves se plaignoient les uns des autres, les Consuls de l'insolence des Tribuns, & les Tribuns de la tyrannie des Consuls. Lœtorius sur tout, qui s'étoit mis le plus avant dans la meslée, portoit sur le visage des marques de la faction Patricienne, & l'accusoit d'avoir attenté sur un Magistrat, déclaré inviolable par les loix. Ces offenses réciproques étoient la matiére d'un procés, qui ne pouroit se terminer que par une guerre civile. Cette situation de Rome fit trembler le Sénat ; mais ce qui le désoloit plus encore, c'étoit la mésintelligence des Consuls. Quinctius étoit d'avis qu'on accordât, de bonne grace, au Peu-

Plébéïens, qu'il n'en falloit point d'autre preuve, que les termes respectueux, dont l'Huissier avoit coûtume de se servir, à l'approche d'un Tribun, pour écarter la multitude, qui se trouvoit sur son passage. *Faites place Romains, si vous le jugés à propos*. Tel étoit la Formule dont usoit l'Appariteur, pour éloigner la foule. SI VOBIS VIDETVR DISCEDITE QVIRITES. Lætorius indigné de ces reproches, charge un Huissier de mettre la main sur Appius, celui-ci use de représailles, & employe le ministére d'un de ses Licteurs, pour arrêter le Tribun. Il réclame en même-tems contre l'attentat du passionné Lætorius, qui s'arrogeoit, disoit-il, un pouvoir qui ne lui convenoit pas, puisque les prérogatives de sa Charge se terminoient, à protéger la Commune, & à la garantir de l'oppression, contre les entreprises des Nobles. Dans le feu de ces altercations, on se disposoit de part & d'autre aux coups de main, & Lætorius eut éprouvé la fureur de la Noblesse, si les Plébéïens, accourus dans la place publique de tous les quartiers de la Ville, ne se fussent attroupés contre Appius. L'infléxible Consul ne crut pas devoir céder à la tempête. Non-seulement il soûtint les menaces & les insultes de la populace, avec une fierté opiniâtre, mais encore il se mit en devoir de résister à cette multitude irritée. Enfin, la querelle se fût terminée à une sanglante catastrophe, si son Collégue Quinctius n'eût employé l'entremise des Patriciens les plus distingués, pour le faire retirer, de gré, ou de force.

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

ple, ce qu'on n'étoit pas en état de lui enlever par force. Appius aimoit mieux mourir, que céder. Cependant il falloit calmer les esprits émus par les coups de main donnés à la derniére assemblée, avant que de prononcer sur la loy de Voléro. Quinctius entreprit la négociation, & la fit réüssir. Il alla des Tribuns au Consul, & du Consul aux Tribuns. Enfin il les amena tous, à soumettre la décision de leurs griefs, à l'arbitrage du Sénat. Quinctius y présida seul, parce qu'il n'étoit point partie. Il prit l'avis de Valerius Poplicola, sur lequel il prononça l'arrest. *Puisque la batterie des Comices*, dit-il, *ne fut point un guet à pans, mais l'effet d'une émotion subite, causée des deux parts, par un zele prétendu pour la République, que les injures faites & reçües, soient censées non avenües, & que le souvenir en soit éffacé.*

Il restoit à statuer sur la loy de Voléro. Les Tribuns, pour empêcher le tumulte de l'assemblée, où l'on devoit en décider, songérent à s'emparer de bonne heure du Capitole. Jour & nuit ils y firent faire la garde par le Peuple. Cependant Quinctius, qui s'apperçût alors qu'infailliblement la requête de Voléro seroit consentie, par les suffrages du Peuple, sauva du moins l'honneur du Sénat, des débris d'une mauvaise affaire. Il assembla les Peres Conscripts, & enfin il les réduisit à prendre des sentiments raisonnables. Par-là, le sage Consul s'attira de l'assemblée des rémerciments, sur sa conduite modérée. Pour Appius, on l'exhorta de ne porter pas les prétentions de l'autorité Consulaire, jusqu'à répandre le trouble dans la République. Tandis que le Consul, de son côté, disoit-on, & que les Tribuns, du leur, s'attirent tout

Tit. Liv. lib. 2.

l'empire

l'empire des décisions, il n'en reste plus au Sénat. On ajoutoit qu'il falloit avoir moins d'égard à la dignité personnelle, qu'au bien Commun. Le farouche Consul réçût l'avis en mauvaise part. Il prit les Dieux à témoin, que de lâches Sénateurs trahissoient la République. *Non*, dit-il, *non, le Chef ne manque pas au Sénat, mais le Sénat manque à son Chef. On laisse impunément passer une loi, plus préjudiciable à la patrie, que celle du mont sacré.* En effet les Peres Conscripts, pour s'épargner la honte de voir bientôt la loi de Voléro acceptée, indépendamment d'eux, permirent au Peuple d'en juger. L'Assemblée qui suivit le consentement du Sénat, fut paisible, & cette loi si disputée fut universellement réçûe au gré du Peuple, & avec l'apparence d'avoir été agréée par les Peres. Depuis ce tems là, les Ediles, les Tribuns, & la pluspart des décisions sur les affaires Populaires, ne se firent plus en des Comices par Curies; [a] mais en des assemblées du Peuple, convoqué par Tribus.

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

[b] Ces contestations n'avoient occupé que les pré-

a Outre ce que nous avons déja rapporté des avantages, que les Tribuns pouvoient retirer des assemblées du Peuple par Tribus; il est certain, que les Patriciens n'y avoient pas la même facilité de disposer des suffrages de la Commune, toujours dévoüée aux intérêts de ses Tribuns. Il n'en étoit pas ainsi des Comices par Curies, qui n'étoient composés que des Bourgeois domiciliés à Rome, & dont la plûpart étoient clients de la Noblesse. On doit dire la même chose des Comices par Centuries, où les Grands, depuis le Roy Servius Tullius, avoient eu, jusques ici, la principale autorité.

b Cette même année, dit Tite-Live, les Tribuns furent crées, pour la premiére fois, dans les Comices par Tribus. Si l'on en croit Pison cité par l'Auteur Latin, jusques-là, il n'y avoit eu que deux Tribuns, & leur Collége fut alors composé de cinq; mais nous nous en sommes tenus au sentiment de Denys d'Halicarnasse. On peut consulter la remarque que nous avons faite à ce sujet dans ce second volume ci-dessus, *Livre septiême, p. 261*. Ces cinq Tribuns, au rapport du même Pison, furent Caïus Sicinius, Lucius Nu-

De Rome l'an 282.

Consuls, Appius Claudius, & T. Quinctius.

miers mois du Consulat d'Appius, & de Quinctius. Des guerres étrangéres les obligérent de marcher en campagne. En éffet les Volsques, & les Eques crurent pouvoir profiter des broüilleries intestines de la République. Ils s'attendoient de voir le Peuple mécontent, sortir une autre fois de Rome, se séparer de la noblesse, & venir grossir leur armée. Dans cette veüe, ils s'approchérent de Rome autant qu'ils purent, & ravagérent les campagnes. La concorde rétablie, & la nécessité d'écarter l'ennemi, facilitérent aux Consuls la levée de deux armées, pour agir, l'une contre les Volsques, & l'autre contre les Eques. La prémiére échut à Appius, la seconde à Quinctius. Mais qu'il y eut de différence dans la promptitude des deux armées, à suivre les ordres de leurs Chefs! L'affection régloit les mouvements des légions confiées à Quinctius. C'étoit autant pour procurer de l'honneur à leur Général, que pour servir l'état, qu'elles entrérent dans le païs des Eques. Les ennemis n'eurent garde de se montrer en campagne devant des Romains, si favorablement disposés pour leur Consul. Ils se tinrent renfermés dans leurs Villes, ou cachés dans leurs forêts. Du moins leurs campagnes furent pillées, & le butin qu'on enleva fut entiérement distribué aux soldats, par leur aimable Général. On disoit à Rome qu'il n'avoit manqué à Quinctius que des ennemis à combattre, pour pouvoir en Triompher. Comme son expédition fut bientôt finie, il ne tarda pas à reconduire à Rome, son armée chargée de provisions. La douceur de Quinctius, toujous égale, à la Ville, & dans les camps,

mitorius, Marcus Duilius, Spurius Icilius, & Lucius Mécilius.

acheva de luy gagner tous les cœurs. Le Peuple s'adoucit, & le Sénat se sentit de la modération, que le sage Consul luy avoit inspirée. Tandis qu'on donnoit à Quinctius le nom de pere des soldats, on appelloit Appius, dans son armée, le tyran des troupes. En effet, pendant la campagne, il exerça sans se contraindre, tout ce que son humeur féroce lui suggéra d'odieux. Sa colére contre le Peuple, dont ses soldats faisoient partie, n'étoit plus retenüe au camp, par les oppositions des Tribuns. Il s'en laissa dominer. Il rappelloit à son esprit, la honte d'avoir été vaincu par une vile Populace, ses représentations méprisées dans les Comices, une loy, que ses prédecesseurs avoient tenüe en suspens, passée sous son Consulat. Ces réflexions aigrissoient un esprit dêja porté de lui même à la sévérité. Il fit sentir à ses troupes le contre-coup de ses chagrins. Jamais de gouvernement plus dur, & de discipline plus rigoureusement éxigée. Qu'arriva-t-il? Le soldat d'abord ne s'acquitta de ses devoirs que négligemment, & sans affection. Ensuite il dépoüilla toute honte, & plus on voulut lui inspirer de crainte, plus il apprit à la surmonter. Une désobéissance déclarée suivit le mépris des châtiments. On leur ordonnoit de se hâter, leur marche étoit lente. Ils avoient ordre d'arrêter, ils couroient avec ardeur. Lorsque le Général paroissoit, pour présider à leurs travaux, les bras leur tomboient comme de lassitude. A son aspect, tous tenoient les yeux attachés en terre, sans dire une parole, & ils ne renonçoient au silence, que pour le charger de malédictions à son passage. Aprês tout, cet Appius si intrépide, n'étoit pas insensible à tant de haine. N'osant plus se plaindre des

De Rome l'an 282.

Consuls, APPIUS CLAUDIUS, & T. QUINCTIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

De Rome l'an 282.

Consuls, Appius Claudius, & T. Quinctius.

ſimples ſoldats, il déchargeoit ſa colere ſur les officiers. Tribuns, Centurions, tous lui étoient ſuſpects. *C'eſt eux*, diſoit-il, *qui aliénent de moy le cœur de mes troupes. Ce ſont autant de Volérons.* Parmi tant de mécontents, on peut juger qu'il ſe trouva des traîtres. Les Volſques étoient ſoigneuſement inſtruits de tout ce qui ſe paſſoit au camp des Romains. Ils eſpérérent donc, de remporter ſur leurs ennemis mutinés le même avantage, qu'ils avoient eu autrefois ſur les troupes révoltées de Fabius. Les Volſques trouvérent quelque choſe de plus, que ce qu'ils eſpéroient. Autrefois l'armée de Fabius avoit refuſé de les vaincre, celle d'Appius cherchoit encore à en être vaincüe.

En effet Appius ſe hazarda de livrer bataille. Dans les diſpoſitions préſentes de ſon armée, il eut été plus ſage de ſe contenir dans ſon camp, où il n'eut pas été attaqué. Mais les hommes féroces ſont ſouvent téméraires. Appius fit ſortir ſes troupes dans la plaine. Lorſqu'on les rangeoit, à l'inſtant Tribuns, Centurions, Enſeignes, Chefs de bandes, & ſoldats, tous enfin prirent la fuite de concert, & retournérent à leur camp. Les Volſques pourſuivirent les Romains, & en tüerent grand nombre ; mais crainte qu'une fuite ſimulée ne les attirât dans une embuſcade, ils retinrent leur ardeur, & ne profitérent pas de tout leur avantage. Le Conſul s'obſtinoit à pourſuivre ſon deſſein, quelque déraiſonnable qu'il fût. Dês le lendemain donc, aprês avoit réprimendé ſes ſoldats avec dureté, & les avoir exhortés à réparer la honte du jour précédent, il ſe préparoit à les faire reparoître devant l'ennemi. Tout à coup un cri ſe-

De Rome l'an 282.

Consuls, Appius Claudius, & T. Quinctius.

ditieux s'éleva. *Non, nous ne nous exposerons point*, disoient-ils, *à une nouvelle boucherie. Nos corps tronçonnés nous rendent incapables de tenter une seconde bataille.* Plusieurs d'entre eux montroient leurs blessûres. D'autres avoient mis exprês leurs bras en écharpe, & feignoient des playes, qu'ils n'avoient pas reçües. C'étoit un cri commun, qu'il falloit décamper, & quitter le païs ennemi. Le Général invectiva, menaça, usa même de la rigueur des loix. Enfin il lui fallut céder à la multitude, & transporter le camp dans une contrée paisible. Les Romains ne furent pas sans allarme, dans leur retraite. Les Volsques fondirent sur eux, & taillérent en piéces une partie de leur arriére-garde. On ne fut pas plûtôt rentré sur le territoire Romain, qu'Appius se vit en état de vanger les injures, qu'il avoit réçûës, en présence de l'ennemi. Son humeur farouche luy fit lâcher la bride à ses réssentiments. En vain les Lieutenants Généraux, & les autres Patriciens de son armée, le détournérent d'ajouter de nouveaux maux aux playes de la République. Il ne suivit que l'impétuosité de sa vangeance. De pleine autorité, il décerna des peines contre ceux, que ses soupçons lui rendoient coupables. [a] Des Centurions, & des Chefs de bandes, les uns périrent sous la hâche des Licteurs, les autres expirérent sous le bâton.

a Denys d'Halicarnasse, comprend, dans cette terrible éxécution, tous ceux qui avoient perdu leur étendart dans la bataille. Nous avons déja remarqué ailleurs, que c'étoit parmi les Romains une faute irrémissible, que le Général ne manquoit presque jamais de punir avec la derniére sévérité. Tite-Live met au nombre des gens de guerre, qui furent éxécutés, les *Duplicarii.* C'est ainsi, que Varron appelle ceux, qui en récompense de leur valeur, avoient été gratifiés d'une double étape pour leur subsistance. L'Auteur Latin ajoûte, qu'ils périrent sous la hache des Licteurs, après avoir été fustigés selon la coûtume.

De Rome l'an 282.

Consuls, Appius Claudius, & T. Quinctius.

Pour les simples soldats, [a] on les décima, c'est à dire que de dix en dix, un fut condamné à la mort. Enfin le Consul revint à Rome, chargé de la haine d'une année, marquée par tant d'événements contraires au bien public. Après tout, la loi de Voléro fut moins préjudiciable, qu'on ne l'avoit crû. Il entroit plus de pique & de préjugé dans les oppositions qu'y avoient formé les Patriciens, que de solide raison. La victoire que le Peuple avoit remportée, ne lui fut pas d'un grand usage. L'année fut plus marquée par le deshonneur d'Appius, & par la gloire de Quinctius.

De Rome l'an 283.

Consuls, L. Valerius, & Tiberius Æmilius.

Dion. Hal. lib. 9.

Le champ de Mars donna de nouveaux Consuls à la République, & l'assemblée des Tribus créa de nouveaux Tribuns. Les Consuls furent [b] L. Valérius, chargé du Consulat pour la seconde fois, & [c] Tiberius Æmilius. Jusqu'ici le Peuple n'avoit point eu de Consuls plus favorables à ses prétentions. Outre que Valerius étoit un des descendants de ce Poplicola, qui avoit transmis à sa famille de l'affection pour les Plébéïens, il se repentoit alors de s'être fait, tan-

a Cicéron, dans son Plaidoyé pour Cluentius, apporte la raison de cet usage, qui fut observé constamment dans les armées Romaines, lorsque le plus grand nombre étoit également coupable. *Statuerunt ita majores nostri, ut si à multis esset flagitium rei militaris admissum, sortitione in quosdam animadverteretur, ut metus videlicet ad omnes, pœna ad paucos perveniret.* Par là le crime n'étoit pas impuni, & tous étoient intimidés par la crainte.

b C'est le même Lucius Valérius *Poplicola Potitus*, qui avoit été Consul l'an de Rome 270.

c Dans Tite-Live & dans Diodore, on lit Titus Æmilius. Cependant on ne trouve nul éxemple de ce prénom *Titus* dans la famille *Æmilia.* Ce qui a fait soupçonner, avec raison, que les Copistes se sont mépris, en prenant T. qui désigne le prénom *Titus*, pour *Ti*, qui sont les lettres initiales de *Tiberius.* Ajoûtés à cela, que Denys d'Halicarnasse n'appelle point autrement ce Consul. Diodore de Sicile lui donne le même prénom, lorsqu'il parle de son second Consulat. Tiberius Æmilius *Mamercinus*, étoit fils de Lucius Æmilius, qui avoit été trois fois Consul.

De Rome l'an 283.

Consuls, L. VALERIUS, & TIBERIUS ÆMILIUS.

dis qu'il étoit Questeur, la partie du Populaire Cassius, & de l'avoir fait condamner à la mort. Le Peuple avoit ouvert les yeux sur sa perte, & le régrettoit, aprês l'avoir fait périr. Valerius songeoit donc à réparer la haine qu'il s'étoit attirée, en se portant pour l'accusateur d'un homme,dont on rappelloit le souvenir avec douleur. Il paroissoit alors tout dévoüé au parti de la Commune. Pour Tib. Æmilius, il aimoit le Peuple, parce qu'il haïssoit le Sénat. Il se souvenoit que les Peres Conscripts avoient autrefois refusé le Triomphe à son Pere. Sous l'administration des nouveaux Chefs, les Tribuns espérérent de pouvoir emporter l'execution de la loi Cassia, pour la distribution des campagnes. C'étoit une querelle entre le Peuple, & les Patriciens, qui duroit depuis [a] dix-sept ans. Les Tribuns présentérent donc leur requête au Sénat, & priérent les Consuls de l'appuier. Ceux-ci se rendirent leurs protecteurs. Ils convoquérent le Sénat. Les Tribuns y eurent leur place accoutumée,& les Consuls firent le rapport de leur requête, sans paroître pancher de part ny d'autre. Dans la crainte de se déclarer trop ouvertement, ils demandérent l'avis des plus vieux Sénateurs. Æmilius Pere du Consul, que le Sénat avoit offensé personnellement, parla le premier en ces termes.

Pourquoy, Peres Conscripts, refuser au Peuple la demande, qu'il veut bien nous faire en suppliant? Nous n'avons été que trop souvent obligés de déférer, par force,

a La loi Cassia fut proposée par le Consul Spurius Cassius, l'an de Rome 267. Depuis cette année jusqu'à la deux cent quatre-vingt-troisiême, que nous parcourons présentement, il se trouve en effet un intervalle de dix-sept ans.

De Rome l'an 283.

Consuls, L. VALERIUS, & TIBERIUS ÆMILIUS.

à ses prétentions. Il prie aujourd'hui, lui qui pouroit éxiger. Ceux d'entre nous qui retiennent l'usufruit des campagnes, que le droit à rendus publiques, ne devroient-ils pas s'en désaisir, & rendre graces au Sénat, qui les y a laissés, si long-tems, dans une tranquille possession? Leur obstination à s'y maintenir, ne doit-elle pas passer pour usurpation? C'est une maxime du droit des gens, que les biens conquis en commun, appartiennent au public: comme les biens acquis par les particuliers, sont à leurs acquéreurs. La loi donc qui soumit à la République entiére, les terres de nos conquêtes, fut dictée par l'équité. La misére accablera-t-elle toujours tant de braves Citoyens, qui n'ont pour vivre que le travail de leurs bras? Que ne leur donne-t-on à cultiver, en propre, tant de campagnes en friche, qui leur serviroient de ressource contre l'oisiveté! Que de vaillants soldats ne donneroient-ils pas à la République! Exercés aux travaux du labourage, on les verroit eux, & leurs enfants, supporter les fatigues de la guerre. Une éducation honnête releveroit des courages rampants, & leur épargneroit les bassesses, qui sont les suites de la mendicité. J'opine donc 1° à distribuer à ceux du Peuple, qui ne sont point encore propriétaires d'aucuns fonds, les terres qui n'ont point d'autre maître, que le public. 2° A créer des Decem-virs, pour en faire la répartition, & à exécuter la loi Cassia, puisqu'elle a été confirmée par un arrest du Sénat.

Appius, cet ennemi du Peuple, fut d'un avis contraire. Il s'exprima avec l'emportement que son naturel, & que ses chagrins récents lui suggérérent. *Non, Æmilius*, dit-il, *non, il n'est pas vray, que l'infame loi du rebelle Cassius ait été autorisée par les Peres Conscripts. Depuis le temps qu'elle fut portée, elle auroit été mise en éxécution, si elle avoit eu toute sa forme L'ambitieux*

bitieux Consul qui l'avoit minutée, fit espérer au Peuple qu'il la confirmeroit cette loi. Mais elle fut ensevelie avec lui, & proscrite par les mêmes suffrages, qui le condamnérent à la mort. Pourquoi donc les Consuls osent-ils la tirer du tombeau? Par quelle autorité ont-ils présumé d'en faire le rapport? Appartient-il à d'autres, qu'à ses premiers auteurs, d'en proposer l'exécution? Ce n'est pas au reste, que j'approuve l'usurpation des campagnes publiques. Si quelques Patriciens les retiennent sans titre, qu'elles leur soient enlevées! Nous n'avons pas pour cela besoin de nouvelles loix. Celles qui n'autorisent que des possessions legitimes, sont anciennes. C'est sur ce pié là, qu'on doit juger les usurpateurs. Mais enlevées à d'iniques détenteurs, doivent-elles être, ces campagnes, partagées entre le Peuple? Prétextes frivoles, que ceux du bien public! Lorsque l'avidité de la populace sera remplie, leurs insatiables desirs seront-ils assouvis? La dépoüille de nos ennemis, & le butin tant de fois remporté sur eux, & si souvent partagé entre nos Soldats, ont-ils diminué leur indigence? Plus on leur accorde, plus ils demandent. Leur disette ne vient pas de nôtre avarice; mais du fond de leurs mœurs. Qu'ils soient sobres, qu'ils soient continents, ils seront à leur aise! Leur donner des terres en propre, c'est fournir des aliments à leur débauche; c'est les traiter en malades désesperés, que les Médecins laissent vivre sans régime. Oüi, les maux du Peuple sont venus au point, de ne souffrir plus de remédes. A la Ville, dans les camps, plus de respect pour le Sénat, & plus d'obéïssance pour les Consuls. On met bas les armes, on quitte ses rangs, on abandonne les étendarts à l'ennemi, on fuit, on se laisse vaincre. Comme si la honte d'une défaite ne retomboit pas plûtôt sur la Patrie, que sur le Général? Cependant les

De Rome l'an 283.

Consuls, L. VALERIUS, & TIBERIUS EMILIUS.

De Rome l'an 283.

Consuls, L. VALERIUS & TIBERIUS EMILIUS.

Volsques érigent des trophées de nos dépoüilles, & ils en parent leurs Autels. Nos Romains sont vaincus ; est-ce donc là des exploits, qui meritent des récompenses ? J'aurois moins à me plaindre, Peres Conscripts, si la contagion du Peuple n'avoit pas passé jusqu'à nous. On voit, dans le Sénat, des admirateurs de la licence, de la chicane, de la malignité, de l'audace, & des satyriques invectives, qu'on entend dans la bouche des Tribuns. Voilà justement au sein de la République, les signes d'une prochaine décadence ! Une lâche complaisance, & une douceur timide, ont pris la place de la gravité, & de la sévérité des Magistrats. Que ce discours vous soit désagréable, peu m'importe, pourvû qu'il soit utile, ou à vous, ou à la postérité ! S'il m'attire des ennemis, je les mépriserai, & la gloire immortelle de tant d'illustres condamnés me sera plus chére, que l'impunité de tant de lâches Sénateurs.

La Harangue d'Appius étoit vive & offençante ; cependant elle eut son effet. Le Sénat rejetta la Requête des Tribuns, quoiqu'elle eût été présentée par les Consuls. Alors la rage des défenseurs du Peuple, se tourna contre l'orgüeilleux Appius. Les Tribuns eurent entre-eux des Conférences, & résolurent la perte d'un si violent adversaire. Le biais qu'ils prirent étoit devenu ordinaire. Ce fut de l'accuser devant le Peuple, & de lui faire un crime capital de ses procédés, durant son Consulat. L'accusation se réduisoit à quatre chefs. 1. D'avoir inspiré au Sénat des sentiments violents contre le Peuple. 2. D'avoir causé des séditions dans la République. 3. D'avoir fait frapper un Tribun, quoique sa dignité eut été déclarée inviolable. 4. D'avoir rallenti, par sa sévérité, le courage de ses soldats, & de s'être laissé vaincre par les

Volsques. Quoique l'accusé fut farouche & arrogant, il étoit estimé au Sénat, pour sa probité, pour sa franchise, & pour son zéle à soûtenir le bien Public. Après tout, ses défauts n'étoient que des vertus outrées, & portées à l'extrême. D'ailleurs les Patriciens avoient intérêt à détourner un coup, qui retomboit sur eux. Dès qu'ils virent Appius cité à comparoître, ils s'efforcérent de l'engager à ne se montrer, que dans l'état des personnes ajournées.

De Rome l'an 283.

Consuls, L. VALERIUS, & TIBERIUS EMILIUS.

C'étoit la coûtume alors de s'habiller de deüil, d'affecter des maniéres négligées, de serrer la main de ses Juges à leur rencontre, de se prosterner à leurs genoux, & d'employer auprès d'eux [a] l'intercession de ses parents, de ses amis, & de ses clients. Des gens sages, & de condition, prioient Appius de se réduire à l'état de suppliant, & de détruire, au moins par de foibles démonstrations, la réputation de fierté, qu'il s'étoit donnée. Comme il n'étoit pas susceptible de crainte, les priéres de ses amis furent inutiles. Il leur défendit même de faire en sa faveur des sollicitations, qui l'aviliroient. Pour lui, gardant toujours son caractére, il ne parut ni plus négligé, ni plus triste, ni moins fier qu'auparavant. Il avoit alors ses desseins,

Tit. Liv. l. 2. & Dion. Hal. lib. 9.

[a] A Rome, les personnes accusées se faisoient accompagner de leurs amis, & de leurs clients dans un appareil lugubre. Dans cet état d'humiliation, ils comparoissoient devant leurs Juges, & n'oublioient rien de ce qui pouvoit leur inspirer des sentiments de compassion, en faveur de l'accusé. Cicéron, *orat. pro sextio, & pro domo suâ*, se fait gloire d'avoir engagé le Sénat à se déclarer pour lui, lorsque les Sénateurs, par une délibération commune, conclurent à changer d'habit, pour marquer la part qu'ils prenoient à sa disgrace. Ce fut donc dans Appius l'effet d'une confiance héroïque, de n'avoir pas voulu qu'on fist pour lui aucune de ces démarches ordinaires, & d'avoir mieux aimé affronter le péril, qui le menaçoit, que de plier devant ses ennemis.

De Rome l'an 283.

Consuls, L. VALERIUS, & TIBERIUS EMILIUS.

dont il ne fit confidence à personne. Cependant le tems approchoit de subir un jugement, qui pouvoit tourner à mal pour lui. L'accusé ne comparut qu'une fois, & il comparut avec cet air d'intrépidité, qu'il portoit au Sénat. Lorsqu'il harangua le Peuple, son discours tint moins de la défense, que de l'invective, & de l'accusation. Enfin, sa fermeté consterna ses ennemis. Tout traduit en justice qu'il étoit, il se fit plus respecter, que quand il étoit Consul. Les Tribuns se virent contraints de différer son jugement à un autre jour, bien déterminés à le faire périr. Il prévint la honte & la rigueur d'une condamnation, par un excès de cette magnanimité féroce, qui l'accompagna jusqu'au dernier de ses jours. [a] Il se donna la mort de sa propre main. Cependant, ses amis répandirent le bruit, qu'un accident inattendu lui avoit fait perdre la vie. En vain les Tribus s'efforcérent de lui dérober au moins les honneurs d'une pompe funebre, digne de son mérite, & du rang qu'il avoit tenu dans la République. Son fils obtint des Consuls la permission d'assembler le Peuple, & de [b] prononcer l'éloge

Dion. Hal. lib. 9. & Zonar. l. 7. Annal.

a Tite-Live fait mourir Appius de maladie ; & ce que Denys d'Halicarnasse ne rapporte que comme un bruit, que ses amis prirent soin de répandre, l'Auteur Latin l'affirme comme un fait incontestable, sur lequel il n'y avoit pas deux opinions. Une maladie si subite, & dans des circonstances où il couroit risque d'être sacrifié à la fureur des Tribus, paroît un dénouëment moins plausible, que celui de Denys d'Halicarnasse. D'ailleurs cette mort violente s'accorde mieux avec l'humeur infléxible d'Appius, qui dans le désespoir que lui causa l'affront qu'on lui faisoit, préféra une mort volontaire, à la honte de succomber sous l'effort de ses ennemis.

b La coûtume de prononcer l'éloge funébre des illustres morts, fut introduite à Rome par Publius Valérius *Poplicola*. Le corps du défunt étoit porté dans la place publique. Alors son fils aîné, ou, à son défaut, un autre de la même famille, montoit sur la Tribune aux Harangues, & récitoit devant le Peuple un discours à la loüange du

De Rome l'an 283.

Consuls, L. Valerius, & Tiberius Emilius.

funebre de son pere. Pour cela, il fit porter le mort dans la place publique, où l'on avoit coûtume de haranguer. Les vindicatifs Tribuns ordonnérent, qu'on transportât au plûtôt le cadavre à la sépulture; mais le Peuple ne poussa pas l'inhumanité aussi loin, que ses Magistrats. Il écouta paisiblement les loüanges du défunt, & lui témoigna plus de considération après sa mort, que durant sa vie.

Ainsi périt l'homme, qui, dans la République, ait tout à la fois le plus merité de loüange & de blâme. Ses intentions étoient droites & sa conduite défectueuse. Bon Citoïen, il fut un mauvais Consul. Appius s'étoit fait des principes de gouvernement estimables dans la spéculation; mais insoutenables dans la pratique. Il considéra les hommes de son tems, plûtôt comme ils auroient dû être, que comme ils étoient. Par la sévérité, il crut pouvoir les ramener à la droiture. Il révolta les esprits, & les roidit contre le devoir. Entêté du parti Patricien, il l'humilia en voulant l'élever. Appius n'aspiroit qu'à rendre le Sénat dominant, mais il l'asservit sous l'empire des Tribuns. Enfin, par des voyes qui devoient rendre le Consul estimable, il devint odieux à ceux même, dont il étoit le partisan déclaré. Tant il est vrai, qu'une probité sans ménagement, & qu'un zéle sans modération augmentent les désordres, bien loin d'y remedier.

Les troubles du dedans étoient un peu calmés; mais Rome fut menacée de nouvelles guerres au dehors. Les Sabins venoient de se déclarer contre-elle, & les Eques étoient d'anciens ennemis, qu'il falloit domp-

Dion. Hal. lib. 9. & Tit. Liv. lib. 2.

mort. On verra dans la suite la même prérogative accordée aux femmes, après la prise de Rome par les Gaulois.

De Rome l'an 283.

Consuls, L. VALERIUS, & TIBERIUS EMILIUS.

ter, & réduire sur le pié des Latins, & des Herniques. Pour lors les Consuls avoient gagné l'affection du Peuple, ils ne trouvérent nul obstacle à lever deux armées. Emilius en conduisit une contre les Sabins, & Valérius l'autre contre les Eques. Ce dernier Général eut d'abord quelque avantage sur ses ennemis. Il les repoussa, les contraignit à se retirer dans leur camp, & à ne paroître plus dans la plaine. Ses troupes étoient affectionnées. Il attendit de leur générosité, qu'elles pourroient forcer les rétranchements de l'ennemi. En effet les Romains s'y portérent avec courage; mais un accident imprévû, & la superstition de Valérius, leur fit manquer l'occasion d'asservir dês-lors la Nation importune des Eques. Lorsque l'armée Romaine commençoit l'attaque du camp, tout à coup une nuée obscure couvrit le Ciel. Le tonnerre & les éclairs, joints à la pluye & à la grêle, dissipérent les Légions assaillantes, &, pour comble de terreur, dês que les Romains se furent retirés, la sérénité reparut sur le camp assiégé. Les Devins consultés interpretérent l'événement en faveur des Eques. *Les menaces du Ciel*, disoient-ils, *marquent qu'il protége leur camp.* Le Général ne tenta rien de plus, pour ne pas donner d'atteinte à la Réligion des Augures. Seulement il pilla le païs, & reconduisit ses troupes à la Ville.

Le succês d'Emilius, contre les Sabins, ne fut guéres plus heureux. D'abord il fit faire des courses par ses Romains dans la Sabinie. Il ne s'attendoit pas que les Sabins dussent lui faire tête, & le combattre en raze campagne. Le mépris qu'il eût pour eux, ne le rendit pas assés précautionné. Au moment qu'il y

pensoit le moins, & qu'une partie de ses troupes étoit dispersée pour le pillage, l'ennemi se présenta & lui livra bataille. Elle fut longue & sanglante; mais la réüssite en fut douteuse. Après avoir combattu, depuis midi jusqu'au coucher du Soleil, chacun se retira dans son camp. Il est vrai, que le lendemain les Sabins décamperent, lorsqu'ils eurent enterré les morts de leur parti. Ce fut par là seulement, qu'Emilius parut avoir eu quelque avantage. Cependant une action si peu décisive, ne procura qu'une gloire médiocre au Consul. Il ne Triompha point, & peu de tems après il quitta le Consulat.

De Rome l'an 283.

Consuls, L. VALERIUS, & TIBERIUS EMILIUS.

Les Consuls qui succedérent à Valérius & à Emilius, [a] furent A. Virginius & T. Numicius. Les commencements de leur administration ne furent pas tout à fait paisibles. A tous les renouvellements du Consulat, les Tribuns ne manquoient pas alors de rappeller le souvenir de la loi *Cassia*. Il sembloit même qu'en cette année-là, les contestations qu'elle avoit excitées sur le partage des campagnes, alloient devenir plus furieuses. Heureusement pour Rome, les Eques suspendirent les broüilleries de la République. Une armée formidable de ce Peuple inquiet, étoit entrée fort avant dans le païs Romain, s'étoit approchée de Rome, & avoit mis le feu à une Bourgade, à la vûë des Romains. En effet la fumée excitée par l'embrasement du Village, leur porta la prémiere nouvelle du dégât, que les ennemis faisoient autour de leur Ville. Pour lors le bien public l'emporta sur les

De Rome l'an 284.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. NUMICIUS.

Tit. Liv. lib. 2.

a Il paroît que Aulus Virginius *Tricostus Cælimontanus*, étoit fils de celui qui fut Consul l'an de Rome 259. Son Collégue Titus Numicius *Priscus*, est représenté faussement, dans Diodore de Sicile, sous le nom de Minucius.

De Rome l'an 284.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. NUMICIUS.

Dyon. Hal. lib. 9.

intérêts domestiques. On ne parla plus de sédition, & l'on ne songea plus qu'à se défendre. Comme il étoit nuit quand on apperçût l'incendie, les Consuls dépêchérent de la Cavalerie à la découverte de l'ennemi, & dès le matin, l'Infanterie Romaine sortit des murs, à la poursuite des Eques. Dêja ces pillards avoient disparu, & s'étoient retirés sur leurs terres. Cependant ils n'échapérent pas long-tems à la vangeance des Romains. Les Consuls levérent deux armées. Virginius en conduisit une contre les Eques, & Numicius l'autre contre les Volsques. Depuis long-tems ces deux Peuples tenoient les Romains en haleine. Les Eques opposérent d'abord leurs troupes à celles de Virginius. Ils firent tomber le Général par sa faute dans une embuscade, d'où la valeur de ses soldats ne le tira qu'avec peine. Les Eques dans la suite restérent, à leur ordinaire, enfoüis dans leurs rétranchements, où l'armée Romaine ne put les forcer. Ainsi le Consul ne remporta de leur païs qu'un petit reste de butin, que les Eques n'avoient pû mettre à couvert.

Il n'en fut pas ainsi de Numicius contre les Volsques. Ce sage Consul conduisit ses troupes en grand homme de guerre. A la verité, l'ennemi osa d'abord tenir la campagne, il fut battu. Ensuite renfermé dans ses murs, il ne songea plus qu'à défendre ses remparts. Numicius poussa ses avantages aussi loin qu'ils purent aller. Aprês avoir brûlé & saccagé tout le païs, il vint se présenter devant Antium. C'étoit alors une Ville des plus riches de l'Italie, & la Capitale du païs des Antiates. En effet, toute la Nation Volsque, étoit partagée en deux cantons, le prémier

étoit

étoit des Ecétrans, & leur Ville principale étoit Ecétra; le ſecond, étoit des Antiates, & Antium en étoit la Cité la plus conſidérable. Placée aſſés proche de la mer Tyrrhenienne, elle n'en étoit ſéparée que par un Faubourg aſſés bien fortifié, dont le nom étoit [a] Cénon. Là étoit le Port d'Antium; là leurs Vaiſſeaux étoient en ſûreté, à la faveur des boulevards, qui couvroient le Faubourg. Auſſi Cénon étoit rempli de Magazins, où les Antiates conſervoient les marchandiſes, & les vivres qu'on leur tranſportoit par mer, & où ils dépoſoient le butin remporté des campagnes Romaines. Numicius ne ſe crut pas aſſés fort pour former le ſiége d'Antium. Il s'attacha du moins à prendre, & à piller Cénon. Ce fut là qu'il fit un grand nombre d'eſclaves; & qu'il enleva argent, beſtiaux, & marchandiſes. Numicius ſe ſaiſit encore de vingt-deux Galéres, qu'il trouva au Port, & de tous les agrês deſtinés à équiper d'autres Vaiſſeaux. Enfin, il brûla le Faubourg, en démolit les fortifications, & combla le Port.

De Rome l'an 284.

A. VIRGINIUS, & T. NUMICIUS.

Les deux Conſuls ne bornérent pas là les expéditions de leur année. Ils joignirent enſemble leurs forces, pour entrer dans la Sabinie. En effet, les Sabins, tandis que Rome étoit occupée contre les Eques & contre les Volſques, s'étoient ſervis d'une intervalle ſi favorable, pour ſe jetter ſur le Territoire Romain. Ils y avoient fait du dégât; mais les deux armées Con-

Tit. Liv. lib. 2.

a Denys d'Halicarnaſſe & Tite-Live, ont repréſenté Cénon, comme une petite Ville Maritime, ſituée dans le voiſinage d'Antium. Les Antiates y avoient établi leurs Magaſins & leur Arſenal. La proximité de ces deux Villes, nous a fait prendre la premiére comme un Fauxbourg de la Ville principale. Holſtenius place Cénon dans l'endroit où eſt aujourd'hui *Nettuno*.

De Rome l'an 284.

Consuls, A. VIRGINIUS, & T. NUMICIUS.

sulaires revalûrent aux ennemis les torts, que la République en avoit reçûs. Ils sortirent de la Sabinie chargés de ses dépoüilles.

Le retour des Consuls à Rome produisit de nouveaux troubles. Le Peuple & les Patriciens, ne pouvoient être d'intelligence, tandis que les contestations sur la distribution des campagnes, mettroient un obstacle éternel à leur réünion. La Commune fit paroître ses ressentiments contre les Patriciens, en refusant de se trouver aux Comices, pour l'élection des Consuls de l'année suivante. L'événement justifia, que le Sénat avoit pris le plus sage moyen, de punir les travers du Peuple obstiné. Après avoir indiqué le jour d'une Assemblée par Centuries au champ de Mars; la Noblesse seule, & ses Clients, qui représentérent le Peuple, procéda à l'élection. Il est vrai, que l'Assemblée, dirigée par des hommes sensés, eut l'habileté de ne mettre en charge, que des hommes agréables à tous les partis. Le choix tomba sur ce fameux T. Quinctius, dont la modération s'étoit signalée, pendant le Consulat du farouche Appius. Il fut pour la seconde fois désigné Consul. On lui donna [b] Q. Servilius pour Collégue.

De Rome l'an 285.

Consuls, T. QUINCTIUS, & Q. SERVILIUS.

Quoique les nouveaux Chefs de la République, n'eussent pas été créés selon les formes, le choix étoit

a C'est le second Consulat de Titus Quinctius *Barbatus Capitolinus*. Quelques éditions de Tite-Live & de Cassiodore, donnent mal-à-propos à ce Consul, le prénom de *Publius*. Les Fastes Siciliens ont changé le surnom *Capitolinus*, en *Cælimontanus*.

b Diodore de Sicile attribuë à Quintus Servilius *Priscus*, le surnom de *Structus*, qui fut assés commun dans sa famille. On conjecture que ce Consul eut pour pere Quintus Servilius, Colonel Général de la Cavalerie, l'an de Rome 259. & qu'il fut frére de Caïus Servilius, qui géra le Consulat l'an 275.

De Rome l'an 285.

Consuls, T. Quinctius, & Q. Servilius.

trop judicieux pour être contredit. Le Peuple continua de faire instance, pour obtenir ses anciennes prétentions, sur la distribution des campagnes; mais les guerres du dehors tirérent les Consuls d'un si fâcheux embarras. L'affection qu'on avoit pour eux, fit qu'on prévint leurs souhaits, pour la levée des Troupes. Les Romains s'offrirent d'eux-mêmes à marcher sous de si aimables Généraux, & les Alliés n'attendirent pas à faire partir leurs Troupes Auxiliaires, que le Sénat l'eût ordonné. Une ardeur si empressée, fut d'un heureux présage pour la campagne. Des deux armées Romaines, l'une fut conduite, par Servilius, contre les Sabins, ces aggresseurs de l'an passé; l'autre par Quinctius, contre les Eques & contre les Volsques réünis. Servilius eut à combattre les Sabins presqu'aux portes de Rome. Ceux-ci après avoir passé les campagnes de Crustume, s'étoient répandus sur les bords de l'Anio; & de là, ils faisoient des courses jusqu'aux portes de la Ville. Ce fut de ces portes qu'ils furent chassés, avec perte, par les Troupes de Servilius, & repoussés jusques dans leur païs. Ce brave Consul n'eût pas le bonheur de joindre les ennemis de près, pour leur livrer une bataille générale. Les Sabins retournés sur leurs pas, par des chemins difficiles; se renfermérent dans leurs murailles, & laissérent leurs campagnes à la merçi du Romain. Il est inconçevable, quel ravage les Troupes Consulaires y firent, & quel butin elles en remportérent. Tout ce que la guerre a d'affreux, incendies, démolitions, massacres, pillages, furent exercés contre les audacieux Sabins. Après tout, la gloire de Servilius n'égala pas celle de son Collégue. En effet, Quinctius s'enfonça bien avant

Tit. Liv. lib. 2.

De Rome l'an 285.

Consuls, T. QUINCTIUS, & Q. SERVILIUS.

Dion. Hal. lib. 9.

dans le païs des Volsques. Il trouva les ennemis campés proche d'Antium. Leur principal intérêt étoit alors de couvrir cette place, dont ils craignoient le siége, depuis la démolition de son Port. Pour lors les Eques & les Volsques avoient joint leurs forces, & ne composoient plus ensemble qu'un corps d'armée. Leur nombre surpassoit de beaucoup celui des Romains. Cependant le brave Consul hâta les marches de son armée, & parut à l'improviste, en présence du camp des Alliés. En un instant, les Troupes Romaines se développérent dans un vallon, où l'armée ennemie, postée sur une hauteur, les apperçût de son camp. Quinctius pour engager l'ennemi au combat, & pour lui marquer en même-tems, qu'il n'appréhendoit pas le nombre de Troupes qu'il avoit en tête, fit éloigner ses bagages. C'étoit donner le défi aux ennemis. Ceux-ci l'acceptérent, sur la confiance qu'ils avoient en la multitude de leurs combattants; mais il s'en falloit bien qu'ils égalassent leurs ennemis en courage. Une armée Romaine étoit invincible, lors qu'elle étoit affectionnée à son Général.

Les Confédérés n'eurent pas plûtôt rangé leurs troupes en bataille; que le combat commença avec furie. De grands coups furent donnés de part, & d'autre, & malgré la différence du nombre, les avantages, & les pertes demeurérent assés long-tems égaux. Il étoit naturel, qu'à la fin les Romains épuisés de forces, succombassent sous la multitude. Chaque perte de leurs soldats, leur étoit plus considérable qu'aux ennemis, extremément supérieurs en nombre. Cette attention pensa faire prendre au Consul le parti, de faire sonner la rétraite. Il craignit néanmoins que

Tit. Liv. lib. 2. & Dionis. Halic. lib. 9.

l'ennemi n'attribuât ſon départ à une fuite, & que ſa gloire n'en ſouffrît. Quinctius remédia donc à la défaite qu'il craignoit, par un ſtratagême qui réüſſit. Il paſſa à l'une des aîles de ſon armée, & cria que Rome étoit victorieuſe à l'aîle oppoſée. C'étoit une fiction, que le Général ſçut employer utilement, pour réveiller le courage de ſon armée. On vainquit en effet, parce qu'on ſe crut vainqueur. Le Conſul n'eut pas pluſtôt annoncé la déroute de l'ennemi, qu'il deſcendit lui même de cheval, & qu'il fit mettre à pié la Cavalerie de ſa ſuite. Elle marcha ſur les pas de ſon Général, & fit de ſi grands exploits d'armes, que les Volſques (car ils étoient poſtés à l'endroit ou combattoit Quinctius) en furent effraïés. Ils cédérent peu-à-peu de leur terrain, puis ils furent rompus, & ſe débandérent. De-là Quinctius remonte à cheval, vole à ſon autre aîle, & lui fait apperçevoir la déroute des Volſques. *Trouveray-je moins de valeur parmi vous*, dit-il, *que parmi vos camarades? N'étes vous pas Romains comme eux?* A ces mots rien ne réſiſta plus à des hommes, qui ſe faiſoient honneur de prodiguer leur vie, pour la gloire de leur Général. Ils mirent le reſte des Confédérés en déſordre, & les pourſuivirent aſſés long-tems. Cependant le Conſul, qui craignit une nouvelle action, ſi les ennemis ſe rallioient, fit retirer les ſiens de la mêlée. Il étoit tems, que les Romains, las de combattre, reſpiraſſent un peu. Leurs armes émouſſées ou rompuës, commençoient à n'être plus, pour eux, qu'une foible défenſe. Ils allérent donc goûter le repos dans leur camp, où ils éprouvérent toute la tendreſſe d'un Général populaire, & careſſant. Il leur donna le tems de ſe

De Rome l'an 285.

Conſuls, T. QUINCTIUS, & Q. SERVILIUS.

De Rome l'an 285.

Consuls, T. Quinctius, & Q. Servilius.

remettre de leurs fatigues; de panser leurs blessûres, & d'ensevelir les morts de leur parti. Pour cela, il fit une tréve de quelques jours avec les ennemis. Cependant le prévoyant Quinctius ordonna tous les préparatifs nécessaires, pour faire un siége.

Durant la tréve, les Eques & les Volsques ne perdirent pas courage. Leur principal soin, fut de faire venir, de leurs contrées, de nouvelles Troupes, dont le nombre étoit si grand, qu'elles surpassoient cinq fois celui des Romains. Un corps si formidable, donna aux Eques la confiance de venir assiéger, de nuit, le camp du Consul. Ils étoient convaincus, que les Romains effrayés par la multitude, quitteroient leurs rétranchements, & iroient camper ailleurs. Dans cette persuasion, leur Général posta des Troupes en divers lieux, & occupa les défilés pour attaquer les Romains dans leur retraite. La multitude des assaillants étoit trop grande, pour qu'ils gardassent beaucoup d'ordre, & pour qu'ils formassent un camp régulier. Leurs bataillons étoient épars, à la campagne, par bandes, & dispersés, sans garder beaucoup d'ordre. Il n'étoit que [a] minuit, lorsque les Romains s'apperçûrent que leur

a Tite-Live dit, que l'on en étoit à la troisiême veille, lorsque les Romains s'apperçurent que leur camp étoit investi par les Eques. Pour entendre cette maniére de distribuer les heures de la nuit, on remarquera, que dans les armées Romaines la nuit étoit partagée en quatre parties, qu'on appelloit veilles, dont chacune comprenoit trois heures, à compter depuis le coucher du Soleil, jusqu'au lendemain qu'il commençoit à reparoître. Ainsi les heures de la nuit étoient plus ou moins longues, selon que cet Astre étoit plus ou moins long-tems sur nôtre horizon. Chaque veille s'annonçoit dans le camp à son de trompe. Alors ceux qui avoient été de garde pendant la premiére veille, étoient relevés par la seconde sentinelle, & celle-ci par la troisiême, jusqu'au retour du Soleil, conformément à ce vers de Properce.

Et jam quarta canit venturam buccina lucem.

camp étoit investi. On peut aisément se persuader, que la terreur fut générale parmi les Romains. Quinctius les rassura, & leur ordonna de se tenir en repos, sans troubler leur sommeil. Le sage Général se contenta, de faire sortir du camp une troupe de Herniques, partie Cavalerie, partie Infanterie, pour servir de garde avancée. Il joignit à la troupe tous les trompettes, & les [a] autres joüeurs d'instruments Militaires de

De Rome l'an 285.

Consuls, T. QUINCTIUS, & Q. SERVILIUS.

a Les instruments vocaux qui furent en usage parmi les Romains, se réduisirent à la trompette, au clairon, & au cornet. La trompette s'appelloit *Tuba* ou *Tubus*. Elle étoit de trois sortes, l'une se nommoit, *Tuba directa*, l'autre *Lituus* ou *Tuba curva*, & la troisiême *Buccina*. La premiére étoit droite. Elle s'élargissoit insensiblement, depuis son embouchûre, jusqu'à l'autre extrêmité, qui avoit une ouverture circulaire, & semblable à nos trompettes d'aujourd'hui. Le *Lituus* ou le clairon, qui avoit la forme d'un bâton Augural, étoit moins recourbé que la *Buccina*. Celle-ci se terminoit en cercle, de maniére que l'autre extrêmité venoit presque se rejoindre avec l'embouchûre. Le son en étoit fort aigu, & se faisoit entendre de très-loin. Le cornet ne fut dans son origine qu'une corne de bœuf creusée en dedans, dont les Pâtres avoient coûtume de se servir pour r'assembler leur troupeau dans la Bergerie. *Quæ nunc fiunt ex ære, tunc fiebant ex bubulo cornu. Var. L. 4. de Ling. Lat.* On lui donna le nom de *Buccina*, depuis que cet instrument fut employé dans les armées. *Ad sonum Buccinæ pecus septa repetere consuevit*, dit Columelle, *6. 23.* Il paroît que le cornet & la *Buccina*, ne différoient guére que de nom. Ovide au premier Livre des Métamorphoses, nous en a représenté la figure dans les deux vers suivants.

. . . . . Cava Buccina sumitur illi,
Tortilis in latum quæ turbine crescit ab imo.

Végece qui écrivoit sous l'Empire de Valentinien le Jeune, assûre que les Romains se servirent en guise de trompettes, de la corne de certains bœufs sauvages appellés *Vri*, dont l'espece s'étoit multipliée en Allemagne. Il dit que cette corne garnie d'argent à son embouchure, rendoit un son fort éclatant. La trompette droite étoit pour l'Infanterie, & la trompette courbe fut destinée à la Cavalerie. La *Buccina*, devint commune à l'une & à l'autre. Ces instruments donnérent leur nom à ceux qu'on appelloit dans les armées Romaines *Buccinatores*, *Tubicines*, *Cornicines*. Athenée, *l. 4. Dipnosoph.* prétend qu'on est redevable de l'invention des trompettes aux Tyrrhéniens, ou selon le témoignage de Pausanias, à Tyrrhénus Chef de cette Nation. Elles étoient employées non-seulement à la guerre, pour

De Rome l'an 285.

Consuls, T. QUINCTIUS, & Q. SERVILIUS.

son armée, avec ordre de sonner par intervalles. Son dessein étoit de faire croire à l'ennemi, que les Légions Romaines veilloient aux entrées du camp. Il tint par là, les ennemis sur pié toute la nuit; tandis qu'au milieu de ses rétranchements, tous reposoient tranquillement sous leurs tentes. Lorsqu'il fut jour, le Consul sortit lui-même à la tête de sa Cavalerie, & ordonna à l'Infanterie de le suivre. Il trouva les ennemis aussi fatigués des inquiétudes qu'il leur avoit données, pendant la nuit, que ses Troupes étoient fraîches, aprés le repos qu'il leur avoit procuré. Il ne fut pas difficile au Consul d'écarter loin de son camp, une troupe confuse de gens sans ordre. Toute la difficulté fut de les chasser d'un lieu escarpé, où les Eques & les Volsques, pêle mêle, s'étoient réfugiés. Aussi quand les soldats Romains furent au pié de ce rocher, où ils avoient suivi l'ennemi, tout à coup le Consul fit faire halte. Quel moyen en effet, de tenter une attaque si périlleuse? Les bataillons des Eques & des Volsques, s'étoient ralliés sur le haut de la montagne, & n'y craignoient plus l'ennemi. Cependant les Romains étoient trop en haleine pour reculer. Ils s'attroupérent donc autour de Quinctius, & le priérent avec instance, qu'il leur fût permis de donner le dernier coup aux vaincus. La Cavalerie, sur tout, fit paroître le plus d'empressement à vouloir combattre. Ils assurérent le Général, que, pour sa gloire, ils lui désobéïroient, qu'ils quitteroient leurs drapeaux, & qu'ils dévanceroient leurs conducteurs, pour aller à la charge. Le Consul

Dion. Hal. lib. 9. Tit. Liv. lib. 2.

Tit. Liv. lib. 2.

sonner la charge, ou la retraite, mais encore dans les grandes solemnités, dans les pompes funébres, dans la célébrité des Jeux, dans les marches Triomphales, &c.

irrésolu,

irrésolu, se laissa fléchir par l'ardeur, & par l'affection de ses Troupes. *Allés, Citoïens*, leur dit-il, *j'attens tout de vôtre courage.* A ces mots, les soldats fichérent en terre leurs javelines, pour être plus agiles à grimper. Ils volérent ensuite vers le haut de la montagne, sans songer au péril. Alors l'ennemi lance des traits sur eux, & fait rouler des pierres pour arrêter leur fougue. L'aîle gauche des Romains, (car on gardoit toujours les rangs) fut si maltraitée par la grêle de dards, qui remplissoient l'air, & par les cailloux qui bondissoient sur la terre, que rebutée, elle alloit reculer en arriére. Le Consul y accourut. Avec un air mêlé de douceur & de dépit, il leur reprocha tout à la fois leur manque de courage, & leur témerité. *Vous avés eu tort*, leur dit-il, *de demander le combat; mais vous en avés plus encore de le quitter.* La voix de Quinctius leur redonna du courage. Ils prirent haleine un moment, puis ils avancérent avec intrépidité. Par un grand cri, les Romains s'excitérent à franchir le reste du rocher. Enfin, faisant un nouvel effort, ils arrivérent presque à portée de l'ennemi. Ce fut alors que les Eques, & que les Volsques abandonnérent la hauteur qu'ils occupoient. Leur fuite fut précipitée en descendant de la montagne, & la poursuite des Romains ne fut pas moins vive. Sans donner aux fugitifs un moment de relâche, ils les menérent battant, jusqu'à leur camp, qu'ils prirent d'emblée. Ce fut là, que les Troupes Consulaires passérent la nuit, après y avoir fait un butin conforme à la multitude effroyable d'Eques & de Volsques, qui s'y étoient r'assemblés.

De Rome l'an 285.

Consuls, T. QUINCTIUS, & Q. SERVILIUS.

Quinctius ne s'en tint pas là. Il profita tant qu'il *Dion. Hal. lib. 9.*

De Rome l'an 285.

Consuls, T.QUINCTIUS, & Q. SERVILIUS.

pût de l'ardeur & de la bonne volonté de ses soldats. Deux batailles gagnées en raze campagne, lui facilitoient le siége d'Antium. Son prédécesseur Numicius avoit dêja entamé cette Ville importante, par le pillage, & par la destruction de son Port. D'ailleurs Quinctius s'étoit pourvû de machines propres à faire un siége. Il n'étoit éloigné d'Antium que de [a] trente stades, & les ennemis étoient consternés par tant de mauvais succês. Il vint donc se présenter devant la Place. Tandis qu'il se prépare à y faire brêche, & à l'escalader, pour comble de bonheur, la division se mit parmi les Troupes qui la défendoient. La Garnison d'Antium, étoit composée, en partie d'Eques, & en partie de Volsques. Les Eques demandérent d'en sortir, pour ne pas essuyer les rigueurs d'un siége, eux qui venoient d'éprouver en deux batailles la supériorité des Romains. Aprês les premiers refus, ils formérent le dessein de se retirer par la fuite. Leur projet fut découvert. On les contraignit de rester, & de prêter leurs bras à la défense d'Antium. Alors les Eques changérent leur dessein de fuïr, en un complot de trahir les Antiates, & de les livrer aux Romains. Cette conspiration, qui fut connuë des Habitants, fit comprendre à ceux-ci le peu de sûreté qu'il y avoit à résister à des vainqueurs, dont le nom seul leur concilioit jusquà leurs ennemis. Ils se rendirent donc à deux conditions. La premiére, que les Eques sortiroient de la Ville, sans être insultés. La seconde, que les Antiates resteroient dans leurs murs, qu'ils y souf-

a Ces trente stades faisoient 3750. pas Géométriques, c'est-à-dire, un peu moins d'une lieuë & demie de France, à raison de cent vingt-cinq pas par chaque stade.

friroient une Garniſon Romaine, & qu'ils obéïroient à la Républiquc. Le Conſul les reçût à compoſition, qu'ils offrirent. Il leur ordonna ſeulement quelques ſubſides pour ſon armée, & leur impoſa une taxe, pour les frais de la campagne. Ainſi chargé de gloire, aprês une des plus belles expéditions que Rome eût vûë depuis long-tems, il reconduiſit ſes Romains à la Ville. Les exploits du Conſul étoient trop marqués, pour ne lui accorder que les honneurs ordinaires [a] du Triomphe. Ce ne fut plus ſeulement le Peuple, ce fut le Sénat en corps, qui alla recevoir le vainqueur hors des murs, & qui le conduiſit en Triomphe au Capitole.

De Rome l'an 285.

Conſuls, T. QUINCTIUS, & Q. SERVILIUS.

a Les Faſtes Capitolins, & Denys d'Halicarnaſſe, ont fait mention de ce Triomphe, que Tite-Live a paſſé ſous ſilence.

Fin du ſecond Volume.

TABLE

Des Matiéres contenuës en ce second Volume.

A

ACcusés. De quelle maniére ils se rendoient leurs juges favorables, *p.* 515. *n. a.*

Actius Clausus. v. Appius Claudius.

Adorea. Récompense que l'on faisoit aux soldats Romains, qui s'étoient distingués dans le combat, *p.* 72. *n. a.*

Æmilius. Conjectures sur l'étymologie de ce nom, *p.* 455. *n. a.*

Æmilius Mamercinus. (Lucius.) Consul, *p.* 400. Reçoit un échec de la part des *Volsques*, 404. est bloqué dans son camp par leur armée, *p.* 406. Qu'il repousse vivement, & contraint à se retirer avec perte. *p.* 406. 407. il est fait Consul pour la seconde fois, *p.* 445. est chargé de conduire une armée contre les *Etrusques p.* 447. Qu'il met en déroute, & oblige de venir demander la paix au Sénat, *p.* 448. 449. On lui refuse les honneurs du triomphe, & il s'en vange sur le Sénat. *p.* 449. 450. Son troisiême Consulat, *p.* 480.

Æmilius (Tibérius) & non pas *Titus p.* 510. *n. c.* Il étoit fils de *L. Æmilius Mamercinus, p.* 11. Il livre aux *Sabins* une bataille, dont le succès paroît douteux, *p.* 519.

Ænobarbus v. Domitius.

Ærarinm, ou *Trésor public.* Pourquoi il fut ainsi appellé, *p.* 43. *n. a.* Il fut d'abord en dépôt chés les Rois, & chés les Consuls, *p.* 44. *dans la même not.* *Valérius* le fit transporter de chés lui au temple de *Saturne*, *p.* 43. & donner en garde à deux nouveaux Officiers, qui prirent le nom de *Questeurs. La même.*

Affranchissemens. Quelle étoit la cérémonie des *affranchissemens publics*, *p.* 23. *n. a.*

Agrippa (Ménénius) surnommé *Lanatus* par *Denis d'Halicarnasse*, est élevé à la dignité de Consul, *p.* 103. Dégage son Collégue *Posthumius*, qui s'étoit imprudemment laissé investir par l'armée des *Sabins*, *p.* 107. Contribuë beaucoup au gain de la bataille, que les *Romains* livrent à ces Peuples, prês d'*Eréte*, *p.* 111. Et reçoit les honneurs du triomphe, *p.* 114. Il parle dans le Sénat sur la nécessité de composer avec les deux armées rébelles, qui s'étoient retirées sur le *Mont sacré*, *p.* 240. Le Sénat le députe vers eux, *p.* 249. Le discours qu'il leur tint, *p.* 255. Persuade tous les esprits, *p.* 258. Sa mort, & son éloge, 275. 276. Le Sénat, & le Peuple se piquent d'émulation, pour rendre ses obséques plus magnifiques, *p.* 276. 277. Si cet

Agrippa étoit de race Patricienne, ou non, *p.* 254. *n. a.*

Albiet. Est prise par *Coriolan* sur les *Romains*, *p.* 356. On ne sçait rien de certain, par rapport à sa situation, *n c.*

Amnistie. M. Junius Brutus, & *Publius Valérius Poplicola* accordent une *Amniste* générale à tous ceux qui avoient suivi le parti des Tarquins, *p.* 31.

Anio. (L.) nommé aujourd'hui *le Tévérone*, *p.* 82. Prend sa source dans les montagnes de *Trébie*, *n. a* Forme une cascade près de *Tibur*, *p.* 82. Cette cascade a beaucoup diminué de sa hauteur avec le tems. *n. d.*

Antemne. Ville ancienne du *Latium*, prend le parti des Tarquins, *p.* 51.

Antia. Nom que portoit la ville d'*Antium*, *p.* 266. *n. a.* Erreur de l'abréviateur d'*Etienne* à ce sujet, *là-même.*

Antiates. Le jeune *Coriolan* défait l'armée que ces Peuples avoient envoyés au secours de *Corioles*, *p.* 268. & *suiv.* Ravage leur païs, *p.* 284. 285. Ils enlévent les vaisseaux *Siciliens*, qui étoient venus apporter du blé à *Rome*, & sont contraints de les relâcher, *p* 305. *Coriolan* banni de *Rome*, se retire chés eux, *p.* 333. 334. Ils lui abandonnent l'élite de leurs troupes, *p.* 342.

Antium. Ville capitale d'un canton *Volsque*, *p.* 520. *n. a* Sa situation, *p.* 266. *n. a.* Elle est assiégée, & prise par les *Romains*, *p.* 530. Qui y mettent une garnison Romaine. *p.* 531.

Apologue. Les *Romains* révoltés contre le Sénat, rentrérent dans leur devoir, par le moïen d'un *Apologue*, que *Ménénius Agrippa* leur proposa *p.* 258.

Appius Claudius, nommé d'abord *Actius Clausus*, un des Seigneurs les plus distingués de *Sabinie*, *p.* 91. D'où il tira son surnom de *Sabinus*, *p.* 184. *n. a.* S'oppose à la guerre, que ses compatriotes vouloient faire aux *Romains*, *p.* 91. On veut lui en faire un crime, *p.* 92. Il abandonne sa patrie, & se retire à *Rome*, *p.* 93. suivi de cinq mille hommes, en état de porter les armes, *p.* 93. Est fait patrice, *p.* 94. Opine contre ceux du Peuple, qui, sous prétexte de leurs dettes, refusoient d'aller à la guerre contre les *Latins*, *p.* 147. Est créé Consul, après la Dictature de *Posthumius*, *p.* 184. S'obstine à ne point vouloir s'accorder avec son Collégue, *Servilius*, au sujet des divisions, que produisoient dans la République, les dettes du petit-Peuple, *p.* 186. & *suiv.* Lui fait même un crime d'avoir appaisé le Peuple, qui se mutinoit, *p.* 194. Persuade au Sénat de lui refuser les honneurs du triomphe, après la glorieuse campagne qu'il venoit de faire contre les *Volsques*, *p.* 202. fait consacrer les bouccliers des soldats Romains, *p.* 184. *n. a.* Il parle dans le Sénat contre les débiteurs, *p.* 219. Et peu de tems après contre l'accommodement, que le Sénat sembloit vouloir faire avec les rébelles de la *Montagne sacrée*, *p.* 244. Son avis est suivi de la Jeunesse, & cause beaucoup de trouble parmi les Sénateurs, *p.* 245. Il harangue en faveur de *Coriolan*, contre les Tribuns, *p.*

310. *& suiv.* Prend le parti du Consul *Virginius*, contre *Cassius* son Collégue, *p.* 386. 389. Combien son austére vertu étoit respectée des *Romains*, *p.* 398. Il fournit aux Consuls un expédient, pour rendre inutiles les oppositions, que faisoient les Tribuns, aux levées des troupes, *p.* 417.

Appius Claudius, fils du précédent, & du même caractére, *p.* 412. Le Peuple, qui craignoit son austérité, ne veut point le faire Consul, *p.* 412. 413. Le Sénat l'éleve, malgré lui, à cette dignité, *p.* 493. 494. Son naturel dur & indomptable y paroît dans tout son jour, *p.* 495 *& suiv.* 498. Et on est contraint de l'exhorter juridiquement à la modération, *p.* 505. Il révolte les troupes contre lui, *p.* 507. *& suiv.* Et en tire une cruelle vangeance, *p.* 509. Il harangue contre les prétentions des Tribuns, au sujet du partage des terres, *p.* 512. Il est cité à comparoître devant le Peuple, *p.* 514. 515. Et se donne à lui-même la mort, *p.* 516. *Tite-Live* le fait mourir de maladie, *p.* 516. *n. a.*

Aquilius. (Les) D'une des plus nobles familles de *Rome*, neveux du Consul *Collatinus*, entrent dans une conspiration formée par les Ambassadeurs de *Tarquinie*, en faveur des *Tarquins*, *p.* 15. Jurent sur les entrailles palpitantes d'un homme égorgé exprês, de les rétablir, & de faire périr les Consuls, *p.* 16. Sont saisis par *Valérius*, *p.* 18. & malgré la foiblesse de *Collatinus*, condamnés, & éxécutés à mort dans une assemblée des Curies, *p.* 22. 23.

Aquilius Tuscus est créé Consul, *p.* 373. Il met en déroute les *Herniques*, *p.* 375. *& suiv.* Pille leur camp, *p.* 377. Et ravage leur pays, *p.* 378. Il reçoit à *Rome* les honneurs de l'*Ovation*, *p.* 381.

Aricie. Ville considérable du *Latium.* Sa situation, *p.* 78. *n. a.* Elle est attaquée par *Aruns* fils de *Porséna*, qui y périt malheureusement, *p* 78.

Aristodéme, Tyran de *Cumes*, reçoit chés lui le vieux Roy *Tarquin*, & lui rend les derniers devoirs, *p.* 179. Il confisque les barques qu'avoient conduites chés lui les *Romains*, pour avoir du blé, dont *Rome* avoit un extrême besoin, 281. Sa mort tragique, *n. b.*

Arsius, Héros, qui donna son nom à la forêt, prês de laquelle se livra la bataille, où furent tués *Aruns* fils de *Tarquin*, & *Brutus* premier Consul de *Rome*, *p.* 32.

Artone. v. Hortone.

Arts Mécaniques. Il n'étoit pas permis aux Bourgeois *Romains* d'exerçer les *Arts Mécaniques*, *p.* 462. 463.

Arunces, ou *Aurunces.* Quelle contrée de l'*Italie* ils occupoient, *p.* 205. *n. a.* Ils font la guerre aux *Romains*, *p.* 206. 207. Combat sanglant entre les *Romains* & eux, *p.* 207. Ils sont mis en fuite, *p.* 208. Ce qu'on trouva de butin dans leur camp, *là-même.*

Aruns, fils de *Porséna*, Roy de *Clusium*, accompagne son pere dans la guerre, qu'il vient faire aux *Romains*, *p* 5. Lui conseille,

après l'action du fameux *Mutius Cordus Sçævola*, de faire alliance avec *Rome*, *p*.64. Va au secours du Consul *Poplicola*, que les *Tarquins* avoient attaqués dans un tems de Tréve, & dissipe les perfides, *p*. 69. Est tué dans une bataille, qu'il livre aux Habitans d'Aricie, *p*. 78.

As. Le Peuple en affranchissant l'esclave *Vindicius*, lui donne 25000. *As* d'airain, *p*. 24.

Atinius (Tib.) *v*. *Latinus* (Titus.)

Atratinus (Sempronius.) *v*. *Sempronius*.

Atronius Maximus, Bourgeois de *Rome*, est condamné à une grosse amande, & pourquoy, *p*. 330. *n*. *a*. *b*.

Attius Tullus, ou *Tullus Amphidius*. *v*. *Tullus*.

Aulus Posthumius Albus. *v*. *Postumius*.

Aulus Virginius Tricostus. *v*. *Virginius*.

Auspices. Le seul Général avoit le droit d'*Auspices* dans les armées Romaines, *p*. 229. *n*. *a*.

B

Bacchus. On érige à cette Divinité un Temple à *Rome*, du butin fait à la *bataille de Régille*, *p*. 180. 273.

Bellier. Machine de guerre, dont se servoient les *Romains*, dans les siéges des villes. Sa description, son Inventeur, & maniére dont on la disposoit, *p*. 118. *n*. *a*. *Virginius* se sert de cette machine au siége de *Camérie*, *p*. 118.

Bellutus (Sicinius.) *v*. *Sicinius*.

Bola, ou *Vola*. Ville qui confinoit au païs *Latin*, *p*. 345. *n*. *a*. Elle est prise par les *Volsques*, sous le commandement de *Coriolan*, *p*. 345. 346.

Bourgades. Le canton appellé *Septempagium*, ou les sept *Bourgades*, étoit situé entre le *Tybre* & l'*Aro*, *p*. 65. *n*. *a*.

Brutus (Junius.) *v*. *Junius*.

Bucher. C'étoit un usage chez les *Grecs*, & les *Romains*, de brûler, sur un *Bucher*, les corps morts, *p*. 104. *n*. *a*. Cet usage avoit cependant quelques fois ses exceptions, *là-même*. Il étoit défendu à *Rome*, de brûler les morts dans l'enceinte de la Ville, *p*. 87. *n*. *a*. Motifs de cette défense, *là même*. L'usage des *Buchers* funéraires fut aboli sous *Théodose le Jeune*, *p*. 104. *n*. *a*.

Butin. On avoit coûtume dans les premiers tems de la *République Romaine*, de partager le *Butin* fait sur les ennemis, entre l'armée victorieuse & le trésor public, *p*, 200. *n*. *a*. Loy qui défendoit au Généraux Romains, de disposer, à leur gré, du *Butin* remporté sur l'ennemi, & qui leur ordonnoit d'en rendre compte, & de le raporter au Trésor public, *p*. 202. *n*. *a*.

C

C. Lettre qui marquoit le prénom *Caïus*.

Cæso. Les Romains donnoient ce prénom à un enfant qu'on n'avoit pû mettre au monde, qu'en ouvrant le ventre de sa mere, *p*. 400. *n*. *a*.

Cæso Fabius. *v*. *Fabius*.

Caïus Horatius. *v*. *Horatius*.

Caïus Lætorius. *v*. *Lætorius*.

Caïus Marcius Coriolanus. *v*.

Marcus.

Caïus Servilius Structus Ahala. v. *Servilius.*

Camerie. Ville ancienne du *Latium*, prend le parti des *Tarquins*, p. 15. Est assiégée par le Consul *Virginius.* Et ensuite prise par escalade, p 117. 118. 119. Enfin pillée & rasée, p. 119.

Camp. De quelle maniére les *Romains* fortifioient leur *camp* sous les prémiers *Consuls*, p. 98. 99. Erreur de Frontin sur ce point, n. a.

Campanie. Sa situation, p. 206. n. a.

Carmentale (Porte.) Pourquoi elle fut appellée *Porte scélérate*, p. 458.

Carna. (La Déesse.) Divinité qui présidoit à la conservation des parties nobles du corps humain, p. 4. n. a.

Cassia. (La Loy.) v *Loy.*

Cassius. (Sp. *Cassius, Vscellinus, Viscellinus*, *Vitellinus*, ou même *Becillinus.*) Est créé Consul, p. 115. Va porter la guerre chés les *Sabins*, *là-même.* Défait leur armée, leur tuë dix mille trois cens hommes, & fait quatre mille prisonniers, 116. Quelles suites eut cette victoire, *là-même.* Il reçoit les honneurs du triomphe, p. 119. Il est choisi par *Tit. Lartius* Dictateur, pour être le Colonel général de la Cavalerie *Romaine*, c'est à dire *Magister Equitum*, p. 156. n. b. Il est élevé, pour la seconde fois, au Consulat, p. 239. Et ensuite pour la troisiême, p. 381. Il oblige les *Volsques*, & les *Herniques*, à faire la paix avec *Rome*, p. 382. & *suiv.* Obtint, par grace, les honneurs du triomphe, p. 383. il fait passer la premiére de ces loix, qu'on appella depuis *Leges agaria*, 384. Il en propose une autre à laquelle le Senat s'oppose, p. 385 Aussi bien que les Tribuns du Peuple, p. 386. Il veut faire passer, par force, cette derniére loy, p. 388 n. a. Et n'en vient pas à bout, p. 351. Les Questeurs *Fabius*, & *L. Valérius* le citent à leur Tribunal, après que le Consulat est expiré, pour lui faire rendre compte de sa conduite, par rapport à l'usage qu'il avoit voulu faire des deniers publics, p. 392. 393. Le Peuple le condamne à la mort, p. 396. Et il est précipité de la Roche *Tarpéia*, p. 397. Quelques *Auteurs* parlent autrement de sa mort, & racontent un incident, qui intervint à son procês, p. 393. 394. n. a. Que *Denis d'Halicarnasse* n'a pas jugé à propos d'admettre, p. 395. n. a.

Castor & *Pollux.* Fable racontée par *Denis d'Halicarnasse*, & par *Plutarque*, sur le secours prétendu, que ces deux Divinités donnérent aux *Romains*, pendant la *Bataille de Régille*, p. 118 n. a. Le Dictateur *Posthumius*, du butin qu'il avoit remporté sur les *Latins*, fait bâtir un Temple à ces deux Dieux, p. 180. n. a. Et institue une fête célébre en leur honneur, p. 182. n. a. Son fils *Posthumius* fait la dédicace du Temple que son pere avoit fait bâtir, p. 407. Dans quel endroit de *Rome* il étoit situé, n. a.

Cénon. Fauxbourg qui séparoit la ville d'*Antium* de la mer *Tyrrhénienne*

rhéniene, est pris & pillé par le Consul *Numicius*, *p.* 521. *n. a.*
Cens Romain. Les Consuls *P. Valérius*, & *T. Lucrétius* ordonnérent le *Cens*, & l'on trouva, que le *Peuple Romain* se montoit à cent trente mille hommes, *p.* 47. 48. *v. Récension.*
Cérés. On érige à cette Divinité un Temple, aprés la *Bataille de Regille*, *p.* 180. On lui bâtit un Temple à l'extrêmité du *Grand Cirque*, *p.* 272. 274.
Chevaliers Romains parvenoient plus aisément au Tribunat légionnaire, que les Plébéïens. *p.* 142. *n. b.*
Circée. Colonie *Romaine*, est prise par *Coriolan*, à la tête des *Volsques*, *p.* 342.
Claras, ou *Laras.* Prénom de *Porséna* Roy de *Clusium*, *p.* 50. *v. Lars.*
Claudius (Appius.) *v. Actius Clausus.*
Clausus (Actius.) *v. Actius.*
Clélie, fille de la plus illustre noblesse de *Rome*, est envoyée en otage dans le camp de *Porséna*, *p.* 66. passe le *Tybre* à la nage, avec ses compagnes, & revient à *Rome*, *p.* 67. Variété des *Auteurs* sur les circonstances de ce fait, *n. a.* Est reconduite pat le Consul *Poplicola*, avec ses compagnes, au camp du Roy *Etrusque*, *p.* 68. est gracieusée par ce Prince, & reçoit de lui un beau cheval, *p.* 70. On lui érige dans *Rome* une Statuë Equestre, *là-même.*
Clœlius (Quintus) surnommé *Siculus*, est créé Consul, *p.* 137. Refuse généreusemnt la Dictature, & force son Collégue à accepter cette charge, *p.* 155. 156.
Cnéïus Manlius Cincinnatus. v. Manlius.
Collatinus, Collégue de *Junius Brutus* premier Consul de *Rome*, commence à perdre de son crédit parmi le *Peuple Romain*, *p.* 5. veut épargner ses Neveux, qui étoient entrés dans une conspiration contre l'Etat, *p.* 22. S'atire la haine du *Peuple Romain*, *p.* 26. Est obligé de se démetre lui-même du Consulat, & de s'exiler de *Rome* à *Lavinium*, où il meurt de vieillesse, *p.* 29. Le récit, que fait *Tite-Live* de la déposition de ce *Consul*, ne paroît pas vraisemblable, *n. a.*
Colline (La Porte.) Quels sont les différents noms que lui donnent les *Auteurs*, *p.* 59. *n. a.*
Comices. Assemblées du *Peuple Romain.* Elles se font d'abord *par Curies*, & *par Centuries*, *p.* 316. *n. a.* Sur quoi s'étendoit l'autorité de ces *Comices*, *n. b.* On établit les *Comices* par *Tribus*, *p.* 317. *n. a.* Combien ces *Comices* furent dans la suite formidables au Sénat, 317. *n. a.* Ils eurent lieu dans la suite, pour la création des Magistrats Plébéïens, & pour toutes les affaires importantes, 400. *n. a.* De quelle maniére on procédoit dans les *Comices* à la conclusion d'une affaire, *p.* 401. *n. b.* Droits des *Comices* par *Curies*, par *Centuries*, par *Tribus*, 466. *n. a.* La forme qu'on gardoit dans ces Assemblées, *p.* 467. *n. a. de la pag. précéd.* On porte une loy, que l'élection des Magistrats Plébéïens ne se feroit plus que dans les *Comices* par *Tribus*, *p.* 505. Combien cette loy étoit avan-

tageuse au *Peuple*, *p.* 491. *n.a.* 505. *n. a.*

Cominius (Posthumus) surnommé *Auruncus*, *p.* 120. Est créé Consul, *p.* 120.

Confédération. La *Confédération* faite sous les Rois entre les *Latins*, & les *Romains*, est rompuë par les intrigues de *Mamilius* Gendre de *Tarquin*, *p.* 121. 123. 124.

Conjuratio. Maniére d'enrôler à *Rome* les soldats dans les irruptions subites des ennemis, *p.* 197. *n. a.*

Conjuration faite à *Rome*, en faveur des *Tarquins*, par les *Aquilius*. *v. Aquilius.*

Autre faite dans la même ville par les esclaves. *v. Esclaves.*

Seconde *Conjuration*, en faveur des *Tarquins*, par les deux freres, *Publius* & *Marcus*. *v. Publius* ou *Marcus.*

Conscripts. On donne ce nom aux *Sénateurs*, qui sont introduits dans le Sénat, sous le Consulat de *Junius Brutus*, *p.*12. Quelle est la force de ces deux mots, *Patres Conscripti*, *n. b.*

Consécrateur. Ainsi étoit appellé chés les *Romains*, celui qui étoit choisi, pour faire la consécration d'un Temple, *p.* 210. A qui il appartenoit de faire ce choix, *n. b.*

Considius (Quintus) Tribun du Peuple, fait le procês à *T. Ménenius*, *p.* 466.

Consuls. Leur institution, *v. Tom.* 1. Ils présidoient par mois, chacun à son tour, aux Assemblées du Sénat & du Peuple, *p.* 495. Celui qui étoit en exercice, s'appelloit *Major Consul*, & l'autre *Consul virgis insignis*, *n. a.* Le droit d'entrer d'abord en exercice, appartenoit à celui des nouveaux *Consuls*, qui avoit le plus d'enfans, *p.* 495. *n. a.* leur nomination appartenoit aux *Centuries*, *v. Tom.* 1. De quelle maniére on pouvoit, chés les *Romains*, briguer le *Consulat*, *p.* 292. *n. a.* Quel âge il falloit avoir, selon les loix, pour pouvoir exercer cette charge, *p.* 3. 4. *n. a.a.*

Suite des Consuls.

244.

L. Junius Brutus.
L. Tarquinius Collatin. } 1. - 26.

244.

L. Junius Brutus.
P. Valérius Poplicola. } 30 - 33.

244.

P. Valérius Poplicola.
M. Horatius Pulvillus. } 45-46.

245.

P. Valérius Poplicola.
T. Lucrétius Tricipiti. } 46-49.

246.

P. Valérius Poplicola.
M. Horatius Pulvillus, } 49-76.

247.

Sp. Lartius.
T. Herminius. } 76 - 81.

248.

M. Valérius.
P. Posthumius Tubertus } 81 - 88.

249.

P. Valérius Poplicola.
T. Lucrétius. } 88-102.

250.

P. Posthumius Tuber.
Ménénius Agrippa. } 103-114.

251.	*Sp. Cassius Viscellin.* / *Opiter Viginius Tricos.*	115-120.
252.	*Posthumus Cominius.* / *T. Lartius Rufus.*	120-126.
253.	*Servius Sulpicius* / *Manius Tullius.*	126-134.
254.	*T. Ebutius Elva.* / *P. Véturius Géminus.*	134-137.
255.	*T. Lartius Rufus.* / *Q. Clœlius Siculus.*	137-151.
256.	*A. Sempronius Atrat.* / *M. Minutius Augurin.*	159-161.
157.	*A. Posthumius Albus.* / *T. Virginius Tricostus.*	162-163.
158.	*Ap. Claudius Sabinus* / *P. Servilius Priscus.*	184-212.
259.	*A. Virginius Tricost.* / *T. Véturius Géminus.*	212-239.
260.	*Posthumus Cominius.* / *S. Cassius Viscellinus.*	239-279
261.	*T. Géganius.* / *P. Munitius.*	279-294
262.	*M. Minutius Augur.* / *A. Sempronius Atrat.*	294-326.
263.	*Q. Sulpicius Camér.* / *Sp. Lartius Rufus.*	326-336.
264.	*C. Julius Iülus.* / *P. Pinarius Rufus.*	339-344.
265.	*Spurius Nautius.* / *Sextus Furius.*	344-373
266.	*Aquilius Tuscus.* / *T. Sicinius Sabinus.*	373-381.
267.	*Spurius Cassius.* / *Proculus Virginius.*	381-391.
268.	*Quintus Fabius.* / *Servius Cornélius.*	391-400.
269.	*Caeso Fabius.* / *L. Æmilius Mamerc.*	400-408
270.	*M. Fabius.* / *L. Valérius.*	408-412.
271.	Interregne.	
271.	*Caïus Julius.* / *Q. Fabius.*	413-415.
272.	*Caeso Fabius.* / *Spurius Furius.*	415-422.
273	*M. Fabius.* / *Cn. Manlius Cincin.*	422-434
274.	*Caeso Fabius.* / *T. Virginius Tricostus.*	438-445.
275.	*Lucius Æmilius.* / *Caïus Servilius.*	445-450
276.	*Caïus Horatius.* / *Titus Ménénius.*	450-462
277.	*Aulus Virginius.* / *P. Servilius.*	462-469
278.	*P. Valérius Poplicola.* / *C. Nautius.*	469-479.
279.	*Aulus Manlius.* / *Lucius Furius.*	480-481.

280.

Lucius Æmilius. *Vopiscus Julius.*	480-488

281.

Lucius Pinarius. *P. Furius.*	488-494

282.

Appius Claudius. *T. Quinctius Capitol.*	494-510.

283.

Lucius Valérius. *Tibérius Æmilius.*	510-519.

284.

Aulus Virginius. *Titus Numicius.*	519-522.

285.

T. Quinctius Capit. *Q. Servilius.*	522-530.

Cora. Nom donné par les Romains à *Proserpine*, *p.* 273. *n. a.*

Corbion. Petit château du territoire Romain, est pris par les *Latins*, *p.* 164. Sa situation, *n. a.*

Cordus (Mucius) jeune Romain d'une grande naissance, conçoit le dessein de faire perir *Porséna*, qui avoit mis *Rome* aux abois, *p.* 60. Tuë un de ses Officiers, qu'il prend pour ce Prince, *p.* 61. Se brûle la main, pour se punir de sa méprise, *p.* 62. obtient du Roi la vie & la liberté, *p.* 63. Est appellé *Scævola*, & pourquoi, *là-même.* Fait à *Porséna* une fausse confidence, qui engage enfin ce Prince à s'accommoder avec les Romains, *p.* 63. 64. 65. *Rome*, après la paix, donne à *Scævola*, en récompense du service qu'il avoit rendu à la Républiqne, un grand terrain, qu'on appella depuis *Les Prez de Mucius*, *p.* 72. & lui érige une statuë, *p.* 73.

Coriolan. V. Marcius.

Corioles. Métropole des *Volsques*, *p.* 265. Elle est assiégée par les *Romains*, *p.* 268. Ce qui se passa de mémorable durant ce siége, *p.* 265. *& suiv. Coriolan*, qui avoit tant contribué à l'asservir aux *Romains*, la reprend sur eux, avec une armée de *Volsques*, *p.* 357.

Cornélius (Servius) est créé Consul, *p.* 391. Il pille le territoire des *Véiens*, *p.* 398.

Couches monstrueuses faites à *Rome* au commencement du quatriême Consulat de *Publius Valérius Poplicola*, *p.* 80.

Coupables. v. Criminels.

Couronne Civique. Ce que c'étoit & à qui on la donnoit pour récompense, *p.* 266. *n. c.* Sa figure, *p.* 267.

Couronne d'or. Elle étoit chés les *Romains*, le prix de la valeur militaire, *p.* 272. *n. a.* Les *Latins* envoyérent à *Rome* une *Couronne* d'or, pour être mise dans le Temple de *Jupiter Capitolin*, *p.* 190.

Créancier. Un *Créancier* à *Rome* avoit droit de mettre aux fers, ou de vendre, comme des esclaves, ceux de ses débiteurs qui étoient insolvables, *p.* 149. *n. a.*

Créméra. Position de cette Riviére, *p.* 443. *n. b.* 444. *n. b.* Les *Fabius* bâtissent auprés de cette riviére un fort, d'où ils insultent les campagnes Etrusques, *p.* 444. *& suiv.*

Criminels. Les *criminels* chés les *Romains*, paroissoient devant leurs Juges, avec une robe négligée, & un extérieur, qui montroit leur humiliation, *p.* 308.

n. a. Quel ordre on observoit dans les jugemens des criminels, qui ressortissoient au Tribunal du Peuple, *p.* 314. *n. a.*
Avec quelle rigueur on punissoit, dans les premiers tems de la République, les grands criminels, *p.* 396. Le Sénat abolit la coûtume où l'on étoit, d'étendre la punition jusques sur leur posterité. *Là-même.*

Croix. La *croix* étoit le supplice ordinaire des Esclaves à *Rome*, *p.* 124. *n. a.*

Crustumerie. Ville des *Sabins*, est prise par le Consul P. *Véturius*, *p.* 136. Remarque sur les circonstances dans lesquelles on fit le siége de cette ville, *p.* 196. *n. a.*

Cumes. Le Sénat Romain envoye à *Cumes*, pour en tirer des grains, afin de subvenir à la famine qui désoloit *Rome*, *p.* 280. Le Tyran *Aristodéme* confisque les barques des Romains, *p.* 280. *Cumes* étoit originairement une Colonie Grecque, qui possédoit le terrain le plus fertile de la Campanie, *n. a.* Elle avoit fourni du blé aux *Romains*, dans la guerre de *Porséna*, *p.* 52. *n. a.*

Curies. La convocation des *Curies* pour les élections, dépendoit du Sénat & des Augurs, *p.* 491. *n. a.*

D

Débiteurs. La premiére coûtume des *Romains* à l'égard des *débiteurs*, étoit extrêmement rigide, *p.* 149. *n. a. p.* 102. *n. a.*

Décimer. C'étoit un usage observé constamment dans les armées Romaines, de décimer les soldats, quand le plus grand nombre se trouvoit également coupable, *p.* 510. *n. a.*

Décius harangue dans le Sénat, pour montrer que le jugement de *Coriolan* appartenoit au Peuple, *p.* 306. *& suiv.* Il lui attribüe un crime, qui porte le Peuple à le condamner à un éxil perpétuel, *p.* 322.

Dédicace. Quelles étoient les cérémonies qu'on observoit à *Rome* dans la *Dédicace* des Temples, *p.* 74. *n. a.* L'honneur de faire la *Dédicace* d'un Temple, étoit briguée par tout ce qu'il y avoit de plus grand parmi les Romains, *n. a.* C'étoit d'abord au Sénat, & ce fut ensuite au Peuple à nommer celui sur qui devoit tomber cet honneur, *p.* 210. *n. b.* Le Consul *Horatius Pulvillus* fait la *dédicace* du *Capitole*, *p.* 75. La premiére ou seconde année de son Consulat, *p.* 45. *n. b.* M. *Lætorius* fait celle du Temple de Mercure, *p.* 211.

Députés. Les noms de ceux qui furent envoyés aux Rebelles de la Montagne sacrée *p.* 249. *n. a.*

Déttes. Combien les *déttes* du petit peuple produisirent de troubles dans la *République Romaine*, 1. Sous le Consulat de *Lartius* & de *Clélius*, *p.* 143. 144. Ensuite sous celui d'*Appius* & de *Servilius*, *p.* 186. 188. 190. 196. Troisiêmement, sous celui de *Virginius* & de *Véturius*, *p.* 213. Ces troubles aboutissent à la création des Tribuns du Peuple, *p.* 231. 261.

Deüil. Le *deüil* pour les Dames

Romaines, qui avoient perdu leurs maris, n'étoit que de dix mois, *p. 37. n. a.* Elles le portérent toutes pendant cet espace de tems, à la mort de *Junius Brutus*, *p. 37.* Et à celle de *Poplicola*, *p.* 105.

Dictateur. Etymologie de ce nom, *p.* 153. *n. b.* Ce nom avoit été en usage à *Albe* dès le tems de *Romulus*, *p.* 153. C'étoit à *Rome* un Magistrat, à qui l'on donnoit pour un tems une autorité suprême, *p.* 151. 152. Epoque de la création d'un *Dictateur* chés les *Romains*, fort controversée *p.* 124. *n. b. p.* 125. *n. b. p.* 126. *n. a.* C'étoit à celui des deux Consuls, qui pour lors étoit en exercice, de nommer le Dictateur, & le peuple n'y avoit aucune part, *p.* 315. *n. a.*

Suite des Dictateurs.

Titus Lartius, 155. 159.

Aulus Posthumius, 163. 182.

Diétes. Dispute entre les *Latins* & les *Romains*, dans la *diéte* de *Férentine*, *p.* 122. Les *Latins* refusent d'y admettre *M. Valérius*, député de *Rome*, *p.* 123. Tous les *Cantons Latins* y font une confédération solemnelle contre les *Romains*, *p.* 139.

Διονυσος. Nom donné par les *Grecs* & par les *Latins* à *Bacchus*, *p.* 273. *n. a.*

Domitius (Lucius) surnommé *Ænobarbus*, & pourquoi, *p.* 181. *n. a.*

Duplicarii. Soldats, qui en récompense de leur valeur, étoient gratifiés d'une double étape, *p.* 509. *n. a.*

E

Ebutius (Titus,) surnommé *Elva*, est créé Consul, *p* 135. Son caractére. *Là même.* *Denys d'Halicarnasse* lui donne le prénom de *Publius*, *n. a.* de la *p.* 136. La signification de son surnom est inconnuë, *là même.* Le *Dictateur Posthumius* le fait Colonel Général de la Cavalerie Romaine, *p.* 164. Il est attaqué dans son camp par les Latins, qu'il repousse avec vigueur, *p.* 167. Intercepte des lettres, qui obligent le Dictateur à donner bataille, *p.* 168. Est blessé dans cette bataille par *Mamilius*, *p.* 172. Si après le gain de la bataille il triompha avec le *Dictateur Posthumius*, *p.* 179. *n. a.*

Ecétrans (Les) viennent démander la paix aux *Romains*, après la défaite des *Volsques* *p.* 201. A quelles conditions elle leur fut accordée, *là même.*

Ecetre Ville Capitale de l'un des deux Cantons qui formoient la Nation des *Volsques*, *p.* 521.

Ediles. Espéce de Magistrats qui devoient servir d'aides aux Tribuns du Peuple, *p.* 263. Leur creation, *p.* 264. Etymologie de leur nom, *p.* 264. *n. a.*

Eloges funébres. v. Funébres.

Enrôlement. De quelle maniére se faisoient à *Rome* les enrôlemens, *p.* 141 *& suiv.* Ce que c'étoit que le *serment militaire*, & à quoi il obligeoit ceux qui l'avoient fait, *p.* 197. *n. a.* Enrôlement nommé *Conjuratio. v. Conjuratio.*

Enseigne militaire. Quelles ont

été dans les différens tems les *Enseignes militaires* des *Romains* p. 232. n. a. Combien elles étoient respectables aux soldats, p. 233. n. a.

Eques. Peuples du *Latium*, fort exercés au brigandage, font des excursions dans le territoire des *Latins*, p. 216. n. a. *Titus Véturius* les met en déroute, prend & pille leur camp, & les force de rendre aux *Latins* les Villes qu'ils avoient enlevées sur eux, p. 225. Ils se déclarent de nouveau contre les *Romains*, p. 381. & à l'approche de leur armée, se retirent dans leurs villes p. 382. Ils prennent d'assaut *Hortone*, p. 416. Leurs campagnes sont pillées par l'armée de *Quinctius*, p. 506. Un accident imprévu empêche les *Romains* de s'emparer de leur camp, p 518. Ils s'approchent de *Rome* avec une armée innombrable, p. 519. Sont forcez de se retirer, & de se cacher dans leurs retranchemens, p. 520. Sont défaits, p. 26. n. a.

Eréte ville de Sabinie à dix milles de *Rome*, p. 109.

Esclaves. Certain nombre d'*Esclaves* se mutinent à *Rome*, & sont punis de mott, p. 123. 124.

Espérance Le Temple de cette divinité étoit situé à environ neuf cens pas de l'enceinte de *Rome*, p. 461.

Esquiline (La porte.) Quels sont les noms différens que les Auteurs lui donnent, p. 58. 59. n. a.

Esuriens. (Les Prés) lieu où *Brutus* plaça son camp, dans la bataille, qu'il livra aux *Tarquins*, & où il fut tué, p. 32. n. a. On les appelloit aussi les prés de *Junius*, ou de *Vinius*. *Là même*.

Etendart. v. *Enseigne*.

Etrusques. Il perdirent contre les *Romains* la fameuse bataille de *Véies*, p. 431. & *suiv*. En perdent une seconde, qui oblige les *Véiens* à venir demander au Sénat la paix, p. 448. 449. Les *Lucumonies* menaçent les *Véiens* de leur faire la guerre s'ils ne rompent le traité de paix qu'ils avoient conclu avec *Rome*, p. 451. Les *Etrusques* font périr toute la famille des *Fabius*, p. 452. Ils bloquent *Rome*, p. 461. Soni défaits par les deux Consuls, & obligés de se retirer à *Véies*, p. 464. Le Consul *Valérius* les met en déroute, & porte la désolation dans leur païs, p. 476. 477.

F

Fabius (Cæso) frere de *Quintus*, est nommé Questeur p. 301. Il entreprend, avec son Collégue L. *Valérius*, de faire rendre compte à *Sp. Cassius*, de la distraction qu'il avoit voulu faire pendant son année de Consulat, des droits du Fisc, pour en gratifier des étrangers, p. 392. & le fait condamner à la mort par le Peuple, p. 396. Il est élevé au Consulat, p. 400. le Sénat lui donne cette charge pour la seconde fois, p. 415. Il est chargé du commandement de l'armée destinée à marcher contre les *Véiens*, p. 419. & non de celle qui étoit destinée contre les *Eques*, n. a. Ses soldats refusent de lui obéir, &

s'en retournent à *Rome*, sans en avoir reçû l'ordre, *p.* 420. 421. Il se distingue fort à la bataille de *Véïes*, *p.* 434. Est élevé pour la troisiéme fois au Consulat, *p.* 438. Il travaille à réconcilier le Peuple avec le Sénat, *p.* 434. Dissipe les *Eques*, *p.* 439. Délivre son Collégue *Virginins*, qui s'étoit laissé envelopper par les *Etrusques*, *p.* 439. Propose au Sénat de permettre à sa famille d'aller à ses propres frais, mettre à la raison les *Véïens Etrusques*, qui étoient venus faire le ravage jusqu'aux portes de *Rome*, *p.* 441. Elle se met en marche au nombre de trois cens six, & lui à leur tête, *p.* 442. *n. a.* Avec environ 4000. Vassaux, ou Cliens, *p.* 443. Arrive sur les bords de *Créméra*, pille le païs des *Etrusques*, & leur enleve tous les vivres, qu'on transportoit à *Véïes*, & revint à *Rome*, laissant sa famille dans un fort qu'elle avoit fait bâtir, pour être plus en état d'insulter l'ennemi, *p.* 444. retourne, après son année de Consulat, rejoindre sa famille, *p.* 445. Avec la permission du Senat, qui le fait Proconsul, charge qui est créée en sa faveur *p.* 445. 446, La Nation *Etrusque* se ligue pour renverser le fort des *Fabius*, *p.* 447. Les *Fabius* sont tous tuez en un même jour. Détail de cette fin tragique, *p.* 452. *& suiv.* Il est probable qu'il survécut quelqu'un de cette famille après cette fameuse défaite, *p.* 456. *n. a.*

Fabius. (Marcus) frére du précédent & de celui qui suit, est élevé au Consulat, *p.* 408. Il est chargé du commandement d'une armée destinée à faire la guerre aux *Véïens*, *p.* 409. Il est élû Consul pour la seconde fois, *p.* 422. Il vient se camper près de *Véïes*, assés proche de *Manlius* son Collégue, qui joint son armée à la sienne, *p.* 425. Il harangue ses soldats impatiens de combattre les *Etrusques*, qui les insultoient, *p.* 428. Les soldats & toute l'armée fait serment de ne retourner à *Rome* que *vainqueurs*, *p.* 431. Ils présentent la bataille aux *Etrusques*, *là-même*. *Fabius* avec *Cæso* son frere font des prodiges de valeur, pour délivrer *Quintus* leur autre frere, qui avoit été blessé à mort dans le combat, *p.* 432. Ils rétablissent l'aîle droite, où le Consul *Manlius* avoit aussi reçû une blessure mortelle, *p.* 433. Le Consul reprend le camp dont un corps d'ennemis s'étoit emparé, *p.* 435. & met entiérement en déroute les *Etrusques*, *p.* 435. 436. Il refuse les honneurs du Triomphe, *p.* 437. & se démet du Consulat, *p.* 438.

Fabius (Quintus) est créé Consul, *p.* 391. Il marche contre les *Volsques*, les assiége dans *Antium*, & les oblige de se rendre à discrétion, *p.* 399. Il est créé Consul pour la seconde fois, *p.* 413. est blessé mortellement dans la bataille, que Marcus son frere livre aux *Etrusques*, *p.* 432. & y expire, *p.* 433.

Famine cruelle à *Rome*, *p.* 279. *& suiv.* *p.* 461.

Femmes. Ce qui fut reglé par rapport aux Femmes *Latines* &

Romaines, sous le Consulat de *Sempronius* & de *Minutius*, p. 160. 161.

Feriæ-Conceptivæ. Fêtes qui n'avoient point de jours fixes, p. 274. n. c.

Féries Latines. C'est ainsi que l'on appelloit les Assemblées générales de la Nation des *Latins*, p. 121. *Mamilius* dans une de ces Assemblées engage les *Latins* à rompre la Confédération qu'ils avoient faite sous les Rois avec *Rome*, p. 122. 123. Les *Romains* dans un Traité qu'ils font avec la Nation Latine, ajoûtent un troisiême jour à ces *Féries*, qui n'étoient auparavant que de deux jours, p. 175. n. a.

Fidelité, Divinité Païenne. Sous quelle forme on la représentoit, quels étoient ses Prêtres & ses sacrifices, p. 257. n. a.

Fidénes. Les *Latins* prennent par intelligence cette Ville sur les *Romains*, p. 127. Le Consul *Tullius* l'investit & la réduit aux abois, p. 128. Le Consul *Véturius*, qui avoit succedé à *Tullius*, y laisse entrer un corps considérable de *Latins* avec un convoi de vivres, p. 135 Les *Fidénates* joints aux *Latins* font une sortie, où ils sont repoussés, p. 135. 136. La Ville se rend à discrétion au Consul *T. Lartius*, p. 138.

Flavoléïus premier Centurion d'une Légion, s'engage par serment à ne point retourner à *Rome*, qu'il n'eût vaincu les *Etrusques*, p. 430. Son exemple est suivi de toute l'armée, qui fait le même serment après lui, p. 431.

Fortune Féminine. Les Dames Romaines qui avoient fléchi la colére de *Coriolan*, demandent pour toute récompense d'un si grand service, qu'il leur soit permis d'ériger un Temple à cette Divinité, p. 366.

Funébre (Eloge, ou Oraison) P. *Valerius* troisiéme Consul de *Rome*, fut le premier auteur des *Eloges funébres* chés les Romains, p. 136. Epoque de l'institution de ces mêmes éloges dans la *Grece*, n. a.

Furcifer. Pourquoi on appelloit ainsi chés les *Romains* un Fripon, p. 130. n. c.

Furius (Lucius) est créé Consul, p. 478. Il est ajourné à comparoître par le Tribun *Genucius*, p. 482. La mort subite de ce Magistrat fait cesser les poursuites contre *Furius*, p. 484.

Furius (Publius) est créé Consul, p. 488. 489.

Furius (Serv.) en qualité de Proconsul est chargé du commandement d'une armée Romaine, p. 447. avec laquelle il dissipe les *Eques*, p. 448.

Furius (Sextus) est créé Consul, p. 344. Sa timidité paroît dans une occasion, où il eût pû aisément défaire les *Volsques*, & où il n'ose leur livrer combat, p. 372.

Furius (Spurius) est créé Consul, p. 416.

G.

Géganius (Lucius) frere de *Titus* est députe par le Sénat, pour aller chercher du bled en *Sicile*, p. 180.

Géganius (Titus) surnommé *Macerinus*, est créé Consul, p. 178.

Géla ancienne Ville de *Sicile*, *p.* 281. 282. *n. c.*

Gélon originaire de l'Isle de *Télos*, 281. *n. c.* s'empare de la Ville & de la Couronne de *Géla*, & ensuite de *Siracuse*, *p.* 282. *n. c.* Fournit du bled aux *Romains*, *p.* 281. 282.

Génucius (T.) Tribun du Peuple fait le procès à T. *Ménénius*, *p.* 466. Ajourne *Manlius* & *Furius*, qui avoient été Consuls l'année précédente, *p.* 482. Il est trouvé mort dans son lit, *p.* 484. *Denys d'Halicarnasse* & *Tite-Live*, ne conviennent pas sur les circonstances de sa mort, *p.* 483. *n. a.*

H.

Hastati espece de soldats, qui composoient la premiére ligne des Légions Romaines, *p.* 33. *n. a.*

Herminius (Titus) surnommé *Aquilinus*, *p.* 177. *n. a.* Commande avec *Sp. Lartius*, l'aîle droite des *Romains*, dans le combat que Porséna leur livra, aprês la prise du Fort situé sur le Janicule, *p.* 53. Tous deux enfoncent l'aîle où commandoient les *Tarquins*, *p.* 54. Tous deux se joignent à *Horatius Cocles*, pour défendre le pont du Tybre. *Là même.* Tous deux sont élûs Consuls, *p.* 76. Difficulté sur ce point, *n. a.* Ils reçoivent avec beaucoup de cordialité les débris de l'armée d'*Aruns* fils de Porséna, tué devant *Aricie*, & donnent à ceux des Etrusques, qui veulent s'établir à *Rome*, un quartier dans cette Ville, *p.* 79. T. *Herminius* tuë *Mamilius* dans la *bataille de Régile*, *p.* 174. & y est tué lui-même par une main inconnuë, *page* 175.

Herniques. Ces Peuples habitoient autrefois le Territoire d'*Anagni*, *p.* 240. *n. a.* Le Sénat leur envoye demander raison des hostilités, qu'ils avoient fait dans le *Latium*, durant la guerre de *Coriolan*, *p.* 374. & peu aprês envoye contre-eux une armée, qui les met en déroute, *p.* 375. *& suiv.* Ils sont forcés à faire une Tréve, & ensuite la paix avec la République, *p.* 383. Qui se voit troublée par le partage qu'un des Consuls veut faire de leurs terres, *p.* 384. *& suiv.* Les *Eques* ravagent leur païs, *p.* 414. On leur donne à *Rome* le droit de Bourgeoisie, *p.* 496. *n. a.*

Horace issu de ce fameux *Horace*, qui vainquit les trois *Curiaces*, *p.* 54. surnommé *le Borgne*, *p.* 55. Défend avec *Sp. Lartius*, & *T. Herminins*, & ensuite tout seul, contre l'armée victorieuse de *Porséna*, la tête du pont qui joignoit le Mont *Janicule* à la Ville de *Rome*, *p.* 55. & aprês avoir donné le tems à ses compatriotes de le rompre, passe, tout blessé qu'il est, le Tybre à la nage, & rejoint les siens, *p.* 56. Honneurs extraordinaires qu'il reçoit à Rome aprês une si belle action, *p.* 56. 57. Dans quel endroit fut placée la statuë qu'on lui érigea en cette occasion, *n. b.* La difformité qui lui resta de ses blessures l'empêcha toujours d'être Consul, *p.* 57.

Horatius (Caïus) fils de M. *Horatius-Pulvillus*, est créé Consul, *p.* 450. Rétablit les affaires

de la République, que la mauvaise conduite de son Collégue avoit mises en très-mauvais état, *p.* 461. Accompagne *P. Valerius Poplicola* envoyé par le Sénat, pour arrêter le ravage que faisoit sur le Territoire de Rome *Mamilius*, après la retraite de *Porséna*, *p.* 74.

Horatius Pulvillus (M.) est créé Consul, *p.* 45. On lui défére pour la seconde fois le même honneur, *p.* 49. Il est nommé par le Sénat, pour faire la dédicace du Temple de *Jupiter Capitolin*, *p.* 74. Il est traversé dans le tems qu'il étoit prêt d'en faire les fonctions, par un des amis de son Collégue *Poplicola*, qui lui annonce une fausse nouvelle de la mort de son fils, *p.* 75. Sa magnanimité dans cette occasion, *p.* 76. Si ce fut dans son premier, ou dans son second Consulat, qu'il fit cette cérémonie, *p.* 45. *n. b.*

Horatius, ou *Arsius*. *V. Arsius.*

Hortane, Ville située dans l'*Etrurie*, *p.* 414. *n. a.*

Hortone, *Artone*, ou *Ortone*. Sa situation, *p.* 414. *n. a.* Elle est prise d'assaut par les *Eques*, *p.* 416.

I

Icilius (Sp.) Tribun du Peuple, *p.* 286. *n. a.* Déclame contre les Patriciens, *p.* 289 Est chargé par le Peuple de dresser la loy qu'il avoit proposée, & qui devoit mettre les Tribuns en pouvoir de convoquer les Curies, & de les haranguer, *p.* 290. Il en fait la lecture, *p.* 291. Elle est acceptée des Curies, *là-même*. Il renouvelle les querelles sur le partage des terres, *p.* 416. *n. b.* Il s'emporte à ce sujet dans des Comices du Peuple, *p.* 417. & devient odieux au Peuple, *p.* 418.

Jeux institués à *Rome* par le Dictateur *Posthumius*, *p.* 331. Description de la cérémonie pompeuse, qui en précédoit la célébration, *p.* 328. *& suiv.* Et le sacrifice qui terminoit la cérémonie, *p.* 330. *n. b.*

Inhumation (L') étoit universellement pratiquée dans l'antiquité à *Athénes* & ailleurs, 104. *n. a.* Pourquoi les Romains y substituérent l'usage de brûler les corps morts, *là-même.*

Isle. Comment fut formée l'*Isle* du *Tybre*, à qui l'on donna le nom d'*Isle des deux Ponts*, ou d'*Isle sacrée*, *p.* 25. *n. c.*

Julius (Caïus) est fait Consul, *p.* 413.

Julius (Caïus) surnommé *Iülus*, est créé Consul, *p.* 336.

Julius (Vopiscus) surnommé *Iülus*, est élevé au Consulat, *p.* 480.

Junia. La famille *Junia*, à *Rome*, n'étoit issuë, que d'une branche collatérale du Consul *Junius Brutus*, Fondateur de la République, *p.* 37. 38.

Junius Brutus (Lucius) un des deux premiers Consuls de *Rome*, *p.* 5. opine dans le Sénat à ce qu'on refuse aux *Tarquins* les effets, qu'ils avoient laissés à *Rome* après leur exil, *p.* 14. Condamne à mort ses deux fils, pour avoir conspiré en faveur des *Tarquins*, *p*, 19. 20. parle dans une assemblée du Peuple

contre *Collatinus* ſon Collégue, *p.* 26. 27. & l'oblige à ſe démettre lui-même du Conſulat, *p.* 29. Va au devant des *Tarquins*, qui étoient entrés dans le territoire *Romain*, *p.* 32. Eſt tué au commencement de la bataille, *p.* 33. Honneurs extraordinaires, qu'on lui rend après la mort, *p.* 33. 36. Détail de ſes vertus, *p.* 37. Il ne laiſſe point après lui de poſtérité, *n. b.*

Junius Brutus (Lucius) Se fait le Patron des Rebelles du Mont ſacré, *p.* 250. Diſcours qu'il fait à ce ſujet aux ſoldats de ſa faction, *p.* 251. Il les empêche de retourner ſi tôt à *Rome*, *p.* 258. Demande l'inſtitution de certains Magiſtrats, qui puiſſent être dans *Rome*, les protecteurs du Peuple, *p.* 259. & l'obtient, *p.* 260. Il eſt créé le premier Tribun du Peuple, *p.* 261. Et enſuite *Edile*, *p.* 286. Pendant l'adminiſtration de cette derniére charge, il ſouléve le Peuple contre le Sénat, *p.* 286. *& ſuiv.*

Junius (Les prés de) *v. Eſuriens.*

Junius (Menſis) Ainſi appellé du nom de *Junius Brutus*, *p.* 4. *n. a.*

Jupiter Capitolin. Les *Latins* envoyent une couronne d'or pour être miſe dans ſon Temple, *p.* 190.

Jupiter Prédateur. Silence des Auteurs ſur le Temple que *Servius* dit avoir été conſtruit à ce Dieu, *p.* 200. *n. a.*

K

K. Lettre avec laquelle les Romains marquoient le prénom *Cæſo.*

L.

Labice, ancienne Colonie d'*Albe*, ſituée dans le *Latium* eſt priſe par *Coriolan*, à la tête d'une armée de *Volſques*, *p.* 346. *n. a.* Si *Valmonté* a été bâtie ſur les ruines de cette ville, *là-même.*

Lætorius, ou *Plætorius.* Centurion diſtingué à qui le Peuple accorda l'honneur de conſacrer le Temple de *Mercure*, *p.* 211. *n. a.*

Lætorius (Caïus) Tribun du Peuple, ſeconde *Volero* ſon Collégue, dans l'entrepriſe qu'il avoit formée, de faire choiſir les Magiſtrats Plébéïens de la République, dans des Comices aſſemblés par Tribus, *p.* 494. Il harangue en faveur de la loy, que ce même *Volero* avoit déja propoſée au Peuple ſur ce ſujet, *p.* 490. 506. Ordonne à ſes appariteurs de conduire en priſon le Conſul *Appius*, qui s'y oppoſoit vivement *p.* 501. Ce que produiſit cet ordre. *p.* 502.

Lars, ou *Claras.* Prénom de *Porſéna* Roi de *Cluſium*, *p.* 50. Ce que l'on doit penſer de ces deux mots, *n. a.*

Lartius (Sp.) ſurnommé *Rufus* ou *Flavus*, *p.* 77. *n. a.* Commande l'aîle droite de l'armée Romaine dans le combat que lui livra *Porſéna*, après la priſe de la citadelle du *Janicule*, *p.* 53. Se joint à *Horatius Coclés*, pour défendre le pont du *Tybre*, *p.* 54. Eſt créé Conſul,

76. Difficulté au sujet de son Consulat, & de celui de son Collégue *Titus Herminius*, *p.* 76. *n. a.* Est créé Consul une seconde fois, *p.* 327. Si pendant ce second Consulat il reçut les honneurs du triomphe après la défaite des *Sabins p.* 102. *n. a.* Est chargé du gouvernement de *Rome*, pendant un interrégne *p.* 413. Calme les Tribuns, qui s'opposoient aux levées qu'avoit ordonné le Sénat *p.* 415.

Lartius (Titus) frére du précédent, & surnommé, comme lui, *Rufus*, ou *Flavus*, *p.* 120. *n. a.* Est fait Consul, *p.* 120. Obtient une seconde fois la même dignité *p.* 137. Pousse vivement le siége de *Fidénes*, *p.* 137. se rend maître de cette place, & fait trancher la tête à plusieurs de ses habitans, *p.* 138. Est créé *Dictateur*, comment, & pourquoi, *p.* 151. 152. *& suiv.* Se fait accompagner de vingt-quatre Licteurs avec leurs faisceaux & leurs haches, *p.* 156. Ordonne une récension du Peuple Romain, *p.* 157. Renvoye aux *Latins* les prisonniers qu'avoit fait sur eux *Clœlius*, *p.* 158. Conclut avec eux une tréve, & se démet de la Dictature, *p.* 159. Il harangue dans le Sénat, & à quelle occasion, *p.* 217. 219. Est député vers les rebelles du Mont sacré, *p.* 249. Ce qu'il leur dit. En est mal reçu, *p.* 254. Il se rend maître de *Corioles*, après avoir gagné sur les habitans une bataille, *p.* 268. 269. 270.

Latins. Les Cantons Latins de *Tusculum*, de *Camerie*, & d'*Antemne*, se liguérent en faveur des *Tarquins*, sous la conduite de *Mamilius*, *p.* 51. Rompent la confédération qu'ils avoient faite sous les Rois avec les *Romains*, *p.* 121. 122. 123. Le peuple Latin en murmure, *p.* 127. Ils prennent *Fidénes* par intelligence, *p.* 127. envoyent demander solennellement à *Rome* le rétablissement des *Tarquins*, *p.* 128. Le Sénat leur fait une réponse pleine de politesse & de fierté, *p.* 131. Tous les Cantons *Latins* font une ligue contre les Romains, *p.* 139. Dénombrement des villes qui entrent dans cette ligue, *n. b.* Les Rutules se joignent à eux, *p.* 141. concluënt avec les *Romains* une tréve d'un an, *p.* 159. Se mettent de nouveau en campagne, & prennent le château de *Corbion*, 164. Les *Volsques* unissent leurs troupes à celles des *Latins*, *p.* 165. Les *Latins* délibérent s'ils attaqueront le camp du *Dictateur Posthumius*, *p.* 166. Lui livrent bataille, la perdent, *p.* 171. 176. & obtiennent de la clemence des Romains une paix tolérable, *p.* 178. 179. Devenus alliez des *Romains*, ils leurs donnent avis des préparatifs que faisoient les *Sabins*, les *Herniques*, & les *Volsques*, pour porter la guerre à *Rome*, *p.* 189. Le Sénat leur témoigne en plusieurs manieres sa reconnoissance, *p.* 190. Les *Latins* de leur côté envoyent à *Rome* une couronne d'or, pour être mise dans le Temple de *Jupiter Capitolin*, *p.* 190. Ils viennent avertir les *Romains*, que les *Volsques* é-

toient déja en campagne, *p.* 195. Leur païs est ravagé par ces mêmes *Volsques*, *p.* 198. Les *Romains* viennent à leur secours, & défont l'ennemi, *p.* 198. 199. 200. *Rome* confirme avec eux l'ancienne alliance, & ajoûte un troisiéme jour aux *Féries Latines*, *p.* 274. 275. Ce que contenoit ce dernier traité des *Latins* & des *Romains*, *p.* 274. *n. b.* On leur donne le droit de Bourgeoisie à *Rome* *p.* 496. *n. a.*

Latinus (Titus) ou *Tib. Atinius*, raconte au Sénat un songe mysterieux, qu'il prétend avoir eu, *p.* 327. 328. Quel effet produisit ce narré vrai ou faux, *p.* 328. *& suiv.*

Leges Valeriæ. v. Valeriæ.

Légions. Les *Légions* Romaines étoient composées de quatre sortes de Soldats, qui étoient appellez, *Hastati*, *Principes*, *Triarii*, & *Velites*, *p.* 33. 34. *n. a.* Chaque Légion avoit au moins 4200. hommes de pié & 300. Cavaliers, *p.* 141.

Levées. Quelle étoit la maniére dont on faisoit à *Rome* des *Levées* d'hommes pour la guerre, *p.* 141. 142. 143. Difficultés qui se trouvérent dans celles qui se firent pour la guerre des *Latins*, *p.* 143. Pour celle des *Volsques*, 186. 190. Pour celle de *Sabins* 214.

Liber. Ainsi nommoit-on *Bacchus* chez les Anciens, *p.* 273. *n. a.*

Libera. Nom donné par les Anciens à la Déesse *Proserpine*, *p.* 273. On lui érige un Temple à l'extrêmité du grand Cirque, *p.* 273. 274. *n. a.*

Lituus. v. Tuba.

Loy Cassia. C'étoit une loy qui ordonnoit le partage des anciennes terres, entre le *Fisc*, & les *Romains* indigents, *p.* 390. 417. *v. Terres.*

Loy de *Poplicola*, qui donnoit au Peuple la souveraineté de décision dans les affaires criminelles, *p.* 42. Le Sénat prend des mesures pour abolir cette loy, *p.* 151.

Longule. Ville considérable dans le païs des *Volsques*, est prise & pillée par le Consul *Cominius*, *p.* 265.

Lucius Æmilius Mamercinus. v. Æmilius.

Lucius Domitius Ænobarbus. v. Domitius.

Lucius Pinarius Rufus Mamercinus. v. Pinarius.

Lucius Tarquinius. v. Tarquinius.

Lucrétius (Sp.) adoucit les esprits ulcérés contre *Collatinus*, & engagea ce *Consul* à se démettre lui même du Consulat, *p.* 28. Il est élû *Consul*, après la mort, & en la place de *Junius Brutus*, *p.* 40. Quelques Auteurs lui donnent le surnom de *Tricipitinus*, *n. a.* Pourquoi certaines annales ne mettent point le nom de *Sp. Lucrétius* parmi les premiers Consuls Romains, *p.* 45. *n. a.*

Lucrétius (Titus) est créé Consul avec *P. Valérius Poplicola*, 46. Si ce Consul étoit fils du précédent, *n. a.* Il est blessé à la tête de l'aîle gauche de l'armée Romaine dans le premier combat que *Porséna*, après la prise de la forteresse du *Janicule*, livre aux *Romains*, *p.* 53. Il est une seconde fois Consul *p.* 88.

Lustre. Le *Lustre* suivoit presque toujours le *Cens*, ou la *Recension* du Peuple Romain, *p.* 48. *n. a.*

M

M. Lettre initiale, qui signifie *Marcus*, *p.* 126. *n. a.*

M'. Lettre initiale, qui signifie *Manius*, *p.* 126. *n. b.*

Magister Equitum. Nom du premier Officier des armées Romaines, créé par le Dictateur, & dont la dignité ne duroit, qu'autant que duroit la Dictature, *p.* 156. *n. a.*

Mamilius, gendre de *Tarquin*, forme en sa faveur un parti chés les *Latins*, *p.* 46. Vient joindre devant *Rome* l'armée de *Porséna*, avec un corps considérable de troupes tirées de *Tusculum*, de *Camérie*, & d'*Antemne*, villes latines, *p.* 51. Commande l'aîle droite de l'armée de *Porséna* dans le combat, que ce Prince livre aux *Romains*, après la prise de la forteresse du *Janicule*, *p.* 52. S'efforce inutilement d'enlever les ôtages, que *Poplicola* ramenoit au camp de *Porséna*, *p.* 68. 69. Fait le ravage sur le territoire Romain, *p.* 74. Engage les *Latins* à rompre la confédération qu'ils avoient faite sous les Rois avec *Rome*, *p.* 121. 122. 123. Est tué dans la bataille de *Régille*, *p.* 174.

Manius, Tribun du Peuple, s'oppose à des levées de troupes, & pourquoi, *p.* 408.

Manius. Prénom qu'on donnoit aux enfans, qui étoient nés le matin, *p.* 126. *n. a.* On le trouve d'ordinaire écrit avec la lettre initiale *M*, à laquelle on joint une apostrophe, en cette maniére, *M'*, *là même*. Cette régle n'est point gardée dans un endroit de *Tite-Live*, qui pour cela même, a causé bien de l'embaras aux *Sçavans*, *p.* 220. *n. a.*

Manius Papyrius, premier *Roy des Sacrifices* à *Rome*, *p.* 7.

Manius Valérius. *v.* *Valérius.*

Manlius (Aulus) surnommé *Vulso*, est créé Consul, *p.* 478. Oblige les *Véïens* à demander la paix au Sénat, *p.* 479 Le Tribun *Génucius*, l'ajourne à comparoître devant le Peuple, *p.* 425. Ses poursuites contre lui finissent par la mort inopinée de son accusateur, *p.* 484.

Manlius (Cnéius) surnommé *Cincinnatus*, est créé *Consul*, *p.* 422. *n. a.* Il va camper prês de *Véïes*, *p.* 425. Sa tente est frapée de la foudre, & ce présage funeste, selon l'explication des *Augurs*, l'oblige à aller confondre son armée avec celle de son Collégue *Fabius*, 425. 426. Ardeur des *Romains*, pour le combat, *p.* 427. Les deux Consuls y déférent aprês de longs retardemens, *p.* 428. *Manlius* est dangereusement blessé dans la bataille qu'il livre aux *Etrusques*, *p.* 433. il est attaqué dans son camp, où il s'étoit fait transporter, *p.* 434. Il y expire en combattant, *p.* 435.

Marais Pontin (Le.) Dans quel endroit de l'*Italie* étoit situé le païs, à qui on donnoit ce nom, *p.* 198. *n. a.* D'où lui est venu ce nom, *là-même*. On l'appelloit le jardin de l'*Italie*, & on y comptoit jusqu'à vingt-trois ville, *dans la même note*.

Marchands. v. *Négocians.*

Marchés, Les *Marchés* ne se tenoient à *Rome*, que tous les neufs jours, *p.* 492.

Marcius Coriolanus (Caïus) jeune Patricien, *p.* 266. 27 . Combat en lion, vange un de ses concitoyens, donne la mort à son ennemi, & obtient en récompense une couronne civique, *là-même* Combien il étoit attaché au parti Patricien, *p.* 268. Il se distingue fort au siége de *Corioles*, *p.* 268. 269 *& suiv.* Le Consul *Cominius* fait son éloge, & le distingue d'une maniére singuliére, *p.* 271. 272. Sa générosité, & sa modestie dans cette occasion, *p.* 272. il résiste en face aux Tribuns du Peuple, *p.* 284. Porte le ravage dans le païs des *Antiates*, *p.* 285. Se met du nombre des prétendants au Consulat, *p.* 292. Quel âge il pouvoit avoir alors, *p.* 293. *n. a.* Il est exclu de cette dignité, & entre en une furieuse colére contre le *Peuple*, & ses *Tribuns*, *p.* 294. 295. Il s'opose vivement à la largesse, que quelques uns vouloient, qu'on fît au Peuple, d'une grande quantité de blé, dont on avoit fait présent à la *République*, *p.* 296. Les Tribuns veulent le faire arrêter, & sont repoussés, *p.* 298. *Sicinnius* l'invite malicieusement à faire des excuses au Peuple, *p.* 301. *Coriolan*, pour toute réponse, taxe la créaton des *Tribuns* d'attentat contre le bien public, *p.* 302. Les *Tribuns* résolus de le faire mourir, font une nouvelle tentative, pour l'arrêter, qui ne réüssit pas mieux que la premiére, *p.* 302 303. Il est assigné à comparoître, *p.* 205 Le *Sénat* décide, à la pluralité des voix, que le Peuple jugera en dernier ressort de son affaire, *p.* 314. On dispute, si le jugement se fera dans des *Comices par Centuries*, ou dans des *Comices par Tribus*, *p.* 316. 317. On décide en faveur des *Comices* de la derniére espéce, *p.* 317. *Coriolan* y fait son apologie, *p.* 321, tourne en sa faveur tous les esprits, *p.* 322. Un nouveau chef d'accusation, dont le charge malicieusement le Tribun *Décius*, le fait condamner à un exil perpétuel, *p.* 323. 324. *Réflexion de Denis d'Halicarnasse sur le nombre des Tribus, qui jugérent à la décharge de l'accusé, fort embarassante, & qui a été un grand sujet de critique pour les Commentateurs*, *p.* 323. *n. a.* *Coriolan* reçoit son arrêt avec beaucoup de fermeté, *p.* 325, Il se retire chés les *Volsques*, *p.* 326. Ce qui se passa à *Rome*, aprês son départ, *p.* 327. *& suiv.* Il engage les *Volsques* à prendre les armes contre les *Romains* *p.* 334. *& suiv.* Discours qu'il fait dans une assemblée générale de ces peuples, 339. Il est mis à la tête de leurs armées, & porte le ravage dans l'*Etat Romain*, *p.* 341. Prend *Circée*, *p.* 342. 343. Ensuite *Tolérie*, *p.* 344. 345. *Bola*, *p.* 345. 346. *Labice*, *Pédum*, *p.* 346. *Trébie*, *p.* 347. Et un grand nombre d'autres villes *n. b.* Forme le siége de *Lavinium*, *p.* 348. Y laisse une partie de ses troupes, & va, avec le reste, droit à *Rome*, *p.* 340. Le *Sénat* lui envoye des Députez

tez, pour le fléchir, *p.* 350. Il leur répond avec fierté, *p.* 352. Et leur accorde cependant une Tréve de trente jours, *p.* 355. Entre durant cette Tréve dans le *Latium*, où il s'empare de *Longule* de *Sétie*, de *Polusca*, d'*Albiet*, *p.* 356. de *Mugile*, & de *Corioles*, 357. Revient camper à *Rome*, d'où on lui fait de nouvelles députations, ausquelles il n'a nul égard, *p.* 357. *& suiv.* *Véturie* sa mere accompagnée de plusieurs Dames *Romaines* viennent le trouver, *p.* 363. & le déterminent à procurer la paix à sa patrie, 365. Il reconduit son armée au païs des *Volsques*, *p.* 367. où il est tué, par les intrigues d'*Attius Tullus*, *p.* 369. Magnificence de la pompe funébre que lui firent les soldats, *p.* 369. 370. Son caractére, *p.* 370. 371. Quelques *Auteurs* disent, qu'il se tua luy-même, d'autres, qu'il vêcut jusqu'à une extrême vieillesse, *p.* 369. *n. a.*

Marcus issu d'une branche des *Tarquins* vient à *Rome*, avec les Ambassadeurs *Latins*, & y forme une conspiration contre les *Sénateurs*, & les *Consuls*, *p.* 129. Est forcé par les remords de sa conscience, de déclarer lui même la conspiration, *p.* 130. 131. Le Sénat, après la punition des coupables, le récompense magnifiquement, *p.* 133.

Marcus Fabius. *v.* *Fabius.*

Marcus Horatius Pulvillus. *v.* *Horatius.*

Marcus Minutius. *v.* *Minutius.*

Marcus Valérius. *v.* *Valérius.*

Médimne. C'étoit une mesure *Grecque* de choses séches, qui contenoit cent huit livres, *p.* 295. *n. a.*

Médulie, ancienne Colonie *Romaine* secouë le joug de ses Maîtres, *p.* 214.

Ménénius Agrippa. *v.* *Agrippa.*

Ménénius (Titus) est créé Consul, *p.* 451. Il étoit fils de *Ménénius Agrippa*, *n. e.* Il est cause, par sa lenteur affectée, à agir contre les *Etrusques*, de la perte, que fait *Rome*, des trois cens six *Fabius*, *p.* 456. Combien cette conduite, & l'échec qu'il reçoit de la part de ces peuples, lui attirent de mépris, *p.* 459. *& suiv.* Les *Tribuns du Peuple* l'etreprennent, & le font condamner à mort, *p.* 465. *& suiv.* L'arrêt est commué en une amande pécuniaire, 467. 468. Cet affront le fait mourir de chagrin, *p.* 468.

Mercure. La dédicace de son Temple est faite à *Rome* par *M. Lætorius*, *p.* 209. *& suiv.* Quelles prérogatives furent attachées à l'honneur de cette consécration, *p.* 216.

Mercuriales. Nom que *Cicéron* donne aux Marchands, & pourquoy il le leur donne, *p.* 210. *n. a.*

Minutius (Marcus) surnommé *Augurinus*, un des deux premiers Questeurs de *Rome*, 44. Est élu Consul pour la premiére fois, *p* 159. Pour la seconde, *p.* 294. Il harangue le *Peuple* au sujet de l'entreprise qu'avoient fait les *Tribuns* contre *Coriolan*, *p.* 299. 300. S'efforce de les faifaire désister de leurs poursui-

tes, *p.* 305. Il parle de nouveau au *Peuple* assemblé en *Comices par Tribus*, pour juger *Coriolan*, *p.* 319. 320. Est député vers ce même *Coriolan*, qui étoit aux portes de *Rome* à la tête d'une armée de *Volsques*, & tâche de le fléchir, *p.* 350. *& suiv.* Réponse que lui fait *Coriolan*, *p.* 352. *& suiv.*

Minutius (Publius) surnommé aussi *Augurinus*, est élevé au Consulat, *p.* 278. 279.

Montagne sacrée. Où étoit située cette *Montagne*, & pourquoy elle fut ainsi appellée, *p.* 234. *n. a.*

Mugile est prise sur les *Romains* par *Coriolan*, *p.* 357. Les *Anciens* n'ont point fixé sa situation, *n. a.*.

Mulsum. Vin miellé, dont les *Romains* faisoient leurs délices, & que les Triomphateurs distribuoient ordinairement aux gens de guerre, *p.* 477. *n. a.*

Mutius Sævola (Cordus.) *v.* *Cordus.*

N

Nævia (La porte.) Quelle porte de *Rome* c'étoit, *p.* 60. *n. a.*

Nautius, jeune *Sénateur*, donne l'exemple aux *Sénateurs* de son âge, pour adhérer au sentiment des anciens, qui vouloient qu'on députât aux rébelles de la *Montagne sacrée*, *p.* 248.

Nautius (Caïus) fils de *Spurius*, surnommé *Rufus* est créé Consul, *p.* 469. Il porte le ravage dans le païs des *Eques*, & des *Volsques*, *p.* 478.

Nautius (Spurius) est créé Consul, 344. Il va contre les *Volsques*, après la mort de *Coriolan*, *p.* 371. Et revient à *Rome*, sans avoir rien gagné, que de faire connoître son extrême timidité, 372.

Négotians. Société de *Négocians* institués à *Rome*, ou par *Numa*, ou par *Servius*, *p.* 210. *n. a.* *Mercure* étoit le Patron de cette société, *là-même.*

Noblesse (La) avoit à *Rome* une prérogative considérable, qui étoit, de parvenir plus aisément aux dignités militaires, *p.* 142. *n. a.*

Norba. Ville située dans le *Latium*, où les *Romains* établissent une Colonie, *p.* 285. *n. a.*

Numérius (Titus) surnommé *Priscus*, est créé Consul, *p.* 519. *Diodore* le représente faussement sous le nom de *Minucius*, *n. a.* Il bat les *Volsques*, *p.* 520. Prend & pille le *Fauxbourg* de *Cénon*, *p.* 521. Et ravage le territoire de *Sabinie*, *p.* 522.

O

Opimia, ou *Oppia* est accusée d'avoir violé ses engagemens de *Vestale*, *p.* 411. Et est ensevelie toute vivante, *p.* 412.

Oraison funébre. v. funébre.

Ortone, Ville aux environs de *Lavic*, *p.* 414. *n. a. v. Hortone.*

Ortone, autre Ville sur les côtes de la mer *Hadriatique*, *p.* 414. *n. a.*

Ovation. Nom que portoit une espéce de triomphe, qui se donnoit à *Rome* à certains Vainqueurs, *p.* 112. 113. Etymologie de ce mot, *p.* 112. *n. a.* Description de ce triomphe, *p.* 113. *& suiv.* Si le Vainqueur à qui

l'on décernoit le triomphe, n'entroit jamais qu'à pié dans *Rome*, *p.* 113. *n. a.* Autres cérémonies qu'on observoit dans l'*Ovation*, *n. b. c. p.* 114. *n. a.* *Posthumius* fut le premier à qui on déféra cette sorte de triomphe, *p.* 112. 114.

P

Palestrine, Ville construite sur les ruines de l'ancienne *Préneste*, *p* 136. *n. b.*

Papyrius (Manius.) *v. Manius.*

Pédum, Ville de l'ancien *Latium*, prise par *Coriolan*, *p.* 346. *n. a.*

Peres. Nom affecté aux *Sénateurs Romains* de la premiére institution, *p.* 12. Les *Sénateurs* de ce nom étoient distingués des *Conscripts*, *n. b.*

Peste. Une *Peste* furieuse désole le païs des *Volsques*, *p.* 282. Et dépeuple presque entiérement la ville de *Vélitre*, *p.* 283. Autre *Peste* à *Rome*, *p.* 489. Qui y fait un grand ravage, 493.

Piculie, *Picétie*, ou *Péculie*, Ville du territoire de *Rome*, qu'on croit avoir été *Ficulne*, ou *Ficulnée*, *p.* 93. *n. b.*

Pileus. Le *Pileus* étoit chez les anciens *Romains* le symbole de la liberté, *p.* 24. *n c.*

Pilum, Espéce d'arme particuliére aux *Romains*, *p.* 109. 110. Sa description, *n. a.* *Végéce* confond mal à propos le petit *Pilum* avec le *Verutum*, *n a.*

Pinaria. D'où tiroit son origine cette famille *Romaine*, *p.* 488. *n. a.*

Pinarius (Lucius) surnommé *Rufus Mamercinus*, est créé Consul, *p.* 488. *n. a.*

Pinarius (Publius) surnommé *Rufus Camérinus*, est élevé au Consulat, *p.* 336.

Plætorius. *v. Lætorius.*

Plébiscites, Arrêts prononçés par le *Peuple* dans les *Comices*, dépendants d'abord du *Sénat*, & ensuite soustraits à la ratification qu'en faisoit auparavant ce corps selon sa volonté, *p.* 289. *n. a.*

Pluton. *Valérius Poplicola* ordonne des sacrifices à *Pluton*, *p.* 89. Particularités de ces sacrifices, & leur origine rapportée par *Valére Maxime*, *n. a.*

Pollux (Castor &) *v. Castor.*

Polusca, Ville considérable au païs des *Volsques*, est prise par les *Romains.*

Polusca, Ville, qui des *Volsques* étoit passée aux *Romains*, est prise sur ceux-cy par *Coriolan*, *p.* 356. *n. b.*

Pométia (Suessa.) *v Suessa.*

Pométie. Contradictions de *Tite-Live* au sujet de cette ville, 117. *n a.*

Pont de bois, qui joint le Janicule à la ville de *Rome*, sa description, *p.* 51.

Pontin (Le Marais.) Quelle étoit sa situation, *p.* 198. *n. a. v. Marais.*

Poplicola (Publius Valérius.) *v. Valérius.*

Porte. Le *Sénat* fait bâtir, aux frais du *Public*, une maison à *M. Valérius*, & veut que les battans de sa *Porte* s'ouvrent en dehors sur la ruë, *p.* 86. Cette distinction étoit simbolique, *n. b.* Les *Grecs* avoient sur ce point une coûtume toute différente de celle des *Romains*, *dans la m. n.*

Porte Carmentale, } *v. Carmentale.*
Porte scélérate, }

Porséna, Roy de *Clusium*, *p.* 46. Envoye à *Rome* une Ambassade, pour exiger, ou le rétablissement des *Tarquins* sur le trône, ou la restitution de leurs biens, *p.* 48. Et n'obtient, ni l'un, ni l'autre, *p.* 49. Il vient devant *Rome*, avec une armée formidable, *p.* 50. Attaque & prend la forteresse du *Janicule*, *p.* 52. Livre combat à l'armée *Romaine*. Ordre des deux armées, *p.* 53. Fait lâcher pié aux *Romains*, & les oblige à se retirer dans la ville, *p.* 54. 55. Serre *Rome* de si près, qu'il la réduit à la famine, *p.* 58. Est manqué par *Mutius Cordus Scævola*, qui tuë à ses côtés un de ses Officiers, qu'il prend pour lui, 61. Songe à faire amitié avec les *Romains*,, par le conseil de son fils, *p.* 64. 65. Est choisi par eux juge dans l'affaire de la restitution du bien des *Tarquins*, qu'il demandoit, pour une condition de la paix, *p.* 65. La cause est plaidée devant lui, & devant les principaux Chefs de son armée, *p.* 69. Instruit de tous les crimes des *Tarquins*, il rompt alliance avec eux, & leur défend de paroître en sa présence, *là-même*. Fait la paix avec les *Romains*, part pour *Clusium*, &, par un excès de générosité, laisse, en partant, tout ce qui étoit dans son camp, pour subvenir à la misére, où *Rome* se trouvoit alors, *p.* 71. Le *Sénat* lui marque sa reconnoissance, par des présens qu'il lui envoye, par une statue qu'il lui érige, par une coûtume qu'il établit, pour éterniser la mémoire de la libéralité de son bienfacteur, *p.* 72. Et ensuite, par la cordialité, avec laquelle il reçoit les débris de l'armée d'*Aruns*, son fils misérablement tué devant *Aricie*, *p.* 79.

Posthumius (Aulus) surnommé *Albus*, est créé Consul, *p.* 162. Et ensuite nommé Dictateur par *T. Vigninius* son Collégue, *p.* 163. Erreur de *Tite-Live* sur le tems de cette Dictature, *p.* 163. *n. a.* Le nouveau *Dictateur* donne à *Elbutius Elva* la charge de Colonel géneral de la Cavalerie, *p.* 194. Lui envoye du secours dans son camp attaqué par *L. Tarquinius*, *p.* 167. 168. Se détermine à livrer bataille aux *Latins*, *p.* 168. Harangue son armée, *p.* 169. 170. Livre la bataille, *p.* 171. Et la gagne, *p.* 176. Se rend maître du camp ennemi, *p.* 176. 177. Reçoit les honneurs du triomphe, *p.* 179. Est appellé *Régillensis*, *p.* 180. Fait ériger des Temples à diverses *Divinités*, *p.* 180. 181. Et quitte la Dictature, *p.* 182. Empêche la déroute des *Romains* dans la guerre des *Aurunces*, *p.* 207. Oblige ces Peuples à prendre la fuite, & s'empare de leur camp, *p.* 208. Il est créé de nouveau Consul, *p.* 239. Marche contre les *Volsques*, *p.* 264. Les met en déroute, assiége, & prend *Longule*, & *Polusca*, *p.* 265. Se présente devant *Corioles*, & en tente inutilement l'escalade, 268. S'en rend le maître, après avoir défait les *Antiates*, qui étoient venus la secourir, *p.* 270. 271,

Récompense la valeur extraordinaire du jeune *Coriolan*, 272. Refuse les honneurs du triomphe, *p.* 273.

Posthumus Cominius. V. *Cominius.*

Posthumius (Publius) surnommé *Tubertus*, est créé Consul, *p.* 81. Va audevant des *Sabins*, qui ravageoient le Territoire de *Rome*. *Là-même*. Couvre avec son armée cette Ville, *p.* 82. Marche au secours de M. *Valerius* son Collégue, qui étoit aux mains avec l'armée Sabine, *p.* 84. & détermine la victoire en faveur des *Romains*, *p.* 85. Obtient avec son Collégue les honneurs du Triomphe. *Là-même*. Le Sénat lui accorde, par un privilege inconnu jusqu'alors, le droit d'avoir pour lui & pour sa famille, une sepulture dans l'enceinte des murs de *Rome*, *p.* 87. 88. Il est fait Consul pour la seconde fois, *p.* 103. est mis en déroute & ensuite investi par l'armée des *Sabins*, *p.* 107. *Ménénius* son Collégue le tire de ce mauvais pas. *Là-même*. *Posthumius* répare glorieusement la honte de son premier échec, dans la bataille que les *Romains* livrent aux *Sabins* près *Eréte*, *p.* 111. reçoit les honneurs du Triomphe nommé *Ovation*, *p.* 112. 113. 114.

Préneste Ville de l'ancien *Latium*, se donne aux *Romains*, *p.* 136. Elle se nommoit auparavant *Stephane*, *n. b.* Quelle étoit sa situation. *Là-même*.

Prérogative. Ce qu'on appelloit le droit de *prérogative*, *p.* 401. *n. b.*

Prés (Les Prés de Mucius.) Ce que c'étoit, & d'où leur vint ce nom, *p.* 72. Les Prés de *Junius*. V. *Junius*.

Présages. Les Romains en distinguoient de deux sortes appellés *blativa*, & *impetrativa*, *p.* 75. *n. a.*

Prétendants. De quelle maniére se comportoient les Prétendans aux Charges de la République Romaine, *p.* 292. *n. a.*

Principes nom des Soldats, qui composoient la seconde ligne des Légions Romaines, *p.* 34. *n. a.*

Processions. Ce que nous appellons aujourd'hui *processions*, répond à cette cérémonie, qui avoit le nom de *supplications* dans le Paganisme, *p.* 489.

Proconsul. Ce titre est donné à *Cæso-Fabius*, *p.* 446. A quoi se bornoit alors cette espece de Magistrature, *n. a.* & à qui appartenoit le droit d'en disposer, *n. b.*

Proculus-Virginius. V. *Virginius*.

Proserpine. On appelloit cette Divinité tantôt *Libera* & tantôt *Cora*, c'est-à-dire, *Virgo*, *puella*, *filia*, *p.* 273. *n. a.*

Publius issu d'une branche des *Tarquins*, forme en leur faveur une conspiration à *Rome*, *p.* 129. découvre lui-même la conspiration au Consul *Sulpitius*, *p.* 131. est amplement récompensé par le Sénat, *p.* 133.

Publius Posthumius. *v.* *Posthumius*.

Publius Servilius Priscus. *v.* *Servilius*.

Publius Valerius Poplicola. *v.* *Valerius*.

Publius Veturius. *v.* *Veturius*.

Publius (Voléro) *v.* *Voléro*.

Pyrrhique (Danse) ce que c'étoit que cette danse, & quel en fut l'inventeur, *p.* 329. *n. b.*

Pyrrhique (Pié) deux syllabes bréves, *p.* 330. *n. b. de la page précédente.*

Q.

Questeurs. Commissaires chargés des informations sur les affaires capitales, *p.* 44. *n. a.* L'établissement de ces *Questeurs* paroît avoir précédé la création de ceux dont on va parler, *p.* 44. *n. a.* 277. Les *Questeurs* dont il s'agit ici étoient nommés *Quæstores-Urbani*, *p.* 277. *n. b.*

Questeurs. Magistrats chargés du soin d'administrer le trésor public, *p.* 43. Epoque de leur institution, *p.* 44. *n. a.* Ils étoient annuels, comme les Consuls, *p.* 276. *n. b.* A qui appartenoit le droit de les élire, *p.* 277. *n. b.* Quel âge il falloit avoir, pour pouvoir aspirer à la charge de *Questeur. Là-même.* Jusqu'où s'étendoient leurs fonctions, *p.* 276. 277. 392. *n. a. n. b.* On appelloit ces Magistrats : *Quæstores Ærarii*, p. 277. *n. b.*

Quinctius (Titus) est élevé pour la premiére fois au Consulat, *p.* 494. Son caractére de modération & de sagesse. *Là-même.* Il s'oppose aux desseins violens d'*Appius* son Collégue, *p.* 494. *& suiv.* Appaise une sédition du Peuple survenuë à son sujet, *p.* 501. & fait recevoir la loi de *Voléro* à l'amiable, *p.* 505. Il est créé Consul pour la seconde fois, *p.* 522. Gagne sur les *Volsques* une célébre bataille, *p.* 524. *& suiv.* Assiége & prend à composition la Capitale des *Antiates*, *p.* 530. 531. & reçoit les honneurs du Triomphe, *p.* 531.

Quintilius. Nom propre d'une famille Patricienne de *Rome*, *p.* 466, *n. a. de la page précedente.*

R.

R. Anciennement cette lettre, lors qu'elle étoit entre deux voïelles, se prononçoit & s'écrivoit, comme une s. *p.* 135. *n. a. de la page* 134.

Rabuléjus. Tribun du Peuple, veut finir les contestations qui s'étoient élevées au sujet d'une loi, que le Consul *Cassius* proposoit, pour la répartition des anciennes terres du public, & de celles qu'il venoit de prendre sur les *Herniques*, *p.* 387.

Récénsion. Les Consuls *Valerius* & *T. Lucretius*, font faire une *Récénsion* du Peuple Romain, qui se trouve monter à cent trente mille hommes, *p.* 47. 48. Si dans le nombre de têtes, qui se trouve dans les Auteurs, à la suite de chaque *Récénsion*, on comprend les femmes & les enfans, si on ne comprend que les chefs de familles, ou si l'on entend tous ceux qui étoient en état de porter les armes, *p.* 47. *n. a. p.* 57. *n. a.* Chaque *Récénsion* étoit ordinairement suivie du *lustre*, *p.* 48. *n. a.* Le Dictateur *Titus Lartius* en ordonne une, où l'on trouve à *Rome* 150700. hommes en âge de porter les armes, *p.* 157. Il s'en fait une autre à la fin du Consulat de *Sp. Cassius* & de *Posthumus Cominius*, qui ne monte qu'à cent dix mille hommes en état de

porter les armes, *p.* 278.

Regifugium. Nom de deux Fêtes établies à *Rome*, à l'occasion de l'expulsion des *Tarquins*, *p.* 3. *n. a. p.* 25. *n. b.*

Régille. Ville de *Sabinie*, Patrie d'*Actius Clausus*, *p.* 91.

Régille (Le Lac) d'où lui vint ce nom, *p.* 165. *n. a.* Détail de la bataille qui fut livrée aux *Latins*, prês de cet endroit par le Dictateur *Posthumius*, *p.* 171. *& suiv.*

Révolte fameuse de deux armées Romaines, qui donne commencement aux Tribuns du Peuple, *p.* 231. *& suiv.*

Roches-Rouges. Les anciens appelloient ainsi certaines montagnes peu éloignées de *Rome*, que quelques-uns croyent avoir été placées, où est aujourd'hui *Monte Tiéveri*, *p.* 449. *n. a.*

Roy des Sacrifices ne s'élisoit jamais, que dans des Comices par Centuries, & par conséquent toûjours dans le *Champ de Mars*, *p.* 6. *n. a.* Origine de cette dignité, & ce qui y a rapport, *n. b.*

Romains. Partagent entre-eux les biens des *Tarquins*, *p.* 24. Défont une armée d'*Etrusques*, avec laquelle ces exilés étoient venus sur le Territoire de *Rome*, *p.* 32. *& suiv.* Sont chassés du *Janicule* par *Porséna*, & ensuite mis en déroute par l'armée de ce Prince, *p.* 52. *& suiv.* & puis investis dans *Rome*, *p.* 57. envoyent des Députés au camp de *Porséna*, *p.* 66. qui fait un Traité de paix avec eux, *p.* 71. Donnent dans leur Ville une retraite aux *Etrusques*, *p.* 79. Remportent une victoire sur les *Sabins*, *p.* 81. *& suiv.* En font un furieux massacre, *p.* 99. S'emparent de *Fidénes*, *p.* 100. 138. *& suiv.* Reçoivent un échec de la part des *Sabins*, *p.* 107. 108. & s'en revanchent peu après, *p.* 111. & par une nouvelle victoire, les obligent à demander la paix, *p.* 116. se rendent maîtres de *Camérie*, *p.* 119. punissent une conspiration faite dans *Rome* en faveur des *Tarquins*, *p.* 19. 133. créent un Dictateur, *p.* 152. gagnent la fameuse bataille de Régille, qui donne le dernier coup au parti des *Tarquins*, *p.* 170. *& suiv.* Contraignent les *Volsques* à demander la paix, *p.* 188. Les punissent de l'infraction, qu'ils en avoient faite, *p.* 199. Leur enlevent *Suessa*, & dépoüillent les *Ecétrans* du domaine de leurs terres, *p.* 201. Fortifient la Colonie de *Signia*, *p.* 204. Livrent bataille aux *Aurunces* & la gagnent, *p.* 207. 208. Pillent le camp des *Eques*, celui des *Volsques*, & celui des *Sabins*, *p.* 225. 226. Instituent des Tribuns du Peuple, pour mettre fin à la fameuse révolte du *Mont Sacré*, *p.* 261. Prennent sur les *Volsques*, *Longule*, *Polusca* & *Corioles*, *p.* 265. *& suiv.* Eprouvent une famine très-violente, *p.* 279. Envoyent une Colonie à *Vélitres*, *p.* 285. Condamnent le brave *Coriolan* à un bannissement perpétuel, *p.* 323. Suites funestes de ce bannissement, *p.* 333. *& suiv.* Vainquent les *Herniques*, *p.* 375. & les *Volsques*, *p.* 378. Loi *Agraria*, ou *Cassia*, *p.* 391. Ils sont mis en désordre par les *Volsques*, *p.* 403. *& suiv.* dont ils font en-

ſuite un carnage effroyable, *p.* 406. Nouvelle bataille entre ces Peuples & eux, *p.* 410. ils remportent ſur les *Véïens* une victoire, que la diviſion empêche d'être complette, *p.* 419. 420. ils les défont à plate couture quelque tems après, *p.* 431. *& ſuiv.* perdent les trois cents *Fabius*, *p.* 452. ſont mal menés par les *Etruſques*, qu'ils ménent mal à leur tour, *p.* 458. *& ſuiv.* 464. Surprennent le camp des *Sabins*, *p.* 475. ravagent leur païs, & celui des *Véïens*, après avoir gagné ſur ces derniers deux batailles conſécutives, *p.* 476. *& ſuiv.* ils accordent à ces mêmes *Véïens* une Tréve de quarante ans, *p.* 479. Troubles ſuſcités parmi eux au ſujet de la loi du Tribun *Voléro*, *p.* 490. qui eſt enfin reçûë, *p.* 505. ils pillent le Territoire des *Eques*, *p.* 518. les repouſſent de l'Etat Romain dans lequel ils étoient entrés, *p.* 520. aſſiégent *Antium*, *p.* 520.

Rome eſt aſſiégé par l'armée de *Porſéna*, *p.* 57. elle refuſe, malgré la famine qu'elle ſouffre, l'offre que lui fait ce Prince de lever le ſiége, à condition de recevoir les *Tarquins* ſes anciens maîtres, *p.* 58. Une famine cruelle ſe fait ſentir dans cette Ville, *p.* 279. Les Peuples voiſins refuſent de la ſecourir dans l'extrêmité, où elle ſe trouve, *p.* 280. Les ſeuls *Etruriens* y envoyent des vivres. *Là-même.* Le jeune *Coriolan* en enleve du païs des *Antiates*, *p.* 285. Elle eſt bloquée par les *Etruſques*, *p.* 461. Qui après une défaite, ſont obligés de ſe retirer, *p.* 464.

Rutules. Se joignent aux *Latins* pour faire la guerre à la République Romaine, *p.* 141.

S

S. Anciennement cette lettre ſe mettoit dans la prononciation & dans l'écriture à la place de la lettre R. *p.* 135. *n. a.* de la page 134.

Sabins. Font des hoſtilitez ſur le territoire de Rome *p.* 81. Les Conſuls *M. Valérius* & *P. Poſthumius* marchent contre eux, *p.* 81. ſont défaits en deux batailles *p.* 81. 82. 83. 84. 85. Mépriſe de Denys d'Halicarnaſſe ſur celui qu'il fait auteur du gain de la premiére, *p.* 84. ménacent *Rome* d'une nouvelle guerre *p.* 88. *Poplicola* détache de leur parti *Actius Clauſus*, *p.* 91. & l'engage à venir s'établir à *Rome*, *p.* 92. Les *Sabins* outrés ſe mettent en campagne, *p.* 95. Veulent ſurprendre le camp des Romains, ſont ſurpris eux-mêmes & mis en fuite, *p.* 90. 100. Diverſité de ſentimens ſur cette déroute des *Sabins*, *p.* 96. *n. a.* Ces Peuples font de nouveau la guerre aux *Romains*, *p.* 106. Ils mettent en déroute le Conſul *Poſthumius*, & enſuite l'nvſtiſſent de tous côtés, *p.* 107. *Ménénius* ſon Collégue les contraint de les laiſſer aller, *p.* 107. 198. Envoyent à *Rome* demander le rétabliſſement des *Tarquins*, *p.* 108. Sur le refus qu'on en fait, ils ſe mettent encore une fois en campagne, *p.* 109. Perdent une bataille près Eréte, *p.* 111. Caſſius en gagne une ſeconde

ſur

sur eux, au milieu de leur propre païs *p.* 116. Ils sont contraints de demander la paix aux *Romains*, & ne l'obtiennent qu'à des conditions onéreuses, *p.* 116. *Tite-Live* a mal à propos omis cette derniére guerre des *Sabins*, *n. a.* Accident qui pensa renouveller la guerre entre les *Sabins* & les *Romains*, *p.* 120. 121. *n. b.* Les *Sabins* envoyent des Députés à *Rome* pour prévenir la guerre, *p.* 125. *n. a.* Ils la renouvellent d'eux-mêmes, *p.* 214. & sont domptez par le Dictateur *M'. Valérius*, *p.* 226. 227. Ils se joignent aux *Etrusques*, pour faire la guerre aux *Romains*, *p.* 474. Qui les surprennent dans leur camp, & en font on grand massacre, *p.* 475. Ils se préparent à une nouvelle guerre, *p.* 517. Livrent une bataille, qui ne décide de rien, *p.* 519. Leurs campagnes sont ravagées par les *Romains*, *p.* 521. 522. Ils viennent jusqu'aux portes de *Rome*, pour se vanger de ces ravages, & en sont chassés avec perte, *p.* 523. Leur païs devient la proye du soldat, qui y fait un dégât affreux, *p.* 523.

Sacrée (Montagne) *v. Montagne.*

Saturne. On lui dédie un Temple sous le Consulat de *Sempronius*, & de *Minutius*, *p.* 161. Ce qu'il y a de remarquable au sujet de ce Temple, *p.* 161. *n. a.* Quel en fut le Consécrateur, *p.* 162.

Scævola. v. Cordus.

Scelerate (Porte) Pourquoi la *Porte Carmentale* fut ainsi appellée, *p.* 458.

Sécession. Nom que donnent les Histoires Romaines à cette fameuse révolte qui se fit de deux armées Consulaires, après la Dictature de *Manius Valérius*, *p.* 234.

Sel. Le *Sel* est mis à *Rome* sur le pié des marchandises ordinaires, & les Consuls *P. Valérius*, & *M. Horatius Pulvillus* permettent à tout le monde d'en vendre publiquement, *p.* 52.

Sempronius Atratinus. Est créé Consul, *p.* 159. ce qui fut réglé sous son Consulat par rapport aux femmes *Latines* & *Romaines*, établies à *Rome*, & dans le *Païs Latin.* *p.* 160. 161. Il est élevé pour la seconde fois à cette dignité, *p.* 294.

Sénat. Le premier corps de la République Romaine, *p.* 11. On prend parmi les Chevaliers Romains des personnes sages & accréditées, pour les incorporer au Sénat, *p.* 11. 12. Ces nouveaux Sénateurs sont appellés *Conscripts*, ou *Novus Senatus*, *p.* 12. *n. b.* On ne pouvoit entrer dans ce Corps, qu'on n'eût atteint un âge mûr, *p.* 246. C'étoit à lui de veiller à l'achapt du blé, d'en ménager la distribution, & d'en fixer le prix, *p.* 296. *n. a.* Le Sénat délibére sur une requête que lui font présenter les *Tarquins*, *p.* 14. Il reçoit les Députés de *Porséna* & accepte les conditions qu'ils proposent au nom de leur maître, *p.* 65. fait à ce Prince plusieurs présens, & lui érige une statuë, *p.* 72. Cherche des expédiens, pour appaiser la populace, qui refusoit de s'enrôler, *p.* 145. *& suiv.* Se détermine à

créer un Dictateur, *p.* 153. Division entre le *Sénat* & les Consuls, *p.* 216. Le *Sénat* prend les avis, pour remedier aux troubles intérieurs & extérieurs de la République, *p.* 217. Son embarras dans la révolte des deux armées, qui s'étoient retirées sur la *Montagne sacrée*, *p.* 236. *& suiv.* Il ordonne qu'on leur envoye dix députés, *p.* 249. Quel fut le succès de cette Députation, *p.* 250. *& suiv.* Le *Sénat* consent à la création des Tribuns du Peuple, *p.* 260. & des Ediles *p.* 264. Il envoye dans les Provinces voisines de *Rome* pour en tirer des grains, afin de remedier à la famine, qui désoloit le païs, p. 279. Veut établir une Colonie à *Vélitre*, à quoi s'opposent les Tribuns, *p.* 283. Mais inutilement, *p.* 285. Non seulement il en établit une à *Vélitre*; mais encore une à *Norba*, *p.* 285. Il refuse de confirmer la loy *Icilia*, *p.* 291. prend parti en faveur de *Coriolan* contre le Tribunat, *p.* 298. *& suiv.* Veut s'attribuer la connoissance de cette affaire, *p.* 305. On traite juridiquement la question de compétence, *p.* 307. & on va aux avis, *p.* 309. *& suiv.* il est réglé que *Coriolan* sera jugé par le Peuple, *p.* 314. Le Sénat trompé par une fausse délation, ordonne aux *Volsques*, qui étoient venus à la célébration des Jeux Romains, de sortir de *Rome*, sous peine de la vie, *p.* 337. Il porte un décret pour lever des troupes contre les *Volsques*, qui s'avançoient vers *Rome*, *p.* 347. Envoye une députation à *Coriolan*, qui étoit venu camper à quarante stades de cette ville, p. 350. & un mois après une seconde, *p.* 357. Puis une troisiéme, qui toutes sont inutiles, *p.* 358. Il approuve le dessein des Dames Romaines, qui vouloient aller trouver *Coriolan*, pour le fléchir, & qui le fléchirent en effet, *p.* 362. *n. a.* Il délibére sur les contestations, qui s'étoient élevées entre les Consuls *Cassius* & *Virginius*, *p.* 389. Ce qui fut arrêté dans cette délibération, *p.* 391. La loy qui ordonnoit la répartition des anciennes terres *p.* 391. Cause des murmures parmi le Peuple, qui n'en voyoit point l'execution, *p.* 397. 416. Le Sénat délibére sur les *Décem-virs*, qui suivant cette même loy, devoient être chargés de faire ce partage, p. 417. Il donne la permission aux *Fabius* d'aller faire la guerre aux *Véiens*, à leurs propres frais, *p.* 442. Division très-vive entre le Sénat & le Peuple, 480. *& suiv.* La loy de *Volero* le met dans de grandes inquiétudes, *p.* 490. *& suiv.* Il la reçoit à la fin, *p.* 505.

Sénateurs. On prend du corps des Chevaliers *Romains* des personnes sages & accréditées, pour remplir les places vacantes du *Sénat Romain*, *p.* 11. 12. Ces nouveaux *Sénateurs* sont appellés *Conscripts*, *p.* 12. *Novus Senatus*, *n. b.*

Senatusconsulta. Nom qu'on donnoit à *Rome* aux Arrêt du *Sénat*, *pag.* 290. Quelles conditions étoient nécessaires, pour qu'ils eussent force de loy, *n. b.*

Sépulture. Il y avoit une loy à *Ro-*

me, qui défendoit, de donner à qui que ce soit la *sépulture* dans l'enceinte des murs, *p.* 87. *n. a.* Les *Vestales* n'étoient point soumises à cette loy, *n. a.* Et le *Sénat* en exempta le Consul *Posthumius Tubertus*, avec sa famille, *p.* 88.

Sermens. Leur origine, leur usage, le respect qu'on leur portoit, *p.* 256. *n. a.* Quel étoit le serment le plus solennel chés les *Romains*, *p.* 257. *n. a.*

Serment militaire. C'étoit par le *Serment militaire* que se formoient juridiquement les armées *Romaines*, *p.* 197. *n. a.* A quoi obligeoit ce *Serment*, & quelle en étoit la cérémonie, *là-même.* Il étoit essentiel, pour pouvoir servir dans les armées *Romaines*, 231. *n. a.*

Servilius (Caïus) surnommé *Structus Ahala*, est créé Consul, *p.* 445. *n. a.* Est chargé de conduire une armée contre les *Volsques*, *p.* 447. Qui le contraignent à demeurer dans son camp, sans rien faire, *p.* 448.

Servilius (Publius) surnommé *Priscus*, *p.* 184. *n. a.* Est élevé au Consulat, *p.* 184. Son caractére, *p* 186. Il prend le parti du Peuple au sujet des dettes, dont il demandoit à être déchargé, *là-même.* Le *Sénat* lui donne commission d'aller porter la guerre chés les *Volsques*, *p.* 188. Il contraint ces Peuples à venir demander grace aux *Romains*, *là-même.* Il appaise la faction des débiteurs, qui menaçoient d'une révolte ouverte, *p.* 193. *& suiv.* Harangue qu'il fit aux factieux, *p.* 196. il se met en marche contre les *Volsques*, *p.* 198. Qu'il défait peu après, dont il prend le camp, qu'il abandonne au pillage, *p.* 200, Il assiége *Suessa Pométia*, s'en rend le maître, & donne à ses troupes tout le butin, qu'on y fait, *p.* 201. *Ap. Claudius* son Collégue prend occasion, des largesses qu'il avoit faites à ses troupes, pour engager le *Sénat* à lui refuser les honneurs du triomphe, *p.* 202. Il se le procure lui-même, malgré le *Sénat*, *p.* 203. Il défait les *Sabins*, *p.* 205. Et ensuite les *Arunces*. Il perd son crédit auprès du Peuple, *p.* 209. Qui lui refuse l'honneur de faire la dédicace du nouveau Temple de *Mercure*. *p.* 211.

Servilius (Publius) petit fils du précédent, *P. Servilius Priscus*, & surnommé *Structus*, est créé Consul, *p.* 461. Il se laisse enfoncer par les *Etrusques* dans la bataille, que les *Romains* leur livrérent près du *Janicule*, *p.* 464. Les *Tribuns du Peuple* lui en font un crime, 469. Il se défend avec beaucoup d'éloquence dans les *Comices*, *p.* 470. Et est absous d'une commune voix, *p.* 474.

Servilius (Quinctus) frere de *Publius*, est choisi par le Dictateur *M'. Valérius*, pour être Colonel général de la Cavalerie, *p.* 222.

Servilius (Quintus) est créé Consul, *p.* 522. Il étoit frere de *Caïus*, & avoit pour surnom *Priscus* ou *Structus*, *n. a.*

Servius Cornélius, *v. Cornélius.*

Servius Furius, *v. Furius.*

Servius Sulpicius Camérinus, *v. Sulpicius.*

Sétie, Ville du païs *Pontin*, prise sur les *Romains* par *Coriolan*, *p.* 356. *n. a.*

Sextans valoit la sixième partie d'un *As* Romain, *p.* 276. *n. a.*

Sextus Furius, *v. Furius.*

Siccius (Titus) un des Lieutenans généraux de l'armée de *Fabius*, fournit au Consul un expédient, pour reprendre son camp, dont un corps d'*Etrusques* s'étoit emparé, *p.* 435. Il empêche l'entiére défaite de *Virginius*, *p.* 439.

Sicile. Les *Romains* envoyent chercher des grains en *Sicile*, pour subvenir à la famine qui désoloit *Rome*, *p.* 280.

Sicinius Bellutus. Nom de celui qui le premier, selon *Festus*, fût élû Roy des sacrifices à *Rome*, *p.* 7. *n. a.*

Sicinius Bellutus, excite les soldats *Romains* à cette fameuse révolte, qui donna commencement aux *Tribuns du Peuple*, 233. Il est nommé Général des armées rébelles, *p.* 234. Refuse de retourner au camp des Consuls, que ces armées avoient abandonné, *p.* 235. Un grand nombre de Citoyens quittent *Rome*, pour se rendre au camp de *Sicinius*, *p.* 235. 236. Le *Sénat* lui envoye des Députés qui ne gagnent rien sur les esprits des rébelles, *p.* 238. Il lui en envoye de nouveau, *p.* 149. Succês de cette députation, *p.* 250. *& suiv.* *Sicinius* est créé Tribun du Peuple, *p.* 260. & ramene son armée à *Rome*, *p.* 263. Il s'oppose à ce qu'on envoye une colonie *Romaine* à *Vélitre*, 243. Mais inutilement, *p.* 285. Prend le dessein de perdre *Coriolan*, *p.* 301. Veut le faire enlever par force, pour lui donner ensuite la mort, *p.* 302. Est contraint de céder pour un tems, *p.* 303. Déclame vivement contre lui dans des *Comices*, *p.* 320.

Sicinius Sabinus, est créé Consul, *p.* 373. Il remporte une victoire éclatante contre les *Volsques*, *p.* 378. *& suiv.* Et reçoit à *Rome* les honneurs du triomphe, *p.* 381.

Siglivria. Nom que *Plutarque* donne à la ville que les Consuls *P. Valérius*, , & *T. Lucrétius* firent fortifier de bonne murailles, & que les différentes éditions de *Denis d'Halicarnasse* appellent *Syncérion*, *Tysionyrion*, *Signia*, *Sinquirin*, *p.* 48. *n. b.* On y envoye une recruë de *Romains*, *p.* 204.

Sinquirin. Ce que c'étoit que cette ville, 48. *n. b.* Les Romains la font fortifier de bonnes murailles, *p.* 48. *v. Siglivria.*

Spéctacles. Les *spectacles*, & les jeux faisoient une partie de la Religion des *Romains*, *p.* 90. *n. a.*

Spurius. Prénom qui marquoit que l'enfant étoit né après la mort de son Pere, *p.* 115. *n. a.*

Spurius Cassius, *v. Cassius.*

Spurius Nautius, *v. Nautius.*

Spurius Furius, *v. Furius.*

Spurius Lartius, *v. Lartius.*

Spurius Lucrétius, *v*, *Lucrétius.*

Stade étoit de cent vingt-cinq pas géométriques, *p.* 530. *n. a.*

Stephane, *v. Préneste.*

Suessa Pométia, Ville capitale des *Volsques*, est prise & pillée par l'armée du Consul *Servilius*, *p.* 201.

Sulpicius (Quintus) surnommé

Camérinus, est créé Consul, *p.* 326.

Sulpicius (Servius) surnommé *Camérinus*, *p.* 126. *n. b.* Est créé Consul, *p.* 126. Dissipe heureusement une conspiration formée dans *Rome*, en faveur des Tarquins, & fait passer au fil de l'épée les principaux conjurés, *p.* 120. 130.

Supplications. Nom de certaines cérémonies qui se pratiquoient à *Rome*, dans des tems de calamitez publiques, *p.* 489. *v.* *Processions.*

Syncérion, *v.* *Siglivria.*

T

Talents. *Brutus* procure à *Collatinus*, qui venoit de se déposer du Consulat, vingt *talents* tirés du Trésor public, *p.* 29. A combien se montoit plus probablement cette somme, & difficulté de le déterminer au juste, *n. b.*

Talent. Sa valeur, quand on le considéroit comme poids, étoit de cents vingt-cinq liv. *p.* 468. *n. a.*

Tarquin exilé de *Rome*, engage les *Tarquiniens* à envoyer, en sa faveur, une Ambassade au Sénat de *Rome*, *p.* 9. Quel en fut le succès, *p.* 10. 11. Engage de nouveau les mêmes *Tarquiniens* à envoyer à *Rome* une seconde Ambassade, *p.* 13. Se sert de ceux qui la composoient, pour mettre dans son parti plusieurs jeunes gens de la premiére noblesse de *Rome*, *p.* 15. Leur cabale aboutit enfin à la mort de tous ceux qui avoient conspiré pour le faire rentrer dans *Rome*, *p.* 20. 21. *& suiv.* Le Peuple, qui avoit décerné auparavant, que ses biens & tous ceux de sa famille lui seroient rendus, les partage au profit des Citoyens indigens, & du Public, *p.* 24. *Tarquin* entre sur le territoire de *Rome* avec une armée composée sur tout de *Véïens*, & de *Tarquiniens*, *p.* 32. Défait une des aîles de l'armée Romaine, 33. Est obligé de prende la fuite, *p.* 34. Se réfugie à *Clusium* chez *Porséna*, *p.* 46. Qui envoye, en sa faveur, une Ambassade à *Rome*, *p.* 48. 49. Et vient ensuite devant cette ville, avec une armée formidable, *p.* 59. Que *Tarquin* lui-même accompagne, & aide à discipliner, *là-même.* Se met à la tête de l'aîle gauche dans le combat, que *Porséna* livre aux *Romains*, après la prise du Janicule, *p.* 52. Refuse de s'en rapporter au jugement de ce Prince, dans l'affaire de la restitution de ses biens, *p.* 66. Essaye de se rendre maître des ôtages, que les *Romains*, conduisoient au camp de *Porséna*, *p.* 68. Est repoussé par le fils du Roy, qui vient au secours du Consul *Poplicola*, *p.* 69. Perd l'alliance de *Porséna*, & avec elle l'espérance de rentrer dans ses biens, dont ce Roy le juge indigne, *p.* 69. Ménage, en faveur de son parti, des intelligences dans *Fidénes*, & en chasse les *Romains*, *p.* 127. Envoye avec les Ambassadeurs des *Latins* à *Rome*, quelques uns de ses Emissaires, pour y tramer une sédition, *p.* 128. 129. Quelles furent les mesures que prirent les Emissaires, & à quoi

elles aboutirent, *p.*129. 130. *& suiv.* Tente inutilement de surprendre *Signie*, *p.* 136. 137. *Mamilius*, & ceux de son parti font jurer à tous les *Cantons Latins* une confédération contre la *République Romaine*, *p.* 139. Les *Tarquins* se trouvent à la bataille de *Régille*, *p.* 171. & y périssent tous, *p.* 171. *& suiv.* Le vieux Roy *Tarquin* se retire après la bataille, à *Cumes*, chez le Tyran *Aristodéme*, où il meurt, *p.* 179.

Tarquinie Ville Etrusque, *p.* 8. *Tarquin* s'engage dans ses intérêts, *p.* 8. 9. Elle envoye en sa faveur une Ambassade à *Rome*, *p.* 9. Quel en fut le succès, *p.* 10. 11. Elle en envoye une seconde, *p.* 13. Combien cette Ambassade jetta de trouble à *Rome*, *p.* 14. 15. *& suiv.*

Tarquinius Collatinus un des deux premiers Consuls de *Rome*, *p.* 5. Le Peuple se repent de l'avoir élevé à cette dignité. *Là-même.* Il opine à ce qu'on restituë aux *Tarquins* exilés ce qu'ils avoient laissé de biens à *Rome*, *p.* 14. Quel effet produisit cet avis, *p.* 14. *n. a.* Il mollit au sujet de la conspiration qu'avoient formé en faveur des *Tarquins* les *Aquilius* ses neveux, *p.* 22. *Brutus* l'oblige à se déposer du Consulat, *p.* 26. *& suiv.* & *Collatinus* se retire ensuite à *Lavinium*, où il meurt accablé de vieillesse, *p.* 29.

Tarquinius (Lucius) quatriême fils de *Tarquin*, *p.* 171. *n. a.* un des Généraux de l'armée Latine dans la guerre, que cette Nation fit aux Romains sous le Dictateur *Posthumius*, *p.* 166. Il attaque, & est repoussé du camp d'*Ebutius*, *p.* 167. Se jette au milieu des *Chevaliers Romains*, & y périt, *p.* 175.

Tarquinius (Sextus) époque de sa mort incertaine, *p.* 95. *n. a.*

Tarquinius (Titus) commande une partie de l'armée Latine, *p.* 166. est blessé à mort par *Posthumius*, *p.* 171.

Terres. Le Consul *Sp. Cassius* propose au Sénat de porter une loi sur la répartition des anciennes *terres* du public, & de celles qu'il avoit nouvellement prises aux *Herniques*, également entre les *Latins* & les *Romains*, *p.* 385. Le Sénat ordonne que les anciennes terres seront distribuées, partie au Fisc public, partie aux *Romains* indigents, *p.* 390. & arrête qu'on nommera dix Commissaires, pour faire cette répartition, *p.* 391. Murmures du Peuple, qui ne voyoit point, qu'on mit cette loi en éxécution, *p.* 397. Les Tribuns *Manius* & *Icilius*, s'opposent en conséquence, à des levées de troupes fort nécessaires, *p.* 408. 417. & ensuite à l'élection des Consuls, *p.* 412. *Pontificius* aussi Tribun du Peuple renouvelle les mêmes plaintes, & s'oppose aux levées, comme ses prédécesseurs, *p.* 423. D'autres Tribuns font la même chose, *p.* 458. nouveaux troubles à ce sujet, *p.* 465. 480. *& suiv. p.* 511. *& suiv.*

Tertiarii. v. Triarii.

Tiberius-Æmilius. v. Æmilius.

Tibur, aujourd'hui *Tivoli*, étoit autrefois fort renommé par la douceur de son climat, *p.* 82. *n. c.*

Tisionyrion. v. Sigliuria.

Titus. Ce prénom vient, à ce qu'on croit, de *Titulus* ou *Tutulus*, un *Soldat*, *p.* 135. *n. a. de la page* 134.

Titus Ebutius, surnommé *Elva*, est créé Consul, *p.* 134. Denys d'Halicarnasse lui donne le prénom de *Publius*, *n. a. v. Ebutius.*

Titus Géganius. v. Géganius.

Titus-Lartius. v. Lartius.

Titus-Ménénius. v. Ménénius.

Titus-Quinctius. v. Quinctius.

Titus-Tarquinius. v. Tarquinius.

Tolérie. Ville Latine aux environs de Labice, *p.* 344. *n. b.* elle est prise & pillée par l'armée des *Volsques*, que commandoit *Coriolan*, *p.* 344. 345.

Tours de bois ambulantes fort en usage pour l'attaque des Villes, *p.* 269. *n. a.*

Trébie, Ville située dans le païs des *Eques*, est prise par *Coriolan*, *p.* 347.

Triarii, espece de Soldats, qui dans les Légions Romaines formoient le corps de réserve, *p.* 33. *n. a.* & la troisiême ligne. *Là-même*. On les appelloit aussi *Tertiarii*, *p.* 34. *n. a.*

Tribu Claudia, (La) nom qu'on donna aux *Sabins*, qui avec *Actius Clausus* se retirérent à *Rome*, sous le quatriême Consulat de *Poplicola*, *p.* 94. *n. a.*

Tribuns. Officiers qui commandoient dans les Légions Romaines, *p.* 142. *n. a.*

Tribuns du Peuple. Magistrats qui devoient être les défenseurs du Peuple contre l'entreprise des Patriciens, *p.* 260. Ce qui donna occasion à l'institution de ces Magistrats, *p.* 259. Decret du Sénat pour leur création, *p.* 260. On porte une loi qui rend leurs personnes sacrées, *p.* 262. *n. b.* A quel jour se faisoit leur élection, *n. a.* Quels furent les premiers Tribuns, & à quel nombre ils se montérent, *p.* 261. *n. a. n. b.* 505. *n. b.* Ils obtiennent d'être toujours présens aux déliberations des Sénateurs, pour pouvoir s'opposer aux Arrêts désavantageux au Peuple, 304. Leur Jurisdiction ne s'étendoit point au delà des portes de *Rome*, *p.* 409. *Voléro* un d'eux fait passer une loi, qui donnoit droit aux seuls *Comices par Tribus* de choisir les Magistrats Plébéïens de la République, *p.* 490. 505.

Tribus. Le nombre des *Tribus Romaines* est fixé à vingt & une, sous le Consulat d'*Appius Claudius* & de *Publius Servilius*, *p.* 204. Faute qui s'est glissée à ce sujet dans le texte de *Tite-Live*, *n. a.* Combien il y avoit de Tribus Romaines dans le tems, que *Coriolan* fut jugé dans des Comices, *p.* 318. *n. b.*

Tribus prærogativa. On appelloit ainsi dans les *Comices* celle des *Tribus*, qui par le sort avoit droit de donner la premiére son suffrage, *p.* 401. *n. b.*

Triomphe. Les loix ne permettoient pas à ceux qui prétendoient aux honneurs du *Triomphe*, d'entrer dans *Rome*, *p.* 202. *n. b.* Quelle étoit en cela la politique des *Romains*, *p.* 203. *n. b. de la page précédente*. C'étoit au Sénat d'accorder les honneurs du *Triomphe*, & au Peuple de confirmer le Décret qui en étoit fait, *p.* 202. *n. b.* Il paroît que le Consul *Servilius* est

le premier, qui se soit décerné à lui-même, contre le gré du Sénat, les honneurs du *Triomphe*, *p.* 203. *n. a.* Ce que c'étoit que le *Triomphe* appellé, *Ovation. v. Ovation.*

Triomphes de P. *Valérius-Poplicola*, *p.* 35. 102.
de M. *Valérius*, *p.* 85.
de P. *Posthumius-Tubertus*, *p.* 85. 112. 114.
de *Ménénius-Agrippa*, *p.* 114.
de *Sp. Cassius-Viscellinus*, *p.* 119. 283.
d'*Aulus-Postumius*, *p.* 179.
de *Manius-Valérius*, *p.* 227.
de *Sicinius-Sabinus*, *p.* 381.
de P. *Valérius-Poplicola fils*, *p.* 477.
de T. *Quinctius-Capitolinus*, *p.* 53.

Triomphes disputés { Le troisiéme de *P. Valérius-Poplicola*, *p.* 102. *n. b.*
Celui de T. *Lucrétius*, *là-même.*
de *Virginius*, *p.* 119. *n. a.*
de T. *Ebutius*, *p.* 179. *n. a.*

Tuba, ou *Tubus* espece d'instrument, dont se servoient les *Romains*, *p.* 527. *n. a.* En quoi il différoit du *Lituus*, & de ce qu'on appelloit *Buccina*, *n. a.*

Tubertus (Publius Posthumius) *v. Posthumius.*

Tullius (Manius) surnommé *Longus* est créé Consul, *p.* 126. *n. b.* marche avec une grosse armée contre les *Fidénates*, *p.* 127. mit *Fidénes* aux abois, *p.* 128. vient avec un détachement de ses troupes contre les Citoyens de Rome, qui avoient fait une conspiration en faveur des *Tarquins*, *p.* 133. tombe de son char & meurt peu aprês, *p.* 134. Cicéron avouë qu'il ne descend point de ce *Tullius*, *p.* 126. *n. b.*

Tullus-Amphidius, ou *Attius-Tullus*. Fameux guerrier qui tenoit un rang considérable dans *Antium*, *p.* 333. *Coriolan* se retire chés-lui après son bannissement, *p.* 334. le met dans ses intérêts, *p.* 335. de quelle maniére tous deux s'y prennent, pour faire révolter les *Volsques* contre les *Romains*, *p.* 336. *& suiv.* *Tullus* est mis à la tête des armées qui devoient marcher contre *Rome*, *p.* 341. il entre en jalousie contre *Coriolan*, & en inspire aux *Volsques*, *p.* 355. 356. il se fait son accusateur dans une Assemblée de sa Nation, où le brave & infortuné Romain est assassiné, *p.* 367. *& suiv.* aprês sa mort il marche contre les *Romains*, *p.* 378.

Tusculum. Ville ancienne du *Latium*, située à treize ou quatorze milles de *Rome*, prend le parti des *Tarquins*, *p.* 51.

Tuscus (Aquilius) est créé Consul, *p.* 373.

Tusques. (La ruë des) ou Etruriens. Quartier que le Sénat donna à ceux des Etrusques, qui après la défaite de l'armée d'*Aruns* devant *Aricie*, vinrent se réfugier dans *Rome* & s'y établirent, *p.* 79. situation de cette ruë, & autre origine que quelques Auteurs donnent à son nom, *p.* 79. *n. a.*

V.

Valeriæ Leges. Loix portées par P. *Valerius Poplicola* pendant son Consulat, *p*. 151. *n*. *a*.

Valere-Maxime. Quelques Auteurs croyent qu'il descendoit du Dictateur M. *Valerius-Maximus*, *p*. 227. *n*. *a*.

Valérie sœur du grand *Poplicola*, engage *Véturie* à aller avec les Dames Romaines vers son fils *Coriolan*, qui paroissoit résolu à détruire *Rome*, *p*. 359. *& suiv*. Son dessein est approuvé des Consuls, *p*. 362. *n*. *a*. Elles partent toutes ensemble, pour aller trouver *Coriolan*, *p*. 367. Ce qui se passa dans cette entrevûë, *p*. 364. *Coriolan* consent d'accorder la paix à certaines conditions, *p*. 365. Ce que *Rome* accorde à ces Dames, pour un si important service, *p*. 366.

Valérie fille du Consul *Poplicola*, est envoyée en ôtage dans le camp de *Porséna*, *p*. 66. Revient à *Rome*, après avoir passé le *Tybre* à la nage, *p*. 67. Est reconduite par son pere à *Porséna*, & attaquée avec l'escorte qui la conduisoit elle & ses compagnes, par les *Tarquins*, *p*. 68. Vient donner avis au camp des Etrusques du danger que couroit son pere. *Là-même*. On lui érige à Rome une statuë equestre, suivant le sentiment de quelques Auteurs, *p*. 71.

Valerius issu de *Valerius Volesus*, *p*. 30. prénommé *Publius*, & pourquoi, *p*. 39. *n*. *b*. surnommé *Poplicola*, & non, comme il se voit dans quelques éditions des Historiens, *Publicola*, *p*. 41. *n*. *b*. ses grands biens, son éloquence, & le caractére de son esprit, *p*. 30. fait serment de n'avoir jamais aucune liaison avec les *Tarquins*, *p*. 8. renverse le dessein des Ambassadeurs de *Tarquinie*, qui étoient venus demander le retour des *Tarquins* à *Rome*, *p*. 11. prend sous sa protection l'esclave *Vindicius*, qui lui avoit découvert la conspiration faite par quelques jeunes Romains, en faveur des *Tarquins*, *p*. 18. empêche qu'il ne soit rendu à ses maîtres, suivant l'ordre, qu'en avoit porté *Collatinus*, *p*. 22. est élû Consul, *p*. 30. défait une partie de l'armée des *Tarquins*, & oblige le reste à prendre la fuite, *p*. 34. reçoit les honneurs du triomphe, *p*. 35. fait l'éloge funébre de son Collégue *Junius Brutus*, *p*. 36. differe l'élection d'un nouveau Consul, & donne par là de la défiance aux Romains, *p*. 38. fait détruire en une nuit le palais qu'il faisoit bâtir sur le Mont Palatin, & qui donnoit de l'ombrage au Peuple, *p*. 39. harangue le Peuple au sujet des soupçons, qu'il avoit conçus à son désavantage, *p*. 39. 40. convoque les Comices, pour l'élection d'un nouveau Consul, *p*. 40. Le Peuple lui fait bâtir à ses dépens une maison commode, & lui donne le surnom de *Poplicola*, *p*. 41. fait ôter les haches, qu'on avoit coutume jusqu'alors de porter devant les Rois & les Consuls, *p*. 42. porte une loi, que tout criminel auroit droit d'appeller au Peuple, qui seul pourroit le juger en dernier ressort, *là-*

même. Les Dictateurs furent dispensés dans la suite de s'astreindre à cette loi, *n. a.* décerne une amende contre ceux qui désobéïroient aux Consuls, *p.* 42. *n. b.* permet à tout particulier de tuer par voye de fait, quiconque il sçauroit avoir un dessein formé d'envahir la Royauté, *p.* 43. se démet du soin du trésor public entre les mains de deux hommes choisis par le Peuple, ausquels on donne le nom de *Questeurs*, *là-même*. Est créé pour la seconde fois Consul, *p.* 46. & ensuite pour la troisiéme, *p.* 49. Pourquoi *Denys d'Halicarnasse* ne lui donne point de Collégue pendant ce troisiéme Consulat, *n. a.* Commande le corps de bataille dans le combat, que *Porséna* après s'être rendu maître de la Forteresse du *Janicule*, livre à l'armée Romaine, *p.* 53. attire dans une embuscade un gros parti de l'armée ennemie, & lui tuë cinq mille hommes, *p.* 60. est attaqué par les *Tarquins* dans le tems qu'il conduisoit au camp des Etrusques les dix filles Romaines qu'on y avoit envoyées, & qui sans ordre étoient revenuës à *Rome*, *p.* 68. est secouru par *Aruns* fils de *Porséna*, qui dissipe les perfides, *p.* 69. Le Sénat, par jalousie pour sa gloire, defére à son Collégue *M. Horatius Pulvillus* l'honneur de faire la dédicace du Temple de *Jupiter Capitolin*, *p.* 74. il aide de ses conseils son frere *M. Valérius* dans la guerre des *Sabins*, *p.* 82. il est fait Consul pour la quatriême fois, *p.* 88. il gagne *Actius Clausus* un des Seigneurs les plus distingués de *Sabinie*, *p.* 91. & l'engage à venir s'établir avec tous ses amis à *Rome*, 92. défait les *Sabins*, *p.* 98. 99. 100. assiége *Fidénes* & le prend, *p.* 100. 101. reçoit les honneurs du Triomphe, *p.* 102. & meurt peu de tems après, *p.* 103. est inhumé aux frais du public dans l'enceinte de la Ville, *p.* 104. son éloge, *p.* 103.

Valérius, (Lucius) neveu de *Poplicola* & non son frere, quoiqu'en dise *Denys d'Halicarnasse*, est nommé Questeur avec *Cæso Fabius*, *p.* 391. *n. a.* 392. ils entreprennent *Sp. Cassius* sur la distinction qu'il avoit voulu faire des droits du Fisc, pour en faire des largesses aux étrangers, pendant l'année de son Consulat, *p.* 392. & le font condamner à mort, *p.* 396. il est créé Consul, *p.* 408. il donne aux *Volsques* une sanglante bataille qui ne décide de rien, *p.* 410. on veut le faire passer, pour un homme de peu de capacité dans l'art de la guerre, *p.* 411. il est créé Consul pour la seconde fois, *p.* 510. un accident imprévû l'empêche de se rendre maître du camp des *Eques*, *p.* 518.

Valérius (Manius) est créé Dictateur, *p.* 220. son caractére, *p.* 221. méprises de Cicéron à son sujet, *p.* 221. *n. a.* il étoit le troisiéme frere de *Poplicola*, *p.* 221. *n. a. de la page précédente*, il harangue le Peuple, *p.* 222. fait des levées, *p.* 223. conduit quatre Légions contre les *Sabins*, *p.* 224. gagne sur eux une bataille, *p.* 226. reçoit les honneurs du Triomphe, *p.* 227. est surnommé *Maximus*, *n. a.* & on lui

donne plusieurs autres marques de distinction, *p.* 227. *n. a. b.* Le Sénat s'oppose aux demandes qu'il fait en faveur des débiteurs, & il est contraint d'envoyer une partie de ces malheureux former une Colonie à *Vélitres*, *p.* 228. il parle encore une fois en faveur du Peuple dans le Sénat, qui rejette sa demande, *là-même*, il en témoigne son ressentiment à ce corps, convoque le Peuple, & après l'avoir harangué se démet en sa présence de la Dictature, *p.* 229. 230. Son avis au sujet de la révolte fameuse qui avoit suivi sa démission, *p.* 242. il est député par le Sénat vers les rebelles, *p.* 249. *n. a.* de quelle maniére il leur parle, *p.* 250. opine à ce que la connoissance de l'affaire de *Coriolan*, soit dévoluë au Peuple, *p.* 312. *& suiv.*

Valérius (M.) frere du grand *Poplicola* commande, avec T. Lucrétius, l'aîle gauche des Romains, dans le combat que leur livre *Porséna*, après la prise du Fort situé sur le Mont *Janicule*, & y sont tous deux blessés, *p.* 53. est créé Consul, *p.* 81. fait un grand carnage des *Sabins*, qui étoient venus ravager le Territoire de *Rome*, *p.* 81. emporte sur eux, aidé du Consul son Collégue, une seconde victoire, *p.* 85. reçoit les honneurs du Triomphe, *là-même.* On lui bâtit aux dépens du public une maison, dont les battans de la porte par une distinction unique, s'ouvroient du côté de la ruë, *p.* 86. traverse les négociations de *Mamilius* chés les Latins, *p.* 121. 122. parle dans le Sénat en faveur du Peuple, qui accablé de dettes refusoit de s'enrôler pour la guerre que *Rome* avoit à soutenir contre les *Latins*, *p.* 145. combat seul à seul contre *Mamilius*, & est tué dans ce combat, *p.* 173. *Denys d'Halicarnasse* le fait revivre mal à propos, pour gerer la Dictature, plusieurs années après, *p.* 280. *n. a.*

Valérius (Marcus) fils de *Poplicola* est tué à la bataille de *Régille*, *p.* 173. méprise de *Denys d'Halicarnasse* à son sujet, *p.* 280. *n. a.*

Valérius (Publius) frere du précédent est tué à la bataille de *Régille*, *p.* 173. 180. *n. a.*

Valérius (Publius) surnommé *Poplicola*, fils du Grand *Poplicola* est créé Consul, *p.* 469. *n. a.* il défait les *Etrusques* & les *Sabins* joints ensemble, p. 475. & remporte sur eux un butin inestimable, *p.* 476. 477. il revient à *Rome*, où il reçoit des honneurs extraordinaires, & en particulier ceux du Triomphe, *p.* 477.

Valésius. De quelle maniére il guérit ses trois enfans attaqués d'une maladie populaire, *p.* 59. *n. a.*

Valmonté. v. Labice.

Véiens. Peuples, qui faisoient partie du corps des *Etrusques*, déclarent la guerre aux *Romains*, *p.* 408. 415. Ils font le siége d'*Hortone*, *p.* 414. Le Consul *Fabius* remporte sur eux une victoire, que la mutinerie des soldats Romains empêche d'être complette, *p.* 419. 420. Ils sont défaits dans une bataille rangée par M. *Fabius*, *p.* 431. *& suiv.* Surprennent le Con-

ful *Virginius*, & font contraints de fe retirer, *p.* 439. Viennent faire des ravages, jufqu'aux portes de *Rome*, *p.* 440. font vivement pouffés par les *Fabius*, *p.* 444. Et après la perte d'une bataille que le Conful *Æmilius* gagne fur eux, *p.* 448. Demandent la paix aux *Romains*, qui la leur accordent, *p.* 449. Les autres *Lucumonies Etrufques* menacent de leur faire la guerre, s'ils ne rompent ce Traité, *p.* 451. Ils font périr les *Fabius*, *p.* 453. *& fuiv.* Bloquent *Rome*, *p.* 461. levent le blocus avec perte d'une partie de leurs troupes, *p.* 464. Le Conful *Valérius* les défait, & ravage leur païs, *p.* 476. 477. Ils demandent humblement la paix, & obtiennent une trêve de 40. ans, *p.* 479.

Velia fumma & ima. La haute & baffe *Vélie*. Nom donné par *Tite-Live* à une partie du Mont *Palatin*, & à la vallée qui étoit au deffous, *p.* 30. *n. a.* Etymologie de ces mots, *là-même.*

Vélites, efpéce de foldats, qui étoient du corps des légions, & qui n'y avoient aucun rang marqué, *p.* 33. *n. a.*

Vélitres eft prife par *A. Virginius*, *p.* 226. La pefte lui enleve tant de monde, qu'elle eft obligée de fe donner à la *République*, *p.* 283. Qui, malgré l'oppofition des *Tribuns du Peuple*, y envoye une Colonie, *p.* 483. *& fuiv.*

Veftale. Une de ces Vierges, nommée *Urbinia*, eft condamnée au fupplice ordinaire, *p.* 490. *n. a.*

Vétérans. On donnoit ce nom à ceux des foldats Romains, qui avoient payé les années de fervice, que la *République* avoit coûtume d'exiger d'eux, *p.* 191. *n. a.* Un *Vétéran*, qui, felon *Tite-Live*, avoit été Officier, *p.* 191. Fait le récit des malheurs que lui avoient attiré fes dettes, *p.* 198. *& fuiv.* Quel fut le défordre, que produifit ce récit, *p.* 193. *& fuiv.*

Véturie, Mere de *Coriolan*, reffent vivement l'arrêt porté contre fon fils, *p.* 325. *v. Valérie.*

Véturius (L.) Nom d'un des deux *Queſteurs*, qui furent les premiers créés à *Rome*, *p.* 44. Il eft fait Conful, *p.* 135. *n. b.* Chargé du fiége de *Fidenes*, il y laiffe entrer un fecours confidérable, *p.* 135. Il repouffe les affiégez, qui fiers de ce renfort, avoient hazardé de faire une fortie fur lui, 137. Prend la ville de *Cruftumerie*, ville des *Sabins*, *p.* 136. *n. a.* Envoye fecourir *Signie* affiégée par les *Tarquins*, qu'il oblige de lever le fiége, *p.* 167.

Véturius (Titus) furnommé *Geminus*, ou *Cicurinus*, & non pas *Coturnius*, *p.* 213. *n. a.* Eft créé Conful, *p.* 212. Eft réprimandé par le *Sénat*, avec fon Collégue, & pourquoi, *p.* 213. 214. Eft chargé de mener trois légions contre les *Eques*, *p.* 224. Dont il met l'armée en déroute, & prend le camp, *p.* 224. 225.

Vicæpota, *Vicepoca*, ou *Viriplaca.* Quelle forte de Divinité c'étoit, *p.* 41. *n. a.*

Vindicare in libertatem, Ce qui a donné occafion à cette expreffion latine, *p.* 23. *n. a.*

Vindicius, Efclave orignaire de *Cénine*. *p.* 17. Appellé par *Plu-*

tarque, *Vindex*, *n. a.* Découvre à *Valérius* la conſpiration des *Aquilius* ſes maîtres, *p.* 17. 18. Eſt pris par ce *Sénateur*, ſous ſa protection, *p.* 18. Le Conſul *Collatinus* ordonne en vain, qu'il ſoit rendu à ſes maîtres, *p.* 22. Il eſt déclaré libre par les *Curies*, qui lui donnent droit de Bougeoiſie, *p.* 23. Et une ſomme de vingt-cinq mille *As* d'airain, *p.* 24. *n. a.*

Vinius (Les Prés de) *v. Eſuriens.*

Virginius (Aulus) ſurnommé *Tricoſtus*, ou *Cœlimontanus*, 212. *n. a.* Eſt nommé Conſul, *p.* 212 Eſt réprimandé par le *Sénat*, & pourquoy, *p.* 213. 214. Conduit trois légions contre les *Volſques*, qu'il met en fuite, *p.* 225. Et dont il prend & pille le camp, *p.* 226. S'empare de *Vélitres*, & fait paſſer au fil de l'épée une partie des habitans, *là-même.*

Virginius (Aulus) ſurnommé *Tricoſtus Cœlimontanus*, & fils du précédent eſt élevé au Conſulat, *p.* 519. *n. a.* Il donne dans une embuſcade, dont ſes troupes ont bien de la peine à le tirer, *p.* 520.

Virginius (Aulus) eſt créé Conſul, *p.* 461.

Virginius (Opiter *Virginius Tricoſtus*) eſt créé Conſul, 115. Remarque ſur ſon ſurnom, & ſur ſon prénom, *n. a.* Aſſiége la ville de *Camérie*, *p.* 117. 118. La prend par eſcalade, l'abandonne au pillage, & la fait raſer, *p.* 119. Cette victoire ne lui procure point les honneurs du triomphe, *p.* 119. Quoiqu'en diſe *Tite-Live*, *n. a.*

Virginius (Proculus) ſurnommé *Rutilus Tricoſtus*, eſt élû Conſul, *p.* 381. Il oblige les *Eques* à ſe cantonner dans leur ville, *p.* 382 Il s'oppoſe à une loy, que vouloit porter ſon Collégue, ſur la répartition des anciennes terres du Public, & ſur celles qu'on venoit de prendre aux *Herniques*, *p.* 385. Fait un Decret, qui ordonne à tous ceux qui n'étoient pas domiciliés à *Rome*, d'en ſortir inceſſamment. Motif de ce Decret, *p.* 388. Le *Sénat* termine ces diſputes, *p.* 391.

Vitellius (Les deux) ſont gagnés par les Ambaſſadeurs de *Tarquinie*, en faveur des *Tarquins*, *p.* 15. Gagnent eux-mêmes les fils du Conſul *Brutus*, *là-même.* Jurent ſur les entrailles d'un homme, que les Conjurés avoient fait égorger exprês, de faire périr les Conſuls, & de rétablir les Rois, *p.* 16. Sont ſaiſis, jugés, & mis à mort, *p.* 18. 23.

Volſques. Conjectures les plus vrai-ſemblables ſur l'origine de ces Peuples, *p.* 343. *n. a.* Leur Nation étoit partagée en deux cantons, *p.* 521. Inſultent aux Ambaſſadeurs de *Rome*, *p.* 141. Uniſſent leurs troupes à celles des *Latins*, *p.* 165. La nouvelle de l'approche d'une armée conſidérable de ces Peuples, engage *Poſthumius* à donner la fameuſe bataille de *Régille*, *p.* 168. Surpriſe des *Volſques*, quand ils apprirent la perte de cette bataille, *p.* 177. Ils envoyent au camp Romain des Eſpions, ſous le faux nom d'Ambaſſadeurs, *là-même.* Les *Romains* découvrent la ſupercherie, &

les *Volsques* retournent dans leur pays, sans avoir rien fait, *p.* 178. Le *Sénat* de *Rome* prend la résolution de leur faire la guerre, *p.* 185. Refus que font les *Romains* de s'enrôler, *p.* 186. *Servilius* chargé de l'expédion militaire, *p.* 187. Leve une armée de Volontaires, entre dans le pays ennemi, & oblige les *Volsques* à demander grace, *p.* 188. Ils font de nouveaux préparatifs de guerre contre *Rome*, *p.* 189. Le *Senat* décerne qu'on leur fera la guerre, *p.* 190. Incident, qui retarde la levée des Troupes, *p.* 190. 191. *& suiv.* Les *Volsques* attaquent le camp du Consul *Servilius*, & sont mis en déroute, *p.* 199. Leur camp est pris, & pillé par les *Romains*, *p.* 200. qui se rendent ensuite maîtres de *Suessa Pometia*, & la pillent, 201. Ces mêmes Peuples perdent deux batailles près de *Corioles*, *p.* 265. *& suiv.* Empêchent les *Romains*, dans un tems de famine, de prendre du blé dans le *Latium*, *p.* 281. Sont attaquez de la peste dans le même tems, *p.* 282. Déclarent la guerre aux *Romains*, *p.* 338. Mettent *Coriolan* à leur tête, *p.* 341 Ravagent le territoire de *Rome*, *p.* 341. Prennent *Circée*, *p.* 342. & un grand nombre d'autres villes, sous le commandement de ce brave homme, *p.* 344. *& suiv.* Qui est enfin assassiné dans une Assemblée générale de leur Nation, *p.* 369. Les *Volsques* se broüillent avec les *Eques* leurs Confédérés, & se détruisent mutuellement, *p.* 372. Ils renouvellent la guerre contre les *Romains*, *p.* 378. qui, sous la conduite du Consul *Sicinius*, leur livrent combat & les mettent en déroute, *p.* 379. 380. Ils demandent, & obtiennent la paix des *Romains*, *p.* 382. 383. Manquent l'occasion de les défaire, se retirent à *Antium*, & sont obligés de se rendre à discrétion, *p.* 399. Ils se mettent en campagne l'année suivante, *p.* 402. Et défont l'armée du Consul *Æmilius*, 404. Qui se revanche aussi-tôt après cet échec, *p.* 426. Ils livrent aux *Romains* une sanglante bataille, qui ne décide de rien, *p.* 410. Ils font de nouveaux préparatifs de guerre, *p.* 458. *Nautius* ravage leur pays, *p.* 478. *Numicius* les bat, brûle le Fauxbourg d'*Antium*, *p.* 520 *Quinctius* gagne sur eux une célébre bataille, *p.* 524. *& suiv.* qui est suivie de la prise d'*Antium* même, *p.* 530. 531.

Valéro Publius, Conducteur de Bandes dans les armées Romaines, *p.* 485. Il appelle au Peuple Romain d'une punition ignominieuse que les Consuls vouloient lui faire subir, *p.* 486. Le Peuple se mutine à cette occasion, *p.* 487. Il est créé Tribun du Peuple, *p.* 489. Présente une requête, par laquelle il demande, que les Magistrats Plébéïens ne soient plus choisis que par les Comices assemblés par Tribus, *p.* 490. Est continué dans le Tribunat, *p.* 492. Combien la loy qu'il vouloit établir intrigue le Sénat, *p.* 496. Et cause ensuite de tumulte, *p.* 501. 502. *n.* &c.

Elle eſt enfin reçûë, *p. 505.*

Volumnie femme de *Coriolan*, *p. 362.* Va trouver ſon Mari, au camp de *Tuſculum*, *p. 363. v. Valérie.*

Vopiſcus. Nom qu'on donnoit à celui de deux Jumeaux, qui ſurvivoit à l'autre, *p. 480. n. a. 2.*

Vopiſcus Julius Iülus, *v. Julius.*

Uſcellinus, Viſcellinus, Vitellinus ou même *Becillinus*, ſurnoms du Conſul *Spurius Caſſius*, *v. Caſſius.*

Uſure. Les *uſures* les plus exorbitantes étoient tolérées dans les premiers tems de la *République Romaine*, & pourquoy, *p. 192. n. a.*

X.

Xénocrite fait tuer *Ariſtodéme* ſon amant, & ſe fait enſuite Prêtreſſe de *Céres*, *p. 281. n. b.*

Errata du ſecond Volume.

Page 65 ligne 36 le Tibre & l'Arno, *liſés* le Tybre & l'Aro.
p. 93. *lig.* 16. de ſept mille, *liſés* de cinq mille.
p. 94 *lig.* 59. ils étoient exempts de, *liſés* Ils étoient moins ſujets à.
p. 109. *lig.* 42 σηγηρων, *liſés* σιςηων.
p. 135. *lig.* 36 *Tutelus*, *liſés Tutulus.*
p. 165 *lig.* 44 à plus de diſtance, *liſés* à peu de diſtance.
p. 171 *lig.* 28 plus de 90. *liſés* plus de 90. ans.
p. 248 *lig.* 31 rernit, *liſés* remit.
p. 266 *lig.* 32. & 33 Αντθιον & Αντθεια, *liſés* Ἄνθιον & Ἄνθεια.
p. 286 *lig.* 1 on diminuit, *liſés* on diminuoit.
p. 347 *lig.* 13 à plus de diſtance, *liſés* à peu de diſtance.
p. 394 *lig.* 44 aprês l'ambition, *liſés* aprês l'abolition.
p. 401 *lig.* 14 & 15 *non inſtituam convenire*; *liſés inſtitutam non convenire*
p. 408. *lig.* 18 & 27 *Manius*, *liſés Manius.*
p. 414 *lig.* 14. Artone ne fut délivrée que ſous les Conſuls ſuivants, *liſés* Ils la forcérent, & il paroît qu'Artone ne fut enlevée aux Eques que ſous les Conſuls ſuivants.
p. 416 *lig.* 28 de augmenter, *liſés* de l'augmenter.
p. 457. *lig.* 65 des autres Auteurs, *liſés* les autres Auteurs.
p. 461 *lig.* 23 de neuf cens pas, *liſés* de plus de neuf cens pas.
p. 466 *lig.* 60 déſignés par les Curies, *liſés* déſignés par les Centuries.
p. 468 *lig.* 44. de vingt-cinq livres, *liſés* de cent vingt-cinq livres.
p. 473 *lig.* 7 dangereux, *liſés* dangereuſe.
p. 481. *lig.* de Fabius, *liſés* de Furius.



